



HAL
open science

L'impact des projets de développement sur la qualité de vie des femmes : l'exemple du PRODALKA au Tchad

Emmanuel Alain Kobela

► To cite this version:

Emmanuel Alain Kobela. L'impact des projets de développement sur la qualité de vie des femmes : l'exemple du PRODALKA au Tchad. Sociologie. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2017. Français. NNT : 2017BRES0027 . tel-01616194

HAL Id: tel-01616194

<https://theses.hal.science/tel-01616194>

Submitted on 13 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



université de bretagne
occidentale

UNIVERSITE
BRETAGNE
LOIRE

THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

pour obtenir le titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Mention : Sociologie

École Doctorale Sciences Humaines et Sociales 507

présentée par

Emmanuel Alain KOBELA

Préparée au Laboratoire du Centre de
Recherche Bretonne et Celtique de
l'Université de Bretagne Occidentale à Brest
EA 4451

L'impact des projets de
développement sur la
qualité de vie des femmes :
l'exemple du PRODALKA
au Tchad

Thèse soutenue le 23 mars 2017

devant le jury composé de :

Alain PENVEN

Professeur des universités, UBO Brest

Arlette GAUTIER

Professeure des universités, UBO Brest, Directrice de Thèse

Fatou DIOP SALL

Maître de conférences, Université de Saint-Louis (Sénégal),
Rapporteur

Jean-Pierre GUENGANT

Directeur de recherches émérite, IRD (Guadeloupe), Rapporteur

Remerciements

En cette période particulière de ma vie, je voudrais remercier de manière particulière les personnes suivantes :

La Professeure Arlette Gautier pour avoir accepté de diriger cette thèse et pour toute sa disponibilité pendant ce temps d'encadrement ;

Les Professeur-e-s Alain Penven, Jean-Pierre Guengant et Fatou Diop Sall pour avoir accepté de faire partie de ce jury ;

Les personnels de l'ED 507 SHS, du laboratoire CRBC (EA 4451) pour leur disponibilité et leur professionnalisme ;

Le Collège Doctoral de l'Université de Bretagne et Loire (UBL) pour leur contribution à une partie du financement du coût de cette recherche, à travers la bourse de mobilité sortante ;

Lucie Nyangono ma mère pour son soutien et ses appels de toujours ;

Marie Kobela, mon épouse, pour la si longue attente d'un époux qui n'était jamais là ;

Brice Mbollo, Caroline Kobela, mes enfants pour m'excuser de la longue absence ;

Anaïs Letitia Kobela, mon unique petite fille que je pourrais voir pendant quelques semaines ;

Myriam Dupouy, Amélie Le Pape, Françoise et Jean-Pierre Maurel, Laurent Mell, Liu Chang pour les moments de convivialité passés à leurs domiciles ;

Paul Lando, Mamadou Aguibou Diallo, ma nouvelle famille de Brest,

Madeleine Ndione, Lee Frossard, Lise Delmas, Anicet Nzamba pour les échanges fructueux de la salle des doctorants ;

Hans Jürgen Klein, Rico Langeheine, Alain Zomadi, chaleureux collègues de la coopération allemande ;

Vairokoye Tao, Hervé Ouin, Jérôme Vaihal de la légion tchadienne, pensées chaleureuses à vous et merci pour la collaboration.

Résumé de thèse

La présente recherche développe une double démarche : l'analyse des effets de la globalisation du genre par des politiques qui se veulent universelles en s'imposant à différents acteurs/actrices et les réactions de ceux/celles-ci, particulièrement celles des organisations féminines locales dans la façon d'adapter ou de se réapproprier ces prescriptions internationales. Il s'agit de rendre compte de la manière dont le genre en tant que catégorie d'intervention publique parvient à se déployer d'une part dans les programmes d'aide au développement des pays financeurs et d'autre part dans les pays du Sud.

Une analyse multi-niveaux est donc menée, tant au niveau des politiques et programmes de la coopération allemande, que de l'Etat tchadien puis du PRODALKA. Des projets et politiques visant à l'*empowerment* économique et politique, mais aussi la lutte contre les violences faites aux femmes ou des réformes du code du statut personnel sont-ils vraiment mis en œuvre ? Peut-on repérer des effets du PRODALKA sur les conditions de vie des femmes mais aussi concernant leur reconnaissance par les hommes ?

Pour répondre à ces questions, la recherche, à la fois qualitative et quantitative, s'appuie sur une enquête auprès de 310 femmes et sur une vingtaine d'entretiens formels et de plusieurs autres non formels auprès des personnes intéressées par cette thématique dans le cadre d'un programme bilatéral de développement économique tchado-allemand. La thèse montre que peu de progrès ont été rendus possibles par l'intervention du PRODALKA, bien que certaines femmes aient vu leurs conditions améliorées. En effet, les projets menés ont peu tenu compte des besoins des femmes ou des relations de genre à cause d'une posture de neutralité voulant que toute action menée dans la société profite à tous les groupes sociaux sans exclusive. Ils relevaient plutôt des actions de type « Intégration des femmes dans le développement », telles que celles qui étaient menées dans les années 1960 et ont été critiquées par l'approche « Genre et développement » qui a proposé des outils théoriques et méthodologiques qui auraient pu éviter les erreurs commises.

Mots-clés : Projet, développement, patriarcat, genre, qualité de vie, *empowerment*.

Abstract

This research offers a dual approach: it offers firstly an analysis of the consequences of gender globalization, through the application of policies meant to be universal, which are imposed to different participants. This research also looks at the reactions of these participants, particularly local women's organizations, and the ways in which they adapt or appropriate these international prescriptions. We mean to uncover how gender, as a specific category in the field of public intervention, spreads out, on the one hand, in development aid programs coming from funding countries, and, on the other hand, in developing countries.

A multi-level analysis has thus been conducted, which looked at cooperation policies and programs supervised by Germany, at the application in Chad and at the PRODALKA project. Are policies and projects aiming at economic and political empowerment or reforms of the code of personal status really being implemented? Can the impact of the PRODALKA project on the living conditions of women and their recognition by men really be measured?

In order to answer these questions, this research, which is both qualitative and quantitative, relies on a survey conducted with 310 women and on a several formal interviews and several non-formal interviews with individuals involved with this topic, within the context of a bilateral program of economic development between Germany and Chad. The thesis will show that not a lot of progress has been made by the PRODALKA project, although some women have witnessed an improvement of their conditions. Indeed, the projects carried out have not really taken into consideration women's needs or gender relations because of a posture of neutrality which implies that any type of action carried out in society benefits all groups, without exceptions. Those projects consisted more in actions aimed at integrated women in development, such as those that were conducted in the 1960s. Those types of actions were criticized by the « gender and development » approach, which offer theoretical and methodological tools that could have been used to prevent some of the mistakes that were made.

Key words: Project, development, patriarchy, gender, quality of life, empowerment.

Sigles et abréviations

APD	Aide publique au développement
BM	Banque mondiale
BEI	Banque européenne d'investissement
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CDC	Comité de développement cantonal
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CGE	Comité de gestion des équipements
COSAN	Comité de santé
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
DED	Service allemand de développement
FDD	Fonds de développement décentralisé
FMI	Fonds monétaire international
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTZ	Agence de coopération technique allemande pour le développement
IDA	Association internationale de développement
IDH	Indexe de développement humain
ILOD	Instance locale d'orientation et de décision
KFW	Coopération financière allemande
OCDE	Organisation de la coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PAS	Programme d'ajustement structurel
PCGRN	Projet de conservation et de gestion des ressources naturelles
PDL	Plan de développement local
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Projet de microréalisations
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

PODAC	Pôle départemental d'appui-conseil
PROAGRI	Projet de promotion des systèmes agricoles durables
PRODALKA	Programme de développement décentralisé du Mayo-Dallah, du lac Léré du Mont d'Illi et de la Kabbia
SNRP	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
UA	Union africaine
UBO	Université de Bretagne Occidentale
VENRO	Association des ONG allemandes de développement

Introduction générale

La présente recherche part d'un constat d'un ressortissant d'un pays voisin (le Cameroun) qui se retrouve pour des raisons professionnelles en activité au Tchad. Par rapport à la situation connue dans son pays d'origine, il lui semble que le sort des femmes y est très différent. L'impression forte qui se dégage à l'observation des scènes de la vie courante est que les femmes, dans ce nouvel environnement, sont confrontées de manière régulière à des situations d'injustice criante qui ne trouvent pas de réponses adéquates de la part des différents secteurs de l'organisation sociétale. Que ce soit au niveau des engagements de la puissance publique (l'Etat) ou de ceux des structures basées à l'échelon local (mairies, ONG ou regroupements de petite envergure), la prise en compte des besoins des femmes paraît extrêmement peu élaborée et par conséquent peu efficiente.

Dans une dimension plus élargie, il apparaît que la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, a organisé une série de grands regroupements, allant de la décennie de la femme à la conférence de Beijing en 1995 pour montrer une volonté affirmée de s'investir dans les affaires du monde avec notamment, une inclinaison sur les problèmes concernant les femmes (Lacombe, Marteu, Jarry-Omarova, & Frotiée, 2011). Ce nouvel état d'esprit a fait chorus avec les luttes féministes dont les combats ont semblé trouvé une résonance et même une reconnaissance accrues sur la scène internationale. Grâce à cette configuration exceptionnelle, il y a manifestement une volonté de porter haut les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Le genre devient une catégorie globale d'intervention publique avec des politiques d'aide en direction de divers pays, dont ceux du Sud (Idem). La question fondamentale qui peut être posée est celle de savoir comment ces différentes politiques d'aide se sont déployées dans les pays du Sud et comment elles ont pu atteindre les différents acteurs qui devaient en profiter, à savoir les Etats et surtout leurs bénéficiaires *in fine*, les associations féminines, au travers des projets de développement qui voulaient mener à leur endroit un certain nombre d'activités spécifiques. Ces activités visaient l'*empowerment* économique et politique, la lutte contre les violences de genre, la santé reproductive et sexuelle et mêmes les projets de réforme du code du statut personnel. A la vérité, il est généralement attendu que les programmes d'activité déclinés sous forme d'intervention de genre soient soutenus par les bailleurs de fonds internationaux, à travers des budgets dont la tendance est à la standardisation et même à la bureaucratisation (Lacombe, Marteu, Jarry-Omarova, & Frotiée, 2011).

Pour vérifier les effets de ce constat empirique, il nous a semblé opportun de circonscrire pour cadre d'étude, un territoire spécifique à partir duquel des investigations peuvent être menées. C'est la raison du choix porté sur un programme de développement de la coopération bilatérale tchado-allemande : le programme de développement décentralisé des départements du Mayo Dallah, du Lac Léré, du Mont d'Illi et de la Kabbia, appelé PRODALKA. Le cadre de la recherche trouvé, il était désormais possible de prendre en compte de manière multidimensionnelle les différents rapports entre le programme de développement et les femmes, en relation avec sa mission prioritaire qui est de lutter contre la pauvreté. Mettre en œuvre un objectif aussi ambitieux demande un ensemble de préalables qui vont de la bonne connaissance socioéconomique du milieu à la mise en place d'une stratégie de travail autorisant la prise en compte de tous les paramètres permettant d'atteindre les objectifs souhaités. Une dimension importante à ne pas occulter est le niveau d'intervention de l'Etat, non seulement dans sa mission régaliennne de garantir le bien-être de toutes ses populations, mais aussi dans sa présence et son implication comme garant du programme bilatéral de développement.

De manière concrète, la présente recherche discute de la question de l'impact des projets et programmes de développement sur la qualité de vie des femmes en prenant l'exemple du PRODALKA au Tchad. Le point de départ de l'analyse est que dans ce pays, comme dans toutes les sociétés patrilineaires, les rapports entre les femmes et les hommes sont toujours marqués par la domination en faveur des premiers (Mathieu, 2007). Le patriarcat en vigueur et le caractère androcentrique desdites sociétés font subir aux femmes une injustice, voire une oppression spécifique et systématique du seul fait de leur statut de femmes (Mbaïosso, 1990), (Hirata & Laborie, 2000). Au Tchad, quelle que soit l'ethnie ou la religion considérée, le mode de pensée reste fondé sur la domination masculine et les rapports inégaux existent dans tous les domaines de la vie au détriment des femmes (ECOSIT3, 2013). Aussi, les femmes apparaissent comme les moins concernées et les moins bien loties en ce qui concerne le bénéfice des actions menées dans la société. Il devient important d'investiguer sur cette catégorie sociale précise, et comme le souligne Nicole-Claude Mathieu, il y a une nécessité de mener des études sur les femmes « c'est bien pour contrebalancer le biais androcentrique et parvenir à une véritable anthropologie des sexes et de la société globale » (Mathieu N.-C. , 1991, p. 16). Considérer les femmes comme sujets d'analyse devient donc impérieux pour montrer qu'elles ne sont pas que « des pions » dans un jeu masculin.

La critique de la suprématie masculine et la volonté d'en changer le cours ont été le crédo des mouvements féministes qui sont essentiellement des mobilisations pour la cause des

femmes. Ces regroupements, nés dans la plupart des pays occidentaux dès la deuxième moitié du XIXe siècle, placent la contestation du genre au cœur de leur agenda militant. La revendication des droits que mènent les femmes naît de l'écart entre l'affirmation de principes universels d'égalité et les réalités du partage inégalitaire des pouvoirs entre les femmes et les hommes.

Le développement fait partie de ces processus qui sont hégémoniquement conduits par les hommes (Hirata & Laborie, 2000, p. 24) au détriment des femmes. Ces dernières apparaissent comme exclues des mécanismes de pouvoir politique dont le développement constitue un des éléments.

L'une des caractéristiques des chercheuses féministes est qu'elles refusent de rester prisonnières du déterminisme biologique (Bisilliat, Pinton, & Lecarme, 1992) et de continuer d'utiliser un discours idéologique ne permettant pas d'analyser les situations que vivent les femmes, par exemple le fait que les travaux qu'elles exécutent reçoivent toujours une valeur inférieure à ceux effectués par les hommes. Le genre devient ainsi une catégorie d'analyse qui permet des formulations théoriques de plus en plus précises qui tiennent compte des distinctions fondées sur le sexe ainsi que de l'aspect relationnel des définitions normatives de la féminité. Le concept de genre implique la nécessité de tenir compte des informations concernant femmes et hommes et il met en lumière le caractère entièrement social du discours sur les idées et les rôles propres à ces catégories sociales. Ce concept n'est donc pas figé et invariable ; il est essentiellement dynamique et permet de remettre en question l'apparente immuabilité de rôles sociaux et même d'envisager la fin de la subordination universelle des femmes (Bisilliat & Verschuur, 2000).

A travers les effets du développement sur les femmes, une réflexion peut être amorcée pour évaluer ses effets sur ces dernières et pour comprendre jusqu'où les inégalités de genre peuvent être combattues par les acteurs (décideurs et hommes) qui ont souvent la responsabilité de mener les actions de développement. Il est désormais reconnu que le développement a un impact différent sur les femmes et sur les hommes et que les projets et programmes qui ont pour principal objectif l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants d'une région donnée, se sont souvent traduits par la détérioration de la situation des femmes (Boserup, 1983), (Rathgeber, 1988). Notre recherche, concernant l'impact des projets ou programmes de développement sur la qualité de vie des femmes au Tchad, participe de cette réflexion.

L'approche du concept de développement vue sous le prisme du genre est aujourd'hui largement répandue et utilisée au sein des institutions internationales dans la mise en œuvre

des stratégies et des politiques de développement tendant à lutter contre la pauvreté (Prévost B. , 2010). Le début des années 1990 voit la plupart des grands organismes internationaux et bilatéraux de développement faire de la lutte contre cette calamité un objectif fondamental qui va dorénavant orienter l'ensemble de leur action (Kabeer, 2006).

L'objectif primordial de la présente recherche est d'observer dans le contexte général de la globalisation du genre par des politiques supranationales, comment les prétentions universelles des grandes institutions internationales arrivent à intégrer les divers enjeux sociaux des espaces locaux qui sont variables et apparemment malléables (Lacombe, Marteu, Jarry-Omarova, & Frotiée, 2011, p. 8). Il devient intéressant dans un double mouvement de rendre compte d'une part, de comment les politiques d'uniformisation du genre arrivent à s'imposer aux différentes formes de mobilisation de certains acteurs locaux, y compris des gouvernements qui les reçoivent, et d'autre part, de quelles capacités disposent les organisations féminines locales à imprimer leur empreinte en réussissant plus ou moins à adapter ou à se réappropriier ces prescriptions internationales et les convertir dans des actions qui arrivent d'une manière ou d'autre à améliorer leur statut.

Au moment où la communauté internationale vient de définir de nouveaux objectifs de développement durable (ODD) et plus de 20 ans après la conférence de Beijing, on peut affirmer que, bien que des efforts aient été faits avec la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), les programmes d'action des conférences mondiales en faveur des femmes ont été plus pertinents à ce sujet que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), dont les changements n'ont pas abouti à des résultats équitables entre les femmes et les hommes (ONU-FEMMES, 2015). Les derniers rapports des institutions onusiennes confirment que l'Afrique a encore de grands efforts à faire, notamment une politique industrielle dynamique qui aide son économie à sortir de la dépendance de ses produits primaires, « seul gage pour le continent ...de réduire la pauvreté et les inégalités » (CEA, 2014, p. 1). La communauté internationale tout entière considère, au moins rhétoriquement, l'égalité de genre comme une condition essentielle en vue de l'éradication de la pauvreté et elle a mis au fil des ans, des politiques et de nouvelles stratégies incluant les femmes dans la lutte contre ce fléau. Cependant, le constat de toutes ces actions menées semble peu reluisant et Jules Falquet de reconnaître : « Après plusieurs années de mise en application de ces nouvelles stratégies, force est de constater que la situation matérielle des femmes - et de beaucoup d'hommes - dans le monde a empiré, et que les rapports sociaux de sexe n'ont pas évolué vers une plus grande égalité sur la majeure partie du globe » (Falquet, 2003, pp. 60-61).

Sans un minimum de mesures préalables, non pas seulement entre femmes et hommes, mais également entre des classes différentes dans la société, les conditions des personnes les plus démunies (comme les femmes) ont tendance à devenir souvent plus précaires, parce que les projets et programmes de développement ne les prennent pas suffisamment en compte, ou parce que les politiques et programmes ne s'appuient pas sur les activités fondamentales pour les femmes, ce qui ne permet pas l'atteinte de l'objectif fixé qui est le relèvement de leurs conditions socio-économiques (Ryckmans, 1993). Les impacts sociaux des projets et programmes de développement restent parfois peu visibles, soit parce que ce sont seulement des critères économiques qui sont retenus (rentabilité des investissements, niveaux de production, nombre de réalisations physiques), soit que les critères d'ordre culturel et social font défaut ou qu'il n'est pas suffisamment tenu compte des relations de genre (Ryckmans, 1995).

Enfin, discuter de l'impact d'un projet ou d'un programme de développement sur les femmes, c'est aussi s'interroger sur les retombées des actions de développement sur cette catégorie sociale en termes de qualité de vie. Ce concept permet de mieux appréhender l'intérêt ou la satisfaction que les femmes ont pu obtenir des projets de développement menés à leur profit. La qualité de vie est perçue comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquelles il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement. » (Bacro, 2013, p. 8). Pour les sociologues et les psychologues, le concept de qualité de vie qui vient du domaine de la santé est très important, en ce sens qu'il prend en compte les dimensions sociales et psychologiques concernant une personne. Par ailleurs, la définition de la qualité de vie est passée d'une conception objective, renvoyant aux conditions de vie matérielle et à l'absence de maladie, à une perception de plus en plus subjective qui intègre plusieurs composantes, tels que le bien-être physique, économique, psychologique et social des individus. Bien des auteurs soulignent toutefois que le caractère multidimensionnel de cette notion la rend complexe à opérationnaliser. Ce concept est en effet très large et renvoie à différentes notions comme l'épanouissement humain, la satisfaction de vie, le bonheur, la santé environnementale, le bien-être général d'une société. Vus sous cet angle, qualité de vie et bien-être peuvent se

confondre comme le considère une enquête de l'INSEE¹ (Amiel, Godefroy, & Lollivier, 2013). C'est sous ce caractère multidimensionnel et interchangeable que nous comprenons et utilisons la notion de qualité de vie et de bien-être tout au long de notre recherche. Etant également acquis qu'un individu sera toujours le meilleur évaluateur de sa qualité de vie et des dimensions qui la composent et que la description de la qualité de vie pour un même individu n'est pas nécessairement stable dans le temps et/ou invariable en fonction du contexte (Bacro, 2013).

Ainsi, la recherche que nous avons menée veut questionner la manière dont les acteurs du développement au Tchad, à savoir le programme de la coopération bilatérale entre le Tchad et l'Allemagne et le gouvernement du Tchad respectivement, mettent en application les recommandations et les politiques des grandes conférences internationales dans le domaine du développement, relativement à la prise en compte des intérêts de toutes les catégories sociales dont les femmes. Le programme de développement (PRODALKA) est la structure qui va servir de cadre de ladite recherche. Elle va permettre d'évaluer la situation des femmes par rapport à la question de la pauvreté et des inégalités qui sont deux types de problèmes auxquels cette catégorie sociale fait fondamentalement face. Il sera question de faire le point des différentes logiques qui prévalent dans la mise en route des programmes de développement supposés être une panacée pour améliorer les conditions de vie des populations. Une réflexion critique sera menée sur la responsabilité de l'Etat national d'une part, sur la réponse qu'il donne par rapport aux engagements souscrits auprès des partenaires internationaux quant à la prise en compte des aspects liés au genre et d'autre part, sur les incohérences observées à l'intérieur du programme de développement dans la mise en place effective de ses activités sur le terrain.

La présente recherche, sur le plan géographique, concerne la zone d'intervention du PRODALKA dans la région du Mayo-Kebbi² au Sud-ouest du Tchad (PRODALKA, 2007).

La thèse est divisée en trois principales parties dont la première concerne la construction théorique et méthodologique du sujet. La problématique fait ressortir les hypothèses et les objectifs de la recherche. A la fin de cette partie, une matrice de dimensions qui est le cadre méthodologique de l'intervention va être construite et placer la recherche dans la dynamique plus générale du débat scientifique mené sur l'approche « Genre et

¹ Cette enquête étudie la satisfaction de la vie des adultes vivant en France métropolitaine en lien avec le poids représenté par les revenus, les liens sociaux, la santé, le logement, l'insécurité physique et économique, le rapport au travail, les tensions perçues au sein de la société.

² La région appelée Mayo-Kebbi dans cette étude concerne en réalité une zone composée administrativement de deux régions : le Mayo-Kebbi Est et le Mayo-Kebbi Ouest.

développement » avec une incursion sur la dimension de la pauvreté et de la reconnaissance du statut des femmes.

Dans la deuxième partie, l'intérêt porte sur l'analyse du cadre et du contexte de la mise en œuvre de la recherche. C'est d'abord le lieu de prendre connaissance avec le programme de développement le PRODALKA, à travers sa structuration et son fonctionnement. Par la suite, le contexte de la réalisation de la politique des projets et programmes de développement au Tchad, le cadre socio politico économique du pays de même que les politiques publiques en rapport avec les femmes seront analysés pour mieux comprendre les interactions entre les activités de développement menées et la condition des femmes, surtout rurales. C'est en définitive une réponse concrète de l'Etat national par rapport aux instructions des institutions de la communauté internationale qui se veulent générales et contraignantes sur les questions liées au genre. Cette partie est très importante en ce sens qu'elle donne à voir comment l'Etat réagit aux recommandations qui lui sont faites sur le plan international pour adresser les politiques favorables aux femmes.

La troisième partie quant à elle s'appesantit sur la présentation, l'analyse et l'interprétation des données de l'enquête menée sur le terrain. La méthodologie utilisée à travers les méthodes qualitative et quantitative permettra de jauger concrètement le niveau des actions que le programme a réalisées sur le terrain, les bénéfiques et les impacts qui ont pu se révéler auprès des femmes, sans oublier de mentionner les manquements et les attentes non concrétisés. Les différentes informations collectées permettront de rendre effectivement compte, si les femmes ont pu, grâce aux actions des projets et du programme de développement, sortir de la pauvreté et acquérir un statut social mieux reconnu dans leur milieu de vie.

Première partie : cadre théorique et méthodologique

Cette première partie de la recherche est consacrée au cadre théorique et méthodologique. Il s'agit ainsi de rendre compte du cheminement de la recherche en procédant à l'élaboration de la problématique du sujet d'étude. Une dimension importante concerne aussi la clarification théorique, notamment pour ce qui est des concepts utilisés et de la formulation des hypothèses. Par la suite, le cadre méthodologique, qui s'entend comme l'ensemble des méthodes et des techniques utilisées pour notre travail, va être circonscrit afin de poser le cadre concret de l'analyse.

Dans cette phase, nous délimitons la zone de couverture de notre champ d'étude, indiquons la méthodologie qui a été pensée en vue de collecter les données de manière à ce que ces dernières soient le mieux exploitables possible. La taille et la population de notre échantillon sont mentionnées ainsi que la manière avec laquelle la planification des activités sur le terrain, la collecte et l'exploitation des données sont conduites.

Chapitre 1. Cadre théorique

Le présent chapitre est consacré à l'élaboration théorique et conceptuelle de la thèse. Il rassemble les éléments permettant la formulation et la compréhension de la discussion sur le genre en rapport avec les projets et programmes de développement. Ce cadre permet de spécifier les concepts sur lesquels nous nous fondons pour approcher l'objet. Par la suite, lesdits concepts vont être définis pour une meilleure compréhension. Dans cette perspective, il sera également fait mention des limites ou des critiques des notions employées. Les différents concepts utilisés vont être reliés les uns aux autres pour rendre la démarche de notre recherche compréhensible et davantage cohérente (Antonius, 2007).

Le cadre théorique facilite la compréhension des concepts à utiliser dans la thèse. Ainsi, il va être question de l'approche « Genre et développement » à l'intérieur de laquelle il sera discuté de la polysémie du terme « genre » pour en montrer les grands courants et sa particularité comme une méthode et technique d'analyse sociologique globalisante, intégrant tous les aspects qui touchent aux rapports femmes/hommes. Notre angle d'analyse comprendra deux principaux mouvements, à savoir les conséquences des inégalités dans les rapports sociaux au sein des communautés et leur rapport aux actions menées dans le cadre d'un projet ou d'un programme de développement censé améliorer de manière multiforme, la situation et les conditions de vie de toutes les catégories sociales de la société avec un regard spécifique sur le cas des femmes.

Si le premier mouvement met l'accent sur les rapports sociaux de sexes caractérisés par les inégalités entre femmes et hommes, le second s'appesantit sur la dimension économique qui n'est pas à négliger, car elle participe aussi, à sa manière, non seulement à la conquête de l'égalité des sexes mais aussi à la reconnaissance d'un meilleur statut des femmes, découlant de la capacité à mener des actions reconnues dans leur milieu de vie par leurs vis-à-vis les hommes. Il s'agit de manière plus concrète d'intégrer cette thèse dans le contexte général de la globalisation du genre par des politiques « qui relèvent d'une programmation portée par des institutions aux prétentions universelles et intégratives des enjeux sociaux d'espaces pourtant variables localement. » (Lacombe, Marteu, Jarry-Omarova, & Frotiée, 2011, p. 8). L'accent sera porté par un double mouvement rendant compte, aussi bien d'une forme d'uniformisation des politiques du genre s'imposant aux différents types de mobilisations et aux gouvernements qui les reçoivent, que de la capacité des organisations féminines locales

d'imprimer leur singularité en parvenant d'une manière ou d'une autre à agir dans un sens qui leur profite tout en tenant compte des effets des prescriptions internationales.

La question de la pauvreté sera discutée pour voir sa place dans l'approche « Genre et développement » afin de comprendre comment les projets de développement tiennent compte de cette dimension pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Il sera également déterminé les variables à retenir dans le cadre de la présente recherche. Tout cela nous amènera à discuter de la reconnaissance du statut des femmes en y introduisant la question de l'*empowerment* et de l'implication des femmes dans l'appropriation des actions de développement supposées être conduites en leur faveur. Cette dernière thématique se veut aussi une réponse localisée des politiques issues d'une globalisation du genre. Le cadre théorique ainsi déblayé contribuera à une meilleure formulation des hypothèses devant guider notre étude, afin de mieux répondre à l'interrogation principale de cette recherche qui concerne l'impact réel que le PRODALKA a pu apporter sur la qualité de vie des femmes ayant bénéficié de ses projets.

Il est tout autant nécessaire de préciser que si l'analyse principale de ce travail est centrée sur le genre, nous avons délibérément choisi d'axer la présente recherche sur les femmes rurales. En effet, les hommes et les femmes ne bénéficient pas des actions de développement de la même manière (Moser, 2000) en raison d'une multitude de considérations dans leur milieu de vie. De ce fait, elles restent les parents pauvres des différentes initiatives d'accompagnement des communautés qui ont lieu au Tchad. Aussi bien au niveau de l'Etat qu'à celui des partenaires au développement, on constate que les femmes sont moins concernées que les hommes par les actions menées en vue de parvenir au mieux-être des populations. La présente recherche voudrait donc mettre en lumière les limites des actions genrées mises en œuvre aussi bien par les programmes de développement que par l'Etat national tchadien pour conclure sur la capacité de ce dispositif de permettre une réelle autonomisation des femmes. La partie théorique servira en fin de compte de référence pour les données à collecter mais aussi pour les analyses et les interprétations des résultats de l'enquête menée sur le terrain.

Concrètement dans ce chapitre, nous commençons par discuter de la problématique de notre recherche, puis nous proposons les hypothèses et objectifs retenus, avant de terminer par l'évocation de l'intérêt de la recherche que nous avons appelé contexte de l'étude et la formulation de la matrice des dimensions qui est notre cadre d'analyse.

1.1 Problématique

La présente thèse s'intéresse à la manière dont les projets ou programmes de développement se sont adressés aux femmes et ce qu'ils ont pu leur apporter, en termes d'amélioration de leurs conditions de vie (effets produits sur elles), mais aussi d'atténuation des inégalités entre les femmes et les hommes (amélioration du statut social des femmes). Cet accompagnement des programmes est à appréhender au double plan de la contribution des actions des projets aux améliorations dans la sphère sociale, mais aussi de la valorisation du statut des femmes par la société en reconnaissance, non seulement des actions que ces dernières mènent grâce à l'intervention du programme de développement, mais aussi du fait que la communauté elle-même contribue à atténuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La recherche pose sur le plan théorique la question de la globalisation du genre par des politiques aux prétentions universelles qui s'imposent aux acteurs multiformes (Etats, ONG, populations dont les femmes) et la capacité justement des organisations féminines locales à marquer leur présence en tenant compte de cette nouvelle donne (Lacombe, Marteu, Jarry-Omarova, & Frotiée, 2011).

Les luttes féministes, notamment le développement de la deuxième vague, ont connu une légitimation de plus en plus croissante sur la scène internationale. Cet état de chose a contribué à l'institutionnalisation ou à la mise en place, aussi bien d'une « décennie de la femme » (1975-1985) après la conférence de Mexico en 1975, que des politiques de « Gendermainstreaming » au lendemain de la conférence de Beijing en 1995. Ces différentes actions dont l'ONU est à la base se sont déployées à tous les échelons (local, national, international) pour promouvoir les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes (Idem). Une des manières d'atteindre cette égalité est aussi le renforcement des rôles économique, social et culturel des femmes en tout temps et en tous lieux. Cependant, il n'est pas sûr que les différentes conférences et la multitude de programmes spécifiques tendant à intégrer les femmes dans les activités de développement aient pu véritablement changer le cours des choses. Il a plutôt été constaté que de manière générale, les besoins, les intérêts et les contraintes des femmes restent encore trop souvent ignorés dans l'élaboration des politiques, des projets et programmes de développement.

Sur le plan économique, le contexte de la mondialisation néolibérale creuse chaque jour un peu plus les inégalités entre les hommes et les femmes, les riches et les moins nantis. La présente contribution trouve tout son intérêt dans l'analyse et la compréhension de la manière dont les projets tiennent compte des intérêts des femmes et contribuent à améliorer leur

situation socioéconomique et institutionnelle, après toutes les critiques faites aux différentes options de développement mises en œuvre par les organisations du système onusien. Partout dans le monde en effet, les femmes en tant que groupe social subissent davantage des situations d'inégalité (Bereni & al, 2008). Que ce soit en matière de responsabilité et de charge de travail, de violence et de menaces diverses ou même dans le cadre de leur représentation dans les instances décisionnelles, les femmes vivent encore dans des contextes bien plus difficiles que ceux des hommes.

Pour bien comprendre l'intérêt de notre recherche, il est intéressant de la relier aux références théoriques concernant la question du développement vue avec les « lunettes du genre ». Dans cette perspective, l'attention va d'abord être portée sur ce qu'est le genre avant de l'analyser par la suite à partir d'une posture de développement. Dans la notion de genre, le patriarcat trouvera une place importante car cette notion est au centre des inégalités entre les catégories sociales femmes/hommes au Tchad. Cette approche abordera les rapports sociaux, en termes de domination ou de pouvoir, pour tenir compte des variations ou contradictions du patriarcat, mais aussi des éclairages que l'apport de la modernité peut avoir dans des contextes nationaux ou locaux (Millett, 1971) et (Macé, 2015).

Cette partie théorique sera complétée par la présentation du contexte qui a conduit à l'émergence de l'approche « Genre et développement » en y intégrant la dimension de la pauvreté pour voir jusqu'à quel niveau le programme de développement a pu contribuer à l'amélioration effective des conditions de vie des femmes. Le concept *d'empowerment* quant à lui démontrera sous quelles conditions son effectivité peut conduire à une plus grande reconnaissance du statut des femmes au sein des communautés dans lesquelles elles vivent avec les hommes. Ici seront développées, les différentes formes de stratégies ou de répertoires d'actions mises en œuvre par les femmes par rapport aux prescriptions internationales de genre qui semblent leur être imposées. Grâce à l'éclairage de ces considérations théoriques, il sera plus facile de suivre le cheminement qui aboutira à comprendre quel impact les différents projets réalisés par le programme de développement ont pu avoir sur la qualité de vie des femmes et aussi le processus que ce même programme a emprunté pour mettre en place son action. Les objets directs de cette recherche sont donc le PRODALKA et les populations bénéficiaires de ses interventions, particulièrement les femmes. La complétude de cette recherche commande d'observer aussi le comportement de l'Etat national (le Tchad) dans son devoir régalien de contribuer au bien-être de toutes ses populations. Sa posture et sa réaction par rapport aux prescriptions internationales permettront de savoir jusqu'à quel niveau le pays

a été en capacité d'adresser les problèmes de développement concernant ses ressortissants, notamment en ce qui concerne l'atténuation des inégalités de genre.

1.1.1 Les différentes facettes du genre

Le concept de genre est venu des Etats-Unis (Buscatto, 2014) à travers ses premiers usages dans les années 1950 par Robert Stoller et confirmé dans les années 1960 par John Money, l'un et l'autre psychanalyste et psychologue américains (Fassin, 2008). Ce terme voit le jour à la suite des travaux sur les intersexués et les transsexuels menés respectivement par les deux chercheurs. Il s'agit de la réflexion sur le sexe biologique et l'identité de genre avec pour idée de départ qu'il n'existe pas de réelle correspondance entre le genre (masculin/féminin) et le sexe (homme/femme). Cette notion a d'abord été utilisée dans les sciences médicales et de psychologie avant de s'étendre à d'autres disciplines comme la sociologie. Dès 1955, John Money reformule les approches héritées de l'anthropologue Margaret Mead qui procède à une réflexion sur les rôles sexuels et la socialisation des garçons et des filles. Il s'intéresse particulièrement à l'intersexualité et admet que la notion de genre vise à déjouer l'évidence naturelle du sexe, lorsque l'anatomie est ambiguë à la naissance (Fassin, 2008). Il s'agit de rendre compte des écarts entre les assignations de sexe et les ressentis sexuels pour des jeunes enfants hermaphrodites ou inter sexes, une manière de corriger les anomalies pour faire rentrer des « anormaux » dans l'ordre de la norme (Bereni & Trachman, 2014).

En s'appropriant le genre pour dénaturer le sexe, les études féministes divergent par rapport aux travaux de John Money et de Robert Stoller sur un point : l'empire médical du genre est plus qu'un savoir, il est aussi un pouvoir (Idem). En effet, dans le cas d'Agnès, dont Harold Garfinkel fait le récit en collaboration avec Robert Stoller (Garfinkel, 1967), il est décrit la situation d'une jeune fille, née de sexe masculin et dont le corps se serait féminisé spontanément à la puberté. Pensant à un phénomène rare d'intersexualité tardivement révélé, une équipe médicale a harmonisé par la chirurgie l'anatomie de la jeune fille, conforme à sa nouvelle condition. Il s'est avéré plus tard que la fille a induit le corps médical en erreur en reconnaissant avoir pris des estrogènes en cachette pendant de longues années. Cette possibilité de « *passing* », concept popularisé par Erving Goffmann, signifie se faire « passer pour » ce qu'on n'est pas en réalité, montre clairement que le genre est une construction sociale s'élaborant au travers d'une série d'interactions (ici : décision du corps médical et intervention chirurgicale). La norme de genre n'est pas remise en cause, malgré le fait que la

désormais véritable jeune fille a dupé le corps médical. La règle du jeu reste invariable et les sujets ne peuvent la changer. Ainsi, « l'apprentie clandestine » devra apprendre les leçons de bonne conduite, conformément aux attentes de sa nouvelle condition de femme: décence, soumission, renoncement à toute prétention d'égalité avec les hommes. Harold Garfinkel montre par cette démonstration qu'il y a une croyance en une norme de genre qui ne reconnaît que deux sexes dans les sociétés occidentales à ce moment-là (Garfinkel, 1967), étant entendu que la signification aux croyances est variable selon les contextes dans lesquels elles sont invoquées.

Les sociologues féministes des années 1960 font leur apparition dans ce champ de la recherche. C'est d'abord Kate Millet qui va mettre en exergue le concept de genre qui distingue fondamentalement le sexe du genre vers l'année 1969. Elle souligne l'existence d'un rapport de domination et de subordination entre les sexes dans tous les secteurs et que ce sont les mâles qui détiennent toutes les avenues conduisant au pouvoir (Millet, 1971). La notion de genre a été par la suite adoptée par la sociologue britannique Ann Oakley (Bisilliat & Verschuur, 2000) en 1972 pour distinguer le sexe biologique, notamment celui des organes génitaux et des fonctions procréatrices, distinguant les mâles des femelles, et cette fois-ci le sexe culturel se référant à la distinction entre « féminin » et « masculin », laquelle classification est le fruit d'une **construction sociale permanente**. Elle renvoie donc le sexe au biologique et le genre au culturel. Le concept de genre a alors pour objectif d'appréhender les manières dont la plupart des femmes et des hommes sont façonné-e-s, dès leur tendre enfance pour être semblables aux caractéristiques attendues de leur sexe dans leurs communautés d'appartenance. Ce terme qu'Ann Oakley va introduire dans le champ des recherches féministes est devenu une notion d'envergure. Nous sommes là en pleine posture constructiviste, où les études sur le genre prônent la rupture avec l'essentialisme. Les femmes ayant été longtemps présentées comme disposant de caractéristiques spécifiques et immuables, telles que les qualités émotionnelles etc. L'analyse du genre permet de mettre en lumière les spécificités prétendument féminines au sein d'une société donnée. Cette notion fait ressortir le caractère construit socialement des données historiques concernant aussi bien les femmes que les hommes.

Une fois le genre distingué du sexe, la recherche s'est concentrée sur les rapports femme/homme. Ainsi l'historienne américaine Joan W. Scott incite à aller au-delà de la simple opposition entre les sexes, mais d'en faire un objet de recherche en ce sens que si le masculin s'oppose au féminin, cela signifie qu'il existe un rapport de pouvoir où l'un domine l'autre. L'auteure propose une nouvelle conceptualisation du genre qui se trouve être à la

croisée des sciences humaines féministes et des théories poststructuralistes. Ce terme devient aussi bien « un élément constitutif des rapports sociaux fondé sur les différences perçues entre les sexes », qu'une « façon première de signifier les rapports de pouvoir ». Le genre apparaît être « une catégorie utile d'analyse historique » (Scott, 1988, p. 127). Ce cadre est une alternative à l'analyse des rapports sociaux de sexe proposée par les marxistes qui, bien que permettant d'étudier les structures sociales inégalitaires entre les sexes, ne parvient pas à interroger la conceptualisation de cette différence (Bereni & Trachman, 2014, pp. 35-36). En étudiant les différences perçues entre les femmes et les hommes, le genre devient un **concept à la fois relationnel et hiérarchique**. La perspective relationnelle met en liaison le fait que femmes et hommes, féminin et masculin sont le produit d'un rapport social, ce qui sous-entend qu'on ne peut pas bien comprendre un groupe de sexe sans se rapporter à l'autre. Ceci n'implique nullement qu'on ne puisse travailler sur l'un ou l'autre des groupes de manière spécifique (Bereni & Trachman, 2014). Le sociologue interactionniste Erving Goffman, cité par Marie Buscatto, met en avant une définition du genre renforçant le caractère relationnel de la notion. Celle-ci est entendue comme un construit dynamique capable de toucher tous les éléments constitutifs du monde social, c'est-à-dire les différentes manières dont se « fait le genre » aussi bien dans l'interaction quotidienne que dans les gestes et les échanges les plus anodins. La caractéristique de la société étant les échanges et le partage, cette capacité est fondamentale au Tchad où tout est jeu de relations (Djikoloum Benan, 2002) si l'on tient compte des contextes socio culturels tendus et d'amenuisement des ressources économiques³. De plus, si les projets de développement ne doivent s'occuper des femmes qu'en compensation, alors les approches de complémentarité de genre sont nécessaires (Hofmann & Marius-Gnanou, 2003) pour que croisse ainsi entre femmes et hommes, la collaboration et non la confrontation (Kabeer, 2005).

La tradition interactionniste admet qu'en plus d'être un processus dynamique et relationnel à travers sa production, sa légitimation et sa transformation (Buscatto, 2014), le genre est constitué de **rapports de pouvoir**. Il s'agit d'une hiérarchie et d'une asymétrie observables entre les femmes et les hommes, le féminin et le masculin. L'étude des rapports de pouvoir montre qu'ils sont multiformes et d'intensité variable. En fonction des contextes historiques, ils sont amenés à se transformer, à résister ou même à s'imbriquer dans d'autres rapports de pouvoir (Bereni & Trachman, 2014). Dans la majorité des sociétés humaines, le constat est que la distribution des ressources se fait de manière inégale entre les femmes et les

³ Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

hommes et que le masculin est systématiquement plus valorisé que le féminin⁴, ce qui n'est pas contredit au Tchad, au niveau notamment de l'accès à la terre (Roasngar, 2008) ou de la liquidation de la succession (Djikoloum Benan, 2002). La notion de pouvoir revêt une grande importance dans l'explication, notamment de la reproduction du système de genre qui parvient à obtenir le consentement des personnes le subissant (Michel Foucault, cité par Damamme, 2005, p.8).

Au-delà du rapport de domination qu'il est, le genre est aussi un ordre normatif. Dans ce cadre, il peut servir de baromètre à partir duquel des sanctions peuvent être prises contre les pratiques considérées comme des déviations de genre, à l'exemple des hommes efféminés, des femmes masculines, des lesbiennes, etc. (Bereni & Trachman, 2014). Sur un autre plan, et s'agissant de l'élargissement du concept de genre à la question de la sexualité en général et particulièrement aux minorités sexuelles, des chercheuses, telles que Gayle Rubin et Judith Butler ont rendu compte de ce que le rapport entre les sexes implique une hiérarchie entre les catégories sociales mais qu'il est tout autant une injonction normative. Gayle Rubin par exemple a élargi la réflexion théorique aux types de sexualités qui sont en marge de la norme, comme la pornographie ou le sadomasochisme (Rubin, 1992). Judith Butler pour sa part pose un regard panoramique qui inclut dans un même mouvement analytique les femmes, les lesbiennes, les gays et d'autres minorités qui ne se résument pas à la bicatégorisation posée pour naturelle. Elle désindexe ainsi le genre du sexe (Butler, 2005). L'objectif final étant que le genre soit à même d'agir et d'apporter des modifications aux habitus imposés par la société, notamment les stéréotypes en matière sexuelle. Dans ce dernier cadre, ce type de « déviation » qui est le terme utilisé au Tchad est encore passible de peines de prison (Djikoloum Benan, 2002).

On peut donc reconnaître au genre en tant que grille d'analyse, le mérite d'élargir la recherche à certains groupes minoritaires et marginalisés, tels que les homosexuels, les lesbiennes ou les transgenres. Les études de genre démontrent par ailleurs que l'oppression ne concerne plus seulement les femmes, mais s'étend aux autres minorités précitées, puisque la domination n'émane pas uniquement des hommes mais aussi du système hétérosexuel. Ce croisement ou cette articulation entre diverses formes de discrimination et de différents types de domination montre l'intérêt de l'« intersectionnalité »⁵ et conduit à affirmer que les études de genre donnent à réfléchir non seulement à la différence des sexes, mais aussi à l'ensemble des rapports de pouvoir à l'œuvre dans le monde social (Fassin, 2014).

⁴ Cette dimension va faire l'objet du paragraphe sur le concept de « patriarcat ».

⁵ Notion expliquée dans le paragraphe suivant.

Une autre caractéristique importante du concept de genre est son **caractère d'intersectionnalité** (Crenshaw, 2005). L'idée de base est que les rapports de genre sont toujours imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir. Cette dimension s'est avérée nécessaire à la suite de la dénonciation par les militantes et théoriciennes afro-américaines du caractère homogénéisant des théories féministes se basant exclusivement sur les expériences des femmes blanches, hétérosexuelles et des classes sociales moyennes et supérieures. On admet désormais le croisement en permanence du genre avec différents autres rapports de pouvoir en présence, comme la classe, la « race », la tribu, la sexualité, etc. Il s'agit davantage de l'analyse des expériences sociales observées à travers les rapports de pouvoir dans une variété de contextes sociohistoriques (Bereni & Trachman, 2014). En décryptant les variations individuelles (par l'appartenance sociale ou l'origine ethnique), le genre sous cette forme révèle la complexité des ensembles que constituent les femmes et les hommes dans notre milieu de recherche au Tchad. En effet, l'appréciation des variables comme la classe, la religion, l'âge, la génération, la tribu, affinent l'analyse et permettent de produire des résultats qui ont un sens dans le milieu en question, cette manière empêche de considérer comme homogènes les catégories « femme » et « homme ». Ces éléments mettent également en évidence la nécessité de procéder à une historicisation des rapports sociaux de sexe (Macé, 2015).

Il faut reconnaître que le genre en tant que concept scientifique a longtemps peiné à être accepté dans la recherche française alors qu'il était plus reconnu dans les travaux anglo-saxons (Damamme, 2005). Son usage en France date de la fin des années 1990 alors que ses premières utilisations aux Etats-Unis remontent à la fin des années 1950. Avant cette date, d'autres concepts ou catégories d'analyse ont été utilisés, tels que : patriarcat, rapports sociaux de sexe, division sexuelle du travail, domination masculine, sexe social, classe de sexe etc. (Buscatto, 2014). Les chercheuses françaises pour la plupart « envisagent le terme *gender* avec prudence, voire avec méfiance, pour lui préférer celui de « rapports sociaux de sexe ». Elles craignent en effet que le genre n'occulte les femmes ou plus précisément les rapports de domination qui constituent la différence des sexes » (Fassin, 2008, p. 380).

La sociologie des « rapports sociaux de sexe » indique en filigrane une filiation théorique avec le féminisme matérialiste (Bereni & Trachman, 2014). L'approche matérialiste a en effet constitué le paradigme dominant de la théorie féministe en vigueur en France dans les années 1970. L'appréhension du terme genre découlait de ce que ce dernier était fondé sur des modèles théoriques se basant sur des perspectives poststructuralistes qui avaient la particularité d'accorder une place importante aux discours, contrairement à l'approche

matérialiste. Pendant très longtemps, les femmes ont été absentes de la recherche en sociologie et l'appartenance de sexe y était peu développée (Tahon, 2004). Nicole Echard rend compte du long chemin parcouru par les recherches anthropologiques afin de permettre la production des éléments d'information et de comparaison des rapports sociaux de sexes (Echard, 1991). On parlait davantage des femmes comme « un problème » et petit à petit, on a commencé à saisir que « le problème des femmes » est créé par les hommes (Mathieu N.-C. , 1991, p. 13). A partir de l'idéologie sexiste de la science, Nicole-Claude Mathieu montre qu'en ce qui concerne l'anthropologie, la mise en lumière de l'androcentrisme de la pensée scientifique a été un moment très délicat du fait du discours produit par un certain type de société, discours qui portait sur d'autres sociétés elles-mêmes androcentriques. Le risque était réel du renforcement de l'idéologie des chercheur-e-s et celle des sociétés étudiées. Les sujets traités et les orientations théoriques rendaient une double *invisibilisation* des femmes: d'abord en tant qu'actrices sociales et ensuite en tant que groupe socialement construit (Mathieu N.-C. , 1991). Une dimension asymétrique de la recherche était constatée dans le traitement méthodologique accordé aux deux sexes. De même se faisait remarquer une absence ou une intégration inadéquate des femmes aussi bien dans les modèles théoriques que dans les descriptions empiriques des formations sociales. L'ethnologie fut accusée de déformer par androcentrisme la réalité des sociétés et par la suite, des féministes occidentales ont elles aussi en retour été accusées de racistes et sexistes en projetant par ethnocentrisme leurs propres problèmes sur ces mêmes sociétés (Echard et Mathieu, 1982) citées par (Mathieu N.-C. , 1991, p. 15). Il a donc été nécessaire que des études sur les femmes soient menées afin de contrebalancer l'effet androcentrique et aboutir à une vraie anthropologie des sexes. Ce faisant, les femmes se sont retrouvées réhabilitées, comme des actrices sociales mieux connues et non plus des "pions" dans un jeu masculin.

Aussi la famille y est devenue un champ d'investigation qui accorde une place importante aux femmes. La famille comme institution organise les rapports sociaux entre parents/enfants et entre les sexes. La construction sociale relative aux enfants est visible dans leur inscription dans la lignée qui est un réseau de relations qui leur préexiste, ou dans leur socialisation. S'agissant du père et pendant très longtemps, la construction sociale s'exprimait par la loi qui le désignait comme le mari de la femme. Dans ce contexte, ce n'est pas le biologique qui faisait d'un homme un père, mais le rapport social dans lequel il était placé grâce au mariage. Pour la construction de la mère, celle-ci semble moins immédiatement sociale du fait que les enfants que cette dernière met au monde sont vus sous le prisme d'un accident, de la volonté de Dieu ou de la volonté d'un homme qui par ailleurs a la capacité de

décider d'utiliser ou non les contraceptifs. Aussi, a-t-on souvent expliqué la fécondité par le biologique à cause de la non maîtrise de leur fécondité par les femmes, ce qui permettait d'associer fécondité et nature⁶.

Dans les années 1970, l'attention s'est portée sur les femmes dans les recherches sociologiques en allant au-delà du domaine de la famille pour inclure aussi celui du travail. La dimension des « rapports sociaux de sexe » met par exemple au premier plan, les questions liées à la division sociale du travail et des luttes vues sous le prisme marxien. L'une des figures de proue de cette catégorie est Danielle Kergoat. L'idée était d'opérer un glissement des rapports sociaux de classe vers les rapports sociaux de sexe, étant admis que dans les « rapports sociaux », il y a nécessairement domination (Kergoat, 1982). En plaçant le travail et le rapport social au centre de son analyse, Danièle Kergoat relève une quadruple revendication (Clair, 2011) : les sociétés capitalistes restent toujours divisées entre deux groupes sociaux antagonistes, séparés et hiérarchiques, à savoir le groupe des femmes et celui des hommes. Ensuite, l'enjeu de cet antagonisme se situe dans le travail, d'où la nécessité de reconnaître la *division sexuelle du travail* sous des formes diverses et à travers les époques. Par ailleurs, il s'agit de rendre compte de la richesse théorique d'un concept ne disant pas la prééminence d'un rapport social sur les autres, à l'image du concept de « domination » qui tend à désigner un « ennemi principal », à savoir : les rapports sociaux de classe, de sexe et de « race » qui s'interpénètrent et ne s'ajoutent pas les uns aux autres de manière mécanique. Enfin, penser en termes de « rapports sociaux de sexe » est loin de signifier la lutte ou la guerre entre les sexes immuables, aux natures incompatibles ou complémentaires, ça ne signifie pas non plus s'inscrire dans une problématique de la domination qui enferme le concept dans le face à face hommes/femmes.

Ces différents résultats sont le fait des enquêtes de terrain menées par Daniel Kergoat sur les femmes dans un métier des « femmes » (infirmière) et sur les femmes dans un métier d'« hommes » (conductrice de bus), qui disposent de stratégies de résistance silencieuses (Clair, 2011). On remarquera toutefois que Christine Delphy, par exemple, n'a jamais employé la notion de « rapports sociaux de sexe » qui appartient pourtant au lexique du féminisme matérialiste. Elle trouve à ce concept un certain nombre d'insuffisances (Delphy, Molinier, Clair, & Rui, 2012, p. 7). Le terme n'est réductible qu'à la France, est intraduisible et n'a pas d'équivalent dans d'autres langues. De plus, opérer un glissement des rapports

⁶ Paola Tabet (1985, 1998) montre que dans toutes les sociétés connues, la fécondité des femmes était « contrôlée », ce qui n'est plus tendanciellement le cas dans le monde occidental par rapport à l'actualité de cette thématique en Afrique subsaharienne notamment.

sociaux de classe vers les rapports sociaux de sexe et penser que dans lesdits rapports sociaux, il y a nécessairement domination n'est pas une démarche juste, comme si tout rapport était un rapport de classe et par conséquent un rapport de domination. Christine Delphy pense que l'antagonisme n'est pas compris dans le concept qui lui-même prête à confusion. Il est clair pour la majorité des gens qu'un rapport désigne une interaction de face-à-face, or selon les utilisatrices du concept, même si les femmes sont entre elles, sans hommes, elles seraient malgré tout soumises à des rapports sociaux de sexe. En vérité, cette démonstration se comprendrait pour le genre mais pas pour le « rapport social ». Le genre, lui existe que l'on soit dans un groupe mixte ou pas, que l'on soit en groupe ou simplement seul(e). Enfin, Christine Delphy pense que le « rapport social » laisserait entrevoir qu'il y a des rapports non sociaux, assertion qui de son point de vue n'est pas juste (Delphy, Molinier, Clair, & Rui, 2012). En définitive, les adeptes de l'approche des « rapports sociaux de sexe » étaient partisans du travail de dénaturalisation à travers la remise en cause du travail domestique comme activité naturelle de la femme.

Le parcours du genre en France est passé de l'occultation à l'affichage pendant la dernière décennie (Fassin, 2008). Une nouvelle géopolitique du genre semble s'enraciner et poser des problèmes nouveaux relatifs à la « démocratie sexuelle ». En effet, au regard du conflit des civilisations observé entre les cultures « occidentale » et « musulmane », il apparaît important de trouver un juste équilibre par rapport à la dénaturalisation des sexes et des sexualités au nom des principes politiques de liberté et d'égalité. Il se manifeste en effet des enjeux relatifs aussi bien au voile islamique qu'aux mariages forcés et aux mutilations génitales, en général de la condition des femmes et des homosexuels. La question à se poser est celle de savoir ce que devient le genre, outil critique lorsqu'il est utilisé à des fins normatives. C'est là une des méfiances qu'on peut avoir par rapport à un concept qui peut être entaché de politique (Fassin, 2008, p. 388).

Dans le cadre du Tchad, Laurence Boutinot s'interroge sur les limites de l'approche genre dans les projets réalisés dans le pays en ceci qu'il se met en place une *hiérarchisation du travail* dans les rapports sociaux de genre observables dans ce sens que les femmes actives dans la production laitière, voyant la manière de procéder d'un projet venant relancer les activités dans leur secteur, se rendent compte que les hommes vont s'accaparer du marché. Ne voulant pas perdre sur toute la ligne, elles font un *deal* avec les hommes et leur concèdent ainsi l'achat en commun des compléments alimentaires des animaux. Ce faisant, les femmes acceptent que les hommes aient un droit de regard sur les revenus de l'activité, mais elles gagnent tout de même en continuant de bénéficier de l'autorisation que leur accordent les

hommes pour continuer à mener leur activité de vente de lait (Boutinot, 2006, p. 8). Dans un autre sens, les projets ont tendance à orienter les femmes vers des sphères bien distinctes et qui leur sont spécifiquement réservées (charges domestiques, activités de transformation). Enfin, les femmes restent reconnues comme des « *sujets-agis* » c'est-à-dire ne possédant pas une identité semblable à celle des dominants que sont les hommes (Boutinot, 2006, p. 12).

Les relations humaines étant essentiellement inégales entre les différentes catégories qui composent la société, il est important de comprendre l'oppression dont les femmes sont victimes pour qu'en retour, on discerne bien les difficultés qui sont les leurs. Le concept de patriarcat va nous aider à cet effet.

1.1.1.1 *Le concept de patriarcat*

Tenante d'un féminisme radical totalement anti patriarcal et anticapitaliste, Christine Delphy défend le point de vue que le genre précède le sexe, ce qui signifie que les rôles dévolus aux femmes ainsi qu'aux hommes sont des constructions sociales ne découlant absolument pas d'attributs naturels. Le genre dans ce sens renvoie à un système de division hiérarchique de l'humanité en deux groupes distincts (Delphy, 1998). Dans sa réflexion sur la construction sociale de l'oppression des femmes, elle pense à l'exemple de l'acception féministe que le « patriarcat » désigne une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir, synonyme de « domination masculine » ou d'oppression des femmes (Christine Delphy citée par (Hirata & Laborie, 2000, p. 141). On retrouve en effet dans le terme « patriarcat », l'idée de père, dans le sens du chef de la famille (pas forcément le géniteur) mais aussi d'autorité et d'origine.

Trois principales acceptions de ce terme peuvent être distinguées (Delphy, 1998). La première évoque la tradition, l'ordre, la frugalité et la simplicité. Sur le plan politique, cette notion renvoie au gouvernement des chefs de famille. Le second sens est d'inspiration anthropologique, introduite par Morgan et vulgarisée par Engels qui postule l'existence d'un droit maternel qui aurait été remplacé par un droit paternel. Cette acception percevait le passage à la filiation patrilinéaire comme une défaite historique des femmes bien qu'il soit désormais admis que la filiation matrilineaire conférait l'autorité familiale plutôt au frère de la mère (l'oncle) et non au conjoint ou au père de la mère. Ceci était simplement une autre modalité du patriarcat, conçu comme pouvoir du chef de famille masculin. Le troisième sens appartient à la théorie féministe introduite par Kate Millet dans les années 1970 qui montre que la domination sexuelle est sans doute l'idéologie la plus répandue de notre culture et lui

fournit son concept de puissance le plus fondamental, qui fait en sorte que l'institution du gouvernement patriarcal soumet la moitié féminine de la population par le contrôle de la moitié masculine (Millett, 1971).

Le patriarcat pour les féministes, s'entend comme un système social de domination des femmes par les hommes. Ce terme exprime la substance de cette domination et indique la présence d'un système social de pouvoir et non pas de relations individuelles, évitant ainsi les travers de l'essentialisme, de l'abstraction que peut véhiculer le terme « domination masculine » (Bourdieu, 1998), utilisé par le sociologue de la domination symbolique. Le principe de toute prise de conscience est lié à la perception que la victime a d'un système. L'exemple de l'oppression ou de l'exploitation ressentie par une travailleuse sous payée et qui subit par ailleurs un mari brutal ne conduit pas automatiquement à la mise en cause du patriarcat (Batou & Rosende, 2001). Pour parvenir à ce résultat, il faut encore que la travailleuse et épouse soit débarrassée des explications naturalistes les plus courantes relevant du physiologique (appareil sexuel ou cerveau différent) ou du psychologique (caractère passif, docile, narcissique, etc.) pour enfin déboucher sur une critique politique du patriarcat. Ce système de pouvoir dynamique est capable de se perpétuer et résister à toute transformation de son noyau central qui est la suprématie des hommes.

Pour analyser l'oppression spécifique des femmes, la réflexion féministe a utilisé de nouveaux concepts et de nouvelles terminologies. C'est dans ce cadre qu'on a pu parler de « rapports sociaux de sexe » ou de « système de genre ». La question qui se pose est de savoir si cette nouvelle terminologie apporte quelque chose de nouveau au concept de patriarcat. En tout état de cause, tous ces termes ou concepts n'ont pas de définition stricte sur laquelle tout le monde s'accorde, mais ils ont des particularités communes : « ils visent à décrire non pas des attitudes individuelles ou des secteurs précis de la vie sociale, mais un système total qui imprègne et commande l'ensemble des activités humaines, collectives ou individuelles » (Hirata & Laborie, 2000, p. 146). Ces termes, contrairement à ceux de « domination masculine » ou d'« oppression des femmes » qui se contentent des constats souvent orientés, sont plus explicatifs et impliquent même l'existence d'un système sociopolitique. C'est ce qui est observé chez les féministes anglo-saxonnes lorsqu'elles parlent de « système de genre », c'est manifestement l'idée de système qui est mise en avant avec insistance sur la construction sociale des sexes, de leurs rôles et places. Cette idée est pratiquement synonyme de « patriarcat » où l'accent est mis aussi bien sur la dynamique des rapports sociaux que sur la dimension politique de l'oppression des femmes (pouvoir des pères) (Batou & Rosende, 2001).

Dans une contribution d'Eric Macé, le patriarcat est défini moins comme un système mais comme une opération de mise en asymétrie du masculin et du féminin (Macé, 2015). Pour lui, le genre ne se réduit ni à la différence de sexe, ni à la domination patriarcale. Il est un rapport social de pouvoir qui lui-même est le résultat des transformations historiques qui laissent également paraître des tensions et des dynamiques internes. L'auteur préconise de penser le genre en termes d'« arrangement » (issu des travaux de Erving Goffman), c'est-à-dire « la manière dont chaque type de société associe culturellement la question de la différence de sexe avec celle de la sexualité et des identités masculine et féminine » (Macé, 2015, p. 10).

En effet, l'auteur démontre que toutes les sociétés contemporaines ont eu à l'origine un arrangement patriarcal traditionnel qui organisait et justifiait la hiérarchie entre le masculin et le féminin au nom des dieux ou des ancêtres. Après le XVI^e siècle, la modernité occidentale a disqualifié les rationalités religieuses pour imposer une rationalité scientifique et technique : c'est ainsi qu'est né en Europe l'arrangement patriarcal moderne. Désormais, la hiérarchie entre le masculin et le féminin est justifiée par la nature et la médecine et non plus par les dieux (Idem). Ce qui nous semble de grande importance dans cette démarche, c'est que mêmes les sociétés extra-européennes sont concernées, car elles ont vu leurs arrangements de genre patriarcaux subir l'influence de la modernité occidentale « et ses logiques de multiplication, d'autonomisation et de dissociation des rationalités et des valeurs » (Macé, 2015, p. 137). Ce processus est lié soit à la colonisation, soit à des conflictualités ou des résistances à l'intérieur des peuples autochtones.

Le patriarcat comme opération de mise en asymétrie du masculin et du féminin est une approche intéressante surtout avec sa dimension d'arrangement d'Eric Macé qui accorde une certaine capacité aux femmes. Elle permet, par exemple, dans le cas du Tchad d'approfondir la discussion sur les inégalités subies par les femmes sur plusieurs plans. Cela peut concerner les domaines comme le droit ou la capacité qui leur est reconnue de participer à la réflexion de certains problèmes qui les concernent à partir des différents arrangements composites du patriarcat modernisé qu'elles ont pu négocier, en tenant compte des trajectoires particulières combinant leurs modernités propres avec des principes hérités de l'apport des autres⁷.

Pour être complet sur le concept de patriarcat, il apparaît important d'observer les possibilités de lutter contre l'oppression subie par les femmes à travers la question de l'égalité comme dispositif de défense des droits des femmes.

⁷ Nous en reparlerons dans la deuxième partie pour montrer que les femmes ne sont pas seulement des faire-valoir quand il s'agit de leurs intérêts, notamment la discussion sur le Code des personnes et de la famille.

1.1.1.2 Egalité comme dispositif de défense des droits des femmes

Le thème de l'égalité est devenu la revendication clé du mouvement féministe et même des milieux réformistes et de pouvoir. Le point de vue de Christine Delphy sur la controverse égalité/différence éclaire les dispositifs de défense de l'oppression contre les femmes (Delphy, 1998), (Delphy, 2001), (Batou & Rosende, 2001).

1.1.1.2.1 Les deux courants en lice

Les courants différentialiste et égalitariste s'opposent. Les adeptes de l'approche différentialiste sont d'avis que les femmes sont essentiellement différentes des hommes et dans ce cadre, le mouvement féministe doit se fixer pour but de gagner une valorisation sociale et culturelle qui soit équivalente aux qualités spécifiques des femmes. Pour les partisans de ce point de vue, l'oppression des femmes découle du peu de valorisation de leurs aptitudes « naturelles ». Par contre, le courant égalitariste procède d'une démarche contraire. Il postule la construction sociale du genre, et donc aussi, sa possible déconstruction. Dans cette approche, les différences physiques, morphologiques et de constitution entre les femmes et les hommes ne peuvent en aucun cas déterminer leurs rôles sociaux respectifs. Par conséquent, il n'est point besoin de faire autre chose que de respecter les différences individuelles des uns et des autres et non d'en tirer un avantage ou un désavantage quelconque.

Le type d'égalité prônée est donc fonction des deux courants précédemment présentés. L'égalité envisagée comme une lutte pour saper les valeurs des « rapports sociaux de genre » ne renvoie pas à la même idée que l'égalité pensée en termes de rattrapage, de mise à niveau, de comblement d'un handicap ou d'équité (Batou & Rosende, 2001). Dans le premier cas, la chose à faire, c'est de combattre à la racine l'ordre social patriarcal parce qu'il produit et reproduit l'oppression des femmes par les hommes. Dans l'autre cas, il faut permettre aux femmes de rattraper leur « retard » en prenant des mesures équitables à leur égard pour arriver un jour à l'égalité des sexes, en dépit de leurs différences. On constate que la deuxième dimension combine en même temps l'option différentialiste avec la perspective égalitaire. Il n'est absolument pas tenu compte de tout questionnement sur l'origine et le caractère systémique de l'oppression des femmes. Dans l'exemple pris par Jean Batou et Magdalena Rosenda, ils montrent que la maternité, qui est une prise en charge quasi exclusive des enfants au moins pendant de très longues années par les mères, est perçue comme un simple fait « naturel » qui nécessite seulement des compensations. C'est en général le présupposé

dominant des diverses politiques de promotion des femmes adoptées actuellement aussi bien par les institutions locales, nationales qu'internationales (Batou & Rosende, 2001).

L'équité est un principe de justice distributive qui donne à chacun ce qui lui revient (Catatayud, 2009). John Rawls dans son livre *Théorie de la justice* concilie les notions de liberté et équité. Pour lui en effet, les inégalités demeurent tolérables à condition que tous bénéficient d'une égalité de chances afin d'accéder à des positions plus favorables (Rawls, 2009). Dans ce cadre, des inégalités peuvent être bénéfiques aux plus défavorisés, d'où la justification des politiques de discrimination positive, comme en Amérique du Nord ou en Afrique du Sud post apartheid. L'équité exige de traiter de la même manière des personnes semblables et différemment celles qui ne le sont pas (Hirata & Laborie, 2000). Cette notion fait référence à une justice naturelle dont l'interprétation dépend de chacun. Selon la Banque mondiale (Prévoist, 2010), l'équité peut être entrevue à travers deux principes de base dont le premier est d'avoir des chances égales. Ici, la situation d'un individu, dans ses diverses dimensions, doit refléter principalement ses efforts, ses talents ou aptitudes et pas ses origines. Par contre, le contexte préétabli (le sexe, l'appartenance à un groupe précis, le lieu de naissance, les origines familiales et le groupe social) ne devrait pas déterminer si la personne est capable de réussir sur les plans économique, social et politique. Le second principe, quant à lui, est le fait d'être à l'abri de la privation absolue. Il est tout à fait possible et pensable qu'une société décide, en raison de sa volonté d'éliminer la pauvreté extrême, d'intervenir pour protéger les conditions de vie de ceux de ses membres qui sont le plus dans le besoin, même si par ailleurs, le principe d'égalité des chances est adopté.

Mais cette façon de voir de la structure financière mondiale est critiquable dans la mesure où, il n'est pas évident que des moyens d'action inégaux des processus équitables et le fait d'être à l'abri des privations vont toujours de pair. La connotation qualitative de l'équité pose problème. En effet, dépendre de l'interprétation qui consiste à savoir ce qui est naturellement dû, ou traiter chacun avec sa spécificité renvoie à la justice distributive d'un monde hiérarchique. Toutefois, une politique de discrimination positive visant à corriger les inégalités héritées du passé au niveau de l'accès d'un groupe aux opportunités, comme l'éducation scolaire, peut aboutir à l'exclusion des individus méritants qui appartiennent à d'autres groupes. Mais, la discrimination positive apparaît à ce moment-là comme un principe qui vient corriger pendant quelque temps une situation d'injustice. Arlette Gautier et Marie-France Labrecque pensent « qu'il est préférable d'appeler égalité effective les discriminations positives pour compenser une situation, et de garder le terme d'équité pour évoquer les mesures qui seraient nécessitées par une inégalité de nature, qu'elles soient liées à la biologie

ou aux éventuels desseins divins » (Gautier & Labrecque, 2013, p. 18). Parler d'équité de genre c'est reconnaître qu'un traitement impartial doit valoir aussi bien pour les hommes que pour les femmes, en fonction des besoins de chacun. Qu'il soit identique ou différent, il est nécessaire que ce traitement soit reconnu de manière équitable, en termes d'opportunités et autres avantages.

L'égalité pour sa part est considérée comme un principe de justice commutative c'est-à-dire un échange de droits et de devoirs fondés sur l'égalité des personnes (Catatayud, 2009). L'égalité comme principe fondateur des systèmes politiques universalistes reste une des promesses les plus inachevées de la modernité (Hirata & Laborie, 2000, p. 54). Dans le premier article de la Déclaration des droits de l'homme, il est stipulé que : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », l'énoncé de cet article renvoie davantage à un entendement politique bien qu'en même temps, il se réfère à un héritage naturel de l'humanité. Les droits égaux tirent leur existence de la volonté humaine ; ce sont en effet les individus qui s'engagent à substituer aux privilèges de naissance le principe d'une loi générale et impersonnelle qui s'impose à tous.

L'égalité de genre recouvre la notion selon laquelle tous les êtres humains, qu'ils soient hommes ou femmes, sont libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix sans qu'ils ne soient contraints par les stéréotypes, la division rigide des rôles et les préjugés. L'égalité de genre signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des hommes et des femmes sont, de manière égale, pris en compte, valorisés et encouragés. Cela suppose que les femmes et les hommes ont des droits, des responsabilités et des chances ne dépendant plus du fait d'être nés de l'un ou de l'autre sexe. Le Conseil de l'Europe reconnaît que le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est jamais donné pour définitivement acquis (Conseil-de-l'Europe, 2004). Il mérite d'être en permanence défendu, protégé et promu. La principale critique faite à l'approche égalité est la difficulté de préciser les indicateurs qui permettent de mesurer le degré d'augmentation ou de diminution de cette égalité pour évaluer le succès d'un programme de développement (Bisilliat & Verschuur, 2000).

L'égalité de façon subversive, qui à notre sens semble atteindre sa forme la plus aboutie, convient d'être défendue et mérite une plus grande définition de son contenu. Elle n'est pas une norme abstraite, mais un objectif dynamique : la possibilité de réaliser son potentiel individuel. Ainsi, au-delà de l'égalité formelle et de l'égalité des chances, il y a une égalité plus élevée, l'égalité substantielle dont parle l'ONU. Mais la définition de l'égalité reste un sujet difficile tant que l'on ne traque pas les inégalités sous toutes leurs formes en les

mesurant statistiquement pour en rechercher aussi l'origine et le caractère systémique, en relation avec les « rapports sociaux de sexe » dans leur ensemble. L'étude réalisée par Rachel Silvera est très révélatrice à cet effet de l'importante différence qu'il y a eu entre les salaires féminins et masculins de près de 30% en France pendant 50 ans et de l'absence de réactions face à cette inégalité (Silvera, 1996).

1.1.1.2.2 Trois façons de penser et de combattre l'oppression des femmes

Christine Delphy distingue en définitive trois façons de penser et de combattre l'oppression spécifique des femmes (Delphy, 1998), (Delphy, 2001), (Batou & Rosende, 2001) : l'option de la différence qui débouche sur la revendication d'équivalence femmes-hommes, l'option de l'égalité rattrapage ou de l'équité qui conduit à l'adoption de mesures de soutien sans remettre en cause le « système de genre », enfin l'option de l'égalité subversive qui permet de combiner le combat contre les inégalités avec la critique radicale du système qui les produit. Ces trois idées forces permettent de voir de quelle manière l'oppression peut être combattue.

Pour notre part, nous soutenons totalement le principe de l'égalité dans sa forme la plus totale, ce qui signifie que nous optons pour l'égalité qualifiée de subversive qui milite pour le fait que, non seulement personne ne devrait être discriminée du seul fait de son appartenance à un sexe particulier, mais aussi qu'il faut lutter contre la racine qui génère un système qui produit et reproduit ces inégalités, à savoir le patriarcat.

Toutefois et par principe de réalisme, il nous semble judicieux que le principe d'équité ou de l'égalité rattrapage soit actionné ponctuellement, dans l'attente des conditions qui puissent permettre la pleine mise en œuvre de l'égalité totale et les mesures de discrimination positive qui peuvent intervenir entre temps participent de cette situation intermédiaire.

Notre troisième partie fera voir de manière concrète comment le programme de développement ou même l'Etat ont adressé ces types de problèmes. Cette démarche est également celle que nous préconisons aussi bien pour notre région d'étude que pour le reste du Tchad.

La problématique du genre en Allemagne va être abordée dans la section qui suit selon son utilisation dans les milieux académiques et sa prise en compte dans la politique de développement de ce pays.

1.1.1.3 Problématique du genre en Allemagne

Au plan académique

A propos de cette première dimension, il faut dire qu'à l'image de la France, l'Allemagne a elle aussi investi assez timidement au départ le domaine du genre. Sur le plan académique, le genre était perçu comme un remède miracle. En effet, cette notion a permis une évolution conceptuelle dans le sens où la recherche féministe avait thématiqué la domination et l'oppression, alors que les études du genre s'opposent à un modèle binaire. Il y a eu manifestement une volonté de rupture avec l'héritage de la théorie féministe. On observe qu'avant, la tâche consistait à réunir les informations sur les femmes et démontrer les différences entre ces dernières et les hommes, alors que dès les années 1990, le genre a mis en question les valeurs accordées aux différenciations ainsi que les rapports entre les différentes catégories sociales. On constate donc que les thématiques ainsi que les champs de recherche se sont beaucoup diversifiés, faisant du genre une méta-catégorie (Kroll, 2002). La nécessité d'une rupture avec la production du savoir militant était le fait de la critique antiféministe qui contestait, de manière véhémente, la scientificité de la recherche féministe, à cause de son rapport avec un mouvement politique et social (Möser, 2011). Pour les tenants de la différenciation, on peut dire que le déconstructivisme était un nouveau paradigme remplaçant les concepts du « vieux féminisme » (Heintz, 1993, p. 37). L'Université allemande a donc connu des évolutions, notamment des courants différents qui ont permis en fin de compte d'asseoir une espèce de coexistence paisible des positions qui naguère semblaient opposées l'une à l'autre (Möser, 2011). Dans ce contexte, la recherche sur le genre n'était pas une alternative à la recherche sur les femmes (*Frauenforschung*), les deux types d'approche étant en même temps nécessaires et critiquables (Becker-Schmidt & Knapp, 2000).

La politique allemande de genre dans la coopération au développement

Dès les années 1970, suite à une approche novatrice de l'Organisation des Nations Unies, la Ministre fédérale allemande du développement a fait en sorte que la promotion des femmes soit mise en œuvre comme un instrument de la lutte contre les discriminations des femmes du Sud, avec la participation aussi bien des acteurs étatiques que des ONG de l'Allemagne. Avec la conférence sur les femmes de Beijing en 1995 et la plateforme qui y fut adoptée, un deuxième instrument stratégique, l'approche intégrée de genre a été introduit pour lutter contre la pauvreté persistante et contribuer à l'instauration de l'équité de genre. C'est ainsi que, depuis lors, la politique de développement a exigé que soient analysés les effets des

projets et programmes sur les rapports entre les sexes et leur utilité aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Il y a donc eu un changement de perspective : de l'approche femmes à l'approche de genre, mais la promotion des femmes et l'approche intégrée de genre sont restées obligatoires dans la coopération au développement (VENRO, 2009).

Le Ministère Fédéral de la coopération économique a mis en place une politique qui oriente son action sur un certain nombre de priorités (VENRO, 2009, p. 21). Ainsi en 2001 par exemple, il a lancé le « Programme d'action 2015 » visant à réduire de moitié, à l'échéance de 2015, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté; l'équité de genre constituant un facteur clé pour atteindre l'objectif du programme. Le point de départ en est la promotion de mesures qui concernent le rapport entre pauvreté et absence de droits politiques ainsi que de pouvoirs et compétences. La garantie de l'éducation de base pour les femmes se trouve être elle aussi dans cette approche, comme une mesure centrale pour établir l'équité entre les catégories sociales et renforcer le statut des femmes. Une autre priorité importante à mentionner consiste à lutter contre la violence, la prostitution forcée et la traite des femmes. Le programme d'action prévoit également une promotion des initiatives d'introduction de la perspective de genre dans le processus budgétaire par la coopération bilatérale. Grâce aux conseils juridiques et à une éducation aux droits de l'Homme, le Ministère veut rendre les femmes capables de s'informer sur leurs droits et de les revendiquer. Ces dernières sont aussi soutenues dans le sens de faire changer la situation juridique nationale vers l'équité de genre. De manière générale, le Ministère Fédéral allemand de la coopération s'engage dans les pays partenaires pour que le thème de l'équité de genre soit également intégré dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Son soutien est aussi destiné aux réseaux de femmes et à leurs ONG.

Il faut toutefois signaler que la notion de genre n'a pas été facile à imposer et de nombreuses interrogations se sont souvent posées, notamment lors des évaluations qui ont lieu périodiquement par les organisations de développement de la coopération allemande qui sont en partenariat avec les associations du Sud (VENRO, 2009) : la nouvelle approche vient-elle évincer la promotion des femmes toujours nécessaire ? L'approche intégrée de genre donne-t-elle satisfaction à la coopération au développement de manière pratique ? Les résultats des discussions menées au sein de la faitière des organisations allemandes pour le développement rendent compte de ce qu'un consensus se dégage pour qu'on ne se serve pas de la promotion des femmes contre l'approche intégrée de genre. Cette dernière ayant pour cible l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes et offrant par ailleurs un cadre stratégique pour la politique de l'équité de genre. La promotion des femmes est incluse dans le champ de

l'approche intégrée de genre. Avec cette dernière philosophie, les mesures de promotion des femmes sont analysées plus systématiquement par rapport à leurs impacts et elles sont placées dans un contexte plus large de la politique d'égalité des sexes.

Concernant le bilan, notamment l'expérience avec les organisations des pays du Sud, on constate que la mise en œuvre concrète de l'approche intégrée de genre dans la coopération au développement n'a pas été totalement un succès. Malgré l'ancrage de cette approche dans la programmation des organisations et ONG, les progrès réalisés ne sont pas satisfaisants. La mise en œuvre est lente et poursuivie sans grand engagement (VENRO, 2009). La volonté politique faisant souvent défaut, les ressources tant financières qu'en matière de personnels et de temps nécessaire ne sont pas mis à disposition par les organisations devant appliquer l'action. Ceci montre à suffisance le peu d'intérêt de nombreuses structures de développement à donner la priorité nécessaire à l'objectif de l'équité de genre. Il faut également ajouter que l'analyse, la planification et la réalisation des programmes de genre sont complexes et difficiles, en raison entre autres de l'absence de données différenciées selon le sexe et l'absence d'identification des besoins spécifiques liés au genre.

1.1.1.4 L'idée du genre au Tchad

La politique et les inégalités liées au genre au Tchad font l'objet de longs développements dans la deuxième partie de la thèse⁸. Toutefois, nous voulons à ce niveau évoquer certaines caractéristiques liées à cette notion dans le pays.

1.1.1.4.1 Quelques observations du concept du genre au Tchad

En regardant la scène du développement dans le pays, on se rend compte qu'il règne encore une grande confusion entre les concepts femmes et genre. En effet, dans les projets mis en œuvre, très peu de personnes locales ou parfois étrangères sont au fait ou connaissent approximativement l'approche genre, ce qui conduit souvent à des projets dont les résultats ne coïncident pas avec les objectifs attendus et retardent d'autant les effets du développement sur les différents groupes cibles des projets. Dans ce cadre, Laurence Boutinot relativise la prise en compte correcte du « genre » au Tchad. Pour elle, la confusion qui existe encore entre le « genre » et la conception de « la femme » l'est principalement en raison des présupposés androcentriques des planificateurs des projets, ce qui fait en sorte que ces derniers finissent par dénaturer par exemple un projet de développement, en modifiant les pratiques des femmes en raison de ce qu'il n'avait pas été tenu compte des possibilités nouvelles offertes

⁸ Voir dès la page 156.

par les hommes dans la réorientation du projet. Ces derniers ont fini par s'emparer du marché, pourtant l'apanage préalable des femmes (Boutinot, 2006, p. 4). La coopération allemande a fait la même constatation lors de ses réunions périodiques d'évaluation. En effet, dans la pratique générale des ONG, il subsiste une contradiction entre le consensus théorique qui veut que le genre ne signifie pas sexe biologique et la réalité au niveau opérationnel. Ainsi, les organisations pensent poursuivre l'objectif de l'équité de genre avec la réalisation des projets uniquement dans le domaine de la promotion des femmes, bien que l'approche genre ait été recommandée depuis la conférence de Beijing en 1995. Les mesures mises en œuvre s'adressent presque exclusivement à la population féminine. Des concepts spécifiques aux hommes pour un développement équitable font encore largement défaut (VENRO, 2009).

Une autre caractéristique découlant de la précédente montre que l'Etat tchadien lui-même ne semble pas vouloir faire avancer les choses. Son niveau d'engagement en matière d'utilisation de l'approche genre est beaucoup proche de la politique instituée par les organisations internationales de la « décennie de la femme » dès l'année 1975. Il se fait que les projets mis en œuvre le sont souvent dans une posture neutre ou alors, il y en a qui sont spécifiquement destinés aux femmes dans le but d'être en adéquation avec la tendance du moment. Or, depuis 1995, l'approche « Genre et développement » a pris le relais de l'approche « Intégration des femmes au développement » (IFD) pour justement apporter des rectificatifs à l'ancienne approche qui ne se contentait que d'intégrer les femmes dans les projets sans faire d'elles des agentes directes du développement. Cette double contribution de Laurence Boutinot et de la coopération allemande brosse un kaléidoscope des problèmes que la problématique genre pose encore au Tchad. Pour comprendre cette ambiguïté, il faut recourir à la critique faite à l'approche de l'IFD qui renvoie le problème, moins au peu d'intérêt ou de compréhension des concepteurs des projets qu'aux origines de la domination dont les femmes sont victimes dans leurs sociétés de base. On se rend souvent compte qu'il n'est même pas encore compris la nécessité de la sensibilisation de toutes les populations concernées avant tout montage de projet.

La section suivante va s'intéresser à l'approche « Genre et développement ».

1.1.2 Genre et développement

Le concept de développement abordé ici s'inspire de la définition que Jean-Pierre Olivier de Sardan donne à cette notion à savoir « l'ensemble des processus sociaux induits par les opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et

reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs » (Olivier de Sardan, 1995, p. 7). Cette approche méthodologique transcende le point de vue normatif et permet d'aborder aussi bien les dimensions politiques des projets de développement que les interactions possibles à l'intérieur de ceux-ci.

La présente section éclaire la conceptualisation des rapports entre « femmes » et « développement » (Dagenais & Piché, 1994) pour mieux comprendre les deux principales approches qui ont régi ces liens, à savoir, « l'Intégration des femmes au développement » (IFD) et l'approche « Genre et développement » (GED).

Pour saisir la corrélation entre le genre et le développement, il faut remonter vers 1960, époque où commencent à émerger les premières critiques à l'égard des théories du développement, notamment le paradigme de la modernisation en vigueur en ce temps-là (Degavre, 2011). Dans les années 1970, d'autres courants discutent des conséquences des politiques de développement et de leur manque d'intérêt pour les femmes. En effet, les premières stratégies de croissance ne considéraient pas le facteur humain comme une dimension véritablement significative du développement (Kabeer, 2006).

1.1.2.1 Présupposés théoriques et approche de l'Intégration des femmes dans le développement (IFD)

C'est à partir de la réflexion de l'économiste danoise Ester Boserup que le courant de l'intégration des femmes au développement a été initié et s'est considérablement développé depuis les années 1980 et 1990 (Bähr Caballero & Florence, 2006). Elle porte un intérêt particulier à la question des femmes des pays en développement et pour cela, elle s'appesantit sur le recul de l'émancipation des femmes pendant la colonisation et dans les processus de développement contemporains (Degavre, 2011). Ester Boserup met un accent sur l'impact du processus de modernisation agricole sur les populations féminines des pays en développement en même temps qu'elle observe deux problèmes spécifiques des femmes : leur position par rapport au droit et la répartition des charges de travail entre les sexes. En effet, le statut des femmes s'est dégradé à cause de plusieurs facteurs, dont l'utilisation de certains procédés agricoles modernes. Cette situation a introduit une division du travail défavorable aux femmes (Rathgeber E. , 1994) et provoqué un impact négatif des projets sur les agricultrices africaines qui, non seulement ne les aident pas à progresser, mais au contraire diminuent leurs profits et les dépossèdent de leurs maigres avantages. Les autres facteurs sont la perpétuation du schéma culturel dominant de l'élite coloniale européenne qui ne s'adresse qu'aux hommes et

le peu de préoccupation concernant l'accès des femmes dans le travail dans l'industrie. Il faut affirmer que la logique de la modernisation⁹ est encore dominante dans la pensée et la pratique du développement.

Ester Boserup pense que les progrès technologiques peuvent conduire les femmes des sociétés du Sud à valoriser leur statut, mais pour ce faire, elles doivent être libérées du cycle reproductif et avoir une indépendance sur le marché du travail (Boserup, 1983). Il est important que les femmes soient représentées dans les secteurs industriels, car ceux-ci ont des moyens qui peuvent conduire à leur émancipation et atténuer leur marginalisation dans le processus de développement. La place centrale des femmes dans la mise en œuvre des actions de développement est préconisée et dans cette logique, un développement réel doit conduire à une répartition égalitaire des emplois et des revenus (Idem). Cet égalitarisme souhaité peut faire réduire les inégalités entre les femmes, notamment celles du Sud, et les hommes en matière de division sexuelle du travail (Saint-Hilaire, 1996). Les institutions internationales souhaitent mener leur intervention dans le cadre de la mise en œuvre d'un développement avec des effets en cascade bénéfiques aux femmes.

Dans les années 1970, les réflexions d'Ester Boserup deviennent la référence des projets et programmes de développement et d'autres travaux sont menés à l'effet de mieux comprendre la situation des femmes du Sud (Rogers, 1980). C'est dès ce moment que naîtra véritablement un courant structuré et systématique qui est l'Intégration des Femmes au Développement (IFD) (Degavre, 2011). La préoccupation de ce courant est de comprendre « le processus d'infériorisation des femmes dans les pays de la périphérie, ainsi que de leur position et coopération dans les programmes ou activités, telles que l'éducation, les politiques familiales, la modernisation agricole ou l'industrialisation. » (Degavre, 2011, p. 67).

De la rencontre entre l'IFD et les théories économiques sur le développement, il en résulte que, grâce à l'emploi salarié, les politiques de modernisation contribuent à l'amélioration de la condition des femmes dans les processus d'industrialisation (Pearson, 1998) citée par (Degavre, 2011). En effet, le postulat qui guide cette réflexion est que le salariat débouche sur l'émancipation afin d'allier nécessité économique et stratégie d'industrialisation des pays du Sud, laquelle réflexion débouche sur les stratégies d'exportation et l'emploi féminin massif (Idem). Il est primordial de comprendre que dans l'argument de l'IFD, on fait appel en même temps aux principes d'efficacité et de justice dans

⁹ La théorie de la modernisation a dominé la pensée sur le développement international entre les années 1950 et 1970 et la croyance à l'époque était que, suite à l'industrialisation, le niveau de vie des pays en développement s'améliorerait et que les bénéfices atteindraient toutes les couches de la société (Dagenais & Piché, 1994).

la droite ligne de la pensée économique des années 1970 qui était la modernisation et avait pour objectif de promouvoir et l'emploi industriel au Nord et l'efficacité économique au Sud (Bähr Caballero, K., & Florence, D. 2006).

Dans la même période, un accroissement de la présence féminine provenant des zones rurales dans le secteur industriel des pays du Sud s'est fait sentir. La caractéristique de ces salariées est qu'elles sont employées à court terme. Ruth Pearson croit savoir que si la main d'œuvre féminine augmente en fonction de l'accroissement de l'industrie d'exportation, une autre réalité est à observer : l'élite industrielle a le devoir de respecter les exigences des travailleurs hommes par rapport à l'accomplissement du travail reproductif des femmes dont ces derniers veulent continuer à bénéficier (Pearson, 1998) citée par (Degavre, 2011, p. 68). Les femmes devant remplir leur devoir de procréation se trouvent dans l'obligation d'abandonner leurs emplois périodiquement, ce qui est un obstacle pour l'emploi féminin. Une autre critique faite à l'IFD est celle qui révèle l'instrumentalisation des rapports de genre inégaux dans les pays du Sud par l'élite industrielle, notamment la manière dont les employées femmes sont utilisées et même exploitées pour remplir leur tâche de reproduction (Piel, 2003, p. 31) cité par (Degavre, 2011).

Quant à l'argument de l'émancipation par le travail salarié, il se trouve nuancé par certaines études. En effet, le processus industriel ne repose pas seulement sur la massification de l'emploi féminin, il prend appui également sur la conversion des emplois industriels en emplois flexibles et mal payés, ce qui est la caractéristique des postes de travail occupés par les femmes (Pearson, 1998) citée par (Degavre, 2011, p. 68). On peut donc affirmer que l'industrialisation qui a été le modèle économique de développement dès les indépendances jusqu'à la période de l'IFD a produit sur les femmes des résultats très contrastés, bien que l'approche ait contribué à adresser des questions importantes pour les femmes, comme celle de la division du travail dans les sociétés du Tiers monde.

En fin de compte, le concept d'IFD, issu du courant féministe libéral et de la théorie de la modernisation, avait pour but de parvenir à un développement efficace prônant des actions dans lesquelles les femmes étaient incorporées dans les projets intégrés et des activités génératrices de revenus (D'Almeida, 2007). L'amélioration de la productivité des femmes étant un des buts de la pensée du développement de l'époque, les Nations Unies vont créer en 1976 un fonds de développement (UNIFEM) réservé aux femmes (CQFD, 2004). Mais cette philosophie n'a pas été concluante car elle ne s'attaquait pas aux causes fondamentales qui empêchaient les femmes de participer au développement de leurs sociétés. Les femmes au lieu

d'être de vraies agentes économiques étaient plutôt prises comme de simples bénéficiaires de systèmes de protection et d'assistance.

Enfin, cette approche semble quelque peu naïve lorsqu'elle postule, selon certains auteurs, que les rapports de genre changeront d'eux-mêmes à mesure que les femmes deviendront des partenaires économiques à part entière du développement (Dagenais & Piché, 1994).

Une approche intermédiaire dénommée « Femmes et développement » (FED) est venue à la suite de l'IFD, après le constat des limites de la théorie de la modernisation. Dans ce cadre, place est faite à la théorie de la dépendance (Dagenais & Piché, 1994). Nous ne nous appesantirons pas sur cet épiphénomène pour passer directement à l'approche qui a eu plus ample écho, le « Genre et développement » (GED).

Théoriquement, on peut observer que l'expression « femmes et développement » reste encore marquée par l'appartenance biologique des sexes, ce qui conduit à des distorsions, notamment celle qui renforce le caractère non historique et atemporel de la catégorie femmes. Or, il y a un rapport dialectique qui se joue entre les deux sexes que la recherche, pour avancer, ne doit pas occulter (Bisilliat, Pinton, & Lecarme, 1992, p. 6). Ainsi, les premières initiatives femmes et développement n'ont aucunement réduit les préjugés sexistes des politiques macro-économiques mises en place à cette période (Kabeer, 2006, p. 257). L'utilisation du concept de genre peut être considérée comme la réponse à la critique faite aux approches précédentes à savoir, que le problème de fond n'est pas constitué par les femmes, mais par l'allocation des ressources entre femmes et hommes. Le genre contribue ainsi à ouvrir une nouvelle réflexion sur le plan méthodologique (Bisilliat & Verschuur, 2000).

1.1.2.2 De l'approche de « l'Intégration des femmes au développement » (IFD) à l'approche « Genre et développement » (GED)

Le changement de paradigme entre l'IFD et le GED a été précédé de longues réflexions. Bien que les Nations unies accordent déjà une place importante aux femmes, un débat a lieu autour du concept de subordination des femmes et dans ce débat, l'intégration des femmes dans la modernisation est profondément critiquée. Cette fronde est orchestrée par des chercheuses féministes issues de l'école de la dépendance qui réaffirment « le caractère problématique de l'intégration des femmes dans le développement » (Degavre, 2011, pp. 68-69). La réflexion en cours prend le contrepied de la pensée du système onusien qui croit que,

l'amélioration de la situation des femmes sera une réalité dès lors que le progrès et le changement social existeront. Les chercheuses féministes penchent plutôt pour une meilleure compréhension des rapports entre les sexes au sein des pays de la périphérie. Les récriminations contre l'IFD se basent sur le fait que les femmes sont victimes d'un rapport de domination profond à rechercher dans leur société d'origine, plutôt que de considérer qu'elles sont davantage victimes du peu d'intérêt ou de l'incompréhension des développeurs.

De nouveaux thèmes enrichissent les débats entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. L'accent est mis sur le travail domestique et l'économie de subsistance des femmes ainsi que de l'emploi féminin dans le secteur industriel. Une des critiques récurrentes faite à l'IFD est la façon dont elle a pris en compte les femmes dans les programmes et les projets sur le terrain. Il est apparu que des projets et programmes intégrant la problématique « femme » l'ont souvent fait en reproduisant des stéréotypes liés à la vision modernisatrice pourtant dénoncée par les postulats de l'IFD (Bähr Caballero, K., & Florence, D. 2006). Le foisonnement dans la recherche met ensemble, aussi bien la rhétorique concernant la question des femmes face au projet de modernisation par les féminismes radicaux européens, que la visibilité désormais acquise dont bénéficient les femmes du Sud de la part du système onusien qui s'intéresse ainsi aux thèmes concernant les pratiques de subsistance.

Un nouveau courant appelé « Genre et développement » (GED) va naître de l'ensemble de ces réflexions, bénéficiant de l'écho apporté par les ONG et différents mouvements du Tiers monde (Peemans; 2002), cité par (Degavre, 2011). Deux présupposés théoriques intéressent le GED : d'abord savoir parler du genre et pas de femmes, et ensuite émettre une critique de la dimension intégrative de l'approche IFD dans les programmes de développement. Autant que faire se peut, nous étayerons cette partie avec des écrits de Laurence Boutinot qui a eu une expérience pratique au Tchad en matière de projet genré.

Le genre doit être pensé au sein du GED comme une construction sociale des sexes féminins et masculins dans le sens de mieux comprendre les rapports entre ces différents sexes. En effet, Laurence Boutinot montre que la non prise en compte des réalités concernant les différents groupes sociaux biaise les résultats des programmes de développement au Tchad. Aussi observe-t-elle que les hommes, parce que bien organisés et mieux formés, arrivent à s'emparer des parts de marché qui étaient précédemment concédées aux femmes. Il s'est passé qu'en raison de ce que le projet n'a pas été capable, dans son étude préalable au genre, de déterminer ou de caractériser les relations sociales, les femmes ont été renvoyées à une activité censée être du domaine de leurs tâches traditionnelles et domestiques (la collecte du lait), sans que le projet ne se soit assuré de la disponibilité des équipements pouvant

permettre aux femmes de réaliser au mieux l'activité pour en tirer une bonne valeur marchande (Boutinot, 2006, p. 4).

Par rapport au deuxième présupposé théorique, le constat a été fait que dans de très nombreux cas, les projets intégrant les revendications féminines ont reproduit des stéréotypes d'une vision modernisatrice (pour ne pas dire occidentale) quand il s'est agi de faire intervenir les femmes dans les activités desdits projets. C'est une situation notable dans des programmes de santé, où les femmes ne sont souvent considérées que dans leur rôle de reproduction. A ce niveau aussi, Laurence Boutinot signale la méprise des développeurs étrangers au Tchad qui, dans leurs schèmes de pensée à l'occidental, ont « naturellement » comparé la situation du lieu du projet, par rapport à la gestion laitière en Europe du XIXe siècle, où l'activité réalisée par les femmes était simplement envisagée comme ressortant du cadre d'un travail domestique au sein du ménage, de sorte que l'activité laitière ne devait coûter aucune autre contribution financière, ce qui était faux et mettait déjà à mal le projet dès sa conception (Boutinot, 2006, p. 5). Naila Kabeer fait aussi observer que le GED critique l'IFD dans une de ses pratiques qui consiste à théoriser les besoins des femmes très souvent par rapport à ceux de la famille, occultant de ce fait les problèmes de redistribution des ressources au sein de la famille et entre les familles (Kabeer, 1994, p. 8). Quand on sait que les rapports sont tout sauf homogènes dans ce genre de milieu, on peut se rendre compte de la grande erreur commise à ce niveau.

Par ailleurs, il s'est avéré que des projets uniquement réservés aux femmes n'aient pas permis que ces dernières obtiennent un revenu suffisant ou d'entrer dans des domaines non traditionnels (Locoh, Labouri-Racapé, Tichit, 1996, citées par (Degavre, 2011).

Les mouvements radicaux des femmes des pays du Sud ont également conduit à revendiquer l'*empowerment* comme objectif de leur participation au projet de développement. Cette notion contribue à tenir compte de la voix de ces femmes qui était inaudible dans les projets de développement issus de l'IFD, c'est aussi une manière pour ces femmes de rejeter les décisions "*top/down*" (Moser, 1993; Kabeer, 1994; Rowlands, 1997 ; Parpart, 2000, p 2). Le GED critique justement ces pratiques « *top/down* » dans les projets inspirés par l'IFD. En effet, la voix des organisations de base a longtemps été négligée au profit des expert(e)s (Kabeer, 1994, p. 224). Sinon, comment comprendre que dans le cas du projet laitier du Tchad qui nous intéresse, des évaluateurs externes de la mission d'identification du projet fassent des recommandations ayant des présupposés androcentriques sur la base de la seule vision économique du projet (Boutinot, 2006, p. 4) ? Le GED a ainsi contribué à interroger une problématique importante, à savoir le pouvoir dont semble s'emparer les experts et plus

généralement la question directe des rapports de pouvoir entre Nord et Sud, invisibles mais existant au sein du mouvement international des femmes. La question qui se pose est celle de savoir si la grande masse des femmes pauvres et souvent assistées est en mesure de tenir tête à ces « expert(e)s » qui écument encore les nombreuses contrées des pays en développement ? Il est maintes fois apparu que les femmes dans le cas du Tchad n'ont pas été perçues comme sujets de recherche, mais plutôt comme des « sujets agis » car subissant la hiérarchisation observée dans les divers enjeux des projets où elles étaient pourtant des parties prenantes (Boutinot, 2006, p. 11). C'est pour cette raison que l'auteure pense que pour adresser les questions de développement, des actions doivent être menées pour les communautés des femmes du Sud. Ces actions en cascade doivent concerner aussi bien l'organisation institutionnelle des associations que les formations de renforcement multiformes de capacités pour rendre optimales les communautés.

Les femmes font preuve d'une certaine immaturité et de peu d'accompagnement et de connaissances. En effet, elles sont peu au fait des enjeux concernant le marché et elles ne considèrent même pas l'avenir de celui-ci par rapport à l'arrivée de nouveaux concurrents hommes dans l'activité. La seule concurrence à laquelle elles sont sensibles se limite entre elles, notamment dans le rapport entre les différentes sous activités de leur corporation liant les femmes urbaines et celles rurales. Cette situation contraste fortement avec celle des hommes qui, malgré leur égoïsme, sont toujours prêts à s'organiser davantage pour profiter de toute opportunité capable d'agrandir leurs affaires. Ce manque de connaissances et de formations des femmes par rapport à leurs intérêts est résumée par la justesse de cette citation « Les femmes ne défient pas ouvertement leurs conditions de subordination »¹⁰.

La vie économique ne doit pas être vue uniquement sous le prisme du productif marchand, mais également sous une autre dimension qui concerne en même temps aussi la production d'activités humaines tournées vers la régénération d'une société et des éléments humains et environnementaux qui la composent. Ces pratiques généralement ressortent, aussi bien de l'économique que du social ou du politique, mais sont orientées vers des objectifs distincts de l'accumulation (Bähr Caballero, K., & Florence, D. 2006).

En diffusant l'approche GED en 1995, la Conférence internationale de Beijing sur le statut des femmes entendait tenir compte des besoins spécifiques et différents de chaque sexe avec pour objectif de parvenir à l'autonomisation et l'émancipation de femmes (*empowerment*). Selon cette vision, les hommes et les femmes vivant ensemble créent et

¹⁰ Cloutier et Sy, 1993, *Ndjaménoise du secteur informel*, Ndjaména, Bulletin du CEFOD.

perpétuent la société de même qu'ils déterminent la répartition des tâches. Malgré une certaine interdépendance, on observe que les bénéfices et les souffrances sont mal partagés entre les hommes et les femmes. Les premiers cités se trouvent possesseurs d'un grand pouvoir, suite aux rôles sociaux qui leur sont reconnus. Et fort de cette supériorité, ils ont la capacité d'accorder aux femmes, selon leur bon vouloir, les rôles qu'ils veulent les voir jouer. Il n'est donc pas surprenant de constater que le développement ne se répercute pas de façon similaire sur les hommes et sur les femmes, car chaque catégorie exerce une influence différente sur les projets et les ressources. Pour faire avancer les intérêts de la communauté, il est indispensable que les deux groupes participent à l'identification des problèmes et des solutions de leur terroir. L'approche GED prend en compte l'ensemble de l'organisation dans la société. Elle n'oublie pas non plus les dimensions économique, politique et culturelle, ce qui fait qu'on peut la considérer comme une approche globale prenant en compte tous les aspects touchant de façon systématique les rapports femmes/hommes. L'approche genre s'intéresse de ce fait à la construction sociale du genre, à l'attribution des rôles, des responsabilités spécifiques que la société attend des uns et des autres.

S'agissant des projets et programmes de développement, l'approche GED permet de mieux répondre aux besoins pratiques¹¹ des femmes et à leurs intérêts stratégiques¹². Elle contribue à faire en sorte que les femmes puissent être considérées comme des agentes du changement plutôt que comme bénéficiaires de l'aide au développement (CQFD, 2004). Elle affirme que les femmes doivent s'organiser afin d'augmenter non seulement leur pouvoir économique, mais surtout leur pouvoir politique pour être en mesure de ne plus subir indéfiniment les situations d'inégalité.

Kate Young définit le développement dans une dimension plurielle comme « un processus complexe impliquant une amélioration sociale, économique, politique et culturelle de la société elle-même. Amélioration dans ce sens signifie la capacité de la société non seulement de répondre aux besoins physiques, émotionnels et créatifs de la population à un niveau historiquement acceptable ; mais aussi à libérer le temps du travail humain du fardeau sans fin lié à la production des besoins essentiels. Cela entraîne des standards de vie meilleurs, mais non une consommation immodérée ainsi qu'une forme de société permettant une

¹¹ Les besoins pratiques des femmes sont formulés par elles-mêmes et partent des conditions concrètes de leur positionnement et découlent des rôles qu'elles jouent autant que les hommes dans la division traditionnelle du travail. Ils constituent une réponse à un besoin immédiat.

¹² Les intérêts stratégiques des femmes sont le résultat de l'analyse de la subordination des femmes et de la formulation de dispositions nouvelles plus satisfaisantes remplaçant celles existantes qui ne sont pas favorables aux femmes, par exemple, sur la participation politique sur un pied d'égalité avec les hommes et sur l'élimination de toute forme de discrimination.

distribution égale de la richesse sociale » (Young, 1988a) citée dans (Bisilliat & Verschuur, 2000, p. 33). L'approche « Genre et développement » apparaît comme une solution de rechange et de correction des insuffisances constatées dans les approches précédentes.

Les sections qui vont suivre marqueront un arrêt sur la pauvreté en montrant comment elle se féminise et les approches mises en œuvre pour l'aborder.

1.1.2.3 Prise en compte de la pauvreté

Un changement de paradigme s'est déroulé sur le terrain et a consisté à prendre davantage en considération les besoins des populations par des actions développées et centrées sur de petites structures d'intervention ponctuelle, à l'instar des ONG. Ces dernières ont la réputation d'être proches des populations et efficaces (Harcourt, 1994, p. 145, citée par (Degavre, 2011), contrairement aux grands projets gouvernementaux dont les développeurs du Nord ne voulaient plus entendre parler. Grâce à ce nouvel intérêt pour les groupes de femmes, les institutions internationales et les ONG s'engagent désormais dans le processus de réduction de la pauvreté (Degavre, 2011).

1.1.2.3.1 Le concept de « féminisation de la pauvreté »

Le constat que la pauvreté a un visage de femme est une réalité solidement établie (PNUD, 1995). Ce concept devient l'une des options qui légitiment l'urgence de l'intervention des institutions d'aide au développement en direction des femmes. L'absence de ces dernières de la production (une des possibilités pour elles d'être suffisamment rémunérées) est quasiment perçue comme la raison de leur pauvreté. Le dénuement économique des femmes apparaît comme un problème majeur mais aussi une des conclusions à laquelle aboutit l'approche genre, estompant toutes les autres caractéristiques de la hiérarchisation des sexes. Le genre devient dès cet instant associé à la pauvreté dans le champ du développement. Etablie comme une priorité, la lutte contre la « féminisation de la pauvreté » justifie l'intervention des spécialistes du développement et des agences multilatérales depuis le début des années 1990 (Jackson, 1998). Outre le concept de féminisation de la pauvreté qui prépare à l'urgence d'une intervention, les institutions multilatérales d'aide ont également trouvé une autre légitimité à leur intervention envers les femmes, à travers le contrôle démographique et l'efficacité économique (Parpart et al. 2000) citée par (Degavre, 2011). La question des femmes pauvres devient dès lors un moyen autant qu'une fin pour l'intervention des multinationales (Idem). Par ailleurs, une partie de l'approche GED s'empare du langage féministe de la subordination des femmes mais

n'associe que rarement la pauvreté à ses causes. La pauvreté devient une catégorie naturelle pour les femmes, une caractéristique quasi « essentielle » car non problématisée. Sous cet angle, les femmes naissent pauvres (Jackson 1998). Dans le problème de la pauvreté, l'approche GED reste fidèle à une certaine orthodoxie développementaliste. En effet, les situations de mal développement sont constatées mais sans qu'on n'interroge jamais les rapports sociaux de sexe ou de classe qui les sous-tendent. Dans ce contexte, on peut dire que le problème de la pauvreté des femmes n'est jamais envisagé comme un problème de dépossession active et les solutions envisagées sont centrées vers l'accumulation de moyens financiers dans les mains de femmes (Idem).

Signalons de manière générale que la féminisation de la pauvreté est un phénomène reconnu de plus en plus par les organismes internationaux qui faisaient déjà observer en 2006 que 70% des femmes de notre planète étaient pauvres et 60% des travailleurs pauvres gagnaient moins d'un dollar par jour (Blasco, 2006, p. 1).

1.1.2.3.2 Approche de prise en compte de la pauvreté

La vie économique ne doit pas être vue uniquement sous le prisme du productif marchand, mais également sous une approche multidimensionnelle qui prend en compte autant la production d'activités humaines tournées vers la régénération d'une société que les différents éléments humains et environnementaux qui la composent. Ces pratiques généralement ressortent aussi bien de l'économie que du social ou du politique mais sont orientées vers des objectifs distincts de l'accumulation (Bähr Caballero, K., & Florence, D. 2006).

En matière d'évaluation de la pauvreté, nous retiendrons deux façons principales, à savoir la valeur quantifiée et la valeur qualifiée. La première approche est financière et monétaire et concerne les revenus, en sachant que selon les Nations Unies, être pauvre c'est gagner un dollar ou moins par jour (Blasco, 2006, p. 1). Cette idée est celle de l'école utilitariste qui mesure sa pauvreté en termes de bien-être économique par la consommation, le revenu. La deuxième approche est la valeur qualifiée qui est basée sur la satisfaction des besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, s'éduquer etc. (Idem). Cette idée est sous tendue par la théorie des besoins de base qui identifie un ensemble de biens comme préalables à l'atteinte d'une certaine qualité de vie. Aussi, l'accent est-il mis sur les besoins individuels concernant les commodités de base comme la nourriture, l'eau potable, les aménagements sanitaires, le logement, les services de santé et d'éducation de base et le service de transport public. Pour les besoins de notre analyse, notre méthode combinera ces deux approches et

tiendra compte des revenus mais aussi des variables comme la santé, l'habitat, les latrines, l'éducation (Asselin & Dauphin, 2000).

1.1.2.4 Domaines où sévissent les inégalités de genre dans le développement

Les rapports de genre dans la société se manifestent de plusieurs manières et rendent suffisamment compte des situations d'inégalité existant entre les femmes et les hommes. Nous évoquerons certains de ces concepts dont la division sexuelle des tâches, le triple rôle, l'accès et le contrôle des ressources. Les attitudes nécessaires lors d'une action de développement pour aider les femmes à améliorer leurs conditions de vie constitueront elles aussi un déterminant fort de réussite dans la mise en œuvre de ce type de processus. C'est pour cette raison qu'il sera discuté des notions de besoins pratiques et intérêts stratégiques, l'*empowerment* et la participation pour voir s'ils ont peu ou prou contribué à un changement social. En réalité, tous ces éléments font partie des outils conceptuels de l'analyse « Genre et développement » (CQFD, 2004, p. 25).

1.1.2.4.1 La division sexuelle¹³ du travail

Le meilleur exemple permettant d'étudier la manière dont les différences de genre se transforment en distinctions visibles entraînant l'inégalité est la division qui s'opère dans le monde du travail et qui est vécue différemment par les hommes et par les femmes (Heintz & Nadai, 1998). La division sexuée des tâches dans le ménage en particulier est un phénomène important dans l'analyse des rapports sociaux. En effet, la compréhension de ces rapports permet de mieux appréhender les divisions selon le genre dans une société donnée (Kabeer, 2000). Cette division s'appuie sur la distinction que les hommes sont assignés prioritairement au travail productif¹⁴ alors que les femmes le sont au travail reproductif¹⁵ (Kergoat, 2000). Il faut moduler cette acception et reconnaître que dans la zone rurale au Tchad, la majorité de la population exerce dans l'agriculture (l'échantillon d'étude indique que 71 % de maris sont actifs dans le secteur agricole). La principale culture de rente dans la région est le coton. Or, avec la mauvaise tenue de cette spéculation sur le marché international depuis plusieurs

¹³ Bereni et ses coauteur(e)s préfèrent l'expression « division sexuée du travail » à celle de « division sexuelle du travail » pour éviter une confusion dans le raisonnement. En effet l'adjectif « sexuel » risque de renvoyer à la sexualité alors que « sexué » renvoie à l'idée de différence de sexes.

¹⁴ Est considéré comme travail productif, celui qui s'effectue dans le cadre de la sphère professionnelle et donc des différents échanges qui se font à travers les biens et les services produits.

¹⁵ Est considéré comme tel, le travail qui s'effectue dans la famille et les biens et services produits destinés à l'autoconsommation pour pérenniser la force de travail et assurer la continuité de l'espèce humaine.

années et les inondations récurrentes dans la zone, tout cela a fait que beaucoup d'hommes abandonnent la culture du coton pour retrouver les femmes dans les cultures vivrières.

L'école féministe matérialiste (Delphy, Mathieu, Guillaumin) tout comme celle des rapports sociaux de sexes (Kergoat, Pffefferkorn) trouvent dans la division sexuée du travail le nœud essentiel de l'oppression des femmes, démontrant ainsi que la subordination de ces dernières est liée à l'origine sociale de l'oppression et non à des arguments biologiques. Margaret Mead fait observer que cette différenciation n'est ni naturelle ni innée pour les femmes et les hommes, puisque la distinction des tâches présentées comme masculines ou féminines varie d'une société à l'autre (Mead, 1966). Laurence Boutinot dans une analyse menée au Tchad montre que les évaluateurs des projets ont des tendances androcentriques et dans leur vision occidentale des choses, ils ont la propension à concentrer les femmes dans des secteurs qui ont trait à leur rôle domestique ou à des activités qui se déroulent généralement dans le cadre du ménage (Boutinot, 2006, p. 4). De ce fait, la division sexuée du travail repose sur deux idées force, à savoir la séparation entre les travaux des hommes et des femmes et le rapport hiérarchique découlant du fait que le travail de l'homme a une plus grande valeur que celui de la femme. Il est très visible au Tchad que, même si le mari et l'épouse sont actifs dans la même activité (les champs par exemple), chacun dispose de sa parcelle et jamais de champs en partage. Le rapport hiérarchique est toujours en faveur de l'homme, puisque ce dernier aide rarement dans les travaux qui ont lieu dans le champ de son épouse, alors qu'il exige que son épouse l'aide dans sa portion (OXFAM-TCHAD, 2013).

Les féministes matérialistes, notamment Christine Delphy, montrent que dans le système patriarcal, les femmes subissent une domination basée sur l'appropriation par les hommes du travail domestique effectué au sein du foyer. Dans ce contexte, les femmes sont confinées à un travail domestique (ménage, soin aux enfants, cuisine) qui profite aux hommes et pour lequel elles ne sont pas rémunérées (Delphy, 1998), (Battagliola, 2004). La réflexion sur le travail domestique a donné la possibilité au féminisme matérialiste de fonder une théorie de l'oppression des femmes. Christine Delphy fait remarquer que ce n'est pas la nature des tâches des femmes qui est en jeu, car si elles menaient les mêmes activités dans un autre cadre, elles seraient rémunérées. Il y a lieu d'observer que la conceptualisation de la domination des femmes dans le ménage est d'un apport théorique important, mais qui peut être questionné. L'habitude des développeurs et autres « experts » qui consiste à ne pas s'adresser directement aux femmes, entraîne également des distorsions qui font que, dans le cadre des activités de développement, les hommes s'organisent un peu plus facilement et mieux que les femmes et il leur est même souvent concédé la possibilité d'avoir un outillage

beaucoup plus fonctionnel que le travail des mains qui est l'apanage des femmes (Boutinot, 2006). Dans beaucoup de régions au Tchad, il est des activités qu'une femme n'oserait jamais laisser faire un homme, par exemple: laver les enfants, cuisiner, porter le sac de marché etc. Il est clair qu'avec le contact avec d'autres façons de faire, le regard des femmes peut devenir autre et conduire à un arrangement de genre toujours négociable.

L'apport théorique des féministes est aussi relatif à l'intégration de la différence sexuée dans un rapport de pouvoir, et non simplement le constat de travaux sexuellement différenciés. En effet, les travaux sont certes différents, mais ils ne se valent pas. Ainsi, femmes et hommes se trouvent dans un rapport de pouvoir. Cette dimension hiérarchique dans l'analyse de la division sexuée du travail va constituer un levier important dans l'analyse de l'oppression des femmes. C'est dans cette lignée que Christine Delphy théoriserait le patriarcat (Delphy, 1998). Ainsi le travail domestique est défini comme un travail effectué gratuitement pour autrui, dans le cadre du ménage ou de la famille. Dans le mode de production domestique, lui-même adossé à l'institution du mariage, l'épouse fournit des biens et services domestiques à son mari et elle reçoit en échange, non pas une rémunération, mais un « entretien » (rétribution uniquement en nature) par l'époux qui pourvoit à ses besoins. Christine Delphy trouve injuste « l'échange » qui a lieu, car la femme est disponible à l'infini alors que l'entretien du mari n'est pas garanti. Un contrat n'existant pas entre les époux, les femmes ne bénéficient ni de congé, ni de salaire (Guillaumin, 1992). Même lorsque la femme participe au marché du travail, elle demeure exploitée puisqu'elle continue à faire le travail domestique alors même qu'elle a un revenu propre. Le travail fourni au mari est donc assimilé à un travail gratuit.

La famille apparaît comme le lieu d'une exploitation et d'un rapport de pouvoir entre « classes de sexe » (Thorne & Yalom, 1982)¹⁶. Il convient toutefois de nuancer cette analyse qui dresse une sorte de *continuum* entre la situation des femmes au foyer et celle des femmes actives. Leur impact sur les rapports de pouvoir dans le couple n'est pas le même dans la mesure où, pour les femmes au foyer, sauf si elles disposent en propre de fortune, normalement l'exploitation de leur travail s'accompagne d'une dépendance économique totale induisant par conséquent un rapport de pouvoir très inégalitaire. Ceci est compréhensible dans la mesure où ces femmes dépendent économiquement de leurs maris et ne disposent pas d'un

¹⁶ Cette façon de voir est empruntée à l'analyse des féministes matérialistes qui considèrent la sphère privée comme un lieu d'exploitation et de rapports de pouvoir. Elle prend le contrepied des représentations qui voient dans la famille, le lieu par excellence de protection, d'amour et autre communauté d'intérêts.

grand pouvoir de négociation au sein des couples et de ce fait, ce sont elles qui subissent davantage une situation d'oppression.

Loin de se comporter comme des victimes passives, certaines femmes parviennent à capitaliser le peu d'opportunités mises à leur disposition (Guérin, 2011), ainsi par exemple, les tentatives de femmes de se réunir en associations deviennent des cadres qui leur permettent de réfléchir ensemble à diverses possibilités de « relative émergence » qui peuvent s'offrir à elles pour « sortir la tête de l'eau ». Ce type d'action peut passer par des tontines ou par différents autres groupements d'entraide (Guérin, 2003). De tels cadres d'actions permettent à certaines femmes de pouvoir disposer d'un revenu, suite à leur activité propre. Dès lors, elles sont en mesure d'améliorer leur capacité de négociation dans le couple ou dans la communauté et cet état de chose peut favoriser un rapport de pouvoir moins déséquilibré. Il est juste, à notre sens, de penser que la possibilité d'acquérir un revenu peut permettre aux femmes d'avoir un minimum de considération dans le foyer ou dans la société (Rollinde, 2010). En dehors d'une considération relative, on peut dire que les femmes possèdent aussi la capacité de se prendre elle-même en charge et de ne pas dépendre totalement d'un homme. Dans tous les cas, il faut un peu plus qu'un modeste revenu pour qu'il y ait un changement véritable dans l'atténuation des inégalités de genre. A ce niveau, on ne peut encore parler d'autonomie économique pour ces femmes, car elle n'allège pas fondamentalement le poids du travail domestique, d'autant que dans la plupart des sociétés du Tiers monde on considère que la division sexuée des tâches reflète un ordre « naturel » (Moser, 2000). Nous sommes encore là en présence du patriarcat traditionnel qui n'a pas encore subi les transformations de la modernité (Macé, 2015).

Tenant en compte le contexte socio politico économique du lieu de la recherche, le constat fait est que les femmes sont effectivement exploitées, même au sein de leurs foyers. C'est pour cela qu'il est préférable qu'elles aient accès à des revenus propres pour augmenter leur capacité de négociation vis-à-vis de leurs maris ou de leurs familles. Marguerite Rollinde abonde dans ce sens et observe que l'acquisition des revenus est une bonne chose pour les femmes : « Par acquisition des revenus, le statut économique et social de la femme lui permet de participer à certaines prises de décision au sein de la sphère domestique... c'est une arme contre la pauvreté des femmes, une voie ouverte à la modernité avec ses avantages mais aussi ses contraintes » (Rollinde, 2010, p. 32).

Cependant, des inégalités de genre sont aussi observées dans la sphère professionnelle au niveau de l'accès à l'emploi et dans l'exercice de certains métiers (Bereni & al, 2012). Ces inégalités peuvent être impulsées par l'Etat lui-même.

En dehors de la répartition inégale des hommes et des femmes dans les différents métiers, il existe aussi des inégalités structurelles en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et le prestige social. Ainsi, la ségrégation sexuée du travail fait en sorte que les hommes et les femmes globalement occupent des métiers et des secteurs d'activité différents, mais aussi que tendanciellement les hommes dominent dans les secteurs d'activité les plus rémunérateurs et socialement prestigieux. Ainsi dans le cas de la France, 83% des dirigeants d'entreprise et 83% des professionnels du clergé et de la politique sont des hommes (Meron, Omalek, & Ulrich, 2009). Marie-José Tubiana revenant sur le cas du Tchad rapporte la situation des femmes bien formées mais qui n'ont pour meilleur positionnement que d'être les adjointes des hommes, leurs compétences étant passées par le tamis du plafond de verre (Tubiana, 2004). L'analyse au niveau du PRODALKA de la situation de ses effectifs constituera un important indicateur indiquant sa politique en matière d'emploi des femmes.

S'agissant de la division sexuée des tâches dans les activités de développement, Naila Kabeer montre que la représentation erronée de cette division des tâches peut aboutir à des projets mal montés aux conséquences défavorables pour le développement (Kabeer, 2000) et qui ont eu des exemples malheureux qui seront examinés dans la troisième partie de la thèse. C'est la même logique que démontre Laurence Boutinot dans un projet de développement laitier au Tchad, où les femmes étaient les plus nombreuses dans l'activité. Dès qu'une tentative de remise à niveau du projet est arrivée, il ne s'est focalisé que sur l'intérêt économique de l'affaire et finalement, ce sont les hommes qui ont pris la plus grande part du marché, car ils étaient à mesure d'utiliser les outils performants (mobylettes) pour cette activité alors que les femmes ne le pouvaient pas (Boutinot, 2006).

1.1.2.4.2 Le triple rôle

La notion de triple rôle a été théorisée par Caroline Moser se fondant sur la situation des femmes pauvres (Moser, 2000)¹⁷. Sur le plan temporel, cette notion trouve son origine à la suite des critiques avancées après la mise en œuvre de l'approche « Intégration des femmes au développement ». En effet, le triple rôle participe de la nécessité de trouver des cadres de référence pour les politiques de planification qui tiennent compte du genre pour ne plus reproduire la place marginale naguère réservée aux femmes au moment où l'ancien modèle de développement était d'actualité (Kabeer, 2000). Les femmes et les hommes jouent dans la société des rôles qui ne sont pas neutres mais liés à des comportements que chacun adopte

¹⁷ Le livre original en anglais a été publié en 1989 ; les citations mentionnées sont celles parues en français dans les *Cahiers Genre et développement* en 2000.

selon les attentes des uns et des autres, en tenant compte du contexte socioculturel et environnemental dans lequel vivent les personnes concernées (Moser, 2000), (Leloup & Ryckmans, 2006).

Ainsi trois principaux rôles sont définis : *le rôle productif* désignant tout travail exécuté moyennant une rétribution ; *le rôle reproductif* qui est un rôle rempli par les femmes, comprenant la responsabilité de mettre au monde, d'élever et de prendre soin des enfants, d'entreprendre des tâches domestiques qui sont nécessaires pour que soient garantis l'entretien et la reproduction biologique, mais aussi le soin et l'entretien de la force de travail et de la future force de travail ; enfin *le rôle de gestion communautaire* renvoyant aux activités qui constituent un apport au développement ou à l'organisation politique de la communauté, comme les activités d'administration qui assurent à celle-ci services et cohésion. Le ménage est au centre de l'analyse de Caroline Moser et le cadre du triple rôle utilisé rend compte de la pression énorme subie sur le temps des femmes au sein des familles pauvres du Tiers monde. L'intérêt de cette notion est qu'elle permet de rendre visibles les rôles et l'énorme charge de travail que la société entend faire jouer aux femmes, notamment sans leur accorder ni la rémunération, ni la valorisation qu'elles auraient dû en attendre, ce qui contribue à perpétuer des inégalités entre les hommes et les femmes.

Depuis les temps lointains dans les sociétés patriarcales et dans la plupart des sociétés du Tiers monde, le stéréotype de l'homme pourvoyeur, travailleur productif est le détenteur de l'autorité dans le ménage ; il a donc la latitude de fixer les règles et les codes de conduite en vigueur, même quand la réalité devient différente (Moser, 2000). En effet, en cas de chômage de l'homme, c'est le travail productif des femmes qui vient au secours pour fournir une grande partie des revenus qui vont servir à faire fonctionner le foyer. Sur la base de notre expérience de l'Afrique subsaharienne et du Tchad notamment, on peut constater que dans les milieux ruraux, où la pratique de la polygamie est prégnante, il arrive que les hommes suffisamment âgés, ayant épousé des jeunes filles, ne soient plus physiquement aptes à pouvoir subvenir aux besoins de base de leurs nombreuses familles et dans ce cas, ce sont les femmes qui doivent prendre le relais. La conséquence est que ces dernières ont un surcroît de tâches et quasiment très peu de temps de repos, ce qui est susceptible de dégrader leur état de santé.

Dans la vie en union, c'est encore à l'homme que revient le droit d'exercer le contrôle sur la fécondité du couple, la femme n'étant pas maîtresse de son propre corps. Les garçons sont socialisés de telle manière qu'ils jouissent de plus de responsabilités et de moins de contraintes que les filles qui sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives.

S'agissant des activités et suite à la division sexuée du travail, les tâches sont réparties de manière différenciée entre les filles et les garçons. Ainsi aux hommes sont assignés les travaux de production formels et valorisés, alors que les femmes sont consignées aux activités de maintien et de soins relevant du registre des activités de reproduction peu valorisées. La perception différenciée des rôles masculins et féminins dans les communautés tchadiennes est la base de la répartition inégale des tâches et de l'exercice du pouvoir (Tubiana, 1985). Les hommes, dans ce contexte, assument les tâches de décideurs dans les affaires publiques alors que les femmes se concentrent sur le renforcement des relations sociales comme les fêtes familiales, les funérailles, la visite aux membres de la famille et aux malades. Les rôles sociaux s'en trouvent déclinés à travers des stéréotypes qui sont intériorisés et qui sont dévolus aux femmes et aux hommes (Ministère de l'Action Sociale, 2011).

Si Jeanine Anderson trouve au paradigme du « triple rôle » le mérite d'avoir rendu visible le rôle des femmes dans la gestion communautaire au travers de leur investissement en temps et en efforts pour s'occuper de l'aménagement de la communauté locale (Anderson, 2000), force est de reconnaître que les femmes agissent aussi bien dans les relations sociales que dans les infrastructures et les services. Dans cette participation féminine à la gestion communautaire, il y a lieu de se demander si cette implication des femmes dans ces tâches n'est pas une tactique ou une exploitation des femmes par les partenaires au développement ou les décideurs qui voient ainsi réalisées des actions communautaires sans dépenser de l'argent en employant la masse silencieuse des femmes sans rémunération¹⁸.

Janine Anderson et Naila Kabeer critiquent par ailleurs énergiquement cette notion de ce qu'elle ne lie pas suffisamment les différents rôles, éliminant ainsi l'aspect coopération qu'on peut pour autant lui reconnaître (Anderson, 2000) et (Kabeer, 2000).

1.1.2.4.3 L'accès et le contrôle des ressources

L'accès aux ressources et le contrôle exercée sur celles-ci est un des outils fondamentaux dans l'analyse du genre. Un des stéréotypes en vigueur avant cette analyse était de penser qu'on retrouve au sein du ménage un contrôle égal sur les ressources et le pouvoir de décision entre les deux partenaires que sont l'homme et la femme pour tout ce qui a trait à la vie dans la famille. Cette pensée s'est révélée fautive dès les premières analyses menées sur la division sexuée des tâches (Moser, 2000, p. 133). Deux dimensions sont importantes à observer : l'accès des femmes aux ressources et leur contrôle.

¹⁸Naila Kabeer rapporte que le concept de participation communautaire était utilisé comme euphémisme pour camoufler le travail non payé ou sous payé des femmes et arguer que celles-ci avaient une propension « naturelle » à travailler pour l'intérêt commun.

De nombreuses femmes se trouvent dans un état général de subordination qui constitue un handicap majeur quant à leur accès aux ressources et au fait de pouvoir en jouir (CQFD, 2004). L'accès aux ressources est souvent refusé ou accordé aux femmes de manière restreinte en raison de plusieurs causes, telles que la division genrée du travail, l'existence des normes culturelles, la pérennité des lois patriarcales mais aussi les inégalités économiques (AWID, 2012). Accéder aux ressources, c'est avoir des occasions ou des possibilités permettant de profiter des différentes opportunités existantes et de s'en servir, alors que contrôler les ressources correspond plutôt au pouvoir de décision permettant de déterminer comment elles doivent être utilisées et les personnes qui sont habilitées à y accéder en toute liberté (PNUD, 2007). Les ressources sont donc d'une grande importance pour l'identité et la subsistance des populations, surtout féminines et même un motif important pour contribuer à leur autonomie et leur capacité d'agir. Dans la plupart des pays, et particulièrement ceux en développement, l'accès des femmes reste moindre par rapport à celui des hommes en matière de propriété, de foncier, de crédit, d'éducation, de transport ou d'internet (genreenaction, 2010).

Les ressources peuvent être réparties en trois principales catégories : *les ressources économiques ou productrices*. Ici se retrouvent, la terre, les outils, les équipements et infrastructures, la main d'œuvre, le crédit, l'argent, les compétences utiles sur le marché de l'emploi etc. ; *les ressources politiques* comprenant le *leadership*, l'éducation, l'expérience, la crédibilité, la confiance en soi, la capacité de disposer d'organisations de représentation etc. ; *la ressource temps*. Elle concerne la faculté d'être disponible pour diverses rencontres et formations.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture confirme que dans le secteur lié à l'agriculture (FAO, 2011), l'accès des femmes est plus limité que celui des hommes aux ressources matérielles et financières en ce qui concerne l'argent, la terre, et les moyens de production. La situation des femmes est d'autant plus difficile que ces dernières n'accèdent qu'indirectement à la terre, par le truchement de leurs pères ou de leurs époux. Par ailleurs, les titres fonciers, titres de propriété pour les terres, sont essentiellement établis au nom des chefs de famille dont la plupart sont des hommes (Droy, 1990). Les femmes continuent donc ainsi de subir les discriminations les éloignant de la précieuse ressource qu'est la terre, qui en région subsaharienne et au Tchad est une source extrêmement importante dans le développement socioéconomique des pays (Roasngar, 2008), (FAO, 2008). D'une manière générale, les femmes sont peu concernées par la gestion des terroirs et des attributions de terre. En raison des us et coutumes en vigueur, les réticences à l'attribution des

terres aux femmes demeurent. Bien souvent, elles sont obligées d'aller chercher des terres de plus en plus éloignées, ce qui accroît leur charge de travail et les conduit parfois dans des situations de risques (violence ou victimes d'infraction pour utilisation des terrains prohibés) (Commission Femmes et Développement, 2010).

Sur un autre plan, l'accès aux moyens financiers reste encore pour beaucoup de femmes un casse-tête difficile à régler. Plusieurs d'entre elles ne sont pas issues de familles nanties. C'est très souvent au début de leur mariage qu'elles peuvent bénéficier d'un petit capital de démarrage collecté, suite aux gains obtenus grâce aux activités de transformation et/ou toutes autres activités menées dans le cadre d'un petit commerce. Mais malheureusement, ce capital insignifiant est souvent épuisé rapidement en raison d'échecs commerciaux ou à la suite de grossesses généralement rapprochées. Dans de telles circonstances, les femmes ne peuvent disposer à nouveau de moyens financiers que par le truchement des établissements de micro finance (Commission Femmes et Développement, 2010) ou des groupes d'épargne qui offrent une possibilité d'accès au crédit, mais à des conditions souvent difficiles à remplir par les femmes. On estime à cet effet qu'en Afrique, seulement 10% de crédits agricoles ont été octroyés aux femmes (Idem)¹⁹.

Les femmes ont également des difficultés d'exploiter de manière collective les activités comme les moulins ou les banques de céréales qui ont un succès moindre. Cet échec est à imputer à des insuffisances au niveau organisationnel, au peu de compétence des personnels chargés des réparations des appareils en panne, à la mauvaise utilisation des bénéfiques. Ceci signifie que les femmes manquent cruellement de capacités tant matérielles qu'organisationnelles, bien qu'elles soient intéressées de participer à des projets destinés à des groupements féminins. La FAO pense qu'il serait intéressant de réfléchir à des possibilités accordées aux femmes de financer en même temps des commerces individuels et des investissements à partir des crédits octroyés au groupe. Dans les approches de développement mises en œuvre dans le pays du Sud, il n'est pas évident ni régulier de voir prospérer de telles initiatives qui valorisent en même temps la capacité des femmes à monter des commerces individuels et collectifs, tenant ainsi compte de leurs aspirations et attentes. Une réponse à une telle attente reste difficile. Ainsi donc, le fait que les femmes aient un accès restreint aux ressources a des effets négatifs sur les conditions de vie des familles et contribue à la perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes. Les développements d'Isabelle

¹⁹ Tendance confirmée au Tchad par une étude d'impact menée par nous sur le financement de l'Union européenne à l'Union des clubs d'épargne du Mayo-Kebbi (UCEC-MK) en juillet 2015.

Guérin montrent que le seul accès aux ressources ne suffit pas pour améliorer la situation des femmes (Guérin, 2011).

Il arrive assez souvent que les femmes aient accès aux ressources, mais qu'elles ne soient malheureusement pas en mesure d'exercer un quelconque contrôle sur celles-ci pour des raisons administratives ou politiques. A titre d'exemple, les femmes peuvent être autorisées à accéder à la terre pour la cultiver, mais elles n'ont pas de titre de propriété sur celle-ci. Elles peuvent aussi avoir accès à un gain, à la suite de petites activités génératrices de revenus menées par elles-mêmes (production alimentaire ou artisanale), mais il ne leur est pas toujours possible d'exercer un contrôle sur ces revenus et sur la manière dont ceux-ci peuvent être dépensés. Les hommes, quant à eux, ont plus d'accès aux ressources et un pouvoir de disposition et de contrôle sur celles-ci et notamment la propriété foncière, les moyens financiers etc. Avec autant de puissance, il n'est pas rare de voir les hommes disposer de manière souvent autoritaire des biens produits par les femmes, que ce soient leurs épouses, leurs filles ou leurs mères.

Sur un autre plan, on peut noter que des actions et stratégies sont entreprises par des projets de développement pour aider les femmes à accéder aux ressources. Aussi, les femmes dans le cadre de la gestion et de l'entretien de leurs familles ont des charges très lourdes à assumer. Pour tenter de faire face à ces situations, les femmes surtout rurales vont exploiter, comme dans la plupart des sociétés des pays en voie de développement, leurs propres champs et mettre tout en œuvre pour assurer le stockage des vivres en prévision des moments difficiles de soudure, (période entre deux récoltes). C'est à ce niveau que certains projets entrent en jeu pour aider les femmes par la construction des magasins de stockage de céréales (De Boodt & Caubergs, 1998). Ces infrastructures servent ainsi à assurer l'alimentation de la famille pendant toute l'année, et surtout pendant la période redoutée de soudure. Il est important de savoir si l'objectif de ce genre d'action consiste à l'accès aux ressources financières en faisant profiter les femmes des variations saisonnières des prix des céréales qui passent du simple au double, voire au triple du prix normal de vente; ou bien s'agit-il d'une action de sécurité alimentaire pour que les familles ne souffrent pas de famine ?

Il est donc à craindre que des initiatives et stratégies des partenaires au développement ne passent totalement à côté des besoins réels des femmes. Dans l'un et l'autre cas, il faut s'assurer que les femmes adhèrent au projet et que toutes les conditions de succès de l'action ont été pensées (formations sur l'entretien du magasin, rudiments de gestion financière etc.).

Relevons sur le plan spécifique de l'agriculture que les femmes font face à un autre type de difficultés dans l'utilisation des matériels complémentaires utiles pour le travail des

champs en Afrique : l'emploi des animaux de trait. Ce sont les hommes en majorité qui disposent des bêtes, mais ils ne les cèdent pas aux femmes pour leurs travaux, même s'ils n'en ont pas besoin à un moment précis (FAO, 2011). Dans les pays où les femmes ne peuvent pas disposer de bêtes de trait, elles sont obligées de se rassembler pour acheter un animal (déjà faut-il qu'elles en soient capables) et s'occuper des charges liées à cette acquisition. Toutes ces différentes situations de manque font qu'en matière d'agriculture par exemple, les rendements des femmes sont inférieurs de 20 à 30% par rapport à ceux des hommes et ce état de choses, selon diverses études menées, est dû au taux différent d'utilisation de ressources entre les hommes et les femmes (FAO, 2011).

Ainsi, le processus par lequel les personnes les moins puissantes prennent de plus en plus leur destin en main en ayant un plus grand contrôle sur les circonstances de leurs vies, y compris le contrôle de toutes sortes de ressources, conduit à l'autonomie qui est une étape par laquelle les femmes font des choix indépendants leur donnant la possibilité d'émerger d'une position subalterne et de réclamer les avantages tirés des interventions de développement (Flintan, 2008).

La section qui suit ne traite plus spécifiquement des inégalités observées dans les rapports sociaux, mais des conditions qu'il faut absolument remplir pour que le développement parvienne de manière équitable à tous et de manière durable.

1.1.2.4.4 Situation des femmes (besoins pratiques et intérêts stratégiques)

Il a déjà été mentionné que les hommes et les femmes jouent des rôles différents dans la société et pour cette raison ils ont souvent des besoins différents (Moser, 2000). Les femmes ont certains intérêts communs et fondamentaux relatifs à leur appartenance au même genre (Molyneux, 2000), en raison du triple rôle, mais aussi de leur position de subordination par rapport aux hommes dans la plupart des sociétés. L'origine de l'oppression des femmes est plurielle et peut s'expliquer par différents mécanismes et situations variables dans le temps et dans l'espace. Il devient nécessaire de ne considérer que ce qui peut être commun aux femmes et qu'on appellera besoins ou intérêts de genre répartis en deux groupes : les intérêts stratégiques et les intérêts ou besoins pratiques selon le genre²⁰. De manière générale, les intérêts selon le genre sont considérés comme ceux que les femmes ou mêmes les hommes peuvent développer à cause de leur positionnement social et ce, selon leurs particularités de genre (Molyneux, 2000). Ces intérêts et besoins des femmes peuvent être soit stratégiques,

²⁰ On trouve également de manière interchangeable l'expression « besoins pratiques » à la place d' « intérêts pratiques ». Toutefois, dans le contexte de la planification, Caroline Moser demande de convertir « intérêts » de genre en « besoins » de genre, car les besoins sont plus palpables et spécifiques.

soit pratiques, chacun évoluant différemment et impliquant de façon diverse la subjectivité des femmes²¹. La présente section permet, à travers cette compréhension des besoins et intérêts des femmes dans une société ou dans un contexte particulier, d'appréhender toute la complexité des situations vécues par cette catégorie sociale. Elle rend aussi compte de la pertinence des choix opérés en leur faveur, en vue d'éliminer les discriminations dont elles font l'objet et les inégalités qu'elles subissent.

S'agissant du premier cas, les intérêts en question sont le résultat de l'analyse de la subordination des femmes et de la formulation de dispositions nouvelles plus satisfaisantes remplaçant celles existantes qui ne leur sont pas favorables, par exemple, la participation politique sur un pied d'égalité avec les hommes et l'élimination de toute forme de discrimination. Dans cette catégorie, seront évoqués des critères d'ordre éthique et théorique qui vont permettre d'énoncer des objectifs stratégiques capables de venir à bout de la subordination des femmes. Ces objectifs peuvent concerner les sujets variés, tels que l'abolition de la division sexuée des tâches, l'allègement des tâches domestiques et de soins aux enfants, l'éradication des formes institutionnalisées de discrimination. Marie-José Tubiana montre par exemple, comment lors de la demande en mariage d'une jeune fille, les avis de ses frères et sœurs vont être sollicités, mais à condition que les sœurs interrogées aient 18 ans révolus et que les garçons n'ont besoin que d'atteindre l'âge de la circoncision (12 ou 13 ans) (Tubiana, 1985, p. 261). Sont aussi à tenir en compte, la recherche de l'égalité en politique, l'institution d'une maternité choisie et l'adoption des mesures adéquates contre la violence des hommes et leur contrôle sur les femmes. Il s'agit véritablement ici, d'une revendication d'un changement dans les rapports de pouvoir entre les sexes et une amélioration du statut des femmes (Hofmann, 2006). Cette auteure rappelle qu'un programme de développement qui souhaite répondre à ce type d'intérêts aura à cœur l'augmentation des connaissances et des aptitudes des femmes en favorisant, par exemple, leur accès à une protection juridique et même à des processus de démocratie participative. De telles mesures sont considérées par les féministes comme les intérêts réels des femmes et rentrent dans la catégorie des intérêts stratégiques de celles-ci. La troisième partie de notre recherche montrera si le PRODALKA a contribué à l'atteinte des intérêts stratégiques des femmes.

En ce qui concerne les besoins pratiques, leur particularité est qu'ils partent des conditions concrètes de positionnement des femmes et découlent des rôles qu'elles jouent

²¹ Pour Elisabeth Hofmann, les intérêts stratégiques des hommes, en termes de genre, sont moins exprimés parce que ceux-ci, dans la plupart des sociétés, détiennent des prérogatives plus importantes que les femmes. Toutefois, on remarque que de plus en plus d'hommes revendiquent des droits dans la sphère domestique en ce qui concerne la garde des enfants, ce qui remet en cause les notions traditionnelles de féminité et de masculinité.

autant que les hommes dans la division traditionnelle du travail. Ces besoins, à la différence des intérêts stratégiques, sont formulés par les femmes elles-mêmes plutôt que par des personnes externes. Les intérêts pratiques constituent généralement une réponse à un besoin immédiat et ils n'entraînent normalement aucun dessein d'intérêt supérieur ou stratégique, telles que l'émancipation des femmes ou l'égalité entre les sexes. Les besoins pratiques des femmes sont liés aux tâches et responsabilités qui correspondent à leur domaine de responsabilité comme l'alimentation, l'eau, la santé, l'éducation des enfants etc. (Hofmann, 2006). Ces besoins n'ont pas vocation à exprimer une nécessité d'un changement social, mais simplement d'amélioration des conditions de vie des femmes. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'une intervention de développement, bien que répondant aux besoins pratiques des femmes, n'améliore pourtant pas leur statut ou leur position dans la société. Les analyses d'actions féminines collectives utilisent souvent cette notion pour expliquer les tenants et les aboutissants des initiatives menées dans le cadre de l'action sociale. On soutient, par exemple que lorsque les gouvernements négligent les besoins essentiels, les femmes cessent de les soutenir ou bien encore lorsque la vie de leur famille semble menacée, elles le font savoir en participant aux émeutes et aux manifestations pour marquer leur mécontentement (Molyneux, 2000). Il est clair dans ce cas que genre et classe sont intimement liés. On ne peut donc innocemment séparer intérêts pratiques et classes sociales

La conceptualisation des intérêts des femmes reste une entreprise complexe pour les féministes, car il existe différentes compréhensions entre les femmes qui font que mêmes les intérêts supposés être incontestés ou universels comme l'égalité totale avec les hommes, le contrôle de la reproduction ou une autonomie plus grande, n'attirent pas l'assentiment de toutes. Par ailleurs, la formulation des intérêts des femmes peut varier dans le temps et l'espace et être influencée, par exemple, par l'appartenance à une classe sociale (Molyneux, 2000). Les intérêts des femmes étant beaucoup plus vastes que les intérêts de genre et grandement influencés par l'appartenance à une classe sociale, il ne saurait y avoir unité et cohésion des femmes à ce sujet. Les analyses intersectionnelles (Davis, 2015) démontrent d'ailleurs que l'unité des intérêts des femmes a tendance à se briser sous la pression de violents conflits de classe, « race », ethnie et nationalité, etc. La distinction entre besoins pratiques et intérêts stratégiques ne relève pas en réalité d'un cloisonnement étanche. Cela devrait plutôt être une indication pour les planificateurs afin qu'ils restent collés aux réalités des femmes en prenant en considération les défis majeurs et structurels qui empêchent l'autonomisation de ces dernières.

En effet, les changements purement pratiques et matériels affectent les rapports de pouvoir entre femmes et hommes dans les communautés. Aussi, arrive-t-il souvent que la résolution des besoins pratiques soit nécessaire pour atteindre des intérêts stratégiques ; on peut donc dire que les besoins pratiques et les intérêts stratégiques ne sont pas contradictoires (Hofmann, 2006). Le fait de répondre aux besoins pratiques doit surtout être vu comme un processus plus global visant à satisfaire les intérêts stratégiques et à faire évoluer la situation des femmes dans la société vers plus d'égalité, de contrôle et d'auto-détermination.

Toutefois, certaines réserves méritent d'être levées pour permettre au concept d'intérêt de genre de jouer pleinement son rôle. Satisfaire les intérêts stratégiques des femmes suppose la reconnaissance de leur poids social et économique et leur capacité de pouvoir évoluer en dehors de la sphère domestique. Si les choses sont ainsi comprises, on est en droit de s'attendre à de nouvelles relations entre femmes et hommes qui se caractériseraient par une nouvelle répartition de pouvoirs, des tâches et des responsabilités entre les deux sexes. Par contre, si les choses ne se passent pas comme précédemment indiqué, on verrait des femmes s'investir de plus en plus dans de nouveaux champs d'activités (sociale, économique ou politique) et ceci peut contribuer à la surcharge de leur travail (Hofmann, 2006). Or, bien que les femmes comme les hommes jouent des rôles multiples, les charges traditionnelles des premières restant presque intactes, le surcroît de tâches à accomplir fera que les réponses données aux intérêts des femmes risquent de demeurer non réglées et les relations entre les deux sexes pourraient se transformer en conflits (Idem).

Concernant les programmes de développement, Elisabeth Hofmann cite deux types de mesures mises en œuvre par les structures de développement qui ont atteint un impact significatif en matière de réalisation des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes : la mise en place des projets avec une composante (exemple le microcrédit) suivie d'activités variées (formations, services de santé, lobbying, etc.) et le travail presque exclusivement fait avec les groupements de base. En effet, ces derniers réunissent un certain nombre d'atouts qui sont autant de facteurs déterminants pour l'impact positif de ces programmes sur la vie des femmes concernées. Il en est ainsi, par exemple, du travail collectif au sein de ces groupes, des expériences de mobilisation et de leadership que les femmes y vivent, de la solidarité qui s'y organise et de la conscientisation des femmes sur leur condition de subordination (Idem). L'auteure cite le cas de l'Inde, où le nombre de candidates à des élections locales et régionales issues de ces groupes a augmenté, ce qui montre un formidable changement de la place de ces femmes dans la société indienne lesquelles, parties de la prise en compte de leurs besoins pratiques se trouvent pleinement engagées dans les actions où les

intérêts stratégiques sont bien pris en compte par la participation politique (Hofmann, 2006, p. 14). La connaissance différenciée des rapports sociaux, à travers les concepts de besoins pratiques et d'intérêts stratégiques des femmes permettra de s'interroger de manière concrète sur la façon dont le PRODALKA a basé ses interventions en tenant compte des catégories sociales et surtout quel apport ces interventions ont pu apporter aux femmes bénéficiaires de ses interventions, en termes de réduction des inégalités et de leur élévation dans leur positionnement social.

La prise en compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes sont effectivement essentiels, si l'on veut créer de bonnes conditions dans l'espace sociétal. Mais force est de constater que si le programme de développement peut actionner sur les deux fronts, c'est davantage l'Etat national qui est l'acteur le plus apte à s'investir dans le renforcement des intérêts stratégiques des femmes et son rôle reste capital à ce niveau.

1.1.2.4.5 *Empowerment*

L'approche du développement par le genre s'est traduite par le développement du concept d'*empowerment* féminin, lequel se décline désormais dans des registres concernant aussi bien l'accès au foncier, la préservation de l'environnement, l'engagement dans la collectivité, l'amélioration des services publics que la participation politique (Prévost, 2010). C'est une notion pas toujours facile à définir au point où certains auteurs ont pu la trouver vague et fausement consensuelle (Calvès, 2009).

Quoi qu'il en soit, ce concept a des sources d'inspiration multiples tels, le féminisme, le freudisme, la théologie et le mouvement américain du *Black power*. Y sont importants, les principes comme la capacité des individus et des collectivités à agir dans le but d'assurer leur bien-être et de participer aux décisions les concernant au sein des populations pauvres et marginalisées. L'apport des féministes a grandement influencé le concept d'*empowerment* à partir des principes relatifs à la question des femmes dans la problématique du développement (Moser, 2000). En effet, les femmes du Sud à travers le réseau DAWN²² revendiquent que le renforcement du pouvoir des femmes passe par une transformation radicale des structures économiques, politiques, légales et sociales qui perpétuent la domination selon le sexe, au lieu de se cantonner uniquement à l'autonomie économique et à la satisfaction des besoins fondamentaux de celles-ci. La transformation doit aussi concerner les questions ethniques, de classes qui empêchent la satisfaction des besoins stratégiques des femmes et ne conduisent pas aux rapports égalitaires dans la société. Une critique est ainsi faite aux approches de

²²*Development Alternatives with Women for a New Era.*

développement précédentes qui impulsaient à partir du haut les changements en faveur des femmes, car les féministes pensent que ce sont les organisations de base qui doivent impulser les transformations structurelles nécessaires pour satisfaire les besoins stratégiques des femmes (Sen & Grown, 1987). L'*empowerment* est ainsi perçu par elles, en termes de processus de transformation des relations de pouvoir entre individus et groupes sociaux (Calvès, 2009) ; elles pensent que pour modifier ces relations de pouvoir il faut actionner trois leviers : *remettre en cause l'idéologie justifiant les inégalités*, par exemple les rapports sociaux de sexe ; *changer les modalités d'accès et de contrôle des ressources économiques, naturelles et intellectuelles* ; *transformer les institutions et les structures qui renforcent et maintiennent les rapports de pouvoirs existants* (Idem).

L'émergence de l'*empowerment* dans les institutions internationales de développement est le produit d'un changement de paradigme de ces institutions qui s'est produit de manière progressive. Vers la fin des années 1990, la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) ont décidé de recourir à des réformes dites de seconde génération qui concernaient la mise en œuvre de deux outils : l'initiative « pays pauvres très endettés » (PPTE) et les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, qui avaient pour but de parvenir à l'élimination de ce fléau (Cling, Razafindrakoto, & Roubaud, 2002). Cette nouvelle stratégie était guidée par trois principes : *inclure les plus pauvres dans les processus de décision, s'assurer de la participation des populations défavorisées dans l'élaboration des politiques dont elles étaient censées être les premières bénéficiaires et responsabiliser les gouvernements pour que ces derniers rendent des comptes à leurs populations et aux bailleurs de fonds* qui ne voulaient plus être perçus comme les seuls imposant de l'extérieur des politiques économiques drastiques.

Ce changement prenait conscience de ce que la pauvreté se caractérise par un déficit de pouvoir. Ainsi, les populations pauvres étaient vulnérables aussi bien face à une contingence économique et sociale que face au pouvoir politique qui ne tenait pas souvent compte de leurs besoins. Dans certains cas visant l'*empowerment* avec un apport de gains comme au Tchad, on s'est rendu compte que, seules les femmes ont été ciblées dans la démarche. Par ailleurs, ce qui a été présenté comme une stratégie gagnant-gagnant conciliant l'équité à l'efficacité n'a été qu'un trompe l'œil. Les raisons de cette situation seront démontrées dans la troisième partie de cette thèse pour signifier que, bien que certaines femmes aient eu à améliorer leurs revenus par un apport des projets de développement, ces dernières doivent malgré tout continuer à user de ruse pour ne pas être rejetées par leur communauté, en raison du statut plus ou moins enviable obtenu à travers ce processus

d'*empowerment* (Tubiana, 2004). Par ailleurs, la BM a mis un accent sur la vulnérabilité et le renforcement de capacités des pauvres en considérant le genre comme une des lignes de fracture qui définissent les populations fragiles (Banque Mondiale, 2001a). L'*empowerment* est entendu à ce niveau comme un processus de lutte contre la pauvreté à travers trois piliers *insertion, opportunités et sécurité* (Calvès, 2009, p. 742).

Par la suite, la BM reconnaît à cette approche une dimension politique du pouvoir. Un des rapports misant sur la nouvelle dimension mentionne que ce terme « signifie alors que les pauvres disposent des moyens d'influer sur les institutions d'Etat qui jouent un rôle dans leur existence en participant à la vie politique et aux processus de décision locaux » (Banque Mondiale, 2001a, p. 46). La promotion de ce type d'*empowerment* exige que les institutions de l'Etat soient rendues plus attentives aux pauvres, au moyen d'instruments comme : la démocratisation, la décentralisation, le développement des associations de pauvres, la collaboration entre les communautés et les autorités locales. C'est en fonction de tous ces éléments qu'a émergé l'idée d'*empowerment* dans l'agenda de la Banque mondiale (Prévost, 2010).

Au-delà de l'accroissement des avoirs et des capacités, il faut aussi tenir compte des rapports sociaux qui peuvent permettre aux individus et aux groupes de transformer les choix en actions. Parlant de cette approche au féminin, la Déclaration de Beijing de 1995 affirme : « L'*empowerment* des femmes et leur pleine participation dans les conditions d'égalité dans toutes les sphères de la société incluant la participation aux processus de décision et l'accès au pouvoir, sont des fondamentaux pour l'obtention de l'égalité, du développement et de la paix » (Falquet, 2003, p. 63).

En prenant pour acquis l'*empowerment*, tels que les féministes du Sud et les activistes radicaux l'ont popularisé dans les années 1980, ce terme apparaît comme étant : « un processus de transformation multidimensionnel, *bottom-up* qui permet aux femmes ou aux pauvres de prendre conscience, individuellement et collectivement, des rapports de domination qui les marginalisent et construit leurs capacités à transformer radicalement les structures économiques, politiques et sociales inégalitaires » (Calvès, 2009, p. 746). Vu sous ce prisme, les initiatives prises dans le domaine de la coopération pour le développement doivent toujours tendre à créer les conditions qui permettent aux femmes de devenir elles-mêmes les agentes de leur propre valorisation et du renforcement de leur pouvoir. L'agenda du PRODALKA prévoyait-il ce type de philosophie dans la mise en œuvre de ses activités ?

Le débat entre le renforcement individuel et le renforcement collectif du pouvoir qui reflétait l'une des contradictions de l'*empowerment* (Leon, 2003) n'a plus droit d'être. Anne-

Emmanuèle Calvès est pour une vision incluant les individus dans la solidarité et dans le contexte de la coopération. Elle opte pour l'option de la communauté à travers laquelle le renforcement du pouvoir englobe tout à la fois le changement individuel et l'action collective (Calvès, 2009). L'*empowerment* désigne pour les féministes un processus aussi bien individuel que collectif qui implique un large spectre d'actions et d'initiatives allant de la prise de conscience politique au développement d'une force politique, ce qui entrainera une capacité d'agir de manière autonome individuellement et collectivement en vue de parvenir à l'égalité sociale (Fortin-Pellerin 2006), citée par (Dupuis-Déri, 2014).

Les transformations découlant de l'approche par l'*empowerment* doivent être multiformes et promouvoir un développement extirpé de toutes formes d'oppression ayant pour base le sexe, la classe, l'ethnie ou toute autre base de différenciation. Les changements envisagés peuvent concerner tout à la fois les aménagements d'ordre législatif, la mobilisation politique, la conscientisation et l'éducation populaire (Sen & Grown, 1987), toutes choses qui ne peuvent pas être réalisées par un programme de développement car relevant d'une instance supérieure.

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) reconnaît que le renforcement du pouvoir des femmes ne doit pas seulement passer par le renforcement de leur indépendance économique au moyen de la recherche tous azimuts de l'accroissement de leurs revenus. Il est plus utile et judicieux de tenir compte de la multiplicité de leurs rôles, des différents intérêts et des interactions qui existent entre elles. En définitive, le renforcement du pouvoir des femmes est un processus de prise de conscience et de création de capacités se traduisant, pour les femmes, par une plus grande participation, une plus grande autorité et un plus grand poids dans le processus de décision, ainsi que par des initiatives transformatrices (PNUD, 2007). Il apparaît clairement que cette approche met l'accent sur deux éléments importants : l'acquisition du pouvoir et des biens matériels. Pour bien comprendre la portée du pouvoir dans cette approche, il faut différencier deux types de pouvoir en présence (Leon, 2003) :

Le premier de type webérien est le pouvoir à « somme nulle », c'est le type de pouvoir où la prise ou l'augmentation du pouvoir par une personne ou un groupe entraîne *ipso facto* la perte ou la diminution du pouvoir d'une autre personne ou d'un autre groupe. Ici, on a à faire au pouvoir *sur* qui gère, domine, contrôle et impose ses décisions à tous. C'est le type de pouvoir le plus usuel qui parvient à obtenir le consentement des personnes qui le subissent et qui défendent elles-mêmes le *statu quo* (dans le sens du pouvoir symbolique de Bourdieu).

Le second type est le « pouvoir à somme positive ». Dans cette vision, le pouvoir détenu par une personne ou un groupe fait augmenter la totalité du pouvoir disponible. Ce type de pouvoir est partagé et l'entraide y est favorisée. C'est le pouvoir *pour*, invoquant l'idée de partage, de solidarité. Les maîtres mots de cette seconde notion sont : alliances, capacité de transformer, éveil des consciences. C'est cette seconde notion du pouvoir qui est à la base du concept de renforcement du pouvoir et qui est acceptable par les féministes. Ce type de pouvoir donne pleine latitude aux initiatives individuelles ou collectives tendant à prévoir, contrôler et participer au développement de son propre environnement (Charlier, 2006).

Un autre aspect du renforcement du pouvoir des femmes est la participation à la vie politique, sociale et économique. Dans ce cadre, le PNUD estime qu'être partie prenante dans les structures politiques officielles constitue un aspect essentiel du renforcement de leur pouvoir et démontre qu'il y a une volonté d'imprimer la marque des femmes dans le processus politique. Pour matérialiser cet objectif et à la suite de l'inflexion des institutions de Bretton Woods en 1995, cette agence onusienne a mis en place de nouveaux indicateurs pour affiner les caractéristiques des inégalités dont souffrent les femmes. Il a ainsi été déterminé des indicateurs sexospécifiques de développement humain (ISDH), parmi lesquels ceux indiquant les inégalités les plus criantes observables dans le cadre de la participation des femmes à la vie politique, sociale et économique : ce sont les indicateurs de participation féminine (IPF). Pour faciliter ainsi l'entrée des femmes dans l'arène politique, certaines modalités peuvent être actionnées comme la politique des quotas qui détermine d'avance un nombre fixe de femmes devant siéger dans les sphères de pouvoir. Mais dans ce cas, on peut toutefois objecter que c'est toujours l'approche *top-down* qui prévaut et que les besoins des pauvres et des femmes sont imposés et prédéfinis « d'en haut ». Saul Haldon soutient que dans de telles conditions, les femmes ne prennent pas le pouvoir, on le leur donne (Haldon, 2007), ce qui peut continuer à perpétuer les inégalités entre les deux sexes. D'un autre côté, on pourrait se demander pourquoi ce sont seulement les postes politiques d'envergure qui sont concernés et non l'appartenance ou l'implication dans les instances qui réglementent la vie communautaire à la base comme les associations, les organisations d'entraide qui sont des structures par excellence où l'on peut rencontrer les femmes, notamment rurales ? Ce faisant, on aurait pu mieux accélérer les interactions entre les femmes généralement pauvres qui, par ce biais, peuvent davantage échanger et s'épauler mutuellement.

Sur le plan matériel, l'*empowerment* est souvent réduit dans la pratique à sa dimension économique au détriment de celle psychologique ou sociale du pouvoir (Wong, 2003). Ainsi

donc, les femmes passent l'essentiel de leur temps à s'occuper des problèmes d'épargne et du remboursement de leur crédit et n'ont plus que très peu de temps pour les activités importantes menées dans leur sein, à l'image des activités d'éducation et de conscientisation (Wong, 2003). Il a même été remarqué que, malgré un accès important des femmes au crédit, le contrôle des ressources leur échappe et reste entre les mains des hommes.

Jules Falquet critique l'approche du pouvoir que véhicule la notion d'*empowerment* car elle semble quelque peu teintée d'un naturalisme idéologique qui voudrait que « les femmes ne puissent faire qu'un «bon usage» (féminin) du pouvoir (féminin). Personne ne semble plus penser que des femmes pourraient chercher à inverser radicalement les termes du patriarcat en une stricte domination des femmes sur les hommes, encore moins que d'autres femmes puissent vouloir détruire purement et simplement le contrat patriarcal » (Falquet, 2003, p. 64).

Pour rendre opératoire l'*empowerment*, il faut avoir à l'esprit qu'il n'est pas un processus linéaire pouvant s'appliquer indifféremment à toutes les femmes de la même manière. Il faut donc tenir compte des circonstances particulières, tels que l'histoire personnelle ou le degré de subordination de chaque femme dans son milieu de vie. En effet, la situation sociopolitique du Tchad, les us et coutumes ainsi que les trajectoires personnelles peuvent révéler autant de situations différentes d'une femme à une autre.

Des théoriciennes féministes pensent que ce concept permet l'atteinte de l'autonomie individuelle, la stimulation de la résistance et l'organisation des actions collectives de contestation. Vu sous cet angle, « le renforcement du pouvoir s'oppose à l'idéologie patriarcale en vigueur dans les sociétés qui engendrent les discriminations de genre et l'inégalité sociale » (Leon, 2003, p. 33). Il peut être considéré à juste titre comme un processus de résolution de l'inégalité entre les sexes par la capacité offerte aux femmes de ne plus subir les événements, mais de pouvoir réagir pour défendre leurs intérêts. Se réapproprier le concept de l'*empowerment* originel consiste à s'inscrire dans la contestation d'un modèle de développement « néolibéral, patriarcal et néocolonial dominant qui perpétue et renforce les rapports de pouvoir inégalitaires » (Calvès, 2009, p. 747)

Il est donc important d'observer les femmes dans leurs différentes organisations et activités et de mettre en relief les stratégies (participation, engagement, qualités, aptitudes, organisation interne, initiatives et connaissances) aussi bien individuelles, collectives qu'organisationnelles qu'elles ont mises en œuvre pour s'affirmer. C'est cette méthodologie qui nous sert de conducteur dans la rédaction du neuvième chapitre de la présente recherche. Dans cette démarche, il a été tenu compte de l'environnement du Tchad et des différents

acteurs qui influencent le champ du développement. En effet, l'approche de l'*empowerment* implique une véritable remise en question des structures, aussi bien sociales, économiques que politiques en œuvre dans la région et cela demande une volonté politique suffisante en mesure de reconsidérer les rapports de pouvoir actuels (Eva Rathgeber citée dans (Verschuur C. , 2003, pp. 239-240). Cette approche va permettre de déterminer, autant que cela est possible, la dimension de renforcement du pouvoir des femmes dans leur cadre de vie et de discuter de leur capacité de s'en servir comme antidote contre les injustices auxquelles elles font face. L'occasion sera aussi donnée d'observer le vécu quotidien des Tchadiennes, notamment lorsqu'elles ont vu s'améliorer leurs conditions de vie et l'accueil que leur milieu leur réserve.

1.1.2.5 Cadres conceptuels d'analyse du genre

Il existe de nombreux cadres analytiques et conceptuels du genre. Ces outils sont disponibles pour faire en sorte que les activités des projets et des programmes générés de développement soient bien suivis et évalués afin de continuer à les dupliquer sur le terrain en cas de réussite. Il est clair qu'un projet qui se met en marche de manière neutre n'a pas beaucoup de chance de réussir, s'il ne tient en compte les besoins spécifiques des différentes catégories sociales qui vont en bénéficier. Aussi, dans la planification des activités de développement, des cadres conceptuels ont été conçus pour tenir compte de la nature transversale du genre comme problème de développement (Kabeer, 2000). Le cadre de référence pour les rôles selon le genre (GRF) ou l'analyse des rapports sociaux (RSA)²³, pour ne citer que ces exemples, sont des outils de planification qui exigent un certain nombre d'informations, par exemple, l'examen détaillé de la répartition du temps au sein du ménage au cours des différentes activités et les multiples rôles joués dans la société. Ces questions sont de nature à aider les planificateurs des projets et programmes à tenir compte des implications de leurs interventions selon le genre. Les questions relatives à la division du travail favorisent l'appréciation des différentes activités menées et permettent de voir leur interconnexion logique.

Toutefois, quelques limites du GRF méritent d'être mentionnées, notamment le fait que certains aspects importants de la division sexuée des tâches découlant des rapports sociaux sont passés sous silence. Ainsi, d'autres critères d'appartenance sociale comme les

²³ Le *GenderRole Framework* (GRF) est le cadre de référence pour les rôles selon le genre. Les autres cadres de référence étant : le *Social Relations Analysis* (RSA) qui est l'analyse des rapports sociaux, un cadre conceptuel pour penser une politique et une planification à partir d'une perception selon le genre et le *Triple Role Framework* (TRF) qui est le cadre de référence pour le triple rôle.

notions de classe et d'ethnie devraient être plus vigoureusement abordés. En effet, ces types de rapports sont capables d'influencer la division sexuée du travail au point de provoquer des conflits entre les femmes ou même avec les hommes (Kabeer, 2000, p. 166) et (Heintz & Nadai, 1998). Autre limite du GRF, c'est celle de vouloir, à travers la division sexuée du travail, une différenciation ou un cloisonnement étanche entre hommes et femmes selon la tâche, le secteur ou la culture en se privant ainsi de l'enrichissement des interconnexions sociales variées. Naila Kabeer citant Ann Whitehead (1991) pense que la division sexuée des tâches est en même temps une relation de séparation et de liaison. Pour cette auteure en effet, lorsque femmes et hommes sont affectés à des activités différentes ou ont des rôles différents, cela les oblige à nouer des relations de coopération mais aussi d'échange. Dans ce contexte, la division sexuée des tâches impliquerait une interdépendance dans tous les domaines (technique, social) entre les femmes et les hommes. La question qu'il est important de se poser est de savoir jusqu'à quel niveau une telle interdépendance est possible dans un milieu, comme celui du Tchad, où les inégalités entre femmes et hommes semblent plus structurelles que conjoncturelles.

Une autre méthode usuelle est le cadre analytique de Harvard (Overholt, Anderson, & Cloud, 1985). C'est un outil de collecte des données, adaptable à une multitude de situations. Il peut être utilisé pour développer la description et l'analyse des relations de genre dans une communauté. Ce cadre est aussi capable de définir les objectifs du projet, de les évaluer par rapport à l'implication des femmes et des hommes dans le cadre d'une action et observer ainsi l'effet du projet sur la dynamique des groupes de sexe. Pour utiliser au mieux ces méthodes d'analyse, une bonne connaissance de la situation est indispensable pour intégrer les femmes dans les projets de développement en tenant compte des données disponibles. Ce cadre analytique permet d'obtenir les informations importantes concernant les différents groupes sociaux de la communauté.

Le cadre analytique de Harvard est constitué de quatre éléments étroitement liés qui sont : le profil d'activités, le profil d'accès et de contrôle, l'analyse des facteurs d'influence sur les activités et l'analyse du cycle de projet. Tous ces quatre éléments complémentaires fournissent une base pour concevoir et mettre en place des projets qui travaillent à transformer les rapports de genre et maximiser les bénéfices aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Si ces différents outils existent, il y a lieu de s'interroger s'ils sont effectivement utilisés dans les programmes et projets de développement.

1.2 Questions de recherche

L'approche Genre et développement constate que les rapports entre femmes et hommes sont inégalitaires. La mise en place des programmes et projets de développement est censée contribuer à instaurer une situation sociale apaisée tenant compte des besoins de tous les membres de la communauté, femmes et hommes, dans les activités de développement mises en œuvre. Par ailleurs, dans le contexte d'un Etat fragile à l'équilibre sociopolitique et économique instable, il y a lieu de se demander si le programme de développement bilatéral tchado-allemand, le PRODALKA, est capable de relever les deux principaux défis qui se posent aux femmes, à savoir: l'amélioration de leurs conditions de vie matérielle et la lutte contre les inégalités de genre qui pèsent sur elles et les empêchent d'être des personnes autonomes dans leur milieu de vie.

Les questions de recherche de la présente analyse sont les suivantes :

- 1) Les projets de développement mis en place par le PRODALKA ont-ils profité aux femmes au point de leur apporter une amélioration de leurs conditions matérielles?
- 2) Les femmes ont-elles été impliquées dans la planification et l'exécution des activités du programme ou des projets mis en œuvre pour leur bénéfice ? L'idée étant de savoir si le processus mis en œuvre par les concepteurs du programme impliquait véritablement les femmes pour qu'elles profitent des bienfaits des projets.
- 3) Les projets mis en place et le fonctionnement du PRODALKA ont-ils pris en compte les aspects liés au genre ?
- 4) A la fin du programme de développement, peut-on affirmer que les femmes ont vu leurs capacités institutionnelles et leur pouvoir améliorés ? Autrement dit, la collaboration avec le programme a-t-elle permis aux femmes de bénéficier aussi des acquisitions ou des aptitudes qui les aident à mener des actions qui marquent dans leur milieu de vie? Comment les femmes ont pu user pour profiter au mieux de ce que le programme de développement pouvait mettre à leur disposition ? Etaient-ce par leur persuasion, l'adaptation ou le contournement des règles que le programme de développement leur présentaient? Cette nouvelle dimension leur a-t-elle donné en fin de compte l'opportunité de bénéficier d'un pouvoir qui leur assure une meilleure reconnaissance des hommes et qui se manifeste par une atténuation des inégalités de genre ?

1.3 Les hypothèses de recherche

Comprendre comment les projets de développement répondent aux aspirations des femmes en leur permettant d'améliorer durablement leurs conditions de vie et de restreindre quelque peu la situation permanente d'inégalité conduit d'abord à poser des hypothèses qui seront vérifiées à travers l'enquête menée sur le terrain. Les objectifs déclarés du programme de développement sont de lutter contre la pauvreté dans son champ d'intervention, notamment pour les femmes. Tenant compte des engagements souscrits lors des grandes conférences sur le développement par les concepteurs du programme qui sont les Etats allemand et tchadien, il est intéressant de voir de manière concrète comment vont se décliner leurs interventions de développement sur le terrain. A la lumière des différents points ci-dessus énumérés, nous posons les deux hypothèses qui sous-tendent la présente recherche:

- Les femmes ont peu bénéficié des interventions du programme en raison de leur statut qui les discrimine dans leur société, malgré les capacités déployées pour capter au maximum tout ce qui pouvait leur être accordé
- Les axes d'intervention du PRODALKA ne sont pas orientés de manière spécifique vers le renforcement des capacités et du pouvoir des femmes

La recherche à mener va utiliser les méthodes qualitative et quantitative et à la fin de ces investigations, les hypothèses ci-dessus indiquées vont pouvoir être validées ou invalidées.

1.4 Les objectifs

Les objectifs se déclinent en un objectif général et trois objectifs spécifiques qui vont guider notre analyse tout au long de notre recherche.

1.4.1 Objectif général

Le principal objectif de la recherche à mener est d'évaluer l'impact du PRODALKA sur la qualité de vie des femmes de la zone d'implantation du programme et particulièrement leur appropriation des actions de développement. L'idée étant de se rendre compte des bénéfices réels qui ont été apportés aux femmes sur le double plan de l'amélioration économique de leurs conditions de vie et de l'acquisition des compétences au niveau institutionnel et politique, toutes choses qui sont de nature à diminuer les inégalités entre femmes et hommes.

1.4.2 Objectifs spécifiques

Plusieurs sous points peuvent permettre de mieux appréhender la démarche que nous entendons utiliser.

- Dans l'activité régulière du PRODALKA, il s'agit de comprendre et d'évaluer comment cette structure a intégré la dimension genre en son sein au niveau de ses instances internes et au niveau des femmes en temps qu'un de ses groupes cibles ;
- Le niveau d'implication des femmes bénéficiaires lors de l'élaboration et la planification des projets que le programme mettait en œuvre pour elles ;
- La pérennité des activités des femmes et les moyens mis pour s'en approprier, malgré la fin des activités du programme de développement
- L'amélioration du statut social des femmes en termes d'atténuation des inégalités dans la relation femmes/hommes et leur contribution éventuelle au changement dans leur milieu de vie.

1.5 Le contexte et intérêt de la recherche

S'il est un pays où il n'y a pas un foisonnement d'articles et de publications sur les problématiques le concernant, c'est bien du Tchad qu'il s'agit. On peut toutefois remarquer que le couple constitué du linguiste Joseph Tubiana (1919-2006) et de l'ethnologue Marie-José Tubiana se sont intéressés aux peuplades et cultures du nord du Tchad (Tubiana & Tubiana, 1989), particulièrement l'ethnie *Zaghawa* à qui ils ont consacré des publications²⁴ (Tubiana, 1964), (Tubiana, 1985). Ils présentent sous une approche ethnologique le cadre et les conditions de vie de cette ethnie à cheval entre le Tchad et le Soudan, sous forme de récits et contes. Marie José Tubiana va s'appesantir sur l'importance des animaux dans les rapports sociaux de cette communauté de même que les trajectoires de différentes femmes tchadiennes qu'on peut considérer comme des élites, en montrant les diverses stratégies employées pour « réussir ».

Pour ce qui est de la question du genre dans le contexte du développement, en dehors des rapports et des monographies des organisations internationales travaillant sur place, nous avons abondamment exploité la publication de Laurence Boutinot consacrée à la transformation des rapports de genre dans le cadre d'une activité génératrice de revenus dans les marchés de la capitale N'Djaména (Boutinot, 2006). Cette insuffisance de sources avait

²⁴ Ces différentes publications ont été écrites soit individuellement, soit collectivement.

déjà été mentionnée par des chercheur(e)s comme Marielle Debos qui reconnaît que « mener des recherches sur le Tchad, c'est être confronté à des sources écrites peu nombreuses, à une littérature académique restreinte que la croissance soudaine (et éphémère ?) du nombre de rapports d'expertise ne comble pas » (Debos, 2013, p. 34).

Malgré cet état de choses, la présente analyse vient, pour ainsi dire, combler un vide d'autant plus qu'à notre connaissance, il n'y a pas encore eu au Tchad une recherche qui s'intéresse au cas particulier d'un programme de développement bilatéral (entre le Tchad et un autre pays) et son impact sur la qualité de vie d'une catégorie spécifique de son groupe cible, à savoir les femmes.

Sur un autre plan, l'engagement de mener ce travail tient à plusieurs raisons liées à la situation particulière du Tchad mais également à l'action de la coopération allemande dans ce pays, sans oublier notre parcours personnel.

*Premièrement : Le Tchad a eu une histoire particulière et très mouvementée depuis son accession à l'indépendance en 1960, en raison des soubresauts de sa vie sociopolitique (Ngansop, 1986) marquée par l'instabilité politique²⁵ et socioéconomique²⁶. En 2013, le Tchad était classé quatrième avant dernier pays dans le rapport PNUD de cette année-là avec un IDH de 0,340. L'histoire révèle aussi que ce pays n'a pas souvent connu de longs moments de tranquillité, ce qui l'a empêché de se consacrer totalement à son développement et au bien-être de ses populations. Malgré le fait que depuis 2003 le pays soit devenu un Etat pétrolier, sa situation socioéconomique reste relativement fragile et le corollaire de cet état de chose est que la vie des populations, surtout rurales et féminines, reste très précaire. On note par ailleurs que le poids de la tradition y est encore vivace et conduit à des situations où les autorités politiques cèdent face aux pressions subies de la part de certains groupes au sein de la population. C'est le cas pour la réforme du Code des personnes et de la famille qui ne peut pas être validé et rendu applicable, à cause des musulmans intégristes qui ne veulent pas entendre parler et qui bloquent tout, parce qu'allergiques à certains aspects de l'égalité des sexes qui y sont contenus (Epicum, 2009). Le pays continue d'appliquer un triple degré de juridiction (droit positif, droit musulman et la coutume)²⁷, ce qui n'est pas de nature à favoriser la saine administration d'une justice équitable pour toutes ses populations.

En ce qui concerne particulièrement la politique du genre, le Tchad a rédigé un document stratégique à ce sujet en décembre 2011, mais ce travail reste toujours non officiel

²⁵ Cinq présidents se sont succédé au pouvoir depuis 1975 par coups d'Etat.

²⁶ Le Tchad comme les autres pays sahéliens est victime des sécheresses et des inondations récurrentes.

²⁷ Cet aspect des choses va être discuté dans la deuxième partie de la thèse.

puisque'il n'a jamais été validé. C'est un document reprenant de manière générale les grandes déclarations et principes des organisations internationales sur la question. Dans le paragraphe intitulé *Vision et objectif de la politique nationale du genre*, il est écrit : « D'ici 2020, le Tchad est un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalité et d'iniquité de genre, de toutes les formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle de ressources et participent de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable » (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 9).

Il nous a semblé intéressant de rencontrer non seulement les autorités et autres responsables institutionnels, mais aussi les populations que nous avons pu côtoyer au Tchad afin d'avoir l'appréciation qu'ils se font des rapports à l'intérieur des différents groupes sociaux dans la société. Le regard qu'ils portent sur les inégalités de genre et les mesures qu'il est possible de mettre en place pour créer des conditions de vie plus justes et égalitaires entre les femmes et les hommes ont été des déterminants significatifs pour mener cette recherche.

D'un autre côté, on observe qu'au Tchad les grands équilibres comme la solidarité et les projets de vie en commun qui fondent d'habitude la stabilité des communautés sont fortement perturbés. La cohésion sociale est à « reconstruire »²⁸. A titre d'exemple, l'élite, qui dans les pays environnants, comme le Cameroun, joue un rôle fédérateur ou d'éveilleur de conscience dans la société, reste assez marginale ici (Hagberg, 2011). Compte tenu de ce fait, les initiatives endogènes ou locales de développement restent peu nombreuses, très lentes et peu visibles au point où ce sont les partenaires extérieurs (les organisations internationales ou les Etats étrangers) qui portent en grande partie les actions de développement dans les communautés, notamment rurales.

*Deuxièmement : Les problèmes de gouvernance et de conditions de vie difficiles mentionnés plus haut ont une autre conséquence. Il n'y a pas énormément de partenaires au développement qui travaillent et s'investissent au Tchad²⁹ dans le cadre des projets et programmes multisectoriels³⁰. La plupart des coopérations ne prennent en charge que quelques volets d'activités³¹. En dehors des partenariats multinationaux noués avec des organisations internationales et quelques Etats comme la France, Taiwan et plus tard la Chine,

²⁸ Au sens d'Emile Durkheim comme état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective.

²⁹ Lorsqu'on sait que les Ambassades ont des services économiques qui financent les activités de développement, on peut être surpris de constater qu'au Tchad, il n'y a que trois représentations diplomatiques occidentales qui sont basées dans le pays : l'Allemagne, les Etats-Unis et la France (situation décembre 2015).

³⁰ Pour les partenaires à très grande envergure financière, on peut citer l'Union Européenne (cf. partie 2, coopération multilatérale) et à un degré moindre le fonds social de développement français (FSD).

³¹ C'est à ce niveau qu'on trouve un plus grand nombre de partenaires internationaux tels : OXFAM, Islamic Relief, ACRA, COOPI, CARE, certains démembrements du système des Nations Unies, etc.

la coopération allemande est restée pendant longtemps l'une des rares à avoir accompagné la partie tchadienne dans la mise en place des programmes dans le secteur du développement rural sur une longue période. Les deux programmes³² mis en place par l'Allemagne ont démarré leurs activités en 2003 et ont pris fin en 2011. Ce sont donc des activités complètement achevées qui ont fait l'objet d'une évaluation globale avant la fermeture du programme de développement. Il est important dans le cadre de cette recherche, avec ce léger recul, de revisiter le travail fait par le PRODALKA et son rapport aux femmes, en s'intéressant à la perception que ces actrices ont de la structure et des acquis qu'elles pensent avoir reçus du programme, en termes d'amélioration de leurs conditions de vie mais aussi dans la perspective du renforcement de leur pouvoir au niveau politique ou institutionnel. Enfin, la coopération allemande dans les programmes qu'elle réalise a des thèmes transversaux qui sont supposés être intégrés dans tous ses projets. Il apparaît donc intéressant d'observer si l'approche genre a été réalisée dans le programme, comment cela a été mis en œuvre et l'évaluation qu'on peut en faire.

*Troisièmement : Notre itinéraire personnel nous a encouragé à franchir le pas et à mener la recherche actuelle. Le long séjour de douze ans au Tchad, dans le cadre du service dans la coopération allemande en charge des activités de développement auprès des communautés locales, a également été un déterminant important pour la réalisation de ce travail. La socialisation à laquelle nous avons eu droit et les valeurs qui nous ont été inculquées dès notre jeunesse, dans notre pays d'origine le Cameroun, ont forgé en nous une certaine vision du monde que nous ne retrouvons pas forcément dans le pays d'accueil, le Tchad. En effet, la marginalisation des femmes apparaissait plus visible et leurs conditions de vie dans notre nouvel univers nous semblaient particulièrement difficiles, sans que cela n'émeuve grand monde tout autour. Ces différents « paradoxes » ont donné envie au chercheur d'en savoir un peu plus sur le pays afin de décrypter autant que possible, ce qui apparaît comme des anachronismes par ces temps où les différentes sociétés dans le monde semblent s'interconnecter.

Sur un tout autre registre, il y a lieu de mentionner notre double casquette d'ancien personnel du PRODALKA en activité pendant deux ans et de doctorant analysant cette même coopération. Cette situation peut en effet poser un problème d'objectivation (Bourdieu, 2003). Comment se distancer face à un sujet qu'on est supposé connaître de l'intérieur ? Cela ne

³² Un autre programme similaire au PRODALKA dénommé PRODABO était implanté à Abéché dans le Centre Nord du pays.

risque-t-il pas d'entraîner un certain nombre de biais dont celui de la prétention de connaître les faits avec précision, même si ces faits peuvent être changeants, ou celui de la sélection arbitraire de ces derniers ? Autant que faire se peut, nous avons essayé de nous distancer de l'objet d'étude mais aussi de notre position, ce qui a été réalisé d'autant plus facilement que nous ne sommes resté en activité dans ce programme que pendant deux ans et que nous en étions déjà sorti au moment où celui-ci changeait de paradigme de développement vis-à-vis des femmes³³, problématique qui nous a intéressé au premier chef. L'essentiel, à notre avis, est de parvenir à rendre les conclusions de la recherche véridiques.

1.6 La matrice des dimensions ou le modèle d'analyse

La matrice des dimensions fait office de modèle d'analyse. C'est un cadre important montrant les étapes et les niveaux de la recherche qu'on veut aborder, à travers différentes dimensions tels que les concepts, les composantes et les variables. Ce cadre représente sous forme abrégée le schéma de compréhension devant créer un lien entre les notions théoriques discutées et les résultats sur le terrain. Le concept principal de la recherche est le genre et développement auquel est adjoind un concept secondaire, celui de la pauvreté. Il s'agit de voir comment les projets de développement ont pu avoir un impact sur les femmes en leur favorisant l'acquisition des moyens matériels mais aussi en contribuant à l'affirmation de leur statut dans la société.

Le concept principal de genre et développement inclut les niveaux d'analyse traitant de la situation inégalitaire dans laquelle vivent les femmes, leur accès à certains avantages et les mesures à mettre en œuvre pour hâter le développement et faire reculer les situations d'inégalité. Les variables mentionnées ont pour principal objectif de rendre plus compréhensible l'approche du développement vue sous le prisme du genre. Le cadre d'analyse de cette thèse montre les angles par lesquels la recherche a été menée afin de se rendre compte au final si le statut des femmes a pu être renforcé et si ces dernières sont capables de réaliser des actions reconnues au sein de leurs communautés, actions qui pourraient tendre vers l'amorce d'un changement social.

³³ Voir des pages 117 à 118.

Tableau 1: Modèle d'analyse (approche conceptuelle)

Dimension	Composantes	Variabes
Genre et développement	Situation des femmes et leurs attentes	Des femmes au genre, sujets agis et différemment considéré(e)s des hommes
		Division sexuée des tâches
		Triple rôle
		Patriarcat, égalité et équité
		Besoins pratiques
	Responsabilisation et mesures incitatives pour le développement	Renforcement des capacités
		Accès, contrôle des ressources
		Intérêts stratégiques
		<i>Empowerment</i> , compétences
		Engagement, action
	Pauvreté	Reconnaissance statut femmes
		Ressources matérielles
		Possession biens et services
		Satisfaction individuelle
		Satisfaction collective
	Réussite	

Conclusion

L'élaboration théorique a permis de présenter la problématique et le cadre d'analyse tout en ayant discuté des concepts convoqués et jugés importants pour aborder notre thème de recherche. Les différentes notions précédemment présentées avaient pour objet de construire notre axe de réflexion pour que la démarche à suivre soit mieux comprise.

Le chapitre qui suit va définir le cadre méthodologique de la recherche. Cette partie servira à mieux comprendre les stratégies, les méthodes et les techniques utilisées dans le but de recueillir et analyser les données.

Chapitre 2. Cadre méthodologique

Le présent chapitre s'appesantit de manière concrète sur la manière dont l'étude va s'effectuer. Les sciences sociales utilisent en effet différents outils et méthodes pour appréhender l'objet de la recherche. Dans ce cadre, il sera discuté des méthodes et techniques de recherche utilisées, des conditions liées à l'enquête, des moyens mis en œuvre et de la stratégie de collecte et de traitement des données théoriques et empiriques de notre thématique collectées sur le terrain.

2.1 Méthodes et techniques de recherche

Pour mener à bien notre recherche, nous avons convenu de combiner les méthodes qualitative et quantitative. Cette manière de faire permet d'approfondir l'analyse grâce à l'apport de chacune des méthodes.

En optant pour l'utilisation concomitante de ces deux types de méthodes, nous avons suivi en cela le chemin déjà emprunté par des chercheuses confirmées, telle que Arlette Gautier dans le cadre de l'étude effectuée au Yucatan au Mexique en compagnie de Marie France Labrecque. L'objectif de l'enquête en question était la description des pratiques et le vécu des enquêtés par la comparaison des différents points de vue quant aux politiques publiques en matière de développement et de santé reproductive au Yucatan (Gautier & Labrecque, 2013). Des questionnaires ont été administrés à 988 femmes et à 519 hommes pendant que des entretiens étaient menés auprès de 400 membres des comités de santé et du personnel médical et paramédical. Il était important d'étudier les discours des médiateurs institutionnels et ceux des bénéficiaires pour comprendre les liens tissés entre les individus, les institutions et les textes par une approche constructiviste et non essentialiste. Cette méthodologie a contribué à la production des données complémentaires sur la base de deux méthodes différentes (anthropologique et de sociologie quantitative) mais qui se renforcent mutuellement. C'est aussi le cas de Marie-José Tubiana comme nous le montrerons par la suite.

2.1.1. Méthodes et techniques qualitatives

La méthode qualitative est une méthode en sciences sociales qui analyse et interprète les informations non chiffrées. Elle a la particularité de traiter les données qui ne sont pas

facilement quantifiables comme les entretiens, discours ou photographies. Les études qualitatives offrent une réelle capacité de prospective en ce sens qu'elles permettent une véritable réflexion sur des thématiques qui peuvent concerner plus profondément les populations interrogées. Par exemple, elles donnent à savoir pourquoi les individus ont une opinion plutôt qu'une autre, pourquoi ils autorisent telle ou telle pratique, comment ils comprennent leur environnement etc. (Wahnich, 2006).

Avant de rendre compte des principales techniques que cette thèse aborde de manière qualitative, il est intéressant d'observer comment une auteure convoquée dans la présente recherche utilise la même démarche méthodologique. Ainsi l'ethnologue Marie-José Tubiana dans son ouvrage « Des troupeaux et des femmes » (Tubiana, 1985) a privilégié l'observation directe en séjournant parmi les populations *Zaghawa* du Nord-Ouest du Tchad pour que certaines pratiques de cette communauté ne lui échappent pas. L'utilisation des récits autobiographiques l'a conduite à avoir un corpus important tout en évitant deux écueils, à savoir : la barrière de la langue et l'extrême réserve des femmes vis-à-vis d'une étrangère. Une autre technique employée a consisté dans des enquêtes systématiques sur la situation économique du milieu, sur l'inventaire des clans notamment. Ces différentes techniques qui se complétaient mutuellement ont permis à Marie-José Tubiana de rendre compte des réalités d'une communauté considérée jusque-là comme très fermée. La même auteure, par la technique de l'entretien mené à plusieurs reprises avec ses interlocutrices dans « Parcours de femmes, les nouvelles élites », est parvenue à bien cerner les différentes logiques qui font que dans une société patriarcale, comme celle du Tchad, des parents de religions aussi différentes les unes que les autres (chrétiens, musulmans et animistes) permettent à leurs filles de mener des activités qui à priori ne sont pas réservées à la gent féminine. Cette attitude a permis aux femmes de devenir des références dans leurs domaines d'activités (Tubiana, 2004).

Dans le cadre de cette recherche, les principales techniques qualitatives utilisées ont été : la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien.

La recherche documentaire

Cette étape de la recherche est fondamentale et donne lieu au rassemblement de diverses informations nécessaires à la compréhension du sujet que l'on veut traiter. Elle contribue aussi à la construction théorique, au choix des documents à lire et à l'orientation de l'enquête. Nous nous sommes attelés à choisir les ouvrages généraux indispensables, les articles scientifiques, les revues, les rapports etc. Ces documents ont pu être consultés à Brest

en France, à Hanovre en Allemagne, au Tchad et au Cameroun. La documentation numérique a aussi été mise à contribution (Cairn, les classiques de l'uqac, Google scholar, Persée etc.). Des structures institutionnelles au Tchad, nous avons reçu des documents (différents rapports de politique sectorielle) liés au sujet à traiter dont certains non encore officiels (comme la politique nationale de genre ou la stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes qui ne sont pas encore validées). En Allemagne, les conventions de partenariat entre les États Allemand et Tchadien ont pu être consultées. Pour les documents relatifs au PRODALKA, à savoir les divers rapports d'activités, les études, les monographies etc., les sources documentaires sont disponibles et consultables au Tchad, notamment au Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et dans trois bibliothèques où ont été déposées les archives du PRODALKA lors de son arrêt. Nous avons eu accès aux sources disponibles dans les bureaux de la coopération allemande au Tchad.

L'observation directe

Cette technique offre la possibilité d'aller observer les acteurs en situation et de saisir en temps réel les pratiques sociales (Arborio, 2007). L'observation directe concerne l'environnement de l'étude et les individus importants dans la recherche à mener. Cette technique permet d'obtenir les informations que le discours seul n'est pas capable de donner. Elle offre la possibilité au chercheur de découvrir par lui-même certains phénomènes ou le déroulement d'un événement pour mieux le comprendre. Nous avons ainsi, par exemple, mieux compris les difficultés qu'éprouvent les femmes lorsqu'elles doivent mobiliser la quote-part de 10% qu'exige le programme de développement afin de bénéficier du financement d'une infrastructure qu'elles ont sollicitée. Les femmes rurales ne sont pas toujours capables de verbaliser un acte et même parfois, le fait ou la pratique ne sont pas présents dans leur conscience lors des entretiens ou lors de la passation des questionnaires.

Marie-José Tubiana a largement utilisé cette technique en vivant pendant treize mois parmi les *Zaghawa* du Tchad et lors de trois séjours cumulés de onze mois parmi les *Zaghawa* du Soudan (Tubiana, 1985). Cette proximité lui a permis de capter les principaux événements se déroulant dans la communauté, comme les mariages, les danses, la manière de tisser du coton par les tisserands, etc. Une assistance régulière au tribunal coutumier lui a fourni des informations, notamment la manière dont se gèrent les problèmes d'héritage et de transmission de biens concourant au bon fonctionnement de la communauté. Grâce à cette technique, l'ethnologue a pu mener certaines recherches sur le long terme, ce qui n'était pas

possible d'entreprendre sur un temps plus court pour éviter de contrarier les interlocuteurs et de les renfermer sur eux-mêmes.

Membre de différentes équipes mises en place par le PRODALKA pour prendre attache avec des organisations féminines, nous avons eu la latitude d'observer un certain nombre de pratiques à l'intérieur du milieu. Toutefois, la plupart des situations ont été constatées à découvert et ce procédé nous a donné l'occasion de poser des questions aux acteurs et de mieux comprendre certains de leurs comportements par rapport aux réalités de leur environnement. L'observation a surtout eu lieu dans notre cas, lors des deux périodes de notre activité dans la région pendant le déroulement du programme de développement entre 2007 et 2008 et après son arrêt, lors d'un autre séjour de onze mois entre 2014 et 2015.

L'entretien

L'entretien est l'occasion par excellence où le chercheur interroge son interlocuteur pour aller en profondeur dans la compréhension du sujet étudié, sans nécessité de rendre ces informations sous forme statistique. A la base de l'entretien, il y a des grilles ou des guides d'entretien préalablement confectionnés en fonction des groupes à interviewer avec une liste préparée de questions qui doivent être cohérentes et pertinentes avec l'objet de la recherche (Temporal & Larmarange, 2006). Dans notre cas, deux types de guides d'entretien ont été préparés : l'un pour les décideurs politiques, gestionnaires et cadres du programme de développement³⁴ et l'autre pour les autres personnes interrogées³⁵ (Responsables des services de l'administration, des autres organisations de développement et de la société civile). L'analyse est donc très importante et part du guide d'entretien qui doit être bien structuré. Lors des entretiens à mener, les questions posées doivent être ouvertes, neutres et surtout intelligibles des interviewés. Dans notre recherche, vingt-neuf entretiens semi-directifs ont été menés avec des personnes ressources capables de donner des informations pouvant orienter notre démarche. Les entretiens ont été pour l'essentiel individuels mais quelques-uns ont été faits de manière collective. Il a été particulièrement important, lors des entretiens avec les membres des associations féminines (voir photo n° 1 avec un enquêteur), de choisir toujours trois membres parmi celles qui n'avaient pas le même niveau de responsabilité dans la structure.

Cette précaution tirée de nos expériences antérieures s'est avérée nécessaire. Les informations qui auraient pu être tronquées par la dirigeante ou une autre des interviewées ont

³⁴Guide d'entretien n°1 en annexe.

³⁵ Guide d'entretien n°2 en annexe.

été révélées par un autre membre de l'association. Ceci était particulièrement visible lors des échanges sur les questions liées au pouvoir ou à l'implication des femmes dans les activités de l'association ou lorsque la question portait sur la gestion financière de la structure. Il arrivait aussi assez souvent qu'après l'entretien avec les personnes ressources de l'association, certaines autres personnes sollicitaient d'échanger avec nous, y compris des hommes. Généralement, ces personnes avaient un complément d'informations qu'elles tenaient à mettre à notre disposition.

Photo 1 : Entretien collectif avec les femmes du village Zabily (zone de Léré)



Source : PDQVFT ³⁶(2013)

Les cibles des entretiens

Le choix des personnes lors de la réalisation d'une recherche n'est pas anodin. Dans le cadre des entretiens, les principales personnes ciblées étaient constituées des femmes des organisations avec lesquelles le PRODALKA a travaillé dans les quatre départements où il était en activité. Il y avait également les gestionnaires du programme, les décideurs tchadiens intervenant dans le programme, différentes autres personnes ayant côtoyé l'institution et enfin

³⁶ PDQVFT : Acronyme de l'intitulé de notre thèse signifiant : programme de développement et qualité de vie des femmes au Tchad (prise de vue par moi-même).

une dernière série de personnes, pas directement liées au PRODALKA, mais avec lesquelles un entretien plus ou moins informel a eu lieu. Au total, vingt-neuf entretiens formels ont été réalisés.

-Les femmes

Treize entretiens ont concerné les organisations féminines dans tous les départements où le programme était implanté. Dans chaque organisation, le choix était porté sur trois femmes pour le *focus group*. Parmi les trois membres, on exigeait qu'elles aient différents profils : une dirigeante, une femme membre de longue date et une femme relativement jeune dans l'organisation féminine. L'une des deux dernières citées devait n'avoir aucune responsabilité au sein de l'appareil dirigeant. Les entrevues renseignaient sur l'appréciation du travail du programme, leur intégration dans la planification et la mise en œuvre des activités menées, les échecs, les attentes déçues et les réussites. Il était également question des acquis globaux du PRODALKA, de même que de l'appropriation par les femmes des actions de développement menées.

-Les gestionnaires du PRODALKA

Deux entretiens ont été réalisés avec des personnes qui ont eu à gérer le programme à un moment ou à un autre, pendant sa période d'activité. Dans le cas d'espèce, nous avons été reçus à deux reprises par le responsable national du programme, c'est-à-dire la personne chargée de représenter les intérêts de l'Etat tchadien dans la gestion quotidienne du programme de développement. Avec lui, il y a eu de longs échanges sur tous les contours de la problématique de la recherche et des acquis et contraintes du PRODALKA. Ses éclairages ont permis de comprendre nombre d'interrogations sur le travail fait par la structure, notamment la philosophie qui a présidé au recrutement des femmes.

Un deuxième responsable expatrié se trouvant en service hors du Tchad nous a accordé un entretien via Skype. Avec lui il a été discuté du même sujet et son appréciation générale sur les activités et le rendement du programme a été recueillie.

-Les décideurs Tchadiens ayant plus ou moins intervenu dans le programme

Il s'est principalement agi du Secrétaire général du Ministère du Plan (Ministère assurant la tutelle du programme) qui a été en poste pendant toute la période d'existence du PRODALKA. Il a donné son point de vue sur l'origine de la coopération (état des lieux avant

la signature des conventions de coopération entre l'Allemagne et le Tchad) et sur les attentes placées dans le programme de développement par les populations de la région. Il a marqué son appréciation sur le travail fait par l'institution, mais a semblé être totalement ignorant des « autres » raisons³⁷ qui ont présidé à la mise en place d'un volet de financement des projets uniquement dédiés aux femmes.

Un entretien a pu se tenir avec l'administratrice de la ville hébergeant le programme (Madame le Préfet du Mayo-Dallah à Pala). Bien qu'elle n'ait pas eu à intervenir de manière particulière dans le PRODALKA, elle a donné son appréciation générale du programme de son point de vue, mais également de celui de ses administrés, les hommes et femmes de sa circonscription de commandement, selon ce qu'elle en a perçu.

-Différentes personnes ayant travaillé dans le programme, des responsables des institutions étatiques et de la société civile

L'éventail des personnes à rencontrer s'est élargi à un autre type d'acteurs à savoir : quatre cadres nationaux et deux cadres expatriés du PRODALKA, trois animateurs ayant travaillé dans le projet. Les acteurs ci-dessus cités avaient pour particularité de bien connaître le programme de développement puisqu'ils y avaient travaillé. Leurs opinions étaient donc de première importance parce qu'elles apportaient des informations relatant les conditions dans lesquelles le programme a réellement travaillé dans la région, les différents enjeux liés à l'action de la structure ainsi que l'appréciation de la dimension genre dans le PRODALKA.

Les autres personnes qui ont côtoyé le programme sans y avoir travaillé étaient la Déléguée régionale des affaires sociales, un responsable départemental du cadastre et une ancienne Maire de la ville de Pala. L'intérêt de recueillir le point de vue de ces personnalités est qu'elles ont eu à collaborer avec le PRODALKA de manière périodique, notamment dans le cadre des réunions de plusieurs ordres. Leur appréciation, par rapport à ce qu'ils pensent avoir retenu de l'activité menée par la structure et les différents impacts qui ont pu se révéler à la suite de cette activité, était importante à recueillir.

-Diverses personnes de la société civile non directement liées au programme

Ce groupe concerne trente-neuf personnes installées dans la zone du programme venant des horizons divers et non directement liées au programme. Ces personnes, hommes et

³⁷ Raisons évoquées dans la troisième partie de la recherche.

femmes, ont été rencontrées au cours des échanges pas toujours formels. Il s'agissait, entre autres, de certains maris des femmes des organisations partenaires du programme, de fonctionnaires, de membres de la société civile et même de commerçants de la région. Leur contribution nous a donné l'occasion de nous rendre compte de la notoriété du programme mais également des attentes de personnes qui ne lui étaient pas directement liées. Ainsi, nous avons pu avoir une information plurielle qui provenait des canaux autres que ceux des principaux concernés par l'action. Grâce aux commerçants, par exemple, il nous a été confirmé le fait que les équipements destinés à la transformation des produits des organisations féminines ne provenaient que d'un seul fournisseur, information que nous possédions déjà de trois sources différentes. Les entretiens avec cette dernière catégorie d'acteurs nous permettaient d'avoir des informations de sources différentes et de faire jouer la technique de la triangulation.

S'agissant de la manière dont les entretiens étaient menés, on peut dire qu'en dehors des groupes de femmes, le reste des entretiens conduits par le doctorant lui-même, se déroulait en langue française lorsque ces personnes ressources pouvaient comprendre et s'exprimer dans cette langue. Cette façon de procéder a évité que nous procédions à des traductions qui auraient coûté en temps et en argent, sans oublier toutes les pertes liées à cet exercice (traduction approximative, mal rendue etc.).

Les entrevues ont eu lieu entre le 9 janvier et le 23 mars 2013 dans la région d'implantation du PRODALKA. Plusieurs autres entrevues informelles³⁸ se sont déroulées à la faveur de notre deuxième séjour dans la même zone entre 2014 et 2015. Ces rencontres sont venues conforter l'idée générale déjà ressortie des premiers entretiens. Pour les personnes habitant la région, les entrevues se déroulaient en général après le recueil des questionnaires. Pour le reste, les concertations ont eu lieu dans les villes où les personnes à rencontrer se trouvaient et dans ces conditions, nous avons dû nous déplacer à cet effet.

La démarche qualitative a permis de comprendre comment le partenariat se noue à l'échelle bilatérale ainsi que le jeu et les enjeux entre les partenaires (national et international). Des éclaircissements sont apparus au sujet des logiques internes qui ont prévalu dans le programme de développement pour mener certaines actions au bénéfice des femmes. Il est également apparu des dysfonctionnements internes qui ont empêché la bonne réalisation de certaines actions. Concernant les rapports femmes/hommes, cette démarche a contribué à

³⁸ Une dizaine en dehors des 39 déjà signalées.

révéler certaines raisons culturelles et parfois économiques qui favorisent ou empêchent la polygamie.

L'enjeu d'une étude qualitative se situe davantage dans la manière d'interroger les personnes et d'analyser leurs propos que dans le nombre de personnes interrogées. Les faits sociaux ont été analysés de telle manière que leur sens caché soit révélé. Grâce au discours recueilli à la suite des entretiens, il a été possible de décrypter l'intime pensée des personnes interrogées en tenant compte de leurs arguments et de la manière de le signifier. Ainsi, les discours rendent compte de la réalité de la représentation sociale de l'objet étudié. Dans le cadre de la présente étude, cette technique a permis de comprendre les motivations des femmes lorsqu'elles expriment leur appréciation au sujet des relations qu'elles ont entretenues avec le programme de développement ou même des rapports conflictuels avec les hommes dans le foyer ou au sein de la communauté. En effet, si les données chiffrées sont certes importantes, elles ne peuvent pas à elles seules expliquer le ressenti des femmes quant aux différents rapports avec le PRODALKA et les autres situations vécues dans leur environnement. La dimension qualitative revêt donc une grande importance, bien qu'elle reste partielle car n'étant pas à mesure, par exemple, de savoir combien de personnes sont plus proches d'une opinion que d'une autre.

Il existe toutefois, un biais qui peut limiter la portée de cette méthode, c'est celui lié à la désirabilité sociale (Rolland, 1994b) qui fait en sorte que le répondant se montre sous un jour favorable et a tendance à s'idéaliser. Il est même prêt à mentir ou feindre des habitudes ou des opinions socialement reconnues et valorisées ou qu'il croit être celles de l'enquêteur. En ne donnant à ce dernier que des réponses qu'elles pensent lui plaire, les interviewées ne permettent pas le recueil des informations justes et peuvent biaiser ainsi la qualité finale du travail de la recherche. Nous n'avons pas eu l'impression que c'était le cas, car les femmes étaient très enclines à nous relater les espoirs déçus, suite à l'arrêt précipité du programme.

Toutefois, il arrive que la démarche qualitative ne soit pas suffisante pour éclairer un phénomène et dans ces conditions c'est l'approche quantitative qui permet d'expliquer un comportement ou une situation peu ou mal élucidé.

2.1.1 Méthodes et techniques quantitatives

L'activité de quantifier consiste à « faire exister sous forme numérique ce qui, auparavant, était exprimé seulement par des mots et non par des nombres » (Desrosières & Kott, 2005, pp. 2-3). L'approche quantitative permet de produire des données et des résultats

objectifs, de mesurer des opinions ou des comportements. En effet, un fait social doit pouvoir être apprécié et évalué. Cela sera rendu par une mesure, un chiffre ou un pourcentage (Desanti & Cardon, 2010), ce qui permet d'avoir les caractéristiques, par exemple, d'une population ayant une opinion ou un comportement particulier. On reconnaît de la légitimité à cette méthode ainsi que sa qualité de représentativité parce qu'elle est tirée de la loi des grands nombres qui veut que, lorsqu'on interroge un nombre minimum de personnes appartenant à différents milieux (à partir de 200) selon un échantillonnage rigoureux, les dites personnes émettent une opinion que l'on considère identique à celle de l'ensemble de la population qu'elles représentent (Wahnich, 2006). La technique de l'échantillon³⁹ permet donc de recueillir l'opinion d'un grand nombre de personnes, opinion qui va valoir pour l'ensemble de la population visée.

Dans une recherche quantitative, l'analyse des données repose sur l'utilisation de techniques statistiques. Aussi l'enquête quantitative produit-elle souvent des données numériques dont le croisement doit être significatif et statistiquement valable. La significativité des tests statistiques reconnaît qu'il existe une probabilité que les résultats du test soient dus au hasard. On considère généralement que cette probabilité doit être au moins égale à 95%. C'est pour cela que la présentation des résultats des tests du chi-deux, telle qu'indiquée par le logiciel *sphinx*, est rendue de la manière suivante : la valeur, le degré de liberté (ddl) et le taux de significativité du chi-deux. De manière concrète, les résultats générés par le logiciel *sphinx* se présentent par exemple ainsi qu'il suit : (**chi2 = 32,62, ddl = 1, 1-p = > 99,99%**). Ce qui est recherché c'est l'erreur probable (p) qui détermine le degré de significativité. Toutefois, pour des raisons de commodité et de simplification, nous adoptons tout au long de cette recherche de mentionner la significativité du chi-deux de la façon suivante (en prenant le cas de l'exemple susmentionné) : **chi2 = > 99,99%**⁴⁰.

La scientificité d'une étude l'est en partie par la fiabilité des données chiffrées. Le chercheur peut ainsi analyser les questionnaires, procéder à des tests statistiques et vérifier la significativité des données pour que ceux-ci puissent avoir une cohérence. Toutefois, une étude quantitative aussi finement menée soit-elle, reste un objet de science sociale et ce n'est qu'après analyse qu'un sens peut être donné aux résultats obtenus : « un pourcentage ne veut rien dire par lui-même, c'est en le comparant, en le retraduisant au prisme de la réalité sociale qu'il devient significatif » (Wahnich, 2006, p. 3).

³⁹ Voir dès la page 90 les développements concernant l'échantillonnage.

⁴⁰ La valeur et le degré de liberté n'étant plus apparents.

On estime qu'avec la méthode quantitative, on limite quelque peu les effets de la subjectivité individuelle qu'on peut retrouver dans les méthodes qualitatives. Dans ce sens, l'étude quantitative contribue à apporter une vision plus large sur le sujet débattu à travers l'ensemble des réponses recueillies auprès de la population interrogée. Aussi, Marie-José Tubiana, dans sa recherche précédemment citée, complète le corpus déjà en sa possession par le recueil des éléments d'ordre statistique qui lui permettent de relever et de noter les alliances contenues dans les nombreuses généalogies qu'elle étudie (Tubiana, 1985, p. 33), ce qui donne une vision plus globale de sa recherche.

En allant au-delà du discours, de l'observation et de l'analyse documentaire, la présente méthode donnera à savoir très concrètement la situation des gains obtenus par les femmes, grâce à l'intervention du programme de développement et elle permettra de mieux comprendre le regard que 310 femmes portent sur le PRODALKA.

Les principales caractéristiques de la méthode quantitative sont : le questionnaire, l'échantillonnage et le groupe cible.

Le questionnaire

Le questionnaire est l'un des outils pour collecter des informations auprès d'un échantillon. Il recueille les données numériques et facilite l'analyse statistique. Ledit questionnaire élaboré pour la présente recherche était destiné aux femmes ayant été les partenaires du PRODALKA. Ce document au départ de quatre-vingt-quinze questions a été ramené à quatre-vingt-onze, à la suite du pré test organisé quelque temps avant le passage de l'administration des questionnaires⁴¹ dans la zone de la recherche. Le questionnaire réparti sur six pages suivait un ordre de question qui entendait préserver une certaine cohérence de l'ensemble (Bugeja-Bloch & Couto, 2015) et les données à recueillir ont porté sur les thèmes suivants :

- les relations de genre dans la société,
- les relations avec le PRODALKA,
- la participation et l'implication des femmes dans le programme,
- la situation de bien-être des femmes avant et après la collaboration avec le programme
- et l'identité des enquêtées.

⁴¹ Les changements survenus à la suite du pré test sont indiqués dès la page 98.

Le questionnaire de la présente recherche⁴² a été administré par cinq personnes, dont quatre enquêteurs engagés pour les besoins de la cause et nous-mêmes (le doctorant). Les enquêteurs s'adressaient aux femmes interviewées dans les principales langues de la région : le Moundang, le Kado, le Fulbé (ou Peul) et le Toupouri. Les enquêtées qui parlaient français nous étaient adressées systématiquement. Mais bien de fois, nous avons sollicité les services d'une des deux traductrices que nous avons intégrées à l'équipe chargée des enquêtes. Le questionnaire avait pour but de savoir si les femmes ont pu, grâce au programme de développement, acquérir un certain nombre de potentialités et de ressources tendant à améliorer leur qualité de vie. Un autre objectif du questionnaire était de parvenir à la validation ou non des hypothèses préalablement formulées. Ainsi, grâce à cet outil, 310 femmes bénéficiaires du programme ont pu être interrogées. Ces femmes de tous les âges (leur moyenne d'âge est de 40 ans) et aux profils différents appartenaient à toutes les composantes sociologiques du pays et avaient des situations matrimoniales variées.

2.1.1.1 L'échantillonnage

Le problème majeur en sciences sociales est celui de la constitution d'un échantillon qui soit représentatif, car il y va de la qualité des conclusions. Dans une enquête par échantillon, seule une partie de la population cible ou de référence est observée. Dans ce contexte, il est plus facile d'appréhender les conditions d'administration réelle du questionnaire de même que leurs effets. Un échantillon représentatif est donc celui qui possède les mêmes caractéristiques, notamment sociodémographiques, que la population d'ensemble (Bugeja-Bloch & Couto, 2015). La constitution de notre échantillon aléatoire par grappe a tenu compte de certains préalables pour respecter les exigences de représentativité :

- l'enquête devait se dérouler sur le territoire d'implantation du programme,
- il était nécessaire d'y inclure des organisations localisées dans chacun des quatre départements de la région pour avoir une vue plus générale de la situation sur toute la zone d'étude,
- un point important consistait à tenir compte des équilibres sociologiques,
- les associations ne devaient pas toutes avoir réalisé le même projet avec le PRODALKA,
- si possible, l'accès à ces regroupements devait être assez facile.

⁴² Questionnaire en annexe 1.

En raison des conditions de travail difficiles et du contexte sécuritaire peu rassurant de la région d'étude, nous avons jugé nécessaire de limiter quelque peu nos mouvements et de réduire à treize, le nombre d'organisations féminines avec lesquelles le travail devait être fait (Voir tableau 2).

Tableau 2: Nombre d'organisations féminines et personnes rencontrées

Lieux	Zone de Pala	Zone de Léré	Zone de Fianga	Zone de Gounou-Gaya	TOTAL
Associations rencontrées	6	2	1	4	13
Femmes interrogées	120	72	30	88	310
Toutes autres personnes rencontrées⁴³	25	13	15	15	68

Source : PDQVFT (2013)

C'est suite aux différents critères de choix de l'échantillonnage que des anciens collaborateurs du PRODALKA que nous avons sollicités sur place dans la région ont proposé une liste de vingt organisations. De ce panier, treize structures ont été choisies avec lesquelles nous avons finalement travaillé, l'essentiel étant que les dites structures correspondent aux différents critères précédemment cités. L'échantillon choisi n'a pas la prétention de faire ressortir tous les aspects des activités menées par le programme. Il s'agit simplement de montrer l'impact des projets ou du PRODALKA sur une catégorie précise de la population, à savoir les femmes. L'échantillon n'est pas basé sur des estimations statistiques, ni sur un découpage ou une catégorisation spécifique ou formalisée. Il est question d'interroger le maximum de personnes et avoir suffisamment d'informations permettant de répondre aux questionnements et hypothèses de départ.

2.1.1.2 Les cibles du questionnaire

Le groupe cible choisi dans le cadre de cette recherche est constitué uniquement des femmes. Ces dernières sont membres des organisations ayant collaboré dans les projets mis en place par le PRODALKA. Le choix de cette cible spécifique est dû au fait que la recherche en cours entend mettre l'accent de manière particulière sur les femmes. Ceci, pour mieux montrer l'influence que le patriarcat leur fait subir tant à l'intérieur de leurs familles et leurs communautés que dans leur rapport aux projets de développement. En effet, les femmes profitent peu des effets du développement à cause justement des inégalités de genre qui les

⁴³ Il s'agit de l'ensemble des personnes rencontrées de manière individuelle y compris les 29 avec qui nous avons eu une entrevue formelle.

éloignent de l'autonomie que la société internationale a voulu leur garantir par la mise en œuvre des recommandations qui leur soient favorables, comme l'utilisation de l'approche Genre et développement dans tous les projets depuis la conférence mondiale des femmes à Beijing en 1995. En général, de nombreuses études ont montré le caractère subordonné des femmes (Dubois & Mahieu, 2002) et notamment dans la région du programme (OXFAM-TCHAD, 2013).

Les 310 femmes ciblées sont réparties dans les quatre départements où le programme était en activité. Il a donc semblé judicieux de venir auprès de ces dernières afin de recueillir leur appréciation par rapport à la présence de cet organisme de développement dans leur région, les activités menées, les rapports établis entre eux ainsi que les gains qu'elles ont pu obtenir et qui ont pu contribuer à les rendre plus autonomes dans leur milieu de vie.

2.2 L'enquête de terrain

Le but de cette présentation de l'enquête sur le terrain est de faire connaître les caractéristiques de notre cadre d'étude, la logistique déployée pour ce faire et l'exploitation des données empiriques.

2.2.1 Le cadre d'étude

La recherche à mener se déroule dans les régions du Mayo-Kebbi-Est et Ouest au Sud-ouest du Tchad qu'on désigne par le vocable de Mayo-Kebbi géographique. Ce territoire fait partie des vingt-deux régions que compte le pays et dont Pala est le chef-lieu et c'est également à cet endroit que le programme est implanté⁴⁴. La zone d'étude comprend quatre départements : le Mayo-Dallah, le Lac Léré, la Kabbia et le Mont d'Illi. Cet espace couvre une superficie estimée de 13 352 km² comprenant 1 339 252 habitants (Recensement de 2009) avec une population majoritairement composée de jeunes. Il faut signaler qu'en dehors des routes non bitumées et en mauvais état, les distances sont relativement longues entre Pala, lieu d'implantation du PRODALKA et les trois autres localités où se déroulent les activités du programme. Ces distances sont en moyenne de l'ordre de 100 km par direction.

Le milieu physique et naturel (Baldal, 2013) du Mayo-Kebbi géographique possède des atouts pouvant faciliter son développement économique et social. Son climat de type sahélo soudanien permet de mener autant les activités d'élevage que celles d'agriculture. La

⁴⁴ Il faut relever que Pala est le chef-lieu d'une des deux régions mais c'est surtout le lieu d'implantation de la coordination du PRODALKA. Source : Décrets n° 415/PR/MAT/02 et 419/PR/MAT/02.

région dispose de deux zones dont une exondée (terrestre et non inondée)⁴⁵ et une autre inondable permettant la culture de larges étendues de riz, sans oublier ses sols qui ne demandent qu'à être mis en valeur. Tout ce dispositif est exploitable pour une agriculture qui peut produire pendant toute l'année et donner d'abondantes récoltes. La végétation est elle aussi variée et composée d'une forêt claire, de la savane, de la steppe et de la prairie. Cet écosystème est favorable à la promotion d'une activité touristique.

Sur le plan humain, la majorité de la population vit en zone rurale : 1 163 018 habitants, soit 86,84% alors que seulement 176 234 habitants, soit 13,16% de la population vit en zone urbaine. La population est donc presque essentiellement rurale et a sûrement beaucoup d'attentes et de besoins qui ne demandent qu'à être satisfaits.

Au plan économique, la deuxième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT 2) rapporte que l'incidence de la pauvreté dans l'ensemble du pays en 2004 était de 55% alors qu'elle atteignait 71,7% dans le Mayo-Kebbi, région de la recherche qui détenait le record de pauvreté dans le pays (ECOSIT2, 2006, p. 32). Ce qui revient à dire que plus de la moitié de la population totale du Tchad et plus de deux tiers de celle du Mayo-Kebbi vivaient en dessous du seuil de pauvreté à la date considérée. Les taux susmentionnés sont les indicateurs d'incidence de la pauvreté et ils correspondent à la proportion des ménages pauvres (en dessous du seuil de pauvreté) dans la population prise en compte. Plus cette proportion est élevée, plus l'incidence est forte. En 2011 la pauvreté a diminué et son incidence est passée à 46,7% pour l'ensemble du pays et à 46,8% pour la région d'étude (ECOSIT3, 2013, pp. 16,56). On peut toutefois être surpris par le niveau de décalage de ces chiffres entre 2006 et 2013.

L'ECOSIT2 conçoit que la pauvreté doit être appréhendée au Tchad de manière multidimensionnelle, bien qu'il soit difficile d'avoir un consensus sur ce concept. La définition communément admise est que la pauvreté est « un état de privation du niveau de bien-être jugé adéquat pour mener une vie décente ». Cette définition entrevoit le bien-être comme un état global intégrant les dimensions matérielle et non matérielle. La dimension matérielle se réfère aux facteurs tangibles et facilement mesurables, tels que les revenus-dépenses, la consommation, l'accès à une alimentation adéquate, à l'éducation, aux services de santé ou à l'eau potable.

La dimension non matérielle fait référence à la définition du bien-être en fonction des

⁴⁵ Définition de Cairn.

besoins, des aspirations et des capacités des individus. Le concept de bien-être est adossé sur les approches utilitariste et non utilitariste qui renvoient au débat concernant les dimensions monétaire ou non monétaire de la pauvreté.

Malgré ses limites, c'est l'analyse monétaire de la pauvreté qui est l'option ou la mesure utilisée selon deux approches, l'une dite relative et l'autre absolue. L'approche de la pauvreté par le biais des seuils relatifs est basée sur une démarche de découpage de la population totale en percentile d'un certain ordre sur l'échelle des niveaux de vie. Pour ce qui est de l'approche absolue de la pauvreté, celle-ci consiste à fixer un seuil absolu national de pauvreté, visant à définir un but chiffré de manière assez objective. Ce seuil absolu établit une frontière rigide entre les pauvres et les non pauvres.

Pour avoir les pourcentages présentés, l'ECOSIT2 a affiné la technique de sondage, le champ et la taille de l'échantillon de l'enquête, ce qui a rendu possible la réalisation de l'enquête au moyen d'un sondage probabiliste qui permet l'extrapolation des résultats de l'échantillon observé à l'ensemble du pays.

De manière concrète et s'agissant de l'approche par le seuil absolu, la pauvreté monétaire tient compte des besoins nutritionnels essentiels estimés à 2400 K calories par jour et par adulte, ce qui permet de déterminer un seuil de pauvreté de 144 570 FCFA (220 Euros) par tête et par an, soit 396 FCFA (0,60 Euro) par tête et par jour, la capitale étant considérée comme zone de référence. Il est défini un panier de biens alimentaires représentatifs des choix de consommation de tous les ménages, puis le calcul de la valeur de ce panier aux prix moyens pratiqués (prix relevés pendant l'enquête). Ainsi au Tchad, les ménages dont la dépense par tête est inférieure à 144 570 FCFA (220 Euros) par an sont considérés comme étant pauvres. L'enquête susmentionnée conclut que la population tchadienne vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2004 (qui dépense par tête moins de 144 570 FCFA) représente 55% de la population totale et 71,7% dans la région de la recherche.

Source : (ECOSIT2, 2006)

Le secteur primaire constitué de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est celui qui occupe le plus la population (voir photo n° 2). La région dispose aussi d'un potentiel minier assez important mais dont l'exploitation demeure archaïque. Les activités dans ce domaine concernent l'orpaillage et la cimenterie de Baoré ainsi que l'exploitation de l'uranium dans le département du lac Léré. La mise en valeur des richesses minières (dans des conditions pas toujours officielles) s'accompagne également de nombreuses pertes en vie humaine et d'un

quasi désastre écologique (Gondeu, 2013) qui risque d'avoir de graves conséquences dans l'avenir.

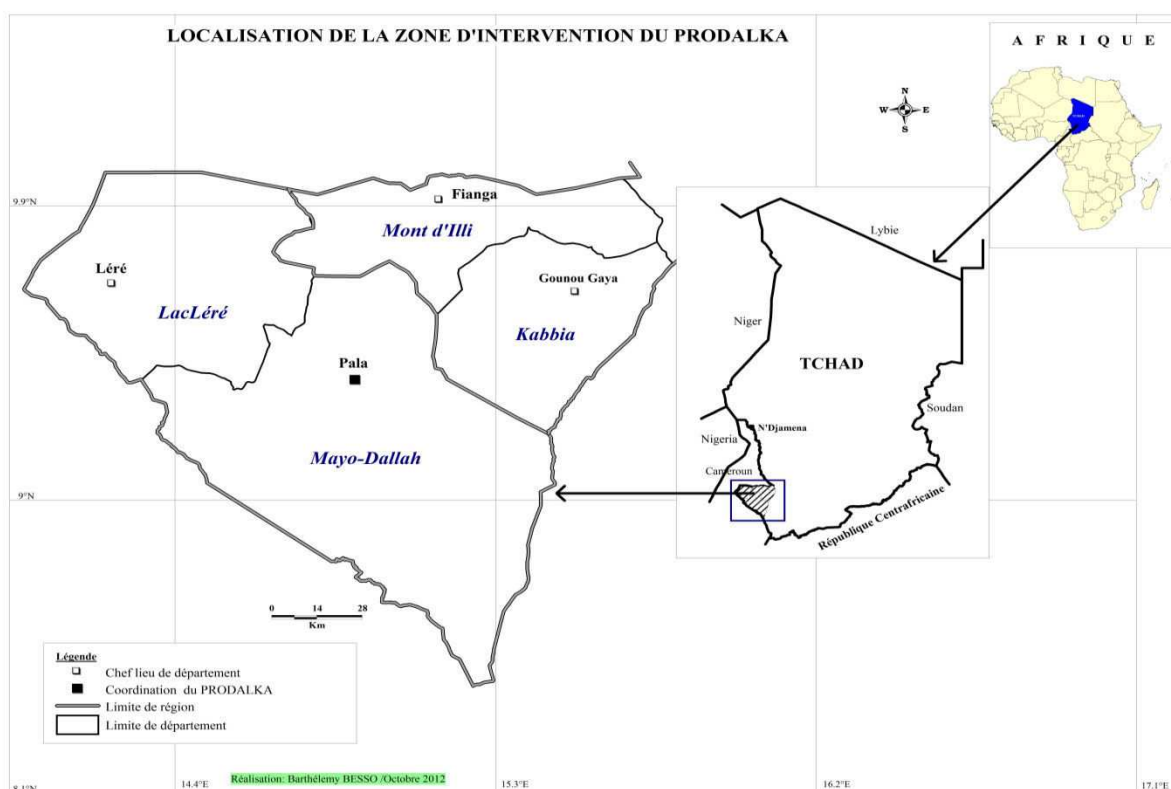
Photo 2 : Récolte de sorgho et de maïs



PRODALKA 2005

Enfin au niveau socio organisationnel, les populations sont constituées en groupements et associations de toutes sortes, pour faire face à la pauvreté et essayer de la combattre. Dans ce cadre, elles sont parfois soutenues par des ONG locales, des projets ou programmes de développement et des partenaires internationaux. C'est dans cette zone du pays (voir carte n° 1) que le PRODALKA a déployé ses activités.

Carte 1 : le pays et la région d'étude

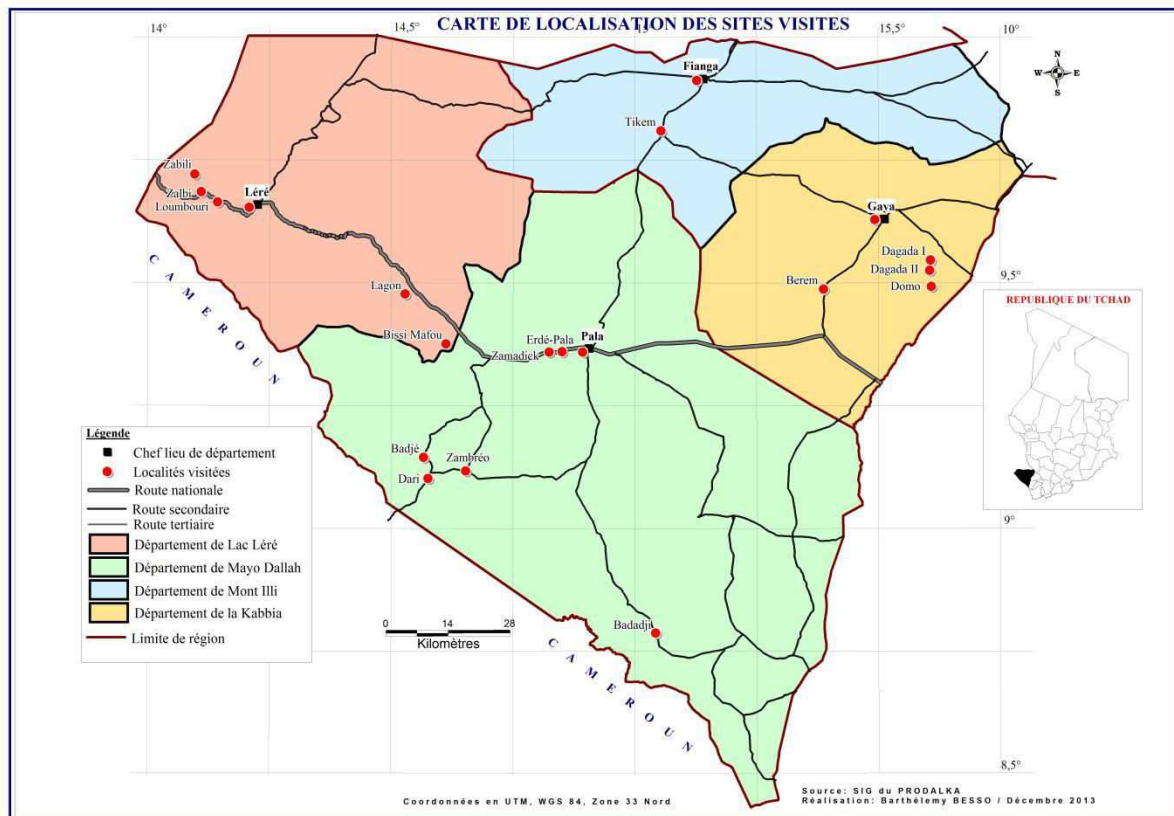


Source : Besso (2013)

La coopération allemande a commencé à mener des projets sectoriels dans la région depuis les années 1980, c'est dire que cette partie du pays a l'habitude des interventions de ce partenaire international. Ce dernier a choisi deux zones d'intervention au Tchad et y a concentré son activité. En dehors de la région du Mayo-Kebbi avec le PRODALKA, il y a aussi la région d'Ouaddaï-Biltine au Centre Ouest du pays qui héberge un autre programme de la coopération allemande, le PRODABO.

Le programme premier cité a démarré officiellement ses activités dans sa région d'intervention en 2003 (PRODALKA, 2004) pour les achever en 2011, soit huit années d'une collaboration ininterrompue et intense avec les populations. Bien que nous ayons rencontré les autorités centrales et certaines personnes ressources dans la capitale à N'Djaména, c'est principalement dans la région du Mayo-Kebbi que s'est déroulée la plus grande partie de notre recherche (voir carte n° 2).

Carte 2 : Localités où la collecte des données a eu lieu



Source: Besso (2013)

2.2.2 Logistique de recueil des données

Tout le processus de recueil des données a pour point de départ le financement obtenu de l'UBO pour entreprendre le voyage de recherche au Tchad. Nous avons mené la recherche sous la responsabilité scientifique de l'Université de N'Djaména. Le travail s'est déroulé sur deux principaux sites : à N'Djaména la capitale et dans diverses localités du Mayo-Kebbi, comme le montre la carte n°2 ci-dessus. Le séjour supplémentaire de onze mois dans la région de la recherche entre septembre 2014 et août 2015 a permis de rassembler des informations additionnelles (exemple de la situation des forages dans la région et poursuite des entretiens), d'affiner certaines données et de compléter le volet photographique de l'étude.

-Personnes rencontrées

Dans la capitale, nous avons pu rencontrer certaines autorités administratives et politiques qui étaient de grande importance pour notre recherche. Des entretiens ont été organisés avec les personnalités suivantes :

- Le Secrétaire général du Ministère du Plan, tutelle du PRODALKA
- Le Secrétaire général adjoint du Ministère de l'agriculture, ancien responsable national du programme (personne ressource par excellence)
- Un cadre expatrié de la coopération allemande, ancien responsable d'une unité du PRODALKA

Il faut relever que l'Université de N'Djaména nous a donné l'occasion de présenter, devant 150 étudiants de Master et quelques enseignants, nos travaux en général et les résultats de notre collecte de données au Tchad en particulier.

Dans le cadre de la recherche à mener, nous avons procédé au recrutement de quatre enquêteurs et sollicité en cas de besoin la collaboration de deux traductrices. Le choix porté sur les enquêteurs tenait compte de leur niveau scolaire (deux bacheliers, un licencié et un ancien encadreur d'une organisation de développement). Ces personnes avaient eu déjà à mener ce type d'activités lors du passage des consultants de la coopération allemande dans la région et disposaient d'une expérience certaine en la matière. La maîtrise des langues locales était un pré requis et par ailleurs, nous avons incorporé dans l'équipe des enquêteurs, un musulman pour tenir compte de différents équilibres sociologiques et religieux et pouvoir acquérir ainsi l'adhésion de tous les groupes constituant l'échantillon de la recherche. Bien que bénéficiant d'un préjugé favorable parce qu'ayant précédemment travaillé dans le programme de développement en qualité de personnel expatrié, la présence des femmes traductrices dans nos rangs nous a valu un surplus de capital sympathie et a été très appréciée par nos interlocutrices.

Nous avons vainement cherché à intégrer dans l'équipe une enquêtrice pour participer à la collecte de données. Cette démarche n'a pas pu aboutir, en raison du peu de femmes disponibles à ce moment-là pour entreprendre ce genre d'activité. La présence des traductrices était véritablement une opportunité qui est venue combler l'absence de personnel féminin dans l'équipe de recherche.

-Pré test du questionnaire et recueil des données

Après avoir terminé l'élaboration du questionnaire à Brest, il a été procédé à un pré test sur un échantillon de dix personnes en deux journées à N'Djaména au Tchad. Cette étape était indispensable car elle a permis de mettre à l'épreuve l'outil à employer afin de se rendre compte de son niveau de maniabilité, de compréhension par les enquêtées, de même que le temps que devait durer une interview. Il est tout de suite apparu que le questionnaire était

long, si bien que les quatre-vingt-quinze questions de départ ont été ramenées à quatre-vingt-onze dans la version finale. Certaines autres questions ont été reformulées, soit parce qu'elles n'étaient pas suffisamment compréhensibles, soit parce que leur traduction pouvait prêter à confusion. Le pré test nous a également alerté de ce qu'il fallait user de beaucoup de délicatesse et de tact à propos des questions qui touchaient aussi bien à l'intimité qu'à des interdits en vigueur dans les communautés d'appartenance des femmes interrogées⁴⁶. Nous avons également profité de ce temps pour entraîner nos enquêteurs à mieux utiliser le questionnaire. Pour ce qui est du recueil des données, les entretiens ont commencé avec toute l'équipe dans une même ville.

Cette approche s'est révélée être une bonne idée, parce qu'elle a permis une mise à niveau de l'équipe sur la façon de mener à bien toutes les phases de la collecte des données, du remplissage des fiches d'entretien à la récupération de celles-ci en passant par la conduite de l'entretien. C'est après cette phase que les équipes se sont constituées et dispersées pour rencontrer chacune ses enquêtées. L'entretien se passait de manière individuelle (entre l'enquêteur et l'enquêtée) ; cela signifie que les questionnaires étaient soumis par un enquêteur à une enquêtée. En effet, la majorité des personnes interrogées ayant un faible confort intellectuel, l'avantage de cette formule réside dans le fait que l'enquêteur pouvait encourager l'enquêtée à répondre à l'intégralité du questionnaire. Dans le même ordre d'idées, cette relation était nécessaire en ce sens que la passation du questionnaire ayant souvent lieu en langues locales, l'enquêteur était la personne indiquée pour la traduction⁴⁷ et il veillait au bon contrôle du profil des répondants. Les entretiens avaient souvent lieu dans l'après-midi pour laisser les femmes vaquer à leurs occupations en matinée. Les matins très tôt étaient les moments où on cherchait à prendre ou à confirmer les rendez-vous avec les organisations féminines. Après cette activité, il fallait procéder au contrôle du bon remplissage des fiches d'entretien, qui en cas de non-conformité devaient être reprises.

2.2.3 Exploitation des données empiriques

La nécessité d'apprendre le fonctionnement des logiciels a fait que la saisie des données s'est déroulée à Brest, grâce à l'utilisation du logiciel *sphinx* qui traite et analyse les données empiriques. La base de données a été employée lors de la rédaction de la troisième

⁴⁶ Ce genre de situation a également été relevé dans le cadre de la thèse de Christine Botchi Morel (Botchi Morel, 2007).

⁴⁷ Les deux traductrices précédemment annoncées étaient nécessaires pour le doctorant (expatrié) mais aussi pour les enquêteurs nationaux pour la traduction des langues ignorées par ces derniers : cas de la langue Kera à Fianga connue par peu de locuteurs.

partie de la présente recherche. Il faut préciser que des omissions ont été constatées lors de l'élaboration et parfois au moment de la saisie des données. Pour certaines informations, nous avons été obligés de téléphoner à l'un ou l'autre de nos enquêteurs pour affiner une information qui nous avait échappé. Bien plus, notre deuxième séjour dans la zone de recherche a contribué à revoir certaines enquêtées pour améliorer la qualité de la base de données.

Il est aussi arrivé que pour une raison ou une autre le questionnaire rempli s'avère difficilement exploitable (informations erronées et contradictoires). Dans ce cas, les fiches ont été purement et simplement retirées de l'ensemble des documents à exploiter. Aussi, sept fiches ont dû être éliminées, ramenant la base de données à 310 femmes interrogées. Le logiciel SPSS a lui aussi été étudié et utilisé, surtout en ce qui concerne la représentation de la boîte à moustaches et de certains tableaux (comme celui de comparaison de revenus par régime matrimonial). A l'instar de *sphinx*, les spécificités du logiciel SPSS ont été utilisées, notamment la valorisation du volet quantitatif de la recherche.

Les tableaux à utiliser sont ceux qui sont statistiquement significatifs (Chi-deux au moins égal à 95%, sous la forme rendue par le logiciel *sphinx*). Toutes les variables importantes qui n'ont pas été utilisées dans la thèse ont été mentionnées en annexe.

La technique de marquage aux couleurs est utilisée dans l'analyse du volet qualitatif (Stottok, Bergaus, & Andrea, 2011). Cette technique manuelle permet que les données transcrites soient marquées par des feutres sur la base du code couleur des variables à observer. La reconstitution des informations se fait sur la base des variables de la matrice de dimensions comme support d'analyse et les données sont regroupées par couleur, en vue de l'interprétation. La recherche qualitative génère des données de forme verbale et non verbale ; aussi, sitôt les entrevues terminées, les notes vont être complétées et consignées. Les données collectées sur bandes magnétiques ont toutes été reprises sous transcription « verbatim » et sans tri. Toute l'information est conservée en corpus textuel sous forme écrite. L'analyse des données chiffrées est faite sur la base de la matrice des dimensions.

L'analyse du contenu consistera à remettre ensemble, les données transcrites, les données non verbales, les résultats de l'observation directe et les données bibliographiques. Pour ce faire, la matrice de dimensions servira de « fait symbolique ». Il sera tenu compte de la connaissance des caractéristiques propres à l'activité symbolique humaine qui est un préalable à la maîtrise de l'analyse du contenu. Faire une analyse du contenu, c'est produire du langage (discours servant d'interprétation des documents) à partir du langage (documents analysés résultant d'une interprétation du monde) (Negura, 2006).

En ce qui concerne les réponses multiples des données recueillies, c'est la première réponse que nous considérons pour préserver sa significativité. Il est utile de mentionner que toutes les réponses n'auront pas le même nombre de répondants pour de multiples raisons (souvent en fonction du type de réponse). C'est pour cela qu'on aura un résultat (N) qui ne sera pas toujours égal à 310 qui est le nombre maximal des enquêtées. A titre d'exemple, seules les femmes polygames ou les mères répondront à certaines questions.

2.2.4 Difficultés rencontrées

Pendant l'enquête de terrain, nous avons rencontré des difficultés qui heureusement ont eu peu d'incidence sur le résultat final de notre travail.

- Difficulté d'accéder au milieu d'enquête

Le Tchad est un pays enclavé et très étendu, l'éloignement des villages les uns des autres a irrémédiablement une incidence sur la mobilité des personnes. Les populations rurales ayant pour principale activité le travail des champs, il était souvent difficile d'organiser des rendez-vous pour les entretiens. Il fallait souvent à l'aube aller deux à trois fois dans les villages pour prévenir toutes les femmes des associations intéressées et s'assurer que l'entretien allait effectivement avoir lieu. C'est pour cette raison que nous avons mis à disposition une voiture dont l'usage s'est révélé indispensable (Beaud, 2010). Cette ressource a offert de multiples avantages pour faciliter le déroulement de la recherche, à savoir :

- Mobilité à tout moment et non dépendance à autrui,
- Identification facilitée contribuant à un contact plus rapide et direct avec les personnes à rencontrer,
- Capacité de joindre les personnes les plus éloignées de notre base. Le problème de distance étant définitivement résolu, nous pouvions nous déplacer aussitôt que nous étions informés qu'un groupe était prêt à nous rencontrer, et ce d'autant plus que les groupes cibles habitent dans des villages parfois enclavés et souvent très éloignés les uns des autres.

- Zone d'insécurité relative

Il faut aussi mentionner que la région de notre étude a été déclarée zone à risques par les autorités françaises pendant notre séjour. En effet, à la suite du rapt d'une famille française à l'extrême Nord du Cameroun (proche de notre région d'étude) par des ravisseurs Nigériens,

tout le périmètre allant du Nord Cameroun jusque dans la région du Mayo-Kebbi a été déclaré zone à haut risques et tous les ressortissants français et européens ont dû quitter la région pour s'installer à N'Djaména, la capitale tchadienne. Cette injonction était encore en vigueur à notre départ du Tchad le 24 mars 2013. Il était donc difficile d'accéder à certains villages pour préserver notre propre sécurité et celle des enquêteurs.

Les raisons de sécurité commandant une grande prudence, la possibilité de disposer d'un véhicule rapporté du Cameroun trouvait là une justification supplémentaire. Cependant, la qualité des routes dans la région a eu raison de la robustesse du véhicule employé qui a dû aller au garage et être réparé à grands frais.

Conclusion

Le cadre méthodologique étant élaboré, tout le processus conduisant de l'élaboration du questionnaire à l'exploitation des données en passant par le traitement des données est connu. On ne peut pas dire que nous ayons pu accéder à toutes les informations possibles et imaginables. Une orientation différente aurait pu sûrement être donnée à cette recherche. Notre modeste démarche consiste simplement à produire des informations qui peuvent permettre de discuter de l'efficacité des projets et programmes de développement dans le double cadre de l'amélioration des conditions d'existence des femmes mais aussi dans la lutte contre les inégalités de genre afin que les femmes voient leur statut valorisé dans leur milieu social. La cadre théorique et méthodologique étant élaboré, nous allons nous atteler à expliquer dans la prochaine partie, le cadre institutionnel, le contexte socioéconomique et les stratégies et politiques envisagées pour les femmes au Tchad.

Deuxième partie : Cadre institutionnel du PRODALKA, contexte sociopolitique et économique du Tchad, représentations sociologiques du milieu et les stratégies pour adresser la situation des femmes

Cette deuxième partie de notre recherche est consacrée à l'analyse du cadre et du contexte de la mise en œuvre de notre étude. C'est le lieu de prendre connaissance avec le programme de développement le PRODALKA dans la planification et la réalisation de ses missions. Cette démarche permettra de mieux connaître la structure, sa philosophie de travail et les résultats obtenus, surtout dans la relation entre le programme et les femmes.

Par la suite, une attention sera portée sur le contexte sociopolitique et économique du Tchad pour en observer l'évolution et les implications par rapport aux populations en général et aux femmes en particulier, le but de cette incursion étant de jauger de la capacité politico économique du Tchad d'être véritablement capable d'adresser les demandes et les attentes de ses populations.

Enfin, il nous semble essentiel d'observer la réaction du pays dans le cadre de cette internalisation du genre (Lacombe, Marteu, Jarry-Omarova, & Frotiée, 2011). Comment le Tchad relaye-t-il les prescriptions des institutions internationales et quelles sont les réponses qu'il apporte à certaines des demandes des partenaires qui sonnent comme des « obligations » à assumer dans le cadre de la globalisation du genre. Nous pensons entre autres : aux projets de lutte contre la pauvreté des femmes; aux outils suggérés de démocratisation et particulièrement les actions exigées en faveur des femmes, tels leur *empowerment* économique et politique, la lutte contre les violences de genre, les attentes par rapport au projet de réforme du Code du statut personnel.

Etant entendu que ces « attentes » sont pratiquement des « injonctions » de la communauté internationale et des mouvements féministes mondiaux, la présente partie de la recherche observera la réponse du pays en tant que membre de la communauté internationale dont il est en droit de bénéficier des financements pouvant résulter de la réalisation des actions qui sont attendues de lui.

Concrètement, nous nous appesantirons sur les stratégies mises en œuvre dans le sens de contribuer à une bonne qualité de vie des femmes au Tchad. Dans cette optique, la

politique des projets et programmes de développement au Tchad sera analysée ainsi que les politiques sectorielles mises en œuvre spécifiquement pour les femmes. Ce sera l'occasion de comprendre les enjeux ayant prévalu à l'élaboration d'un certain nombre de politiques et de stratégies en faveur des femmes, à l'exemple de la politique nationale de genre, du Code des personnes et de la famille et de la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad. Tous ces instruments et cet arsenal normatif devraient permettre à la fin de cette partie de comprendre plus aisément le cadre et l'environnement dans lesquels les femmes sont en relation aussi bien avec le programme de développement (le PRODALKA) qu'avec l'Etat. Il sera ainsi possible d'apprécier, si ce contexte est favorable aux femmes et capable de contribuer à l'amélioration de leur statut social et de leurs conditions de vie.

Chapitre 3. Cadre institutionnel et présentation du PRODALKA

Ce chapitre est consacré à l'étude du cadre institutionnel de la recherche et du PRODALKA dont les caractéristiques principales vont être présentées de même que les principaux résultats obtenus. La présentation de la nouvelle stratégie des interventions en faveur des femmes en cours de programme sera analysée de même que la stratégie genre dans la coopération allemande et son effectivité dans les activités du PRODALKA. Les représentations sociologiques du cadre de l'étude vont être exposées pour comprendre le système de valeurs, la socialisation et les rapports sociaux tels qu'ils sont vécus dans la région à l'intérieur de laquelle la recherche a été menée. Enfin, seront présentées les politiques et stratégies que l'Etat tchadien entend mettre en œuvre pour adresser les problématiques liées aux femmes.

Cette partie est importante dans la mesure où elle présente l'institution qui est le cadre central de la thèse. C'est le travail fait par cette structure qui permettra de comprendre tous les phénomènes à partir desquels pourront être discutés les questionnements de départ de l'analyse. Le PRODALKA ayant été mis en place au Sud du Tchad pendant huit ans, une exploration exhaustive de ce qui s'y est passé mérite d'être faite pour avoir une idée claire sur ce qu'un tel programme a pu apporter globalement dans l'atténuation des inégalités entre les femmes et les hommes bénéficiaires de ses prestations, et plus particulièrement les impacts visibles auprès des femmes, en termes d'amélioration de leur qualité de vie.

3.1 Le PRODALKA

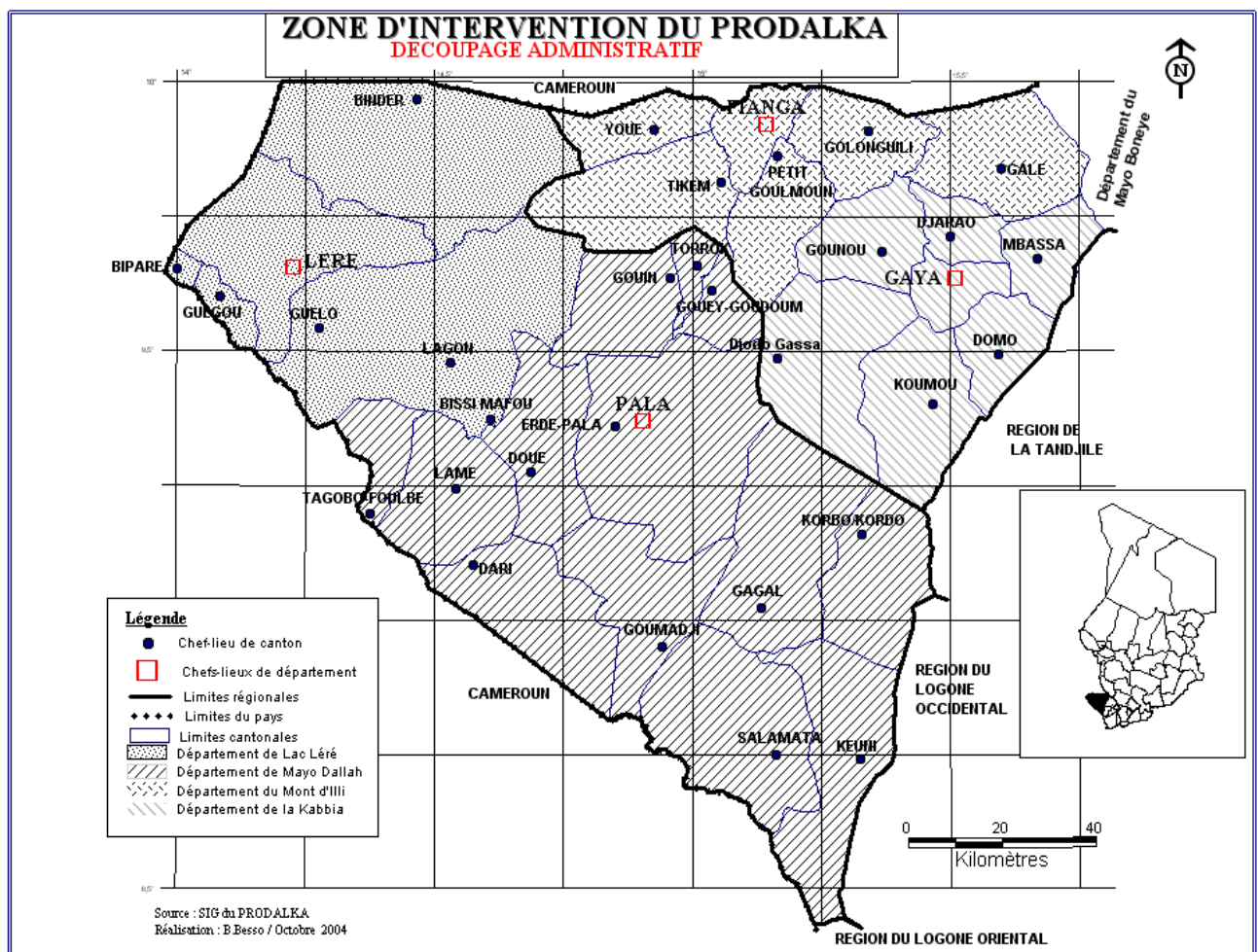
3.1.1 Présentation de la structure

Le PRODALKA est un programme de la Coopération entre la République du Tchad et la République fédérale d'Allemagne. Il s'inscrit dans la continuité des projets de développement déjà menés au sud du Tchad dans la région du Mayo-Kebbi depuis plusieurs années, à savoir : le projet Microréalisations (PMR) chargé de l'appui à l'autopromotion rurale de 1992 à 2003, le projet de Conservation et Gestion des Ressources Naturelles (PCGRN) dans le Mayo-Kebbi qui a soutenu les populations de la région dans la gestion

durable des ressources naturelles de 1994 à 2003 et le projet de Promotion des systèmes agricoles durables (Pro-Agri), en activité de 2001 à 2003 (PRODALKA, 2006).

La zone d'intervention du PRODALKA couvre 33 cantons répartis dans quatre départements qui sont : le Mayo-Dallah et le Lac Léré dans la Région du Mayo-Kebbi Ouest et le Mont d'Illi et la Kabbia dans la région du Mayo-Kebbi Est (voir ci-dessous). Cette zone peuplée de 1 339 252 personnes couvre une superficie de 19 400 km² (PRODALKA, 2006).

Carte 3: Découpage administratif de la zone d'intervention du PRODALKA



Source : Besso 2004

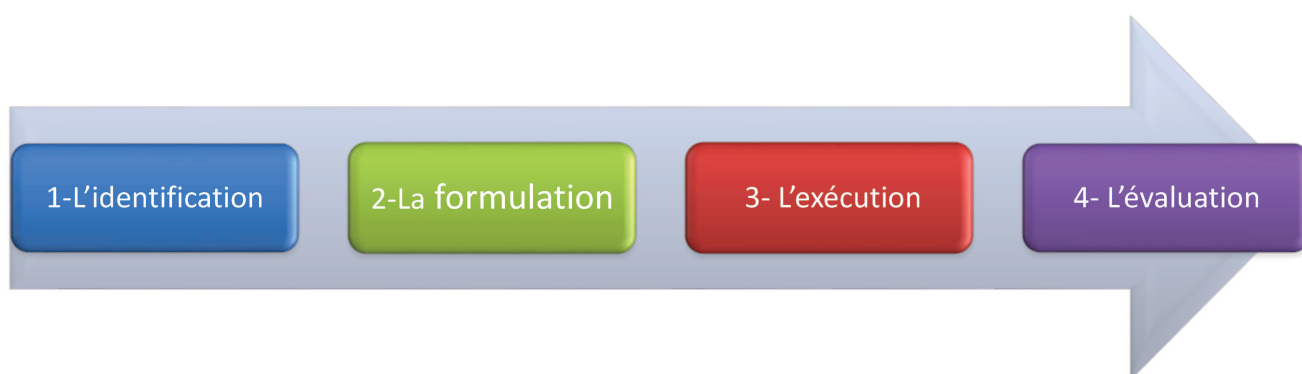
Avant de continuer la présentation du PRODALKA, il est utile de clarifier les termes programme et projet afin d'en avoir une compréhension commune.

3.1.1.1 Clarification des termes projet et programme

Selon la coopération belge (Coopération-belge, 2011), le projet dans le domaine du développement s'entend comme un ensemble de moyens (argent, matériel, expertise etc.),

d'activités et de résultats à propos desquels s'entendent le pays donateur et le pays partenaire. Un projet est destiné à atteindre des objectifs spécifiques sur une certaine période de temps, dans une zone géographique précise et moyennant un budget déterminé. Les projets suivent un cycle en quatre phases comprenant l'identification, la formulation, l'exécution et l'évaluation comme l'indique la figure ci-dessous :

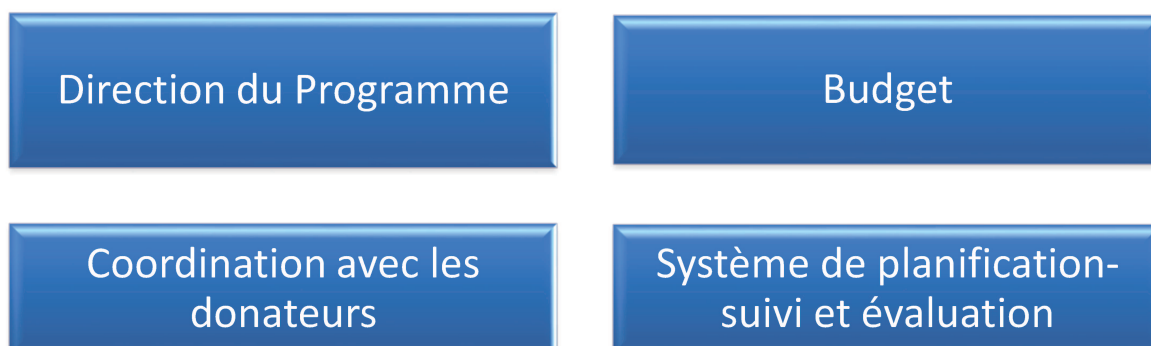
Figure 1 : Le cycle du projet



L'approche programme quant à elle, dans le cadre de l'aide au développement notamment, se concentre de manière coordonnée sur un programme du pays bénéficiaire lui-même, qui peut être un plan national pour lutter contre la pauvreté, un programme sectoriel d'éducation, un programme thématique pour les droits de la femme, etc.

L'approche-programme a quatre caractéristiques particulières :

Figure 2 : Les caractéristiques de l'approche programme



- La direction et la responsabilité du programme sont généralement entre les mains du pays bénéficiaire ;

- Le programme est unique, global et dispose d'un budget correspondant aux actions à mener ;
- La coordination entre les donateurs est formalisée et ces derniers utilisent des procédures harmonisées pour le rapportage, la gestion financière et les achats ;
- Pour le développement, l'exécution, la gestion financière, le *monitoring* et l'évaluation du programme, il est fait autant que possible usage des systèmes du pays bénéficiaire.

A notre sens, et comme l'ont imaginé ses concepteurs, le PRODALKA gère et met en place une multitude de petits projets à l'intention de ses groupes cibles qui sont par ailleurs très diversifiés. Ces projets ont une durée de mise en œuvre relativement courte. Le PRODALKA apparaît comme une institution de développement importante au service des bénéficiaires de ses actions qui sont fragiles, surtout lorsqu'on se rend compte que dans la région, il n'y a pas d'autres organisations de cette ampleur qui travaillent avec le monde rural. Le programme est doté d'une grande autonomie financière provenant des ressources de la coopération allemande⁴⁸. L'Etat tchadien, pour sa part, contribue au programme par le détachement de quatre personnels cadres et la mise à disposition des bâtiments. L'autonomie financière dotée de l'autonomie d'action a permis au programme de réaliser ses activités sans discontinuer pendant une période de huit ans. Aussi, dans le cadre de la présente recherche, le PRODALKA sera considéré comme « programme » et les activités menées pour ses groupes cibles seront appelées « projets ».

3.1.2 Caractéristiques et organisation du PRODALKA

Ce programme qui a débuté ses activités en 2003 devait se terminer en 2016. Mais compte tenu d'un certain nombre de disfonctionnements observés au Tchad (notamment en matière de gouvernance), l'Allemagne, pays donateur a décidé de mettre fin au programme en avril 2011.

Le financement du PRODALKA était assuré par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) à travers trois agences de la coopération allemande : la *Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit* (GTZ), devenue GIZ depuis le 1^{er} janvier 2011 avec la fusion de deux autres organisations de développement, avait la gestion technique et opérationnelle du programme ; la Banque allemande de développement (KfW) participait au financement du programme à hauteur d'une somme d'environ trois

⁴⁸ Nous en reparlerons plus loin.

millions d'Euros par an et enfin la troisième agence, le Service allemand de Développement (DED) (notre employeur) mettait à la disposition du PRODALKA des personnels internationaux qualifiés pour contribuer au bon fonctionnement de la structure.

L'objectif général du programme était de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population rurale, dans le Sud-ouest du Tchad. Ses groupes cibles étaient composés des collectivités territoriales décentralisées⁴⁹ qui devaient être mises progressivement en place dans les départements où le programme était actif. Y étaient également concernés, les prestataires de services locaux, les groupes professionnels, les organisations paysannes organisées au niveau villageois ou inter villageois, utilisant de façon temporaire ou permanente les ressources naturelles de la région. Ce groupe cible était donc essentiellement composé des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs ; des hommes, des femmes et des jeunes.

Le PRODALKA a œuvré pour que les populations et leurs organisations s'investissent efficacement dans le développement socio-économique de leur région, en améliorant les infrastructures rurales et en préservant la biodiversité des départements du Lac Léré, du Mayo-Dallah, du Mont d'Illi et de la Kabbia.

Le programme de développement était composée d'une coordination régionale basée à Pala au Sud du pays et chargée de mettre en œuvre l'ensemble des activités sous la responsabilité de la coordination sectorielle de la GTZ (Agence spécialisée de la coopération technique allemande) dans le domaine concernant le développement rural. Cette agence siégeait à N'Djaména la capitale du pays. Trois équipes complémentaires, correspondant aux trois composantes régionales du programme, assuraient la réalisation des activités, grâce aux quatre Pôles Départementaux d'Appui-Conseil (PODAC) basés dans chacun des départements.

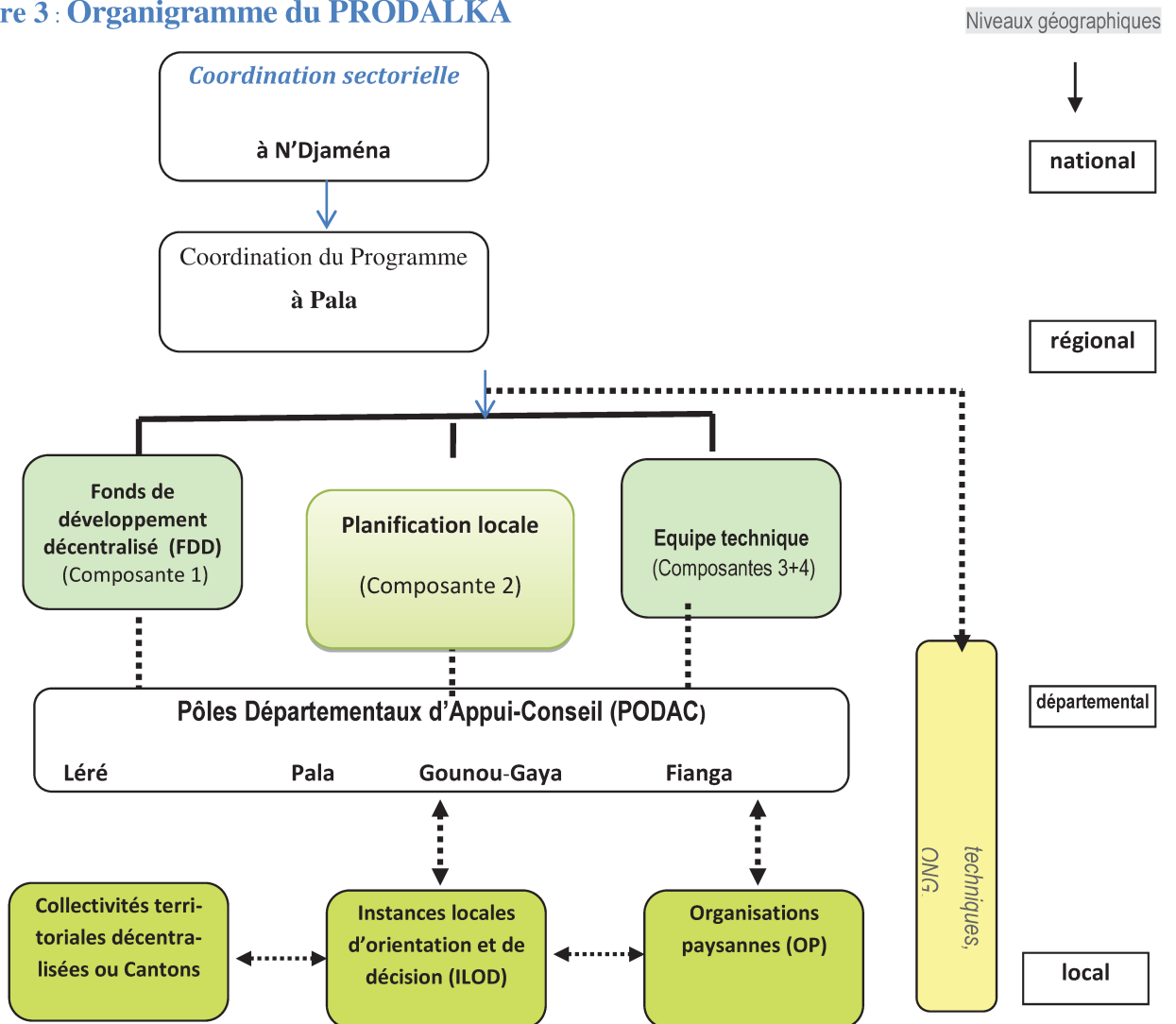
Les PODAC servaient de relais entre la coordination du programme, les composantes et les organisations des groupes cibles. Ils assuraient l'appui-conseil aux groupes cibles et étaient gérés par des prestataires de service. Ils s'occupaient avec l'appui de la composante « Gouvernance locale », de gérer et d'entretenir les infrastructures financées par le fonds de développement décentralisé (FDD).

Un des objectifs du PRODALKA étant la mobilisation et la professionnalisation de l'expertise locale tchadienne, ce programme a axé son intervention selon l'approche « faire-

⁴⁹ Au début du programme, la mise en place des collectivités territoriales paraissait imminente. A l'absence de ces structures, le PRODALKA s'est adressé aux organisations paysannes organisées et reconnues, aux instances locales d'orientation et de décision (ILOD), associations, groupements et autres structures impliquées dans le développement de la zone.

faire ». Cette approche signifie que la structure forme des prestataires de service (bureaux d'études, ONG locales, etc.) qui sont par la suite chargés d'effectuer des travaux avec la population villageoise et de l'appuyer dans la gestion des structures de développement socio-économiques. Par ce genre d'intervention, le PRODALKA voulait que les populations puissent mieux s'approprier les actions de développement et sortir ainsi du cycle de pauvreté. L'organigramme du programme ci-dessous montre les différentes relations entre toutes les parties prenantes impliquées dans l'action.

Figure 3 : Organigramme du PRODALKA



Source : PRODALKA 2006

3.1.3 Brève présentation des trois composantes du PRODALKA et des résultats obtenus

Pour mettre en œuvre sa politique, le PRODALKA s'est organisé en trois composantes suivantes : le Fonds de développement décentralisé (FDD) finance les infrastructures ; la Gouvernance locale est chargée de l'appui au processus de décentralisation, à la planification locale et à la gestion des infrastructures socio-économiques ainsi que la composante Gestion et mise en valeur des ressources naturelles (GRN) qui elle appuie le processus de développement d'une agriculture durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles communes.

La composante fonds de développement décentralisé (FDD)

Elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations des collectivités territoriales décentralisées (CTD) par la réalisation des infrastructures économiques et sociales ; de contribuer au renforcement des futures structures communales et à l'enracinement du processus de décentralisation à travers la réalisation de ces infrastructures ; d'appuyer et conseiller les populations afin qu'elles soient capables de réaliser et de gérer les bâtiments de manière autonome. Cette composante a donc pour rôle principal de financer et de réaliser les infrastructures socio-économiques et de gestion des ressources naturelles prévues dans les plans de développement local (PDL).

Dans les 29 cantons de la zone d'intervention du programme disposant déjà d'un PDL validé, 270 demandes d'infrastructures ont été envoyées au FDD. Le nombre d'infrastructures mises en place sur cofinancement du fonds de développement décentralisé depuis le début du programme s'élève à 153. On peut y ajouter 372 forages d'eau potable du volet hydraulique villageoise (PRODALKA, 2010). Plusieurs types d'infrastructures sont finançables par le FDD comme l'atteste le tableau suivant:

Tableau 3: Type d'infrastructures réalisables par le FDD selon les secteurs

Social/santé	GRN ⁵⁰ -Agriculture	Culture/sport	Economie
Ecole	Barrage/retenue d'eau	Centre de formation	Magasin
Dispensaire/maternité et leur équipement	Mare	Terrain de sport	Marché
	Couloir/passage des animaux	Dortoir/ salle de réunion	Caisse d'épargne et leur équipement
		Bibliothèque	Abattoir
		Centre polyvalent	Gare routière
		Centre culturel	Parc vaccin/ pharmacie vétérinaire

Source:(Bonnet & Busacker, 2005)

Quatre secteurs identifiés sont susceptibles d'être financés, à savoir les infrastructures sociales et de santé (comme le montre la photo ci-dessous), les infrastructures en matière de gestion de ressources naturelles et d'agriculture, celles relatives à la culture et au sport et enfin celles économiques. La photo annoncée montre un exemple d'infrastructure sociale, notamment un centre de formation destiné aux femmes pour leur apprendre autant la couture que d'autres capacités pouvant impacter positivement sur leur vie.

⁵⁰ Gestion des ressources naturelles.

Photo 3 : Une infrastructure sociale, le centre de formation féminin de Gounou-Gaya



Source : PDQVFT (2013)

La composante gouvernance locale

Cette composante a pour but d'appuyer les populations dans la planification locale de leur territoire. La planification locale développée au sein du PRODALKA depuis septembre 2004 s'inscrit dans la politique nationale prévue de décentralisation, pour faciliter la mise en place des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Ces collectivités territoriales n'étant pas encore instaurées, le programme s'est basé sur les cantons⁵¹ et s'est adressé aux organisations paysannes (OP), aux instances locales d'orientation et de décision (ILOD)⁵² ainsi qu'aux associations, groupements et autres structures impliquées dans le développement de la zone. Il s'agit donc d'un accompagnement de proximité qui a touché une partie importante de la population surtout rurale.

Les résultats observés au niveau de la composante montrent qu'à travers les 33 plans de développement local (PDL) élaborés, le programme a touché 965 villages où habitent plus

⁵¹ Dans le cadre de l'administration du territoire tchadien, les cantons sont les regroupements d'un certain nombre de villages, ensuite il y a la Sous-préfecture, la Préfecture et la Région.

⁵² Les ILOD sont des structures créées par les populations pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et sensibiliser leurs membres à la bonne utilisation des dites ressources.

d'un million de personnes (PRODALKA, 2010). Par ailleurs, 10 plans de développement local (PDL) ont été révisés alors que 17 ont été auto évalués par des structures locales que sont les Comités de développement cantonal (CDC), garants de la mise en œuvre des PDL en collaboration avec les autres organisations villageoises et cantonales (PRODALKA, 2010). Les membres des comités de gestion et d'entretien (CGE) des 153 infrastructures construites ont été formés à leurs rôles et tâches qu'ils sont supposés assumer de manière satisfaisante pour les bénéficiaires des dites infrastructures. Par ailleurs, 271 animateurs volontaires dans les cantons, et 6 prestataires de service ont été formés à la démarche de la planification locale.

Enfin il a été observé l'amélioration des ressources naturelles, suite aux différentes actions menées, ce qui fait que la région du Mayo-Kebbi héberge l'Elan de Derby qui reste la plus grosse antilope connue sur le globe terrestre. Dans le même ordre d'idées, le lac Léré abrite le lamantin, une espèce aquatique rare et entièrement protégée (Idem).

La composante Gestion et mise en valeur des ressources naturelles (GRN)

Cette dernière composante aide les populations à protéger et à mettre en valeur les ressources agro-sylvo-pastorales, cynégétiques et halieutiques de leur territoire afin d'en tirer des bénéfices tout en améliorant leurs conditions de vie.

Pour remplir ces objectifs, les actions menées par la composante gravitent autour de deux axes d'intervention : la gestion des ressources naturelles (élaboration de chartes ou de conventions locales, ainsi que le suivi des ressources) et leur mise en valeur, grâce à l'augmentation des revenus, tout en préservant l'environnement.

S'agissant des résultats de l'agriculture durable, la production de semences a été menée avec 93 semenciers de 34 organisations paysannes qui ont pu produire en 2010 une quantité de 17 tonnes de semences améliorées pour 7 variétés de maïs, 5 variétés de riz et 3 variétés d'arachide à haut rendement et adaptés aux différentes zones agro écologiques. Par ailleurs, 318 plantations fruitières et forestières ont été réalisées de même que 64 pépinières ainsi que la transformation de produits forestiers non ligneux, dont le karité et le miel qui sont souvent exploités par les femmes. Dans la filière maïs, le programme est intervenu dans 73 villages, répartis sur 7 cantons, pour appuyer 1992 paysans producteurs, membres d'une vingtaine d'organisations paysannes différentes. La photo ci-dessous montre une récolte de céréales dont les promotrices (agricultrices) ont bénéficié des conseils techniques du programme, ce qui a permis la récolte du mil de meilleure qualité.

Photo 4 : Récolte et transport du mil



Source : PRODALKA 2009

Pour ce qui est des résultats de la gestion des ressources naturelles, la zone d'intervention du programme comprend cinq lacs, une réserve de faune, une forêt classée et une zone agropastorale à intérêt cynégétique. Dans ces espaces sont effectués les suivis de la faune et des pêcheries, toutes choses qui concourent à une gestion durable des ressources naturelles.

Depuis le début du programme, 2 chartes et 30 conventions ont été élaborées pour protéger et conserver les ressources naturelles. Concernant les techniques de mise en valeur de ces ressources, le programme a formé 12 guides et pisteurs pour développer l'écotourisme. Des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la coupe abusive de bois vert ont également été menées dans les 33 cantons de la zone d'intervention. Enfin 52% de ménages de la ville de Pala utilisent des foyers améliorés entraînant de ce fait la réduction de la consommation du bois de chauffe.

Les résultats ci-dessus obtenus étaient menés à travers une stratégie peu satisfaisante dans la mesure où les femmes avaient peu de chances de voir leurs projets retenus parmi les priorités, suite à une démarche qui leur était peu favorable comme nous allons le voir.

3.1.4 La stratégie nouvelle mise en place en faveur des femmes(Klein, 2008)

De manière générale, on peut dire que jusqu'en 2008, les femmes étaient confondues à la masse de la population cible qui était constituée d'éleveurs et d'agriculteurs et que les politiques et les projets étaient pensés au « neutre » (Bisilliat & Verschuur, 2000, p. 13). C'est ainsi qu'aucun indicateur spécifique ne concernait la dimension genrée, comme l'attestent les indicateurs généraux du programme:

Objectif du programme : La population, ses organisations d'auto promotion et les collectivités territoriales décentralisées ont les capacités requises pour exploiter durablement les ressources naturelles et mettre en place une infrastructure socio-économique.

Indicateurs du programme :

1. Amélioration des indicateurs de pauvreté (d'après le DSRP) et des indicateurs de développement humain [IDH].
2. Augmentation de 14 % (2002) à 80 % dans la région couverte par le programme des superficies pour lesquelles il y a des plans de gestion de mise en valeur et faisant l'objet de conventions locales réglementant leur exploitation.
3. Utilisation conforme à leur destination de 75 % des infrastructures réalisées trois ans après la réception des travaux.
4. Degré de satisfaction de la population vis-à-vis des prestations fournies par les collectivités territoriales décentralisées.
5. Protection permanente de 15 % de la superficie des lacs de Léré et de Fianga comme zones de régénération.

Source: (Bonnet & Busacker, 2005, p. 11)

Toutefois, certaines activités pouvaient concernées plus ou moins directement les femmes. Il s'agit de ce qui a été appelé « le fonds vert » qui octroyait à ces dernières des petites subventions en matière d'agriculture pour les semences améliorées, en vue de relever la production des cultures vivrières. Par ailleurs, dans l'élaboration des plans de développement local (PDL) qui dépendait de la composante « gouvernance locale », le programme demandait que, sur les cinq projets à formuler par chacun des 33 cantons, il devait absolument y avoir au moins un projet bénéficiant aux femmes. Cette décision découlait du troisième indicateur⁵³ du plan d'action de la même composante qui aborde avec peu de conviction le cas des femmes et stipule que « les femmes participent à tous les processus de la planification locale et leurs besoins spécifiques se traduisent par des projets d'investissement concrets dans 50% des plans de développement local » (Bonnet & Busacker, 2005, p. 23). L'évaluation de fin de la première phase du programme en 2005 signale que 27% des femmes ont participé aux ateliers et 62% des projets ont tenu compte de leurs intérêts (Bonnet &

⁵³ Bien qu'il n'ait pas eu d'indicateurs généraux concernant les femmes, on a pu observer que dans les plans opérationnels des composantes "gouvernance locale" et "gestion des ressources naturelles", il y avait un indicateur spécifique aux femmes.

Busacker, 2005). C'est dire qu'il est reconnu de manière officielle que 38% des plans de développement local n'ont nullement tenu pris en considération les intérêts des femmes. C'est dans la petite brèche offerte aux femmes que se retrouvaient des investissements du type : marché, centre de santé ou maison de la femme, etc.

Il apparaît à ce niveau que les besoins des femmes étaient loin d'être la priorité non seulement du programme, mais aussi des hommes qui tenaient, à travers l'outil diagnostic participatif lors de l'élaboration des plans de développement local (PDL), un moyen de démontrer leur suprématie sur les femmes en ne leur concédant que peu de projets dans lesdits documents de planification.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones d'intervention du programme et dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté, les PDL ont été élaborés. Ces outils de gestion et de programmation de projets sont essentiels à la mise en œuvre des actions de développement auprès des communautés qui les ont élaborés. Pour compléter et améliorer la manière de concevoir et d'élaborer ces PDL, le PRODALKA a sollicité une étude sur cet outil par des compétences extérieures de mai à octobre 2008. Une mission externe d'évaluation et d'appui aux PDL a été réalisée et parmi ses centres d'intérêt, il y avait la nécessité d'une plus grande implication des femmes dans la mise en place des PDL et des projets. La dite mission recommandait fortement la réalisation d'une prestation de services par des animatrices chargées de renforcer les groupements féminins et d'appuyer la mise en œuvre des projets dans lesquels seront impliquées les femmes dans le cadre des PDL. Concrètement, la mission avait mandat d'accompagner surtout les organisations féminines locales et de renforcer leurs capacités ainsi que la réalisation des projets prioritaires des femmes.

Avant de s'appesantir sur les conditions d'implication des femmes dans le processus des PDL, une évaluation externe a constaté que parmi les problèmes majeurs observés dans ce processus, il y avait le manque d'appropriation de cet instrument par les acteurs locaux eux-mêmes et que la majorité des projets financés et exécutés concernaient des infrastructures ; la tendance étant beaucoup plus marquée vers l'approche « aménagement » que vers l'approche « développement » (Klein, 2008).

3.1.4.1 Les raisons du peu d'implication des femmes dans le processus des plans de développement local (PDL)

Un certain nombre de raisons semblent expliquer pourquoi très peu de projets bénéficiant aux femmes ont été déclarés prioritaires et exécutés dans le cadre des PDL mis en place jusqu'à ce moment-là par le programme (Klein, 2008) :

- ✓ *Le processus d'animation des ateliers lui-même* : les financements proposés sont assurés essentiellement par le PRODALKA et ils concernent les infrastructures et la gestion des ressources naturelles (GRN) pour des petits financements des activités agricoles. Ce sont ces financements qui sont présentés en premier au cours des ateliers de choix des projets. En conséquence, ce sont ces types de projets préalablement cités qui sont retenus en priorité, au détriment d'autres projets, dont ceux des femmes.
- ✓ *La formulation des projets reste floue* : Parmi les prestataires recrutés par le programme et qui aident les populations dans l'élaboration des PDL, un grand nombre parmi eux n'a pas le niveau requis. Aussi les projets ne sont-ils pas retenus en raison de leur mauvaise formulation et de leur non pertinence.
- ✓ *Le poids de la tradition* : Eu égard à la socialisation ambiante, les femmes dans la famille tout comme dans la société sont peu considérées. Elles interviennent peu dans les assemblées et ne possèdent pas de pouvoir de décision.
- ✓ *Le peu de représentativité des groupements féminins* : En raison du peu de formation dont ils bénéficient, ces groupements féminins sont peu pris en considération. De ce fait, ils restent peu visibles et se présentent rarement comme porteurs de potentiels projets.
- ✓ *Les forces actives présentes dans le canton sont mal connues* : Il n'y a pas un inventaire exhaustif des groupements féminins actifs ni de celui des projets menés par et pour les femmes, etc.
- ✓ *Les animateurs et prestataires de services intervenant dans les PDL sont peu sensibilisés et formés* : Cette lacune ne les rend pas confortables pour mobiliser et valoriser les groupements féminins. Ils n'ont pas suffisamment de temps pour travailler spécifiquement sur ce thème.
- ✓ *Une seule animatrice travaille au sein des équipes PODAC* : Il existe 4 pôles départementaux d'appui-conseil avec 3 personnels chacun ; cela signifie que n'y travaille qu'une femme contre onze hommes sur les quatre équipes disponibles.

Pour répondre à ce manque d'implication de femmes dans le processus des PDL, il a été mis en œuvre une stratégie spécifique pouvant permettre de renforcer les indicateurs concernant les femmes, comme la scolarisation des filles. Mais il s'est agi aussi d'appuyer de façon privilégiée les femmes qui sont considérées comme l'un des groupes cibles importants du programme.

3.1.4.2 Stratégie d'implication des femmes dans les plans de développement local

Le constat ayant déjà été fait par des missions précédentes que le personnel du PRODALKA manque de temps, de formation et d'expériences en matière d'intégration des femmes dans le processus des PDL, la stratégie à mettre en place a fait appel à une prestation de services avec constitution d'un pool de cinq animatrices externes au programme. Ces personnels féminins ont par la suite été répartis dans les quatre départements où le PRODALKA est implanté, en raison de leurs expériences et leur connaissance du milieu. Les prestations devaient s'étendre sur douze mois et les animatrices prestataires avaient un cahier de charges qui expliquait le travail à faire de manière détaillée. Dans tous les cas, ces animatrices avaient pour tâches principales :

- ✓ d'identifier les groupements féminins ayant des projets à mettre en œuvre dans le cadre du PDL de leur canton
- ✓ de sélectionner les groupements et projets qui seront appuyés en tenant compte du temps imparti et des limites budgétaires, l'accent étant mis davantage sur la qualité et non sur la quantité des projets afin de contribuer à leur durabilité.
- ✓ de définir une stratégie d'appui et d'accompagnement des groupements et des projets qui auront été priorisés et tout ceci en parfaite synergie avec les services existant du programme (PODAC et composante Gouvernance locale) et les instances locales dont dépendent les porteurs de projets (comité de développement cantonal).

Des séances de préparation des prestations ont été organisées pour faire en sorte que chaque maillon de la chaîne soit bien édifié afin que le travail puisse effectivement commencer.

Sur le plan des réalisations, deux types d'actions ont été identifiés et concernent le soutien aux initiatives féminines (PRODALKA, 2010) : la promotion des foyers améliorés et le développement des productions pertinentes génératrices de revenus.

Dans le premier cas, 253 femmes ont été formées aux techniques de construction des foyers améliorés. Au total, 403 foyers améliorés ont réellement été construits dont 158 portatifs. Le prix d'achat de ces outils était fixé entre 1000 et 3000 Francs CFA c'est-à-dire entre 1,5 et 4,5 Euros, ce qui peut permettre aux ménages de les utiliser et de diminuer la pression faite sur l'utilisation du bois de chauffe. Des programmes radiophoniques ont aussi été organisés pour encourager les populations, particulièrement les femmes, qui sont chargées de la préparation des repas, d'utiliser cet outil qui contribue à la préservation de l'environnement.

Photo 5: Différents types de foyers améliorés portatifs



Source : PRODALKA 2010

Dans le second cas, la promotion de produits forestiers non ligneux a été accompagnée par le soutien apporté à certains groupements qui ont bénéficié des équipements de transformation de certaines céréales ou des noix en beurre ou huile (exemple du karité, de l'arachide et du néré). Dans la même logique d'aider les groupements féminins à mener des activités génératrices de revenus, des associations de femmes ont reçu un appui pour la construction d'un four amélioré afin de pouvoir procéder au fumage du poisson.

S'agissant de la transformation des produits locaux par séchage, des techniques de transformation de conditionnement et de conservation par séchage solaire des produits ont été enseignées à des organisations féminines. Par la suite, un appui a été consenti à ces groupements pour l'acquisition de ces équipements solaires.

Un autre axe du soutien aux actions féminines concerne l'appui apporté aux organisations des femmes dans l'acquisition et la gestion des magasins de stockage. Ces magasins permettent d'y stocker les céréales pendant la récolte et d'en vendre une partie au moment de la soudure pour se faire de l'argent et de consommer l'autre partie en attendant la prochaine récolte. Les personnes extérieures aux groupements de femmes peuvent, elles aussi, stocker leurs sacs dans le magasin mais moyennant paiement, ceci permettant aux femmes propriétaires des magasins de renflouer leurs caisses. Le tableau qui suit montre les quantités de sacs de céréales stockées dans cinq anciens magasins en 2009/2010⁵⁴ :

Tableau 4: Quantité de sacs de céréales stockés dans les magasins des femmes

Village	Quantité (sac de 100kg)	Canton	Département
Biparé	376	Biparé	Lac Léré
Koimbi	502	Gagal	Mayo-Dallah
Badouang	201	Doué	Mayo-Dallah
Djibao	412	Erdé	Mayo-Dallah
Zabatoukseo	201	Domo	Kabbia

Source : Rapport PRODALKA 2010

Après avoir succinctement présenté le PRODALKA et les principales actions menées ainsi que les résultats obtenus, il est intéressant de se demander s'il a existé une stratégie de genre en vigueur dans la coopération allemande et voir comment elle a fonctionné dans le cadre du programme, objet de notre recherche.

3.1.5 Réalité de la stratégie de genre dans la coopération allemande au Tchad

La mise en place du PRODALKA est consécutive à la signature des Accords entre les Etats tchadien et allemand et entre des entités représentant les deux pays. La question à se poser à ce niveau est de savoir, dans un premier temps, si une stratégie de genre est

⁵⁴ Dans le même temps, quatre nouveaux magasins ont été construits mais n'étaient pas encore exploitables.

mentionnée dans les Accords entre les parties allemande et tchadienne et, dans un deuxième temps, de voir comment cette stratégie est mise en œuvre dans le cadre du programme.

3.1.5.1 Problématique du genre dans les Accords entre Tchad et Allemagne et considérations générales pour sa mise en œuvre sur le terrain

La coopération allemande utilise l'approche genre dans ses programmes depuis les années 1997, à la suite des recommandations de la conférence des femmes de Beijing de 1995 (VENRO, 2009). Avant cette date et depuis les programmes d'action de Mexico en 1975, l'Allemagne s'est investi dans les programmes de promotion des femmes (Idem). Toutefois, par rapport à la coopération bilatérale entre l'Allemagne et le Tchad, on observe qu'en réalité, il n'a pas été fait mention de la problématique du genre dans l'Accord fondamental qui lie l'Etat tchadien à l'Allemagne. En effet, l'Accord conclu entre les gouvernements des deux pays, relatif à la coopération technique en date du 15/12/1986, ne mentionne pas cette problématique. Toutefois, ledit accord stipule dans son article 1^{er} que les parties contractantes ont toute latitude de conclure des arrangements complémentaires relatifs à des projets particuliers de la coopération technique. C'est le même constat qui est fait, aussi bien de la Convention sous forme d'arrangement entre le Gouvernement de l'Allemagne et le Tchad, relative à la coopération technique en date du 26 mai 2004, que de l'Accord entre le Tchad et la GTZ (Agence de coopération technique allemande pour le développement), agissant pour l'exécution du mandat qui lui a été confié par le gouvernement de l'Allemagne.

On peut en effet se poser la question de savoir pourquoi il y a eu un décalage dans l'introduction de la thématique du genre dans les actions du PRODALKA par rapport à la situation au niveau international (1995) et au sein de l'Union européenne en 1997 (espace dans lequel l'Allemagne fait partie). Deux tentatives d'explication peuvent être données :

*La première est liée au fait que le PRODALKA étant un programme bilatéral entre l'Allemagne et le Tchad, la partie tchadienne n'a pas mis cette question sur la table lors des négociations entre les partenaires, ni même lors de la convention sous forme d'arrangement qui rassemblait les structures opérationnelles des deux parties, chargées de sortir des fonds baptismaux le programme de développement. Cette situation peut se comprendre dans la mesure où, le contexte socioéconomique étant très difficile, le Tchad tenait à étendre le partenariat avec d'autres pays. L'important était de tout faire pour que le maximum de partenaires s'intéressent au Tchad et lui apportent une contribution dans le but de pallier les

insuffisances de l'Etat dans la réalisation des actions de développement à destination du monde rural. Dans ce contexte, la construction des infrastructures (écoles, centres de santé, marchés, pistes rurales) semblait plus intéressante que la mise en place d'une stratégie de genre dans le PRODALKA. En effet, toute aide apportée par un pays tiers était la bienvenue.

L'initiative de financer le PRODALKA venait de l'Allemagne. Les parties allemande et tchadienne étaient toujours associées aux décisions finales. Au niveau opérationnel, les missions techniques de planification des deux partenaires s'étaient déjà entendues sur le domaine d'intervention (le développement rural) pris en charge par le bailleur de fonds. Ces missions ne retenaient que ce qu'il y avait à réaliser en tenant compte des priorités au niveau local.

K.L. (Responsable national du programme de développement)

Source : PDQVFT (2013)

*La deuxième explication possible est que la partie allemande s'est accommodée des priorités manifestées par le partenaire tchadien, sans chercher à le heurter. En tout état de cause, c'est la partie allemande qui a instruit la prise en compte de l'approche genre, trois ans après le démarrage du programme bilatéral, probablement pour être en phase avec sa manière de conduire tous les projets de développement dans lesquels elle est impliquée.

On peut dire que la prise en compte de la thématique du genre dans la coopération allemande est liée aux avancées que la problématique a connues sur le plan mondial. Ainsi, le constat que les femmes ont été insuffisamment considérées comme des actrices et des parties prenantes des projets de développement est l'acte fondateur de cette philosophie. La plupart des bailleurs de fonds ont commencé à prendre en compte les femmes dans le développement avec la conférence des Nations unies à Mexico en 1975 (Bisilliat & Verschuur, 2000). Mais le renforcement de cette prise en compte est sans aucun doute la conférence de Beijing en 1995, conférence ayant consacré l'approche « Genre et développement ». A partir de là, le rôle des femmes a été clairement reconnu en tant qu'actrices des processus de développement et non plus de simples bénéficiaires des projets. En conséquence, la participation est apparue comme une condition de pérennité et de réussite des actions de développement (Allély, Drevet-Dabbous, & Etienne, 2002).

Depuis lors, le genre est considéré dans la coopération allemande comme un sujet transversal au même titre que les thématiques tels que le VIH/SIDA, la participation, la sensibilité aux conflits, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement (DED, 2005). En général, ces concepts doivent être mis en œuvre dans tous les projets de la coopération allemande et ceci rentre dans sa stratégie de parvenir dans ses actions à un standard de qualité. En effet, la coopération au développement s'exerçant dans un contexte complexe d'un système à plusieurs volets, il est recommandé qu'à côté de l'objectif global d'un projet, des questions transversales lui soient greffées pour parvenir à un développement global (Idem).

La coopération allemande pense que dans tous les processus de développement, il faut tenir compte, aussi bien de la participation des hommes que de celle des femmes (DED, 2005). Cette conception du genre par la dite coopération est tout à fait en phase avec la promotion de l'égalité de sexes qui a aussi été un des buts des Nations Unies à travers le troisième objectif du millénaire pour le développement (OMD3), même si ce dernier parle de la parité des sexes uniquement au niveau de l'éducation.

Concrètement, pour parvenir à l'égalité de sexes, par la participation des femmes au processus de développement, la coopération allemande voit deux dimensions à respecter:

- continuer à soutenir les projets et les mesures qui contribuent à l'égalité des sexes,
- développer à l'intérieur des projets, des compétences axées sur le genre.

Par ailleurs, l'ancrage de l'idée d'égalité de sexes dans tous les concepts et procédures de la coopération allemande a pour objectif de contribuer à l'élimination de l'inégalité entre les sexes. L'intégration d'une perspective basée sur le genre dans tous les champs d'action politique a besoin de tenir compte des conditions de vie et des intérêts des hommes et des femmes dans tous les processus de planification.

Dans le cadre de l'externalisation de sa politique auprès des pays partenaires, la coopération allemande attend par ailleurs que la planification, le suivi et l'évaluation des postes de travail de ses personnels tiennent le plus grand compte de l'aspect genre dans leur travail. Il est même recommandé de mettre fin à un partenariat qui se désintéresse de la thématique du genre. Dans le cas où une organisation reconnaît des déficits dans le domaine, des mesures concrètes doivent préalablement être mises en place avant d'engager une collaboration avec une telle structure. Dans les conditions cadres nécessaires à l'ouverture d'un poste de travail, les différentes analyses à mener doivent être présentées dans une perspective qui différencie les intérêts des hommes de ceux des femmes. Lorsque ledit poste

existe déjà, tous les rapports rendant compte du travail fait doivent être écrits sous une forme genrée (par exemple obligation d'indiquer les informations concernant la représentation dans les instances de décision, les indicateurs de pauvreté de revenus et de distribution de ressources) (DED, 2005).

3.1.5.2 Tentative de mise en œuvre de l'approche genre au PRODALKA

Les activités dans le programme étaient réalisées au neutre c'est-à-dire sans tenir compte spécialement de l'aspect genre comme le reconnaît un responsable tchadien de l'institution interrogé sur la question :

Nous ne nous sommes pas trop posés de questions dans la mise en œuvre des activités du programme. En effet, le plus important était que les populations soient soulagées quelque peu de la pauvreté ambiante. D'ailleurs, lorsqu'on met en place une infrastructure comme l'école ou le centre de santé, à qui profite-t-elle ? Aux hommes seulement ou aux femmes seulement ? L'infrastructure profite à tout le monde et c'est ça le plus important.

T.V. (Responsable tchadien d'une composante du PRODALKA)

Source : PDQVFT (2013)

Le PRODALKA a évolué sans une réelle politique en matière de genre jusque vers la fin de la première phase de ses activités qui s'est achevée en 2005. Il n'y avait donc pas à proprement parler une stratégie prenant en compte des rapports sociaux et des inégalités entre les sexes qui se répercutait au niveau des projets avec la participation de tous les acteurs et actrices. C'était véritablement une démarche « aveugle au genre » (*gender blindness*), correspondant aux normes socioculturelles masculines communément admises (Coulom-Gully & Rennes, 2012). Annie Labourie-Racapé reconnaît avec pertinence qu'« adopter une approche genre suppose de sortir du neutre masculin et de s'éloigner d'une idée selon laquelle les femmes sont une catégorie particulière au même titre que les handicapés, les étrangers, les jeunes...or les femmes et les hommes sont présents dans tous ces groupes... Les catégories retenues et nommées sont souvent entendues au masculin. Un tel vocabulaire *neutre* ne comprend pas toujours les deux populations, féminine et masculine. » (Labourie-Racapé, 2004, p. 115).

C'est effectivement dès 2005 que la coopération allemande a commis une experte expatriée pour former les personnels du programme de développement afin de les aider à

mettre en œuvre l'approche genre dans la structure. Cette mission s'est déroulée en février 2006 à l'intérieur du programme et dans ses démembrements dans quatre villes du sud du Tchad⁵⁵.

Pour ce qui est du contenu de la mission, il faut relever qu'il y avait deux objectifs principaux à atteindre, à savoir :

- Donner un enseignement théorique à des personnes qui pour la plupart n'avaient aucune connaissance dans le domaine,
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de travail tenant compte de la nouvelle donne.

Le premier objectif n'a pas été facile à réaliser. L'experte chargée de la mission a dû se mettre à l'enseignement des adultes pour une problématique qui ne semblait pas, pour plusieurs membres du personnel, être de première importance. L'approche genre et ses différentes évolutions ont été présentées, des groupes de travail mis en place afin de familiariser les apprenants à l'approche au moyen des exercices pratiques. Dans cette optique, les instruments de base du genre ont été expliqués aux personnels du programme de même que les différentes techniques pour savoir communiquer sur le sujet. Un point important de cette mission était de sensibiliser les personnels du programme à la participation des femmes aux différentes actions à mener et à l'appréciation des projets dans une perspective genrée.

Le deuxième objectif, consistant à faire intégrer la nouvelle donne dans les nouveaux plans de travail, fut le plus grand défi que cette mission devait relever. La démarche consistait à faire en sorte que chaque personnel du PRODALKA, à tous les postes de travail, soit à même de concevoir un plan d'action qu'il se devait de mettre en place à court terme. Des exercices pratiques et des simulations ont été faits pour encourager les personnels à s'approprier l'outil et à pouvoir l'utiliser. A titre d'exemple, des canevas de montage de projet et de rédaction des plans de développement local (PDL) d'un point de vue tenant compte du genre ont été élaborés de manière participative dans les différents groupes de travail institués. Les résultats de la mission sur le genre au PRODALKA peuvent être considérés comme ayant été mitigés en ce sens qu'une fois la mission partie, les anciennes habitudes ont resurgi et les bonnes intentions proclamées lors de la formation se sont vite estompées. On n'a pas vu les nouveaux plans de travail, qui devaient être conçus conformément aux acquis des

⁵⁵ Mission internationale de formation des personnels du PRODALKA pour la prise en compte de l'aspect genre dans leurs activités.

enseignements, prendre le relais des anciens. Tout au plus, l'une des seules avancées observées était la mention systématique dans tous les rapports rédigés du nombre d'hommes et de femmes présents aux différentes activités.

Une conclusion partielle à ce stade de l'analyse est que la mise en œuvre de l'approche genre dépend aussi du degré de conscientisation des personnes concernées par la justesse de cette option. En effet, la majeure partie des personnels travaillant dans le programme semblent avoir été formatés par les considérations socioculturelles ambiantes de leur milieu qui relèguent les femmes au second rang de la société. On ne peut donc pas attendre qu'avec ce type de personnels, la mise en œuvre de cette thématique soit un succès. Par ailleurs, il n'y a pas eu de formation particulière à destination dudit personnel en la matière depuis le démarrage des activités du programme.

La section qui suit jette justement un regard sur la manière avec laquelle le milieu dans lequel la recherche a été menée conçoit et définit en général ses représentations dans la société.

3.2 Les représentations sociologiques dans le milieu étudié

La présente section va mettre en relief, différentes représentations des relations entre les femmes les hommes et leurs conséquences observables à travers les rapports sociaux entretenus au sein d'un même espace sociologique.

3.2.1 Différentes représentations sociales

Pour comprendre les représentations sociales dans la région, il est important de savoir comment se façonne la socialisation, quelles sont les valeurs communément admises et les rapports sociaux dans la zone de la recherche. Les individus acquièrent une identité collective correspondant à des caractéristiques communes comme par exemple, l'appartenance à une région, une religion, une langue. Ces différents liens constituent en fait l'identité du groupe auquel les individus appartiennent (Mucchielli, 1986). De même, la culture joue un rôle important à l'intérieur d'un groupe social. Elle est comprise comme un ensemble composé comprenant entre autres, les connaissances, les croyances, les arts, l'éthique, le droit et la coutume et bien d'autres capacités ou habitudes acquises par l'homme, en tant que membre de la communauté (Jousef, 2007 cité par (Ali Koré, 2011). De cette définition ressortent deux idées importantes, à savoir : que la culture est constituée de valeurs, de croyances, des

normes, de symboles et d'idéologies et que la culture est reliée au mode de vie et considère les relations des individus entre eux et leurs comportements (Ali Koré, 2011).

La socialisation renferme plusieurs dimensions. Elle peut se décrire comme les processus d'assimilation des individus à des groupes sociaux (Chazel, Raymond, & Lazarsfeld, 1970). Elle se conçoit aussi comme le résultat de deux processus différents, l'un étant un processus d'assimilation et l'autre un processus d'accommodation (Percheron, 1993). Ce qui signifie qu'en même temps la socialisation reflète le poids que la société est capable d'exercer sur l'individu, de même ce dernier participe aussi de manière active à son modelage social en se réajustant en fonction des transformations externes. Ce concept est globalisant et tient compte de toutes les influences émanant du social et qui visent directement ou indirectement à imprimer une tendance définissant ainsi ce qui est un fait culturel. En définitive, on peut définir la socialisation comme l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit, formé, façonné, conditionné par la société globale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert, apprend, intériorise, incorpore et intègre des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement (Darmon, 2006).

La fonction de la socialisation est de transformer les générations de personnes pour maintenir la stabilité de la cellule familiale, du clan ou de la société tout entière. Elle vise à ancrer la culture de la société dans l'individu, grâce à l'échange interactif entre ce dernier et la société en question. Grâce à cette collaboration étroite et mutuellement enrichissante, la socialisation joue le rôle de préservation des cultures de base en contribuant à assurer leur transmission de génération en génération. La particularité de toute société est qu'elle possède des codes socioculturels qui lui sont propres et qui sont indispensables à sa survie et à son fonctionnement (Ali Koré, 2011). Par la socialisation, l'enfant a la capacité d'intérioriser une conscience morale en faisant siennes les règles et les conventions qui lui sont imposées par les différentes instances qui ont en charge sa socialisation et dont la plus importante en milieu africain ou tchadien est la famille.

Au Tchad, les représentations sociales ont des origines diverses qui ont des conséquences sur les rapports sociaux de tous ordres.

3.2.1.1 L'apport du religieux et de la langue

Le fait religieux reste une dimension importante constituant l'identité du peuple tchadien (Gondeu, 2013). Toutes les religions, que ce soit l'islam, le christianisme ou les

religions du terroir⁵⁶, structurent les clans et lignages, organisent l'espace, légitiment et sédimentent les pouvoirs et il est même observé une sorte d'osmose entre les religions du terroir et celles révélées. Les réalités sociologiques locales restent influencées par le fait religieux (surtout traditionnel). L'auteur cite entre autres, les pratiques du *Gurna*⁵⁷ qui est une expression des valeurs culturelles communes tels que la danse, l'amitié, le partage, la solidarité chez les peuples *Massa* et *Toupouri*. On retrouve également la prégnance des funérailles et des masques initiatiques chez les *Moundang* (Gondeu, 2013, p. 33).

Le sociologue tchadien Aboubakar Ali Koré renforce l'idée que les valeurs socioculturelles sont portées par la religion et par la langue (Ali Koré, 2011). Il observe que dans la partie Nord du Tchad, la religion musulmane de même que la langue arabe utilisée au quotidien favorisent la transmission des valeurs dans le milieu. La langue maternelle est importante car elle est un outil de vulgarisation des savoirs en même temps que de la connaissance de l'histoire des ancêtres fondateurs de la communauté. C'est ainsi que chez les peuples *Peuls* en général (Kervella-Mansaré, 2014) et les *Peuls Mbororo* du Tchad en particulier, le code de conduite morale, le « PULAAKU » que doit assumer tout *Peul*, est enseigné uniquement dans la langue peule (Hindou, 2009). Cette langue reste le principal référentiel culturel porteur de l'identité de cette communauté et de ses traditions. De manière générale, dans une société sans écriture, le système de transmission des connaissances se trouve garanti par la tradition orale, d'où l'importance des langues (Diop, 2013).

A travers le noyau familial, les parents vont inculquer aux enfants différentes notions donc celle du respect des anciens. Lors de cet apprentissage, les plus jeunes sont instruits de la nécessité du respect et du fait de ne pas regarder plus grand que soi dans les yeux. Par ailleurs, même dans la partie Sud du pays, où règne le christianisme, la religion ici aussi intervient de manière très importante et a une influence dans les familles, comme dans la partie Nord sous obédience musulmane (Ali Koré, 2011, p. 146). Les rapports sont régis au Sud du Tchad par l'influence des hommes, surtout du père, au sein de la famille ou de la communauté. La responsabilité familiale leur incombe et irradie même les cercles les plus élargis de la grande famille et du clan. Les valeurs comme le respect des plus âgés ou l'application des ordres donnés par les aînés de la communauté (père ou grands frères) sont de rigueur de telle manière que ces usages deviennent des règles sociales admises par tous.

Aboubakar Ali Koré pense qu'il y a une concordance des valeurs qui s'explique par le fait que les préceptes de l'islam et du christianisme rayonnent largement dans le pays et que

⁵⁶ On les appelle aussi religions traditionnelles, terme qui à certains égards peut paraître péjoratif.

⁵⁷ D'autres auteurs appellent cette pratique *Guruna*, (Dumas-Champion, 1991).

l'adhésion à ces deux religions montre le rapprochement de leur contenu par rapport aux principes et valeurs incarnées par chacune (Ali Koré, 2011, p. 147). L'apport du religieux a des répercussions sur le statut et la position des femmes par rapport aux hommes⁵⁸. L'influence du religieux semble avoir aussi favorisé l'allégeance familiale et le règne paternel dans les échanges sociaux. Car il est observable dans la société tchadienne, comme dans celles des autres pays africains, que l'homme joue un rôle prépondérant dans les rapports entre les aînés et les jeunes. Le père est au centre de tout et c'est par son intermédiaire que se transmettent les règles du groupe dont les aînés sont les dépositaires (Idem).

Il est clair qu'il n'est pas possible de faire une distinction étanche entre la religion et toutes les valeurs admises au sein d'une société donnée. D'autres facteurs peuvent concourir à l'émergence des valeurs dans une société.

3.2.1.2 Les autres apports et les types de représentations

Les autres facteurs sont inhérents aux ethnies mêmes et aux types d'activités économiques menées. Ainsi, les ethnies se distinguent entre elles au Tchad par plusieurs critères de différenciation comme les mœurs, la tradition et leurs usages. Les communautés au Sud du Tchad sont essentiellement sédentaires et ont pour principale activité la récolte du riz du coton, contrairement aux communautés du Nord du pays qui sont paysannes nomades avec un petit nombre de sédentaires et vivant particulièrement d'élevage (Ali Koré, 2011). A ce sujet, Marie-José Tubiana montre que la communauté *Zaghawa*, par exemple, a une relation particulière avec les animaux qui rentre dans l'ordre de l'affectif. Ceux-ci sont considérés comme une richesse sociale : « ce ne sont plus des biens qui circulent, mais on peut dire que ce sont des biens « socialisés » (Tubiana, 1985, p. 33). En effet, les animaux servent à tisser des alliances, notamment en cas de mariage, de règlement de conflit ou de tout acte plus ou moins significatif ayant lieu dans la communauté. La richesse ici c'est véritablement le bétail et essentiellement les vaches.

De même pour la communauté *Masa* au Sud-ouest du Tchad, la vie sociale est rythmée par le diptyque vaches- femmes. Ici comme dans les autres sociétés pastorales, « les relations entre les sexes s'explicitent en fonction d'un moyen terme qui est le bétail... Le prestige d'un homme ou sa richesse s'évalue à ses compétences d'éleveur, à l'étendue de son troupeau et au nombre de ses épouses (Dumas-Champion, 1991, p. 225). L'homme *Masa* étant propriétaire exclusif du gros bétail, ce dernier sert à définir sa masculinité en lui

⁵⁸ C'est pour cette raison qu'il existe encore de nombreuses femmes qui expliquent la situation de leur inégalité par rapport aux hommes par le fait que c'est la volonté de Dieu.

permettant d'acquérir des épouses et valoriser son statut de lutteur, en conformité avec le *gurna* (Dumas-Champion, 1991).

Les produits dérivés de l'élevage jouent également un rôle important dans la représentation des relations femmes-hommes. Dans la commercialisation du lait caillé et du fromage traditionnel dans la capitale, les commerçantes musulmanes voient leur part de marché s'effriter progressivement, à cause de la présence de plus en plus nombreuse des hommes dans cette activité, ce qui diminue leurs gains et fragilise leur situation économique (Boutinot, 2006).

En matière de mariage, la culture tchadienne donne une place spéciale à cette institution qui est pratiquement considérée comme relevant de la catégorie des préceptes sacrés (Witang, Le mariage, 2009). En effet, l'union entre un homme et une femme n'engage pas seulement les époux, mais aussi toute la communauté à laquelle ils appartiennent. Les normes culturelles assurent la stabilité du mariage et elles restent donc fixes. Le constat de Laurence Boutinot de l'existence d'un grand nombre de divorcées, commerçantes des produits dérivés de l'élevage à N'Djaména (Boutinot, 2006, pp. 9,10) n'enlève rien à la force de la fixité des normes sociales en matière de mariage. En effet, les femmes dont parle l'auteure sont celles ayant un âge très avancé et qui ne rentrent plus dans la catégorie dont la société attend qu'elles restent engagées dans les liens stables du mariage, conformément aux valeurs et coutumes en vigueur (Koumakoi, 2007). Rompre les normes existantes appelle des sanctions qui peuvent être rigides. Les tabous et les rites en vigueur concourent à la protection des normes dans la société. L'un des buts du mariage étant la possibilité d'avoir une progéniture, aussi toute naissance est une occasion de réjouissance pour la communauté. Par contre, l'absence d'enfant dans un couple est très mal vécue par les époux et la communauté (Witang, 2009).

On peut également se rendre compte de ce que la place des femmes dans le mariage reste essentiellement inégalitaire. En prenant l'exemple de l'ethnie *Zaghawa*, Marie-José Tubiana a observé que le rapt constitue un des moyens de se marier au sein de cette communauté. Ainsi, le jeune homme peut enlever la jeune fille et consommer le mariage de façon anticipée. Il n'y a rien de répréhensible à agir de la sorte, surtout lorsque la dot (compensation matrimoniale) a déjà été versée et que la famille de la fiancée ne se presse pas de remettre la jeune fille à son prétendant (Tubiana, 1985, p. 37). Chez les *Masa* et concernant le même sujet, l'une des raisons qui justifie la pratique de l'enlèvement des filles est le prix élevé de la dot (Dumas-Champion, 1991). Le père de la fille qui prend armes (flèches et bâtons) et compagnons pour aller libérer sa fille va cependant tout faire pour régulariser le

mariage en acceptant la compensation matrimoniale de l'auteur du rapt, question d'éviter le déshonneur de rentrer chez lui avec une fille qui a été enlevée. Mais de manière générale, le rapt est condamné dans la communauté *Masa* au double plan de la transgression des règles de l'échange (fille contre compensation matrimoniale-vache) et du reniement du passé de *gurna* par le jeune homme auteur du rapt (Idem, p. 238), ce qui est socialement dévalorisant. Une raison supplémentaire du discrédit de la pratique du rapt est qu'il y a des rites qui s'imposent à la jeune fille, lorsqu'elle va rejoindre sa belle-famille en sortant de chez son père. Si ces rites ne sont pas organisés, la jeune fille risque la stérilité (Idem, p. 242).

Le vol d'animaux pour conquérir une femme (c'est-à-dire payer sa dot) est aussi considéré comme un acte d'héroïsme dans la communauté *Zaghawa*. En effet, la dot étant essentiellement estimée en têtes de bétail, celui qui n'en possède pas ne trouvera pas de fille à épouser (Tubiana, 1985, p. 271).

Pour ce qui est de la famille, elle est la cellule de base de la société tchadienne. Elle est d'une valeur cardinale en ce sens que l'individu est toujours défini par rapport au groupe auquel il appartient. La lignée tout autant que le clan et la tribu permettent d'acquérir le sens de la communauté. Au Tchad, on n'appartient pas seulement à la famille nucléaire, mais à toute la lignée descendant du même arbre généalogique pour atteindre le clan, le village et même la ville (Witang, 2009). La famille ne se compose donc pas seulement d'un père, d'une mère et des enfants, mais plutôt d'un groupe élargi à plusieurs personnes : frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces etc. Il s'agit en réalité de tous les descendants d'un même ancêtre. Dans plusieurs langues du Tchad, il n'existe même pas de mot pour désigner les cousins et les cousines, ils sont tous appelés frères ou sœurs. La famille est devenue finalement un cadre dans lequel une multitude d'individus plus ou moins rapprochés trouvent leur place. C'est pour cela que dès sa naissance, l'enfant n'appartient pas qu'à ses parents biologiques. Il vit en étroite relation avec la famille élargie et même les voisins. Toutes ces personnes ont la responsabilité collective de veiller à l'encadrement et à l'éducation de l'enfant afin de faire de lui un élément prêt et capable de participer au développement de sa communauté (Idem).

L'éducation de l'enfant est fonction de son âge et la socialisation se fait de manière progressive. Jusqu'à cinq ans, l'enfant est petit à petit introduit dans le cercle des adultes, aussi père et mère se chargent de l'initier aux valeurs culturelles en vigueur dans la communauté (Mbaïosso, 1990). Après la prime enfance (entre cinq et dix ans), l'enfant commence par recevoir les premiers éléments de formation par les parents qui peuvent l'envoyer à l'école (coranique pour les musulmans) pour une formation fondamentale. Le

jeune enfant reçoit aussi une formation pratique manuelle. Selon l'orientation et le milieu, certaines activités vont prédominer pour les garçons comme pour les filles. Il y'aura entre autres une préparation pour les travaux de champs, de chasse, de pêche, de la conduite et de la garde des animaux, les activités concernant le petit commerce, surtout pour les jeunes filles. Sur le plan psycho-social c'est à cette période que les garçons et les filles subissent les rites d'émancipation dont les plus importants sont le rite de fécondité, l'initiation, la circoncision ou l'excision (Diop, 2013).

Dès la tranche d'âge oscillant entre dix et quinze ans, la fille particulièrement va s'exercer aux activités ménagères de la famille, apprendre à maîtriser le foyer et à se préparer pour le mariage par une éducation sexuelle capable de lui apprendre à savoir entretenir son futur mari. « Au cours de cette période, elle (la jeune fille) reçoit une éducation sexuelle poussée : information sexuelle sur son cycle menstruel, connaissance de plantes aphrodisiaques et maîtrise des techniques du coït » (Mbaïosso, 1990, p. 74). Pendant ce temps, le garçon de son côté fait l'objet d'une formation soutenue aussi bien sur les plans théorique (jurisprudence coranique, devinettes, contes et légendes) que pratique (culture des champs et expertise dans la garde des animaux) (Mbaïosso, 1990). On remarque à ce niveau qu'il y a une différence de préparation selon qu'on est garçon ou fille. Les garçons se forment pour prendre des décisions et dominer alors que les filles se préparent à n'être que de bonnes épouses destinées à plaire à leurs futurs maris et être capables d'assumer tous les rôles qu'elles voient exercer leurs mères.

La phase de fin de puberté (de quinze à vingt ans) est l'étape de la responsabilité. C'est un moment de haute importance. Les garçons désormais jugés mûrs (physiquement et socialement) vont changer de statut et pouvoir se marier et perpétuer la lignée. Il est aussi important de signaler que l'éducation de l'enfant est jalonnée de rites d'intégration qui ont pour objectif, de le faire passer d'une classe d'âge à l'autre et d'acquérir un nouveau statut à l'intérieur de la communauté. Ces rites de passage (initiation et circoncision pour les garçons et excision pour les filles), associent en même temps les mutilations physiques et l'enseignement des valeurs sacrées. Le but final étant de permettre aux nouveaux adultes de participer de manière pleine et totale à l'organisation de la société et ceci passe par l'exigence de procréation et de reproduction de la communauté (Diop, 2013). Les épreuves endurées lors de l'initiation des garçons permettent de leur faire acquérir la force (physique et morale), le courage, l'endurance, l'habileté, l'entraînement à la chasse. Parfois même, des scarifications sont faites sur les visages des initiés pour marquer leur appartenance à la tribu (Cabot, 1965, p. 151).

Cette section a renseigné que la société tchadienne est de type patriarcal et possède une organisation très hiérarchisée. Autant les anciens instruisent les nouvelles générations dans la connaissance des us et coutumes de la communauté pour perpétuer la lignée, autant au strict plan des relations femmes-hommes, il y a déjà dès le départ une différence de préparation et de socialisation de la jeune génération. Les filles sont conditionnées à plaire aux hommes et à s'occuper des tâches domestiques, alors que les garçons sont suffisamment préparés à ne pas céder aux différentes agressions émotionnelles et physiques du monde environnant, à défendre l'honneur de la communauté (Mbaïosso, 1990), à prendre en mains les rênes de la communauté et à être des donneurs d'ordres et des responsables en chefs de leur société. Le mari idéal étant celui qui travaille et approvisionne la maison en nourriture et autres biens, alors que la femme idéale doit savoir bien faire la cuisine, être propre, s'occuper de la maison et ne jamais sortir sans autorisation de son mari (Bovin, 1991, p. 270).

Le premier chapitre qui s'achève avait pour but de faire connaître le contexte institutionnel du PRODALKA en montrant les diverses évolutions en son sein par rapport aux activités menées, aux résultats obtenus de même que la tentative de changement de paradigme de genre survenu en cours d'activités⁵⁹. Un accent important mettant en exergue les représentations sociologiques dans plusieurs régions du Tchad a également été pris en compte pour une connaissance plus globale du milieu.

Le prochain chapitre de cette partie va ouvrir une perspective plus large pour explorer le contexte du développement au Tchad. Ce faisant, le lecteur va pouvoir se faire une opinion et savoir jusqu'à quel degré l'Etat, dans son rôle régalien, est à même d'apporter à ses populations, notamment les femmes, les conditions qui leur permettent de s'autonomiser en améliorant durablement leur qualité de vie, non seulement par les facilités et le bien être que le programme leur apporte mais aussi par les conditions que l'Etat est capable de mettre en place pour adresser durablement les problèmes des femmes et contribuer ainsi à l'amélioration et la reconnaissance de leur statut social.

Les analyses, les critiques et notre appréciation personnelle quant à la mise en œuvre effective de l'approche genre dans le PRODALKA de même que les apports ou non de l'Etat feront l'objet de développements dans la troisième et dernière partie de la présente recherche.

⁵⁹ L'effectivité la stratégie de genre mise en œuvre par le PRODALKA sera analysée au chapitre 8.

Chapitre 4. Contexte du développement au Tchad (des soubresauts politiques à l'inquiétude socio-économique)

Le présent chapitre tient son importance de ce qu'il permet de mieux comprendre la situation du Tchad qui semble peiner dans la mise en place des conditions d'un développement effectif pour toutes les catégories de personnes vivant en son sein et notamment les femmes. Dans cette optique, il sera revisité assez brièvement la situation politico socioéconomique du pays en tenant compte des soubresauts sociopolitiques et des conditions de l'économie, sans oublier de mentionner les alternatives mises en place par le pays pour remédier à ces situations.

4.1 Situation politico socioéconomique

Cette partie renseigne globalement sur la situation sociopolitique du Tchad qui est caractérisée par une grande instabilité due aux crises multiples que le pays a connues. L'état de l'économie du pays sera également passé en revue pour rendre compte de ses insuffisances structurelles et conjoncturelles qui ne lui permettent pas de rassembler durablement toutes les conditions pour permettre une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de ses populations.

4.1.1 Les soubresauts sociopolitiques

Le Tchad est un pays de l'Afrique centrale d'une superficie de 1 284 000 km², indépendant depuis le 11 août 1960 et disposant d'une population de 12,28 millions d'habitants (INSEED, 2009). « Si le Tchad n'est pas exactement un enfer, il est un pays où la population vit au rythme des conflits armés depuis des décennies » (Debos, 2013, p. 32). C'est ainsi que le pays a expérimenté trois décennies de guerre civile depuis son accession à la souveraineté internationale. Pendant longtemps, ce territoire a connu un combat des chefs en lutte pour le pouvoir suprême (Decraene, 1993). Les crises vécues ici illustrent les erreurs commises par les puissances coloniales lors du partage de l'Afrique en 1884 à Berlin. En effet, déjà à l'indépendance, l'héritage était lourd en ce sens que rien n'avait été fait pour créer entre le Nord et le Sud, des conditions leur permettant de s'intégrer harmonieusement

dans le cadre d'une entité véritablement nationale. Au contraire, tout différenciait les nordistes des sudistes (Ngansop, 1986, p. 26), comme nous allons le voir.

La violence s'est tellement banalisée que ses diverses manifestations font partie de la vie de tous les jours et sont désormais perçues par beaucoup, comme relevant du fonctionnement normal de la société. Cette violence ordinaire des gens ordinaires s'observe de manière régulière sous trois formes (Arditi, 2003, p. 52) :

- lors des conflits qui mettent aux prises les agriculteurs des ethnies du Sud et les Arabes éleveurs qui viennent à titre saisonnier ou définitif habiter dans cette région ;
- lors des affrontements entre élèves (souvent musulmans) et leurs enseignants (essentiellement sudistes) ;
- entre les élèves eux-mêmes dans la capitale N'Djaména.

La particularité de ces types de conflit est qu'ils sont sous-tendus de manière inconsciente par des représentations si fortement négatives de l'autre qu'un banal incident peut rapidement déclencher un réflexe communautaire et conduire à des heurts violents (Arditi, 2003).

Certains chercheurs expliquent cette violence par le fait que le pays a connu de manière ininterrompue depuis des siècles l'esclavage, la guerre et l'insécurité (Azevedo, 1998). En effet, les violences ont été observées aussi bien pendant la période précoloniale, la conquête française que pendant la colonisation et l'indépendance. La guerre n'est jamais loin et elle est même liée à une histoire guerrière qui rassemble des sociétés aussi différentes les unes que les autres, comme les sociétés étatiques musulmanes ou les sociétés segmentaires du Sud, étant entendu que les premières sont conquérantes et ont assujéti les secondes. Les troupes des royaumes musulmans ont organisé des razzias pour capturer les esclaves en milieu non musulman donc païen, lesquels esclaves ont alimenté le commerce en direction du monde arabo-musulman (Fisher, 2001).

Après l'esclavage, le pouvoir colonial français a lui aussi établi sa domination par la violence (Arditi, 2003). Aussi le Tchad, nouvelle entité territoriale qui voit le jour vers les années 1900, est caractérisé par une grande diversité tant écologique qu'humaine avec les musulmans au Nord et les animistes et chrétiens plus tard au Sud. La particularité à noter est que le Sud, autrement appelé « Tchad utile », a été mis en valeur par l'administration coloniale. Peu avant l'indépendance, les rôles s'inversent entre les musulmans naguère conquérants et exploités et les populations du Sud soumises qui se trouvent en position

désormais de dominer leurs anciens maîtres. Cet état de choses a continué bien après l'indépendance en 1960.

En 1978 par exemple, les cadres du Sud étaient largement majoritaires dans la haute fonction publique avec 78,06% des effectifs contre 21,94% pour ceux du Nord (Lanne, 1990, p. 260). Le pouvoir était donc monopolisé par les sudistes, ce qui était très mal vécu par les nordistes qui s'opposèrent ainsi au nouvel ordre politique. C'est après une autre série de violences et de rébellions commencées en 1965 que les musulmans ont pu accéder à la fonction présidentielle dans les années 1980 et aux autres postes importants en y introduisant à nouveau leur domination sur les sudistes. D'autres éléments ont contribué à entretenir la crise : « l'antagonisme ethnique auquel s'était ajouté le fanatisme religieux sous-tendait la crise tchadienne » (Ngansop, 1986, p. 13).

Quant aux conflits entre agriculteurs (sudistes) et éleveurs nordistes (arabes), il y a lieu de signaler que les affrontements entre ces deux groupes résultent de l'impossibilité de régler de manière pacifique les problèmes nés des dégâts commis par le bétail dans les champs des agriculteurs (Arditi, 2003). Les éleveurs imputent la divagation des animaux dans lesdits champs à l'envahissement des couloirs de transhumance par les lieux de culture qui deviennent de plus en plus nombreux au point de réduire l'espace pastoral par lequel doivent transiter le bétail. Pour eux par exemple, les mares qui doivent profiter à tous les groupes, notamment à abreuver les animaux, sont confisqués par les agriculteurs qui les transforment en rizières pour leur seul intérêt (Duteurtre, Kamil, & Le Masson, 2002). Et lorsque les autorités administratives ou politiques prennent position pour favoriser l'un ou l'autre des groupes il s'ensuit des violences qui peuvent avoir des conséquences très graves.

A cause de l'instabilité sociopolitique, le Tchad a connu à cinq reprises des interventions militaires françaises pour faire face à des problèmes sécuritaires qui se posaient dans le pays (Decraene, 1993, p. 44). Par ailleurs, entre 1960, année de l'indépendance, et 1990, le pays a connu six Présidents de la république, dont les cinq derniers à la suite d'un coup d'Etat militaire dont le premier s'est soldé par l'assassinat du premier chef de l'Etat (Maoundonodji, 2009).

4.1.2 La déliquescence économique et le temps des plans d'ajustement structurel (PAS)

A l'instar des conditions politiques, la situation économique du Tchad n'a pratiquement jamais été stable. Elle a évolué en fonction de certains paramètres du moment,

parmi lesquels on peut citer : les effets de la guerre et de la sécheresse, les déboires de la principale culture d'exportation (le coton) et les autres difficultés liées à l'enclavement du pays, aux exactions des terroristes et à ce qui a été appelé la « malédiction pétrolière », car la question se pose en effet, si le pétrole qui fait partie des ressources naturelles d'un pays a tendance à favoriser la croissance et le développement ou à les retarder (Gelb & Grasmann, 2009).

4.1.2.1 Les effets combinés de la guerre et de la sécheresse

Le décollage économique du Tchad a fortement été ralenti par les effets combinés de la guerre et de la sécheresse (Decraene, 1993, p. 46). Du fait des conflits armés, les campagnes ont été désertées par les hommes allant aux combats, mais aussi par l'insécurité généralisée qui sévissait presque partout. Les plantations et les récoltes ont pâti de cette désertion. Des centaines de milliers de réfugiés tchadiens se sont dirigés vers les pays voisins, tels le Cameroun, le Centrafrique, le Congo et le Gabon et plusieurs parmi eux ne sont pas revenus vers la mère patrie, même par temps d'accalmie.

Quand ce n'est pas la guerre qui sévissait, ce sont les conditions naturelles qui étaient rudes à l'instar de la sécheresse qui s'abattait sur une grande partie du territoire, comme ce fut le cas entre 1973 et 1985. Il faut savoir par ailleurs que les sécheresses sont récurrentes au Tchad et dans tout le pourtour sahélien ; c'est donc une donnée majeure dont il faut tenir compte dans toute analyse socioéconomique concernant ce pays.

Du fait de ces éléments survenus dans le pays, à savoir les conflits et la sécheresse, le manque à gagner subi par l'Etat du point de vue économique est significatif. Ainsi, pour l'année 1984 déjà, le commerce extérieur accusait un lourd déficit par suite de l'accroissement important des importations de céréales à 54 milliards Francs CFA (82 millions d'Euros) d'exportation contre 67 milliards Francs CFA (102 millions d'euros) d'importation (Decraene, 1993, p. 47).

Le Tchad étant connu comme un grand pays consommateur de céréales, le tableau ci-dessous montre l'étendue de ses besoins dans ce domaine pendant une période de cinq années, allant de 1999/2000 à 2003/2004. En effet, l'écart entre la production locale de céréales et les besoins estimés de consommation des populations étant élevé, le gouvernement a l'obligation de compenser autant qu'il est possible le déficit en besoin céréalier de ses populations. C'est cette situation que ressort le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Déficit céréalier du Tchad de 2000 à 2004

Année	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Produc. dispo ⁶⁰	1003800	753040	1006710	976580	1154660
Besoins	1177240	1204900	1234640	1262440	1292240
Déficit	173440	451860	227930	285860	137580
Taux couvert.	85,20	62,50	81,60	77,35	89,35

Source : FAO, Ministère de l'agriculture du Tchad, N'Djaména, 2004

Le principal constat à faire est que le déficit céréalier à couvrir par l'Etat est très important et qu'il constitue des dépenses supplémentaires que le pays est obligé d'engager pour éviter autant que possible la famine pour une bonne partie de sa population.

En 1984, l'organisation de secours des Nations Unies en cas de catastrophe signalait comme conséquence de la grave sécheresse de 1984, le décès de 2 000 personnes de suite de malnutrition et un déplacement de population dépassant le chiffre de 150 000 (UNDRO, 1984, p. 2). Lors de la même crise, le gouvernement tchadien a demandé une aide d'urgence à la communauté internationale pour couvrir les besoins de 1 458 000 personnes sinistrées (UNDRO, 1984, p. 3).

L'Organisation de développement international OXFAM a constaté qu'en 2010, l'absence de pluie ainsi que la pénurie de récoltes dans plusieurs pays du sahel, y compris au Tchad, ont placé la zone centrale du pays dans une situation d'insécurité alimentaire critique plusieurs mois durant (OXFAM, 2010, p. 1). De même en 2011, la sécheresse ayant frappé le pays et tout le Sahel a fait que les ressources disponibles déjà rares et le manque d'infrastructures comme les puits, ont rendu la situation davantage critique et les besoins des populations plus pressants que jamais (FAO, 2011).

On peut donc affirmer que les crises sociopolitiques et la situation quasi récurrente de la sécheresse sont deux déterminants sérieux qui jouent négativement sur la stabilité à long terme des finances du pays.

4.1.2.2 Les déboires du coton

Principale culture d'exportation pour laquelle le Tchad était troisième producteur africain en 1987, le coton a un impact direct sur la majorité de la population, notamment celle

⁶⁰ Production disponible.

du Sud (bassin naturel de production) et de l'économie du pays tout entier, en termes de revenus et de formation du produit intérieur brut (PIB) du Tchad. La société cotonnière (COTON-TCHAD) est le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'Etat avec plus de 2500 employés (COTONTCHAD, 2012, p. 2). La situation s'étant beaucoup détériorée, le Tchad est devenu l'un des derniers pays producteurs de coton en Afrique francophone. Sa production en dents de scie est passée de 263 000 tonnes en 1997/1998 à 35 000 tonnes en 2009/2010 (Idem, p.2). Les revenus monétaires des producteurs provenant de la vente du coton graine ont baissé de 50 milliards Francs CFA (76 219 512 Euros) en 1997/1998 à 6 milliards Francs CFA (9 146 341 Euros) en 2009/2010, ce qui correspond à une diminution drastique du pouvoir d'achat des producteurs de coton de 88% en 12 ans (Idem).

Cette baisse de la production cotonnière a entraîné un manque à gagner aussi bien pour les producteurs de coton, leurs organisations que la COTON-TCHAD et l'actionnaire principal de la société qui est l'Etat. En effet, l'agriculture contribue pour 23% à la formation du budget de l'Etat, dont 20% provenant de la production vivrière et 3% des cultures de rente et principalement du coton (TCHAD/FAO, Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, 2013). Le coton qui est la principale culture de rente du Tchad a vu sa contribution du produit intérieur brut (PIB) chuter de 12% (avant l'ère pétrolière qui a commencé en 2003) à 3% (Padacke, 2016). Cette forte baisse de la production a ramené la contribution du coton au PIB entre 0,4% et 1% de 2005 à 2015 (Padacke, 2016, p. 4). L'apport de la production du coton graine avait pourtant atteint un niveau record de 263 000 tonnes en 1997/1998 pour chuter à 52 570 tonnes pendant la campagne 2011/2012 (Idem, p. 4). On peut dire que l'économie nationale en général a pâti de la mauvaise production du coton, ce qui a causé un manque à gagner aux différents acteurs intéressés par cette culture. « Parti de premier pays producteur du coton en Afrique francophone dès les indépendances en 1960, le pays se situe parmi les derniers producteurs de coton d'Afrique et son rendement au champ est l'un des plus faibles » (Padacke, 2016, p. 20).

4.1.2.3 Autres difficultés

Le Tchad souffre aussi d'une autre grande difficulté qui est la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, en raison de sa situation continentale. Les débouchés maritimes les plus proches sont le port de Douala au Cameroun situé à 1600 kms et le port de Lagos au Nigéria à 2000 kms.

Par ailleurs, l'accroissement démographique et la persistance des sécheresses ne permettent plus à l'agriculture (qui occupe 85% de la population active) de nourrir la totalité des Tchadiens. Les espoirs auraient pu être portés sur l'élevage qui pouvait parvenir à une réelle autosuffisance pour les populations et même à dégager des possibilités d'exportation (Decraene, 1993, p. 49). Mais malheureusement pour ce cas aussi, la situation est totalement bloquée en raison des exactions de la secte islamique nigériane *Boko Haram* qui constitue une menace sécuritaire aigüe pour le pays et ses voisins (France, 2016) et empêche la commercialisation du cheptel tchadien vers le Nigéria. Cet état de choses provoque une perte considérable de devises pour l'économie tchadienne.

Pour le cas du pétrole, le Tchad a mis en valeur entre 2002 et 2003 des gisements pétroliers dans la zone de Doba dans la région Sud du pays. Malgré l'exploitation de l'or noir qui a créée bien des espoirs, cette manne pétrolière n'a pas amélioré de manière significative la vie des Tchadiens (Debos, 2013, p. 33). Pourtant, la hausse des prix du brut a permis pendant un moment la multiplication des ressources budgétaires du pays qui représentaient 32% du PIB en 2012 (Idem). En raison de la baisse des cours du pétrole observée depuis le dernier trimestre 2014, l'économie tchadienne se trouve fragilisée et cette situation a rendu très délicats les exercices budgétaires 2015 et 2016. Compte tenu de ces mauvaises conditions économiques, le Tchad a même renoncé à organiser le sommet de l'Union Africaine (UA) qui devait se tenir dans ses murs en juin 2015 (Griot, 2015), lequel sommet aurait dû consacrer le Tchad comme pays entrant dans le cercle des Etats qui comptent dans l'échiquier africain.

Il faut également signaler que la Banque mondiale avait momentanément rompu ses relations avec le Tchad (2006-2008) à cause de l'affectation des recettes pétrolières à des fins qui ne respectaient pas les engagements du pays par rapport aux objectifs de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et des accords avec les partenaires. Dans le même ordre d'idées, les rapports du Tchad avec le Fonds monétaire international (FMI) ont souvent été difficiles. C'est la raison principale pour laquelle ce pays a été le dernier pays d'Afrique subsaharienne à atteindre en avril 2015 le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTE), à cause de ses difficultés récurrentes à respecter les conditions requises par les institutions de Bretton Woods (France, 2016).

Enfin, les programmes d'ajustement structurel ont porté un coup dur à l'économie tchadienne et notamment à son agriculture (Xinhua, 2010). Cette politique imposée par le FMI aux Etats d'Afrique subsaharienne à la fin des années 1980 a consisté à exiger de ces pays la réduction des effectifs de la fonction publique, y compris les vulgarisateurs agricoles. Ainsi, la fin de la subvention des engrais et des matériels agricoles, combinée à l'absence des

personnels d'agriculture qui accompagnent le monde rural, ont conduit au délaissement des champs par les producteurs, d'où une perte de production qui a permis à la pauvreté de s'installer durablement.

On peut donc affirmer que le Tchad a mal à son économie. Quelle que soit la période considérée, ce pays éprouve des difficultés à maintenir une situation économique rassurante sur le long terme qui soit de nature à lui permettre de mettre en place des politiques de développement profitant véritablement à toutes les couches de sa population.

4.2 Les alternatives pour faire face à la situation politico-socioéconomique

Ce paragraphe met en évidence les différentes actions impulsées par les autorités tchadiennes directement ou à travers les institutions internationales pour trouver une solution aux difficultés de nature sociopolitique et économique dont souffrent le pays et ses populations.

4.2.1 Les solutions politiques envisagées

Il s'agit des mesures politiques déterminantes prises et qui ont eu, plus ou moins, la capacité d'atténuer la situation sociopolitique du pays en apaisant les tensions sociales. Ces mesures concernent principalement l'Accord du 13 août 2007.

4.2.1.1 L'Accord politique du 13 août 2007

En raison d'un déficit de confiance entre les acteurs politiques depuis l'élection présidentielle de 2001 et les législatives de 2002, il y a eu une réaction forte des partis politiques de l'opposition démocratique qui réclamaient l'amélioration des conditions d'organisation des élections au Tchad⁶¹. La situation du pays étant caractérisée par un manque de dialogue politique entre les différents acteurs, cet état de chose a entraîné une désaffection populaire vis-à-vis de la chose publique et une vague de boycotts des différentes consultations populaires organisées, tels que le recensement électoral de 2005, le référendum constitutionnel de juin 2005 ou la présidentielle de mai 2006⁶².

⁶¹ Résultat de l'Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad de 2007.

⁶² L'Accord politique a permis d'atténuer les dysfonctionnements préalablement observés dans le champ politique.

Si les partis de la majorité présidentielle ont décidé dès août 2006 de procéder aux premiers réaménagements du cadre électoral, c'est finalement sous l'impulsion et la houlette de l'Union Européenne, de la France, des Etats-Unis, de l'Allemagne et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qu'on a senti une réelle volonté des acteurs politiques tchadiens de parvenir à un consensus sur l'amélioration du système électoral (Tchadenligne, 2012).

Ce contexte favorable a permis de réunir les conditions objectives permettant la tenue des élections libres et transparentes dans un climat de paix et de sécurité, où les partis politiques de la majorité présidentielle et ceux de l'opposition démocratique ont pu échanger et débattre dans le cadre d'un dialogue politique qui a pu aboutir à un consensus politique ouvrant la voie à des élections présidentielle et législative apaisées au courant de l'année 2011 (ECOSIT3, 2013).

4.2.1.2 Principaux acquis de l'Accord politique

La conjugaison d'un certain nombre d'actions a permis d'aboutir à une situation de relative normalité qui a permis une décrispation de la vie politique:

- Mise en place des organes de gestion des élections

Cette mise en place des organes de gestion des élections donnait une place importante à la commission électorale nationale indépendante (CENI) qui est un organe politique d'organisation et de supervision de toutes les opérations électorales, y compris le recensement et l'organisation des scrutins. La particularité de cet organisme est qu'il jouit d'une autonomie de gestion financière et, plus important, elle a une composition paritaire entre les membres de la majorité présidentielle (15) et ceux de l'opposition démocratique (15).

- Le recensement électoral

Le recensement devait utiliser les normes les plus modernes par la délivrance de cartes d'électeurs comportant des données biométriques⁶³. Les modalités de sécurisation des élections et d'implantation de bureaux de vote ont également été définies. Par ailleurs, le Gouvernement devait organiser, au préalable, un recensement démographique afin de disposer des données actualisées et fiables sur la population du pays, en vue de déterminer le

⁶³ Les données biométriques étant considérées comme infalsifiables, il y a présomption que les élections seront plus justes.

nombre de députés et conseillers locaux nécessaires dans les différentes circonscriptions électorales.

- Les aménagements du code électoral

Les modalités pratiques contenant le déroulement des scrutins ont été aménagées de façon détaillée afin de crédibiliser les élections à venir de manière à apaiser la vie politique tourmentée en grande partie à cause de la manipulation des résultats et les trucages constatés lors des scrutins précédents. Les points considérés comprenaient entre autres :

- ✓ Les délais d'affichage des listes électorales
- ✓ Le montant de la caution
- ✓ Le vote par procuration
- ✓ La subvention de l'Etat aux partis politiques et le soutien des candidats en compétition
- ✓ La mise à disposition à temps du matériel électoral
- ✓ La composition du bureau de vote et comment y accéder
- ✓ L'ouverture et la fermeture des bureaux de vote
- ✓ Les urnes et leur sécurité
- ✓ Le vote des nomades, des Tchadiens de l'extérieur et des forces de défense et de sécurité
- ✓ Le dépouillement des votes, centralisation et publication des résultats par la CENI
- ✓ Le mode de scrutin, dispositifs de constat des violations et irrégularités du scrutin
- ✓ L'observation des élections
- ✓ L'invalidation de mandat d'un député ou d'un élu local

- L'environnement général

L'Etat s'était engagé à remplir ses missions avec efficacité et ses institutions se devaient d'afficher une réelle neutralité politique (ACE The Electoral Knowledge Network, 2007). Dans ce cadre, une dépolitisation et une démilitarisation de l'administration territoriale allaient être assurées de même que les Chefs de circonscriptions administratives et leurs collaborateurs, les responsables et agents des forces de défense et de sécurité étaient interdits d'activités militantes partisans, à moins de renoncer au préalable à leurs charges et fonctions. Compte tenu du peu d'intérêt des populations face au processus électoral, les partis politiques de la majorité présidentielle et l'opposition démocratique ont convenu de ce que :

- ✓ Les partis politiques doivent avoir un caractère national et non se limiter au clan ou à la tribu

- ✓ Les militants et sympathisants des partis politiques devaient être formés à la participation citoyenne et à la vie politique
- ✓ L'élaboration et l'adoption d'un statut de l'opposition démocratique devraient avoir effectivement lieu

- Le rôle des grandes institutions de l'Etat revu

Pour les institutions comme le Conseil Constitutionnel, la Cour Suprême et le Haut Conseil de la Communication, leur fonctionnement devrait être revu en renouvelant par exemple de manière périodique les membres du Conseil Constitutionnel afin qu'ils ne soient plus inamovibles. Quant au Haut Conseil de la Communication, il devrait veiller à l'accès équitable et au traitement identique des candidats et partis en compétition aux divers médias notamment ceux publics. Il a été recommandé à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et au Haut Conseil de la Communication de laisser les médias publics et privés couvrir librement et en toute responsabilité les opérations électorales, de telle manière que la couverture médiatique des scrutins ne lèse aucune des parties.

- La préservation de la sécurité

L'un des acquis importants de cet Accord est l'engagement pris par l'Etat et les partis politiques signataires. En effet, l'Etat s'est engagé à prendre toutes les dispositions possibles afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens, des élections et la libre circulation des candidats et des acteurs politiques en général. Les partis politiques, pour leur part, se sont engagés à privilégier la solution de tous les conflits par la négociation et le dialogue, même avec l'opposition armée.

Pour le suivi et la bonne application de cet Accord politique, les partis politiques concernés ont convenu d'assurer le suivi et l'évaluation mensuels des engagements pris par toutes les parties, en mettant en place un Comité de Suivi et d'Appui qui est habilité à faire des suggestions au Gouvernement. Ce comité devait être composé à part égales des représentants des partis de la majorité (5) et de ceux de l'opposition (5).

Les observateurs avertis⁶⁴ admettent qu'en 2011 et 2012, le processus électoral, bien que considéré comme torpillé par certains, a connu un achèvement louable avec l'organisation des différentes élections organisées après la signature de l'Accord politique de 2007. Le point d'orgue de ce processus a été la tenue des toutes premières élections communales au Tchad en

⁶⁴ Il s'agit principalement des parrains de l'Accord, à savoir l'Union européenne et l'Organisation internationale de la francophonie.

2012. Avant cette date, les maires des communes et arrondissements étaient nommés par les autorités politiques. Tout au long de ce processus, l'opposition a toujours été représentée et elle a joué son rôle, soit pour encourager, soit pour dénoncer les manquements et les irrégularités observés.

Même si tout n'a pas toujours été parfait, on peut reconnaître que l'Accord politique de 2007 a constitué un jalon très important qui a engagé les différents acteurs de la vie politique du Tchad à rétablir un minimum de paix et de confiance, afin de contribuer à la sortie de crise politique du pays. Aussi, l'adhésion d'une bonne partie de l'opposition à ce processus n'a pas empêché la contestation des élections par certains, mais il a permis de contribuer à maintenir la paix sociale, ce qui a longtemps manqué au pays et a pu le stabiliser quelque peu.

4.2.2 Les solutions en matière de développement

Ce paragraphe présente les solutions envisagées par le pays pour atténuer le mal développement et la situation de précarité vécue par l'immense majorité de la population tchadienne. Dans ce cadre, trois moments vont être abordés : l'impact des deux stratégies de réduction de la pauvreté (SNRP), le Plan national de développement (PND) et l'apport de la coopération internationale.

4.2.2.1 La stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP)

Suite aux injonctions des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international FMI) et pour bénéficier de leur programme d'ajustement structurel (PAS), les pays en développement ont été obligés de mettre en place des stratégies de développement basées sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Le Tchad n'a pas dérogé à cette règle s'il voulait bénéficier de quelques subsides des structures internationales (ECOSIT2, 2006) et (INSEED, 2006). En effet, ses grandes options ont été matérialisées par l'élaboration d'un document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté déployé en deux temps.

La première stratégie nationale de réduction de la pauvreté adoptée en 2003 a longtemps été le seul document de planification nationale du développement du Tchad⁶⁵ et elle a été approuvée par le FMI et la Banque mondiale en novembre 2003. C'est à partir de ce

⁶⁵ Elle a été suivie par le deuxième document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ce n'est que bien après que le pays a mis en place le Programme national de développement (PND) qui a couvert la période allant de 2013 à 2015.

moment que cette stratégie nationale est devenue un document de référence pour l'ensemble des bailleurs de fonds (Guengant, 2012, p. 81). Cet instrument reflète une vision intégrée des politiques économiques et sociales du Tchad. Par ce document, le pays préconisait de mettre en place des stratégies et modalités devant permettre de réduire la pauvreté de moitié en 2015, y compris pour les femmes, par rapport à son niveau de 1996/1997 estimé à 54% (Guengant, 2012, p. 81).

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté est la concrétisation de l'engagement pris par le Tchad auprès des bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de son éligibilité à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), initiative destinée à alléger les pays pauvres du poids de leurs dettes (Ministère des Finances, 2015). Depuis la table ronde de Genève IV, des consultations sectorielles ont permis de mettre en œuvre des programmes centrés sur la pauvreté et concernant des secteurs considérés comme prioritaires, notamment l'éducation, la santé, le développement rural et les infrastructures (Idem). Ce sont ces domaines qui ont constitué l'essentiel de l'élaboration de la première stratégie nationale de réduction de la pauvreté dont les cinq axes stratégiques étaient les suivants :

- Promouvoir la bonne gouvernance
- Assurer une croissance forte et soutenue
- Développer le capital humain
- Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables
- Restaurer et sauvegarder les écosystèmes

Ce premier instrument de réduction de la pauvreté a aussi prévu cinq secteurs prioritaires de développement, à savoir : les transports, l'urbanisme et l'habitat, la santé, l'éducation/formation et le développement rural.

A l'évaluation des résultats de cette politique stratégique, ceux-ci ont été jugés mitigés (Tchad, 2013). Il a été constaté en effet que le taux de pauvreté, particulièrement en milieu rural, n'a pas baissé. Des avis convergent pour estimer que la première stratégie nationale de réduction de la pauvreté, faute de moyens financiers et matériels, n'a pas été mise en œuvre efficacement. D'autres critiques relevées font état d'une structure lourde et complexe ainsi que de l'absence d'appropriation par les responsables qui étaient chargés de sa mise en œuvre.

Par la suite, la deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté a vu le jour. Elle était en réalité une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de deuxième génération qui a couvert la période allant de 2008 à 2011 (Tchad, 2008). Ce document dispose d'un cadre stratégique plus précis que celui de la première stratégie nationale de réduction de

la pauvreté. Le dispositif prévoyait un budget de 3 700 milliards de francs CFA (environ 8 000 millions de dollars) (Tchad, 2008, p. 183) et son objectif principal était de diminuer l'incidence de la pauvreté de 55% à 49% à l'échéance de 2011 (Idem). La deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté a été menée dans un environnement différent de celui du précédent document, c'est-à-dire un contexte moins dominé par la forte croissance précédente liée au début de l'exploitation pétrolière. Toutefois, des réorientations ont été introduites dans les politiques économiques et financières du pays plus axées sur le développement du Produit intérieur brut (PIB) non pétrolier. En conséquence, la stratégie de diversification de l'économie du Tchad a été privilégiée.

Les cinq axes stratégiques de la nouvelle approche des autorités pour lutter contre la pauvreté se déclinent ainsi qu'il suit :

- Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques
- Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée
- Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural
- Développer les infrastructures au service de la croissance
- Valoriser les ressources humaines

Dans le cadre de la protection sociale et de la promotion du genre, la deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté s'appesantissait sur certaines orientations tendant à « développer un ensemble d'interventions complémentaires dans le but de réduire les inégalités entre les sexes, notamment en matière d'accès à l'éducation, aux services de santé, aux revenus et au processus de prise de décision » (Tchad, 2008, p. 21). Par ailleurs, les objectifs suivis à travers cette orientation de la promotion de la femme et de l'intégration du genre ont été principalement les suivants⁶⁶ :

- Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour assurer l'autonomisation des femmes par la création d'un fonds d'appui à la promotion du genre
- Adopter et faire appliquer le Code des personnes et de la famille,
- Elaborer, adopter et mettre en œuvre la politique nationale sur le genre.
- Promouvoir la parité de genre dans l'éducation,
- Une stratégie en faveur de la scolarisation des filles,
- Sensibilisation aux questions de santé reproductive ;

⁶⁶ Le chapitre 5 qui suit discutera de cette problématique plus en détail.

Bien que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté se soient voulues des processus de planification destinés à améliorer durablement la vie des populations tchadiennes, force est de constater que ces stratégies exogènes (car l'initiative ne venait pas du pays) de développement n'ont pas toujours atteints les buts escomptés. En effet, les conditionnalités imposées par les agences de développement international et les pays occidentaux étaient trop difficiles à supporter par les populations et le gouvernement du pays qui étaient déjà englués dans une situation socio politico-économique très défavorable. L'une des difficultés également de la bonne réalisation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté est liée à la faible mobilisation des investissements par l'Etat dans tous les secteurs. Ce qui prouve une fois de plus l'incapacité du pays à diversifier ses différentes sources de revenus afin de les déployer dans des secteurs plus porteurs.

Une autre alternative mise en place par les pouvoirs publics pour améliorer les conditions de développement dans le pays est le plan national de développement.

4.2.2.2 Le Plan national de développement

Le plan national de développement est un document de planification du développement du Tchad pour la période allant de 2013 à 2015. Ce document arrive à la suite des deux premières stratégies nationales de réduction de la pauvreté⁶⁷. Ce plan au coût global indicatif 3 726 785 173 408 FCFA, environ 7 453 597 0347 US Dollars (Tchad, 2013, p. 2) a pour ambition de concrétiser la vision du Gouvernement tchadien qui est de promouvoir à moyen et à long terme, une croissance économique capable de réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Trois défis majeurs sont à relever pour ce faire (Tchad, 2013, pp. 2-3) :

- Un défi écologique qui est un préalable à la protection de l'environnement,
- Un défi politique avec objectif d'enraciner la démocratie et de consolider la paix et la sécurité,
- Un défi économique afin de créer les conditions d'une croissance durable.

L'opportunité de l'ère pétrolière commande de considérer un quatrième défi qui est celui du développement, en faisant en sorte que la pauvreté soit réduite de moitié par rapport à son niveau de 2003 qui se situait à 55%. Le plan national de développement est donc un instrument de politique économique et sociale du pays, ambitieux et volontariste, à l'image des défis identifiés et précédemment mentionnés.

⁶⁷ Voir les pages 146 et 147.

Toutefois, la seule évaluation de ce plan pour l'année 2013 réalisée par l'association internationale de développement (IDA) et le Fonds monétaire international (FMI, 2015) révèle des résultats mitigés, à cause de l'évolution défavorable et inattendue des recettes pétrolières ayant engendré un déficit budgétaire global considérable (FMI, 2015, p. 3).

Aussi pour la réalisation des objectifs du plan national de développement en 2013, plusieurs projets visant la modernisation de l'agriculture et de l'élevage ont été réalisés, mais l'amélioration du climat des affaires et le développement des possibilités d'emploi pour les jeunes n'ont progressé que de façon modeste. Sur le plan de la santé, si des hôpitaux et des dispensaires ont été réhabilités, il reste également vrai que la mortalité des enfants de moins de 5 ans s'est aggravée en raison de la persistance du paludisme et de l'augmentation de la malnutrition aiguë de ces enfants. En 2013, la part effective des dépenses de santé dans le total des dépenses publiques a été de 8,1% contre 9,8% dans la loi des finances contre un objectif de 20% pour 2015 (Idem, p.6).

Pour ce qui est des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation, les évaluateurs ont estimé qu'ils ont été limités, compte tenu des énormes défis à surmonter sur le plan démographique.

Concernant la protection sociale, les évaluateurs du FMI ont observé que seulement 5% de la population (dont une grande partie constituée des employés de l'Etat) étaient bénéficiaires de la sécurité sociale, ce qui signifie que des efforts importants doivent encore être faits par l'Etat (FMI, 2015, p. 6). Autre faiblesse constatée, le pays demeure fortement tributaire des recettes pétrolières qui sont volatiles. Les évaluateurs insistent donc sur l'importance cruciale pour le Tchad de développer des recettes non pétrolières en améliorant d'autres secteurs comme la politique fiscale et l'administration des recettes. Il est également très souhaitable que le Gouvernement mette les dépenses sociales prioritaires à l'abri des effets de l'ajustement budgétaire. Compte tenu de la volatilité des recettes pétrolières, le Tchad devra continuer de fonder ses programmes de dépenses sur des projections à moyen terme prudentes en matière de recettes, en renforçant le contrôle des dépenses et en constituant des volants de stabilisation (Idem, p. 10 et 11).

4.2.2.3 L'apport de la coopération internationale

Compte tenu de ses caractéristiques de pays à longue tradition d'instabilité politique et de territoire enclavé, le Tchad demeure un pays fragile. Bien qu'il fasse désormais partie des Etats producteurs de pétrole, ce pays se situait 5 ans depuis l'ère pétrolière au 170 rang (sur

179) selon le classement du PNUD de 2008 (Commission, 2009, p. 1) et au 185^e rang (sur 188) selon le classement mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement en 2015 (PNUD, 2015, p. 31). La crise financière actuelle, combinée aux effets de la rudesse du climat et des interventions militaires pour lutter contre les djihadistes au Mali ou en Centrafrique et au Nigéria, grève considérablement les ressources financières du pays (Commission, 2009).

Compte tenu de la situation économique tchadienne que nous avons brossée dans ses grandes lignes et qui est suffisamment volatile, il est compréhensible que le pays ait recours à l'aide étrangère de manière plus ou moins régulière. L'engagement des bailleurs de fonds fluctue en fonction des conjonctures spécifiques car l'instabilité institutionnelle et politique peut constituer un contexte difficile pour la coopération internationale. La collaboration que le Tchad entretient avec les partenaires internationaux est multiforme et concerne plusieurs acteurs. Dans le cadre de notre recherche, nous nous concentrerons sur deux bailleurs : l'Allemagne dans le cadre de la coopération bilatérale et la Commission européenne pour la coopération multilatérale. Le cas de l'Allemagne ne sera plus abordé dans ce paragraphe car, il a déjà fait l'objet de développements dans cette deuxième partie de notre recherche. Seule la Commission européenne nous intéressera, au titre de l'évaluation de sa stratégie de coopération avec le Tchad pendant la période allant de 1996 à 2007.

S'agissant de la destination des financements et de leur volume, la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne ont fourni 48% de l'aide publique au développement (APD) en faveur du Tchad, de même qu'avec 458 millions de dollars, la Commission européenne a été le troisième donateur après la Banque Mondiale et la France (Commission, 2009, p. 2). Les financements des 8^{ème} et 9^{ème} FED (Fonds européen de développement) que gère la Commission ont servi au Tchad dans trois principaux secteurs (Idem, p. 2):

- le transport routier (35,8%),
- l'eau et l'assainissement (17,5%)
- et la santé (8,5%).

Par ailleurs, la Banque européenne d'investissement (BEI), autre donateur dont les financements sont gérés par la Commission, a appuyé la construction de l'oléoduc reliant les gisements de pétrole du Tchad au terminal qui se trouve à Kribi au Cameroun. Les financements de la coopération multilatérale ont aussi été disponibles pour le travail fait par les ONG sur le terrain pour un montant de 28 000 Euros (Commission, 2009, p. 2).

4.2.2.4 Appréciation des investissements réalisés sur les fonds de la coopération multilatérale

Concernant les stratégies de la coopération mises en œuvre par le Tchad, la Commission européenne pense qu'elles sont pertinentes par rapport aux besoins et priorités du pays et cohérentes par rapport aux politiques de la partie occidentale. Les interventions liées au réseau routier sont considérées, à titre d'exemples, comme ayant été efficaces. En effet, les investissements réalisés ont contribué à développer et à améliorer l'état du réseau routier national, mais malgré cet effort, le désenclavement n'est pas encore effectif, surtout en zone rurale et les capacités d'entretien du réseau restent fragiles. Pour les interventions concernant l'hydraulique villageoise, elles ont touché un grand nombre d'individus, soient 985 000 personnes (Commission, 2009, p. 2). Ces interventions ont permis d'accroître le taux d'accès à l'eau potable dans les zones rurales, qui est ainsi passé de 15% en 2000 à 33,3% en 2007, alors que les objectifs du millénaire sont fixés à 60% en 2015 (Idem). Il faut noter que les interventions d'assainissement ont été limitées du fait de la fragilité du dispositif d'entretien de ces ouvrages.

La Commission européenne reconnaît que, bien qu'il y ait eu progression de l'accès aux services de santé, les actions en matière de santé publique n'ont pas véritablement contribué à une amélioration de l'état sanitaire des plus pauvres de la population tchadienne, leur situation semble s'être dégradée au regard des indicateurs, comme celui de la mortalité maternelle⁶⁸.

Pour les priorités transversales tels que le genre, l'environnement, le VIH/SIDA, la Commission est consciente de ces questions qui figurent même dans ses documents. Mais dans la pratique, ces approches sont inégalement mises en œuvre. Par exemple, le genre est abordé en matière d'hydraulique villageoise et de santé et les actions dans ces cadres ont de bons effets sur les conditions de vie et l'économie de temps pour les femmes. La Commission pense que les impacts environnementaux ne sont pas suffisamment connus, alors que les questions relatives au VIH/SIDA sont considérées dans les secteurs du transport routier et de la santé. Le taux de prévalence au virus ne semblant pas augmenté, la Commission pense que cette dernière thématique est traitée de façon satisfaisante (Idem).

La principale conclusion de la Commission est que malgré certains résultats significatifs, les objectifs globaux et spécifiques de la stratégie de coopération au développement n'ont été que partiellement atteints et que le manque d'un véritable

⁶⁸ Voir page 161.

mécanisme de coordination entre l'Etat tchadien et les bailleurs limite l'impact des interventions (Commission, 2009).

Une conclusion à ce niveau des développements conduit à une réalité indéniable : la situation socio politico économique du Tchad apparait à tous égards, comme étant globalement très difficile et très fragile (Dumont, 2007). L'Etat tchadien reste une construction difficile à consolider à cause, entre autres, des rivalités ethniques consécutives à l'inversion des hiérarchies traditionnelles pendant la période coloniale et les guerres de pouvoir qui restent toujours vivaces. D'un autre côté, la régularité des situations conflictuelles favorise la militarisation tous azimuts du pouvoir d'Etat par ceux qui en ont momentanément la charge, parce que ces derniers se trouvent presque toujours obligés de préparer la riposte contre les agresseurs aussi bien internes qu'externes. Sur un autre angle, la rente pétrolière du Tchad ne profite pas suffisamment au développement du pays, mais finance les engins de la mort, d'où l'accroissement des budgets militaires (Idem) sans oublier l'embourgeoisement d'un clan, celui qui se trouve aux affaires.

La conséquence de cet état des choses fait que le Tchad reste maintenu parmi les pays les plus pauvres de la planète 185^{ème} sur 188 (PNUD, 2015, p. 31). Son économie peine à décoller et les ressources agricoles sont précaires. Circonstance aggravante, le détournement des ressources tirées du pétrole au profit des dépenses militaires et du clan au pouvoir n'a pu entraîner que l'exaspération des frustrations et des revendications des populations (Dumont, 2007, p. 286). Cette situation n'est pas de nature à permettre au Tchad de favoriser le bien-être de ses populations.

Lorsqu'il y a accalmie au niveau des violences intertribales, donc au niveau politique, il faut encore compter avec les forces de la nature qui ne sont pas très clémentes (sécheresse, inondations) vis-à-vis du pays. Les recettes pétrolières ne sont pas stables mais fluctuantes et même drastiquement en baisse, ce qui fait que le Tchad n'est plus très loin de la banqueroute⁶⁹ et ne se trouve pas en possibilité d'adresser les besoins pourtant essentiels et légitimes de ses populations à long terme.

Il est tout à fait clair que le Gouvernement tchadien ne semble pas avoir en main les cartes qui lui permettent d'assurer véritablement le bien-être et de l'Etat et de ses populations, quand on sait que les prix du pétrole ont chuté de plus de 60% et que l'Etat n'a pas assez diversifié ses sources de revenus pour éviter des situations de ce genre. Le pays ne peut donc

⁶⁹ En novembre 2016, les salaires des fonctionnaires et agents publics étaient en retard de paiement et l'Etat a décidé en plus de supprimer 50% de leurs indemnités et primes ainsi que la totalité de la bourse des étudiants, toutes choses qui ont provoqué des grèves et des remous sociaux dans le pays. Ce qui fait par exemple que l'année académique a commencé en janvier 2017 après 3 mois de retard.

pas raisonnablement faire face aux besoins qui sont les siens et encore moins ceux qui concernent ses populations. L'encadré qui suit évoque cette situation délicate du Tchad qui ne lui permet même plus de payer les salaires de ses personnels, sans oublier les grèves à répétition qui ont retardé la rentrée scolaire depuis octobre 2016 comme signalé ci-dessus.

Le continent africain se retrouve également affecté par cette crise conjoncturelle, notamment l'Afrique Centrale. Les six pays qui constituent la CEMAC (Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale), tous producteurs de pétrole, ont dû se contenter d'une croissance de 1,7% en 2015, contre 4,9% en 2014. Une dégringolade qui n'a pas manqué de susciter les inquiétudes du FMI au moment de communiquer leurs prévisions pour l'année en cours.

Le Fonds table sur une croissance de 2% en 2016 pour l'Afrique Centrale, en deçà donc de la moyenne attendue à l'échelle continentale qui devrait tourner autour des 3,5%. Les pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) ont des économies basées majoritairement sur le commerce pétrolier et se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté. Les recettes liées à leur activité pétrolière s'effondrent **et certains pays comme le Tchad ne sont plus en mesure de garantir le salaire de leurs fonctionnaires.**

AFRIK.COM du 17 janvier 2017, en ligne, consultable sur le

site : <http://www.afrik.com/chute-du-prix-du-petrole-l-afrique-centrale-tiendra-t-elle-le-coup>

Le chapitre suivant va s'appesantir sur les politiques et les moyens que le Gouvernement met en place pour permettre à la majorité de sa population, les femmes, de pouvoir atteindre une certaine autonomie en étant débarrassées des préjugés sexospécifiques qui pèsent sur elles et qui les font considérer comme des citoyens de seconde zone. Ce chapitre montre les différents mécanismes mis en œuvre par le Tchad pour être en phase avec les recommandations des institutions internationales pour ce qui concerne particulièrement la mise en place d'une politique de genre, d'une stratégie contre les violences faites aux femmes et l'adoption d'un Code des personnes et de la famille.

Chapitre 5. Les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad

Le dernier chapitre de cette deuxième partie discute de la question spécifique du niveau de réalisation des politiques que l'Etat tchadien met en œuvre dans le cadre du règlement des multiples problèmes dont les femmes sont les victimes. En effet, face à la vague de mesures que les organisations internationales prennent depuis les années 1975 pour améliorer les différentes situations des femmes, comment l'Etat tchadien se prend-il pour s'arrimer à cette nouvelle donne créée par cette communauté internationale ? Dans ce cadre, seront abordés trois aspects touchant particulièrement à la dignité des femmes, à savoir la politique du genre, le Code des personnes et de la famille ainsi que la question des violences basées sur le genre. Il s'agit de faire un état des lieux sur les problématiques relatives aux femmes afin de se rendre compte, si ces questions d'importance sont des priorités inscrites dans l'agenda des autorités politiques du pays. Très concrètement, il y a lieu de relever ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour adresser ces problèmes importants qui portent atteinte aux femmes. La conclusion de ce chapitre permettra de mieux comprendre le contexte dans lequel évoluent les femmes au Tchad, comment elles-mêmes s'y prennent dans la recherche des solutions aux problèmes les concernant et par conséquent de conclure si un tel environnement est de nature à favoriser la qualité de vie de cette couche de la population.

5.1 La politique nationale de genre au Tchad

5.1.1 Contexte de son élaboration

Il faut dès le départ signaler que la politique nationale en matière de genre au Tchad a été élaborée en décembre 2011 (Ministère de l'Action Sociale, 2011) mais n'est toujours pas validée. Le retard dans la validation de ce document dénote déjà des difficultés qu'éprouve l'Etat à mettre en œuvre une politique en matière de genre qui ne heurte pas les personnes qui n'entendent pas reconnaître aux femmes un minimum de droits et un cadre juridique qui puisse les protéger. L'analyse de ce qu'il est convenu d'appeler le projet de politique nationale de genre au Tchad tient compte de son contexte d'élaboration, de la synthèse sur les inégalités de genre au Tchad et des mécanismes prévus pour la promotion du genre dans ce pays.

La société tchadienne est fortement traditionnelle et compte autour d'elle, une centaine d'ethnies (Dumont, 2007) qui ont pour caractéristiques principales l'existence de nombreuses coutumes aussi tenaces les unes que les autres. On observe aussi la présence des pratiques religieuses très ancrées dans la vie des populations et qui conditionnent leur manière de vivre. L'espace national est partagé entre trois types de croyances : le christianisme, l'islam et l'animisme. En conséquence, trois sortes de juridictions régissent la vie des parties en fonction de l'adhésion à l'une ou l'autre des croyances suscitées. De ce fait, la coexistence entre le droit moderne et les droits coutumiers prépondérants et profondément enracinés dans les pratiques institutionnelles, crée un environnement qui est peu propice à la mise en œuvre des lois et politiques favorables à l'égalité des sexes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé de la reproduction et de la jouissance des droits humains (Gautier, 2006).

La société tchadienne étant à dominance patriarcale, comme c'est le cas dans plusieurs pays au Sud du Sahara, elle assigne des rôles différents aux filles et aux garçons dès leur bas âge (perception réductrice du statut de la femme, division sexuée du travail etc.). Ces considérations socioculturelles entraînent comme conséquence une inégalité des femmes par rapport aux hommes, et ce, sur plusieurs plans (accès à la connaissance, aux ressources, aux opportunités économiques et politiques etc.). Les rôles multiples joués par les femmes, qui sont la majorité de la population totale du pays (EDST 2, 2004), (INSEED, 2014), restent souvent invisibles et peu reconnus. Une telle situation n'est pas de nature à favoriser le développement d'un pays, lorsque ce dernier ne peut pas profiter de la pleine participation de tous ses bras valides, femmes et hommes, à la construction de la prospérité commune.

C'est donc en tenant compte de cette situation et des pressions internationales que le gouvernement tchadien a pris l'engagement, à travers la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), de valoriser le capital humain en mettant un accent particulier sur le renforcement et le développement des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables⁷⁰. Le gouvernement ayant souscrit à des engagements internationaux, il avait moralement l'obligation de s'y conformer en se dotant d'une politique nationale en matière de genre. Nous verrons dans les lignes qui suivent, et notamment au moment de l'analyse de la situation du genre au Tchad que, malgré les engagements internationaux pris par le pays, des écarts importants subsistent dans la pratique sur le terrain.

⁷⁰ La communauté internationale exige que des mécanismes de développement des groupes vulnérables soient mis en œuvre pour que les Etats demandeurs bénéficient de son concours financier.

L'élaboration d'une politique en matière de genre exige au préalable une bonne connaissance du contexte socioculturel et de l'environnement institutionnel qui déterminent les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société. Une telle démarche nécessite d'interroger les réalités sociales pour saisir les fondements et les mécanismes qui sont à la base de ces rapports, en vue de comprendre la distribution des rôles et l'attribution des statuts selon le sexe ainsi que les valeurs culturelles et les normes sociales qui à la fois en découlent et les reproduisent (Ministère de l'Action Sociale, 2011).

L'intérêt de l'Etat tchadien pour cette thématique du genre est l'aboutissement des résolutions et recommandations venant d'institutions internationales comme les conférences internationales des femmes à Mexico en 1975, à Copenhague en 1980, à Nairobi en 1985, à Beijing en 1995, la CEDEF en 1979 entrée en vigueur en 1981 et ratifiée par le Tchad en 1996. C'est aussi le fruit de grands rassemblements internationaux et des actes des conférences régionales, tels le Plan d'action africain adopté à la 6^{ème} conférence régionale africaine sur les femmes à Addis-Abeba en 1999, la Déclaration solennelle sur l'égalité de genre en Afrique (DSEGA) adoptée par les chefs d'Etat africains à Addis-Abeba en 2004, la Politique genre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 2004 (Ministère de l'Action Sociale, 2011).

Pour les concepteurs de la politique nationale de genre, ce document est destiné à fournir à l'Etat et à ses partenaires au développement, « un instrument d'orientation en vue d'intégrer les préoccupations, besoins spécifiques des hommes et des femmes ainsi que leurs capacités à concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les plans et programmes de développement » (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 13). L'opérationnalisation de ce document devra contribuer à l'amélioration du statut social, économique, juridique et politique des femmes dans la perspective d'un développement durable. Cette vision stratégique ambitionne à court, moyen et long terme, de réaliser l'équité et l'égalité de genre par l'instauration d'un environnement favorable à l'institutionnalisation du genre dans les politiques, programmes et projets de développement et dans la gouvernance. Elle permettra d'impulser au niveau de tous les acteurs des réflexes genre sensibles, en vue d'un changement de comportement favorable au respect du droit à la différence et à l'égalité des sexes dans l'accès, la gestion et le contrôle des affaires nationales, locales et familiales. La nécessité de la mise en place d'une politique nationale, même si elle est bénéfique au pays, reste d'abord l'aboutissement des résolutions et des recommandations des instances internationales (Caulier, Querrien, & Selim, 2013).

La mise en place d'une politique crédible en matière de genre nécessite de procéder à l'analyse de la situation du genre au Tchad, notamment des inégalités qui touchent la gent féminine.

5.1.2 Analyse des inégalités au Tchad

Une analyse succincte de la situation du genre au Tchad met en avant d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de développement (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 20). Quatre principaux points vont être évoqués dans ce cadre, à savoir :

- Le secteur social
- Le secteur de la production
- Le niveau institutionnel et de prise de décision
- Le niveau de la justice et des droits humains

5.1.2.1 Dans les secteurs sociaux

Au Tchad, les inégalités et disparités de genre sont observables dans tous les domaines de la vie politique, sociale et culturelle. Le patriarcat étant la norme, les femmes et mêmes les enfants sont dominés et deviennent des actifs productifs et une main d'œuvre souvent mal rémunérée qui participe peu à la prise de décision comme nous allons le faire voir dans les développements qui suivent.

5.1.2.1.1 Au plan socioculturel

En règle générale, bien que le Tchad ait une grande diversité de groupes ethniques, ces derniers jouissent tous du mode patriarcal qui confère à l'homme une suprématie sur la femme. Les principales inégalités et disparités sont de plusieurs ordres :

- La prépondérance du garçon par rapport à la fille, relativement à certains droits dont le droit de succession et le droit de propriété,
- Plus de charges à la fille qu'au garçon dans la division du travail,
- Le maintien et la perpétuation des pratiques traditionnelles néfastes aux femmes et aux filles (lévirat, excision, non consentement de la fille au mariage, polygamie imposée à la première épouse, mariage précoce ou forcé),
- Les inégalités d'accès ou maintien des processus d'exclusion sociale des femmes et des enfants dans les sphères de décision.

La situation des inégalités sera observée au niveau du ménage et au niveau de la communauté.

Situation des inégalités dans le ménage et dans la communauté :

Au Tchad comme dans les sociétés patriarcales, la position de l'homme comme détenteur de l'autorité, aussi bien au sein du ménage que dans la communauté, est totalement réelle⁷¹. En tant qu'homme pourvoyeur et mâle, la tradition lui reconnaît un rôle d'autorité (Gondeu, 2013). Il existe toutefois une exception notable de la gestion des affaires familiales et communautaires chez certains groupes. Ainsi, chez les *Peuls Mbororos* qui sont des communautés au mode matriarcal (Hindou, 2016), les hommes s'occupent des tâches domestiques alors que les femmes ont une plus grande marge de manœuvre dans la gestion et l'utilisation des ressources familiales. Cette exception n'enlève en rien que d'importantes inégalités et disparités de genre existent au sein de la population tchadienne.

Dans la perception différenciée des rôles masculins et féminins dans les communautés tchadiennes, une exception est faite aux femmes âgées au niveau de la répartition inégale des tâches et de l'exercice du pouvoir (Tubiana, 1985). On observe toutefois qu'il est parfois accordé aux femmes âgées un petit pouvoir qui leur permet de jouer le rôle de conseillères ou de médiatrices dans la négociation de certains types d'alliances, comme les mariages ou même la résolution de conflits familiaux. Cette espèce de dévolution de pouvoir par l'âge ne signifie pas que les femmes ont plein pouvoir dans les décisions finales puisque seuls les hommes possèdent un pouvoir pouvant engager toute la communauté (Ministère de l'Action Sociale, 2011).

Toutefois, il y a un phénomène de plus en plus visible qui est que davantage de femmes participent aux dépenses des ménages, grâce aux activités génératrices de revenus qu'elles mènent. Déjà en moyenne, 12% de femmes dirigent les ménages avec des pointes allant à plus de 23% dans certaines régions (Idem, p.23). Cette situation est principalement due aux migrations masculines qui ne sont pas rares au Tchad. Elles ont commencé avec les multiples conflits qui opposent souvent des groupes ethniques, obligeant ainsi les hommes à se déporter sur les territoires de conflits, où certains perdent la vie (Arditi, 2003). Il y a aussi les départs des hommes vers des lieux plus cléments à la recherche du travail (Tabutin, 1988). Dans ces conditions, les femmes se retrouvent subitement cheffes de famille devant gérer seules tous les problèmes précédemment pris en charge par les hommes. Cette nouvelle donne

⁷¹ Des extraits ont été discutés dans la section concernant la division sexuée des tâches.

fait que de plus en plus le genre du chef de ménage importera moins que la capacité à générer des ressources pour faire fonctionner la maison⁷².

Les disparités et autres rapports inégaux qui affectent les statuts de manière différente ont pour base la position et les conditions de vie des hommes et des femmes. C'est par l'éducation différente donnée au garçon et à la fille par la société qui fait que l'homme devient détenteur d'un pouvoir et d'une autorité formelle. On peut reconnaître à l'Etat d'avoir prévu à cet effet des mécanismes de rééquilibrage comme les quotas et autres discriminations positives. Ces divers arrangements restent malheureusement des situations d'exception, face à la puissance des mécanismes socioculturels et religieux et cela n'arrange pas véritablement la situation des femmes.

5.1.2.1.2 Au plan éducationnel

Les chiffres disponibles font état de ce qu'en 2004 au Tchad, 73% des femmes étaient analphabètes contre 54% d'hommes (EDST 2, 2004, p. 17). Pour la fréquentation de l'école primaire, on dénombre 34% d'hommes contre 23% de femmes et pour le niveau secondaire, la proportion est de 12% pour les hommes et 4% pour les femmes. Il apparaît également que des générations les plus âgées aux plus jeunes, la proportion des femmes sans instruction passe de 92% pour les 65 ans et plus à 40% pour les 10-14 ans. Quant à la proportion des filles de 6-9 ans n'ayant jamais fréquenté l'école, elle se situe à 72% (EDST 2, 2004, p. 18).

Les disparités dans l'accès à l'éducation sont marquées par un déficit de parité persistant, accentué par les inégalités d'accès selon les ressources de parents et le milieu de résidence (urbain/rural). L'accès des filles à l'enseignement supérieur est encore très faible et stagne depuis une dizaine d'années. L'effectif des étudiants est passé il y a 10 ans, de 6 730 dont 974 filles (14,5%), à 20 349 dont 4 659 filles soit 23% en 2010/2011, selon le rapport d'évaluation des 20 ans de mise en œuvre des recommandations de Beijing (Ministère de la Santé publique, 2014, p. 11).

D'autres facteurs socioculturels et économiques expliquent les inégalités et disparités sexospécifiques dans l'éducation. On note par exemple les difficultés économiques liées au faible pouvoir d'achat des parents et à l'insécurité alimentaire (manque de cantine scolaire), le travail rémunéré ou non rémunéré des enfants, l'éloignement des écoles et l'accès au transport. On peut aussi ajouter d'autres facteurs tels que, l'emploi de temps chargé des femmes et des filles, les mariages précoces ou forcés (OCHA, 2014), les stéréotypes sexistes,

⁷² Le rapport d'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle au Tchad de 2009 mentionne très clairement cette perspective, en raison des difficultés des ménages à gérer la prise en charge de la maison.

les viols et harcèlements sexuels, toutes choses qui limitent l'accès des filles et des femmes aux facilités éducationnelles.

5.1.2.1.3 Sur le plan de la santé

Le Tchad est un des pays du monde où l'accès aux services de santé maternelle et infantile est le moins bien assuré. La mortalité infanto-juvénile est restée élevée au plan national, ce qui fait que le risque de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est de 191 pour 1000 naissances, soit à peu près 1 enfant sur 7 (EDST 2, 2004, p. xxiv). Une des causes de la mortalité est liée à la qualité de l'eau. S'il est vrai que la couverture en eau potable s'est améliorée entre 2005 et 2010, passant de 30% à 44,3%, alors que la couverture en assainissement dans la même période progressait de 4% à 12%, on peut également constater que ces scores restent encore assez faibles et sont très disparates d'une région à une autre (EDST 2, 2004, p. 291). Ils influencent négativement les pratiques d'hygiène qui entraînent bien souvent l'épidémie de choléra ou de toute autre maladie liée à l'eau⁷³.

Le taux de mortalité maternelle quant à lui a augmenté ces dernières années : de 827 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1996/1997, il est passé 1099 décès dans les mêmes proportions en 2004 (EDST 2, 2004, p. 295). Ce taux a légèrement baissé autour de 1084 décès en 2009 (INSEED, 2009), (OCHA, 2015). Cette mortalité maternelle est consécutive à la faiblesse de la prise en charge des complications obstétricales et de la non fréquentation par les patientes des centres de santé ainsi qu'au faible niveau d'instruction, aux mariages précoces, au faible statut économique et social des femmes (OCHA, 2014). Par ailleurs, 86% des accouchements s'effectuent encore à domicile et seulement une femme sur cinq a bénéficié d'une assistance par un personnel qualifié (OCHA, 2014, p. 3). Les femmes qui ont le moins fréquemment été assistées par le personnel qualifié sont celles du milieu rural (12%), les non instruites (13%) et celles appartenant aux ménages les plus pauvres (4%) (Idem, p.3).

Le phénomène des grossesses précoces et à répétition, par exemple, fait peser des risques importants sur la survie de la mère et de l'enfant dans un pays où 37% des filles commencent leur vie féconde avant 20 ans et où seulement 3% de femmes utilisent une méthode de contraception (OCHA, p.3). On estime également que la forte mortalité des femmes en couche et même celle des enfants de moins d'un an peut être associée à l'épidémie de VIH/SIDA, en raison de la prise en charge sanitaire tardive des femmes enceintes infectées et du manque des réactifs dans les formations sanitaires, surtout dans l'arrière-pays (CNLS,

⁷³ La mortalité infantile se maintient dans un intervalle de 100-120 pour 1000 et la mortalité juvénile dans un intervalle de 100-110 pour 1000 (EDST 2, 2004, p. xxiv)

2014). Aussi le taux de séroprévalence en 2005 était estimé à 3,3% avec des disparités entre milieu rural (2,3%) et milieu urbain (7%), entre les femmes (4%) et les hommes (2,6%) (CNLS, 2014, p. 11).

En dépit des efforts de l'Etat tchadien, la couverture des besoins en protection de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) à 7% et la prise en charge des enfants infectés par le VIH/SIDA restent insuffisantes (Idem, p. 5). Cette vulnérabilité des femmes est vraisemblablement liée au faible pouvoir de décision sur la protection des rapports sexuels mais aussi à la pauvreté. Le projet de programme national du genre révèle que le faible niveau des indicateurs de santé des femmes est en grande partie lié aux inégalités de genre qui affectent leur situation sociale et limitent leur niveau d'éducation et d'information, leur pouvoir économique sans oublier leur pouvoir de décision concernant leur santé reproductive. Le constat final est que cet état de fait consacre la précarité de la santé de la reproduction des femmes tchadiennes et par conséquent, affecte leur capacité d'intervention en matière de développement.

Il est admis que la vulnérabilité des femmes est tributaire des pratiques autorisées par la tradition comme les mutilations génitales féminines, la polygamie, les mariages forcés ou précoces, le viol, le lévirat et le sororat.

5.1.2.1.4 Sur les plans de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement

Ces différents secteurs sont très mal couverts pour les populations tchadiennes.

L'énergie

L'accès et l'approvisionnement en source d'énergie, surtout en milieu rural, sont traditionnellement confiés aux femmes. Les sources d'énergie utilisées dans les ménages varient selon le milieu de résidence. Dans les villes secondaires et les villages, le bois de chauffe est la source d'énergie la plus utilisée qui permet de s'éclairer⁷⁴ et de cuire les aliments. Au Tchad, le bois reste la principale source d'énergie de cuisson utilisée par plus de 90% de ménages (EDST2, 2009). En zone rurale, cette proportion atteint 93% contre 75% dans les zones urbaines. L'approvisionnement en énergie domestique incombe prioritairement aux femmes ou aux filles.

Lorsqu'on tient compte de la dégradation des ressources naturelles, on peut imaginer les longues distances que les femmes et les filles doivent parcourir pour se procurer l'énergie

⁷⁴ Les données existantes renseignent que la quasi-totalité des ménages tchadiens ne dispose pas d'électricité (seuls 4%) (EDST2, 2009).

domestique et cela leur prend un temps additionnel qu'il va falloir déduire des autres activités obligatoires qu'elles sont obligées d'entreprendre. Il y a lieu également de souligner qu'en dehors du surcroît de travail consécutif à la recherche du bois ou à son acquisition sur le marché, son utilisation expose la femme à des risques de brûlure et à certaines autres maladies liées au feu et à la fumée. Les femmes sont donc obligées de consacrer une partie importante de leur temps à la recherche de la denrée rare qui est l'énergie, temps qui aurait pu être utilisé pour les activités de production ou de renforcement de leurs capacités (Ministère de l'Action Sociale, 2011)

L'eau et l'assainissement

La gestion de l'eau est très importante car elle organise et rythme la vie sociale de la famille et de la communauté toute entière. Les enjeux qui se rapportent à l'eau ont donc un impact dans les rapports entre femmes et hommes (Allély, Drevet-Dabbous, & Etienne, 2002). Les estimations du Ministère en charge de l'eau au Tchad font état de ce que le taux d'accès à cette denrée en 2010 était de l'ordre de 44,3 %. Cette proportion en 2015 a atteint 55% pour l'ensemble de la population (Xinhua, 2015). On estime donc que, plus de 6 000 000 sur un total de près de 12 000 000 de Tchadiens actuellement ont pu consommer une eau de bonne qualité. Toutefois, les services de desserte d'eau courante à domicile se limitent en Afrique à quelques agglomérations et seuls des ménages aisés sont capables de raccorder leurs habitations au réseau, à cause du grand coût financier que cet investissement représente (Collignon & Vézina, 2000). Au Tchad, la seule société d'Etat chargée de l'approvisionnement en eau en milieu urbain (Société tchadienne des eaux STE) n'est active que dans une zone d'intervention géographiquement limitée à onze agglomérations, on peut imaginer que le travail restant à fournir pour solutionner le problème d'approvisionnement d'eau dans tout le pays reste colossal.

Ainsi, dans la sphère domestique, c'est aux femmes qu'incombe particulièrement le rôle de la gestion de l'eau. Ce sont elles et les enfants qui pâtissent le plus de l'insuffisance de l'accès à l'eau potable, situation susceptible de mettre leur vie en danger. Les femmes consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts physiques pour approvisionner les familles en eau : elles la puisent, la transportent pour les besoins de la cuisine, de la vaisselle, des toilettes, de la lessive et même pour abreuver les animaux (Allély, Drevet-Dabbous, & Etienne, 2002).

Il en est de l'eau potable comme de l'assainissement dont le taux d'accès en 2000 était de 7%, taux que les OMD ont porté à 35% en 2015. Selon les données rassemblées par les

services étatiques (Tchad, 2003), autour de 88% de la population rurale utilisent la nature comme un lieu d'aisance et environ 11% disposent des latrines traditionnelles ou améliorées. Pour ce qui est du milieu urbain, près de 80% de la population emploient différents types de latrines, ce qui signifie qu'au moins 20% ne disposent pas de latrines. De manière globale, seuls 4% de ménages, 30% d'écoles et 50% de centres de santé ont accès aux ouvrages améliorés d'assainissement. Par ailleurs, il n'existe presque pas de réseau d'évacuation des eaux usées. La situation est pire en milieu rural où la majorité des ménages tchadiens ne disposent ni de toilettes, ni de système d'évacuation des *excrétas* des déchets solides ou même des eaux usées.

5.1.2.2 Dans le secteur de la production

Le secteur de la production concerne l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources naturelles les mines et l'artisanat. La population en âge de travailler est estimée à 44,8% des actifs contre 55,2% d'inactifs (ECOSIT2, 2006, p. 6). La répartition de la population tchadienne par sexe montre que les femmes représentent 50,7% de la population contre 49,3% d'hommes. La participation des femmes dans tous les domaines d'activité est faible. En matière d'emploi, on constate une faible prise en compte du genre avec des situations différentes selon les secteurs d'emploi.

Dans le secteur primaire, on observe à propos de l'agriculture que les femmes et les enfants constituent une main d'œuvre active aussi bien pour les cultures de rente (coton principalement) que pour les cultures vivrières. Leur action est ressentie dans toutes les phases du travail (préparation du sol, semis, récolte). Malheureusement, les femmes de même que les enfants ne bénéficient pas d'une juste rémunération correspondant au travail abattu ; et lorsque les femmes se mettent à leur compte et organisent leurs propres activités, la productivité est faible du fait de leur accès très limité aux moyens de productions (terre, intrants, matériels agricoles et même le crédit). Au moment où l'Etat a voulu amorcé la politique sociale du Chef de l'Etat de lutte contre la pauvreté par la création d'un Ministère de la solidarité et des microcrédits pour donner des petits financements aux personnes démunies, dont les femmes, cela fut un échec (Ramadji, 2010). En effet, l'idée des microcrédits est devenue un gadget politique qui servait à donner des crédits à tout vent à chacune des visites de la première dame ou lors d'une fête politique quelconque. Par la suite, la corruption s'y est mêlée et des fonctionnaires, parfois très haut placés, ont mis en place des listes fictives pour bénéficier indûment de cet argent (Idem).

Dans l'élevage, les femmes sont également très impliquées dans la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage mais à ce niveau aussi, elles sont pénalisées du simple fait qu'elles disposent rarement du cheptel dont la gestion est réservée aux hommes. Par rapport à la gestion des ressources naturelles et de la pêche, les femmes sont impliquées dans certaines phases comme le nettoyage, la transformation et la commercialisation mais très peu dans la gestion des revenus liés à la pêche. Il y a par exemple le cas de la gomme arabique qui était naguère un domaine exclusivement réservé aux femmes, mais en raison des gains importants que génère désormais cette activité, les hommes s'y sont intéressés et ont relégué les femmes au second rang (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 27).

Dans les secteurs secondaire et tertiaire, on observe que les femmes sont actives sur quelques activités mais en réalité, le problème de genre se pose en termes d'accès aux moyens de production (insuffisance des infrastructures socioéconomiques de base) et à la faiblesse de leurs ressources. S'agissant du domaine commercial par exemple, on retrouve les femmes exerçant dans le petit commerce qui est peu rentable et qui se trouve souvent dans l'informel, alors que les hommes sont à la tête des activités commerciales de plus grande ampleur et bien rémunérées. La principale cause de cette situation est le faible accès des femmes aux ressources qui peuvent concernées le capital, les connaissances ou même le temps.

5.1.2.3 Au niveau institutionnel (politique et prise de décision)

Les institutions au Tchad produisent et reproduisent simplement les inégalités et les disparités sexospécifiques en vigueur dans leur contexte et environnement socio culturel et politique. En observant la gouvernance politique, économique, sociale et culturelle, on peut voir des insuffisances dans la prise en compte de la dimension genre dans la politique institutionnelle de différents secteurs (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 29). Bien que la constitution consacre l'égalité de droit entre les femmes et les hommes et que des engagements en faveur du genre se soient manifestés⁷⁵, les femmes et les jeunes ne sont presque pas promus dans les instances de prise de décision dans le privé comme dans le public. Il peut arriver qu'une décision prise par une femme l'engageant dans une activité politique ou syndicale doive être au préalable acceptée par le mari, le père ou le tuteur légal.

Quant à la participation des femmes à la vie politique, la situation reste contrastée malgré quelques avancées. Dans le gouvernement par exemple, les femmes demeurent sous représentées. Ainsi, leur nombre, pas assez élevé, fluctue au gré des remaniements

⁷⁵ Cas de l'affirmation du Président de la République d'instituer une politique des quotas en faveur des femmes pour les postes ministériels, affirmation par ailleurs jamais tenue.

ministériels. Quand elles sont nommées, on les confine dans des départements à caractère social tels l'Enseignement, l'Action sociale, la Promotion féminine etc. (Tubiana, 2004), mais pas dans les Ministères techniques et de souveraineté comme les Finances, la Sécurité etc. Il y avait 3,4% de femmes membres du Gouvernement en 2000 contre 10% en 2006, 12% en 2011, 25% en 2014. Quant à la haute administration, on a pu ainsi recenser en 2014, 3 femmes ambassadrices sur 22, 3 femmes préfets sur 56, 5 femmes maires sur 23 communes, 4 femmes Secrétaires générales de Ministère sur 56, aucune femme générale dans l'armée etc. Au parlement, la législature actuelle compte 28 femmes députées sur 188, soit un taux de représentation de 15%, celle de 2002/2011 comptait 11 femmes députées sur 155, soit 6% (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 14)

Parmi les raisons qui expliquent la sous-représentation des femmes en politique, on peut en retenir quatre (Ministère de l'Action Sociale, 2011):

- La persistance des préjugés socioculturels et des stéréotypes sexistes
- Le faible niveau d'éducation et d'instruction des femmes
- La participation non équitable et le mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales
- Le faible pouvoir économique et financier des femmes

5.1.2.4 Au niveau de la justice et des droits humains

Officiellement, le cadre légal tchadien reconnaît les mêmes droits aux hommes et aux femmes, du moins à travers la constitution. Des mesures de discrimination positive en faveur des femmes sont parfois énoncées⁷⁶, même si leur matérialisation reste souvent attendue. Du point de vue du droit, les femmes apparaissent comme les victimes des disparités qu'elles subissent en raison de la coexistence du droit coutumier (animiste et musulman) et du droit positif tchadien (UNFPA, 2010, p. 32). Les orientations dominantes de ces droits coutumiers sont entre autres la dot généralisée, le lévirat, la polygamie, l'absence de droit de succession (droit successoral conditionné chez les musulmanes) etc.

Le droit positif ou moderne, à travers des dispositions juridiques (lois, règlements), renvoie à une certaine égalité entre toutes les composantes sociales, contrairement aux droits coutumiers qui sont sujets à des interprétations. A titre d'exemple, en droit coutumier, les affaires relevant du régime matrimonial, de la propriété, de la succession sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent de ce fait la prééminence masculine. Mais en réalité,

⁷⁶ Le Chef de l'Etat a par exemple fait des déclarations à la radio et à la presse nationales tchadiennes le 08/03/2008 dans le sens de la mise en œuvre des mesures tendant à instaurer l'équité entre les sexes.

le droit moderne tchadien se caractérise par une non opposition au droit coutumier et il se montre même favorable à l'intégration de certaines valeurs coutumières. C'est dans ce cadre que la dot ou la polygamie, par exemple, sont reconnues dans la pratique judiciaire et dans la législation écrite (UNFPA, 2010, p. 32). On peut donc dire que l'influence du droit coutumier semble plus étendue que le droit moderne, dont les prescriptions restent peu observées. La coexistence de plusieurs types de droits (coutumiers et le droit positif) limite l'exercice du principe d'égalité au Tchad.

Dans un tel contexte, il existe une confusion du statut des femmes dans la famille. Ces dernières ne peuvent pas décider de la maternité (espacement ou limitation des naissances) ; elles ne peuvent exercer sur une base égalitaire les mêmes responsabilités que les hommes pendant le mariage ou lors de sa dissolution. Les conséquences de cette multiplicité de juridictions peuvent être catastrophiques pour les femmes. Tout semble montrer que cette utilisation alternative de différentes sources de droit se fait au gré des intérêts en jeu ou des résultats recherchés dans les litiges. L'influence des us et coutumes reste un obstacle non négligeable d'une justice équitable et l'application effective du principe de l'égalité de chance ou de droit entre les femmes et les hommes.

On peut dire que la pénétration du droit moderne dans les mœurs au Tchad se fait lentement. Or, en souscrivant aux traités internationaux, le pays s'est mis dans l'obligation de s'arrimer à l'ordre conventionnel, ce qui devrait le pousser à rechercher une égalité constante des femmes et des hommes dans toutes les questions qui engagent leurs vies. Mais en réalité, l'Etat ne semble pas vouloir que les choses avancent dans le sens de l'égalité juridique de tous les sexes. Pour les sujets concernant aussi bien la dot, la polygamie que la puissance parentale, les Tchadiennes devraient bénéficier des mêmes prérogatives que les hommes, en ayant les moyens juridiques de vivre leur condition d'épouse, de mère sans discrimination aucune, et ce sont pourtant les autorités publiques qui doivent faire en sorte que les choses s'améliorent.

5.1.3 Les mécanismes prévus pour la promotion du genre

Au Tchad, les structures chargées de contribuer à la promotion du genre existent. Il y a d'abord eu la création d'un Secrétariat d'Etat à la promotion féminine en 1982 qui est devenu deux ans plus tard un département ministériel autonome (Ministère des affaires sociales et de la promotion féminine) qui a changé d'appellation à plusieurs reprises depuis lors (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 31). Pour réfléchir sur les problèmes de femmes, une semaine

nationale des femmes tchadiennes (SENAFET) fut instituée en 1990⁷⁷ et reste un moment important pour discuter de la contribution spécifique des femmes au développement (Tubiana, 2004). Des points focaux genre⁷⁸ ont aussi été mis en place et dépendent d'un comité national d'intégration des femmes au développement (CNIFD) qui existe depuis 1991. Le Ministère en charge des questions de genre a obtenu l'institutionnalisation des points focaux dans les différents Ministères concernés par la problématique, mais aussi au sein des institutions de souveraineté telles que la Présidence de la République, l'Assemblée nationale. Ces points focaux genre sont chargés de veiller à la prise en compte du genre à tous les niveaux.

A l'observation, on peut s'interroger sur la fonctionnalité des différents mécanismes mis en place et sur les résultats pouvant être mis à leur actif. En effet, le constat est que des dysfonctionnements continuent d'exister dans la prise en charge du genre au Tchad. Ceci peut se voir au moins sous une triple dimension (Ministère de l'Action Sociale, 2011, p. 32)⁷⁹ :

- Le département ministériel en charge des questions du genre ne semble pas donner l'impulsion qu'il faut pour asseoir une véritable politique de cette problématique dans le pays ; son leadership dans le domaine reste encore à démontrer,
- Les points focaux genre disséminés dans les Ministères sont confondus aux autres fonctionnaires de ces départements et se plaignent du manque de moyens pour mener à bien leur mission. Il y a de plus lieu de s'interroger sur les compétences réelles de ces personnels ainsi que leur motivation,
- Au niveau politique, en dehors de la faiblesse des ressources allouées aux initiatives de promotion du genre, on ne sent pas un engagement fort des hauts responsables étatiques à se pencher sérieusement sur cette thématique. Pendant un moment on a constaté la fusion du Ministère en charge des questions du genre et celui de la santé, ce qui était de nature à diluer les actions spécifiques concernant le genre au sein de la nouvelle entité⁸⁰. Quand on sait combien les questions de santé sont prenantes et nécessitent de grands budgets, il peut donc être considéré que les questions de genre semblent ne pas intéresser particulièrement les décideurs du pays.

⁷⁷Un décret du 16 avril 2002 abrogeant celui du 28 février 1990 a confirmé la place de la SENAFET comme un instrument de la mise en œuvre de la politique nationale de la promotion des femmes tchadiennes.

⁷⁸ Ce sont des personnes spécifiquement désignées au sein des institutions étatiques, notamment les Ministères, pour ne s'occuper que des questions de genre.

⁷⁹ Notre analyse propre tient compte de nos rencontres sur le terrain avec divers interlocuteurs.

⁸⁰ La fusion entre le Ministère de la santé et celui en charge des questions de genre date d'avril 2014 et a donné naissance au Ministère de la santé publique, de l'action sociale et de la solidarité nationale. Lors du réaménagement ministériel de 2016, on est revenu sur un Ministère spécifique s'occupant des aspects liés au genre.

Le constat qui est fait de la situation du genre au Tchad est que les actions jusqu' alors menées restent faibles sinon de l'ordre du symbolique. Or, face à une société patriarcale dans laquelle les femmes comptent très peu et leurs voix ne sont pas assez audibles, il y a véritablement plus à faire dans le sens de réfléchir à toutes sortes de mesures à prendre afin de combattre à la racine, ces comportements discriminatoires et porteurs d'une injustice sociale. L'influence aussi des religieux ne favorise pas une politique de genre qui prône une société d'égalité et de solidarité. Une réflexion profonde doit être menée pour intéresser tout le monde à cette problématique qui ne peut pas laisser hors-jeu plus de la moitié de la population du pays. A l'image des cours de morale et de conscientisation civique, il faudrait sérieusement penser à une possibilité d'introduire dans les écoles tchadiennes, un module qui provoque la réflexion sur la nécessité de lutter contre les inégalités de genre à tous les niveaux. Par ailleurs, la création d'un observatoire de haut niveau pour se pencher sur la question de la promotion et de l'autonomisation des femmes⁸¹ bénéficiant de l'attention des plus hautes autorités du pays ne serait pas de trop.

5.2 Le Code des personnes et de la famille

Il peut désormais être admis que grâce à la globalisation, les libertés citoyennes acquises au niveau international peuvent être revendiquées également au niveau local. Aussi, malgré les différences importantes qui peuvent exister entre les femmes (culturelles, sociales, historiques, les inégalités de statuts, de niveaux ou de conditions de vie), on se rend compte par ailleurs que les ressemblances sont nombreuses, lorsqu'on tient compte des expériences diverses vécues par les femmes (Sow, 2011). La résonance du combat contre la condamnation par lapidation en 2002 de la jeune nigériane haoussa Safiya Hussein, pour cause d'enfant adultérin par un tribunal musulman du Nord du Nigéria et dont la peine a finalement été non appliquée, est le résultat de la levée de boucliers des mouvements féministes nigérians, africains et le concours de la mobilisation à l'échelle internationale. « Ce succès démontre... que les événements, les luttes et les décisions qui surviennent dans le contexte mondial, ont un impact certain aussi bien sur les populations africaines que sur les femmes elles-mêmes » (Sow, 2011, p. 2). C'est justement au niveau global qu'ont été discutés les nombreux problèmes concernant la planète: de la préservation de l'environnement en passant par les questions de population, sans oublier les thématiques spécifiques aux femmes pour ce qui est

⁸¹ Cette idée est contenue dans le rapport national d'évaluation des vingt ans de mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing rédigé en 2004 par le Ministère tchadien en charge des questions liées au genre (Ministère de la Santé publique, 2014).

de leurs conditions, statuts, rôles et droits, compte étant tenu des graves inégalités entre les sexes.

L'auteure constate qu'en se déportant dans l'arène internationale, les problèmes des femmes sortent du cadre familial et privé pour atteindre une autre dimension, celle de la sphère publique et de ce fait, l'Etat a l'obligation d'accorder un plus grand crédit aux problèmes d'inégalité de genre dont celui se rapportant aux relations personnelles entre les individus. Fatou Sow pense que c'est justement à ce niveau que la position de subordination des femmes est rendue plus visible à travers le Code de la famille (Sow, 2011).

Suite à la ratification d'un certain nombre de traités et conventions internationaux par le Tchad, (Déclaration universelle des droits de l'homme, Charte africaine des droits de l'homme, CEDEF, etc.) et la volonté du gouvernement, il a été décidé la mise en route d'un projet d'élaboration d'un Code des personnes et de la famille (Brya, 2013). La présente section fait l'état des lieux sur ce sujet et montre les difficultés dans la mise en œuvre de ce document et comment cet état de choses fragilise les femmes et contribue à la perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes.

5.2.1 Etat des lieux de la question

Le travail d'élaboration du Code des personnes et de la famille a commencé en 1994 par un décret créant les commissions et diverses instances disséminées dans toutes les régions du pays, à l'effet de rassembler toutes les informations nécessaires pour adresser cette thématique. Le Code en gestation devait tenir compte des textes déjà en vigueur dans les différentes juridictions traditionnelles et faire en sorte que le nouvel arsenal juridique soit adapté aux réalités tchadiennes. Le bien-fondé de ce document se faisait sentir, car il fallait réglementer des aspects importants régissant les droits des personnes et de la famille en matière de mariage, de divorce, de tutelle des enfants, de filiation, de régimes matrimoniaux et de successions. Or tous ces aspects ont été laissés dans le giron des traditions, des us et des coutumes.

Dans la constitution du Tchad posant la base d'une société égalitaire et laïque⁸², la primauté de la Nation est reconnue sur l'ethnicité, la tribu, la région ou la religion. L'adoption d'un Code des personnes et de la famille devait traduire la volonté de mise en conformité des modalités juridiques du pays avec la loi fondamentale, ce qui devait contribuer à promouvoir le statut des femmes. La commission nationale a rédigé un avant-projet de Code en 1999 et

⁸² L'article 147 de la constitution du Tchad stipule « qu'il est institué un seul ordre de juridiction dont la Cour Suprême est l'instance suprême », ce qui est en contradiction avec la triple juridiction qui est encore en vigueur.

celui-ci a été remis au Ministère de l'Action sociale et de la famille en 2000. C'est dès ce moment qu'ont commencé les mouvements de protestation, surtout des cadres et notables musulmans qui n'étaient pas d'accord sur le fond et la forme du document en élaboration.

Sur le fond, ils sont contre certains aspects du document en projet qui, selon eux, sont en contradiction avec l'islam. Ils décrivent particulièrement les articles concernant :

- l'âge du mariage des filles,
- les modalités du divorce,
- les dispositions relatives au droit de succession accordé aussi bien aux enfants nés hors mariage qu'à ceux qui sont légitimes,
- la question de l'héritage.

Les organisations musulmanes voient dans le Code qu'elles contestent, « une minable procédure qui est un scénario satanique tendant à imposer à la majorité des Tchadiens un texte qu'ils refusent » (Abba Ngolo, 2012, p. 1).

Au niveau de la forme, les contestataires pensent que le texte proposé ne fait aucune référence aux valeurs des communautés nationales et que la commission élaborant le Code ne reflète pas toutes les sensibilités du pays, sans oublier le fait que les enquêtes pour recueillir les opinions des Tchadiens sur la question ont été menées en catimini et par des voies détournées (Idem).

L'avènement de la loi de 2005 révisant la constitution de 1996 considère désormais le Code des personnes et de la famille comme relevant du domaine de la loi et non plus comme étant l'apanage des textes sacrés (Coran) selon l'entendement des groupes musulmans. Cette nouvelle disposition constitutionnelle, combinée au plaidoyer de la société civile et des partenaires au développement, était censée trancher les tergiversations religieuses et les querelles sur le document en élaboration. Malgré les différentes reformulations du projet pour tenir compte des réserves émises par les contestataires, les organisations islamiques ont continué de le boycotter et de le rejeter. Depuis lors, le projet de Code est resté en veilleuse et n'a plus connu d'avancée.

La sociologue Fatou Sow ne semble pas surprise par la tournure que prend ce genre d'événements. Elle fait d'abord observer que les femmes font moins recours à la loi, car celle-ci est souvent ignorée d'elles, ce qui les renvoie aux usages qui leur sont généralement mieux connus (sociaux, religieux) (Sow, 2011, p. 4). Par la suite, elle observe une tendance générale des Etats africains à l'autoritarisme marqué par un pouvoir fort et centralisé qui se donne pour devoir de construire la nation et de conduire au développement. Par ailleurs, la plupart des

constitutions des pays africains garantissent l'égalité entre les êtres humains, bien que d'un autre côté, l'inégalité entre les sexes se pratique au cœur même des politiques (Sow, 2011, p. 6). Aussi, la structure de fonctionnement de l'Etat africain « consolide, reproduit, voire crée l'inégalité. Les institutions de pouvoir généralement dirigés et contrôlés par les hommes, maintiennent la domination masculine sur la vie des femmes » (Idem, p. 6). Dans ce contexte, les revendications des femmes dérangent, ce que l'auteure résume par « l'ordre patriarcal inégalitaire qui a pourtant fait reproduire des textes réglementaires pour corriger cette disparité » (Idem, p. 7).

Lors de la présentation du rapport du Tchad (CCPR/C/TCD/2) au Comité de droit de l'Homme des Nations Unies (OHCHR, 2014), les experts de cette institution ont fait remarquer que dans le pays, les lois coutumières sont fondamentalement discriminatoires, surtout en ce qui concerne le mariage et la succession. Par ailleurs, l'Etat n'arrive pas à interférer dans les domaines ci-dessus cités, alors qu'il en a l'obligation, conformément aux conventions et traités signés. Fatou Sow révèle cette timidité des pouvoirs publics en matière de planification familiale, dont les femmes subissent les contraintes. Elle cite le scandale causé au Tchad par un documentaire sur l'excision, produit par une journaliste musulmane de la télévision nationale (Sow, 2011, p. 11). Pour avoir montré des scènes que les « puritains »⁸³ ont jugées obscènes, cette journaliste a subi des menaces de mort de la part des associations musulmanes locales et n'a bénéficié d'aucun soutien des pouvoirs publics jusqu'à ce qu'une grande mobilisation menée par une campagne internationale ne fasse réagir l'Etat pour que ce dernier intime enfin l'ordre aux autorités religieuses de lever la *fatwa*⁸⁴ qui pesait sur la journaliste.

Il faut cependant signaler que malgré le peu d'engouement des autorités publiques à diligenter ce dossier, ce dernier est régulièrement soulevé par des groupes de femmes des églises et de différents secteurs de la vie civile, comme les associations des droits humains et des femmes juristes tchadiennes (AFJT), de même que la Cellule de liaison et d'information des associations féminines du Tchad (CELIAF) qui est un réseau important de femmes. Ces regroupements ne se laissent pas endormir et sensibilisent sur les différentes questions concernant la thématique, font des campagnes de plaidoyer et signent des pétitions qu'elles envoient aux autorités pour continuer à maintenir la pression⁸⁵.

⁸³ L'expression est de nous.

⁸⁴ Avis juridique donné par un spécialiste de la loi islamique sur une question donnée.

⁸⁵ Informations recueillies lors des entretiens avec différentes personnes.

5.2.2 Difficulté d'élaboration du Code et perpétuation des inégalités entre les hommes et les femmes

Le combat pour la mise en place du Code des personnes et de la famille est en réalité une confrontation de deux conceptions du monde (Djikoloum Benan, 2002): les conservateurs et les réformateurs.

Les premiers cités, partisans du *statu quo* pensent que les femmes, suite à la dot versée (pour les mariées), font partie du patrimoine du mari et par conséquent de son héritage (en cas de décès de ce dernier). Aussi, en ne conservant pas la situation en l'état par leur volonté de créer un arsenal juridique nouveau en faveur des femmes, les juristes tchadiens seraient devenus des adeptes du néocolonialisme en faisant preuve de déculturation et d'aliénation par rapport aux conceptions et thèses occidentales (Djikoloum Benan, 2002, p. 813). Pour les tenants de cette vision, il faut évoluer avec les réalités de son milieu, sinon, « on s'expose à voir un profond démembrement social se produire et à voir le système juridique tout entier à jamais compromis » (Jeswald Salacuse cité dans (Djikoloum Benan, 2002, p. 813). Le code tant souhaité n'aurait donc pas un grand nombre de points communs avec la vie réelle des personnes qu'il doit régir.

Par contre, les réformateurs pensent que, le Code des personnes et de la famille est absolument indispensable, en ce sens qu'il permet de se défaire des valeurs traditionnelles rétrogrades et anachroniques qui sont de ce fait, mal adaptées au contexte socioéconomique en vigueur dans les communautés tchadiennes et causent un préjudice sérieux aux femmes. Le juriste tchadien Benjamin Djikoloum Benan observe que le droit tchadien reste très ambigu et fait remarquer l'absence de normes mises en œuvre pour traduire dans les faits les principes déjà affirmés dans la constitution⁸⁶. En effet, s'agissant du droit des personnes et de la famille, l'ordonnance tchadienne portant réforme de l'organisation judiciaire stipule : « en cas de silence de la coutume, la loi doit être appliquée »⁸⁷. Cette disposition montre clairement que la coutume est de manière incontestable, la source principale du droit des personnes et de la famille au Tchad. En effet, une large autonomie est laissée aux coutumes dans un contexte où le droit coutumier est à large spectre. Ainsi et comme déjà mentionné, il existe plusieurs droits coutumiers : un droit coutumier animiste, celui des populations du Sud très christianisées, un droit coutumier musulman, ce qui fait beaucoup de micro sources du droit. Et quand on sait

⁸⁶ Notamment lorsque l'ordonnance ci-dessous citée qui prône l'égalité entre femmes et hommes devant la loi et la garantie de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la protection de leurs droits dans tous les domaines de la vie privée et publique (article 13 et 14 de la constitution).

⁸⁷ Article 71 de l'ordonnance du 21 mars 1967 citée par (Djikoloum Benan, 2002, p. 814).

que dans le droit coutumier animiste à lui seul, il y a autant de normes coutumières que d'ethnies, on comprend très aisément la difficile administration du droit d'une manière sereine et l'impossibilité de favoriser la cohésion sociale, la connaissance et l'assimilation du droit par tous les justiciables en général et les femmes en particulier (Djikoloum Benan, 2002). Dans un contexte où la société est patriarcale et très traditionaliste, on imagine la part congrue des espaces de liberté laissés aux femmes.

On peut regretter cette prégnance de la coutume sur le droit moderne, alors que la défense des droits fondamentaux est mieux garantie par la loi écrite (moderne), d'autant que cette situation donne au droit des personnes et de la famille une sorte d'imprécision. On remarquera par ailleurs que, bien que le législateur tchadien ait imposé une certaine limite à la coutume en reconnaissant dans le même article 72 de l'ordonnance précédemment citée que « les coutumes doivent être écartées lorsqu'elles sont contraires à l'ordre public de l'Etat », une ambiguïté demeure au sujet du contenu de l'« ordre public ». Cette notion de droit constitue une limite à l'exercice par les individus de leurs droits fondamentaux et libertés publiques. Elle est par conséquent une notion floue et controversée, car imprécise et variable dans le temps (Rousseau, 2012). C'est donc au juge qu'il revient d'écarter l'application des règles coutumières lorsqu'elles sont incompatibles avec les principes fondamentaux assurant les garanties des personnes. Benjamin Djikoloum Benan doute de la capacité du juge tchadien à invoquer la notion d'ordre public pour écarter la coutume dans le rendu des décisions de justice pour deux raisons :

- La présence permanente des assesseurs (très traditionalistes) dans toutes les affaires civiles. (Ces derniers, étant les maîtres des coutumes locales influenceront souvent le juge par rapport aux décisions à prendre dans le sens de pérenniser les valeurs locales),
- La persistance des pratiques de corruption et de trafic d'influence au sein de l'appareil judiciaire et la fragilité matérielle des juges, surtout depuis la baisse de 50% de leurs primes⁸⁸.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, citant le rapport d'examen de Beijing + 20, conclue : « En général, le droit écrit est égalitaire, contrairement au droit coutumier dans ses interprétations dominantes. En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission de la succession sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence de la masculinité. Cette situation entretient une confusion sur le

⁸⁸ Décret pris par les autorités publiques tchadiennes le 15 septembre 2016 pour faire face aux tensions de trésorerie de l'Etat.

statut de la femme dans la famille. La femme ne peut, dans ces conditions, ni décider de la maternité (espacement ou limitation des naissances), ni exercer sur une base égalitaire, les mêmes responsabilités que l'homme pendant le mariage ou lors de sa dissolution » (Guillet, 2015, p. 23). Les femmes restent les grandes perdantes de l'absence du Code des personnes et de la famille, parce que le droit applicable au Tchad leur est globalement défavorable, car d'essence coutumière dans une société patriarcale.

Il apparaît manifestement qu'il manque une réelle volonté politique de la part des autorités gouvernementales de doter le Tchad d'un Code des personnes et de la famille qui soit égalitaire, unique et opposable à tous. En ne le faisant pas, le pays se met en porte-à-faux vis-à-vis des résolutions auxquelles il a souscrits. On conclura à ce niveau que la non implication de l'Etat dans la validation du texte susmentionné est très dommageable pour les Tchadiennes et que le pays manque ainsi une occasion de s'occuper d'un pan de problèmes qui leur sont spécifiques.

5.3 Les autres politiques liées aux femmes: la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad

Grâce à un soutien financier et technique du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), une analyse documentaire sur les violences basées sur le genre a pu être réalisée au Tchad (UNFPA, 2010). Cette analyse devait déboucher sur une politique de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad, politique qui reste encore attendue.

Les violences persistent dans la plupart des régions du pays et elles sont répandues dans les différentes couches sociales aussi bien dans le domaine public que dans celui privé. Il y a lieu de remarquer que les violences basées sur le genre restent un secteur peu maîtrisé par les acteurs concernés par cette problématique à cause d'un certain nombre d'insuffisances :

- leurs faibles capacités dans le domaine,
- le manque de coordination dans les actions,
- l'inefficacité du système d'informations au niveau national.

La stratégie en élaboration s'inscrit dans la perspective de procéder à un ancrage réel d'une véritable prise de conscience de la population sur l'existence des violences basées sur le genre, de même que leurs méfaits sur les femmes et leur impact sur le développement du pays. La stratégie nationale a pour objectif de servir de cadre d'intervention de tous les acteurs. Elle doit traduire l'engagement et la volonté politique du Gouvernement d'assurer une

coordination efficace de la prévention et de la protection des victimes des violences basées sur le genre.

Le cadre normatif envisagé s'appesantit sur deux temps forts:

- l'analyse de la situation des violences basées sur le genre,
- les orientations stratégiques d'intervention.

5.3.1 L'analyse de la situation des violences

La violence, selon l'article premier de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes des Nations Unies s'entend comme «Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (OHCHR, 1993). La violence basée sur le genre est un terme global désignant tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et reposant sur les différences socialement définies entre les femmes et les hommes (Idem). Cette forme de violence est commise à l'encontre d'une personne en raison de son genre ou de son sexe. La communauté internationale fait très attention à cette importante question qui est du domaine des droits de l'Homme et de la santé publique. Bien que de nombreuses personnes qui subissent les violences basées sur le genre soient des femmes, il faut souligner que cette violence peut aussi être perpétrée à l'encontre des hommes et des garçons.

Selon les données de la Banque mondiale, le viol et les violences conjugales représentent un risque plus grand pour les femmes âgées de 15 à 44 ans que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis (ONU, 2010, p. 22). La violence à l'égard des femmes ne se limite ni à une culture, ni à une région, ni même à des groupes spécifiques de femmes dans une société. Les racines de la violence contre les femmes sont plus profondes, elles se retrouvent dans la discrimination persistante à leur égard (Idem). Les femmes subissent plusieurs types de violences, dont la violence sexuelle, les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur etc. La plus courante des violences subie par les femmes est la violence physique infligée par le partenaire intime. Une étude de l'OMS dans onze pays a révélé que les femmes sont victimes de violences sexuelles par un partenaire intime dans une proportion allant de 6% au Japon à 59% en Ethiopie (ONU, 2010, p. 23). On estime qu'en moyenne une femme sur trois est battue, victime de violences ou maltraitée par un partenaire intime au cours de sa vie.

Les Etats membres des Nations Unies ont adopté plusieurs conventions et résolutions dans le but de protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination. C'est le cas par exemple de la CEDEF. Toutefois, malgré l'engagement des Etats de prendre des mesures pour adresser ces questions, le constat final est que leur mise en œuvre n'est pas facile. En effet, au niveau institutionnel, plusieurs pays ne disposent pas de mécanismes et de cadre harmonisé de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et de plus, ces mécanismes peuvent être détournés (Gautier 2013).

Au Tchad, la violence est récurrente, y compris pour les femmes et les filles et se rencontre dans toutes les sphères de la vie. Ces violences sont souvent domestiques (physiques et morales, sexuelles, socioculturelles, des pratiques néfastes et traditionnelles sans oublier les violences économiques). Un certain nombre d'études ont révélé que les violences à l'égard des femmes ne sont pas un phénomène nouveau mais ont toujours existé sans qu'on en parle de manière spécifique. Les violences dans le pays relèvent des us et coutumes et sont tolérées par bon nombre de personnes. Les résultats des enquêtes menées en 2001 et 2008 ont révélé que la plupart de personnes interrogées ont connu les diverses formes de violence (Ministère de l'Action Sociale, 2011).

On observe une persistance des violences basées sur le genre avec, par exemple, un taux national de mutilations génitales se situant entre 45% et 95% pour les populations réfugiées et déplacées habitant les zones de conflits (AFD, 2013, p. 15). Dans les régions musulmanes comme le Salamat et le Sila, ces mutilations concernent la quasi-totalité des femmes (95%) (Idem). Les pratiques tels que le lévirat et le sororat, ainsi que les cas de meurtre, d'assassinat et surtout d'abandon de famille sont souvent enregistrées. Les violences basées sur le genre vont au-delà des mutilations génitales et se manifestent sous d'autres formes, telles :

- les violences physiques (sévices corporels, bastonnades, rapt),
- les violences sexuelles (viol, harcèlement sexuel, prostitution forcée) (Idem),
- les violences psychologiques (injures, harcèlement moral, privation du droit à l'éducation ou à la succession).

Il faut enfin signaler un cas important qui a défrayé la chronique au Tchad au début de l'année 2016. Il s'agit d'une adolescente de 16 ans qui a été violée par des fils de dignitaires du régime (Cf. encadré qui suit) :

Le 8 février, Zouhoura, Tchadienne de 16 ans, a été violée par cinq hommes qui ont filmé et posté leur crime sur les réseaux sociaux. Sur France 24, l'adolescente revient sur son agression, qui a provoqué une vague d'indignation au Tchad.

"Ils m'ont pris et ils m'ont emmenée dans un endroit inconnu. Là, ils ont commencé à me déshabiller et à me prendre en photo", raconte Zouhoura, baissant les yeux face à la caméra alors qu'elle se remémore ses agresseurs "en train de s'amuser et de rigoler", à ses dépens. Cette jeune tchadienne a été enlevée puis violée par cinq hommes, le 8 février. Sommée de garder le silence par ses agresseurs, la jeune femme - fille d'un opposant politique tchadien, Mahamat Yesko Brahim - n'a pas cédé à la menace : elle a révélé l'agression à sa famille, dans un pays où l'omerta règne sur le sujet. "Ils m'avaient demandé de ne rien dire mais j'ai raconté à mes parents, je ne pouvais pas faire autrement", poursuit Zouhoura dans une interview accordée à France 24. Le jour même, la famille porte plainte mais l'affaire est étouffée.

Ce qui n'empêchera pas les agresseurs, en guise de représailles, de mettre en ligne une vidéo – retirée depuis – sur les réseaux sociaux, montrant la jeune fille nue et en larmes. Mais plutôt que de susciter l'indifférence, la vidéo a provoqué un tollé au Tchad. Lundi 15 février, des centaines de manifestants se sont rassemblés dans les rues de Ndjamenas pour demander justice pour Zouhoura et toutes les victimes de violences sexuelles. Mais les manifestations ont dégénéré. Elles ont été violemment réprimées par la police anti-émeute et l'un des protestataires, un jeune homme de 17 ans, a été tué par balle par la police lors de la dispersion. Le procureur général a assuré que "les éléments des forces de l'ordre mis en cause dans l'affaire seront mis aux arrêts et traduits devant les tribunaux".

Les agresseurs présumés ont, quant à eux, finalement été arrêtés et transférés devant le parquet de Ndjamenas, mardi 16 février. Et ce qui n'était alors qu'un fait divers grave a viré à l'incident politique : selon la presse locale, deux d'entre eux seraient des fils de généraux tchadiens. Le procureur n'a cependant pas confirmé ces accusations. "Dès que nous avons pris connaissance de ces images et sans qu'aucune plainte ne soit déposée à notre parquet, nous avons déclenché l'action publique en instruisant la police judiciaire pour mener des enquêtes (...). La police a pu interpellé et déférer au parquet les cinq violeurs et leur quatre complices", a annoncé à la presse le procureur général, Louapambe Mahouli Bruno.

Réagissant au viol de la jeune fille le jour des manifestations, le président tchadien, Idriss Déby Itno, avait dénoncé un acte "ignoble" et promis que les coupables seraient punis. "C'est en père de famille scandalisé que je réagis (...) à cet acte barbare, ignoble et innommable", a déclaré le chef de l'État dans un communiqué, promettant que "justice sera rendue". C'est la seule chose que souhaite désormais la jeune femme. "Je veux que justice soit faite et que cela ne se reproduise plus jamais", a déclaré Zouhoura à France 24.

Cf. France 24, URL : <http://www.france24.com/fr/20160217-victime-viol-collectif-tchad-zouhoura-temoignage-idriss-deby-video-reseaux-sociaux>

5.3.2 Les orientations stratégiques

L'objectif visé par la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre est de créer et de rendre opérationnels un cadre commun et une plateforme d'interventions concertées pour l'ensemble des intervenants travaillant dans ce même domaine.

Les actions transversales à mettre en œuvre par cette stratégie s'articulent autour des points suivants :

- le plaidoyer,
- la sensibilisation,
- les formations,
- la collecte des données.

L'action pour être efficace doit être globale et tous les intervenants ont le devoir de se concerter en vue d'harmoniser les différentes interventions. C'est pour cela que, dans le cadre de la prévention et de la protection contre les violences basées sur le genre, l'accent est mis dans l'amélioration, la compréhension et la connaissance de cette problématique par les différents acteurs, notamment les politico-administratifs, les leaders religieux et les populations. Il faudra par ailleurs œuvrer pour parvenir à une appropriation communautaire du processus de lutte contre ces violences. Aussi, aux différents axes stratégiques devraient correspondre des actions spécifiques complémentaires, chargées de venir à bout des violences faites aux femmes, afin de compléter la batterie de mesures envisagées pour diminuer, voire éliminer les violences basées sur le genre :

- la formation des personnels des institutions judiciaires,
- la mobilisation des moyens et ressources pour une assistance multisectorielle.

En matière de politique ou de stratégie à mettre en œuvre pour trouver une solution aux inégalités de genre qui causent de nombreuses situations d'injustice dont souffrent les femmes, le Gouvernement du Tchad a ouvert trois grands chantiers qui malheureusement restent non achevés. La politique nationale en matière de genre, le Code des personnes et de la famille et la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad restent des documents qui n'ont pas encore été validés. Il est difficile d'expliquer cette situation d'une autre manière que par l'absence de volonté des autorités étatiques. Les us et coutumes en vigueur dans le pays et le poids des mouvements islamiques empêchent l'Etat de créer des conditions d'égalité entre les différentes composantes de sa population. Le Tchad semble ne pas vouloir se mettre à dos certains mouvements populaires qui disposent d'une capacité de nuisance qu'il ne souhaite pas avoir contre lui. Ce faisant, il préfère laisser la majorité de la population, à savoir les femmes, continuer de subir les injustices multiformes de genre et il se met en position de non-respect des traités et Conventions qu'il a lui-même signés ou ratifiés.

Les différentes politiques et stratégies mises en œuvre par le Gouvernement restent manifestement très insuffisantes et ne sont pas de nature à améliorer la condition des Tchadiennes. S'il est vrai que des actions d'envergure ne peuvent pas être menées en l'absence des financements, force est de constater qu'il manque véritablement une volonté politique pour faire bouger les lignes, à l'exemple du Code des personnes et de la famille qui reste en souffrance depuis des années à cause de la domination masculine

Après ce constat général, nous allons aborder la troisième partie de notre recherche, partie essentiellement consacrée à la présentation de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies sur le terrain.

Troisième partie : Analyse et interprétation des données de l'enquête menée sur le terrain

A travers l'approche qualitative, nous procédons à l'analyse du discours des acteurs rencontrés, par rapport à leur interprétation de l'intervention du PRODALKA de manière générale et des impacts obtenus grâce à la collaboration avec ce partenaire en particulier. Les données quantitatives quant à elles permettent de jauger concrètement le niveau des actions que le programme de développement a réalisées sur le terrain de manière chiffrée et les bénéfices qui ont pu se révéler au niveau des femmes, sans oublier de mentionner les manquements et les attentes non concrétisés de la part des différents acteurs impliqués dans les projets mis en œuvre. Toutes ces informations contribuent à rendre effectivement compte, si les femmes ont pu, grâce aux actions des projets et du programme de développement, sortir de la pauvreté et acquérir un statut social mieux reconnu et plus satisfaisant par rapport à leur situation avant la mise en place des actions de développement par le PRODALKA.

La troisième partie de la recherche fait part des résultats obtenus sur la base de l'enquête effectuée sur le terrain de janvier à mars 2013. Elle est constituée de quatre chapitres.

Le chapitre premier fait état des caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population d'étude. Il indique également l'appréciation que les personnes interrogées font des rapports femmes/hommes dans la région. Les informations contenues dans ce chapitre donnent à connaître profondément le groupe cible et permettent de mieux apprécier l'atteinte des résultats du programme de développement en tenant compte des questionnements de départ.

Dans le deuxième chapitre, il est question de comprendre les processus mis en œuvre par le PRODALKA pour améliorer la situation économique des femmes ayant bénéficié de son intervention. Une analyse exhaustive des résultats auxquels les femmes sont parvenues va donner un aperçu de la satisfaction du groupe cible par rapport à l'atteinte de cet objectif.

Le troisième chapitre quant à lui est relatif à l'implication des femmes dans les différentes actions de développement menées par le PRODALKA. En effet, la grande interrogation est de savoir si la mise en œuvre du programme tenait compte du genre.

Le dernier chapitre observer si le programme de développement a facilité l'appropriation par des femmes de leur futur en leur donnant des outils pour penser leur avenir

comme des personnes qui sont maitresses de leur propre vie. Les femmes ont-elles été suffisamment rendues autonomes pour voir leur statut amélioré dans leur cadre de vie ? Munies de ces nouveaux atouts, les femmes vont-elles être en mesure de s'impliquer davantage dans les affaires qui concernent leur société ? D'un autre côté, est-il possible d'observer de la part des hommes des comportements ou des dispositions qui montrent qu'ils ont une compréhension plus positive des rapports entre les femmes et eux ?

En fin de compte, la troisième partie de cette recherche se veut une réponse aux différents questionnements suscités au cours de l'analyse pour finalement conclure si les projets et le programme de développement ont eu réellement un impact positif sur la qualité de vie des femmes au double plan économique et de la valorisation de leur statut, toutes choses qui leur donnent la possibilité d'investir plus profondément des secteurs qui engagent leur vie sur différents plans (économique, citoyenneté, appropriation de leur avenir, etc.). Les réponses à ces questions vont montrer les différents cadres qu'empruntent les femmes pour réagir face à la globalisation du genre et aux prescriptions des organisations internationales.

Chapitre 6. Analyse des caractéristiques de la population d'étude

L'enquête de terrain menée dans le cadre de la présente recherche vise à obtenir non seulement des informations sur les données sociologiques, démographiques et économiques des personnes enquêtées, mais également leur appréciation sur la nature des rapports qui prévalent entre les femmes et les hommes dans leur environnement. Les renseignements ainsi collectés permettront de mieux comprendre les caractéristiques sexospécifiques relatives à la vie socioculturelle du milieu, à l'identité du groupe cible.

Les données quantitatives et qualitatives rassemblées ont été recueillies par le truchement des questionnaires, des entretiens individuels et des *focus groups* réalisés avec les différents acteurs préalablement identifiés dans un cadre géographique bien spécifique qui est celui de la région du Mayo-Kebbi au Tchad.

L'analyse des informations ainsi obtenues permettra dans les prochains chapitres de confirmer si oui ou non, les projets mis en œuvre par le programme de développement ont eu des conséquences positives sur la qualité de vie des femmes en accroissant leurs biens matériels, gage d'une voie vers plus d'autonomie et en limitant la situation d'inégalité vécue dans leurs rapports aux hommes, de même que leur plus grande implication dans les affaires qui concernent leur milieu de vie. Il va sans dire que le sujet de la recherche porte sur les femmes, c'est donc bien naturellement ces dernières qui constituent notre échantillon. Cependant, les avis des autres parties prenantes de l'étude ne seront pas négligés, parce qu'ils contribuent à affiner les analyses et à rendre plus aisée la compréhension de la problématique centrale de cette recherche.

6.1 Les caractéristiques sociodémographiques

Les caractéristiques socio démographiques d'un échantillon désignent en général des variables régulièrement convoquées ayant trait, entre autres, à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, au niveau d'éducation, aux revenus, à la localité et aux autres données généralement attendues dans le cadre d'une enquête. Les données sociodémographiques donnent des renseignements précieux pour mieux comprendre les problématiques étudiées dans le cadre d'une recherche.

Partant du constat que les 310 femmes de notre échantillon, en raison particulièrement du triple rôle et des inégalités dans la société, ont de lourdes charges à assumer aussi bien dans le ménage que dans la famille et la communauté, nous formulons l'hypothèse que les femmes ont beaucoup attendu du programme de développement qui s'est installé dans leur région, parce qu'elles ont pensé en obtenir un bénéfice certain, capable d'améliorer leur qualité de vie sur plusieurs plans.

La situation matrimoniale

L'immense majorité des femmes de l'échantillon est mariée⁸⁹, soit un taux de 79% contre 13,5% de veuves, 5,5% de divorcées et 1,9% de femmes célibataires. A titre de comparaison, les derniers chiffres de l'enquête démographique et de santé au Tchad (EDST 2, 2004)⁹⁰ ne sont pas très différents. Ainsi, les mariées ou les femmes vivant en union sont de l'ordre de 76,6% et les divorcées sont à 5,8%. Les différences significatives se remarquent au niveau des célibataires 14,3% et des veuves 3,2%. On peut constater que le pourcentage élevé des femmes mariées de l'échantillon est remarquable et tient compte de cette spécificité des pays du Tiers monde, où la croyance veut qu'une femme accomplie et respectable doit être nécessairement mariée. Il est généralement mal vu pour des femmes dans les milieux africains traditionnels en général et tchadiens en particulier de vivre seules, en dehors des liens du mariage. A propos des femmes non mariées, la société semble ne pas admettre ces situations. Ainsi, le divorce par exemple est perçu comme une transgression de « bonnes mœurs » et il est vu de façon négative. La femme mariée ou veuve est plus respectée qu'une femme divorcée ou célibataire (Marc Pilon, Agnès Adjamagbo, 2002) cités par (Radas, 2006, p. 24). Le célibat définitif est considéré comme aberrant selon la tradition africaine (Tabutin, 1988) et par conséquent est peu accepté dans la plupart des communautés tchadiennes, ce qui contraint presque les veuves et les divorcées à vivre coûte que coûte sous le toit d'un homme (Koumakoi, 2007).

La seule forme tolérée de vie solitaire pour la femme est le décès du conjoint et même dans ce cas, certains aménagements ou coutumes sont mis à contribution comme la pratique du lévirat (Tubiana, 2004), (Boungang Mfoungué, 2012) qui oblige la nouvelle veuve à vivre et à se marier avec le frère de son mari défunt, sans son consentement préalable. Dans ces circonstances, les femmes sont quasiment considérées comme des objets, leur avis n'étant pas

⁸⁹ Pour des raisons pratiques, sont considérées dans la rubrique comme « mariées », les femmes vivant avec des hommes dans une union consensuelle de façon formelle ou pas.

⁹⁰ L'enquête EDST-MICS la plus actuelle date de 2015 mais les résultats provisoires communiqués attendent encore d'être validés, en raison de profonds écarts entre les données des deux dernières enquêtes.

sollicité. Les abus de cette pratique sont devenus un moyen d’oppression des hommes sur les femmes, notamment au Sud du Tchad (Djimoguinan, 2014). Le remariage des femmes est donc à considérer comme un facteur important de la polygamie, ce qui renforce l’écart d’âge lors du premier mariage entre hommes et femmes (Tabutin, 1988).

Dans le même ordre d’idées, le nombre restreint des célibataires est en grande partie dû au fait que les jeunes filles se marient très jeunes. Il peut s’agir des raisons liées à la pauvreté, aux conflits de tous ordres, aux pesanteurs socioculturelles et aux inégalités basées sur le genre. Les jeunes filles sont pratiquement poussées vers le mariage, ce qui constitue une des causes de la fécondité précoce des adolescentes et un problème social préoccupant pour les gouvernements des pays africains subsahariens (Oppong, 1988). Dans le cas du Tchad, notamment dans trois de ses régions, l’UNICEF estime à 68% la proportion des filles qui se marient ou vivent en concubinage avant l’âge de 18 ans (UNICEF, 2015, p. 1). On peut estimer que c’est pour ces mêmes raisons que le nombre de divorces lui aussi n’est pas très élevé dans le contexte de l’échantillon étudié et même pour le cas du Tchad en général.

Par ailleurs, l’échantillon d’étude montre une corrélation significative entre la situation matrimoniale et l’âge :

Tableau 6 : Situation matrimoniale et l’âge⁹¹

Age/Situation matrimoniale	Célibataire	Mariée	Veuve et divorcée	TOTAL
De 20 à 29	10,2%	83,7%	6,1%	100%
+ de 29	0,4%	78,2%	21,5%	100%
TOTAL	1,9%	79,0%	19,0%	100%

Source : PDQVFT (2013)

Le tableau ci-dessus fait observer que les jeunes se marient vite au point où, dans la tranche d’âge de 20 à 29 ans, seules 10,2% de jeunes filles ne sont pas mariées, taux qui baisse à 0,4% pour la tranche d’âge de plus de 29 ans. Cette donnée de l’échantillon confirme ce que dit la littérature sur le mariage des filles qui est en général précoce dans les pays en développement (Tabutin, 1988). La proportion des mariées reste toujours importante : 83,7% dans la tranche de 20 à 29 ans et 78,2% dans celle des plus de 29 ans. C’est au fil du temps

⁹¹ Tableau construit sur la base d’un échantillon de 310 personnes et dépendance très significative, $\chi^2 = 99,99\%$. Par ailleurs les délimitations des tranches d’âge du tableau ci-dessus est dû à la recherche de la significativité. Cette formule a permis d’avoir un chi-deux optimal.

qu'on rencontre davantage des cas de décès et de divorces : 6,1% entre 20 et 29 ans et bien plus important 21,5% après 29 ans.

Statut des foyers

En ce qui concerne le **statut des foyers**⁹², la population d'étude a un taux de 70% de mariées, catégorie dans laquelle on observe qu'il y a pratiquement une égalité entre les foyers monogamiques (51%) et polygamiques (49%). La polygamie étant entendue dans le sens courant comme la situation où plusieurs femmes ont un même époux (Tabutin, 1988), mais en anthropologie, on la qualifie de polygynie.

Au plan national (INSEED, 2014), il est démontré qu'au sein de la population tchadienne, on dénombre 44,2% de mariés monogames contre 18,4% de mariés polygames. Par ailleurs, la pratique de la polygamie est davantage répandue dans le monde rural que dans les zones urbaines, respectivement à 20,0% et 13,3%. Les chiffres dans la zone d'implantation du programme de développement montrent que la région dans sa partie orientale est le second endroit où la polygamie est la plus répandue au Tchad (23,2%). L'échantillon de la recherche montre que les polygames ont entre 2 et 8 femmes⁹³, la moyenne étant de 2,79 femmes. La situation des polygames se présente ainsi qu'il suit : la majorité des maris (44,3%) ont 2 femmes ; 40,9% des époux ont entre 3 et 4 femmes ; la proportion descend à 11,4% pour ceux qui possèdent entre 4 et 5 femmes et enfin, les maris minoritaires (3,4%) ont épousé plus de 5 femmes. On observe que la région du Mayo-Kebbi et l'échantillon d'étude sont davantage attirés par la polygamie que la tendance nationale. Cette situation mérite des éclaircissements.

Cette grande propension à la polygamie peut s'expliquer sur plusieurs plans, mais nous nous arrêterons à quatre précisément :

- la polygamie est une pratique légale, donc autorisée au Tchad par des textes réglementaires⁹⁴. Elle a une reconnaissance comme régime matrimonial au même titre que la monogamie. Certaines femmes ne l'approuvent pas mais sont obligées de la subir parce qu'elles ne peuvent pas changer le cours des choses (Tubiana, 2004, p. 34),
- le plus grand nombre de cas de polygamie étant répandu en zone rurale, on peut dire que cette situation renforce la capacité de travail et de production du mari qui, opérant très souvent dans le secteur de l'agriculture, a besoin d'une main d'œuvre abondante

⁹² Pour des raisons de commodité, seules ont été exclues du décompte les filles célibataires. Par contre, toutes les autres femmes ayant vécu à un moment ou à un autre en union avec les hommes ont été considérées, y compris veuves et divorcées.

⁹³ Tableau construit sur la base de 149 réponses, le reste étant constitué de mariés monogames.

⁹⁴ Ordonnance n° 3 INT du 02 juin 1961 réglementant l'état civil.

et à moindre coût pour mener à bien ses activités économiques et les rentabiliser (Koumakoi, 2007). C'est aussi la perception ruraliste des sociétés africaines qui ont une économie de subsistance faiblement mécanisée et dans laquelle les femmes sont productrices des fruits de l'agriculture. La polygamie dans ce contexte devient pratiquement une activité rentable pour l'homme (Antoine, 2002). La région d'étude étant essentiellement agricole, on peut dire que cette raison pourrait se justifier,

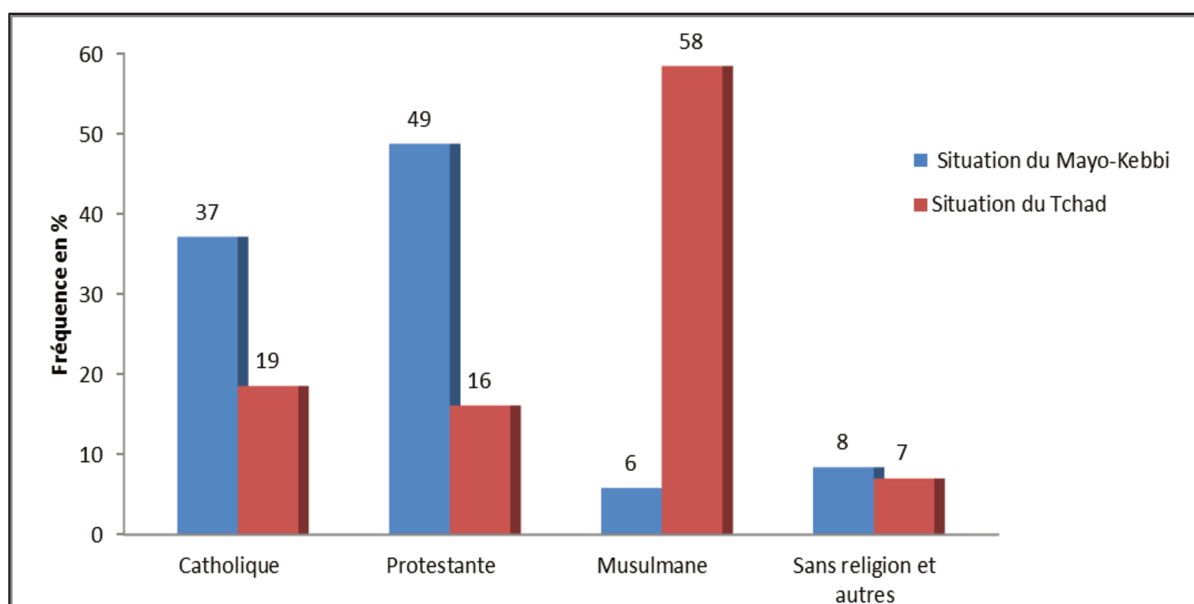
- dans la majorité des sociétés traditionnelles, l'homme est souvent valorisé lorsqu'il a plusieurs femmes et une grande descendance. La polygamie dans ce cas joue une fonction de prestige. De ce fait, le mari polygame (ou mieux multi polygame) accède à un stade élevé de considération dans la société, ce qui fait de lui un homme sage pouvant postuler aux grandes charges traditionnelles, comme être chef d'un village ou d'une communauté (Koumakoi, 2007), (Antoine, 2002). C'est ce genre de situation qui prévaut majoritairement en zones musulmanes (Tubiana, 1985) et qu'on peut aussi observée dans notre région, surtout en pays *Masa* (Dumas-Champion, 1991),
- la femme étant considérée comme une opportunité pour le mari d'avoir des filles, ce dernier a la capacité de les marier et d'acquérir en retour davantage de bétail, grâce auquel il peut contacter un nouveau mariage en payant la dot qui est souvent donnée en termes de bétail (Cabot, 1955). C'est la raison pour laquelle cet auteur pense que « la polygamie n'est pas une règle mais plutôt une ambition de l'homme en quête de richesse pour satisfaire ses propres désirs » (Idem, p. 22).

Religion

Sur le plan de **la religion**, les enquêtes démographiques renseignent que le Tchad compte une majorité de musulmans 58,4% contre 18,5% de catholiques, 16,1 % de protestants et 7% pour les autres (animistes, autres religions, non croyants) (INSEED, 2014, p. 109). Quant à notre échantillon⁹⁵, sa situation se présente tel que l'indique le graphique ci-dessous :

⁹⁵ Graphique construit sur la base d'un échantillon de 310 personnes.

Graphique 1 : Etat comparatif de la religion au Tchad et dans l'échantillon d'étude



Source : PDQVFT (2013) et (INSEED, 2014, p. 109)

Il faut relever que le faible nombre de musulmans dans l'échantillon ainsi qu'on peut le voir dans le graphique précédent et le tableau qui suit, est dû au fait que la région du Mayo-Kebbi n'est pas une zone originelle d'implantation des pratiquants de l'islam, comme cela est observable dans le Nord et l'Est du Tchad. En effet, dans toutes les régions situées dans la zone méridionale du pays, les religions ou croyances qui prédominent sont le christianisme et l'animisme (INSEED, 2014).

Tableau 7 : Structure de la population recensée dans le Mayo-Kebbi selon la religion⁹⁶

Région	Catholique %	Protestant %	Musulman %	Animiste/autre et sans religion
Mayo-Kebbi Est	17,6	25,4	17,9	39,2
Mayo-Kebbi Ouest	29,5	30,3	11,1	29,2
Mayo-Kebbi général	23,5	27,8	14,5	34,2

Source : INSEED 2014

Ce n'est que par migrations successives et au fil du temps, pour fuir le climat aride du nord du pays d'une part, mener des activités économiques et rechercher davantage de pâturages pour les éleveurs transhumants d'autre part, que ces populations ont commencé à

⁹⁶ Tableau élaboré à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat au Tchad de 2009 avec toutes les analyses finalisées en 2014.

descendre vers le Sud⁹⁷. La coexistence entre les chrétiens (ou mieux les non musulmans) et les musulmans n'a pas toujours été pacifique aussi bien dans le Tchad en général qu'entre les différentes composantes des populations vivant dans la région d'étude en particulier. Il existe encore des relents d'un contentieux historique qui semble n'avoir pas encore été soldé de manière définitive. Entre le traumatisme colonial, la guerre civile et les affrontements incessants pour l'accession au pouvoir de différents clans, sans oublier les luttes confessionnelles, le chemin de la réconciliation nationale semble encore difficile (Coudray, 2015). Par conséquent, il existe une espèce de méfiance entre les adeptes des deux confessions religieuses, ce qui est loin de contribuer à l'homogénéité des populations et reste une donnée non négligeable dans la complexité des rapports entre les personnes appartenant aux deux obédiences en question. Toutefois, on peut noter que le Gouvernement du Tchad encourage la coexistence pacifique entre chrétiens et musulmans, à travers l'institution d'une journée de prière commune pour la paix⁹⁸ qui a lieu chaque année entre l'Entente des Eglises et Missions Evangéliques, l'Eglise Catholique et le Haut Conseil des Affaires Islamiques au Tchad.

Pour le reste, les catholiques et les protestants sont les plus nombreux de l'échantillon et la proportion des sans religion est faible et montre que le programme de développement est implanté dans une zone majoritairement habitée par les chrétiens.

Concernant toujours la religion, on peut observer que par rapport à l'ensemble des foyers polygamiques, ce sont les femmes catholiques qui se retrouvent le plus dans des unions en situation de polygamie⁹⁹ (39,6%), suivies des protestantes (38,3%). Pour bien comprendre cet état de chose, il faut avoir à l'esprit que ces chiffres concernent les femmes et pas leurs maris. En effet, sur le plan de la religion, les femmes vivant cette situation ne sont pas à blâmer par l'église locale, car chacune d'elles n'est mariée qu'à un seul homme et elles sont souvent les premières épouses dans les foyers. Ce sont leurs maris qui sont sanctionnés par l'église qui les éloignent du bénéfice des sacrements, parce que ce sont eux qui sont en rupture avec les préceptes chrétiens en ayant épousé plus d'une femme. Il est à se demander si cette position de l'église dissuade les hommes d'être polygames, car les chiffres de l'échantillon étudié ne confirment pas cette assertion.

⁹⁷ Seuls les *Peuls* à la frontière avec le Cameroun dans la zone de Binder n'ont pas participé aux migrations à l'intérieur du Tchad.

⁹⁸ La base légale de cette célébration est le décret N° 1341 du 17 novembre 2011 signé par le Président du Tchad.

⁹⁹ Tableau croisé établi sur la base de 304 réponses, la dépendance est très significative, $\chi^2 = 99,99\%$.

On observe également que les musulmanes de l'échantillon (12,1%) se trouvent uniquement engagées dans des mariages polygamiques, ce qui prouve que l'islam est la religion par excellence qui favorise la polygamie (Antoine & Nanitelamio, 1995). Quant aux sans religion elles représentent 10,1% des foyers polygamiques¹⁰⁰ de la population d'étude. Il aurait été très intéressant de considérer le nombre d'enfants des familles à l'intérieur de chaque religion, mais ce croisement n'est pas statistiquement significatif.

Lieu de résidence

Pour ce qui est du **lieu de résidence**¹⁰¹, 38,7% de personnes enquêtées habitent dans le département du Mayo-Dallah, 28,4% dans le département de la Kabbia, 23,2% dans le département du Lac Léré et un nombre restreint de 9,7% dans le département du Mont d'Illi. En dehors des groupements féminins dans les villes de Pala (Mayo-Dallah), Gounou-Gaya (la Kabbia) et Tikem (Mont d'Illi), tous les autres se résident en zones rurales.

Ces chiffres s'expliquent entre autres par le fait que l'échantillon a été choisi selon des critères précis, dont la proximité avec notre base sur le terrain. Il faut préciser que la coordination du PRODALKA était implantée à Pala, chef-lieu du département du Mayo-Dallah. Ainsi, pour des raisons de proximité et de facilités diverses, nous y avons installé notre quartier général et rencontré non seulement le maximum d'organisations féminines (6) et de femmes interrogées (120)¹⁰² de notre échantillon dans un seul département, mais aussi échangé avec de nombreuses personnes parfaitement au courant des activités menées par le PRODALKA. Grâce à cette proximité, une bonne partie de la collecte des données s'est déroulée dans un rayon ne dépassant pas 50 kms. Par ailleurs, le département de la Kabbia, bien qu'éloigné de notre base de Pala sur une distance de plus de 100 kms, constituait une zone importante de l'étude, en raison de sa spécificité de bastion agricole assez prospère dans la région, notamment en matière de transformation des céréales et noix, dont le karité. Nous y avons rencontré 4 organisations féminines et 88 femmes qui ont fait état de l'appréciation qu'elles avaient de leur cadre de vie ainsi que des projets mis en place par le programme de développement.

Dans le département du Lac Léré, distant également de plus de 100 kms sur une route très dégradée, 2 organisations comprenant 72 femmes ont été rencontrées, dont une dans un village particulièrement enclavé. Enfin dans le département du Mont d'Illi, une seule

¹⁰⁰ Tableau croisé établi sur la base de 304 réponses, la dépendance est très significative, $\chi^2 = 99,99\%$.

¹⁰¹ Tableau construit sur la base d'un échantillon de 310 réponses.

¹⁰² Voir tableau des organisations des personnes rencontrées en page 91.

organisation féminine de 30 membres a été rencontrée. La deuxième qui était aussi programmée mais dans une localité assez éloignée n'a pas pu être vue, à cause de l'heure avancée de la journée et du fait que cette localité se trouvait non loin de la frontière avec le Cameroun dont la sécurité à cette période n'était pas garantie.

Lorsqu'on croise les variables résidence et religion¹⁰³ de l'échantillon, leur corrélation indique que le Mayo-Dallah abrite le plus grand nombre de catholiques (50,8%), que la Kabbia détient le deuxième plus grand nombre de protestants (53,4%) et le plus grand nombre de musulmans (10,2%). C'est dans le Lac Léré que résident le plus grand contingent de protestants (69,4%) mais aucune femme musulmane (0,0%), alors que le Mont d'Illi héberge le deuxième plus grand nombre de catholiques. Comme déjà indiqué, les musulmans sont les moins nombreux dans la région et sont davantage des commerçants que des agriculteurs. On peut aussi ajouter que cette communauté religieuse est plus implantée dans la Kabbia, zone agricole prospère et commercialement attractive, surtout avec sa production cotonnière élevée. On peut penser que les musulmans sont venus d'autres contrées pour s'installer au Sud, notamment à Binder, localité peuplée de musulmans *Peuls* qui sont frontaliers du Nord-Cameroun, un bastion traditionnel de ladite communauté.

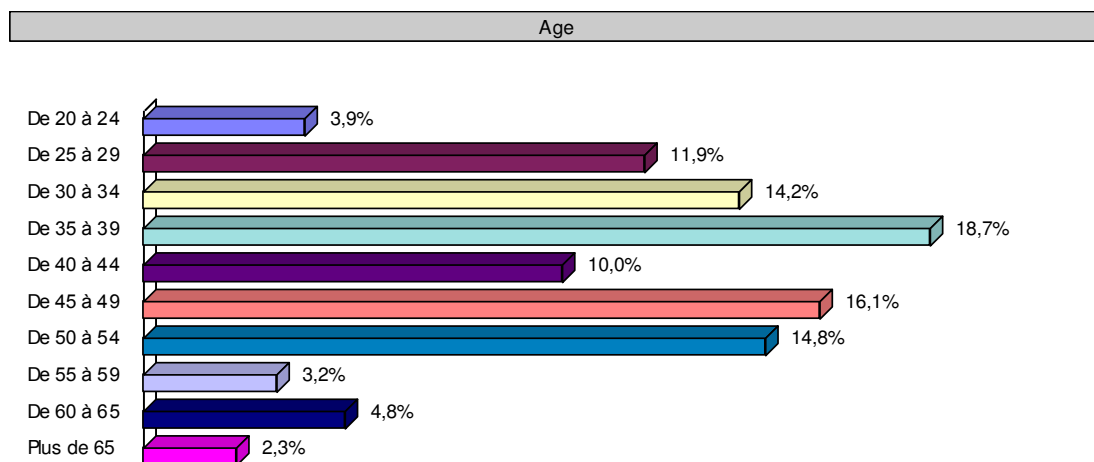
Malgré les heurts survenant de temps en temps entre les éleveurs, essentiellement musulmans et les autres populations chrétiennes et animistes, on peut admettre qu'il y a une coexistence assez pacifique entre les populations vivant dans la région d'étude.

Age

Le groupe cible du programme de développement est mixte mais l'échantillon de l'étude est essentiellement constitué des femmes de **différents âges** allant de la tranche de 20 à 65 ans. La structure des âges se présente tel que le montre le graphique 2 qui suit :

¹⁰³ Tableau II-1 en annexe dont la dépendance des variables est très significative. $\chi^2 = 99,99$

Graphique 2 : Echantillon réparti selon l'âge des enquêtées¹⁰⁴



Source : PDQVFT (2013)

Une observation attentive du graphique ci-dessus montre que l'échantillon est composé davantage de personnes d'âge mûr. Ainsi, la classe constituée des femmes les moins âgées (de 20 à 39 ans) est de 48,7% alors que la classe des aînées (de 40 à plus de 65 ans) est majoritaire avec un taux de 51,3%. Par ailleurs, la classe d'âge des plus jeunes (de 20 à 29 ans) ne représente que 15,8% de l'échantillon. On peut estimer que le peu de représentativité de cette tranche d'âge jeune est en grande partie tributaire du phénomène de l'exode rural qui fait que les bras les plus valides émigrent vers les zones urbaines, les femmes suivant ainsi leurs maris dans la recherche de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Une étude déjà ancienne menée dans la région du Mayo-Kebbi (Cabot, 1955) fait observer que la pyramide des âges est peu représentative pour la tranche d'âge de 10-19 ans. La raison évoquée par cette publication est que les filles sont en perpétuels mouvements et vont vers les villages voisins ou lointains pour suivre leurs nouveaux époux. En effet, la dot étant cher payée, les hommes valides nouvellement mariés ont intérêt à chercher des revenus pour vivre et assurer la charge de la famille, car toutes les économies ont été dépensées pour payer la dot. Ils sont donc obligés d'aller à la recherche des activités lucratives dans des lieux plus cléments.

Plus généralement, la pauvreté, les conflits et les raisons climatiques obligent les populations à s'installer dans des zones plus sécurisées et porteuses sur le plan économique. C'est ainsi, par exemple, que des populations ont dû se déplacer en 2012 pour fuir les inondations qui ont touché la partie Sud du Tchad (OIM, 2012), y compris notre zone d'étude le Mayo-Kebbi. Dans ce contexte, ne restent dans les zones rurales (villages d'origine) que les

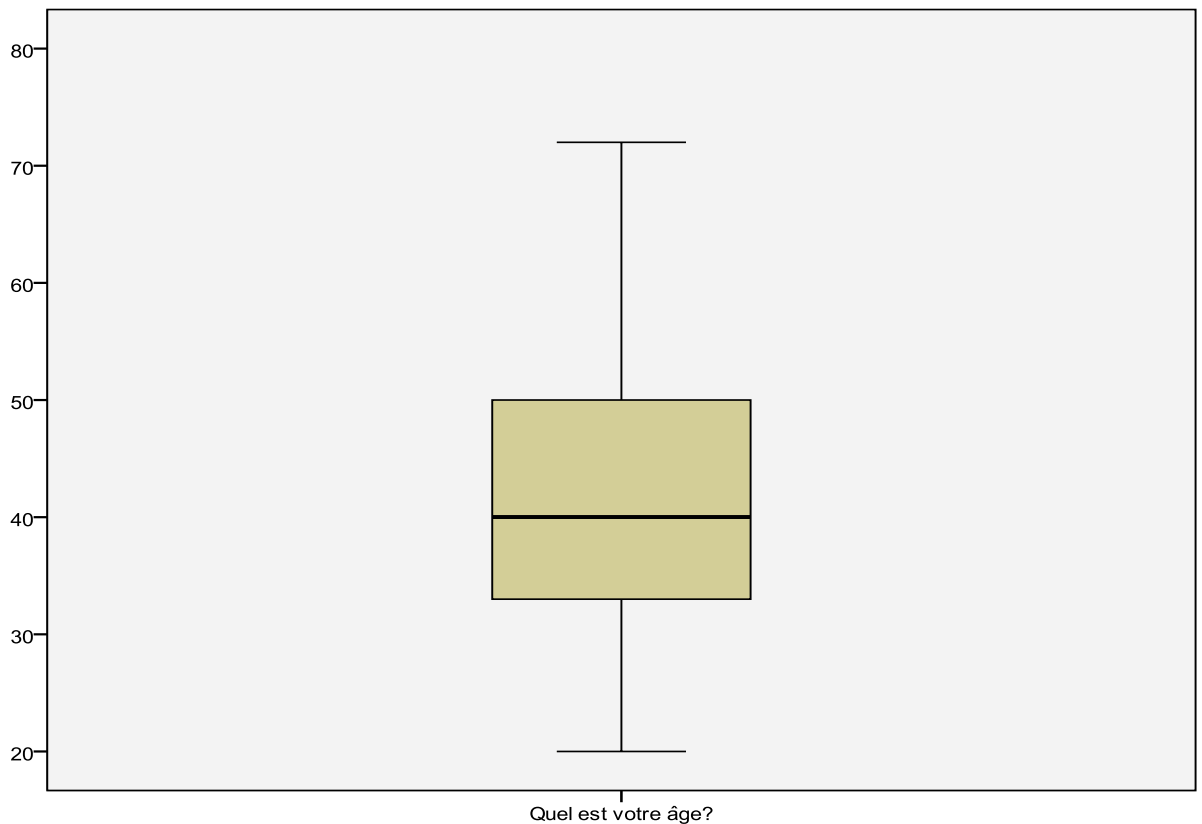
¹⁰⁴ Graphique construit sur la base d'un échantillon de 310 personnes.

personnes souvent peu valides ou celles n'ayant pas de possibilités d'aller s'installer ailleurs, en raison principalement de leur âge avancé qui ne leur permet plus de commencer de nouvelles aventures ou aussi en raison de l'attachement au terroir.

Si l'âge médian au plan national et régional est respectivement de 14,8 ans et 14,6 ans (INSEED, 2014, p. 62 et 63), dans notre échantillon il est de 40 ans, ce qui confirme l'âge assez avancé des personnes enquêtées conformément au graphique qui suit :

Graphique 3 : Echantillon selon l'âge (boite à moustaches de Tukey)¹⁰⁵

Age



Source : PDQVFT (2013)

La boîte à moustaches révèle que les âges des personnes interrogées varient entre 20 et 75 ans avec une hausse sensible entre le deuxième et le troisième quartile. Elle montre également que la majorité de l'échantillon a un âge compris entre 35 et 50 ans. Ce constat ne devrait pas beaucoup surprendre pour des raisons qui tiennent, entre autres, aux mariages précoces, mais également à la pauvreté qui fait que les maris émigrent au gré de la conjoncture, sans oublier les raisons climatiques déjà évoquées qui éloignent les familles de

¹⁰⁵ Graphique construit sur la base d'un échantillon de 310 personnes.

leur milieu naturel. Finalement il ne reste plus sur place en général que des personnes d'un âge plus ou moins avancé.

Nombre d'enfants

Le **nombre d'enfants** de l'échantillon¹⁰⁶ est une variable intéressante pour l'étude dans la mesure où elle renseigne sur la taille des ménages et laisse entrevoir *in fine* le poids des charges qui peuvent être celles des femmes dans la gestion de leurs familles souvent de taille nombreuse. Cette variable permet d'imaginer les nombreuses attentes que les femmes peuvent avoir par rapport au projet de développement dans la capacité de ce dernier à satisfaire leurs besoins, relativement à la résolution des problèmes sociaux et basiques qui sont les leurs. Cette variable montre que 60% des femmes interrogées ont entre 4 et 7 enfants, alors que 9 % en ont moins de 4 et 28,7% en ont plus de 7.

On observe également que 2,3% des femmes interrogées n'ont pas d'enfants. L'absence d'enfants peut s'expliquer par le fait que certaines femmes sont encore de jeunes célibataires alors que les autres peuvent être considérées comme étant infertiles. Il faut préciser que l'indice de fécondité au Tchad était estimé en 2004 à 6,3 enfants par femme (EDST 2, 2004, p. 9). La fécondité précoce de jeunes filles était élevée puisqu'environ 30% des filles de moins de 20 ans avaient déjà donné naissance à au moins un enfant, alors qu'en fin de vie féconde (40-49 ans environ), 1/3 de femmes avaient donné naissance à 9 enfants et plus (Idem, p. 62). Par ailleurs, la taille des ménages au niveau national est de 5,3 enfants dont 5,4 en milieu rural. Pour ce qui est du Mayo-Kebbi, cette taille est de 6,1, dont 6,2 en milieu rural.

Le nombre d'enfants est fortement lié à l'âge des géniteurs, c'est cette vérité que démontre la corrélation de ces deux variables¹⁰⁷. Ainsi, on peut confirmer que le plus grand nombre de femmes (34,7%) à avoir le plus petit nombre d'enfants (de 0 à 3) se situe dans la tranche de 20 à 29 ans, alors que le plus grand nombre de femmes (50%) à avoir le maximum d'enfants (plus de 8) se trouve être dans la tranche de plus de 49 ans. Il est également intéressant de noter dans le croisement entre la situation matrimoniale et le nombre d'enfants une autre caractéristique de l'échantillon qui concerne le lieu de conception et même d'éducation des enfants.

¹⁰⁶ Tableau construit sur un échantillon de 310 réponses.

¹⁰⁷ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 310 personnes et dépendance est très significative : $\chi^2 = 99,99\%$.

Le croisement des variables sur le statut matrimonial et la responsabilité parentale¹⁰⁸ indique que les enfants peuvent vivre autant chez les parents mariés que chez les non mariés. On constate ainsi 89,8% de parents en union vivent avec la classe d'enfants allant au-delà de 3, alors que ce pourcentage n'est pas très différent pour les familles monoparentales (84,6%) qui elles aussi élèvent plus de 3 enfants. Est-ce une tendance nouvelle ou un fait du hasard ? En effet, il a souvent été pensé que le ménage reste le cadre socialement reconnu dans le milieu traditionnel comme celui dans lequel les naissances et même l'éducation des enfants doivent avoir lieu. Il a semblé depuis longtemps que la société s'organise pour que les enfants vivent dans la famille, c'est ce qui justifie les options que cette dernière met en œuvre pour trouver des solutions à certains problèmes qui se posent à elle. Par exemple, l'encouragement au mariage précoce des jeunes filles, le peu d'acceptation des cas de divorces, le fait d'actionner les mécanismes favorisant le remariage des veuves, tel que le lévirat, participent de cette volonté de la communauté. Certaines études anthropologiques semblent aller vers cette voie, si on tient compte par exemple des écrits de Françoise Dumas-Champion dans « *Les relations entre sexes chez les Masa* » et même le livre de Marie-José Tubiana, « *Des troupeaux et des femmes* ». Toutefois, avec le contexte économique et sécuritaire de plus en plus difficile, on peut comprendre que les choses changent quelque peu, à l'image des femmes qui deviennent cheffes de famille de plus en plus tôt, à cause de l'absence des maris ou des hommes.

Il est également tout à fait logique de remarquer que les foyers en situation de polygamie ont plus de chances d'avoir des enfants en grand nombre que les familles monogamiques. C'est cette forte corrélation¹⁰⁹ qui est confirmée dans notre échantillon. Il est ainsi démontré que 27,9% de foyers polygamiques comptent entre 8 et 10 enfants alors que seuls 15,7% de familles non polygamiques atteignent ce nombre d'enfants. De même, 12,2% de foyers polygames ont des familles de plus de 10 enfants contre seulement 3,9% de foyers monogames. Corrélativement, les foyers non polygamiques ont plus d'enfants de la tranche de 1 à 3 (9,2%) et de la tranche de 4 à 7 (71,2%) que les foyers polygamiques qui sont à 7,5% dans la tranche de 1 à 3 enfants et 52,4% dans la tranche de 4 à 7 enfants.

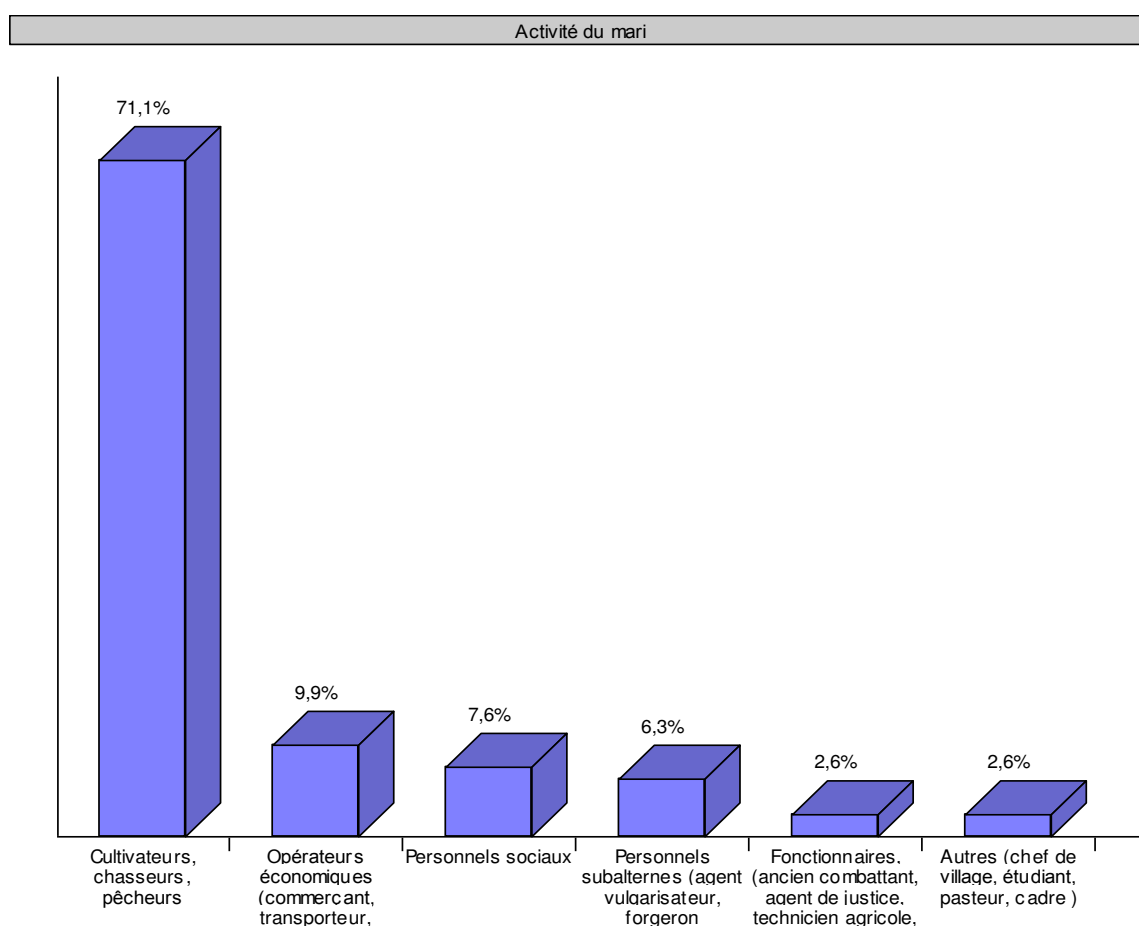
¹⁰⁸ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 310 réponses et dépendance est très significative : $\chi^2 = 99,61$.

¹⁰⁹ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 300 réponses avec une dépendance très significative, $\chi^2 = 99,90\%$.

Activité des femmes et de leurs maris et niveau d'instruction

L'activité des femmes et de leurs maris a également un lien avec leur niveau d'instruction. L'échantillon questionné informe sur la nature des activités des femmes et de leurs époux :

Graphique 4 : Echantillon des emplois masculins



Source : PDQVFT (2013)

L'écrasante majorité des femmes exercent dans le secteur de l'agriculture¹¹⁰ et sont donc cultivatrices pour l'immense majorité (85,5%), contre moins du cinquième (14,5%) qui ont une activité complètement hors agriculture, à savoir 12,9% de commerçantes, 1% d'aides-soignantes et 0,6% d'enseignantes de l'école primaire. Le fait qu'il y ait un pourcentage aussi élevé des femmes dans l'agriculture n'est pas une exception. C'est même une des caractéristiques des femmes vivant dans les pays pauvres, notamment en zone rurale. L'agriculture est l'activité par excellence vers laquelle se dirigent les femmes pour mener une petite activité génératrice de revenus. Ne bénéficiant pas de faveurs spéciales, elles n'ont

¹¹⁰ Tableau construit sur la base de 310 réponses.

souvent aucun autre recours pour avoir de l'argent que de mener des activités agricoles qui ne sont pas prises en compte dans les statistiques économiques nationales. Elles restent ainsi des actrices non reconnues du développement. La FAO rapporte que les femmes utilisent pour les besoins du ménage, pratiquement tous les revenus qu'elles tirent de la vente de leurs produits agricoles. Alors que les hommes, eux, peuvent utiliser plus de 25% de leurs revenus pour des usages qui ne sont pas liés au ménage (FAO, 2000).

Bien que les femmes aient un temps de travail plus important que celui des hommes, leur activité n'est pas valorisée, surtout parce qu'elles produisent des aliments passant directement du champ à la marmite. Dans le cadre des activités agricoles, les femmes rurales tchadiennes sont actives dans les cultures vivrières qui les obligent à beaucoup travailler pour un résultat peu rémunérateur. Ce travail ne concerne que l'espace domestique et n'a qu'une finalité de subsistance. Il est reconnu qu'au Tchad, les femmes travaillent en moyenne 63 heures par semaine pour les travaux domestiques (OXFAM-TCHAD, 2013). Il y a donc nécessité d'une réelle prise en compte de la contribution des femmes rurales, notamment africaines à la production nationale et au bien-être des ménages (Charmes, 2005). Pour les agricultrices de l'échantillon, en plus du travail dans le champ de leurs époux¹¹¹ (elles jouent ici essentiellement un rôle de main d'œuvre gratuite puisque la production du champ du mari -coton- sera vendue et la femme ne recevra aucune rémunération), elles s'occupent aussi des leurs propres. Les champs des femmes contribuent grandement à nourrir la famille et les gains obtenus de cette activité leur permettent de solutionner certains problèmes sans être obligées de solliciter les hommes.

De plus, les gains tirés des champs des hommes sont gérés exclusivement par ceux-ci sans se référer à leurs épouses. L'activité des femmes (salariée ou non) est ainsi devenue une donnée importante dont il faut tenir le plus grand compte pour comprendre le fonctionnement des ménages ou des familles. Une des solutions pour lutter contre la pauvreté et la non autonomisation des femmes est justement d'éliminer les inégalités entre les sexes aussi bien dans l'emploi rémunéré que non rémunéré (ONU-FEMMES, 2015).

Quant à l'activité des maris, ces derniers exercent dans leur immense majorité (71,1%) dans l'agriculture, la chasse et la pêche, puis dans les opérations économiques tels que le commerce, le transport et l'entrepreneuriat (9,9%). Le reste des époux est constitué des personnes exerçant dans le secteur social (7,6%), les métiers subalternes (agents et simples

¹¹¹ Travail obligatoire qu'elles ne sauraient refuser, alors que les maris, eux, n'aident pas leurs épouses dans leurs champs à elles.

préposés) (6,3%), le fonctionnariat (2,6%) et les autres activités en qualité de pasteur, chef de village, étudiant etc. (2,6%). Il est important de préciser que les maris actifs dans le secteur social et ceux qui exercent les métiers subalternes ne sont pas des fonctionnaires, mais des agents de service chez les commerçants ou les agences sucrières et cotonnières locales¹¹².

Le croisement des variables situation matrimoniale et type d'activité¹¹³ montre qu'il y a un lien fort entre les femmes interrogées et leur activité dans le domaine de l'agriculture.

Une rapide conclusion partielle permet de dire que les hommes et les femmes sont profondément actifs dans le secteur de l'agriculture et ceux qui lui sont apparentés, respectivement à 71,1% et 85%. Ce constat signifie que les uns et les autres n'ont pas beaucoup de chances de trouver un emploi en dehors du secteur agricole.

Les statistiques globales au niveau national et régional (Mayo-Kebbi) donnent les informations suivantes:

Tableau 8 : Répartition de la population âgée de 15 à 65 ans selon la situation d'activité (en %)

Niveau	Situation d'activité						
	Occupés	Chômeurs	En quête d'un 1er emploi	Femmes au foyer	Retraités, rentiers	Etudiants	Autres
National	59,1	0,5	0,6	19,1	0,5	12,5	7,8
Régional	53,6	0,3	0,3	20,6	0,3	20,2	4,6

Source: (INSEED, 2014)

Les données du dernier recensement de la population et de l'habitat au Tchad rendent compte de ce que, quel que soit le milieu de résidence, les hommes ont relativement plus souvent des emplois formels que les femmes et que celles qui sont au foyer représentent 47,8% de la population considérée comme inactive. Par ailleurs, au sein de la proportion active occupée de 15 à 64 ans, les professions dominantes pour les hommes comme pour les femmes, sont celles qui rassemblent les agriculteurs et les ouvriers qualifiés de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'élevage (73,4%), contre le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (13,2%) et les métiers de l'industrie et de l'artisanat

¹¹² Informations reçues pendant l'enquête de terrain.

¹¹³ Tableau II-2 en annexe, construit sur la base d'un échantillon de 310 réponses et dépendance significative chi = 96,87%.

(6,7%). Les activités agro-sylvo-pastorales sont davantage exercées en milieu rural (83,8%) qu'en milieu urbain (26,2%) (INSEED, 2014, p. 130).

Le statut dans la profession dans toutes les régions du Tchad montre que les populations sont actives essentiellement en tant qu'indépendants ou aides familiaux. A titre d'exemple, dans la région d'intervention du PRODALKA, les populations actives exercent en tant qu'indépendants à 80,5%, aides familiaux à 14,1% et seulement 1,0% en tant qu'employeurs (INSEED, 2014, p. 134). Le constat à faire est que le climat de l'emploi est très morose, particulièrement dans la région d'étude mais aussi dans tout le pays en général. Les secteurs d'activité dans lesquels les populations exercent (presqu'exclusivement l'agriculture) ne sont pas très rémunérateurs, ce qui montre que notre groupe cible vit dans une zone où les conditions d'existence restent essentiellement difficiles et précaires.

En ce qui concerne l'activité des maris, on peut affirmer qu'elle est fortement corrélée au type d'activité menée par les épouses¹¹⁴. Ainsi, dans la classe des agriculteurs et des techniciens ruraux, il y a 91,2% de femmes agricultrices contre 8,8% actives dans les secteurs d'activité rémunérés. Par contre, dans la classe des opérateurs économiques et des fonctionnaires, bien qu'il s'y trouve 63% de cultivatrices, on remarque la proportion assez élevée de 37% de femmes exerçant dans des professions rémunérées. Enfin, dans la classe des personnels sociaux et subalternes (agents et préposés de toutes sortes), on rencontre toujours cette hégémonie des activités agricoles : 78,6% contre 21,4% d'activités hors agriculture.

Au niveau de l'instruction proprement dite et en relation avec les activités des femmes, l'immense majorité de ces femmes (85%) sont agricultrices et totalement analphabètes alors que bien moins du cinquième (12,9%) sont commerçantes sans aucun diplôme, mais ont fréquenté certaines classes de l'école primaire ou ont participé sommairement à une alphabétisation fonctionnelle. Seules les aides-soignantes (1%) et les enseignantes (0,6%) ont respectivement le diplôme de fin du cycle primaire et le diplôme de fin de 1er cycle de l'enseignement secondaire. Sur le plan national, parmi les personnes recensées âgées de 15 ans et plus, 77% ne savent ni lire ni écrire (INSEED, 2014, p. 116). Le taux d'analphabétisme chez les personnes de la même tranche d'âge est de 68,5% chez les hommes et 85,9% chez les femmes. Il est à remarquer que ce sont les femmes qui sont davantage analphabètes: 65,4% en milieu urbain contre 91,6% en milieu rural. La région du Mayo-Kebbi a un taux d'analphabétisme (66,7%) inférieur au taux national de 77% (Idem). La situation du niveau d'instruction se présente ainsi qu'il suit:

¹¹⁴ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 304 réponses et dont la dépendance des variables est très significative, $\chi^2 = 99,99\%$.

Tableau 9 : Répartition du niveau d'instruction au niveau national et régional (en %)

Lieu	Niveau d'instruction			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
National	67,5	17,7	13,3	1,5
Régional	50	25,4	23,9	0,75

Source: (INSEED, 2014)

D'une manière générale, bien que notre cadre d'étude sorte légèrement du lot par rapport aux autres régions du pays en matière d'instruction, force est de constater que les populations sont largement analphabètes, sans instruction et peu diplômées. Dans ce contexte, ce sont les femmes (y compris celles de notre zone de recherche) qui sont les plus défavorisées sur le plan de l'instruction (INSEED, 2014, p. 125).

Considérations d'ordre ethnique

La documentation disponible signale qu'on recense une centaine d'ethnies répertoriées au Tchad (EDST 2, 2004), réparties dans trois zones de peuplement bien distinctes (Dumont, 2007) :

La zone saharienne est dans la moitié nord du pays avec une superficie de 500 000 km² pour à peu près un demi million d'habitants, soit 1 habitant au kilomètre carré. Cette zone couvre 47% de la superficie totale du Tchad. Les populations qui y vivent sont sahariennes avec pour groupe ethnique dominant les *Arabes* islamisés sédentaires ou nomades.

La zone sahélienne est située au centre du Tchad et couvre 43% du territoire. Elle comprend les régions nord limitrophes du Soudan, de la République Centrafricaine et du Chari Baguirmi. On y trouve environ 2,5 millions d'habitants avec une densité moyenne de 8 habitants au kilomètre carré. Une multitude d'ethnies habitent cette région parmi lesquelles les *Kanembu*, *Bilala*, *Hadjaraï*, *Zaghawa* et les *Mbororo*.

La zone soudanienne enfin est le troisième ensemble géographique au Sud du Tchad. C'est à l'intérieur de cette entité que se situe la région de la recherche, le Mayo-Kebbi avec ses principaux groupes ethniques, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Principaux groupes ethniques dans le Mayo-Kebbi

N° d'ordre	Localités	Ethnies dominantes
1	Mayo-Dallah	<i>Kado, Djime, Peve, Moundang, Laka</i>
2	Lac Léré	<i>Moundang, Peul</i>
3	La Kabbia	<i>Mousseye, Ngambaye</i>
4	Mont d'Illi	<i>Toupouri, Kera, Mousseye</i>

Source : (INSEED, 2014)

Par rapport aux deux précédentes zones de peuplement, la partie soudanienne a la superficie la plus réduite 10% (Dumont, 2007, p. 265). Cet ensemble géographique couvre les régions du Mayo-Kebbi, du Logone Occidental, de la Tandjilé et du Moyen-Chari. Sa population était estimée en 2008 autour de 7 millions d'habitants avec une densité moyenne de 38 habitants/km² (Idem, p. 265). Cette région est avec la région de N'Djaména la capitale, la zone la plus peuplée du Tchad. Gérard-François Dumont admet que, s'il existe plusieurs groupes ethniques et sous-groupes dans cette aire de peuplement, le plus grand groupe ethnique est appelé *Sara* et représente 34% de la population totale du pays (Dumont, 2007, p. 275). Pour les besoins de la recherche, n'ont été considérées que les ethnies dominantes dans les lieux d'implantation du programme de développement, particulièrement dans les quatre départements :

Le Mayo-Dallah : Cette zone, dont Pala est le chef-lieu, est la moins homogène de la région (Cabot, 1955). Au nord et à l'ouest du côté de Torrock, se trouvent les *Moundang* qui sont installés sur les terres à proximité du Mayo-Laïssé après qu'ils aient chassé les populations *Kado* (Cabot, 1965, p. 78). Ces dernières se sont implantées à Pala alors que les *Djime* et à les *Peve* se sont établis à Dari et ses environs. Au Sud et Sud-ouest, c'est le royaume des *Laka* et une partie des *Ngambaye* avec un prolongement jusque dans la région voisine du Logone. Dans ces contrées, les populations sont généralement chrétiennes et animistes. Quant aux musulmans, ils y sont peu nombreux car souvent allogènes ou convertis de fraîche date.

S'agissant du Lac Léré, les peuplades d'origine de cette région sont les *Moundang*, regroupés autour de la royauté de Léré et occupant les rives des lacs Tréné et Léré. C'est un peuple guerrier qui a eu à lutter assez souvent contre les *Peuls* ou *Foulbés* venus du

Cameroun voisin et qui se sont emparés de la localité frontalière de Binder. Les *Moundang* se différencient notablement des autres ethnies par l'usage de l'arc et des flèches. Ils sont composés aussi bien de chrétiens que d'animistes et ont choisi de s'implanter sur les rives des lacs Tréné et Léré. Ce sont des populations très actives dans les activités d'élevage et de pêche (Cabot, 1955). Les *Peuls* quant à eux sont majoritairement installés à Binder et pratiquent essentiellement la religion musulmane. Ils sont arrivés au Tchad vers le début du XIXe siècle. Certains parmi eux ont gardé le style de vie nomade, comme les *Mbororo* (Gondeu, 2013).

Quant aux zones de la Kabbia et du Mont d'Illi, on y retrouve les *Mousseye* des deux côtés, installés autour du bassin de la Kabbia et les plaines alentour. Ils sont avec les *Masa* et les *Dari*, les populations qui parlent les langues tchadiques provenant du groupe de langues appelées afro asiatiques (Gondeu, 2013, p. 30). Les *Toupouri*, pour leur part, sont installés sur les terres entourant les pointements rocheux de Fianga et aux abords des lacs de Fianga et de Tikem. Déjà dès avant l'indépendance, la densité des *Mousseye* à Fianga était de 67 habitants au mètre carré tandis que pour le groupe *Kera*, elle était de 30 habitants au mètre carré (Cabot, 1955, p. 14), ce qui montre qu'il n'est pas surprenant que cette zone soudanienne soit jusqu'à présent la deuxième plus peuplée du Tchad après N'Djaména la capitale¹¹⁵. Dans ces zones, c'est l'agriculture qui prédomine par rapport à l'élevage.

6.2 Des caractéristiques socioéconomiques

La présente section a uniquement pour but de rendre compte des variables qui seront exploitées dans le contexte économique de la région sahélienne. Nous fondant sur le modèle théorique évoqué, il a été décidé de prendre en considération un certain nombre de variables qui peuvent permettre de mieux comprendre l'impact économique que le PRODALKA a pu avoir auprès des femmes bénéficiaires de ses interventions. Par rapport à cet état de fait, ont été considérés comme biens individuels:

- Les revenus des femmes,
- Leur production agricole,
- Le bétail.

Les autres variables comme l'éducation, la santé, la distance par rapport à l'école et l'accès aux latrines seront discutées dans les chapitres ultérieurs

¹¹⁵ Voir page précédente.

La présente section ne se penchera pas sur le bilan chiffré que le PRODALKA a eu avec les bénéficiaires de ses actions car c'est exactement de cela qu'il s'agira dans le prochain chapitre.

6.2.1 Actions économiques pouvant améliorer la situation des femmes

Plusieurs modalités peuvent être prises en compte pour déterminer la situation économique d'un groupe particulier en prenant également en considération son lieu d'implantation. A ce stade de la réflexion, il sera fait mention de trois variables¹¹⁶ retenues qui peuvent être importantes dans l'amélioration des conditions de vie des femmes, à savoir : le niveau des revenus, la production agricole et le bétail disponible.

6.2.1.1 Les revenus

Dans le cadre de cette recherche, le revenu sera entendu comme la somme d'argent disponible dans la caisse des femmes après qu'elles aient pu résoudre les problèmes basiques qui se posent à elles¹¹⁷. Il pourrait aussi s'entendre comme le bénéfice final retiré d'une activité. La périodicité retenue pour la mise en place du revenu est l'année car plusieurs femmes ne sont capables de faire le bilan de leurs activités qu'après avoir vendu leurs biens. Et comme l'immense majorité des intéressées exercent dans le monde rural et qu'elles n'ont pas souvent d'emplois fixes, elles ont l'obligation d'attendre de vendre leurs récoltes, ce qui se passe en général une à deux fois par an selon la spéculation. C'est seulement après ces préalables que les femmes sont à même de déterminer le surplus réel mobilisé, dont une partie peut être épargnée. Toutefois, on peut estimer que ce revenu peut être légèrement évalué à la hausse, car il arrive parfois qu'il y ait une grande production de céréales en période de contre-saison dans le Sahel¹¹⁸. Ainsi, les quantités destinées à la consommation ayant été dégagées, le surplus est souvent mis en vente et peut augmenter d'autant le revenu des femmes. Il faut préciser que l'importance des cultures de contre-saison est une réponse à l'augmentation des besoins nutritionnels d'une population toujours en forte croissance (Pourtier, 2014).

¹¹⁶ Les autres variables seront examinées dans le prochain chapitre.

¹¹⁷ Il a été très difficile pour les femmes rurales de pouvoir établir une situation exhaustive de leurs avoirs pendant une année. On s'est donc accordé sur cette alternative qui ne leur exigeait pas un grand effort de réflexion.

¹¹⁸ En période de contre saison, c'est le *béré-béré* ou *berbéré*, une variété de mil local qui est plantée en période de décrue ; on le sème en début de saison sèche dans les bas-fonds humides. A la suite de la grande récolte après la saison de pluie, il y a une récolte moins importante du *béré-béré* pendant l'hivernage.

6.2.1.2 La production agricole

Le Tchad étant un pays sahélo saharien, la base de l'alimentation de ses populations est constituée majoritairement des céréales, parmi lesquels diverses variétés de mil (Sahel, 2012). En effet, les conditions climatiques difficiles de ces zones sont propices à la culture de ce type de céréales. La production agricole est évaluée en kilogramme (kg) et un sac équivaut à peu près à 30 kg. En rapport avec les conditions climatiques souvent difficiles des régions sahéliennes, les populations ont l'habitude de se constituer des réserves de céréales en prévision de la période de soudure¹¹⁹. Cette exigence de sécurité alimentaire fait en sorte que les familles, notamment les femmes, font tout pour avoir des stocks plus ou moins nombreux de produits agricoles qui servent en même temps à la vente mais aussi à l'alimentation des familles. Il faut également souligner que la norme de la FAO en besoin annuel de céréale par personne est de 159 kg (FAO, 2004, p. 17).

La FAO renseigne en matière de situation céréalière (FAO, 2004) que sur 10 années (de 1994/1995 à 2003/2004), le Tchad a été obligé de déboursier des montants colossaux pour constituer des réserves afin que les populations, notamment les pauvres ne souffrent pas de famine, surtout pendant la période très difficile de soudure. Pour ne donc pas dépendre des stocks éventuels que l'Etat peut mobiliser, il vaut mieux que chaque famille soit prudente et se prémunisse en cas de famine.

6.2.1.3 Les ressources en bétail

Les animaux comme le gros et petit bétail constituent une ressource importante pour les familles en général et surtout pour les personnes vivant en milieu rural. Le petit élevage par exemple constitue en quelque sorte un système d'épargne dans le monde rural. La plupart des familles, surtout les femmes, trouvent un intérêt à développer un petit élevage autour des villages : elles élèvent des chèvres, des moutons et de la volaille. Ces animaux peuvent être vendus pour régler un problème ponctuel qui se pose à la famille. En effet, les bêtes jouent une double fonction : elles sont utiles dans l'agriculture et servent d'animaux d'attelage pour faciliter les semis, le sarclage du champ et même de transport des récoltes (FAO, 2011). Elles sont aussi un recours comme complément alimentaire à certaines occasions précises (fêtes, substitut en cas de famine ou absence de nourriture). Il faut aussi rappeler que dans plusieurs

¹¹⁹ Période entre deux récoltes au cours de laquelle les réserves de nourriture diminuent et où sévit généralement la famine.

contrées du Tchad, disposer d'un troupeau est signe d'une importance sociale capitale qui a attiré l'attention de certain-e-s chercheur-e-s.

C'est le cas par exemple de Marie-José Tubiana qui, dans un de ses ouvrages « *Des troupeaux et des femmes* » publié en 1985, montre l'importance du troupeau pour la communauté *Zaghawa*. En effet, le troupeau est au centre des différentes étapes qui ponctuent sa vie sociale. Dans cette contribution, elle analyse la situation des femmes au sein de cette communauté en rapport avec les alliances matrimoniales et la place des animaux dans les échanges qui aboutissent au mariage.

Le mariage étant une institution fondamentale dans la communauté *Zaghawa*, tout projet de mariage reste un arrangement entre les familles. Il est admis lors de l'étape de la demande de mariage que les parents acceptent aisément qu'on demande la main de leur fille alors qu'elle est encore gamine, autour de 11 ans ou même moins (p.79). La raison de cette précocité dans la demande en mariage est liée au fait que, la compensation matrimoniale étant très élevée (en moyenne 60 vaches), la famille du futur époux doit prendre le temps nécessaire entre 5 et 10 ans pour rassembler le troupeau qu'il faut avant que le mariage ne soit effectif. Des arbitrages internes peuvent intervenir pour harmoniser la valeur du troupeau. Il faut relever que dans le même temps, la famille de la fille, notamment sa mère, à l'obligation dans cet intervalle de temps de construire la case nuptiale qui abritera les nouveaux mariés (avec les moyens qui auront été produits par d'autres compensations matrimoniales rendues possibles grâce aux animaux).

Toutefois, du fait de l'importance du montant de la compensation matrimoniale à payer, certains prétendants peinent énormément à rassembler ces fonds obligatoires, et brûlant d'envie d'être avec leurs dulcinées, il ne leur reste plus que l'alternative de procéder au rapt de la fille (p.97), pratique existante mais également lourde de conséquences (mésentente entre familles, violence, malédictions etc.). Il faut toutefois signaler que le rapt n'est pas répréhensible dès lors que la compensation matrimoniale a été entièrement versée et que la remise de la fiancée se fait attendre, notamment parce que la belle famille n'a pas encore apprêtée la case nuptiale devant abriter les jeunes amoureux (p.37). Une autre pratique non moins facile à régler est la difficulté qu'éprouve la famille du jeune homme à satisfaire les exigences à réaliser. En effet, du fait des demandes intempestives des différents membres de la famille de la fille et pour faire monter les enchères, il y aura comme un surenchérissement des propositions d'autres prétendants, c'est à celui qui proposera mieux qu'on donnera la fille (p.97). On peut donc se demander si cette pression sur le futur mari ne renforce pas l'idée de

marchandisation des filles qui ferait que les maris en fin de compte ne considèrent leurs épouses que comme faisant partie de leur patrimoine.

Marie-José Tubiana observe que, contrairement à certaines femmes qui sont contre la polygamie, tous les hommes *Zaghawa* y sont favorables. En effet, chaque fois qu'ils ont les moyens, ils veulent épouser le plus grand nombre de femmes possibles. L'ethnologue conclut que ce n'est absolument pas pour cause de religion musulmane (qui recommande d'épouser quatre femmes au maximum, à condition d'être équitable envers toutes), que les hommes ne prennent pas autant d'épouses qu'ils le souhaitent, c'est essentiellement pour des raisons d'ordre économique (Idem), notamment la difficulté d'acquérir un troupeau important pouvant être utilisé comme compensation matrimoniale.

Même la pratique du divorce est difficile à actionner, puisque réprouvée par le corps social (p.341). En effet, il n'est pas aisé de défaire ce qui a demandé un long temps de réalisation, à travers de longues négociations et d'innombrables dépenses. Par ailleurs, le fait de devoir rembourser les compensations matrimoniales chèrement payées est aussi un des arguments qui ne plaident pas pour le divorce. On peut donc imaginer des femmes vivant le plus grand martyr dans leur ménage mais qui auraient toutes les peines du monde d'en partir, en raison de la difficulté de rembourser la compensation matrimoniale. Par ailleurs, quand les deux époux ont des liens rapprochés de parenté (cousin, cousine par exemple), le divorce est pratiquement prohibé pour ne pas détériorer les relations dans la famille, ce qui peut contribuer à fragiliser davantage les femmes (p. 183, 341).

La coutume du lévirat en pays *Zaghawa* veut qu'à la mort du mari, la veuve est tenue d'épouser un des frères du décédé, le frère aîné, de préférence germain et à défaut le frère cadet ou un cousin paternel, c'est la relation du « Sina »¹²⁰ (pp.248, 345). En général, la famille du défunt ne voit pas d'un bon œil que la veuve quitte la famille, c'est pour cette raison qu'elle fera tout pour la conserver. Marie-José Tubiana ne voit pas dans cette attitude un acte de solidarité familiale car cette dernière veut simplement sauvegarder ses intérêts économiques importants. En effet, si la femme sortait de la famille pour épouser un homme de l'extérieur, il faudrait lui remettre toute la part d'héritage de son mari, y compris ce qu'elle a acquis elle-même, sans oublier les produits du troupeau fructifié, y compris celui du mari (p.346). Par contre, si la veuve reste dans la famille, aucun des animaux ne sortirait du troupeau collecté depuis des années de mariage. Il est donc évident que ce n'est pas le

¹²⁰ Relation désignant à la fois l'homme susceptible d'épouser la femme de son frère défunt et cette femme elle-même.

bonheur ou le bien-être de la femme qui est recherché, mais la préservation des intérêts économiques de la famille.

L'échange qui se passe dans les familles, les animaux contre les femmes, montre clairement que la communauté *Zaghawa* est encore très loin de penser la vie de communauté en termes d'égalité de genre.

Cette idée de la toute-puissance, grâce au troupeau a également été théorisée par Françoise Dumas-Champion pour la communauté *Masa* au Sud-ouest du Tchad dans « Les hommes meurent toujours à cause des femmes : les relations entre les sexes chez les *Masa* du Tchad »¹²¹.

En concluant sur les principales caractéristiques de l'échantillon de recherche, nous pouvons dire que les personnes interrogées vivent dans une région essentiellement rurale et assez pauvre qui connaît périodiquement des inondations et où les relations femmes/hommes restent teintées du sceau de l'inégalité. Le caractère androcentrique et patriarcal du Mayo-Kebbi fait en sorte que les groupes sociaux continuent de vivre dans des schèmes que leur impose leur socialisation. Les structures sociales dans leur ensemble sont restées archaïques et ne changent que très difficilement même au contact de la nouveauté. La violence dont il a déjà été question dans la deuxième partie de cette recherche reste encore bien vivace, non seulement dans la région d'étude, mais également dans tout le pays. Par ailleurs, les conditions de vie étant difficiles, les populations en général, et plus encore les femmes, se trouvent confrontées à des impératifs de survie. L'offre en alternatives de développement par l'Etat étant faible, les habitants vivent dans un grand dénuement. Sur le plan social, les femmes sont les personnes qui paient un lourd tribut face à cette situation de manque multiforme. Elles sont les moins scolarisées et diplômées, sont pratiquement forcées de se marier de manière précoce, endurent la plus grande charge du travail domestique. Ce sont elles encore qui gèrent des familles nombreuses, ce qui entraîne de nombreux efforts et des dépenses de plus en plus considérables quant à la prise en charge effective des membres de la famille ou de la communauté.

Nous les femmes rurales avons beaucoup de difficultés pour régler nos problèmes multiples. Par exemple, nous avons un problème d'eau et avons sollicité un projet de forage. On a beau le présenter aux partenaires du développement qui sont dans le domaine, mais personne ne se décide à nous aider vraiment. Donc jusqu'à présent, rien n'est fait malgré les démarches que nous avons entreprises. Même avec le PRODALKA, nous voulions prioritairement le moulin pour être soulagées des tâches domestiques du pilage quotidien des céréales mais

¹²¹ Sous la direction de Nicole Echard, 1991, *Les relations hommes/femmes dans le bassin du lac Tchad*, Paris, ORSTOM.

c'est plutôt les techniques de séchage et fumage qui nous ont été proposées. Ce projet de formation était une bonne chose, mais nous voulions nous libérer de certaines tâches pour dégager du temps pour nos petites activités au marché qui nous dépannent beaucoup. Nous les femmes, nous avons beaucoup de charges et peu de moyens, nous comptons beaucoup sur le PRODALKA pour nous soulager.

S.B, Secrétaire de l'association Naré de Tikem

Source : PDQVFT (2013)

6.3 Des caractéristiques sexospécifiques de la population cible de la recherche

Il s'agit dans cette section de présenter l'appréciation des femmes interrogées sur les rapports qu'elles entretiennent avec les hommes dans leur milieu de vie à savoir : dans les foyers, les familles et la communauté. Cet état des lieux permet de comprendre l'environnement dans lequel s'implante le programme de développement, lequel cadre peut avoir une influence non seulement sur les résultats des différents projets menés, mais aussi sur les rapports de genre au sein de la société.

La présente section est intimement liée au chapitre cinquième¹²² de cette recherche qui a été consacré aux politiques publiques du Tchad liées aux femmes. L'idée centrale est que les Tchadiennes sont victimes des inégalités dans leur société à cause, entre autres de l'existence des coutumes qui les discriminent, mais aussi d'autres pratiques y compris religieuses et des rapports sociaux qui influencent négativement leur vie.

Influence de la tradition et des religions dans les rapports sociaux

Les personnes féminines interrogées estiment dans leur grande majorité (69,7%) que les rapports entre les femmes et les hommes sont peu satisfaisants contre un peu moins du tiers (30,3%) qui pensent le contraire. On voit donc que malgré une socialisation dans un milieu patriarcal et traditionnel, où l'excision et les rites de passage sont encore d'actualité (Gondeu, 2013), deux fois plus de femmes sont critiques des rapports sociaux de sexe dans leur région.

Une analyse croisée incluant la religion¹²³ donne à observer que ce sont les animistes et les sans religion (88,5%), suivies des musulmanes (83,3%) qui dénoncent le plus les rapports insatisfaisants entre les femmes et les hommes ; les catholiques et les protestantes le

¹²² Voir dès la page 155.

¹²³ Tableau croisé dont la dépendance est significative, $\chi^2 = 96,70\%$.

pensant moins, 71,3% et 63,6% respectivement. Ce constat met légèrement à mal la conception qui tend à faire croire que les musulmanes, de par l'enseignement de l'islam, intériorisent et acceptent plus facilement la domination des hommes que les chrétiennes. En effet, dans l'islam la femme est caractérisée d'abord par son statut de mineure, ensuite son rôle est essentiellement limité à la famille en tant que reproductrice et éducatrice (Mincas, 1990). Les résultats de l'analyse montrent que de manière générale, ce sont pratiquement les femmes de toutes les religions qui se plaignent du caractère insatisfaisant des rapports avec les hommes.

Il faut toutefois relever que si les protestantes (36,4%) et les catholiques (28,7%) semblent être plus satisfaites que les autres à propos du type de rapport avec leurs conjoints, on peut aussi penser que cette situation est le fait des stratégies que certaines femmes sont capables de mettre en œuvre dans leurs rapports avec ceux qui leur sont proches¹²⁴ par des arrangements qui ne sont pas forcément publics.

La majorité de l'échantillon 69,7% reconnaissent que les rapports entre les deux groupes sociaux sont insatisfaisants. Dans le même temps, la totalité des femmes (100%) pensent que, quel que soit l'espace considéré (foyer, famille, communauté), les rapports qu'elles entretiennent avec les hommes sont inégalitaires. Pour expliquer cette situation, il y a lieu de tenir compte de ce que, bien que la tradition en général reste très vivace dans ces contrées, il y a aussi un grand nombre de femmes qui s'ouvrent de plus en plus à la modernité et peuvent avoir des idées novatrices. On peut se poser à juste titre la question de savoir si ce n'est pas un effet de la « globalisation du genre ». Il pourrait également s'agir de l'instinct grégaire qui pousserait les femmes à vouloir sortir d'un contexte de domination quotidiennement vécu qu'elles subissent malgré elles et qu'elles vivent de plus en plus mal. Ce sont des situations qui peuvent renforcer une certaine cohésion des femmes pour réfléchir ensemble sur des manières de faire qui préservent leurs intérêts. La socialisation peut aussi conduire certains membres de la communauté à l'intériorisation des habitus qui sont des goûts, des pratiques ou des façons de percevoir le monde qui se perpétuent (Bourdieu, 2000). C'est ce qui expliquerait que 30,3% des femmes semblent dans ce sens si formatées qu'elles pensent qu'il n'y a pas grand-chose à faire face à une pratique séculaire qui existe et qui les oppresse.

¹²⁴ Cet argument sera plus explicite plus tard en montrant l'exemple d'Isabelle Guérin commentant la capacité des femmes à négocier en catimini avec les hommes pour avoir un peu plus d'autonomie, moyennant des arrangements.

Rapports conflictuels entre femmes et hommes

Les femmes ayant jugé les rapports hommes/femmes insatisfaisants évoquent principalement trois sortes de raisons¹²⁵ face à cette situation :

- Domination des hommes sur les femmes : 75,9%
- Violence des hommes sur les femmes : 17,1%
- Polygamie : 6,9%

Comme précédemment argumenté, les situations d'injustice vécues par les femmes sont non seulement régulières mais elles se déroulent dans tous les milieux, aussi bien dans la famille qu'au sein de la communauté. On peut comprendre pourquoi plus de $\frac{3}{4}$ des femmes sont aussi virulentes contre la domination masculine. Par contre, à propos de violence, seul un peu plus du quart des femmes s'en plaignent. Il est possible de penser que la violence est vécue au cas par cas et peut varier d'un foyer à un autre et dans ces conditions, on peut imaginer différents arrangements possibles entre des partenaires. Quant à la polygamie évoquée par moins du dixième de l'échantillon, le fait qu'elle semble devenue banale tient à ceci que c'est pratiquement tous les hommes dans ces régions qui aimeraient avoir plusieurs femmes (Cabot, 1955), s'ils n'étaient pas limités par des problèmes économiques¹²⁶. Mais il y a une minorité de femmes qui sont totalement contre cette pratique et obligent leurs prétendants à divorcer d'abord avec les précédentes épouses avant leur possible union (Tubiana, 1985).

La domination que subissent les femmes de la part des hommes est multiforme et concerne tous les aspects de la vie, comme nous l'avons vu précédemment. Les rapports inégalitaires décriés entre les femmes et les hommes sont principalement de deux ordres : les inégalités observables au foyer et celles qui le sont au niveau de la famille et de la communauté.

S'agissant de la manière dont se manifestent les inégalités dans le foyer¹²⁷ lors de la vie commune de tous les jours, on distingue :

- les différents actes de domination du mari, actes qu'il pose quotidiennement au point où il ne se rend plus compte de leur gravité (44,8%), C'est vraiment pour les femmes la sensation de vivre avec un détenteur du pouvoir. Les femmes rapportent qu'elles ont l'impression de cohabiter avec un patron froid, peu emphatique et ne pensant qu'à ses propres intérêts,
- l'énorme charge de travail endurée par les femmes dans leurs foyers (20%) correspond au fait révélé par les ONG internationales que les femmes travaillent beaucoup (63h

¹²⁵ Tableau construit sur la base d'un échantillon de 216 réponses.

¹²⁶ Cet argument est aussi celui de Marie-José Tubiana indiqué aux pages 206 et 207.

¹²⁷ Tableau construit sur la base d'un échantillon de 310 réponses.

par semaine au Tchad) et soutiennent de manière multiforme leurs familles (OXFAM-TCHAD, 2013).

La grande charge de travail par les femmes est due au poids traditionnel, parce que le matin une femme à 4h est déjà debout. Elle doit puiser l'eau, faire la boule¹²⁸ pendant que l'homme est encore au lit. Ensuite, elle apprête l'eau pour que son mari puisse se laver. L'homme une fois lavé va tôt au champ et c'est la femme encore qui apprête la nourriture et l'eau qu'elle va apporter au mari qui se trouve déjà au champ. Au retour des travaux champêtres, arrivés à la maison l'homme se repose pendant que la femme va chercher du bois, vient préparer la nourriture du soir et dispose l'eau pour le bain du mari. Enfin, elle va devoir laver les enfants et après le repas les mettre au lit. Voilà la tâche quotidienne de la femme. Le seul repos qu'elle peut avoir c'est lorsqu'elle se couche vers 21h et encore...

P.B. (Présidente d'une association des femmes à Pala)

Source : PDQVFT (2013)

- le fait que le mari ne subvienne pas aux besoins du foyer parce qu'il sait que, de toutes façons, l'épouse finira par trouver une solution face au problème posé (14,5%). Ce constat est particulièrement fait dans les couples où existe un grand écart d'âge. Le mari physiquement diminué se trouve dans l'impossibilité d'aider matériellement sa femme. Dans certains cas, cette situation peut être due au chômage du mari, étant entendu que l'emploi salarié est rare dans les zones rurales (ECOSIT3, 2013),
- la violence du mari sur son épouse peut être autant physique que symbolique (Bourdieu, 1998) (9,7%). Si la violence est presque exclusivement physique, il arrive aussi que le mari crée des situations qui chagrinent l'épouse, par exemple lorsqu'il prend une femme supplémentaire et délaisse la précédente ou lorsqu'il tient des propos injurieux à l'endroit de son épouse,
- la mauvaise répartition des revenus du foyer (8,1%). Il s'agit de cette tendance pour les hommes de s'accaparer de tous les revenus, y compris ceux que l'épouse a contribué à mobiliser sans l'intervention de son époux,
- d'autres manifestations, telle que l'habitude du mari de ne pas impliquer ou de ne pas rendre compte à sa femme de ce qu'il entreprend (2,9%). Cette dernière se sent pratiquement étrangère dans les affaires qui devraient concerner toute la famille.

¹²⁸ Pâte de céréale cuite qui est la base de l'alimentation dans les pays sahéliens dont le Tchad.

Ces situations traumatisantes et régulièrement vécues par les femmes ne sont pas de nature à les rendre épanouies dans leurs foyers.

Les inégalités ne se manifestent pas que dans les foyers. D'autres espaces existent où elles se font sentir, c'est le cas de la famille ou de la communauté. Par exemple, les femmes vivent à l'intérieur des familles et des communautés de nombreuses situations d'inégalité et de frustration. Ainsi :

- 51% de femmes interrogées pensent que leurs voix ne comptent pas, ce qui signifie que leurs avis ne sont pas du tout sollicités par leurs maris et par ailleurs, elles sont obligées de tout subir sans pouvoir bénéficier d'aucune espèce d'aide ou de voie de recours du simple fait qu'elles sont des femmes. Face à l'hostilité du milieu familial, elles ne peuvent pas souvent recourir à la justice, car elles y sont peu habituées (Sow, 2011), et les voies du droit positif ne tiennent pas souvent compte de leurs intérêts (Djikoloum Benan, 2002),
- 20,6% estiment qu'en cas de succession, elles n'ont pas droit à l'héritage. On peut dire que cet état de choses est dû non seulement au fait que la société est patriarcale, mais aussi parce que sur le plan du droit, il y a plusieurs systèmes juridiques en vigueur : le droit positif, les droits coutumiers (animiste et musulman). Ces droits sont applicables selon qu'on est inféodé ou régi par un des systèmes, ce qui ne contribue pas à une saine administration de la justice (Ntampaka, 2005), (Gautier, 2006),
- 15,2% affirment qu'elles sont peu considérées. Cette situation fait que les femmes se sentent dévaluées et bien souvent elles sont même considérées comme de simples biens appartenant aux hommes (mari, père, oncle, etc.). Cette affirmation des femmes revient très souvent quand elles expliquent les circonstances de leurs mariages qui sont souvent arrangés entre familles (Tubiana, 1985) et généralement au moyen d'une dot très souvent exagérée (Dumas-Champion, 1991). Le cas du lévirat atteste de la prégnance de cette situation (Koumakoi, 2007),
- 10% sentent qu'elles sont exclues des instances où les décisions stratégiques déterminant leur avenir sont prises, puisqu'elles ne sont pratiquement jamais consultées ou associées aux grandes décisions qui se prennent dans leur milieu de vie. On peut observer à cet effet que les concepteurs des projets de développement sont parmi les premiers à s'adresser uniquement aux hommes, même pour les problèmes qui concernent prioritairement les femmes (Gueneau & Lecomte, 1998), (Boutinot,

2006). C'est cette même conception qui aboutit à la réalisation des projets "neutres" (Bisilliat & Verschuur, 2000),

- 3,2% affirment que leur travail n'est pas valorisé et que de ce fait, elles ne peuvent revendiquer quoi que ce soit en matière des biens qu'elles produisent, lesdits biens pouvant être utilisés selon le seul bon vouloir des hommes.

Suggestions pour faire évoluer les rapports entre les femmes et les hommes

Malgré les situations d'inégalité endurées par les femmes, ces dernières pensent qu'il reste possible de les combattre dans leur environnement. Pour cela, elles proposent un certain nombre d'actions à mettre en œuvre soit avec leur concours, soit par une pression exercée par une entité externe et sans leur participation. Un dernier cas à considérer est celui du constat qu'aucune solution n'est possible.

Dans le premier cas, les suggestions évoquées concernent :

- La sensibilisation des hommes pour qu'ils tiennent compte des femmes (30,6%). Les femmes partent du principe que la collaboration entre les deux groupes sociaux est importante et dans ce cas, il est souhaitable que les hommes soient mis face à leurs responsabilités, car ce sont eux qui dominent les femmes,
- La revendication des droits par les femmes à travers des cadres de concertation solidement constitués (18,7%). Ces structures dans l'entendement des femmes peuvent être des regroupements déjà existant et ayant une force morale capable de faire pression dans la société. A cet égard, elles pensent à des structures comme l'association des femmes juristes ou les autres associations de défense des droits. Les femmes attendent des soutiens des organisations de la société civile qui peuvent les aider à avoir un leadership, afin de gagner en assurance et participer ensuite pleinement aux différentes activités qui s'organisent dans leurs communautés,
- La concertation entre femmes et hommes en vue de trouver une solution satisfaisante pour tous (8,7%). Un des vœux des femmes est de pouvoir bénéficier de la compréhension de leurs maris pour créer les conditions d'un dialogue régulier et direct qui peut faire en sorte que les époux soient davantage sensibles aux difficultés qu'elles endurent,
- L'apprentissage aux enfants du respect des femmes (5,5%). Cette doléance des femmes sonne comme un appel à un nouveau type de socialisation des enfants dans le

sens de leur inculquer dès le départ, les valeurs qui feront que les femmes aient de la considération dans la société et qu'elles ne soient plus perçues comme des cadets sociaux (Meillassoux, 1975), (Bayart, 1989). Les femmes en effet sont maintenues dans des positions de marginalisation et sont empêchées d'accéder aux positions de pouvoir, donc de considération. Une remise en question du type de socialisation en vigueur peut être un vecteur important, capable de produire des changements significatifs à impulser à partir de la base.

Le second cas, quant à lui, nécessite une force externe aux femmes :

- Les changements sont imposés aux hommes par l'Etat et/ou les organisations internationales (17,4%). Il s'agit là d'un appel à un gouvernement qui régit et réglemente de manière impersonnelle la vie de tous les membres de la cité. En effet, il est bien du ressort des puissances publiques de régler les problèmes fondamentaux qui se posent à ses populations, notamment les femmes. C'est également à ce niveau que devraient agir tous les traités et recommandations internationaux en matière de genre (dont la CEDEF) qui ont pour objectifs principaux d'instaurer une égalité de genre dans le monde.

Les femmes souhaitent qu'il y ait une organisation ou une structure qui soit capable de regrouper les hommes afin de leur donner des conseils car les femmes seules ne pourront pas le faire. Il faut donc qu'il y ait des structures qui interpellent les hommes par rapport à cette situation d'inégalité entre les hommes et les femmes. Ceci peut se faire par ordre de l'Etat ou sur initiative des organisations féminines soutenues par les ONG internationales. Cela devrait être une action conduite par plusieurs structures pour que ça puisse avoir un grand effet.

K.Z (Présidente d'une organisation féminine à Zamadick)

Source : PDQVFT (2013)

- Les fondements de la société sont à repenser (6,8%). Cet avis, très minoritaire, des femmes interrogées est à lier au plaidoyer pour une nouvelle socialisation des jeunes générations comme précédemment mentionné. Il est clair que les choses ne devraient pas rester en l'état. Il faudrait, par exemple, que des cours de morale soient

réintroduits dans les cursus des écoles primaires en y ajoutant le respect des femmes.
Toute tentative qui va dans ce sens ne peut être que louable,

Pour près d'une femme sur cinq, aucune solution humaine et matérielle n'est envisageable :

- Pas de solution (12,3%). Ceci nous paraît être un cas désolant lorsque les femmes baissent les bras et pensent que rien de bon ne peut plus se faire, mais il s'agit d'un cri de détresse qui doit être compris,
- Intervention divine (5,5%). Certains chercheurs trouvent à ce genre de soumission l'inclinaison ou le penchant de certaines catégories dominées à s'en remettre à une force transcendante. C'est la tendance de certaines personnes vulnérables à une cosmogonie qui veut que toute solution soit d'essence divine, comme le rappelle Moser (2000) à propos de la division sexuelle du travail.

Ce dernier cas de figure appelle une remarque. Le fait que 17,8% de femmes pensent que le changement de leur statut dans la famille ou dans la communauté n'est pas possible ou dépend d'un être transcendantal est révélateur de ce qu'elles continuent de rester prisonnières des chaînes de cet habitus ou de cette conception forgée depuis l'origine, lors de leur socialisation, à savoir que ce sont les hommes qui doivent diriger les femmes et que cet ordre de choses est immuable.

Même si cela n'est pas énoncé expressément dans les réponses, on peut imaginer qu'au regard des inégalités multiples vécues par les femmes, elles ont eu de grandes attentes par rapport à l'installation du programme de développement dans leur région. Il peut être souhaitable pour elles que cette structure puisse réellement créer des conditions qui leur permettent de se prendre en charge ainsi que leurs familles de manière plus effective et que cela conduise à leur plus grande valorisation et reconnaissance au sein de leur communauté par la gent masculine.

Dans la région d'étude, les femmes sont reconnues à l'unanimité comme étant les personnes les plus occupées dans les tâches domestiques, lesquelles sont par ailleurs très diversifiées et variées comme le montre le tableau qui suit:

Tableau 11 : Tâches exécutées par les femmes¹²⁹

Travail fait par les femmes	Nb. cit.	Fréq.
Alimentation	305	98,4%
Santé	191	61,6%
Logement	24	7,7%
Scolarité	77	24,8%
Transport	49	15,8%
Faire des champs	17	5,5%
Puiser de l'eau	112	36,1%
Chercher le bois de chauffe	20	6,5%
Education des enfants	94	30,3%
Entretien de la maison	11	3,5%
Petit commerce	22	7,1%
TOTAL OBS.	310	

Source : PDQVFT (2013)

Le tableau ci-dessus met en exergue le fait que les femmes mènent une multitude d'activités. On les voit s'occuper aussi bien de la santé (61,6%), de la collecte de l'eau (36,3%) que de la scolarisation des enfants (24,8%). Dans ce cas précis, elles sont bien obligées de prendre ces derniers en charge en cas de défaillance des maris. Elles sont parfois aussi tenues de s'occuper des postes de dépense tel que le transport (15,8%). Il s'est même vu des femmes contraintes d'effectuer des travaux souvent considérés comme ceux destinés aux hommes, par exemple, tisser la paille pour faire la toiture des maisons, couper le bois, fabriquer des briques et même aller représenter les maris dans les réunions où des décisions devaient être prises¹³⁰.

Cependant, la tâche hautement prioritaire est celle de pourvoir aux besoins alimentaires de la famille (98,4%). Cette rubrique est de première importance pour les femmes, car ce sont elles en réalité qui sont les plus préoccupées par cette charge. En zones rurales, notamment dans la région d'étude, les hommes contribuent généralement dans le poste alimentation par la mise à disposition dans les foyers des céréales une fois par an, après les récoltes. Ce sont les femmes qui sont chargées de trouver les éléments et tous les ingrédients qui entrent dans la préparation de la sauce¹³¹(entendue comme plat principal), y compris le poisson ou la viande (mangés en famille très rarement). La boule de mil et de maïs constitue l'alimentation de base dans les zones sahéliennes. « Manger, c'est manger la boule » (Pourtier, 2014, p. 85), elle est de tous les repas.

¹²⁹ Cette question est à choix multiples.

¹³⁰ Informations tirées de l'entretien avec les femmes à Zabily.

¹³¹ Dans l'alimentation en Afrique subsaharienne, le repas est constitué de deux éléments importants : le met principal comprenant uniquement la sauce ou la viande, poisson, légumes, pâte d'arachide etc. et le deuxième élément qui accompagne ce met : ce sont les céréales, féculents etc. De manière générale, l'un des éléments ne va pas sans l'autre. En cas d'événement important (mariage, décès, réception d'une personne importante etc.) le mari peut décider d'abattre un animal (mouton, chèvre, bœuf) pour le repas de la circonstance.

Si le stock de céréales déposé s'achève plus tôt que prévu, plusieurs hommes ne se sentent plus concernés et ce sont les femmes qui doivent faire tout ce qui leur est possible pour régler ce problème, surtout en période de soudure où la nourriture est rare. La technique de la cuisine commune pour gagner du temps et pouvoir faire d'autres activités n'est pas une habitude du milieu. Chaque femme est sûre que sa famille mangera lorsque c'est elle-même qui organise la gestion des repas. Bien souvent, les femmes se font aider par les filles de la maison qui contribuent ainsi à leur alléger les tâches domestiques. En vérité, les femmes n'ont pas beaucoup de choix lorsque les maris se détournent de leurs engagements. Elles sont obligées de tout faire pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans la famille (OXFAM-TCHAD, 2013).

De même, ce sont les mères qui les premières s'occupent des enfants de la maison en cas de maladie. Si le cas n'est pas grave, elles vont commencer par leur administrer des soins à base de la pharmacopée traditionnelle. C'est seulement en cas de non amélioration de la situation que le mari va être sollicité et qu'éventuellement le cas peut être référé à un centre de santé.

Plusieurs raisons semblent justifier le fait que les femmes soient plus occupées aux tâches domestiques que les hommes. L'immense majorité des répondants (77,4%) pensent que c'est la tradition qui est la cause de cet état des choses, consacrant ainsi le caractère immuable de leur socialisation qui, dès la prime enfance fait la différence entre garçons et filles en répartissant les tâches à remplir par les uns et les autres dans la société. D'autres raisons sont évoquées, telle que la dot (13,9%) versée par les hommes dans les familles des femmes, ce qui fait que les premiers estiment avoir un droit de propriété sur les épouses qui rentrent ainsi dans le registre de leurs biens. Pour les raisons mineures (8,7%), il convient de citer entre autres :

- le refus systématique de l'homme d'aider la femme. Dans beaucoup de milieux, notamment en Afrique subsaharienne, il est des activités qu'un homme ne devrait pas faire. Mais au-delà de la tradition et des autres us et coutumes, il reste que certaines femmes réussissent à négocier des arrangements avec leurs époux,
- l'âge avancé du mari ne lui permet pas toujours de répondre présent face à des sollicitations tant financières que physiques. Cette situation se rencontre surtout dans le cas des hommes qui se sont mariés à de jeunes épouses, suite au veuvage mais surtout à la polygamie (Tabutin, 1988),
- l'absence d'un conjoint, suite à la mort ou parce que le partenaire s'occupe prioritairement de sa nouvelle épouse dans le cas de la polygamie,

- enfin la croyance à la fatalité, c'est-à-dire s'en tenir à la volonté de Dieu.

Il est important de préciser qu'il n'est pas toujours aisé de s'occuper des familles au Tchad, en raison non seulement de la pauvreté ambiante, mais aussi du contexte écologique et sécuritaire qui ne rend pas aisé une telle entreprise.

Quant à ce qui peut être fait pour l'allègement des tâches domestiques des femmes, plusieurs idées ont été émises :

Tableau 12: Comment alléger les tâches des femmes

Allègement des tâches domestiques	Nb. cit.	Fréq.
Permettre aux femmes de faire les activités générant les revenus pour qu'elles rémunèrent les personnes qui les	146	47,1%
Offrir une technologie adaptée pour réduire la pénibilité des tâches des femmes	70	22,6%
Les enfants de la maison aident les femmes dans les tâches domestiques	52	16,8%
Sensibiliser les hommes à aider les femmes dans leurs tâches domestiques	32	10,3%
Autres (former les femmes aux compétences pratiques, favoriser des cadres de concertation entre hommes et fer	10	3,2%
TOTAL CIT.	310	100%

Source : PDQVFT (2013)

Dans de nombreux échanges avec les femmes, la possibilité pour elles de mettre en œuvre des activités génératrices de revenus est souvent mentionnée comme une alternative capable d'aider à alléger leurs tâches (Rollinde, 2010). Par ce biais, elles pensent être en mesure de payer une main d'œuvre pour accomplir certaines de leurs tâches, notamment celles qui sont les plus physiques et les plus fastidieuses, c'est la réponse de 47,1% des interrogées. Ensuite 22,6% de l'échantillon estiment qu'une partie de l'allègement de leurs tâches peut se faire par l'utilisation d'une technologie adaptée qui les aide dans l'accomplissement des tâches qu'elles sont obligées d'exécuter au quotidien par exemple, le moulin pour moudre plus facilement les céréales destinées à la préparation des repas quotidiens. Il peut aussi s'agir d'équipements, comme le foyer amélioré qui limite la recherche du bois ou encore une adduction d'eau pour éviter les longs kilomètres à chercher une eau potable etc.

Les enfants de la maison ou tous ceux qui y habitent peuvent également contribuer bénévolement à la réalisation de certains travaux dans la maison, c'est la position de 16,8% de personnes. Pour d'autres, une partie de la solution pourrait venir de la sensibilisation à faire aux hommes pour qu'ils puissent aider les femmes (10,3%); la formation des femmes aux compétences pratiques pour qu'elles soient capables d'utiliser des mécanismes simples qui les

aident dans leurs tâches, à travers des cadres de concertation entre hommes et femmes pour que chacun comprenne bien le travail que fait l'autre (3%).

Dans le cadre précis des sensibilisations et des formations pratiques, ces actions très importantes pourraient être menées par différents services techniques de l'Etat ou des ONG qui sillonnent les zones rurales pour diverses activités, comme lors des campagnes de vaccination, les activités d'alphabétisation fonctionnelle, les inscriptions dans les listes électorales ou encore les campagnes d'accès ou de remboursement des crédits, etc.

On peut donc dire qu'en raison des pesanteurs socioculturelles d'une société patriarcale et androcentrique, les femmes du Mayo-Kebbi vivent une situation d'inégalité chronique par rapport aux hommes. Cela se manifeste par une charge accrue du travail domestique, l'absence de reconnaissance et de valorisation de leur travail. Cet état de choses les conduit à faire valoir des trésors d'ingéniosité, non seulement pour se prendre en charge elles-mêmes, mais aussi pour s'occuper de leurs enfants et leurs familles. Elles ont donc à lutter sur plusieurs fronts : s'activer pour avoir les moyens économiques pour vivre et assumer les charges qui sont les leurs, mais aussi pour faire évoluer leur statut social dans le sens d'atténuer ou de faire disparaître les inégalités sexospécifiques par un engagement fort dans la participation aux initiatives multiformes.

Au terme de ce chapitre, une présentation des caractéristiques de la population d'étude a été faite. Aussi les aspects liés aux caractéristiques sociodémographiques, socioéconomiques et sexospécifiques ont été passés en revue. Les caractéristiques importantes du groupe cible sont désormais connues. S'agissant de la situation économique, les variables concernant les revenus, la production agricole et la disponibilité du bétail ont été présentées. Elles permettront de constater dans le prochain chapitre, s'il y a eu amélioration dans ces secteurs avec la collaboration et l'action du PRODALKA. Ce chapitre va entrer davantage dans les détails et déterminer très précisément le type d'amélioration ou non observé dans la situation économique des femmes et les raisons de cet état des choses, en incluant des variables additionnelles, tels que l'éducation, la santé et l'habitat.

Chapitre 7. Contribution du programme de développement à l'amélioration de la situation économique des femmes

Dans ce septième chapitre, il est question de rendre compte des résultats auxquels les femmes sont parvenues, à la suite de la contribution du PRODALKA dans la satisfaction des besoins économiques du groupe cible à partir des actions qu'il a mises en œuvre.

Concrètement, il s'agit de présenter et d'analyser les actions réalisées par le programme qui avaient une portée ou des retombées économiques sur les femmes bénéficiaires. Quatre principaux secteurs ont été identifiés et concernent :

- Les revenus et les autres ressources
- La santé
- La scolarisation des enfants
- L'habitat

La méthodologie employée dans ce chapitre consiste à présenter la situation chiffrée de la présence du PRODALKA dans les actions menées dans la région et surtout de recueillir l'appréciation des bénéficiaires des actions de développement menées dans le cadre des différents projets réalisés.

7.1 Actions engagées pour générer les revenus

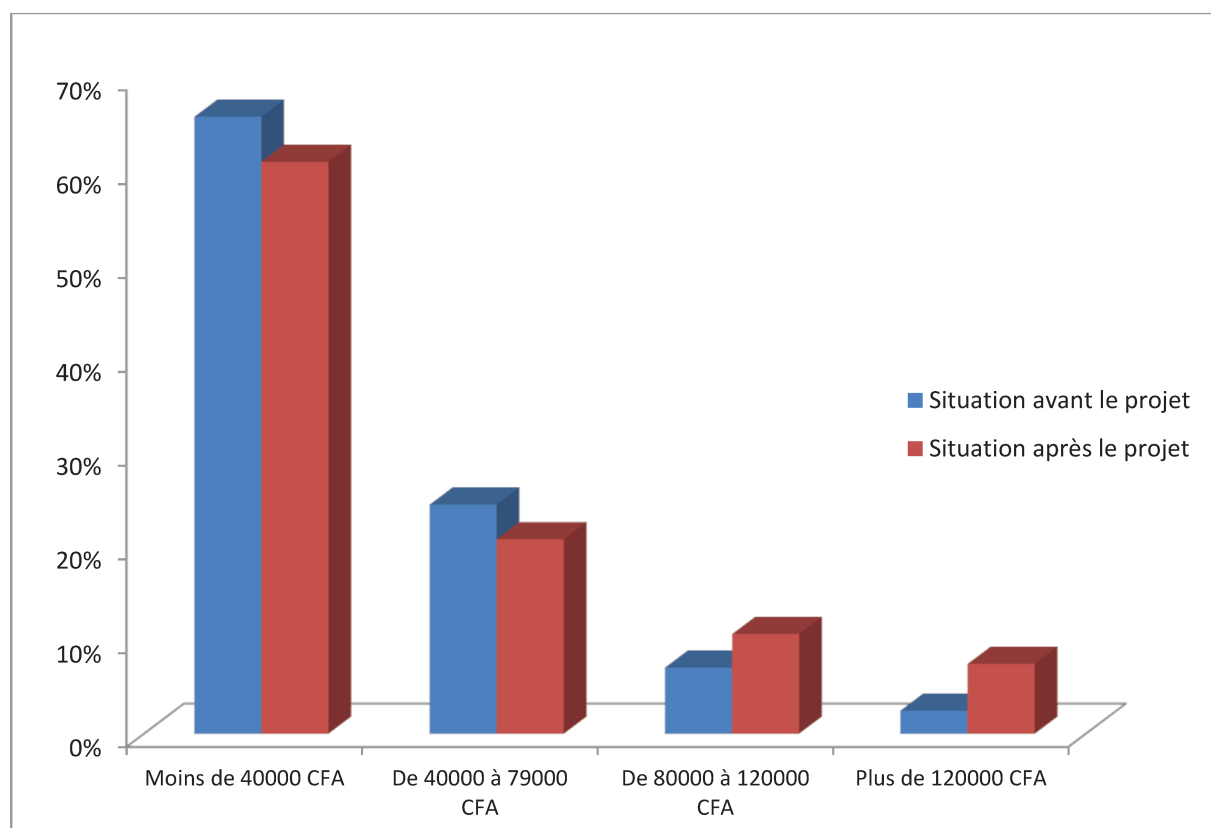
7.1.1 Situation des revenus avec l'avènement du PRODALKA et appréciation des bénéficiaires

La présente section va présenter la réalité de la situation des revenus des femmes, consécutivement aux projets que le PRODALKA a mis à leur disposition, particulièrement dans le cadre des activités génératrices de revenus. Sont particulièrement concernés dans ce cadre, les résultats de la mise en place des équipements (four solaire ou pressoir) pour la transformation des fruits, des grains ou du séchage de poisson, mais aussi les plants d'arbres fruitiers et différentes activités menées par les femmes afin de leur générer des gains. Le revenu fait partie des processus de lutte contre la pauvreté et il apparaît comme une des dimensions matérielles tangibles pour mener une évaluation (ECOSIT3, 2013).

Il faut reconnaître que les revenus sont généralement bas dans les milieux ruraux. L'analyse comparative qui suit va apporter une compréhension plus juste des gains obtenus

par les femmes, au travers des projets réalisés par le PRODALKA. La comparaison tend à faire le parallèle entre la situation préalable avant l'intervention du programme et après. Il est possible que des circonstances extérieures au PRODALKA aient pu influencer sur les changements observés, notamment les conditions naturelles ou sécuritaires, sans oublier les interventions de l'Eglise catholique (par exemple l'existence dans la région de son système de micro crédits). Le graphique ci-dessous présente la situation réelle des revenus des femmes bénéficiaires des interventions du programme de développement.

Graphique 5: Etat comparé des revenus avant et après le PRODALKA



Source : PDQVFT (2013)

Ce graphique donne la situation des revenus des femmes et révèle que les gains ne sont pas très importants. Il existe quatre principales tranches de revenus représentées ainsi qu'il suit :

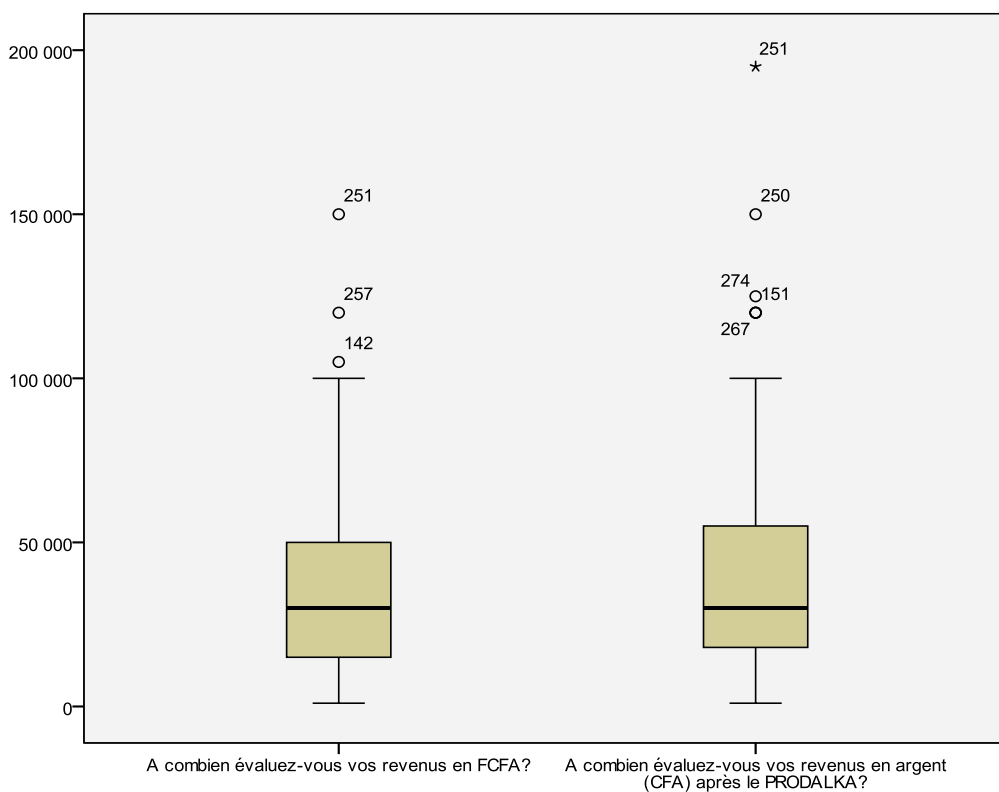
- Moins de 40 000 FCFA (- 61 Euros)
- De 40 000 FCFA à 79000 FCFA (de 61 Euros à 121 Euros)
- De 80 000 FCFA à 120 000FCFA (de 122 Euros à 183 Euros)
- + de 120 000 FCFA (+ 183 Euros)

On remarque que sur les quatre classes de gain, seules deux montrent un léger accroissement entre les deux périodes de l'ordre de 11% pour la classe de 80 000 FCFA à 120 000 CFA (122 Euros et 183 Euros). Quant à la tranche de plus de 120 000 FCFA (+ 183 Euros) le taux réalisé est de l'ordre de 9%.

Le graphique montre également que pour les tranches les plus basses, il y a plutôt eu une situation de diminution des avoirs entre les deux périodes. Les revenus de moins de 40 000 FCFA (61 Euros) qui avant la mise en place des projets étaient à 68% sont descendus à 63% pour la période après les actions du programme. La même tendance baissière est visible pour la tranche de 40 000 FCFA à 79000 FCFA (de 61 Euros à 121 Euros) qui est passée de 23% avant à 20% après les projets. Cette situation se passe de grands commentaires et montre de manière irréfutable que sur le plan des revenus, les femmes bénéficiaires des interventions du PRODALKA n'ont pas beaucoup avancé.

Pour s'assurer davantage de la réalité de cette situation, la boîte à Moustaches ci-dessous va clarifier cette observation en ressortant la situation réelle des revenus des groupes cibles du programme avant et après son implantation dans la région du Mayo-Kebbi.

Graphique 6: Boîte à Moustaches représentant la situation des revenus avant et après l'avènement du PRODALKA



Source : PDQVFT (2013)

Sur le plan méthodologique, les valeurs extrêmes en statistique ont une influence sur la moyenne des valeurs (Lejeune, 2010). C'est tenant compte de cette réalité que nous avons éliminé les quatre valeurs les plus élevées¹³² qui concernaient les revenus obtenus après la période d'activité du PRODALKA. Les autres valeurs ont été conservées intactes pour montrer simplement la tendance des revenus pour une certaine catégorie de femmes qui sortaient du lot.

La boîte à moustaches montre que la médiane pour les deux périodes se situe autour de 30000 Francs CFA (45,8 Euros) et que le 3^{ème} quartile des revenus après l'action du programme de développement est légèrement plus volumineux que celui concernant la période d'avant. Ceci signifie que davantage de femmes disposaient des revenus entre 30000 Francs CFA (45,8 Euros) et 60000 Francs CFA (91,6 Euros) en fin de programme plutôt qu'avant, même si les différences ne sont pas particulièrement significatives.

Il est également intéressant de voir le comportement des revenus selon le régime matrimonial pour en tirer un certain nombre d'implications pour les femmes, comme le montre le tableau ci-dessous :

¹³² Deux valeurs de montant 300 000 Francs CFA (458 Euros) et deux valeurs de montant 240 000 Francs CFA (366,5 Euros) ont été éliminées.

Tableau 13: Comparaison des revenus par régime matrimonial

Quelle est votre situation matrimoniale ?		A combien évaluez-vous vos revenus en FCFA? (DATE ou avant le PRODALKA)	A combien évaluez-vous vos revenus en argent (CFA) après le PRODALKA?
Célibataire	Moyenne	30000,00	25000,00
	Ecart-type	.	.
	Médiane	30000,00	25000,00
Mariée	Moyenne	33782,95	47049,26
	Ecart-type	30229,063	52405,680
	Médiane	25000,00	30000,00
Veuve	Moyenne	41352,94	165687,50
	Ecart-type	32580,556	490267,508
	Médiane	30000,00	32500,00
Divorcée	Moyenne	33125,00	43166,67
	Ecart-type	33357,105	37685,099
	Médiane	24500,00	27000,00
Total	Moyenne	34554,84	58702,52
	Ecart-type	30433,906	162797,487
	Médiane	25000,00	30000,00

Source : PDQVFT (2013)

Le tableau comparatif ci-dessus montre de manière globale que la moyenne des revenus obtenus par les femmes a été plus importante après le PRODALKA plutôt qu'avant la période d'activité du programme, soit respectivement 58705 Francs CFA (89,6 Euros) contre 34555 Francs CFA (52,7 Euros), soit une augmentation de 24150 Francs CFA (36,8 Euros). De même, la médiane des revenus à la fin du programme est de 30000 Francs CFA (45,8 Euros) contre 25000 Francs CFA (38 Euros) avant l'arrivée du programme de développement, soit une légère hausse de 5000 Francs CFA (7,6 Euros).

De manière détaillée, le tableau considéré fait observer que la seule catégorie qui a vu ses revenus baisser entre les deux périodes est celle des célibataires. La moyenne de même que la médiane de leurs revenus ont baissé dans le même temps de 30000 Francs CFA (45,8 Euros) à 25000 Francs CFA (38 Euros). Cet état de choses peut s'expliquer par le fait que, dans le contexte tchadien, être femme et célibataire sont deux situations difficiles à concilier. Les femmes sont généralement marginalisées en raison des pesanteurs socioculturelles. La pauvreté dans laquelle vivent de nombreuses familles n'est pas de nature à aider les

célibataires à s'en sortir. On peut penser que c'est d'ailleurs l'une des raisons qui poussent les jeunes filles à se marier tôt.

Dans ce contexte, les femmes célibataires ne sont pas aidées dans leurs tâches et ne trouvent pas un cadre et un environnement propices pour mener des actions susceptibles de leur procurer des revenus. Etant comptées dans les familles uniquement comme bonnes à marier, les jeunes filles n'ont pratiquement aucun droit sur le foncier et l'accès à la terre leur est souvent refusé (Roasngar, 2008). Il devient difficile pour elles de mener des activités génératrices de revenus comme elles le souhaiteraient, notamment les activités champêtres qui sont les premières vers lesquelles on se tourne dans le monde rural pour se faire des revenus. Pour les autres catégories de femmes, le constat est que leurs revenus se sont légèrement accrus après le temps d'activité du PRODALKA, bien qu'on ne puisse pas totalement imputer ce changement à l'apport du programme, comme c'est le cas avec la situation des veuves musulmanes qui sera expliquée par la suite:

- Pour les **mariées** par exemple, la moyenne des revenus est passée de 33785 Francs CFA (51,6 Euros) à 47050 FCFA (71,8 Euros) et la médiane de 25000 Francs CFA (38,2 Euros) à 30000 Francs CFA (45,8 Euros). Cette légère augmentation montre que certaines femmes ont pu profiter des activités économiques induites par le PRODALKA, mais aussi qu'elles ont été capables de mettre en œuvre une certaine dynamique personnelle qui leur a été bénéfique d'une manière ou d'une autre. On peut également relever le fait que, malgré l'occupation aux multiples tâches domestiques, les femmes mariées peuvent bénéficier de certaines faveurs, comme l'utilisation du terrain en usufruit pour mener de petites activités qui peuvent leur générer des revenus (OXFAM-TCHAD, 2013). L'apport non négligeable en termes d'aide qu'apportent les enfants (puisque l'immense majorité des mariées a une progéniture) est aussi à considérer.
- Un changement favorable est aussi observable chez les **veuves**. La moyenne de leurs revenus d'une période à l'autre est passée de 41350 Francs CFA (63,1 Euros) à 165690 Francs CFA (251,9 Euros), et la médiane varie de 30000 Francs CFA (45,8 Euros) à 32500 Francs CFA (49,6 Euros). Cette forte augmentation est due au fait qu'il y a dans la classe des veuves, des femmes musulmanes qui, en plus d'être déjà commerçantes, sont aussi héritières d'une part de biens laissés par leurs maris, conformément au droit musulman. « Au sujet de l'héritage, dans certains cas, une femme hérite la moitié de la part réservée à un homme et cette loi peut paraître injuste. Cependant, elle a été décrétée parce que l'homme est toujours financièrement

responsable de l'entretien des femmes de sa propre parenté : épouse, mère, fille et/ou sœur, tante, cousine.... Tandis que la femme est libre de disposer de son argent et de ses biens comme bon lui semble. » (Wijdan, 2002, p. 104). En revanche, le droit coutumier réserve une situation difficile à la veuve. Ainsi dans la plupart des ethnies tchadiennes, après le dernier soupir du mari, la veuve peut être éloignée de sa progéniture et pire, elle n'a aucune vocation successorale (Djikoloum Benan, 2002). L'héritage est presque toujours accaparé par la famille du défunt qui se l'approprie sans autre forme de procès (FIDH, 2010). Dans ces conditions, les revenus des femmes musulmanes sont souvent très largement supérieurs à ceux du reste des femmes et augmentent d'autant la moyenne des revenus de la classe des veuves. Dans l'échantillon d'étude, il y a par exemple le cas d'une veuve musulmane qui a hérité d'un grand troupeau de bœufs et qui est capable de mobiliser des revenus annuels d'environ deux millions de Francs CFA (trois mille Euros).

- Chez les **divorcées**, la moyenne de leurs revenus sur les deux périodes est respectivement de 33125 Francs CFA (50,5 Euros) et 43165 Francs CFA (65,9 Euros), alors que la médiane est passée dans le même temps de 25000 Francs CFA (38,2 Euros) à 30000 Francs CFA (45,8 Euros). On peut avancer pour principale raison de ce léger accroissement des revenus, le fait que les divorcées ont commencé à mener un certain nombre d'activités alors qu'elles vivaient encore en union. Elles ont donc continué ces activités pendant le temps de la vie seule et elles peuvent compter sur la contribution de leurs enfants qui deviennent de plus en plus grands et sont capables de prendre en charge une part des activités génératrices de revenus entreprises par leurs mères.

La fin de cette section montre qu'il y a globalement une légère augmentation des revenus obtenus par les femmes après l'activité du PRODALKA dans la région, comparativement à la situation avant l'avènement du programme.

Malgré le constat d'une légère augmentation des revenus, celle-ci n'est pas significative au point de conduire à une amélioration des conditions d'existence des femmes bénéficiaires des projets du programme de développement. Les bénéfices générés sont si peu suffisants qu'ils ne permettent pas à ces femmes, partenaires dans les activités génératrices de revenus, de pouvoir franchir de manière durable le seuil de pauvreté, cette situation étant en relation avec la nature et la taille de leurs activités économiques (Hofmann & Marius-Gnanou, 2003).

Avant de discuter des raisons qui expliquent la situation que révèle l'analyse susmentionnée, il est important de clarifier aussi la situation de la production agricole et de

l'acquisition du bétail, éléments qui contribuent aussi à asseoir une assise économique des femmes, notamment en zone rurale.

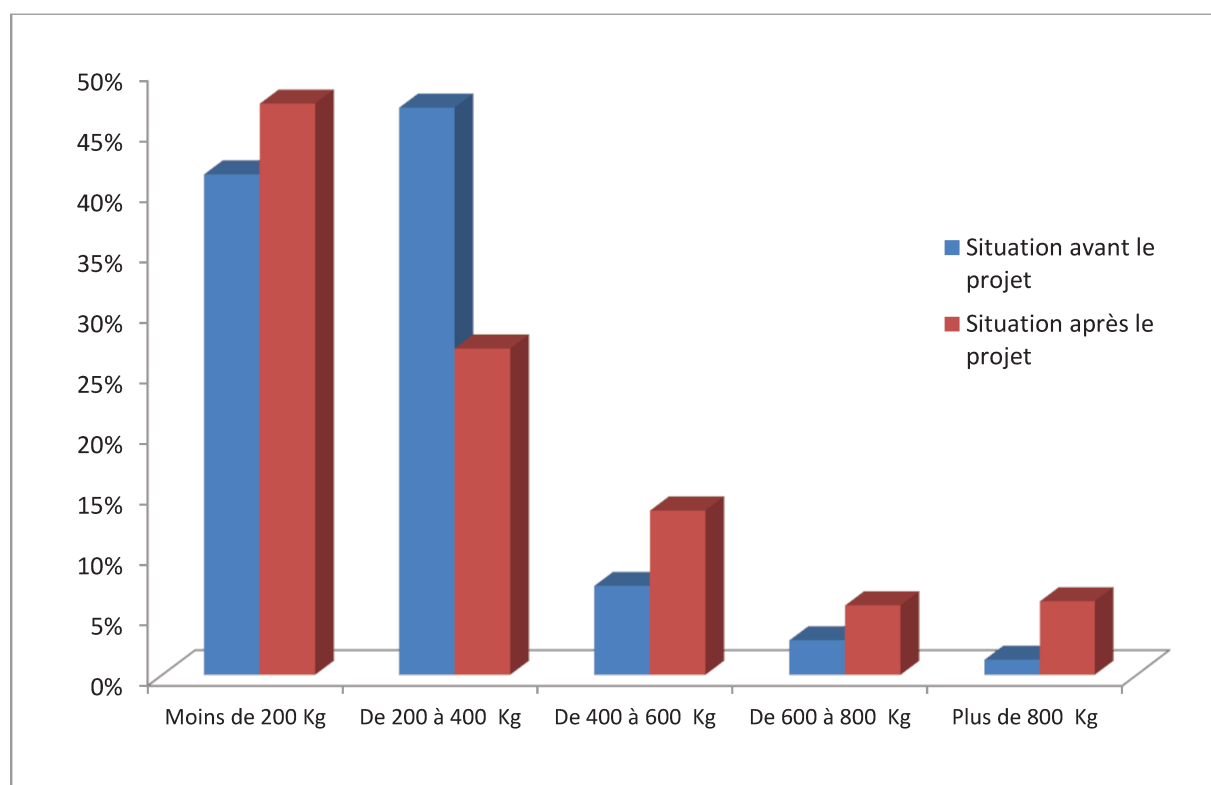
7.2 Présence du PRODALKA et les autres ressources¹³³

Les autres ressources dont il est question concernent la production agricole et de l'acquisition du bétail obtenus avant et après la collaboration avec le PRODALKA.

7.2.1 La situation de la production agricole

Le tableau ci-après compare la production agricole des deux périodes et permet d'avoir une vue d'ensemble sur les quantités de produits agricoles disponibles par les femmes :

Graphique 7 : Etat comparé de la production agricole avant et après le PRODALKA



Source : PDQVFT (2013)

¹³³ Nous avons délibérément choisi de ne pas mentionner la ressource « superficie ou terrain disponible » pour la simple raison que les femmes n'héritent pas en général du terrain, bien qu'elles puissent l'utiliser en usufruit.

Le graphique ci-dessus est divisé en cinq catégories d'inégale valeur : moins de 200kg, de 200 à 400kg, de 400 à 600 kg, de 600 à 800kg et enfin plus de 800 kg qui permettent d'observer un certain nombre de situations.

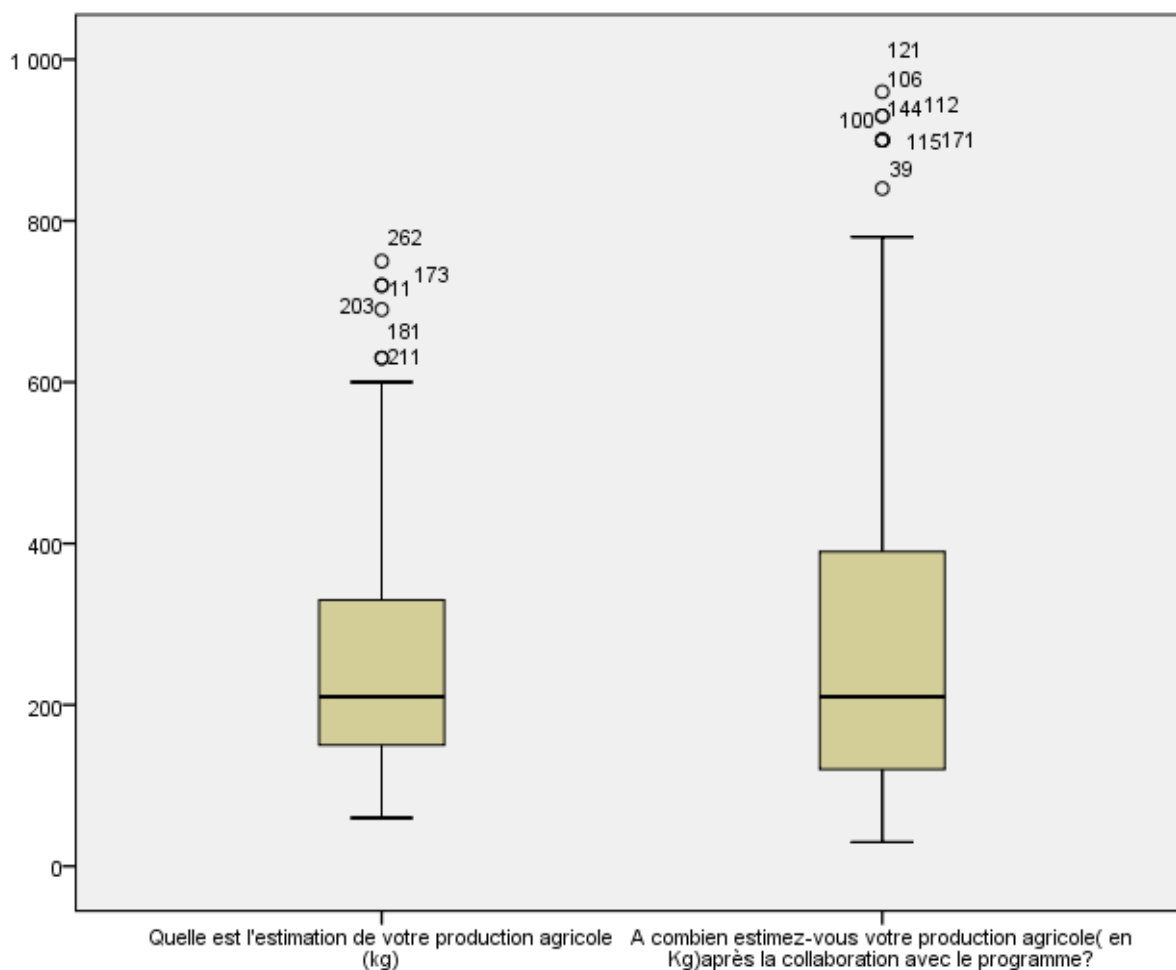
La production agricole des femmes en matière de céréales est relativement faible. La capacité de production agricole maximale tourne pour l'essentiel entre moins de 200 kg et 400 kg. Aussi, pour ces deux catégories les plus faibles 43% et 47% ont pu atteindre respectivement 200 kg et entre 200 et 400 kg. Dans cette même tranche 49% et 28% ont atteint ces scores grâce à un accompagnement du PRODALKA. Pour les plus grandes quantités, la tendance s'inverse radicalement, en termes de proportion que les femmes sont capables d'atteindre. Ainsi, dans la tranche de 400 à 600 kg, 14% de femmes ont pu parvenir à ce stade avec accompagnement, contre 6% sans appui du programme. Concernant la tranche de 600 à 800 kg et celle de plus de 800 kg, les femmes sont parvenues à atteindre ces scores à 3% et 1,5% respectivement sans accompagnement, contre 5% dans les deux cas avec la collaboration du PRODALKA.

Il faut rappeler que ces acquisitions de produits agricoles viennent en complément de ce que le mari apporte à la maison en principe une fois l'an lors de la période des récoltes, comme cela se passe souvent dans les pays sahéliens en zones rurales (CILSS, 2004).

Pour affiner l'analyse, le graphique qui suit détermine de manière plus exacte la situation de la production agricole pendant les deux périodes concernées. Il faut toutefois préciser que la construction de la boîte à moustaches faisant ressortir l'état de la production agricole a nécessité l'élimination d'un certain nombre de fiches qui avaient des données aberrantes, parce que très au-dessus de la normale. Cette manière de procéder a le mérite d'éviter le biais des grands nombres qui influencent la moyenne générale¹³⁴.

¹³⁴ Argument déjà démontré en page 223.

Graphique 8: Boîte à moustaches représentant la situation de la production agricole pendant les deux périodes



Source : PDQVFT (2013)

La boîte à moustaches ci-dessus indique que la médiane commune aux deux périodes se situe autour de 200 Kg, ce qui reste faible par rapport aux besoins nutritionnels annuels des familles en céréales. On peut également relever que le troisième quartile des quantités des produits agricoles après la collaboration du programme de développement est sensiblement plus volumineux que celui concernant la période antérieure. Cet état de choses confirme le fait que beaucoup plus de femmes disposaient de stock de produits agricoles entre 300 et 400 Kg en fin de programme plutôt qu'avant.

Les données du terrain¹³⁵ font observer qu'un peu plus de la moitié de l'échantillon détenant des produits agricoles estiment à 58,6% contre 41,4% que le PRODALKA leur a permis d'atteindre une bonne qualité de vie. Il est intéressant de remarquer que le taux de satisfaction

¹³⁵ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 292 réponses avec une dépendance très significative, $\chi^2 = 99,99\%$.

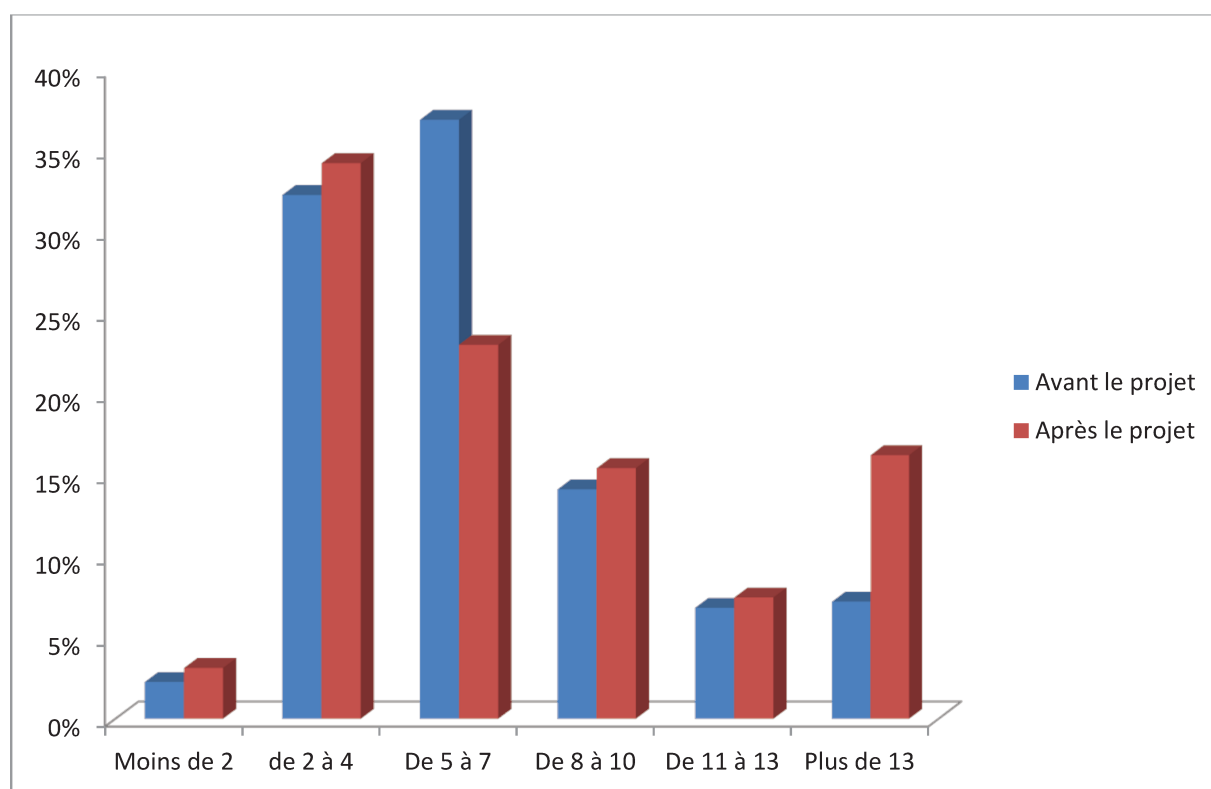
est proportionnel à la quantité de produits agricoles détenue. Ainsi, seulement moins d'un tiers de satisfaites (31,2%) pour les moins de 200 kg contre respectivement plus de trois quart (77,2%), (85%), (94,1%) et (94,4%) pour les détenteurs des quantités de 200 à 400 et celles supérieures.

On peut affirmer pour conclure cette section que de manière générale, il y a une petite augmentation des quantités de stocks agricoles de l'échantillon d'étude pour la période après l'intervention du PRODALKA par rapport à celle d'avant, mais cette augmentation reste faible.

7.2.2 La situation du bétail avec l'avènement du programme

La situation du bétail pour les deux périodes concernées va être observée à partir du tableau comparatif suivant:

Graphique 9 : Etat comparé de l'acquisition du bétail avant et après le PRODALKA



Source : PDQVFT (2013)

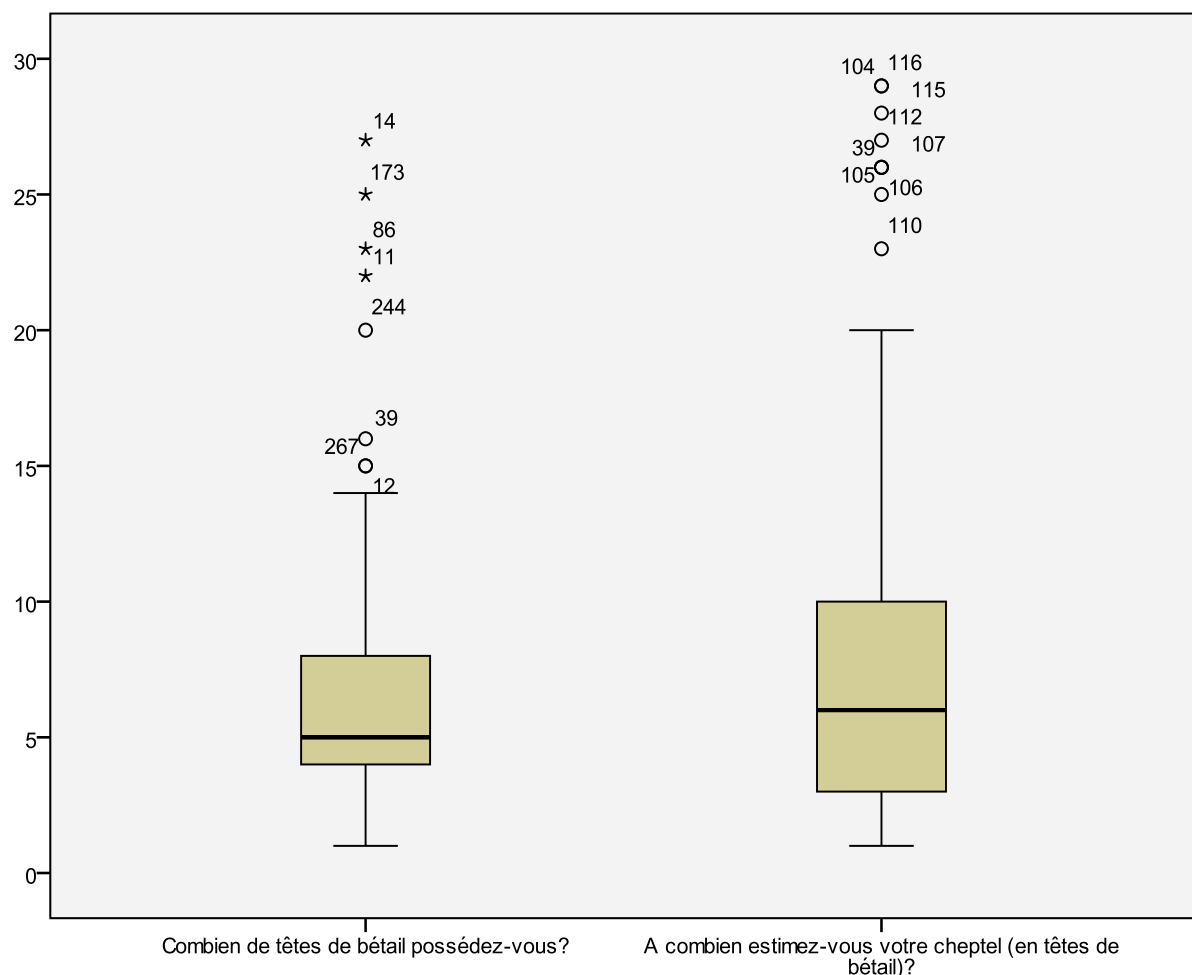
Le graphique ci-dessus révèle que très peu de personnes ont moins de 2 animaux quel que soit le moment de l'observation. Les plus grands scores concernent la tranche de 2 et 4 et

de 5 à 7 bêtes, soit respectivement 33% et 38% pour les acquisitions avant le projet et 35% et 23% après le projet.

Les plus grandes détentrices de bêtes se situent entre la tranche de 11 à 13 et celle de plus de 13 animaux. Pour ces deux dernières tranches, l'aide du projet a permis d'atteindre 7% et 17% respectivement, contre 6% et 6% sans accompagnement. Comme déjà annoncé, il ne s'agit pas ici du gros bétail, mais des animaux à quatre pattes comme le porc, la chèvre, le mouton ou l'âne, qui sont très présents autour des concessions familiales. L'apport du programme semble légèrement plus visible.

Le résultat final reste quelque peu contrasté, c'est pour cette raison que la boîte à moustaches qui suit va permettre de déterminer plus clairement l'évolution constatée dans ce secteur.

Graphique 10 : Boîte à moustaches représentant la disponibilité en bétail avant et après le PRODALKA



Source : PDQVFT (2013)

La boîte à moustaches ci-dessus détermine de manière exacte la disponibilité par les femmes du bétail pour les deux périodes considérées. La construction susmentionnée montre de manière formelle qu'il y a deux situations différentes d'une période à l'autre. Comme dans le cas des autres ressources, l'analyse montre que, par rapport à la situation générale, il y a des données très disparates, donc aberrantes qui sont de nature à biaiser le résultat général. Pour ce faire, cinq fiches de la période avant le programme de développement et deux fiches de la période après le programme ont été éliminées.

Certaines données extra ont néanmoins été conservées pour montrer la situation la plus réelle de l'échantillon. Aussi, le graphique renseigne que la médiane de la période avant l'intervention du programme est de 5 animaux alors que celle de la deuxième période est de 6 animaux. Les différents quartiles représentent des réalités différentes. A titre d'exemple, les deuxième et troisième quartiles pour le premier cas de figure représentent les quantités entre 4 et 5 et entre 5 et 8 animaux alors que dans le deuxième cas, ils représentent les quantités entre 2 et 6 et entre 6 et 10 bêtes. Le graphique confirme par conséquent que beaucoup plus de femmes ont disposé d'un peu plus de bétail après l'intervention du programme de développement que pendant la période où le programme n'était pas encore en place.

Les détentrices de la ressource en bétail ¹³⁶sont près de deux tiers (64,1%) qui se satisfont de ce que le programme de développement leur a apporté une bonne qualité de vie contre 35,9% qui sont d'un avis contraire. Le degré de satisfaction est pratiquement proportionnel à la quantité de bétail détenue. On observe que le pic de satisfaction de plus de quatre cinquième (89,7%) est atteint par les détentrices de 8 à 10 bêtes suivi par celles de plus de 13 animaux (87,8%). Par ordre décroissant suivent 84,2% pour les 11 à 13 bêtes, 65,5% pour les 5 et 7 bêtes. S'agissant des scores les moins satisfaisants, un peu plus du tiers (38,3%) de femmes interrogées possèdent moins de 4 bêtes.

Les trois ressources prises individuellement ont connu une légère augmentation après l'intervention du programme de développement. Toutefois, ni les revenus, ni la production agricole, ni même le bétail disponible n'ont connu une évolution ou une augmentation véritablement importante et significative au point de pouvoir régler durablement les problèmes, notamment matériels auxquels les femmes font face. La question importante qui se pose est alors de savoir pourquoi, en dépit de la collaboration du PRODALKA, il n'y a pas

¹³⁶ Tableau croisé construit sur un échantillon de 251 réponses avec une dépendance très significative. $\chi^2 = 99,99\%$.

eu une évolution plus substantielle des ressources des femmes. C'est l'objet de la section qui suit.

7.3 Principales raisons de la non augmentation substantielle des ressources des femmes à la fin de l'activité du programme de développement

Un certain nombre de faits et de pratiques peuvent expliquer la situation en demi-teinte des ressources dans l'ensemble peu élevées observées auprès des femmes bénéficiaires des actions de développement du PRODALKA. Les développements qui suivent vont les passer en revue.

7.3.1 L'impréparation dans la réalisation des projets spécifiques aux femmes

L'idée d'une réflexion sur la problématique des projets spécifiquement femmes dans le cadre du PRODALKA, à travers un cadre de planification comme les plans de développement local (PDL) ou en dehors, est née d'un contexte particulier. Il ne s'est pas agi d'une décision unanime et consensuelle des membres de l'équipe dirigeante de la structure, mais de la volonté d'une personne, le responsable du programme de développement¹³⁷. Il a décidé de confier l'étude de cette thématique à son épouse (expatriée et femme au foyer)¹³⁸. Si l'idée en soi était pertinente¹³⁹, la manière avec laquelle les choses ont été mises en forme faisait douter et de sa sincérité et d'une issue heureuse quant à la réelle prise en main des problèmes spécifiques de développement concernant les femmes. La nécessité d'occuper une épouse peu active dans un environnement quasi rural, la volonté d'avoir à tout prix un résultat et de marquer les esprits en justifiant l'option décidée ont pris le pas sur une structuration cohérente de l'action à mettre en œuvre.

Par ailleurs, la propulsion des partenaires du développement et autres bailleurs de fonds à vouloir aboutir à des résultats rapides ne leur laisse pas suffisamment de temps pour entendre les desideratas des paysans et autres destinataires des projets à mettre en place (Gueneau & Lecomte, 1998). Cette impréparation a abouti à la faible efficacité du

¹³⁷ Un expatrié européen responsable de la gestion du programme de développement.

¹³⁸ C'est le lieu d'observer que le suivi des activités n'était pas optimal puisque le premier responsable tchadien assurant la tutelle du programme a estimé n'avoir pas été au courant de ce déroulement des choses.

¹³⁹ Un important responsable tchadien du PRODALKA reconnaît que, si sur le plan éthique on peut reprocher à un dirigeant principal du programme de créer une prestation pour donner du travail à son épouse, sur le plan matériel, le travail qui a été fait était nécessaire, car il venait corriger une longue absence d'une volonté réelle du PRODALKA de donner une place plus importante aux projets des femmes.

programme. Il faut dire que les projets à problème présentés ci-dessous n'ont pas été suffisamment mûris avant leur mise en exécution. Dans la quasi-totalité des cas, il y a toujours eu un élément manquant qui n'a pas permis de rendre les projets rentables. Par conséquent, ces derniers ne pouvaient pas contribuer de manière effective à l'augmentation des revenus des femmes, à travers les activités mises en œuvre.

7.3.2 Les projets spécifiquement femmes ne faisaient pas partie du plan opérationnel du PRODALKA

Les activités à réaliser par le programme de développement découlent normalement d'un plan opérationnel qui est conçu par ses partenaires, à savoir les parties allemande et tchadienne. Ce document validé par l'accord des parties est assorti d'un plan d'action détaillé et des indicateurs à atteindre. Tel n'était pas le cas de la nouvelle démarche de développement mise en place au bénéfice des femmes dans le PRODALKA.

Comme un des points faibles dans la conception du programme, on peut dire que les activités spécifiques des femmes n'ont pas été prises en compte dans le plan opérationnel du PRODALKA. L'activité a juste été greffée à la suite de l'étude de Mme K.¹⁴⁰

B.S., (Responsable Camerounais d'une composante du PRODALKA, Pala)

Source : PDQVFT (2013)

Dans un contexte où aucune programmation stratégique ni indicateurs à atteindre n'existent, il est difficile de mettre au point une véritable stratégie de soutien effectif aux femmes. La conséquence de cet état de choses est qu'on peut s'attendre à un grand nombre d'imperfections sur le plan des résultats. Dès lors, il peut être affirmé que le niveau stratégique d'ancrage des projets spécifiques des femmes était trop faible pour pouvoir produire les effets escomptés.

7.3.3 Faiblesse au niveau de l'identification et de la planification des projets

L'étude à partir de laquelle un changement paradigmatique a eu lieu dans le programme a fait le constat réel que très peu de projets spécifiques aux femmes ressortaient de manière prioritaire dans les plans de développement local. Or, les projets étant l'émanation de ce

¹⁴⁰ Initial désignant le nom de l'épouse du responsable du programme, celle à qui a été accordée la prestation de service portant sur l'étude en rapport avec les projets des femmes dans le PRODALKA.

document de planification, ils ne pouvaient donc pas faire l'objet de financement. Pour trouver une solution à ce problème, le PRODALKA a décidé d'actionner conjointement deux leviers :

- Mettre en place une équipe d'animatrices pour appuyer le groupe qui accompagnait l'élaboration ou la révision des plans de développement local afin que les problèmes spécifiques des femmes soient pris en considération,
- Identifier dans certains cantons les problèmes prioritaires des femmes par le PRODALKA lui-même et les financer dans le cadre du guichet vert¹⁴¹.

On identifiait comme ça au pif, on allait faire un diagnostic sommaire, vraiment sommaire et de ce diagnostic sommaire, on identifiait un groupement féminin qui rentrait dans notre ligne de financement : la transformation et les histoires comme le magasin etc.

B.S. (Responsable Camerounais d'une composante du PRODALKA, Pala)

Source : PDQVFT (2013)

Il va sans dire qu'avec une identification discutable et sommairement faite, on ne peut pas être sûr de la qualité de travail que l'organisation partenaire est capable de rendre. Cette manière de faire donne raison à Jean-Pierre Olivier de Sardan qui estime que les projets sont définis d'avance et que les procédures de leur identification ne sont que des manières plus ou moins élégantes ou policées de faire entériner les projets par les organisations de base (Olivier de Sardan, 1995). En effet, il y a des associations féminines qui se sont vues accorder des projets qu'elles n'avaient pas sollicités au départ. Deux groupements féminins rencontrés ont rapporté avoir demandé des moulins afin de moulinner leurs céréales et faciliter la pénibilité des tâches domestiques de leurs membres. Le moulin leur paraissait particulièrement utile car il écrase rapidement le mil et diminue ainsi la perte de temps et l'utilisation de la force dans le pilage quotidien du mil, aliment de base principal dans la région.

A la place du moulin, le programme de développement a mis à la disposition de chacun des deux groupements féminins, un équipement de transformation de noix de karité en beurre de karité et un équipement de séchage et fumage de poisson, respectivement. Dans ce cas, on peut donc dire que les projets n'étaient pas à proprement parler une émanation des

¹⁴¹ Fonds réservé pour des petites interventions dans le secteur des ressources naturelles et prioritairement pour les femmes.

femmes, mais beaucoup plus une décision du PRODALKA qui mettait à la disposition de cette catégorie sociale les moyens dont il disposait. En se mettant au centre du dispositif de développement, le PRODALKA infantilisait pratiquement les autres acteurs (bénéficiaires) qui n'avaient plus autre chose à faire qu'à se mettre simplement à son service. Cette situation a conduit à ce que la plupart des projets spécifiquement destinés aux femmes se soient révélés mal conçus et n'aient pas contribué à une amélioration de la situation des femmes (Gueneau & Lecomte, 1998).

7.3.4 La mauvaise qualité des équipements destinés à mener des projets générateurs de revenus

Pour que les associations féminines mènent à bien les projets rentables et donc générateurs de revenus, il est nécessaire que les équipements mis à leur disposition, surtout dans le domaine de la transformation des produits, soient de bonne qualité afin de garantir une production importante et facilement commercialisable. Le constat fait sur le terrain prouve que la qualité des équipements de transformation laissait à désirer. C'est ce que nous allons démontrer à travers le cas de certaines associations partenaires du PRODALKA :

7.3.4.1 Association Katbo :

Le projet central générateur de revenu était la transformation de l'arachide en huile, à travers l'acquisition d'une presse à huile. L'échec du projet était patent à cause du fait que l'équipement mis à la disposition du groupement féminin était défectueux. En effet, pendant l'installation du pressoir et lors des essais réalisés, l'appareil n'a pu produire aucune goutte d'huile. La pièce jugée de mauvaise qualité a tout de suite été renvoyée chez le fournisseur et elle n'est jamais retournée au niveau du groupement jusqu'à la fermeture du PRODALKA. Ce projet revêtait pourtant une grande importance pour les femmes car auparavant, elles avaient perdu une autre de leur activité commune générant les revenus. Il s'agit de l'élevage des porcs pour lequel une épidémie, survenue dans la région, a fait en sorte que les autorités publiques ont abattu la vingtaine de porcs que les femmes élevaient, sans que pour autant elles aient été dédommagées.

Nous les femmes rurales pour régler nos multiples problèmes, avons besoin des activités génératrices de revenus. Dans ce sens, l'activité de transformation a été un grand échec, le PRODALKA n'ayant pas respecté son engagement, celui de nous fournir une machine

capable de faire correctement le travail. D'un autre côté, tous nos efforts ont été anéantis d'un seul coup parce que le groupement a perdu une vingtaine de porcs qui ont été abattus pour cause d'épidémie et nous n'avons pas été indemnisées par les autorités qui ont décidé de l'abattage de nos animaux. Toutes nos économies sont passées, nous sommes foutues. Nous comptons tellement sur le PRODALKA pour nous en sortir.

M.T. (Membre de l'association Katbo)

Source : PDQVFT (2013)

7.3.4.2 Union des groupements féminins Djoksaguiri :

Le projet devant générer les revenus avait pour but la transformation des noix de karité en beurre de karité par la mise en service d'une meule au sein de l'Union des groupements féminins sus-indiquée qui compte 180 femmes membres. Les problèmes liés au mauvais fonctionnement de cette activité étaient de quatre ordres :

- 1) L'équipement installé ne donnait pas entière satisfaction car les pertes de la matière première étaient importantes et la quantité de beurre de karité produite était peu considérable,
- 2) Les femmes devaient solliciter les services de meuniers hommes, qui n'étaient pas souvent disponibles quand elles apportaient les noix pour les faire moudre, sans oublier que ces derniers devaient aussi être rétribués, ce qui diminuait d'autant les recettes,
- 3) Aucune formation en gestion ou sur les techniques de marketing n'ayant été organisée par le PRODALKA, les femmes tâtonnaient dans le domaine de l'organisation et de la gestion de l'activité,
- 4) Incompréhension entre les femmes membres des différents groupements de l'Union sur la représentation sociologique et la répartition des rôles dans les instances dirigeantes de l'organisation, les postes étant essentiellement occupés par les femmes « lettrées » des groupements basés à Gounou-Gaya (donc en ville).

Ce sont là autant de problèmes qui ont empêché l'Union des groupements féminins de *Djoksaguiri* d'enranger des revenus conséquents, suite à l'activité de transformation qui aurait pu être rentable, si des dispositions avaient été prises pour éviter les goulots d'étranglement mentionnés plus haut.

7.3.4.3 Groupement Ngayam/Halla de Domo :

Le projet mis en œuvre au sein de cette organisation avait pour objectif de transformer les noix de karité en beurre de karité en utilisant un équipement adapté à cet effet. Au moment des essais, la machine n'a pas pu fonctionner au motif qu'il y avait une pièce défectueuse. La dite pièce (le concasseur) a été renvoyée chez le fournisseur et n'a jamais été remise, depuis lors, à la disposition de l'organisation féminine. Par conséquent, le projet a été un échec total puisqu'il n'a absolument pas eu un début de commencement. Le point de vue des femmes sur ce projet est qu'elles auraient pu tout faire pour réparer la machine défectueuse, mais en réalité, cet équipement ne cadrait pas avec les activités qu'elles réalisaient de manière traditionnelle. De ce fait, un investissement de leur part pour la machine n'aurait pas apporté un résultat certain. Il convient de préciser que cette organisation féminine fait partie de celles qui ont sollicité un moulin et pas un équipement de transformation.

Pour le volet transformation du projet, le PRODALKA n'avait prévu aucune formation en matière de gestion et de commercialisation des produits transformés. Les femmes rurales membres du groupement devaient elles-mêmes se débrouiller avec le beurre de karité pour lui trouver des débouchés et des opportunités de vente.

Sur le plan organisationnel, le PRODALKA a proposé à deux groupements distincts de se constituer en union pour bénéficier du projet de transformation. Les femmes se sont exécutées pour les besoins de la cause mais n'ont manifestement pas eu envie de travailler ensemble. Le point d'orgue de cette incompréhension a été atteint lorsque pour le même projet de transformation, chacun des deux groupements a reçu du programme de développement une partie des matériels destinés à la réalisation du projet. Une association a reçu le pressoir défectueux et l'autre a obtenu les autres matériels comme les récipients etc. Une meilleure structuration du groupement par un bon appui organisationnel aurait pu conduire l'association à mieux se préparer et à disposer éventuellement de moyens financiers, toutes choses qui auraient pu lui permettre un bon ancrage et une reconnaissance dans la société (Gueneau & Lecomte, 1998).

7.3.4.4 Groupement Peebang de Bissi-Mafou :

Ce groupement féminin avait pour objet principal la transformation des mangues en jus et le séchage des mangues pour les commercialiser sous une forme durable. Pour ce faire, l'association a été pourvue en équipements de transformation et en séchoir solaire. Ce dernier équipement ayant été livré avec un élément en moins (le tamis), il n'a pas pu servir et les

femmes ont été obligées de continuer à employer les séchoirs fabriqués de manière traditionnelle, ce qui les a empêchées d'avoir un rendement plus important que le séchoir solaire était capable de leur apporter.

Pour ce qui est des équipements de transformation des mangues en jus, deux ans après la fermeture du PRODALKA, les femmes n'étaient pas toujours en mesure de les faire fonctionner. En effet, leur caisse était dépourvue de revenus suffisants pour dynamiser cette autre activité qui a besoin, entre autres, des ustensiles et des équipements de conservation du jus produit, car il n'est pas sûr que le jus de mangue recueilli puisse être écoulé en un seul jour. Par ailleurs, le programme de développement n'a pas prévu un groupe électrogène pour faire fonctionner l'équipement de transformation qui a besoin d'énergie, ni des formations dans le domaine de la gestion ou de la commercialisation pour renforcer les capacités de vente des femmes.

On peut donc affirmer par rapport à notre échantillon et en ce qui concerne les activités de transformation que, dans quatre cas sur cinq, les équipements mis à la disposition des femmes étaient, soit de qualité médiocre, soit totalement défectueux. C'est le lieu de se demander comment de tels équipements ont pu être acquis sans qu'ils n'aient été testés au préalable auprès de l'unique fournisseur qui avait l'exclusivité de ce marché. Il s'agit là manifestement d'une grande légèreté dont a fait preuve le programme de développement.

7.4 Autres types de difficultés rencontrées dans les autres projets

7.4.1 Détournement des fonds générés par un projet et non prise en compte des aspects de gestion et de commercialisation: l'exemple du groupement Naré de Tikem

Cette organisation féminine a bénéficié d'un projet de séchage et de fumage de poisson à travers la construction d'un four et des équipements spécifiques. La formation sur la technique de séchage et de fumage de poisson a eu lieu et les femmes ont bien maîtrisé les principes de l'activité. Mais deux problèmes majeurs ont ralenti l'impact de l'action :

- Le premier problème est le fait que lorsque le projet a été conçu, les femmes de l'association ont été formées en technique de séchage et de fumage de poisson. Immédiatement après, les équipements de transformation leur ont été donnés et l'activité a pu démarrer mais avec une omission de taille : on n'avait pas prévu où et comment devait être écoulé le produit fini, c'est-à-dire le poisson séché et fumé. On avait oublié de réfléchir sur les problèmes du marché, de la commercialisation du

produit et de tout ce qui tourne autour de la gestion et du marketing. Car en vérité, ce ne sont pas les populations autochtones qui consomment le plus le poisson, mais les habitants des grandes villes ;

- La seconde difficulté intrinsèquement liée à la première tient à ce que la cargaison de poissons fumée et séchée pendant la formation a connu un sort particulier. Bien qu'étant la propriété de l'association, ce stock de poissons a été transporté par les formatrices du PRODALKA à Pala (principale ville de la région) pour y être vendu car cette ville est un grand marché où l'on peut écouler plus facilement la production par rapport à Tikem qui est la petite localité où est basé le groupement des femmes. Malheureusement, l'argent issu de la vente du poisson transformé n'a pas été restitué aux femmes du groupement, lesdites animatrices se l'étant appropriées. En conséquence, les bénéficiaires du projet ont ainsi perdu une bonne recette qui leur aurait permis de renforcer leur caisse afin de poursuivre l'activité de manière régulière et en toute quiétude.

Deux ans après le départ du programme de développement, le constat a pu être fait que les femmes du groupement en étaient encore à réfléchir sur la stratégie à mettre en place pour mobiliser une dotation financière assez importante, capable de leur permettre de relancer leur activité. En effet, pour réussir dans ce type de secteur générant de revenus, il faut avoir un capital assez important qui permette aux femmes d'acheter du poisson frais en grande quantité avant de le fumer, de le sécher et de le commercialiser. C'est le différentiel entre le prix d'achat du poisson frais et le prix de vente du poisson séché qui constitue le bénéfice que les femmes tirent de l'activité.

7.4.2 Difficulté de réalisation d'un projet de plantation d'arbres fruitiers : le cas de Peebang de Pala

L'Union des organisations féminines *Peebang* de Pala était principalement liée au PRODALKA par un projet de plantation d'arbres fruitiers. Les semis des plants ont été bien mis en terre et régulièrement arrosés. Pendant les deux premières années, ce projet n'a causé aucun problème. La difficulté à laquelle va se heurter cette activité commence dès la troisième année, juste avant que les premières récoltes ne débutent. Les agents du service du Cadastre de l'administration sont venus détruire une partie des arbres plantés par les membres de *Peebang* sous prétexte de lotir le terrain, parce qu'une partie de ces parcelles rentrait dans le domaine public de l'Etat. Il faut dire que ce problème de délimitation de terrain a concerné

près de 600 personnes sur un total de 1656 membres de l'Union qui s'étaient engagés¹⁴² dans le projet.

Il se pose donc un problème fondamental. Pendant que les membres de l'Union expliquent que les parcelles sur lesquelles ils ont planté leur ont toujours appartenu, les services administratifs pensent le contraire et soutiennent que l'Etat a repris ses terres. Le problème n'ayant pas été résolu, il s'agit là d'une grande perte pour l'Union.

Si le projet de plantation d'arbres allait jusqu'à son terme, cela devait nous procurer d'importants revenus car, les arbres produisent chaque année et c'est une source pérenne de revenus. On aurait pu faire un grand bond vers une certaine autonomie financière, non seulement pour chacun des membres, mais aussi pour toute l'organisation.

M.S., (Membre de l'Union *Peebang* à Pala)

Source : PDQVFT (2013)

On peut s'interroger et s'inquiéter sur le degré de négligence dont a fait montre le programme de développement. En effet, un projet impliquant l'occupation pendant un bon moment du foncier mérite au moins que des assurances soient prises auprès des autorités compétentes pour avoir une garantie que ce genre de problème d'expropriation ne peut avoir lieu pendant que l'activité est menée.

7.4.3 L'exploitation à minima des magasins de stockage

Les magasins de stockage de céréales peuvent être des sources qui génèrent des revenus aux organisations de femmes. Mais tel que cela a souvent fonctionné, on constate que ces structures n'apportent pas les revenus qu'on est en droit d'en attendre pour plusieurs raisons:

- L'habitat traditionnel surtout en zone rurale n'est pas souvent construit en matériaux définitifs et solides. Il se pose donc très souvent le problème de la conservation des vivres en général et des céréales en particulier. Ainsi, en cas d'incendie ou de fortes pluies, les stocks de nourriture peuvent disparaître en un rien de temps. Le magasin de stockage vient donc trouver une solution à ce problème épineux.
- Le fait de stocker les produits alimentaires dans le magasin permet également de gérer de manière plus rationnelle ces produits qui ne sont plus gardés à la maison et qui ne

¹⁴² L'Union *Peebang* comprend aussi des hommes (ils ne dépassent pas 5% des effectifs qui sont de 1656 membres).

se trouvent plus à portée de main. En effet, lorsque les vivres sont stockés à la maison, la famille a tendance à les gaspiller sans souci d'économie. Ainsi, elle peut finir de les consommer très vite avant que la période difficile de soudure n'arrive. Une telle attitude peut impacter négativement sur l'alimentation et la santé des familles.

- En raison des conditions naturelles (saison sèche étendue, inondations assez régulières par endroits), sans oublier le cas de violences multiformes vécues par les femmes au Tchad, le PRODALKA a souvent mis l'accent sur la sécurité alimentaire et dans ce cas, les femmes ont été encouragées à stocker le maximum de céréales dans les magasins et à s'organiser pour les utiliser judicieusement en période de soudure afin d'éviter la famine.

Photo 6: Exemple d'un magasin de stockage à Zabilly



Source: PDQVFT (2013)

On peut retenir que les raisons qui empêchent la valorisation de la fonction économique des magasins de stockage sont entre autres :

- Le peu d'accompagnement du programme de développement peut constituer un handicap. Ainsi par exemple, les femmes des organisations sont formées sur la propreté et l'entretien du magasin, mais absolument pas sur la commercialisation et la gestion des stocks qui y sont déposés¹⁴³. Dans ces conditions, les femmes n'ont pas les connaissances nécessaires pour rentabiliser davantage les magasins. Les montants proposés comme frais de stockage sont simplement ridicules et ne permettent pas de lever des fonds pouvant rehausser les revenus des femmes ;
- Les femmes ne percevant pas le grand intérêt financier qu'elles peuvent tirer du magasin, elles n'y déposent qu'une partie de leurs stocks, gardant l'autre partie soit à la maison, soit chez des amies et connaissances. Dans ce cas, les sacs ne sont pas à l'abri de vols, incendies et autre destruction et le magasin ne leur sert pas comme activité pouvant générer des revenus.

La conclusion qui découle de toute cette démonstration est que les revenus et les autres ressources des femmes bénéficiaires des activités génératrices de revenus mises en place par le PRODALKA sont restés médiocres. Cette situation est due aux mauvaises conditions de réalisation de ces projets et surtout à l'absence de recul nécessaire pour bâtir une politique plus cohérente intégrant les bénéficiaires des projets qui, pendant longtemps, sont restées peu ou prou en retrait par rapport à la mise en place des actions de développement. Et Marie-Christine Gueneau de conclure à propos des projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs: « Les femmes ne sont prises en compte que dans leur dimension de reproduction familiale et peu dans leur dimension de production économique.....les femmes se voient encore trop souvent proposer des projets de couture et des projets à l'allure productive qui cachent en réalité une conception qui tient plus du bricolage que d'une analyse économique sérieuse. Ces projets apportent peu de changements significatifs, en particulier parce qu'ils ne s'attaquent pas aux réels nœuds de blocage : l'économique et le politique. C'est précisément l'articulation entre ces deux dimensions qui fait souvent défaut. » (Gueneau & Lecomte, 1998, p. 50).

Après avoir présenté l'état de la situation économique des femmes à travers les ressources qu'elles ont pu engranger, une analyse des autres situations contribuant à l'amélioration des conditions de vie des femmes va être proposée. Cette analyse concernera les variables

¹⁴³ C'est le cas du groupement féminin *Woubyakbe* de Zabily.

empruntées à la théorie des besoins de base, tels que la santé, la scolarisation des enfants et l'habitat.

7.5 Etat de la santé

7.5.1 Situation sanitaire des femmes et le programme de développement

La prise en compte de la situation sanitaire de l'échantillon d'étude comprend l'existence des centres de santé, leur proximité par rapport à la population, les prestations rendues et les obstacles pour y accéder.

La santé en général et celle des femmes dans la plupart des pays en développement reste une source de préoccupation pour tous les acteurs, qu'ils soient décideurs politiques, populations ou différents autres partenaires (AFD, 2013). Les autorités sanitaires tchadiennes et internationales reconnaissent volontiers que l'état de santé des femmes tchadiennes est l'un des plus mauvais de la planète, ce qu'expliquent un certain nombre de raisons (AFD, 2013, p. 10) :

- Fécondité très élevée et faible utilisation des services de soin et planification familiale,
- Grande pauvreté des populations couplée à un faible niveau d'instruction,
- Persistance des pratiques socioculturelles néfastes,
- Dysfonctionnements du système de santé, suite au manque de moyens humains et financiers.

Les femmes de la région d'étude confirment à 97,7% que les centres de santé existent déjà dans leurs circonscriptions depuis fort longtemps. Il faut toutefois rappeler que s'agissant des infrastructures de santé, le pays comptait en 2008 : 754 centres de santé opérationnels, 51 hôpitaux fonctionnels installés dans les départements, 12 hôpitaux régionaux, 1 hôpital général de référence (AFD, 2013, p. 22). Le PRODALKA a de son côté construit des infrastructures parmi lesquelles des centres de santé équipés, comme le montre la photo ci-dessous.

Photo 7 : Un centre de santé construit par le PRODALKA



Source : PRODALKA (2007)

Pour ce qui est du critère de proximité par rapport au centre de santé, les distances à parcourir vont de 100 à 10500 mètres. Par rapport à l'éloignement des centres de santé, un peu moins de trois quart des femmes (71,7%) sont distantes de ce type de structure de 3000 mètres au maximum avec un peu plus d'un tiers des effectifs qui est séparé du centre de soins sur une distance entre 2000 et 3000 mètres. Par contre un peu moins du tiers de l'échantillon (28,3%) parcourt de plus longues distances (au-delà de 3000 mètres) dont un nombre non négligeable de 5,8% qui couvrent plus de 6000 mètres pour atteindre le centre de soins.

L'accessibilité géographique à une structure sanitaire apparaît comme un facteur aggravant de la situation sanitaire et un handicap pour l'amélioration des indicateurs de santé au Tchad. L'objectif des autorités du pays est de faire en sorte que la population accède à un centre de santé à moins de 10 kilomètres ou à moins de deux heures de marche (AFD, 2013, p. 18). Mais en réalité, si l'offre en structures sanitaires dans les centres urbains est acceptable, la situation en zone rurale est plus difficile et les Tchadiens parcourent en moyenne près de 15 kilomètres pour accéder à ce type de structure, notre région étant à une moyenne de 8000 mètres (Idem).

L'offre de soin est déjà insuffisante au Tchad et même lorsqu'elle existe, elle est sous utilisée. La population en général a peu recours aux services modernes de santé. En raison de la domination et de la pauvreté dont elles font l'objet, les femmes tardent à prendre la décision de consulter (ceci relève des hommes) et en plus, il semble plus usuel de recourir à la médecine traditionnelle¹⁴⁴.

Les prestations que les centres de santé offrent aux populations en général sont de plusieurs ordres comme le montre le tableau ci-dessous¹⁴⁵ :

Tableau 14 : Prestations du centre de santé

Services rendus par le centre de santé	Nb. cit.	Fréq.
Consultations simples	266	85,8%
Soins infirmiers	235	75,8%
Analyses sanguines	39	12,6%
Accouchements	286	92,3%
Vaccination	15	4,8%
Opérations	4	1,3%
TOTAL OBS.	310	

Source : PDQVFT (2013)

Le service prioritaire rendu par le centre de santé aux femmes est la possibilité de les faire accoucher (92,3%), c'est dire si cette offre de santé est primordiale, notamment dans les zones rurales. En effet et comme déjà mentionné, au Tchad seule une femme sur 6 peut accoucher dans un centre spécialisé (AFD, 2013, p. 19), la plupart des accouchements ayant lieu à domicile par les soins des mains non expertes, ce qui est une des causes du taux élevé de la mortalité maternelle dans le pays. Pour les femmes tchadiennes, « la probabilité de mourir un jour d'une cause liée à une grossesse ou un accouchement est de 1 sur 11, contre 1 sur 150 en moyenne dans les pays dits en développement et 1 sur 3800 dans les pays développés » (AFD, 2013, p. 12). Les consultations simples et les soins infirmiers sont cités respectivement à 85,8% et 75,8%. En effet, les affections courantes comme les consultations prénatales et celles des enfants, le dépistage du paludisme, les soins pour la peau et les pansements de blessures sont régulièrement pris en charge par les centres de santé. D'autres prestations sont offertes comme les analyses sanguines, essentiellement la goutte épaisse pour détecter le paludisme (12,6%). La vaccination semble être le parent pauvre des offres de

¹⁴⁴ Un certain nombre de tabous tendent à faire croire que les complications de l'accouchement à l'hôpital seraient le fait d'une malédiction et dans ce cas les tradipraticiens seraient les recours par excellence.

¹⁴⁵ Tableau construit sur la base d'un échantillon de 310 personnes avec possibilité de réponses multiples.

service, son taux de couverture naguère à 4,8% est passé à 25,2%¹⁴⁶ lors de l'évaluation finale du programme en 2011. Il faut dire que la stratégie préventive est essentielle pour la préservation de la santé infantile et adulte. Enfin, la petite chirurgie est présente pour des ablations simples n'exigeant pas un plateau technique spécialisé (1,3%).

En raison des conditions économiques et environnementales difficiles que connaissent le Tchad et ses populations, une interrogation légitime est de savoir si toutes les personnes à la charge de l'échantillon d'étude ont été en mesure de se faire soigner dans les centres de santé. Un peu plus de deux tiers des femmes interrogées (67,7%) répondent par l'affirmative et moins d'un tiers (32,3%) par la négative.

7.5.2 Les autres obstacles liés à la santé

Plusieurs obstacles¹⁴⁷ empêchent le groupe cible et les personnes qu'il a en charge d'accéder aux soins. La raison la plus importante est le manque de moyens financiers suffisants pour s'occuper des soins de santé de tout le monde (27,7%). Cette situation est d'autant plus compréhensible que l'écrasante majorité des femmes interrogées sont actives dans le secteur agricole dont on sait qu'il ne génère pas de gains importants. L'éloignement du centre de santé¹⁴⁸ est aussi un élément discriminant d'accès aux soins (12,6%). Les autres raisons invoquées sont l'indisponibilité des personnels soignants dans les centres de santé (11,6%), la peur de la vaccination¹⁴⁹ (2,3%) et le fait d'être célibataire et de ne pas être soutenue de quelque manière que ce soit (0,3%).

Revenant sur l'indisponibilité des personnels soignants, il faut relever que le Tchad a un déficit quantitatif et qualitatif en matière de ressources humaines, notamment celles de la santé. Les statistiques du ministère en charge de ce domaine révèlent qu'en 2009, le pays disposait de 351 médecins, 799 infirmiers diplômés d'Etat, et 243 sages-femmes. Ce qui donne un faible ratio de 1 médecin pour 32000 habitants (contre 1 pour 10000 selon les recommandations de l'OMS, 1 infirmier diplômé d'Etat pour 14000 habitants (contre 1 pour 5000) et 1 sage-femme pour 10500 femmes en âge de procréer (contre 1 pour 5000) (AFD, 2013, p. 20). Les mêmes statistiques indiquent qu'en 2011, il y avait seulement 16 gynécologues-obstétriciens et un unique médecin anesthésiste en service dans les formations sanitaires publiques (AFD, 2013, p. 20).

¹⁴⁶ Comme l'atteste les variable « prestations des centres de santé après l'activité du PRODALKA ».

¹⁴⁷ Tableau construit sur la base de 100 personnes avec possibilité de réponses multiples.

¹⁴⁸ Idée déjà discutée en page précédente.

¹⁴⁹ Les clichés véhiculés dans l'arrière-pays font état de ce que la vaccination rend les jeunes filles stériles et est aussi cause de maladies non explicables.

Cette situation est aussi aggravée par la mauvaise répartition des personnels. Ainsi, plus de la moitié des médecins et des sages-femmes sont concentrés dans la capitale N'Djaména qui ne compte pourtant que 10% de la population du pays (AFD, 2013). On peut donc mieux comprendre qu'il y ait absence ou peu de personnels qualifiés dans les centres de santé implantés dans les zones rurales, puisque le déficit est général et qu'il existe une mauvaise politique de déploiement du personnel de santé. La faiblesse du système sanitaire du pays tient ses origines aussi du sous équipement qui fait que les plateaux techniques sont médiocres. Moins de la moitié des centres hospitaliers sont alimentés en électricité et seulement un quart en eau. En 2011, il n'y avait dans tout le pays que 23 structures sanitaires offrant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, dont seulement une vingtaine en état d'assurer des césariennes et des transfusions sanguines (AFD, 2013, p. 22).

S'agissant des raisons tenant à l'incapacité d'accéder aux soins offerts par les centres de santé, les femmes rencontrées révèlent que l'éloignement du centre de santé leur cause le plus grand désagrément. On peut relever à cet effet que dans la région, certaines personnes influentes (élites traditionnelles ou politiques) qui portent des projets, notamment ceux de construction des centres de santé, s'arrangent à faire implanter ces infrastructures non loin de chez elles, même si ces centres se retrouvent très éloignés de la majorité des populations qui en sont pourtant les bénéficiaires directs. Les autres raisons qui tiennent les populations hors des centres de santé sont l'indisponibilité du personnel soignant et son manque de professionnalisme qui l'empêche de bien accueillir les patients, sans oublier le sempiternel problème de manque de moyens financiers. Une autre réalité est à tenir en compte, il s'agit d'une situation souvent rencontrée dans les zones rurales, c'est la préférence pour les tradipraticiens à travers leur pharmacopée.

On peut dire sans exagération que la situation sanitaire de l'échantillon d'étude est à l'image de l'état général de ce secteur dans le pays. Les distances pour atteindre les centres de santé sont parfois longues, le plateau technique de ces structures est généralement sous-équipé, les prestations importantes sont souvent absentes (cas de la vaccination). A cela s'ajoute l'absentéisme des professionnels de santé à leurs postes, sans négliger l'épineux problème de la pauvreté ambiante qui ne permet pas aux femmes interrogées de supporter les coûts de santé de toutes les personnes qui sont à leurs charges. Les populations déclarent de manière récurrente leur insatisfaction par rapport à l'Etat qui, à leur sens, ne fait pas assez pour leur garantir une santé de bonne facture.

Par ailleurs, on peut s'inquiéter de l'avenir des centres de santé construits par le programme de développement qui auraient dû être cédés aux collectivités territoriales décentralisées. Mais en raison de la décentralisation non effective au Tchad, ces structures sont devenues *ipso facto* des propriétés de l'Etat. Il est donc à craindre que les infrastructures construites, par manque d'entretien par l'Etat, ne se dégradent et ne jouent pas pleinement le rôle qui est le leur, celui de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires des populations tchadiennes dont les femmes. Cet aspect de la question est très important parce que le programme avait confié la gestion ou la maintenance des bâtiments construits à des groupes organisés de la population, dans l'attente des mairies. Le fait que l'Etat envoie ses personnels médicaux et même ceux de l'éducation peut lui donner une préséance sur ces infrastructures et éloigner les comités de gestion qui ont une grande contribution à jouer dans la maintenance de ces équipements.

Après avoir présenté la situation de la santé, nous allons par la suite discuter de la question de l'éducation.

7.6 La question de l'éducation

7.6.1 Situation de l'éducation et le programme de développement

La présente section concerne la situation de scolarisation des enfants dont les femmes ont la charge, y compris les leurs propres. Il s'agit de se rendre compte de la capacité des mères à faire scolariser leurs enfants. L'échantillon d'étude¹⁵⁰ montre que 82,6% des femmes étaient capables d'assurer la scolarisation de leurs enfants contre 16,8% qui n'étaient pas à mesure de le faire.

L'éducation, secteur prioritaire au Tchad, est supposée produire des citoyens bien formés et opérationnels sur le marché du travail après leurs études (INSEED, 2014). Grâce aux fonds du pétrole, l'Etat devait aider le secteur éducatif entre autres, par la construction et la réfection des écoles, le recrutement des enseignants et même la gratuité de l'école etc. La scolarisation des filles, par exemple, a enregistré une évolution entre 2005/2006 et 2010/2011, passant de 40,2% à 42,6%, ce qui reste extrêmement faible. Dans la même période pour la région du Mayo-Kebbi, les effectifs des filles dans les écoles primaires ont augmenté de 28,45% (INSEED, 2014, pp. 43, 44). Toutefois, les effectifs des enseignants de l'école primaire

¹⁵⁰ Les réponses concernent 308 femmes ayant déjà eu à élever des enfants.

comprenaient deux tiers de maitres communautaires dont le faible niveau de qualification met à mal la qualité de l'éducation et fait baisser le niveau des élèves (INSEED, 2014, p. 44).

Photo 8: Exemple d'une école communautaire de la région



Source : PDQVFT (2013)

Sur un autre plan, le niveau d'achèvement du cycle primaire est bas : entre 46 et 50% pour les garçons et entre 26 et 29% chez les filles. Pourtant, le Tchad a fait beaucoup d'efforts pour ramener le taux brut de scolarisation du primaire à 87% en 2004. Mais la difficulté est que les avantages de cette expansion risquent de se diluer si les élèves n'achèvent pas leurs études car, seul un tiers des élèves termine le cycle primaire. Cette situation place le Tchad parmi les derniers pays de l'Afrique subsaharienne quant à l'achèvement des études du cycle primaire (Banque Mondiale, 2007).

Au niveau du cycle secondaire, le taux brut de scolarisation demeure lui aussi assez faible, même s'il a augmenté pour la période allant de 2001 à 2011, passant de 4,40% à 9,11% chez les filles et de 17,80% à 30,09% chez les garçons (INSEED, 2014, p. 58). Il a donc doublé dans les deux cas mais reste à un niveau très faible et cela encore plus pour les filles. On peut également déplorer la faiblesse du nombre d'établissements d'enseignement

technique (industriel ou commercial). Ils sont en effet passés de 7 en 2006/2007 à 23 en 2010/2011, mais leur représentativité gagnerait à s'étendre sur le maximum de villes pour diversifier l'offre d'enseignement dans ces secteurs, surtout pour un pays comme le Tchad qui manque cruellement de cadres.

Après cette analyse de la situation éducationnelle, la section suivante va s'étendre sur certaines difficultés qui ne permettent pas aux femmes de scolariser complètement leurs enfants.

7.6.2 Situation difficile des femmes face à la scolarisation des enfants

Les charges qui pèsent sur les femmes sont souvent difficiles à porter au point qu'il leur arrive de ne plus être en capacité de scolariser tous leurs enfants ou tous les autres enfants dont elles ont la charge. Les apports du programme de développement dans le domaine ne peuvent qu'alléger la tâche des pouvoirs publics. C'est pour cette raison que le rôle joué par le PRODALKA dans le domaine de l'éducation va être présenté :

Dans ce cadre, le PRODALKA a fait une œuvre importante dans la région. En effet, pour pallier l'absence de l'Etat, il a construit de nombreuses écoles en matériaux définitifs (les écoles figurent parmi les 153 infrastructures construites avec les centres de santé, les magasins de stockage, les marchés etc.). Cet effort remarquable du programme s'est manifesté par l'initiative « Bâtissons nos écoles » qui sera présentée après la photo qui montre un modèle de bâtiment de deux classes construit par le PRODALKA.

Photo 9 : Bâtiment de deux classes construit par le PRODALKA



Source : PRODALKA (2008)

Par ailleurs, pour intéresser les populations locales à devenir des parties prenantes dans la mise en place des infrastructures scolaires de base, le programme de développement a lancé un concours nommé « Bâtissons nos écoles », initiative qui a permis aux populations de différents villages de la région de construire des salles de classes en matériaux locaux (PRODALKA, 2011).

L'initiative « Bâtissons nos écoles »

Après constat que 50% des infrastructures scolaires sont réalisées en matériaux fragiles (la paille) et doivent être renouvelées chaque année par les parents d'élèves et face à la demande toujours croissante des salles de classes par la population rurale, la coopération allemande a suscité une réflexion pour trouver une solution palliative à cette situation déplorable. C'est ainsi qu'a été lancé le concours « Bâtissons nos écoles » en 2009 et en 2011 à l'intention des

associations des parents d'élèves (APE), aussi bien celles des écoles publiques que celles des écoles communautaires¹⁵¹. L'idée centrale était la construction des structures scolaires à partir des matériaux locaux afin d'inciter les populations elles-mêmes à construire des salles de classes durables en tenant compte de leurs capacités financières mais aussi de la préservation de l'écologie.

L'engouement de l'opération se reflète par les chiffres réalisés :

- En 2009, 179 associations des parents d'élèves de la zone d'intervention du PRODALKA étaient inscrites au concours dont 128 éligibles et 203 salles de classes ont été construites ainsi que 4 bureaux pour la direction des écoles par la population.
- En 2011, sur 244 inscriptions des promoteurs, 196 ont été éligibles et 260 salles de classes ont été construites, plus 10 bureaux pour la direction des écoles.

Le fait que la population elle-même se soit investie dans la construction a déclenché une prise de conscience communautaire par rapport à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants. Les populations se mettent ainsi au cœur de l'action. Cette prise de conscience des acteurs locaux marque leur appropriation des actions de développement, à travers :

- La contribution à la mise à disposition des fonds,
- La participation aux travaux de construction.

Source : PRODALKA 2011

Les responsables de la coopération allemande ont été les premiers à être étonnés du résultat atteint et de l'engouement manifesté par les populations dans la constructions des écoles à travers cette initiative.

L'idée de lancer cette initiative a été quelque chose de formidable qui mérite d'être dupliqué et faire tâche d'huile. En effet, les parents d'élèves ne devraient plus avoir peur de se lancer dans ce genre d'activité à fort impact. La coopération allemande est très heureuse d'avoir contribué dans un domaine ainsi important que l'école. Par cette approche de « faire-faire », cette coopération démontre s'il en était encore besoin, du type de rapport qu'il y a à mettre en œuvre directement entre les pays du Nord et les populations du Sud, populations qui sont

¹⁵¹ Les écoles communautaires sont des créations des populations à la suite du constat de l'absence de l'Etat. Ces structures sont gérées par les associations des parents d'élèves qui ont la responsabilité de tout, aussi bien le recrutement, le paiement des maitres que la construction des salles de classes qui sont souvent en matériau non définitif.

souvent démunies mais très courageuses et faisant preuve d'un engagement fort. Je souhaite que de telles initiatives continuent pour le bien de l'humanité.

H. J. (Conseiller technique allemand du PRODALKA)

Source : PDQVFT (2013)

On peut donc dire que sur le plan de densification de l'offre en salles de classes, l'initiative sus-indiquée a été couronnée de succès de même et qu'elle a su sensibiliser les populations à se mettre ensemble pour réaliser une œuvre commune d'envergure. Depuis de longues dates, les populations ont l'habitude des contributions financières et de l'investissement humain dans les projets (Gueneau & Lecomte, 1998). C'est pratiquement avec l'innovation du PRODALKA que ces populations ont compris qu'une œuvre réussie ne vient pas obligatoirement de l'extérieur, mais de l'adhésion de la communauté à une initiative bénéfique pour tout le monde.

En revenant sur les raisons possibles ayant empêché un plus grand nombre de femmes à être en mesure d'assurer la scolarisation de leurs enfants, il est important de noter les constats suivants :

- Comme précédemment démontré, les ressources des femmes n'ont pas évolué d'une période à l'autre de manière significative. Les femmes sont souvent très serrées en matière de réserves financières, ce qui ne les aide pas à mener toutes les actions voulues, notamment celles en faveur de leurs enfants. C'est d'ailleurs la principale raison évoquée par les femmes interrogées. Cette même idée est confortée par la forte corrélation entre la scolarisation des enfants et l'accroissement des revenus des femmes¹⁵² qui démontre que 80,8% des femmes scolarisant leurs enfants ont des revenus ;
- Les autres raisons mentionnées concernent entre autres, la non obligation pour les filles de fréquenter l'école car leur place se trouve dans la maison d'un mari ; il y a des femmes qui ne sont pas intéressées par cette problématique parce que leurs enfants n'ont pas encore atteint l'âge scolaire ; la nécessité des enfants d'aider la famille en travaillant ou encore l'éloignement de l'école qui ne permet pas aux enfants de marcher de longs kilomètres pour suivre le cursus scolaire,
- L'un des arguments le plus significatif mais non révélé par les personnes interrogées, est le fruit de notre analyse de la situation en tenant compte des réalités vécues et

¹⁵² Tableau croisé construit sur la base de 308 réponses avec une dépendance très significative. $\chi^2 = 99,99$.

constatées sur le terrain. Bien que le PRODALKA ait rétrocedé de nombreuses salles de classes construites à l'Etat, celui-ci continue à connaître des difficultés à asseoir une politique à long terme qui puisse adresser de manière vigoureuse les problèmes de l'éducation. Il s'agit entre autres: du faible budget accordé à ce secteur, du manque d'enseignants qualifiés et suffisants équitablement répartis entre les zones urbaines et rurales, du peu de mesures spécifiques pour tenir compte des problèmes de genre dans l'éducation (cantines scolaires et toilettes, loi contraignante applicable contre les personnes faisant obstacle à la scolarisation des filles) etc.

Pour ce qui est des caractéristiques significatives du groupe cible et la question de la scolarisation des enfants, il faut retenir que, des 80,8% des femmes qui ont scolarisé leurs enfants, 84,1% vivaient en union et 68,3% étaient seules (veuves, divorcées et les célibataires avec enfants)¹⁵³. Par ailleurs, concernant l'activité des maris dont les femmes ont pu scolariser les enfants, l'immense majorité (91,3%) est constituée des opérateurs économiques, suivie des agriculteurs (78,7%) et enfin les personnels subalternes (68,4%). Ceci permet de réaffirmer le caractère non seulement indispensable des revenus, mais aussi la nécessité d'une bonne organisation et répartition des rôles à l'intérieur des ménages entre les femmes et les hommes. Parmi les femmes ayant fréquenté l'école et qui apprécient à 58,1% l'intervention du PRODALKA comme ayant contribué la bonne qualité de leur vie, 63,9% ont scolarisé leurs enfants. Par contre, à l'intérieur des 41,9% qui ne croient pas à une quelconque amélioration causée par le PRODALKA, il y a 36,1% qui n'ont pas réussi à scolariser leurs enfants. C'est dire combien la dimension de l'éducation des enfants est importante pour apprécier la qualité de vie menée¹⁵⁴.

Marie-José Tubiana reconnaît, dans une investigation menée au Tchad, que tous les enfants issus des interlocutrices tchadiennes elles-mêmes instruites ont été scolarisés (Tubiana, 2004, p. 43). Cela montre l'importance d'avoir des femmes éduquées et peut contribuer à créer une chaîne de valeur ou un cercle vertueux qui fait que finalement dans les familles, tous les enfants, y compris les filles, sont susceptibles d'avoir les mêmes chances d'être scolarisés.

La scolarisation reste un problème majeur au Tchad qui doit interpeller la conscience nationale. Tant que des dispositions ne seront pas prises pour résoudre particulièrement

¹⁵³ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 308 réponses avec une dépendance très significative. $\chi^2 = 99,56\%$.

¹⁵⁴ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 304 réponses avec une dépendance très significative. $\chi^2 = 99,99\%$.

chacun des différents points évoqués dans cette section, il n'est pas certain que la question de la scolarisation des enfants en particulier et de l'éducation en général connaisse des lendemains meilleurs au Tchad. En effet, le champ à investir est très vaste, mais les avancées restent très timides.

7.7 La question de l'habitat

7.7.1 Etat de l'habitat dans la zone du PRODALKA

La question de l'habitat dans la zone d'intervention du PRODALKA se pose en différents termes : l'existence réelle des habitations, la proportion des personnes qui en sont propriétaires, l'utilisation des toilettes aménagées et les raisons de l'absence d'habitat personnel ou de toilette aménagée.

Plus de quatre cinquième de personnes interrogées (95,8%) affirment posséder un habitat dans lequel elles vivent avec leurs proches contre une infime minorité (4,2%) qui n'en possède pas. Ces données sont de loin supérieures à la proportion des ménages tchadiens propriétaires de leurs habitations : 84,1% en 2011 contre 81% en 2003 (INSEED, 2014, p. 71). Il faut également signaler que les habitations sont largement construites en matériaux souvent peu durables, surtout en milieu rural comme l'atteste la photo qui suit:

Photo 10 : Exemple d'habitation dans la région



Source : PDQVFT (2013)

C'est en raison des conditions de vie difficiles des populations que les matériaux de construction qu'elles utilisent sont peu durables et souvent de qualité médiocre. Ainsi au Tchad, 70% des ménages vivent dans des logements dont les murs sont en banco et 25% habitent des huttes (EDST 2, 2004, p. 25). Pour les plus démunis, les murs sont simplement en paille et les mieux lotis (19% dans les villes) construisent les murs en semi dur ou même en dur.

Les toits quant à eux sont souvent en paille (comme sur la photo) et c'est le cas pour 67% des logements. Les toits en natte ou en banco étaient estimés en 2011 à 14% et ceux en tuile ou en tôle représentaient 14% (INSEED, 2014, pp. 72, 73). On observe que, selon le milieu de résidence, les logements avec toiture en tôle se retrouvent davantage en milieu urbain (60%) qu'ailleurs, puis en banco (21%). Par contre, en milieu rural, c'est la toiture en paille qui domine (83%).

Pour ce qui est du sol ou du plancher, la quasi-totalité des ménages vivent dans des habitations dont cette surface est souvent recouverte de terre ou de sable (96%) et rarement de ciment ou de carreaux, car le matériau pour le revêtement des sols est hors de prix pour l'énorme majorité des Tchadiens. Cette proportion atteint un pic de 99% en milieu rural alors qu'il est, par exemple, de 75% à N'Djaména la capitale (EDST 2, 2004). Il faut signaler que le revêtement des sols revêt pourtant une grande importance car il peut limiter la propagation de certains parasites et germes qui peuvent causer des maladies.

Les données les plus récentes sur le ratio d'occupation des pièces révèlent qu'en 2011 au Tchad, 42,1% de personnes vivaient à 2 ou 3 dans une pièce unique contre 30,1% en 2003. Pour les 4-6 personnes par pièce, le taux est passé de 33,2% en 2003 à 31,9% en 2011 (INSEED, 2014, p. 71).

L'utilisation des toilettes aménagées est le fait de 3,2% de l'échantillon contre l'immense majorité (96,8%) qui n'en utilisent pas. Cette proportion a quelques similitudes avec les chiffres de l'EDS du Tchad de 2004. En effet, cette enquête révèle que 74% des ménages tchadiens ne possèdent pas de toilettes et que par conséquent, ils utilisent la nature comme lieu d'aisance. Par ailleurs, moins d'un ménage sur cinq (22%) utilise des latrines rudimentaires et seuls 2% disposent de latrines ou toilettes améliorées (EDST 2, 2004, p. 23). Par rapport au lieu de résidence, 88% de ménages en milieu rural ne disposent pas de toilettes, alors qu'en milieu urbain, 65% de ménages utilisent des fosses rudimentaires et 18% continuent à utiliser la nature comme lieu d'aisance.

La situation ci-dessus présentée montre la très grande précarité dans laquelle vit l'échantillon d'étude en matière d'habitat et les conséquences que cette insalubrité et cette promiscuité peuvent avoir sur le plan sanitaire, en termes d'expansion des épidémies.

7.7.2 Difficultés liées l'habitat rudimentaire

La qualité des habitations des populations de notre échantillon d'étude n'incite guère à l'optimisme. A la suite d'une simple pluie ou d'une inondation, les maisons peuvent être détruites, provoquant dans leur chute des accidents conduisant au décès. L'exploitation des réponses recueillies auprès des personnes interrogées par rapport à cette précarité de l'habitat donne les trois explications suivantes :

- Un peu moins de la moitié des personnes n'ayant pas d'habitation propre (42,9%) invoquent les inondations qui ont emporté leurs logements. En effet, la région du Mayo-Kebbi connaît de temps à autre de graves inondations pendant la saison de pluie. Et compte tenu de ce que la plupart des logements sont construits à partir d'un matériau fragile, il devient aisé de comprendre que des personnes puissent voir leurs habitations s'effondrer à cause des éléments naturels comme les pluies et les vents. Ces personnes, souvent démunies, devront comme Sisyphe, déployer de nouveaux efforts pour mobiliser les moyens et les énergies afin de reconstruire une habitation en matériau toujours provisoire jusqu'à ce que les conditions naturelles finissent encore par la détruire à nouveau,
- La même proportion des personnes interrogées (42,9%) estiment que leurs ressources financières demeurent insuffisantes. Cette fraction de l'échantillon ne pense pas avoir eu des aptitudes et/ou des opportunités suffisantes (du côté du PRODALKA ou ailleurs), capables de lui permettre d'engranger davantage de revenus ou de ressources. Une corrélation forte existe entre le niveau de revenus et la possession d'une habitation¹⁵⁵. Ainsi, parmi les 56,8% qui n'ont pas vu leurs revenus augmenter, 53,3% n'ont pas été à mesure d'avoir un habitat personnel. De la même manière les 43,2% qui ont des revenus possèdent à 41,9% un habitat,
- Le dernier argument invoqué (14,3%) est que les personnes concernées sont des célibataires vivant encore chez leurs parents. Le fait de ne pas se sentir chez soi chez ses parents est une conséquence de la socialisation du milieu. La place d'une femme

¹⁵⁵ Tableau croisé construit sur la base d'un échantillon de 310 réponses avec une dépendance significative. $\chi^2 = 97,95\%$.

étant réservée dans la maison de son mari, on le fait sentir aux jeunes filles de manière récurrente.

Pour avoir un ordre de grandeur du nombre d'enfants vivant dans les habitations de la population d'étude, il faut noter que sur l'immense majorité (93,2%) qui possèdent un habitat personnel, 82,9% ont un maximum de 3 enfants, 96,2% en possèdent entre 4 et 7 et 91% ont plus de 8 enfants. A contrario, pour les moins du dixième de l'échantillon (6,8%) n'ayant pas d'habitat personnel, ils sont respectivement à 17,1% avec 3 enfants, 3,8% avec de 4 à 7 enfants et 9% avec plus de 8 enfants.

S'agissant des toilettes utilisées, on observe que d'une période à une autre, il n'y a pas grande évolution dans le sens de l'utilisation des latrines aménagées. En effet, 4,8% des enquêtées déclarent utiliser des toilettes aménagées. En l'absence de données nationales plus récentes que celles mentionnées dans la section précédente, on peut dire que le niveau de notre groupe cible dans ce domaine est une petite avancée par rapport à la situation nationale qui reste de 2% de toilettes aménagées et utilisées. Toutefois, on ne peut pas se satisfaire de ce taux anormalement bas qui montre que les populations vivent encore dans des conditions qui les prédisposent à contacter des maladies évitables.

Les raisons du non aménagement des toilettes ¹⁵⁶ ont été avancées comme ci-après :

- Un peu plus de la moitié des interlocutrices (51,9%) ont été incapables d'aménager leurs toilettes en raison de leurs faibles ressources financières. La situation de manque multiforme dans laquelle les femmes se trouvent les oblige à se concentrer davantage sur les problèmes prioritaires, comme l'alimentation et la santé personnelle et familiale,
- Plus d'un quart de réponses (27,8%) indiquent que le statu quo en matière d'aménagement des latrines est dû à la négligence. Les gens sont certes conscients de la nécessité de régler ce problème, mais les différentes sollicitations de la vie ne leur laissent pas le temps de se pencher résolument sur le sujet,
- Un autre argument avancé par moins d'un cinquième (14,2%) fait valoir le principe de réalité qui veut qu'on tienne compte des exigences du monde réel (Freud, 1998). C'est l'idée communément admise que l'essentiel est d'avoir des toilettes quel qu'en soit l'état, l'important restant de ne pas faire de la nature un lieu d'aisance,
- 5,8% pensent qu'il n'y a pas de changement dans le domaine, simplement parce que c'est l'habitude dans la région,

¹⁵⁶ Tableau construit sur la base d'un échantillon de 295 réponses.

- Enfin une extrême minorité trouve pour raison de non aménagement de ses latrines rudimentaires, le fait que ces dernières ont été détruites par la pluie lors d'une inondation.

En face de tous les arguments avancés, on peut toutefois se demander à quoi a servi l'accompagnement du groupe cible par le PRODALKA (en termes de voyages d'étude, d'appuis conseils, de formations etc.), si les fondamentaux du développement aussi basiques sont encore si hors d'atteinte.

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons affirmer que la situation économique du groupe cible reste à la fin de l'intervention du PRODALKA particulièrement modeste sur tous les plans. Il y a eu bien peu de résultats positifs dans les secteurs analysés. Le peu d'amélioration obtenue est dû entre autres, aux errements qui ont été constatés dans la méthodologie mise en œuvre pour adresser les actions à réaliser en faveur des femmes. Une autre faiblesse à soulever est la timidité des politiques et des actions menées par l'Etat¹⁵⁷ pour résoudre les problèmes de développement qui concernent la population de manière globale. C'est dans ce cadre qu'en suivant la théorie des besoins de base, l'on peut dire que les secteurs sociaux comme l'éducation, la santé et le cadre de vie restent à un niveau de développement faible. Ni les revenus et autres ressources, ni la scolarisation, la santé et ni même la situation de l'habitat ne peuvent être relevés comme des secteurs où on a véritablement vu s'améliorer les conditions matérielles des femmes partenaires des actions de développement du PRODALKA. Les témoignages de ces dernières pour la plupart sont marqués de beaucoup de déception, du fait qu'elles restent engluées dans d'interminables difficultés pour la survie qui ne font que croître. Par ailleurs, les femmes estiment avoir été fragilisées par le départ précipité du programme de développement qui les a surpris. Les initiatives engagées de commun accord se sont retrouvées subitement sans suite et cela a également contribué au peu de satisfaction des nombreuses attentes des femmes par rapport au PRODALKA.

La présente recherche confirme l'hypothèse que les projets de développement mis en œuvre par le PRODALKA n'ont pas relevé de manière considérable les conditions matérielles des femmes bénéficiaires de ses interventions. Aussi ne pouvons-nous pas affirmer que le programme de développement a contribué à l'amélioration des conditions de vie de ces dernières, mais on peut dire qu'à cause de leur statut, elles ont peu bénéficié des interventions du PRODALKA.

¹⁵⁷ Nous en parlerons dans le dernier chapitre.

Le chapitre qui va suivre va discuter de la participation et l'intégration des femmes dans les actions menées par le programme de développement dans sa zone d'intervention. Cette démarche permettra d'analyser la réalité ou l'effectivité de la dimension genre dans la mise en œuvre des actions du programme de développement.

Chapitre 8. L'effectivité de la stratégie du genre au sein du PRODALKA

Ce chapitre traite de la réalité de la dimension genre dans le cadre des activités que le programme de développement a menées dans sa zone d'intervention. Nous ne reviendrons plus sur les circonstances qui ont prévalu au changement de paradigme ayant abouti à la prise en compte des problèmes des femmes par la mise en œuvre des projets qui leur étaient spécifiquement consacrés, ce qui a déjà fait l'objet d'un développement dans la deuxième partie. Il s'agit ici de rendre compte de la manière dont le PRODALKA, dans sa réalité quotidienne, a tenu compte de manière concrète de l'aspect « genre » à travers deux principales dimensions :

- La mise à disposition d'un guichet destiné au financement des projets spécifiques des femmes et la participation des femmes dans les actions de développement menées,
- La considération de la dimension du genre dans la composition de ses effectifs.

Ces deux axes de réflexion permettront de mieux comprendre la perception que le programme lui-même avait de la question du genre, de même que la place qu'il a donnée à ses groupes cibles dans le sens de contribuer à un développement équilibré des groupes sociaux qui sont bénéficiaires de ses interventions.

Avant d'aborder la question de l'effectivité du genre dans le PRODALKA, il convient de revenir sommairement sur les débuts du programme de développement pour rappeler les circonstances de sa genèse et montrer que la prise en compte de la question du genre dans le programme est étroitement liée à l'environnement qui a prévalu à sa création. Cet environnement était marqué par un ensemble d'idées forces :

- La volonté de la coopération allemande de rassembler trois de ses projets sectoriels mis en œuvre dans la région du Mayo-Kebbi depuis déjà plusieurs années,
- L'existence d'un accord entre les gouvernements allemand et tchadien pour orienter les activités dans le secteur du développement rural. Ce secteur qui est un axe prioritaire de l'engagement de l'Allemagne a coïncidé avec la volonté de l'Etat tchadien de développer ce domaine d'activités.

La mise en place du PRODALKA est ainsi une initiative collective tchado-allemande qui visait à responsabiliser les communautés à la base en promouvant la gouvernance locale.

Ainsi, les différents instruments opérationnels du programme ont été mis en place sur la base des points de vue communs des deux partenaires tchado-allemand (comité de pilotage, missions techniques de planification, instance de tutelle etc.).

Lorsqu'on regarde les contributions des deux partenaires, on se rend compte que la partie tchadienne a mis à disposition pour le programme les bâtiments et a détaché quatre fonctionnaires parmi lesquels le numéro deux du PRODALKA qui était chargé de veiller sur les intérêts de l'Etat. Tout le reste, notamment la totalité du financement, les personnels internationaux, dont le responsable en chef du Programme, étaient l'émanation de la partie allemande. On peut dire que, bien qu'une représentation disproportionnée puisse être observée entre les deux pays dans les apports de l'un et de l'autre dans la mise en œuvre du programme, les grandes orientations de celui-ci pouvaient être émises par chacun des partenaires. Aussi, la question de l'application des principes du genre aurait pu être indifféremment posée par l'une ou l'autre des parties si elles avaient estimé que la question était importante.

Pour revenir sur l'effectivité du genre au sein du PRODALKA, deux temps forts vont être discutés, à savoir la question de la participation et de la prise en compte des aspects sexospécifiques dans les activités du programme et la problématique du genre en relation avec le recrutement des personnels dans la même structure.

8.1 Prise en compte des aspects sexospécifiques dans les activités menées par le PRODALKA

Le groupe cible du programme de développement était constitué des hommes et des femmes habitant le territoire de sa zone d'intervention dans le Mayo-Kebbi. Le PRODALKA n'ayant pas été conçu dès son origine de manière genrée, ses interventions ont donc été menées simplement dans le but d'atténuer les effets de la pauvreté sur les populations de la région de manière globale et neutre. Le contexte de la mise en œuvre du PRODALKA est en tout point comparable à la situation des années 1970, où les premières stratégies de développement ne tenaient pas compte de la dimension du genre. Le facteur humain semblait monolithique et n'appelait pas une compréhension des spécificités propres à chacune des composantes de la société. Les idées phares dans cette section sont le peu de participation des femmes dans les actions de développement du programme et son suivi des regroupements féminins peu efficace.

8.1.1 La participation à l'élaboration des activités du programme de développement

Cette action renvoie de manière générale à la place réservée aux femmes et leurs organisations dans la détermination des activités menées par le PRODALKA de même que dans l'évaluation des projets qui leur sont destinés. L'appréciation de la population d'étude sur ce sujet est sans ambiguïté. Elle reconnaît à une écrasante majorité (98,7%) que le PRODALKA ne lui a pas donné l'opportunité de contribuer à l'élaboration de ses activités. Une seule personne pense le contraire alors que 1% de femmes n'ont pas d'opinion sur ce point. Par contre, pour ce qui est de la participation à la mise en œuvre des activités, un peu moins de deux tiers des répondants (60,6%) pensent avoir été associés à ce processus contre légèrement plus d'un tiers (39,4%) qui pensent le contraire. Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est qu'il s'agit ici d'une relation que les personnes interrogées ont pu entretenir avec le PRODALKA pour une raison ou une autre. En effet, le programme de développement avait une gamme d'activités très étendue, allant de la construction des infrastructures sociales aux formations et autres sensibilisations. Ces activités se rapportaient, soit aux plans de développement local, soit au domaine des ressources naturelles. Le fait de penser avoir été inclus dans la mise en œuvre des activités du programme ne signifie en aucun cas que les populations étaient invitées à donner leurs avis par rapport à l'activité à mener par le programme. Elles ont tout simplement eu à collaborer avec cette structure sur certaines actions pratiques, comme :

- les formations multiples auxquelles elles ont participé, dont celles relatives à la transformation de produits,
- les réunions de travail,
- l'acquisition de matériels,
- la construction des magasins de stockage,
- la mise en place de petits projets,
- les voyages d'échange.

Il ne s'agit pas à proprement parler dans cette collaboration des projets qui se seraient construits de manière collective. C'est justement cette manière de faire qui aurait pu permettre d'affiner le type d'accompagnement qu'il était nécessaire de mettre en place avec les associations féminines. Ce faisant, les bénéficiaires des projets, notamment les femmes se les auraient davantage appropriés (France-Bénévolat, 2014). Ces différents types de collaboration

ont forcément créé des contacts entre le programme de développement et les populations avec lesquelles il y avait des rapports.

8.1.2 Fréquence des rencontres et le suivi des activités

86% des personnes interrogées¹⁵⁸ pensent que la fréquence des rencontres avec le programme de développement était irrégulière contre 14,% qui sont d'un avis contraire. La fréquence des rencontres est une indication pouvant attester si entre le PRODALKA et son groupe cible, il y a eu d'une part, une réelle coopération et d'autre part, si le suivi des actions de développement initiées par le programme s'est effectivement déroulé au sein des organisations féminines. Cependant, les données collectées sur le terrain ne confirment pas cet état de choses, ce qui n'est pas à proprement parler une surprise.

En effet, les divers projets et activités du programme de développement découlent des axes d'intervention discutés lors de rencontres entre les institutionnels des parties allemande et tchadienne. Ces décisions ont été prises sans participation de quelque manière que ce soit des destinataires *in fine* des actions de développement. Un des griefs que la population d'étude mentionne contre le PRODALKA est justement le peu de suivi et d'accompagnement de ses activités. Les femmes pensent que la collaboration entretenue n'a pas été suffisante en termes de temps et moyens divers pour leur donner l'occasion de capter tout le bénéfice lié aux actions de développement mises en œuvre. C'est à cause des conditions de vie difficiles qu'elles endurent que les femmes acceptent toutes les options de développement qui se présentent à elles, souvent sans se poser de questions, l'essentiel étant pour elles d'améliorer un tant soit peu leur standard de vie.

Les bénéficiaires ont-elles été impliquées dans les différents projets mis en œuvre par le programme ? Ont-elles eu une certaine capacité ou un certain pouvoir dans la détermination desdits projets ? Cette question ne semble pas trouver de réponse positive au regard des pratiques en vigueur dans le programme et de l'évaluation des entretiens obtenus auprès de l'échantillon de l'étude. Toutefois, une exception non genrée mais notable peut être reconnue par rapport à la pratique habituelle de procéder du PRODALKA dans ce domaine. C'est le cas ayant conduit à la mise en place d'une activité qui a associé de bout en bout les bénéficiaires et autres populations à la base : le concours « Bâtissons nos écoles ». Cette activité a connu un grand succès, tel qu'indiqué dans le septième chapitre de cette thèse. Il est, toutefois, à noter que cette initiative a d'abord été pensée à l'intérieur du PRODALKA, avant d'être partagée

¹⁵⁸ Tableau construit sur un échantillon 310 réponses.

par la suite avec les différentes parties concernées en vue de sa réalisation. On peut penser que le programme a véritablement impliqué les populations pour deux principales raisons :

- Les moyens financiers n'ayant pas été prévus par le programme pour mener cette activité, il était de première importance que les communautés soient impliquées pour qu'elles acceptent d'être les porteurs du projet et y mettent tous leurs moyens, financiers, organisationnels etc.
- La crédibilité du PRODALKA était en jeu, car il fallait montrer qu'il était possible d'aboutir à un résultat satisfaisant quand les populations sont bien encadrées et adhèrent à une initiative qui leur est profitable. Ce fut le cas de la construction des écoles par les populations utilisant le matériau disponible localement.

En dehors de ce cas précis, les différents autres projets ont été, soit mal montés ou bien leur réalisation a été approximative, comme déjà mentionné dans le précédent chapitre. Cet état de chose reflète justement le peu ou l'absence d'implication des bénéficiaires finaux, aussi bien de la conception jusqu'à la phase de réalisation de l'activité. La conséquence a été l'échec de nombreux projets qui, s'ils avaient été mis en place dans un contexte qui prenait en compte les spécificités et les attentes des différents groupes sociaux, auraient pu conduire à des améliorations multiformes, capables de provoquer un véritable changement de mentalité et plus de reconnaissance du statut des femmes.

Les raisons données par des populations interrogées au sujet de la collaboration mitigée avec le programme de développement se regroupent autour de quatre idées saillantes qui seront développées dans le présent chapitre :

- l'incohérence des projets par le PRODALKA et le manque de prise en compte des intérêts des bénéficiaires,
- le peu de suivi de leurs activités¹⁵⁹,
- les mauvais équipements pour le projet
- Les réalisations à envergure moyenne

Il apparaît que la participation des femmes dans tout le processus des actions de développement menées par le PRODALKA a été pensée sous le prisme de deux conceptions, à savoir : le déni du genre par le fait de mener des actions de développement de manière neutre et la faible application des principes de l'approche genre et développement. Ces deux

¹⁵⁹ Voir page précédente.

idées principales représentent deux périodes bien précises dans le déroulement des activités du programme : le déni du genre correspondant à la période allant de la création du programme en 2003 jusqu'en 2008 et la faible prise en compte de la dimension genre et développement relevant de la période de 2009 jusqu'à la fermeture du programme en 2011.

8.1.3 Le déni du genre

L'objectif général du programme était de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population rurale, dans le Sud-ouest du Tchad. Avoir pensé le développement sous l'angle de la lutte contre la pauvreté en contribuant à apporter des changements qui permettent de rendre meilleures les conditions de vie des populations cibles est un objectif sûrement noble. Mais en optant de mener des actions de développement de manière neutre sans tenir compte des particularités des différentes composantes de la société, c'était assurément favoriser un développement à deux vitesses entre les hommes d'une part et les femmes d'autre part. Ces deux groupes n'ont pas toujours des besoins communs (Moser, 2000) et par conséquent, ils ne bénéficient pas de la même manière des projets et des actions de développement qui se mettent en place dans leurs terroirs. C'était là le crédo lancé par Ester Boserup pour décrier la non prise en compte des problèmes de femmes dans les actions de développement. Elle soulignait également avec force que les femmes doivent être considérées comme des agentes économiques et non pas comme de simples bénéficiaires des actions d'assistance (Boserup, 1983). Cette conception du développement par le PRODALKA, passée de mode, a contribué à rendre fragile la situation des femmes sous plusieurs plans. Deux points d'analyse vont être discutés autour de la prise en compte des besoins des femmes et leur difficile accès aux financements du programme de développement.

8.1.3.1 La question de la prise en compte des besoins des femmes

La neutralité dans la mise en œuvre des actions du programme de développement a rendu difficile la prise en compte des besoins de femmes, notamment les infrastructures qui leur sont spécifiques. Les attentes dans ce domaine concernent souvent les maternités pour sécuriser les accouchements qui sont une des principales causes de décès des femmes en âge de procréer¹⁶⁰. Un autre souci était le besoin des marchés pour avoir un espace où écouler les produits, sans oublier « les maisons de la femme » qui sont des espaces à l'intérieur desquels les femmes mènent des actions sociales, comme la broderie, la couture, les discussions sur

¹⁶⁰ En 2009, il y avait en moyenne 1084 décès de mortalité maternelle sur 100 000 naissances vivantes (INSEED, 2009).

leurs projets etc. On observe que la population féminine fait face à d'énormes difficultés pour pouvoir faire intégrer ses projets dans les plans de développement local. Cet instrument de planification était une conditionnalité imposée par le PRODALKA pour que les projets des communautés soient éligibles à ses financements. C'est ce type de cadre rigide que décrit Marie-Christine Gueneau, lorsque qu'elle parle des projets venant de l'extérieur qui arrivent sous forme de « package » à prendre tels qu'ils se présentent, sans possibilité pour l'organisation locale d'y changer quoi que ce soit (Gueneau & Lecomte, 1998). Dès la conception du programme de développement, il n'y a pas eu des aménagements tendant à résoudre les problèmes de femmes en tenant compte de leur situation particulière. Ainsi par exemple, pour que les projets de femmes soient éligibles au fonds du PRODALKA, il fallait une gymnastique énorme pour faire sauter deux verrous d'égale complexité :

- convaincre les hommes d'accepter le projet féminin,
- mobiliser le financement nécessaire.

8.1.3.2 Convaincre les hommes d'accepter l'insertion des projets féminins dans le plan de développement local (PDL)

En raison du contexte patriarcal en vigueur dans le Mayo-Kebbi, le milieu social est très hiérarchisé et la place des femmes très marginale. La chefferie traditionnelle étant aussi très écoutée, les décisions à prendre dans la société sont exclusivement masculines. Dans un tel milieu, il est particulièrement difficile de convaincre les hommes d'accorder une chance aux femmes d'avoir un de leurs projets considéré comme prioritaire et le faire inscrire dans le plan de développement local. Ce défi devait être relevé car c'était l'une des conditions à remplir pour que le programme de développement puisse financer le projet sollicité. Les hommes n'étaient pas souvent disposés à reconnaître les besoins des femmes comme étant prioritaires, car ils considéraient qu'un projet concédé à ces dernières et inscrit dans le plan de développement local diminuait d'autant leurs chances de faire financer par le programme le maximum de projets en leurs faveurs.

Sur un autre plan, la socialisation dans le milieu fait en sorte que les femmes ne peuvent pas contredire les décisions des hommes. Elles n'avaient pas ainsi beaucoup de possibilités d'imposer leurs projets, d'autant plus que le choix de ceux à inscrire dans les plans de développement local (PDL) se déroulait dans le cadre d'un grand forum populaire. Or, dans la région, c'est de manière très restrictive que les femmes sont autorisées à prendre la parole en public (Banegas, Brisset-Foulcault, & Cutolo, 2012). La partie était donc souvent

pour elles très difficile à gagner. Le PRODALKA avait certes demandé que sur les cinq projets à inscrire dans les plans de développement local par canton, qu'il y ait au moins un projet des femmes. Mais cette disposition n'était pas toujours respectée, tellement les hommes influençaient grandement les femmes. L'encadré en dessous montre le long processus pour avoir un plan de développement local validé et les projets qui y sont contenus.

Tableau 15 : Les 10 étapes à parcourir pour l'élaboration d'un plan de développement local (ici celui d'un canton)

<ol style="list-style-type: none"> 1. Information du canton sur l'appui à la planification locale proposé par le programme 2. Campagne d'information dans le canton sur les conditions d'élaboration d'un Plan de Développement Local proposées par le programme et choix des animateurs locaux volontaires devant accompagner le processus 3. Formation des animateurs locaux volontaires à la planification locale et préparation du diagnostic cantonal par les composantes 4. Atelier cantonal de diagnostic / priorisation des orientations de développement du canton par les populations (animation prestataires ou PODAC) 5. Travaux d'approfondissement des axes de développement en commissions thématiques (animation prestataires ou PODAC): 1.agriculture-environnement, 2.économie, 3.socioculturel, 4.sanitaire-éducatif 6. Atelier cantonal de restitution des commissions thématiques avec l'appui des prestataires ou des PODAC, priorisation des projets et validation de l'ébauche du PDL par le canton 7. Finalisation du document par un comité local de rédaction appuyé par le prestataire 8. Validation du PDL par le Comité Départemental d'Action : présentation et défense du plan par son comité de pilotage en session publique et délibération officielle 9. Diffusion du document au niveau local et aux partenaires de développement et bailleurs potentiels 10. Auto-évaluation annuelle de la mise en œuvre, planification annuelle et priorisation des infrastructures suivantes.

Source : Rapport bilan PRODALKA, juillet 2005

8.1.3.3 Mobiliser la contribution des femmes pour le financement de leurs projets

Lorsque le projet était accepté par la communauté (donc en grande partie par les hommes) et de ce fait inscrit dans le plan de développement local, les femmes n'étaient pas encore pour autant au bout de leurs peines. Elles devaient encore se battre pour rassembler les 10% du montant du projet qui représente la quote part attendue d'elles pour le financement de l'infrastructure par le PRODALKA. La collecte de cette contribution obligatoire était généralement très difficile à mobiliser, parce que les femmes n'arrivaient pas souvent à épargner le montant exigé. Ceci était d'autant plus complexe qu'elles n'étaient pas soutenues par les hommes et qu'elles devaient se débrouiller à rassembler leurs économies, grâce aux

petites activités génératrices de revenus qu'elles menaient dans un contexte qui leur était souvent très peu favorable. Les femmes en effet disposaient de peu de ressources. Ensuite, elles avaient un accès difficile à la terre (Roasngar, 2008) qui pourtant leur permettait d'organiser des activités agricoles générant des gains. Il est arrivé bien de fois qu'un projet, autre que celui des femmes, soit financé parce que celui de ces dernières a été éliminé, du fait qu'elles n'ont pas été capables de mobiliser à temps la quote-part réclamée par le programme pour la réalisation de leur projet. Les conditions d'accès aux financements du programme de développement n'accordaient pas d'aménagements spécifiques aux femmes, comme le présente la section suivante.

8.1.3.4 Difficile accès des femmes aux financements du PRODALKA

Pour ce qui est du mode d'accès aux financements du programme par les femmes, on peut dire qu'il n'était pas facilement accessible à la gent féminine, comme le reconnaît un haut dirigeant de la structure :

Pour soutenir certaines infrastructures sollicitées par les femmes et tenant compte du fait qu'elles avaient peu d'accès aux fonds du programme, suite à la complexité du mode de priorisation des projets dominé par les hommes, le PRODALKA a essayé de temps en temps, dans le cadre de la planification locale, de tenir compte des besoins des femmes. Par exemple, ce fut le cas pour la construction des maternités de Gagat et de Binder dans les années 2005. De même, en matière de gestion des ressources naturelles, quand il y avait un besoin de femme, il était considéré comme une priorité et le financement était accordé.

L.K., (Responsable tchadien du PRODALKA)

Source : PDQVFT (2013)

Il faut rappeler que le financement de grandes infrastructures, comme la maternité, revient à 28 875 000 Francs CFA, soit 44083,96 Euros. Les bénéficiaires du projet devaient contribuer pour 10% du montant total de l'infrastructure afin que le programme consente à construire le bâtiment sollicité. Dans le cas de la maternité, les femmes devaient trouver la somme de 2 887 500 Francs CFA, soit 4408,40 Euros. Lorsqu'on tient compte de ce que la moyenne des revenus des femmes à la fin du programme (base favorable par rapport à la période avant le PRODALKA) était de 58705 Francs CFA, soit 89,6 Euros, on comprend aisément le fossé qu'il fallait combler pour que les femmes atteignent leur quote-part de 10%

du montant total du projet. Un apport aussi important était donc très difficile à rassembler par les femmes, ce qui n'était pas le cas des hommes qui ont une plus grande facilité de mobilisation. Toutefois, le PRODALKA permettait aux femmes de compenser une partie des 10% attendus par le transport de l'eau, du sable et du gravier, à condition que la carrière soit située à moins d'un kilomètre du chantier. C'est dire que malgré cette concession, il n'était pas facile pour les femmes de réunir l'apport personnel qui leur était exigé.

Quant aux autres besoins de femmes, tel que le moulin, les modalités de financement du programme restaient floues à ce sujet et cela a également constitué un handicap dans le financement des petits projets des femmes. On peut donc dire que l'accès au financement du PRODALKA, que ce soit pour la construction des infrastructures ou la réalisation des autres besoins des femmes, n'était pas chose aisée.

La situation a certes légèrement évolué dès 2009 avec le nouveau paradigme concernant la mise en œuvre d'une nouvelle conception de la dimension genrée dans le PRODALKA comme le montre la section qui va suivre. Dans tous les cas, il peut être affirmé que la dimension genre a été largement méconnue durant la première phase du programme de développement et dès lors, on ne peut pas s'étonner des résultats peu parlants sur la condition des femmes bénéficiaires des actions entreprises par le programme.

8.1.4 La faible application des principes de l'approche « Genre et développement »

Dès l'année 2009, le PRODALKA a adopté une nouvelle orientation du développement tenant davantage compte de la dimension genrée de son groupe cible. Si l'essentiel des activités a continué sans grand changement (par exemple, pas d'aménagement spécial sur les conditions d'obtention d'un financement d'une infrastructure selon le groupe social), on ne peut pas nier qu'une démarche ait été déclenchée pour adresser spécifiquement les projets des femmes. La nouvelle orientation concernait trois grands axes qui s'orientaient essentiellement vers la prise en compte des besoins pratiques des femmes, c'est-à-dire, la résolution des problèmes ponctuels qui se posent à elles.

8.1.4.1 Les axes d'orientation vers la prise en compte des besoins des femmes

Trois principaux axes vont conduire cette orientation:

Le premier axe : soutien aux initiatives tendant à réduire la pénibilité du travail des femmes

Les initiatives d'allègement des tâches féminines ont pour finalité la réduction de la pénibilité du travail. Rentrent dans cette dimension, la promotion des foyers améliorés mais aussi le développement des productions du secteur agricole à même de générer des revenus. Le soutien accordé, par exemple, à la création et à l'utilisation des foyers améliorés veut résoudre le problème de la lourde charge du travail des femmes en matière de préparation quotidienne des repas. En favorisant l'utilisation de cet outil, le programme de développement donne la latitude aux femmes de pouvoir s'occuper d'autres activités, suite au temps dégagé à partir de la cuisson plus rapide des repas. Ces autres activités sont généralement pensées dans le sens d'une plus grande attention aux enfants de la maison ou à une intégration à la vie associative en participant aux actions communautaires (Ryckmans, 1995). Les autres avantages du foyer amélioré concernent l'utilisation d'une petite quantité de bois lors de l'utilisation de cette technique, donc moins de temps à perdre dans la recherche du bois. Mais le plus grand apport dans l'utilisation du foyer amélioré est surtout la préservation de l'environnement par la réduction de la coupe de bois, contribuant ainsi à la conservation de l'écosystème par une diminution de la pression exercée sur les ressources forestières (URD, 2011) et (PNUD, 2014).

Le deuxième axe : promotion des produits forestiers non ligneux et leur transformation

La transformation de ces produits devait aboutir à différentes utilisations des céréales ainsi que du poisson et créer de ce fait des gains pour les femmes. Le recours à la mécanisation et à la technologie appropriée devient par conséquent une nécessité. Les différentes transformations des produits non ligneux ont pour but d'offrir aux femmes des possibilités de mener des activités génératrices de revenus par la vente des céréales ou noix transformés en huile ou en beurre, ou par la vente du poisson préalablement séché. Avec les gains ainsi obtenus, elles peuvent prendre en charge certains de leurs besoins, sans être obligées de se référer chaque fois à leurs maris et acquérir par une relative autonomie et davantage de temps pour s'occuper à autre chose.

Le troisième axe : appui à l'acquisition et à la gestion des magasins de stockage

L'idée ayant prévalu au choix de réaliser cette infrastructure était principalement de contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations en leur fournissant la possibilité de conserver leurs céréales en lieu sûr avec pour finalité de les utiliser pendant la période difficile de soudure. Les magasins peuvent également constituer une source de revenus pour

les femmes lorsqu'elles sont capables de faire contribuer les personnes qui viennent stocker leurs céréales dans ces espaces (De Boodt & Caubergs, 1998).

Il faut préciser que les projets à utilisation de techniques ont, entre autres vocations, de générer des gains mais créent aussi des dépenses, ne serait-ce que dans le dépannage de l'outil technique qui peut souvent créer des soucis (FAO, 2000) aux personnes pas totalement averties et ce cas s'est souvent produit dans certains projets mis en œuvre par le programme de développement¹⁶¹. En observant comment le PRODALKA s'est pris pour mener les actions de développement centrées uniquement sur les femmes, on se rend compte qu'il y a eu beaucoup de dysfonctionnements qui n'ont pas permis à cette catégorie sociale de bénéficier au maximum des opportunités offertes par les différents projets. Certaines de ces défaillances ont été déjà mentionnées dans le chapitre précédent, mais nous revenons sur les plus marquantes pour montrer en quoi, elles contribuent peu à l'élimination des contraintes sexospécifiques que subissent les femmes. Trois thèmes vont être discutés, à savoir : l'impréparation dans la mise en œuvre des actions de développement, la précipitation observée et l'impossible réalisation des intérêts stratégiques des femmes.

8.1.4.2 Stratégie inopportune dans la réalisation des actions de développement

Cette situation est visible à travers l'absence d'une stratégie d'intervention préalablement élaborée, ce qui s'est soldé par un recrutement peu judicieux et une connaissance approximative des animatrices chargées de piloter ce volet de la réalisation des activités spécifiques aux femmes. En mettant en place une stratégie prenant en compte de manière particulière les projets destinés aux femmes, le programme de développement n'a pas eu à asseoir une stratégie mûrement réfléchie pour adresser la question des femmes sous toutes ses facettes.

Le recrutement des animatrices à cette tâche est une des illustrations de l'impréparation de l'action. Cinq personnels féminins ont été engagés comme animatrices, dont une nommée au siège et quatre envoyées dans les PODAC (relais du programme de développement dans quatre départements) afin de faciliter l'intégration des projets des femmes dans les plans de développement local et d'aider ces dernières à mieux les monter. Les animatrices ainsi mises en service n'étaient pas, à notre sens, le meilleur choix pour des raisons qui seront évoquées par la suite. On peut dès lors se poser la question de savoir, si les modalités de leur recrutement ont été faites dans les règles de l'art, c'est-à-dire en toute transparence et équité.

¹⁶¹ Cas des projets de transformation des céréales dont l'outil technique tombait souvent en panne et laissait les femmes dans le désarroi.

Pour preuve, on peut citer le comportement délictueux de deux animatrices qui ont détourné les fonds issus de la vente du poisson fumé d'un groupement féminin, à la suite de la formation expérimentale organisée à leur intention. Cette action malheureuse n'a pas permis à cette association de se constituer un fonds de départ pour continuer ses activités d'achat, de séchage et de vente du poisson séché. Se comporter de la sorte constitue une faute professionnelle lourde et prouve à suffisance la méconnaissance par ces formatrices des principes non seulement de l'approche genre, mais aussi de ceux de l'accompagnement des adultes.

Le niveau de connaissance et l'expérience dans le domaine de la plupart des animatrices recrutées n'étaient pas compatibles avec le degré de responsabilité à assumer. De ce fait, elles ne pouvaient pas être totalement efficaces sur le terrain. S'il est vrai que certaines animatrices avaient suivi ici et là quelques bribes de formation en « Genre et développement » avant leur intégration dans le PRODALKA, il n'en demeure pas moins vrai que leur niveau n'était pas suffisant pour mener une telle mission dans de bonnes conditions (Gueneau & Lecomte, 1998). Les unes avaient fait des expériences dans les groupements villageois et les autres avaient collaboré un moment avec l'église catholique locale avant de mener de manière autonome leurs activités. Si on considère le genre comme une technique, alors la connaissance et la bonne utilisation de ses outils exigent un minimum de formation au départ. Un doute raisonnable plane donc quant au degré réel de connaissances des formatrices/animatrices par rapport à la thématique du genre. Le fait de les mettre aussi rapidement dans le bain des actions à mener montre quelque peu une espèce de fébrilité de la part du PRODALKA dans sa volonté de réaliser à tout prix des activités spécifiques en faveur des femmes. Ces actions dans leur précipitation ne pouvaient par conséquent pas être très profitables aux femmes, comme il va être démontré dans les développements qui vont suivre.

8.1.4.3 L'incohérence dans la réalisation des actions de développement pour les femmes

Trois idées vont être abordées dans ce cadre : la non prise en compte des besoins réels des femmes, les projets mis en œuvre n'étaient pas souvent une demande par les femmes et le peu de maturation desdits projets.

Non prise en compte des besoins réels des organisations féminines

Cette manière de faire est une des caractéristiques de la précipitation dans la mise en place d'un volet de financement des projets spécifiquement destinés aux femmes. En effet, les types de projets à mettre en œuvre étaient pratiquement tous déjà préalablement arrêtés par le PRODALKA sans avoir tenu compte des besoins tels que les concernées les concevaient (O'connor, 2009). Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu beaucoup de cas d'échec, l'adhésion des bénéficiaires des projets n'ayant pas été sollicitée.

Les projets réalisés étaient l'émanation uniquement du programme

Les bénéficiaires des projets se trouvaient en face des actions voulues par le programme de développement. Les femmes concernées se retrouvaient pratiquement devant un fait accompli qu'elles n'avaient plus qu'à entériner. La difficulté dans ce type de situation est que les populations en général et les bénéficiaires des actions de développement en particulier finissent par accueillir ces projets dans une espèce de passivité qui ne leur permet pas de s'en approprier (France-Bénévolat, 2014). Cette manière de procéder confirme le fait que le PRODALKA n'a pas impliqué les bénéficiaires de ses projets à leur élaboration.

Peu de temps suffisant pour la maturation des projets

Le constat a été fait que tous les aspects liés à la réalisation des projets spécifiquement destinés aux femmes n'étaient pas complètement finalisés. On a observé par exemple qu'immédiatement après le dépôt des conclusions de l'étude faisant le constat de la faible prise en compte des projets des femmes dans le programme (dernier trimestre de 2008), les activités programmées ont commencé tout de suite après au début de l'année 2009. A divers égards, il a semblé que le programme a entrepris de mener des actions spécifiques en faveur des femmes pour se donner bonne conscience et être en phase avec les exigences de la communauté internationale qui, depuis les conférences de Mexico en 1975 et celle de Beijing en 1995, exigeait l'implication de la dimension genre dans tous les aspects de la vie économique et sociale des communautés (Bisilliat & Verschuur, 2000) et (Allély, Drevet-Dabbous, & Etienne, 2002). Il peut aussi être observé, comme le montre la section qui suit, que l'essentiel de projets des femmes financés n'ont pas été de nature à améliorer leurs conditions de vie de manière durable.

8.1.4.4 La réalisation mitigée des besoins pratiques des femmes

Cette section aborde les caractéristiques des projets mis en œuvre pour les femmes par le programme de développement pour constater que, ni la prise en compte de leurs besoins pratiques, ni la réalisation de leurs intérêts stratégiques n'ont véritablement été recherchées par le PRODALKA.

Pour la réalisation des besoins pratiques des femmes, on peut dire que l'une des observations qu'on peut faire à propos des projets mis en œuvre au bénéfice des femmes est qu'ils sont généralement de court terme, de réalisation assez facile et leur rentabilité se veut immédiate.

Projets de court terme. : La nature même des projets de femmes qui ont été mis en œuvre par le PRODALKA indique clairement le type d'activités auxquelles les femmes devaient se consacrer, à savoir mener de petits projets qui ont la particularité de se dérouler et de s'achever dans un temps assez court. Il y avait une envie de vite faire qui a souvent entraîné une impréparation et des résultats généralement peu satisfaisants. Cette tendance à la résolution uniquement des besoins pratiques et ponctuels des femmes ne contribue pas à améliorer durablement leurs conditions de vie. On remarque par ailleurs que ces projets se situent dans le prolongement des activités ou des rôles traditionnellement confiés aux femmes, comme la transformation et la commercialisation des produits agricoles, de pêche ou d'élevage. La finalité étant d'améliorer la qualité de vie matérielle des femmes et de favoriser si possible un changement de mentalités (Ryckmans, 1995).

Projets d'envergure moyenne et de rentabilité immédiate : Les projets mis en œuvre, comme ceux indiqués plus haut concernent les activités simples, nécessitant peu de technicité et celles pour lesquelles le retour sur investissement semble rapide. L'objectif est véritablement de mettre en place des activités relativement faciles pour les femmes et qui ont une certaine visibilité dans le milieu où elles sont déployées. Les résultats des actions menées par le programme dans ce cadre n'ont pas été une réussite. On estime en effet que les besoins pratiques des femmes, dont les interventions sont censées accroître leur participation au développement, ont été en grande partie insuffisamment atteints à cause des manquements déjà cités, à savoir :

- la non prise en compte de l'approche genre dans les actions de développement par le programme dès son démarrage et jusqu'à l'année 2008,

- la mauvaise qualité de certaines actions de développement réalisées par le PRODALKA, particulièrement celles mises en œuvre pour adresser les problèmes des femmes dès 2009, après le changement de leur approche de développement.

8.1.4.5 Impossible réalisation des intérêts stratégiques des femmes

En revenant sur l'exemple des foyers améliorés qui ont fait l'objet de beaucoup de projets destinés aux femmes, on peut se demander si en réalisant ces actions, le programme de développement a tenu compte de ce que deviendraient les femmes après la durée de vie de ces instruments qui est de deux ans à peu près (URD, 2011). S'est-il posé la question de savoir si les femmes seront en mesure d'acheter les foyers améliorés ou de les construire elles-mêmes chaque fois que cela s'avèrera nécessaire ? Les femmes ont-elles été suffisamment accompagnées et formées pour qu'elles s'approprient cette dimension et fassent le lien entre l'utilisation permanente des foyers améliorés et la protection de l'environnement par l'élimination de la pression sur le bois de chauffe qui a une incidence sur le développement durable ?

Au sujet de la précaution prise par le PRODALKA de laisser la gestion des infrastructures construites aux groupes de populations organisées (comité de gestion et d'entretien CGE et COSAN) en l'absence des mairies constitutionnellement érigées, on peut se demander si ces structures pourront continuer de prendre en charge les réparations de ces bâtiments en cas de gros dégâts, par exemple, la destruction totale de la toiture pour cause d'orage ? La réponse à cette interrogation n'est pas facile à donner, car on ne sait pas jusqu'où les populations seront motivées pour engager des efforts financiers dans ce sens, lorsqu'on tient compte de l'état de misère ambiante dans la région. C'est en effet la prise en compte de ce type de considération qui est capable de créer un *continuum* entre la satisfaction des besoins pratiques et l'atteinte des intérêts stratégiques des femmes. Mais dans la réalité, cette dimension semble encore hors d'atteinte dans le cadre de l'action menée par le PRODALKA, en partie à cause des conditions de précarité qui restent importantes au Tchad. Une femme par exemple qui vit dans une société inégalitaire où la prise en compte de ses projets spécifiques par le programme n'est pas facilitée, en raison des problèmes déjà évoqués, une telle femme se souciera peu de la préservation de l'environnement et sera même obligée de couper le bois, s'il y a lieu, pour l'utiliser ou le vendre afin d'assurer sa survie.

Je ne suis pas contre la gestion des ressources naturelles. Mais quand tu vas parler de la gestion d'une forêt à une femme qui n'a pas la possibilité d'avoir son petit sel de cuisine et qu'on lui demande de ne rien couper comme arbuste dans la forêt, c'est utopique. Elle ne sait même pas que la forêt est quelque chose de précieux. Pour elle, ce qui compte c'est sa pitance et sa survie de tous les jours. Si un projet arrive et lui parle de gestion responsable des ressources naturelles sans penser à cet aspect de nécessité absolue de survie, le projet va se mettre en place, mais à la fin, il n'arrivera jamais à ses fins et ça c'est important.

T.V. (Responsable tchadien d'une des composantes du PRODALKA)

Source : PDQVFT (2013)

Il y a un nécessaire équilibre à toujours rechercher entre les besoins pratiques et immédiats des femmes et l'aspiration aux intérêts stratégiques ou la prise en compte d'une dimension holistique qui cherche à résoudre les problèmes dans leur globalité.

A notre sens, le programme de développement n'a pas réussi à concilier les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes. Pourtant, contrairement à ce que pense Elisabeth Hofmann, à savoir que les programmes de développement les mieux à même de parvenir à un impact significatif dans la réalisation, aussi bien des besoins pratiques que des intérêts stratégiques des femmes, sont ceux qui disposent d'un domaine prioritaire de développement élargi à des activités variées (Hofmann, 2006). Dans le cas du PRODALKA, les choses ne se sont pas passées de cette manière, pourtant cette structure remplissait amplement les critères ci-dessus indiqués. Il avait un axe prioritaire qui était le développement rural et menait des activités multiples et variées, allant de la construction des infrastructures à l'entretien des pistes rurales en passant par la réalisation des forages, les formations multiformes, y compris celles des organisations villageoises les plus modestes sur des thématiques diverses.

Ce constat ne s'arrête pas seulement au niveau du programme de développement. En effet, à la faveur d'un autre séjour professionnel dans la région de la recherche, il nous a été donné de constater que la situation reste la même dans les autres projets et programmes, y compris ceux financés par l'Union européenne¹⁶². L'exemple d'un projet de valorisation des filières porteuses dans l'agriculture l'atteste. Il a été décidé, pour tenir compte de la vulnérabilité des femmes, de mettre à leur disposition dans ledit projet un volet leur fournissant des machines pour transformer les spéculations existantes dans leurs zones écologiques (maïs, karité, arachide) en farine et huile respectivement. A la fin, seule la

¹⁶² L'Union européenne reste l'un des plus grands contributeurs dans les projets de développement au Tchad.

machine transformant le maïs en farine a fonctionné, les deux autres n'ont pu produire aucune huile, ni de karité ni d'arachide, au grand désarroi des femmes qui ont eu à investir des fonds inutilement pour la construction des maisonnées devant abriter les machines en question.

On peut se demander, comment il est possible de faire installer des appareils coûtant chacun près de 3 000 000 Francs CFA (4580,15 Euros), sans s'assurer de leur bon fonctionnement¹⁶³. C'est à croire que même en fin 2015, la problématique du genre reste encore une thématique bien marginale dans les projets et programmes de développement au Tchad. On peut raisonnablement se demander si dans un projet le fait d'introduire la dimension « femmes » n'est pas un alibi pour accéder au financement et emporter ainsi l'adhésion des bailleurs de fonds (Ryckmans, 1995). Tout tend à prouver que la situation des femmes dans la région de la recherche reste semblable à celle qui a prévalu au lendemain des années 1970 avec l'application de l'approche « Intégration des femmes au développement », lorsqu'on se plaignait simplement de l'absence des femmes dans les activités et projets de développement. Car c'est bien à cela qu'on en est encore et il n'est même pas possible de parler d'une réelle approche « Genre et développement » qui aurait eu droit de citer dans le PRODALKA ou dans les autres programmes en cours d'exécution dans le pays.

Le programme de développement ayant adressé les besoins pratiques des femmes avec plus ou moins de bonheur, il ne paraît pas possible d'affirmer que les atteintes réalisées dans ce cadre aient pu modifier les rapports entre les sexes parmi la population d'étude.

8.2 La prise en compte du genre dans le recrutement des personnels au sein du PRODALKA

Programme bilatéral de développement entre l'Allemagne et le Tchad, le PRODALKA a eu un grand retentissement auprès des populations tchadiennes en raison de son envergure et de la durée de ses interventions dans la région. Pour mener à bien ses activités, le programme avait besoin d'une administration et donc de personnel. Cette section s'appesantira sur la typologie des personnels et leur répartition dans les postes de l'organigramme pour voir la place qu'occupait la dimension genre à propos du recrutement des personnels dans le programme de développement.

¹⁶³ Ces machines défectueuses ont été fabriquées par le même technicien qui a fourni les appareils de mauvaise qualité aux groupements féminins du PRODALKA que nous avons interrogés en 2013.

8.2.1 Typologie des personnels

Il existait dans le PRODALKA trois types de personnels : les internationaux, les fonctionnaires tchadiens et les recrutés locaux tchadiens :

Les internationaux¹⁶⁴

Ce sont les personnels de nationalités étrangères (autre que tchadienne), recrutés sur appel à candidature et mis à la disposition du programme de développement. Ils venaient pour l'essentiel des bureaux d'étude franco-allemands (ECO-IRAM, PÖYRI, AFC), des structures de développement de la coopération allemande (GTZ,DED, GIZ). A ces personnels internationaux, il y avait aussi les consultants de courte durée qui venaient travailler pour des missions ponctuelles. Les personnels susmentionnés étaient financièrement pris en charge par les institutions extérieures au PRODALKA et au Tchad.

Les fonctionnaires

A la signature des accords de projet entre l'Allemagne et le Tchad, il avait été convenu que la partie tchadienne mette à la disposition du programme, quatre personnels venant des Ministères techniques comme le plan, l'élevage, l'environnement et l'élevage. Parmi ces personnels, il y avait le coordinateur national du programme qui représentait les intérêts du Tchad et secondait le responsable en chef du programme. Ces fonctionnaires détachés au PRODALKA étaient rémunérés sur les fonds du programme.

Les recrutés locaux tchadiens

C'était le plus gros des effectifs composés de tous genres de personnels, des chauffeurs aux cadres. Ils étaient recrutés sur place après un entretien d'embauche et parfois une période probatoire. Comme les fonctionnaires, ils étaient rémunérés sur les fonds du programme.

8.2.2 Répartition des personnels selon les postes dans l'organigramme

La représentation du personnel cadre¹⁶⁵ du PRODALKA par sexe selon les postes de l'organigramme en 2008 se présente comme suit :

¹⁶⁴ Leurs pays de provenance étaient par ordre alphabétique : l'Allemagne, la Belgique, le Burkina-Faso, le Cameroun, la France, l'Italie et les Pays-Bas.

¹⁶⁵ Ce sont des personnels ayant une responsabilité et souvent possédant un diplôme de l'enseignement supérieur.

Tableau 16 : Personnels cadres par sexe dans l'organigramme du PRODALKA au 30 juin 2008

Niveau de responsabilité	Homme		Femme		TOTAL
	expatrié	national	expatriée	nationale	
Coordination	1	2	-	-	3
Equipe dans la coordination	6	10	1	1	18
Equipe dans les PODAC ¹⁶⁶	-	21	-	1	22
TOTAL	7	33	1	2	43

Source : Postes pourvus dans l'organigramme du PRODALKA (2008)

Le nombre de personnels en général et de femmes en particulier a fluctué d'année en année selon les besoins du programme. La situation ci-dessus mentionnée concerne les états des personnels responsables au 30 juin 2008. Les chiffres montrant la représentation des femmes dans les postes de travail au sein du PRODALKA parlent d'eux-mêmes et rendent compte de ce que la présence de ces dernières à des postes de responsabilité a été presque inexistante. L'organigramme indique que 40 hommes avaient des postes de responsabilité contre 3 femmes. Dans les positions de moindre envergure¹⁶⁷, comme celles de secrétaire, d'aide comptable, on retrouvait à peine 4 autres femmes tchadiennes. Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer le petit nombre de femmes, notamment tchadiennes en service dans le PRODALKA. Les hommes, administrateurs du programme, expliquent qu'il y a une grande difficulté à trouver des femmes ayant un niveau correspondant aux standards exigés. En plus du problème de niveau, il faut user d'un effort volontariste pour réussir à en recruter quelques-unes.

8.2.2.1 Difficulté de trouver des femmes tchadiennes correspondant aux standards de recrutement requis

La situation catastrophique de l'école au Tchad, particulièrement pour ce qui est des jeunes filles scolarisées, est sûrement une des raisons qui joue en défaveur du recrutement d'un plus grand nombre de femmes. En effet, au regard de données concernant l'éducation, on se rend effectivement compte qu'il y a peu de femmes possédant un niveau d'étude correspondant aux exigences attendues par les dirigeants recruteurs et principalement ceux du PRODALKA.

¹⁶⁶ Démembrements départementaux du PRODALKA.

¹⁶⁷ Les postes subalternes ne sont pas indiqués dans l'organigramme.

Au moment du recrutement du personnel des PODAC¹⁶⁸, on a collecté une centaine de candidatures pour à peine trois demandes de femmes. Finalement, ces dernières ne remplissaient pas toutes les conditions, notamment celles concernant l'expérience professionnelle requise.

K.L. (Responsable tchadien du PRODALKA)

Source : PDQVFT (2013)

Les propos mentionnés plus haut montrent que, si les femmes qualifiées sont rares au Tchad, notamment dans les positions de cadre, une difficulté supplémentaire reste à surmonter. Il s'agit de l'expérience professionnelle qui manque presque totalement aux rares personnes de sexe féminin qui peuvent détenir un parchemin académique respectable. Cette aptitude demeure l'une des exigences des recruteurs (Vincens, 2001). Une autre contrainte, non moins importante, est le fait que le programme de développement était basé dans une zone semi-rurale qui ne disposait pas de toutes les commodités pour faciliter la vie de ses habitants. A l'instar de plusieurs régions et villes du pays, Pala, localité d'implantation du PRODALKA, n'était pas dotée d'un système d'alimentation en électricité. Il disposait d'un service en eau potable fonctionnant de manière très irrégulière et incapable de couvrir les besoins, ne serait-ce que d'une infime partie de ses habitants. Certaines infrastructures étaient basiques et n'offraient pas les commodités nécessaires. Ce genre d'endroit pouvait donc ne pas paraître accueillant et pas au goût de certaines femmes, surtout si elles n'étaient pas en mesure, pour différentes raisons, d'y vivre avec leurs familles et proches.

8.2.2.2 L'effort volontariste de recruter les femmes au sein du PRODALKA

Face au désert de compétences féminines, un dilemme se posait au programme de développement : comment recruter le personnel et commencer les activités sans que dans l'effectif, il y ait des femmes ? La procédure de recrutement débutait par un appel à candidatures indiquant tous les critères à remplir et les postes à pourvoir. Après quoi, une première sélection était réalisée et les candidats ayant réussi cette étape passaient un entretien à l'issue duquel étaient définitivement retenus ceux qui paraissaient les plus méritants. Mais ce type de procédure classique était inopérant en raison du nombre dérisoire de candidatures féminines. En effet, les femmes n'étant pas en mesure de remplir les conditions requises, il

¹⁶⁸ Démembrements départementaux et opérationnels du PRODALKA.

fallait un effort volontariste des dirigeants du programme pour aménager des possibilités permettant d'avoir au moins un élément féminin à un poste de responsabilité. C'est ainsi que par exemple, dans la première vague des recrutements en début de programme, une femme¹⁶⁹ a pu être retenue, bien qu'elle ait manqué totalement d'expérience professionnelle. C'est la même procédure d'exception qui a prévalu au moment du recrutement des autres personnels féminins de nationalité tchadienne. Il y a même un cas bien connu d'une femme qui a été choisie comme responsable de la communication alors qu'elle n'était classée que deuxième à la suite du test de recrutement. Mais finalement, tous comptes faits, elle a décliné l'offre parce qu'elle estimait que le rapport salaire et milieu de vie dans la région du PRODALKA était défavorable, eu égard aux différentes autres facilités qu'elle aurait pu avoir en restant vivre dans la capitale, malgré une rémunération moins intéressante que celle que le programme lui proposait.

Pour les personnels féminins expatriés, la procédure de recrutement aux postes internationaux, dans le contexte allemand¹⁷⁰ notamment, ne favorise pas un sexe par rapport à un autre. Il se trouve simplement qu'il y a eu plus d'hommes que de femmes postulant pour le Tchad. La raison du peu de femmes expatriées au Tchad pourrait être trouvée dans la réputation quelque peu sulfureuse du pays qui est davantage connu à l'extérieur comme un foyer d'instabilité et de violence, ce qui est de nature à décourager les étrangères tentées par cette destination. Dans le même ordre d'idées, des deux cadres féminins de nationalité allemande ayant exercé dans le PRODALKA, une a dû interrompre précipitamment son séjour au Tchad, en raison des traumatismes psychiques post conflit.

Il y a lieu, toutefois, de se demander, si les deux arguments avancés pour expliquer le nombre infime des femmes recrutées dans le PRODALKA sont suffisants pour justifier à eux seuls cet état de choses. On peut être totalement d'avis qu'en fonction des données existantes expliquant les problèmes d'éducation au Tchad, il soit effectivement peu facile de dénicher des femmes avec des niveaux d'éducation élevé, capables d'assumer des postes de responsabilité. Mais on peut se poser la question de savoir, pourquoi en début de programme on a pu engager une femme cadre, alors que pendant la deuxième phase qui a suivi, l'expérience n'a pas pu être renouvelée ? C'est à se demander si l'effort volontariste dont faisaient mention les dirigeants du PRODALKA s'est estompé au fil du temps. Une autre incompréhension est le fait que sur les huit postes d'animation dans les PODAC, il n'y a eu qu'une femme recrutée dans la première phase (2003- 2005) alors que pendant la courte

¹⁶⁹ Elle était titulaire d'un diplôme de Maîtrise.

¹⁷⁰ Le plus fort contingent des personnels internationaux venait des structures de l'Allemagne.

période de réalisation des projets spécifiques aux femmes (de 2009 à 2011), il a pu être engagé très rapidement cinq animatrices sur une équipe de six personnes.

Il apparaît à notre sens qu'en matière de recrutement en son sein, le PRODALKA a été une structure très misogyne qui n'a pas eu dans sa feuille de route une politique d'équité dans le recrutement du personnel. Le peu d'efforts faits dans ce sens n'a pas été suffisant pour rendre équilibrés les rapports de genre dans la structure. Si le genre doit être intégré dans un programme de développement, on s'attend à ce qu'il y ait des gens sensibles à cette problématique (hommes et femmes) pour s'en occuper. A défaut de parité et pour des raisons conjoncturelles d'absence de cadres femmes en nombre, il aurait fallu créer des aménagements dans le sens d'instituer, à tout le moins, un quota raisonnable d'un minimum de 30% de femmes salariées au sein du programme de développement.

En guise de conclusion, on peut dire que l'approche genre au sein du PRODALKA a été très peu prise en compte. Le programme n'ayant pas été préparé dès le départ de manière genrée, le résultat aurait difficilement été autre. Sur le plan de l'essai constaté de mise en œuvre de cette problématique, il apparaît en ce qui concerne les activités réalisées que ces dernières n'ont pas obéi pour l'essentiel à l'exigence des conférences internationales de développement qui dès 1995 ont fait émerger l'approche « Genre et développement ». En effet, la première partie de l'intervention du programme de développement s'est déroulée dans une espèce de déni du genre qui consistait à mener des actions de développement de manière neutre, sans tenir compte de la différence et de la complexité des différents groupes sociaux qui sont les bénéficiaires de ses actions. Son souci n'était pas de s'assurer que les bienfaits des actions de développement profitent de manière équitable aux femmes et aux hommes. Un développement réalisé de cette manière ne peut qu'être biaisé et incapable d'atteindre tous les objectifs qu'on aurait pu en attendre.

Pour ce qui est de la deuxième série des activités menées par le PRODALKA, il y a eu une volonté de changer la manière de faire et de prendre en compte les intérêts d'un groupe social particulier, celui des femmes, dont les besoins ne sont pas toujours reconnus comme importants par les hommes. Ce changement de cap qui aurait dû ouvrir la voie à l'application des principes de l'approche « Genre et développement » s'est contentée simplement d'une implication des femmes dans des activités économiques, en retombant sur les mêmes reproches qui avaient naguère été faits à l'IFD, à savoir la non prise en compte des causes fondamentales qui empêchent la participation des femmes au développement de leur société. Le plus important n'est donc pas uniquement l'incorporation des femmes dans des projets

conduisant aux activités génératrices des revenus. Les hommes et les femmes partageant le même espace de vie, il est préférable de chercher les voies et moyens pour créer de bons rapports entre ces deux groupes sociaux (Young, 1993) et non miser uniquement sur la prospérité économique des femmes qui ferait changer les rapports de genre.

S'il est admis que l'acquisition des revenus peut permettre aux femmes de participer à une certaine prise de décisions, ce qui conforte relativement sa position et fait diminuer les inégalités de genre, force est de constater que même à ce niveau, la manière avec laquelle les projets ont été menés n'a pas permis aux femmes d'avoir de revenus importants. D'un autre côté, l'approche « Genre et développement » s'investit autant dans la recherche des réponses aux besoins pratiques des femmes qu'à leurs intérêts stratégiques et on ne peut pas dire que le PRODALKA a excellé dans ce domaine. Quant à la prise en compte du genre dans le recrutement au sein du programme de développement, la situation est on ne peut plus flagrante. Très peu a été entrepris dans le sens d'amener davantage de femmes à pouvoir bénéficier d'un salaire, à travers un recrutement dans la structure. Ce faisant, un peu plus de personnes appartenant à cette catégorie sociale auraient pu obtenir un revenu, consolider leur pouvoir économique et pouvoir éventuellement aspirer à des perspectives d'avenir plus heureuses.

Les femmes n'ont donc pas été impliquées dans la planification des actions de développement du programme, même si un nombre plus grand a pu participer à l'exécution des dites activités. Les aspects liés au genre ont donc été très peu pris en compte aussi bien dans le fonctionnement interne de la structure que dans les actions de développement menées. Les questions de recherche deux et trois se trouvent ainsi donc confirmées.

Après avoir présenté tour à tour les caractéristiques sociodémographiques et économiques de l'échantillon d'étude, il a pu être démontré par la suite que sur le plan économique, même si un nombre infime de femmes ont pu améliorer leurs moyens économiques ou leur reconnaissance par un leadership, force est de reconnaître que tout cela a été très modeste. Les formations, les voyages d'échanges, les infrastructures ont sûrement apporté parfois de l'espoir. Cela peut sûrement être apprécié, mais ces opportunités sont restées très timides et n'ont pas été de nature à contribuer à la réalisation des attentes d'une bonne partie des populations bénéficiaires des projets de développement. Par la suite, il y a eu une présentation de l'action du programme qui tendait à prouver que le travail fait n'était pas orienté vers une perspective genrée et par conséquent, il a peu profité aux femmes et peu amélioré leur qualité

de vie. On n'a pas senti, par exemple, la voix de l'Etat national pour intervenir de telle manière que l'approche genre s'applique dans le programme de développement.

Chapitre 9. Contribution du PRODALKA et de l'Etat à l'atténuation des inégalités de genre

Le dernier chapitre de cette thèse aborde une autre dimension de l'impact que le PRODALKA a pu apporter à la population féminine de son groupe cible. Il ne s'agit plus de s'appesantir uniquement sur les biens matériels et tout ce qui rentre dans la catégorie de la satisfaction économique de leurs besoins, mais sur une autre dimension immatérielle qui concerne une plus grande considération de ce groupe social dans son milieu de vie. Il devient intéressant de mettre l'accent sur la manière dont le PRODALKA et l'Etat ont pu rendre les femmes autonomes, c'est à dire accroître leur pouvoir et contribuer à la transformation des relations non égalitaires dans le Mayo-Kebbi. Cette prise de pouvoir est-elle de nature à entraîner un développement équitable et durable à travers lequel les femmes et les hommes de la région d'étude prendraient des décisions qui ne défavoriseraient pas l'un ou l'autre des groupes de sexe ? Les apports du programme de développement ont-ils donné des possibilités aux femmes de devenir capables de se constituer en une force reconnue et à même de défendre ses intérêts, de participer et de contribuer à une meilleure valorisation de son statut ? Une dernière interrogation s'appesantira sur les mesures que le PRODALKA et l'Etat national auraient pu ou dû prendre pour valoriser davantage les femmes et lutter ainsi contre les inégalités de genre.

Concrètement, la discussion de ce dernier chapitre va comprendre trois sections principales, à savoir :

- L'appropriation des femmes des actions menées par le PRODALKA tendant à renforcer leur pouvoir et à améliorer leur statut social,
- Les besoins et les aspirations des femmes dans la perspective du renforcement de leur pouvoir,
- La critique du renforcement du pouvoir des femmes par le PRODALKA et l'Etat tchadien et les propositions de mesures correctives

9.1 Actions du PRODALKA dans la valorisation des femmes et appropriation des dites actions

Cette section de la recherche se propose d'aborder deux points essentiels, à savoir l'apport ou les impacts du programme dans la valorisation du statut des femmes par le renforcement de leur pouvoir et la manière dont les femmes se sont appropriées les actions de développement menées par le PRODALKA. Dans un premier temps, il va être question des actions mises en œuvre par le programme bilatéral tchado-allemand et pouvant être considérées comme les déclencheurs d'un positionnement des femmes qui les valorise dans leur milieu de vie. Il sera également question de voir comment la population féminine a pu gérer et conduire dans la durée certains acquis obtenus du programme de développement. Pour être efficace, cette dynamique doit concourir au renforcement du statut des femmes dans leurs familles et au sein de leurs communautés. Dans ce cadre, il va s'agir d'un regard rétrospectif des actions prises dans le cadre des incitations à l'accroissement des ressources matérielles, des formations multiples réalisées, de l'appui institutionnel accordé à certains regroupements d'intérêt citoyen et des apprentissages divers que le PRODALKA a réalisés à l'intention des femmes de son groupe cible. Nous nous interrogerons si les facteurs sus indiqués ont pu faire en sorte que les femmes soient autonomisées et qu'elles soient reconnues comme des sujets à part entière ayant leur place dans la société.

Dans un autre mouvement, l'accent va être mis sur la contribution éventuelle que le programme de développement a pu apporter dans la lutte contre les situations d'injustice dont souffrent les femmes. Il s'agit de la domination masculine qui se retrouve en filigrane à travers la division sexuée des tâches, le triple rôle, la question de l'égalité, de l'équité de même que l'accès et le contrôle des ressources.

9.1.1 Actions du PRODALKA comme déclencheurs de la valorisation des femmes

9.1.1.1 *Les ressources matérielles*

Une partie des femmes, groupes cibles du PRODALKA, étaient actives dans les projets générateurs de revenus. Les gains des femmes bénéficiaires des actions du programme ont connu une légère augmentation à la fin de l'activité du PRODALKA par rapport à la période avant son intervention¹⁷¹. Mais ces apports ont été considérés comme étant peu significatifs et non capables de régler durablement les difficultés économiques auxquels les

¹⁷¹ C'est la principale conclusion du chapitre 7.

femmes font face. Les raisons de cet état de choses ayant déjà été commentées, il a toutefois été remarqué dans certaines organisations que, des femmes engagées ont essayé autant que possible de perpétuer l'action commencée par le programme de développement et d'obtenir un gain à la suite des projets menés. A titre d'illustration, une organisation féminine située non loin de la frontière avec le Cameroun a profité de la construction par le programme d'un magasin de stockage pour engranger de manière régulière des revenus. L'activité de conservation de la production céréalière, qui était le but de l'investissement, a laissé prospérer une autre dimension non initiée et non spécialement attendue par le PRODALKA, à savoir le stockage contre rémunération des sacs de céréales appartenant à de personnes non membres de l'association¹⁷². Ces dernières, véritables femmes d'affaire¹⁷³, multipliaient leurs stocks de céréales dans le magasin, au point où les femmes de l'association ont été en mesure de gagner de l'argent, suite de cette transaction. L'activité est devenue pérenne et le revenu collecté a contribué à la création d'une tontine (Lelart, 1990), une sorte de fonds rotatif permettant aux femmes à tour de rôles de se constituer une réserve financière assez intéressante et de se lancer dans des activités génératrices de revenus pour leur propre compte.

Ce genre d'initiative a le mérite d'autonomiser relativement les femmes qui deviennent capables d'entreprendre un certain nombre d'actions sans être obligées de tendre la main aux hommes. Les raisons ayant servi de déclencheurs à l'atteinte de ce résultat sont à la fois internes et externes au PRODALKA. Comme raison interne, on peut mentionner la construction par le programme des magasins de stockage pour les groupements féminins. C'est grâce à cette infrastructure que les femmes ont été capables de conserver les sacs de céréales des professionnel-le-s¹⁷⁴ de ces productions et ont pu en retour gagner un revenu. La raison externe a trait à la proximité du marché camerounais, dont la frontière était peu éloignée de la localité d'implantation de l'association. Ce positionnement géographique et stratégique a rendu davantage attrayant le commerce des sacs de céréales. Il va sans dire que l'engagement des femmes de ce regroupement précis était suffisamment fort pour qu'elles persévèrent dans cette activité. En effet, on a vu des organisations de la même région, dotées de mêmes infrastructures, qui n'ont pas été capables d'atteindre le même résultat. Ce dynamisme nouveau, doublé d'une relative autonomie financière et d'action, a permis une

¹⁷² Parmi les personnes non membres de l'association féminine, il y a des revendeurs et revendeuses qui sont essentiellement des commerçant (e)s.

¹⁷³ Il y avait également des hommes qui étaient intéressés par cette activité commerciale, de même que des femmes qui n'étaient toujours pas de la région.

¹⁷⁴ En priorité, le magasin a été construit pour la sécurité alimentaire des familles des membres de l'association féminine, mais les revenus que les professionnel-le-s paient (ils-elles ne sont pas membres de l'association) sont assez rémunérateurs.

certaine reconnaissance des femmes par leurs maris qui ont fini par faire d'elles presque des partenaires et non plus des sujets de seconde zone. En participant de façon matérielle aux différents événements se déroulant dans leurs familles et dans leur entourage, les femmes s'inscrivent dans une relation de reconnaissance et de respect. Hélène Guétat-Bernard signale le cas des femmes en pays Bamiléké qui se sont engagées dans des activités économiques leur ayant permis de relever leur niveau économique par la diversification de leurs activités productrices. Grâce à cette nouvelle donne, elles ont été capables de s'occuper financièrement de certains problèmes survenant dans la famille, suite à la rémunération de leurs propres activités. Cette capacité nouvelle permet également aux femmes de s'engager davantage dans le débat public et même dans les questions aussi sensibles que les questions foncières (Guétat-Bernard, 2008). Dans le cas de notre étude, les femmes pouvaient, toutes proportions gardées, fréquenter les marchés périodiques du Tchad et ceux du Cameroun voisin afin de vendre leurs produits. Cette situation géographique apparaît donc comme ayant été favorable au dynamisme économique dans cette zone frontalière, ce qui a contribué de beaucoup à la mise en œuvre des actions féminines qui n'ont pas été initiées par le PRODALKA directement.

Il est important de signaler les efforts faits par les femmes pour améliorer autant que faire se peut leur existence. Dans les rapports à l'intérieur du couple, par exemple, certaines femmes nous ont avoué qu'elles réussissent parfois à se faire aider par leurs maris. La seule condition est que cette information reste dans la maison. Les hommes ne veulent pas perdre la face et leur honneur, mais sont parfois prêts à lâcher du lest dans un cadre non public. Nous sommes dans une espèce de donnant-donnant dont parle Isabelle Guérin, quand elle décrit les femmes qui réussissent dans le micro crédit en Inde, mais font tout pour que leur maris ne les empêchent pas d'aller travailler en négociant même financièrement et en prenant en charge des pans entiers de la vie familiale (Guérin, 2011). C'est cette dimension qui est également visible à de très petites échelles auprès de certaines femmes de l'échantillon, dont une qui signalait qu'elle est souvent envoyée par son mari le représenter à certaines réunions où des décisions se prennent.

On peut signaler que cette réussite relative reste malgré tout d'une portée assez marginale, en ce sens qu'en matière de ressources matérielles, nous n'avons pas pu rencontrer de nombreux cas montrant que l'acquisition des moyens matériels ait pu renforcer de manière significative le pouvoir et le statut des femmes, au point où les hommes aient été plus ou moins obligés de composer avec elles. Il reste à espérer que, comme au Cameroun et au Bénin, les tontines deviennent une pratique courante (Lelart, 1990) à tous les niveaux de la hiérarchie communautaire et soient une initiative incrustée dans les habitudes de la région

d'étude en particulier et du Tchad en général. Ce sera véritablement à ce moment-là qu'on pourra parler d'un changement social, obtenu grâce à la technique (Rocher, 1970) d'épargne endogène qui a déjà fait ses preuves dans les communautés rurales des pays du Tiers monde.

Toutefois, l'apport des ressources matérielles, bien qu'il soit important dans la reconnaissance des hommes de la valeur des femmes, ne semble pas avoir permis une réelle amélioration de la condition des femmes, ni avoir provoqué un réel changement social. Ce constat confirme ce qu'écrivaient Aurélie Damamme et Magalie Saussey, lorsqu'elles reconnaissaient que les gains obtenus par les femmes entraînent quelques changements socioéconomiques, mais pas une amélioration notable et durable de leur pouvoir économique et que les hiérarchies existant entre femmes et hommes dans la société demeurent intactes (Damamme & Saussey, 2010). L'apport des ressources matérielles reste toutefois un catalyseur qui devrait continuer à être mis en œuvre dans la durée afin qu'il soit de nature à véritablement faire bouger les lignes.

Dans tous les cas, il a été constaté une sorte de reconnaissance des nouvelles capacités des femmes qui devenaient des interlocutrices non négligeables vis-à-vis de la communauté en général et des maris en particulier.

9.1.1.2 Les formations réalisées et les mesures significatives prises

Compte tenu des multiples missions du PRODALKA dans son objectif général de réduction de la pauvreté des bénéficiaires de ses interventions, de nombreuses formations ont eu lieu pour renforcer les capacités desdits bénéficiaires, y compris les femmes. Ces apports ont permis à ces dernières d'avoir des outils, des connaissances et des capacités. Ces différents atouts devaient leur être utiles à long terme, dans le sens de mener des actions de manière autonome et régulière, ce qui devait conduire vers leur reconnaissance par les autres membres de la société, notamment les hommes. Entrent dans cette catégorie, les formations concourant à mettre en œuvre des activités génératrices de revenus, mais aussi les formations pour la préservation des équipements collectifs sociaux et celles liées à la mise en place des organes dirigeants de divers regroupements sociaux.

Formations liées à la maintenance des équipements sociaux acquis

Dans le cadre de la construction des équipements collectifs, notamment les écoles, les centres de santé et les marchés, le PRODALKA a décidé de faire en sorte que lesdits équipements soient placés sous la responsabilité effective des populations organisées. En effet et comme déjà mentionné, il a été pensé dès le début du programme que les infrastructures

construites devaient d'office être confiées et rétrocédées aux mairies. Mais étant donné que la décentralisation tardait à être effective au Tchad, la solution la plus réaliste a consisté à responsabiliser les communautés pour sécuriser ces bâtiments, même en cas de départ du programme de développement et dans l'attente de l'avènement des communautés territoriales décentralisées. C'est dans cette optique que le PRODALKA a suscité la création des comités de gestion des équipements pour assurer la gestion, l'entretien et la pérennisation des ouvrages construits, notamment les écoles et les marchés. Pour les bâtiments des centres de santé, des comités de gestion appelés COSAN existaient déjà par le passé, surtout aux endroits où certaines communautés, notamment les églises¹⁷⁵ avaient pu mettre en place des petits centres de santé. Le PRODALKA a ainsi maintenu la dénomination de ces structures (les COSAN) et leur a confié les mêmes tâches que celles dévolues aux comités de gestion des équipements (CGE) pour la maintenance des bâtiments autres que ceux de la santé.

Tenant compte du sérieux généralement manifesté par les femmes dans la préservation des biens collectifs¹⁷⁶ dans la région, le programme de développement a imposé que la trésorerie de ces différents comités leur soit confiée. C'est là l'un des exemples le plus significatif de l'apport du programme de développement dans une perspective qui valorise la place des femmes dans leur milieu de vie. Cette tâche était d'autant plus importante que l'efficacité de l'entretien des bâtiments dépendait de la bonne utilisation, donc de la bonne gestion, de l'argent collecté auprès des populations pour les besoins de la cause. Des formations en matière organisationnelle ont été menées à destination des membres des comités de gestion des équipements (CGE) et comité de santé (COSAN) composés des femmes et des hommes. Chaque personne était particulièrement éduquée sur les tâches de sa charge, mais aussi sur les techniques de persuasion pour amener les membres de la communauté à comprendre l'intérêt qu'il y a à financer l'entretien et la gestion des équipements sociaux collectifs. Cette activité de gestion en même temps que de lobbying pour alimenter le fonds des comités de gestion des équipements et COSAN a permis de rehausser la place des femmes et de leur reconnaître des compétences.

Le fait qu'une structure étrangère comme le PRODALKA ait imposé des femmes à la trésorerie des comités de gestion consacre d'une certaine manière la reconnaissance du rôle important que les femmes peuvent jouer dans l'espace public et pour l'intérêt commun. Le

¹⁷⁵ Les églises catholiques notamment ont l'habitude de construire des centres de santé et des écoles dans certaines localités dans les zones rurales.

¹⁷⁶ Le PRODALKA est un programme global ayant fusionné avec trois précédents projets sectoriels de la coopération allemande au Tchad. Il est compréhensible qu'une expérience déjà acquise permette de mieux connaître le milieu.

double mouvement comprenant la confiance faite aux femmes par le programme pour assurer la trésorerie des comités de gestion des équipements (CGE et COSAN) et la bonne gestion dont elles ont fait preuve dans le maniement des ressources financières, a augmenté leur considération dans leur milieu. Nos divers passages dans la région d'étude ont conforté notre conviction que les femmes restent les chevilles ouvrières de la bonne maintenance des équipements collectifs construits, puisqu'elles continuent la même activité bien après le départ du programme. Il ne nous est pas revenu que la communauté en général et les hommes en particulier aient contesté de quelque manière que ce soit, le rôle joué par les femmes dans la gestion des fonds collectés pour servir dans la maintenance des équipements sus indiqués. On peut estimer que le rôle qu'elles jouent peut durer jusqu'à l'avènement de la décentralisation au Tchad par l'élection démocratique des communautés territoriales plus proches des populations. Toutefois, on peut se demander si cette « sollicitude » du PRODALKA en faveur des femmes était seulement une manière d'augmenter leur pouvoir dans leurs communautés ou alors une façon de s'en tirer à peu de frais dans la maintenance de bâtiments publics et faire travailler gratuitement les femmes dans l'espace public.

La société de la zone d'étude étant patriarcale, il n'aurait pas été facile que ce genre d'initiative puisse émaner des hommes directement. On peut donc raisonnablement affirmer que, même si cela n'a pas été préalablement pensé, le PRODALKA a contribué non seulement à responsabiliser les femmes, mais aussi à leur procurer une certaine reconnaissance de la part des hommes, ce qui leur a permis de jouer un rôle non négligeable dans l'espace communautaire. C'est véritablement là une plus-value reconnue aux femmes qui pouvaient, en compagnie des hommes, discuter ensemble et participer d'une certaine manière à la prise de décisions concourant à des actions à mener pour entretenir les équipements sociaux collectifs.

Formations liées à la mise en place des organes dirigeants des associations

La série de renforcement de capacités et les formations organisées par le PRODALKA à l'intention de certaines organisations actives dans les communautés ont eu des retombées positives sur son groupe cible dont les femmes. Les formations étaient destinées aux personnes membres des organes dirigeants des associations de la société civile qui voulaient collaborer avec le programme de développement dans des cadres multiples. Ainsi, il y avait différentes associations mixtes ou féminines, porteuses de projets, aussi bien dans le domaine

des infrastructures de santé, de l'éducation que des associations actives dans le secteur de l'environnement et de l'agriculture.

Les enseignements reçus avaient pour but de renforcer les capacités des organes dirigeants pour que ceux-ci soient capables à leur tour de pouvoir mieux encadrer leurs membres, en sachant prendre en compte les intérêts des uns et des autres. Le côté organisationnel était très important, car c'est lui qui a permis de mettre en bon état de marche les organisations qui pour la plupart connaissaient des déficits dans leur fonctionnement. La collaboration entre le PRODALKA et certaines organisations à travers les formations a contribué à améliorer leur management interne afin qu'elles soient en mesure de mettre en place des projets, dont une partie était financée par le programme. Certaines femmes ont estimé que cet accompagnement leur a ouvert l'esprit et a par conséquent, développé leur faculté de réfléchir par elles-mêmes et de définir ce dont elles avaient besoin et qui avait une grande importance à leurs yeux.

La compétence a davantage été ressentie au niveau organisationnel. Avant, il n'y avait pas de réunion structurée dans notre organisation féminine. Maintenant il y a des règles de gestion et les textes de base qui existent sont respectés. Par ailleurs, nous n'avons plus peur de parler en public et nos réunions se passent avec un minimum de discipline. Les femmes ont désormais l'esprit ouvert. Avant, elles ne savaient pas qu'il faut aller rencontrer le partenaire, suivre les dossiers, contribuer, réfléchir à monter d'autres projets. Elles sont ainsi devenues relativement mûres dans la réflexion. Par rapport aux tâches et rôles, il y a eu des formations qui nous ont appris ce que doivent faire les différents membres de l'association (surtout le bureau) pour la gestion du magasin ou pour d'autres activités.

P.L. (Membre du groupement des femmes de Zabily)

Source : PDQVFT (2013)

L'encadré ci-dessus montre que les formations en général et celles destinées aux organes dirigeants des organisations, y compris féminines, ont relevé le niveau de ces regroupements. Ces renforcements ont donné l'occasion aux femmes, non seulement de savoir diriger les organisations dans lesquelles elles militent, mais surtout d'avoir la capacité de communiquer en public, de discuter entre elles de leurs différents intérêts, de rencontrer et même de parler directement avec des partenaires sur des opportunités de développement. L'amélioration des capacités organisationnelles des associations a contribué d'une certaine

manière à les rendre un peu plus professionnelles. Dans la recherche de nouveaux contacts, certaines femmes ont même eu à rencontrer des femmes leaders d'opinion¹⁷⁷ qui ont contribué à leur ouvrir l'esprit, au point où elles se sont retrouvées à militer dans des organisations de la société civile luttant pour la défense de leurs droits. Le contact avec ce type de femmes charismatiques a été un autre catalyseur ayant contribué à cette mutation. On a observé que des femmes bénéficiaires des projets du PRODALKA se sont engagées ainsi dans la défense de leurs droits, sans que ceci n'ait été une initiative du programme. Dans ce cadre, ces personnes se sont mises à sensibiliser leurs consœurs veuves, femmes subissant des violences etc. qui étaient spoliées de leurs droits. Des exemples existent, où la pression exercée par les femmes est allée jusqu'à porter devant des tribunaux le cas de celles qui ont été injustement privées de la jouissance de leurs droits.

Toujours sur inspiration d'une dame leader d'opinion, une radio communautaire couvrant une partie de la région a été mise en service dans la ville de Pala et une tranche d'antenne a été spécialement réservée aux femmes¹⁷⁸ pour mieux les sensibiliser sur leurs droits et même sur des opportunités économiques à saisir. Dans ce dernier cas, des informations importantes ont éclairé les femmes sur les productions disponibles en temps réel sur les différents marchés périodiques de la région ainsi que les prix qui y étaient pratiqués. Les femmes tenaient par cet outil médiatique, un cadre ou relais leur permettant, non seulement de s'exprimer, mais aussi de recevoir des informations et des enseignements de nature à avoir une influence sur la défense de leurs différents intérêts, ce qui pouvait avoir un impact positif sur leur qualité de vie.

On peut dire que l'état de fonctionnement des organisations de la région ayant collaboré avec le programme est contrasté. Si on peut trouver certaines relativement assez bien structurées, la plupart des associations de femmes restent mal organisées, n'ayant ni une vision stratégique ni de compétences pour bien mener leurs activités. Elles peinent de ce fait à émerger et à prendre des initiatives qui peuvent relever le niveau social de leurs membres. Et lorsqu'elles ne peuvent pas mettre en place des actions qui marquent, il devient difficile pour elles de jouer un rôle dans la contribution à l'atténuation des inégalités de genre.

Les formations données ont sûrement contribué à une meilleure organisation des activités des femmes, notamment un bon plaidoyer pour continuer à faire rentrer les

¹⁷⁷ Il s'agit particulièrement du cas d'une dame ayant été nommée maire de la ville de Pala qui a eu un parcours scolaire et militant l'ayant conduit à séjourner longtemps au Cameroun, où l'éducation des filles est plus ouverte qu'au Tchad. Elle a été à la base de beaucoup d'initiatives de défense des intérêts des femmes.

¹⁷⁸ Les femmes de la région, y compris celles partenaires du PRODALKA, bénéficiaient des bienfaits de la radio communautaire.

contributions pour la maintenance des équipements collectifs. Le savoir-faire des femmes a donc été de plus en plus apprécié par la communauté en général et les hommes en particulier. Une inquiétude demeure cependant : les différentes actions menées par les femmes et qui leur valent une certaine reconnaissance des hommes s'étendront-elles dans la durée et sont-elles de nature à combattre efficacement les inégalités de genre dans le milieu ?

9.1.1.3 Les appuis institutionnels accordés et leurs effets

L'intervention du PRODALKA a été aussi remarquable au niveau de l'appui institutionnel accordé à certaines organisations jouant un rôle citoyen très actif au sein des communautés. Le soutien en question était multiforme et a concerné aussi bien les appuis-conseils, les formations, les équipements qu'un soutien financier. Deux cas précis de structures qui ont davantage bénéficié de ce type d'appui seront présentés. Il s'agit des instances locales d'orientation et de décision (ILOD) et des comités de développement cantonaux (CDC).

Le cas des instances locales d'orientation et de décision

Parmi les organisations ayant bénéficié de l'appui multiforme déployé par le programme de développement, se trouvent les instances locales d'orientation et de décision. Ce sont des structures au sein desquelles les populations s'organisent pour défendre leurs intérêts dans le cadre de la préservation et de la défense des ressources naturelles, que ce soit en matière de pêche, de faune ou de chasse. Ces instances mixtes s'accordent de manière participative à mettre en place les règles de gestion communes et satisfaisantes pour toutes les populations vivant dans leurs terroirs afin que chacun des membres profite des biens et des richesses provenant de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, le PRODALKA a formé les communautés et mis des moyens pour que des actions concertées voient le jour dans le but de faire bénéficier à tous des bienfaits offerts par la nature.

Le soutien financier et matériel a ainsi favorisé la réalisation des activités collectives. On observe à ce niveau qu'il y a eu une volonté d'un partage, sinon équitable, du moins concerté des fruits de la biodiversité. Pour les produits halieutiques par exemple, lorsqu'arrive la saison de pêche, des indications précises sont rendues publiques pour réglementer les activités de ce secteur¹⁷⁹. C'est ainsi par exemple qu'il est rappelé à tous, les modalités concernant la taille des filets à utiliser pour la capture du poisson ainsi que la durée de pêche

¹⁷⁹ La pêche étant réglementée, il y a des périodes où elle est strictement interdite pour laisser le poisson se reproduire. Le temps laissé aux ressources naturelles pour se régénérer est appelé période de mise en défens.

autorisée. Il en est de la pêche comme de la chasse et de la coupe du bois qui sont totalement règlementées par les instances locales d'orientation et de décision pour une gestion durable et profitable pour tous.

S'agissant du cas de l'épineuse question de la taille des filets à autoriser pendant la période de capture du poisson, ce sont les femmes qui ont demandé que ce problème soit discuté pour qu'une décision définitive s'imposant à tout le monde soit trouvée. En effet, après la période de mise en défens¹⁸⁰, les populations, généralement les hommes, pêchent avec des filets utilisant des mailles très réduites, ce qui fait qu'ils attrapent le maximum de poissons, y compris du menu fretin. Les femmes, n'ayant pas été de cet avis, ont pensé qu'il était judicieux d'utiliser des filets aux mailles plus larges pour ne capturer que de gros poissons et laisser s'échapper les plus petits, afin de permettre leur reproduction et la perpétuation de l'espèce. Cette demande des femmes, qui participe de la gestion rationnelle et durable des produits de la pêche, a été entérinée et adoptée par les instances dirigeantes de l'ILOD. Les femmes n'ont donc pas attendu de subir le diktat des hommes, mais elles ont exposé le bien-fondé de leur démarche pour que tout le monde puisse bénéficier pendant longtemps des produits de la pêche.

Malgré le caractère patriarcal de la société d'étude, où les femmes ont généralement peu de chance de faire entendre leur voix, elles ont réussi à faire admettre aux instances dirigeantes (donc les hommes) leurs propositions qui ont été acceptées et ont dès lors régulé la pêche dans le territoire des instances locales d'orientation et de décision. On peut dire que ces regroupements sont des structures d'apprentissage de la vie en commun et du partage dans la préservation des intérêts de toutes les catégories sociales. Les moyens financiers alloués par le PRODALKA ont servi, entre autres, à organiser des formations diverses, mais aussi à acheter des équipements, comme les pirogues à moteur, les appareils GPS¹⁸¹ et autres fûts pour délimiter les zones de mises en défens¹⁸². L'existence de ces structures a permis de régler de manière durable un problème de gestion des ressources naturelles et a contribué à l'émergence, par exemple, des associations de mareyeuses qui ont su s'organiser dans leur secteur d'activité en gagnant des revenus. Dans certaines régions, ces mareyeuses se sont tellement bien organisées qu'elles sont devenues incontournables dans la vente du poisson dans leurs localités. Les instances locales d'orientation et de décision apparaissent comme des

¹⁸⁰ Les zones de mise en défens sont des zones naturelles à l'intérieur desquelles leur exploitation est absolument prohibée pendant une période bien déterminée.

¹⁸¹ Appareils de géolocalisation fonctionnant à partir de l'exploitation des signaux radio émis par des satellites. Ils permettent de relever des points pour les cartes et de surveiller que les zones mises en défens (interdites d'exploitation pour un moment) ne sont pas anarchiquement exploitées.

¹⁸² Voir définition dans la première note en bas de page ci-dessus et en page précédente.

structures très importantes dans le cadre de la résolution des problèmes qui se posent aux populations dans les zones rurales.

Le cas des comités de développement cantonal

La deuxième série d'organisations ayant bénéficié d'un soutien institutionnel du PRODALKA est constituée de comités de développement cantonal. Ce sont des structures se situant au niveau le plus bas dans l'organisation administrative, le canton qui est constitué d'un ensemble de villages. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de développement local, les comités de développement cantonal avaient la charge d'organiser le processus du choix des projets à intégrer dans ce document stratégique de planification. Ce processus qui se voulait participatif était le lieu d'échanges et de débats entre toutes les populations du canton pour décider des problèmes de développement les concernant. Les comités de développement cantonal étaient donc des cadres concrets d'apprentissage à l'intérieur desquels les populations cantonales devaient exprimer leurs avis dans le processus de planification locale, en l'absence des communautés territoriales décentralisées.

Le PRODALKA pour rendre ces structures opérationnelles et efficaces renforçait leurs capacités, soit directement, soit par l'intermédiaire des bureaux d'étude qu'il finançait à cette fin. En contrepartie, les comités de développement cantonal se devaient de conduire de manière participative les activités de développement concernant toutes les populations des cantons considérés. Dans cette optique, les femmes devaient être accompagnées de sorte à pouvoir penser et choisir en toute responsabilité les projets prioritaires qui étaient les leurs. Grâce à ces comités, les femmes ont pu avoir la possibilité de convaincre les hommes de la nécessité d'inscrire leurs projets dans les plans de développement local. Cette plateforme d'échange devait jouer le rôle d'un centre de partage et d'échanges en vue de la recherche de l'intérêt commun en évitant ainsi la domination d'un groupe social sur l'autre, tout au moins en ce qui concerne la dimension du développement local. Il faut préciser que trente-trois comités de développement cantonal correspondant à autant de plans de développement local ont reçu un appui du programme de développement.

En résumé, on peut dire que les femmes ont été à l'avant-garde et ont joué un grand rôle dans les activités menées aussi bien dans les instances locales d'orientation et de décision que dans les comités de développement cantonal. Il est dommage que les femmes restent prioritairement concernées dans les tâches domestiques, comme les activités liées à l'alimentation et à la préparation des repas. Toutefois, en matière de ressources naturelles, on

retrouve les femmes lors des échanges et des discussions au sein des instances locales d'orientation et de décision donnant leurs avis sur des sujets profitant à toutes les catégories sociales.

On peut donc considérer qu'en parvenant à faire admettre aux hommes leurs propositions aussi bien dans la gestion équitable et pérenne des ressources halieutiques que dans l'inscription de leurs projets dans le plan de développement local, les femmes ont fait montre de trésors d'ingéniosité. Leur capacité de persuasion et d'opiniâtreté peut être mise à l'actif des différentes formations et des appuis-conseils divers reçus de la part du PRODALKA, mais aussi d'autres opportunités non liées au programme. Il est pensable que cette détermination peut être longtemps maintenue, parce que les secteurs concernés s'inscrivent dans la prise en compte des besoins essentiels et pratiques des femmes. En effet, les plans de développement locaux se renouvellent dans l'intervalle de quatre ans et les actions des instances locales d'orientation et de décision régulent la bonne gestion des ressources naturelles de manière permanente. Les femmes continueront à faire tout ce qui dépend d'elles pour défendre leurs intérêts, d'autant plus qu'elles savent que leur engagement est plus que nécessaire pour que les situations d'inégalité qu'elles subissent diminuent quelque peu. En continuant à s'investir de la sorte, elles gagneront davantage en leadership et sauront ainsi mieux se faire entendre.

9.1.1.4 Les différents apprentissages grâce au PRODALKA (cas des voyages d'échange)

Parmi les facteurs déclencheurs qui ont pu contribuer à faire en sorte que les femmes puissent s'engager dans des actions de développement qui les relèvent par rapport à leur statut initial de catégorie sociale subissant les inégalités de genre, il y a eu inmanquablement les voyages d'échange.

Cette technique a été utilisée par le programme de développement pour permettre aux femmes d'adopter des manières de faire auxquelles elles n'étaient pas habituées et qu'elles ont appris à découvrir, à la suite de rencontres avec d'autres organisations. Par imitation des autres, les femmes se sont senties particulièrement interpellées et ont décidé de s'engager dans une nouvelle démarche, parce qu'elles avaient vu d'autres femmes réussir dans un domaine d'activité particulier. Dans cette optique, deux principaux types de voyages ont été réalisés, à l'intérieur du Tchad et au Cameroun. L'objet de ces voyages avait pour dénominateur commun, la connaissance des techniques de transformation des produits de l'agriculture et

d'un cadre propice à l'émergence desdites activités. La particularité de la visite entreprise au Cameroun (plus féconde) résidait en ceci que l'organisation des femmes visitée menait des activités variées et cette opportunité lui permettait une certaine atteinte de la chaîne de valeur¹⁸³ (Porter & de Lavergne, 2003). Le voyage d'étude donnait la possibilité aux Tchadiennes de comprendre comment les femmes camerounaises s'organisent et s'activent dans les filières agricoles, de la plantation jusqu'à la commercialisation en passant par la conservation et le conditionnement des produits agricoles destinées à la vente. Le fait d'avoir vu les Camerounaises à l'œuvre a sûrement constitué un effet stimulateur qui a dopé l'envie des Tchadiennes de se mettre dans les dispositions de mener des activités de transformation des produits agricoles à une échelle importante.

Elles ont pu se rendre compte des acquis déjà réalisés par leurs homologues camerounaises, tels que la bonne organisation interne, la répartition équilibrée et partagée des tâches entre tous les membres, la capacité des femmes à négocier elles-mêmes des contrats avec les partenaires, la vision stratégique de l'association planifiée sur plusieurs années, le fait d'être proactif et de ne pas subir les événements. La vitalité des femmes visitées se manifestait également dans diverses autres activités annexes qu'elles ont contribuées à mettre en place et qu'elles géraient elles-mêmes (exemple du centre d'apprentissage des femmes en technique de couture, de tissage et de teinture des tissus sans oublier l'unité d'alphabétisation fonctionnelle etc.). Un constat important à souligner qui n'est pas passé inaperçu des femmes visiteuses est qu'en raison des multiples activités réalisées par les Camerounaises, ces dernières sont contraintes d'être souvent absentes de leurs foyers, sans que cela ne cause de problèmes particuliers à leurs maris. En effet, les hommes ayant compris le bien-fondé des activités exercées par leurs épouses, ils ne constituent plus de ce fait une entrave dans l'action des femmes.

Les différentes organisations représentées lors du voyage d'échange ont effectivement réalisé l'action qui a motivé ledit voyage d'autant plus que des équipements avaient été mis à leur disposition. Toutefois, la volonté seule n'a pas suffi et il a été constaté que le résultat escompté dans la mise en œuvre de l'action par les organisations féminines tchadiennes n'a pas été positif. On a observé que la marge de manœuvre ou d'autonomie observée lors des voyages d'échange du côté des femmes camerounaises n'a pu être expérimentée ou transposée dans le contexte du Tchad, qui à maints égards semble particulièrement obstrué par rapport à l'amélioration de la situation des femmes et l'atténuation des disparités de genre. On

¹⁸³ Cette notion vient du domaine du marketing et désigne l'ensemble d'activités interdépendantes menées par une même organisation pour maximiser les gains.

peut également noter, comme autres raisons de la non réalisation de tous les apprentissages observés lors du voyage d'échange, le fait que les Tchadiennes elles-mêmes souffraient d'un grand nombre de déficits, aussi bien aux niveaux organisationnel, financier qu'à celui du manque d'accompagnement de l'Etat. Ce dernier pouvait accorder aux femmes certaines facilités, comme l'exonération de certaines taxes en cas de transactions commerciales de grande envergure, la possibilité d'extension ou d'acquisition du terrain etc. Des mesures auraient pu être prises à ces différents stades pour favoriser l'action des femmes. Par ailleurs, en raison de ce que les rapports hommes/femmes au Tchad restent teintées d'un fort caractère discriminatoire, il n'est pas sûr que les maris auraient pu encourager leurs épouses à investir dans des secteurs qui risquaient, à terme, de leur faire perdre leur supériorité et leur autorité sur ces dernières. On peut donc affirmer que les leçons apprises des voyages d'échange n'ont pas pu contribuer à un changement social qui soit en mesure de renforcer le pouvoir des femmes et de contribuer à diminuer les inégalités de genre.

Après la présentation des apports du programme qui ont pu acter comme des déclencheurs de pratiques plus ou moins nouvelles dans la région tendant à valoriser les femmes et à accroître le niveau d'appropriation par celles-ci de ces actions, la section qui suit va faire état de l'appréciation de la contribution éventuelle du PRODALKA dans la lutte contre les situations d'injustice dont souffrent les femmes et qu'on retrouve, particulièrement à travers la division sexuée des tâches, le triple rôle, la question de l'égalité et de l'équité.

9.1.2 Contribution du PRODALKA dans la lutte contre la domination des femmes

9.1.2.1 Au niveau de la division sexuée des tâches et du triple rôle des femmes

Les conséquences de la division sexuée des tâches dans le Mayo-Kebbi sont conformes à ce qu'en disent les auteures ou les organisations internationales reconnues, à savoir qu'il y a une séparation entre les travaux des hommes et ceux des femmes, de même que le travail des premiers est plus valorisé que celui des seconds (Mead, 1966) et (OXFAM-TCHAD, 2013). Comme dans toute société patriarcale, c'est aux femmes que sont conférés les travaux domestiques et sans rémunération (Delphy, 1998). Par ailleurs, les hommes exploitent les femmes en ne les aidant pas dans la réalisation des travaux exécutés par ces dernières, alors que ceux-ci leur profitent largement. Le caractère de cette domination est particulièrement observable lorsque les hommes font travailler les femmes dans leurs propres champs alors que l'inverse n'est pas d'actualité. Certains indices font observer que, sans l'avoir prévu expressément, le PRODALKA a pu mettre en place un processus qui peut

contribuer d'une certaine manière à lutter contre les inégalités de genre. Cet état de fait peut s'analyser au niveau des gains, des formations et de divers appuis reçus du programme de développement par les femmes :

9.1.2.1.1 Par rapport aux gains reçus

Suite aux projets mis en œuvre pour aider les femmes à acquérir des revenus, il est apparu que certaines parmi elles ont pu voir leurs gains évoluer. Dans le contexte de la pauvreté quasi généralisée dans laquelle vivent les populations et compte tenu des migrations qui obligent les maris à s'éloigner longtemps de leurs familles (raisons économiques, politiques ou sécuritaires), la perception d'un revenu par les femmes peut jouer un grand nombre de fonctions. D'abord au niveau de la prise en charge de certains postes de dépenses qui auraient pu incomber à l'homme seul. L'apport des femmes rend la vie plus facile, notamment en termes de garantie de prise en charge des urgences dans la famille. Elles vont pouvoir s'occuper des besoins alimentaires de la maisonnée sans attendre absolument la contribution des maris. Par la suite, on observe une relative atténuation du sexage qui est une pratique qui fait que les femmes sont totalement dépendantes et exploitées par les maris (Guillaumin, 1992). Le sexage existe bien dans notre région d'étude et infantilise suffisamment les femmes, au point qu'elles ne sont pas toujours en mesure d'entreprendre quoi que ce soit sans se référer à leurs maris. Il s'agit ni plus ni moins d'un rapport de pouvoir des hommes sur les femmes (Delphy, 1998).

Une veuve musulmane de notre échantillon nous a fait part de ce que, malgré les injonctions à peine voilées qui sont faites aux jeunes veuves de se remarier, elle a tenu bon et ne compte pas se jeter dans les bras du premier venu, sous le prétexte de ce harcèlement social. Si cette veuve musulmane de 43 ans parvient à tenir tête à sa communauté, c'est parce qu'elle dispose des revenus qu'il est difficile à acquérir dans la région. En effet, en plus d'être commerçante, elle a hérité de son mari et estime se sentir bien dans sa condition, capable de se prendre en charge ainsi que ses enfants. Les gains à sa disposition ont sûrement contribué à la rendre plus confiante et plus sûre d'elle.

On peut observer qu'il y a comme une espèce de régression de la domination des maris sur les femmes, en raison de leur nouveau statut de pourvoyeuses économiques. Le fait que les femmes disposent d'un revenu a une incidence au niveau de l'amélioration de leur statut et entraîne un rapport de force moins déséquilibré vis-à-vis du mari. Certaines auteures reconnaissent que le revenu peut ouvrir des espaces d'autonomie qu'on peut observer, par exemple, à travers la prise de parole des femmes (Rollinde, 2010) et (Ryckmans, 1995). Les

femmes de notre échantillon ont reconnu que les hommes et la société les considèrent de plus en plus, dès lors qu'elles sont capables de prendre certaines responsabilités en main.

Mais, il reste toutefois clair que, même en cas de relative autonomie économique, la charge du travail domestique des femmes reste intacte. Dans le contexte tchadien, en raison de la socialisation ambiante et malgré le degré d'autonomie auquel peuvent parvenir les femmes, l'on considère toujours que la domination des hommes, à travers la division sexuée des tâches ou le triple rôle est d'ordre ontologique ou « naturel » comme évoqué aussi par Caroline Moser (Moser, 2000). Cette assertion est partagée aussi bien par les intellectuelles Tchadiennes (Tubiana, 2004) que par les femmes plus modestes (voir encadré ci-dessous).

L'homme est toujours au-dessus de la femme que ce soit dans la prise de décision ou les travaux, il reste le maître du foyer. Il y a des cas par exemple, où l'homme a trois épouses. Ces dernières doivent travailler, car le seul homme ne peut subvenir à tous nos besoins. En fait, c'est la contribution des femmes qui est la plus importante par rapport à celle de l'homme. Quoiqu'on puisse faire, l'homme reste au-dessus. C'est quelque chose qui est inscrit dans la tradition et c'est même biblique.

M.T. Membre du groupement AME de Loumbouri

Source : PDQVFT (2013)

9.1.2.1.2 L'apport des formations et divers appuis en conseils¹⁸⁴

Les capacités acquises par les femmes lors des diverses formations et autres appuis du PRODALKA ont permis à certaines d'entre elles de se démarquer. Elles ont été en mesure de réfléchir sur certaines activités à mener pour elles-mêmes, mais aussi pour le bien de la communauté. A cet effet, on peut citer la mise en place sur initiative des femmes d'une pro pharmacie¹⁸⁵ pour aider les populations de leur contrée à accéder à certains médicaments génériques. Les femmes n'ont pas attendu l'impulsion des hommes pour mettre en œuvre ce projet. C'est grâce aux différents appui-conseils et formations initiées par le PRODALKA, dans le cadre des différents comités de gestion des équipements etc. qu'elles ont appris à travailler ensemble et à planifier les actions de développement. S'il est vrai que les femmes ont bénéficié de l'adhésion des hommes pour la mise en route de ce projet, il est tout autant vrai qu'il y a eu une plus grande considération des hommes à leur endroit, lorsqu'ils se sont aperçus que les femmes pouvaient initier d'elles-mêmes une action de développement.

¹⁸⁴ L'importance des formations va également constituer un des thèmes forts du prochain chapitre qui traite de la prise en main des femmes des affaires qui les concernent.

¹⁸⁵ Dépôt légal dans lequel sont stockés des médicaments génériques de première nécessité.

Pour en revenir au triple rôle, on observe que le programme de développement a peu influencé les rôles de production et de reproduction des femmes. Ceci a été dû au fait que d'une part et comme déjà mentionné, le saupoudrage dans les projets mis en œuvre ne permettait pas en général de générer des gains substantiels aux femmes. D'autre part, le peu d'emprise sur leurs intérêts stratégiques, qui modifient les attitudes, n'a pas permis d'aider véritablement à promouvoir l'amélioration à long terme de la situation des femmes. Leur temps d'occupation dans les tâches domestiques a peu changé.

On peut remarquer que la tiédeur du PRODALKA à mettre en vigueur la dimension genre l'a éloigné d'une démarche qui aurait été plus incisive dans la défense des intérêts de genre. Par exemple, tel que le montre Naila Kabeer dans le cadre de la division sexuée des tâches, des projets mal montés sont défavorables au développement et apportent très peu aux femmes (Kabeer, 2000). Aussi pour l'actuelle recherche, il nous a été donné de constater l'échec des projets de transformation de céréales en huile, notamment ceux pour lesquels l'utilisation d'une certaine technicité dans le maniement de l'appareil de transformation était nécessaire. Les femmes n'ayant pas été formées à cette tâche, elles étaient obligées d'avoir recours aux hommes pour faire fonctionner l'équipement. Non seulement cette intrusion des hommes coûtait cher aux femmes qui devaient les rémunérer, mais en plus les hommes avaient tendance à manipuler les femmes, puisqu'ils étaient les seuls à même de faire fonctionner la machine. Il arrivait parfois que les techniciens créent des pannes fictives pour casser l'élan des femmes, une manière de perpétuer la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes.

9.1.2.2 Difficile contribution du PRODALKA à l'égalité ou à l'équité du genre et à l'accès et au contrôle des ressources

Bien que l'article 14 de la constitution du Tchad stipule que : « L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion ou de position sociale. Il a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique » (Tchad, Constitution du 31 mars 1996 révisée, 2005), on peut cependant se poser des questions quant à l'égalité des chances et l'égalité réelle entre les catégories sociales aussi bien dans le pays que dans le cadre des actions menées par le PRODALKA. Les développements concernant la réalité du genre au Tchad montrent de très grandes disparités entre la situation avantageuse des hommes et celle dommageable dans laquelle vivent les

femmes. Dans un tel environnement politico institutionnel, doublé d'une conjoncture économique et sécuritaire fragile, il est difficile d'imaginer le programme de développement ramant à contre-courant du cap tracé par les pouvoirs publics dans le domaine. Aussi, le PRODALKA dans la mise en œuvre de ses interventions de développement a été assez timide par rapport à l'atténuation des inégalités endurées par les femmes vis-à-vis des hommes, au sujet des conditions d'égalité ou d'équité que le programme était en droit de leur concéder. Il a été démontré, combien il était plus difficile pour les femmes, par rapport aux hommes, d'avoir leurs projets inscrits dans les plans de développement local et combien le bénéfice des financements du PRODALKA était particulièrement ardu pour elles, en raison de la mobilisation de l'apport personnel des groupements féminins. C'est pour cette raison que « de temps en temps »¹⁸⁶, un geste était fait en direction des femmes pour « essayer » de leur permettre d'avoir aussi une infrastructure qui leur soit vraiment utile. La même situation a été observée pour les modestes financements du fonds vert¹⁸⁷, où le « programme n'hésitait pas à financer un besoin de femme dans le cadre des petites subventions sur les activités de gestion de ressources naturelles »¹⁸⁸.

Pour une diversité de raisons (patriarcale, socioculturelle, stratégique et organisationnelle), les femmes n'ont pas eu un égal accès aux projets financés par le programme que les hommes. La situation était ainsi parce que les promoteurs du PRODALKA (la coopération allemande et l'Etat tchadien) n'ont pas suffisamment œuvré pour que les choses se passent autrement. On peut constater de manière évidente que l'égalité dans le service à offrir n'a pas fonctionné, notamment lors de la période du déni du genre et qu'une sorte de discrimination positive a timidement été tentée par la mise en place d'un volet de projets spécifiquement destiné aux femmes dès 2009. Il s'agit bien là d'une tentative de mesure d'équité, étape intermédiaire, censée prendre en compte les retards pris par les femmes, comparativement aux hommes, dans le bénéfice des financements du programme. C'est en effet une tentative de réalisation d'une mesure de discrimination positive qui repose sur le bon vouloir et la magnanimité des autorités du programme, puisque rien de formel n'avait été pensé dans ce sens. En saupoudrant son aide ainsi aux femmes, le programme reconnaît implicitement la place préjudiciable que ces dernières occupent dans les actions de développement qu'il mène dans la région. Il ne semble donc pas qu'il y ait eu au PRODALKA de place faite pour l'équité et encore moins pour l'égalité de genre. Cette

¹⁸⁶ Nous empruntons le langage employé par un haut responsable du PRODALKA dans l'encadré en page 270

¹⁸⁷ Petites subventions octroyées par le programme en matière d'agriculture pour relever la production des cultures vivrières.

¹⁸⁸ Dixit même haut dirigeant.

dernière approche étant une exigence des organisations internationales dans tous les projets de développement depuis la conférence de Beijing en 1995 (Bisilliat & Verschuur, 2000).

Le programme de développement ayant mis en place une telle démarche d'intervention peu genrée, les attentes et les intérêts des femmes n'ont pas souvent été mis en avant. L'action menée par le PRODALKA s'est trouvée assez peu enracinée dans les communautés et de ce fait, elle n'a pu avoir que des impacts ou des acquis limités sur le plan de la prise en compte des besoins de la gent féminine. Toutefois, il a pu être remarqué qu'une petite partie des femmes ont pu trouver un intérêt à collaborer avec le programme, soit par des activités générant les revenus, soit par des connaissances nouvelles reçues. Elles ont pu faire valoir ces acquis dans leur milieu de vie et cela a été de nature à infléchir le regard des autres (maris, hommes et la communauté), leur accordant de ce fait une certaine reconnaissance et une certaine marge de liberté qui leur permettent d'oser et d'entreprendre. En dehors des activités générant les revenus, les femmes ont pu apprendre autre chose à partir des formations diverses et elles ont acquis une plus grande habilité à parler en public, à discuter entre elles de leurs problèmes. Ce sont déjà des petits pas qui, étant encouragés par les communautés locale et internationale, peuvent créer de véritables synergies d'actions pouvant concourir à l'autonomisation des femmes.

Tout cela reste un peu embryonnaire et diffus au point qu'il reste difficile de penser que dans les rapports entre catégories sociales dans leur milieu de vie, on puisse véritablement parler tout au moins d'équité, à défaut d'égalité de genre. Mais en vérité, cet acquis reste beaucoup plus un effet induit qu'un effet recherché, parce que les plans de départ du PRODALKA n'ont pas prévu ce type de scénario. Il n'est donc pas étonnant que ce résultat lui-même soit assez relatif.

Un autre constat à faire est celui de l'absence de politique, de vision ou de volonté du PRODALKA de mettre réellement en œuvre une véritable approche du genre qui tienne compte des aspects d'égalité ou d'équité entre les catégories sociales qui sont son groupe cible. Que ce soit en matière des questions déjà discutées, comme l'inscription des projets dans les plans de développement local, l'accès aux financements du programme de ces projets, mais aussi à propos de la question du recrutement des personnels, on n'a pas souvent senti une touche d'égalité ou d'équité dans le *modus operandi* du PRODALKA. Ce manquement est difficile à comprendre quand on sait que le programme qui a débuté ses activités en 2003 est une émanation de la coopération bilatérale entre le Tchad et l'Allemagne, deux pays parties aux différentes décisions émanant des conférences internationales qui ont contribué à faire évoluer la situation des femmes. La question reste donc posée parce qu'en ce

qui concerne l'Allemagne, ce pays en général met un point d'honneur à inscrire dans la pratique de ses projets où ceux dont il est partenaire, une stratégie qui tienne compte non seulement de l'aspect genre, mais aussi des autres thèmes transversaux qui ont une influence sur le développement, comme la participation, le VIH-SIDA, la prévention des conflits etc.

Le programme de développement avait une durée de vie plus longue. Au lieu de s'achever en 2011, il était prévu pour durer jusqu'en 2016. Pour des questions de déficit démocratique au Tchad, l'Allemagne a suspendu sa coopération bilatérale et globale avec ce pays. S'agissant de l'approche genre, c'est l'Allemagne qui a envoyé une experte internationale pour venir la formaliser sur place. Nous sommes conscients que c'est une question qui devait s'étaler dans la durée, mais le temps n'a pas permis d'aller au fond des choses pour asseoir profondément cette approche. Il reste maintenant aux autorités nationales de s'investir pleinement dans cette démarche.

T.H. (Responsable allemand du PRODALKA)

Source : PDQVFT (2013)

Il en est ainsi également des autres outils du genre, tels que l'accès et le contrôle des ressources. S'agissant de ce dernier thème, il a été constaté la mise en place d'un projet de plantation d'arbres fruitiers qui avait été initié et financé par le PRODALKA. Alors qu'on attendait les premières productions de ces champs, le service cadastral de la ville est venu faire des bornages dans ces superficies, chassant de ce fait les plus de 1000 membres de l'association qui attendaient des revenus annuels relevant de cette activité. Il s'agit manifestement là d'un projet important qui n'a pas bien mûri et pour lequel les préalables n'ont pas été réunis, notamment l'assurance de la disponibilité du terrain pour mettre en place cet énorme champ dans lequel des activités devaient être menées pendant une longue période. C'est manifestement un cas qui n'a pas permis aux femmes d'accéder à la terre et aux revenus qu'elles auraient pu en tirer. Dans ce domaine comme dans d'autres, les résultats sont restés mitigés et il est difficile d'affirmer que le programme de développement ait apporté des améliorations dans la situation structurelle d'inégalité entre les femmes et les hommes dans sa zone d'intervention.

A la fin de cette section, on peut relever qu'à certains moments il y a eu des actions qui ont favorisé la position des femmes dans la société, à la suite des interventions mises en œuvre par le PRODALKA ou indirectement (apport des femmes leaders, marché transfrontalier, etc.). Les femmes ont pu se montrer dans des postures qui les ont valorisées en

raison de la nature des actions positives menées qui ont forcé l'admiration des hommes. Dans l'ensemble, les conditions de réalisation des activités du programme n'ont pas permis à beaucoup de femmes de s'approprier les projets mis en œuvre par le PRODALKA.

La question importante qui peut se poser est celle de savoir si l'appréciation et la valorisation des femmes qui a semblé émergé ici est là est une donnée durable et qui peut aller s'amplifiant. C'est en effet à ce niveau que se trouve le plus grand défi. Les situations énumérées tout au long de cette section ne poussent pas à l'optimisme et rendent compte de deux réalités : d'abord les actions pouvant contribuer à la valorisation des femmes sont peu nombreuses et pas souvent planifiées et ensuite, il n'existe aucune assurance de la pérennité de ces réalisations.

Dans le premier cas, les actions engagées par le PRODALKA n'ayant pas été fondamentalement pensées dans une perspective genrée, elles portent en elles-mêmes les germes de leur peu d'effectivité dans la valorisation du statut des femmes. C'est également la même situation en matière d'appropriation des actions de développement initiées par le programme. Avec le départ de cette structure, un grand nombre d'activités a été abandonné. Les axes d'intervention, la préparation et les moyens mis en œuvre n'ont pas permis de prendre les bonnes décisions et d'offrir les conditions les plus optimales pour parvenir à l'objectif de la valorisation des femmes. La question des intérêts stratégiques n'était pas d'actualité et celle des besoins pratiques semble n'avoir été abordée que partiellement.

Pour ce qui est du deuxième cas, les structures les plus idoines pour garantir des rapports apaisés entre les catégories sociales et lutter efficacement contre les inégalités de genre sont en priorité l'Etat tchadien et subsidiairement les organisations de développement¹⁸⁹. Les résultats auxquels ces entités sont parvenues restent très contrastés, en raison des manquements dans leur mise en application de la dimension genre dans les actions menées.

La section qui suit aborde la question des besoins et des aspirations des femmes dans la perspective d'un possible renforcement de leur pouvoir.

¹⁸⁹ La dernière section de cette thèse va ébaucher quelques mesures correctives que les deux structures auraient pu mettre en œuvre pour mieux prendre en compte les besoins des femmes.

9.2 Besoins et aspirations des femmes dans la perspective du renforcement de leur pouvoir

Cette section rend compte de la vision qu'ont les femmes des nouveaux défis qu'elles entendent ou souhaitent mener après leur collaboration avec le PRODALKA. Les acquis obtenus avec le programme leur ont fait sentir un besoin d'engagement supplémentaire dans les actions qu'elles peuvent entreprendre. Il s'agit d'une rupture qui dépasse le simple stade d'attendre uniquement ce que le programme de développement est capable d'apporter aux femmes, mais de l'envie de s'élever vers une autre étape. L'accent semble être mis sur une dimension qui ne se contente pas seulement de l'amélioration économique des conditions de vie, mais sur une dimension plus holistique. Deux moments vont être discutés dans ce cadre : le besoin d'ouverture et les changements attendus des femmes au niveau de leur espace de vie, par rapport aux maris, à la famille et à la communauté.

9.2.1 Besoin d'ouverture

Le fait que les femmes aient collaboré avec le PRODALKA semble leur avoir apporté une envie de s'engager davantage dans des actions multiformes et de s'ouvrir un peu plus au monde. Ainsi, plus de deux tiers de l'échantillon d'étude (71,3%) estiment vouloir entreprendre d'autres actions auxquelles elles n'avaient pas pensé avant, contre un quart (24,2%) qui sont d'un avis contraire. Le plus inattendu est le type d'activités que les femmes souhaitent entreprendre.

On observe qu'il y a un glissement important des aspirations matérielles et économiques des femmes vers celles plus immatérielles mais déterminantes pour leur vie et qui se rattachent à leurs intérêts stratégiques. L'analyse de l'échantillon¹⁹⁰ de la recherche montre qu'un peu moins du quart de femmes (24%) voudraient continuer à s'investir essentiellement dans les activités économiques, comme les activités génératrices de revenus, les champs communautaires et la solidarité féminine. Pour les activités plus immatérielles, plus de trois quarts des interrogées (76%) opteraient de se préoccuper davantage des problèmes de défense des intérêts des femmes et des familles, des activités politiques et syndicales et de l'expression plus libre et de leadership féminin. Cette constatation importante appelle trois types de remarques :

- les inégalités de genre perdurent dans le milieu de vie des femmes,

¹⁹⁰ Tableau construit sur un échantillon de 221 réponses.

- le constat que le PRODALKA n'est pas parvenu à travers ses actions à diminuer ces inégalités,
- Les femmes sont conscientes de ces inégalités et veulent lutter contre elles.

Les rapports inégalitaires n'ont pas changé dans la vie des femmes

On peut penser à juste titre qu'à travers les informations mentionnées plus haut, les femmes expriment les difficultés qu'elles vivent quotidiennement dans leur milieu où sévissent encore les rapports inégalitaires avec les hommes et qui continuent de rendre leurs conditions de vie très difficiles. Les activités qu'elles voudraient mettre en œuvre ou voir réalisées sont celles qui peuvent apporter des solutions aux difficultés sus-évoquées. Cette situation est très préoccupante et montre que les femmes restent très sensibles aux inégalités auxquelles elles sont confrontées et qu'elles en souffrent, même si elles ne savent pas toujours ce qu'elles peuvent faire pour en changer le cours. Il n'est pas exagéré de penser que, si elles avaient le choix et les moyens, elles opteraient pour plus de justice et d'égalité dans les rapports entre femmes et hommes plutôt que pour l'obtention de moyens matériels en subissant indéfiniment ces inégalités.

Les actions menées par le PRODALKA n'ont pas restreint les inégalités de genre

La deuxième remarque quant à elle est relative à la pertinence et à la qualité des actions de développement réalisées par le PRODALKA dans un sens qui aurait permis le renforcement du pouvoir des femmes. Le constat fait par ces dernières montre que les activités menées ne semblent pas avoir réussi à les aider à ne plus subir les rapports inégalitaires vis-à-vis des hommes. Cela signifie concrètement que le programme n'a pas pu ou su adresser cette situation malheureuse que continuent de vivre les femmes, même après son départ¹⁹¹. Les femmes pensent globalement que le travail entamé par le programme de développement n'a pas été complètement achevé.

Je vois que le PRODALKA a réveillé les femmes, mais il n'est pas allé jusqu'au bout, il a juste réveillé les femmes. S'il avait commencé plus tôt à s'intéresser à elles ou continué plus longtemps ses activités, les femmes seraient déjà loin et capables de faire de plus grandes

¹⁹¹ Une première partie des raisons a été analysée dans les chapitres 7 et 8. La seconde partie des raisons se trouve dans la dernière section de ce chapitre.

choses, cela est ma conviction profonde.

R. B. (Responsable de l'association Peebang de Bissi-Mafou)

Source : PDQVFT (2013)

L'enquête de terrain à la base de la présente étude a été menée deux ans après la fin du programme de développement. Depuis lors et même par la suite¹⁹², le constat réel est que la société semble restée aussi figée qu'avant l'intervention du PRODALKA. Les femmes continuent de subir les inégalités de toutes sortes dans la société, d'autant plus que la situation socioéconomique et même sécuritaire du pays ne s'améliore pas vraiment. L'Etat, malgré son rôle régalien de garant du bien-être de tous ses citoyens continue de ne pas s'investir résolument dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Une prise de conscience des inégalités

L'échantillon d'étude souhaite s'activer pour plus de deux tiers (65,2%)¹⁹³ au service des organisations citoyennes, c'est-à-dire celles qui ont pour principales préoccupations de lutter pour les intérêts multiformes des catégories sociales défavorisées, dont les femmes¹⁹⁴. Un tiers des femmes (34,8%) pensent que si l'occasion leur était donnée, elles brigueraient des charges électives, comme la députation, la mairie ou une activité au sein des syndicats, pour contribuer à lutter contre les inégalités dont elles font face dans la société. Le simple fait que les femmes (la plupart étant des femmes rurales) pensent à autre chose qu'à l'amélioration de leurs conditions matérielles montre à suffisance leur envie et leur détermination à vouloir sortir des chaînes de la domination qui continuent à les maintenir comme des éternelles assistées. On peut se demander si le besoin d'ouverture manifesté par les femmes est lié en grande partie à la présence du PRODALKA dans leur milieu de vie. En effet, ayant vu le programme à l'œuvre et connu l'engagement des femmes, on peut raisonnablement penser qu'elles ont appris quelque chose du programme de développement. Certaines ont eu à s'ouvrir davantage au monde et à comprendre la nécessité de s'engager un peu plus et de mener des actions qui leur profitent. L'exemple des responsabilités assumées dans les trésoreries au sein des comités de gestion des équipements et les comités de santé peut avoir eu une incidence dans cette prise de conscience.

¹⁹² Nous avons pu séjourner à nouveau dans la région entre septembre 2014 et août 2015.

¹⁹³ Tableau construit sur un échantillon de 221 réponses.

¹⁹⁴ Dans la section qui va suivre, il sera montré que les femmes adhèrent à des organisations de la société civile luttant pour les droits humains.

Au-delà de l'envie des femmes de s'ouvrir au monde, ces dernières pensent également que la défense de leurs intérêts passe par des changements attendus dans le comportement des époux et dans celui de la famille et de la communauté à leur égard.

9.2.2 Changements attendus des maris

Dans la quête des femmes de voir leur statut valorisé dans la société, elles relèvent les attitudes et comportements qu'elles attendent des maris pour améliorer leur situation.

Les femmes pensent que leurs intérêts passent par un certain type de comportements qu'elles aimeraient voir leurs maris adopter. Deux tiers de femmes interrogées (61,3%) souhaitent avoir des conversations et de échanges plus libres avec leurs époux pour favoriser des relations de convivialité dans le ménage. Ce souhait montre à quel point les femmes sont frustrées, lorsque les maris ou les hommes en général prennent des décisions dans tous les domaines et de manière unilatérale, sans se référer à elles.

Les autres attentes par rapport aux maris concernent, pour un peu plus du cinquième des femmes (21,7%). Le souhait est que les époux comprennent les difficultés auxquelles elles font face et qu'ils puissent les aider en conséquence, par exemple en leur facilitant la résolution desdites difficultés de manières multiformes. Moins du cinquième des femmes (17%) souhaitent plus de concertation dans la gestion des biens et la protection des intérêts du foyer. On peut dire que les femmes brossent ainsi le modèle du mari nouveau qu'elles souhaiteraient voir à leurs côtés. Or, les habitudes si profondément ancrées dans le milieu ne semblent pas plaider, dans un avenir plus ou moins proche, pour la venue de ce type de mari ou d'homme nouveau dans la société étudiée.

9.2.3 Type de changement souhaité au niveau de la famille et de la communauté

La qualité de vie des femmes serait meilleure si certaines actions étaient menées à l'intention des familles et des communautés. Ainsi, plus de trois quarts des femmes de l'échantillon (74,4%)¹⁹⁵ sont d'avis que ces structures doivent bénéficier d'appuis, en termes de connaissances multiformes. Nantis de ce nouveau bagage, les membres de ces entités pourraient se comporter, conformément à ce qu'on leur aura appris. Même si la socialisation dans le milieu joue un rôle déterminant dans le comportement des personnes, l'apport des connaissances peut également produire des effets positifs, à la suite des enseignements donnés

¹⁹⁵ Tableau construit sur la base d'un échantillon de 242 réponses.

aux adultes en tenant compte des contextes qui favorisent cet apprentissage (Bourgeois, 1996). Moins du cinquième de l'échantillon (16,1%) pensent qu'il est important de créer un cadre de concertation pour les différents échanges entre femmes et hommes, ce qui peut éliminer l'ignorance, l'incompréhension des situations et les clichés généralement véhiculés dans la société. Une minorité de près du dixième de l'échantillon (9,5%) croient qu'il faut procéder aux sensibilisations sur les questions de développement, d'intérêt de toutes les catégories sociales et tenir compte des problèmes spécifiques des femmes dans le milieu. La région du Mayo-Kebbi étant très hiérarchisée, comme la plupart des régions au Tchad, les femmes vivent dans une subordination totale qui ne favorise pas leur développement et leur épanouissement. Elles pensent que si de telles conditions de changement pouvaient avoir lieu, alors les inégalités de genre diminueraient très considérablement.

Il est tout à fait juste de croire que l'amélioration des rapports sociaux passe par une parfaite entente entre les femmes et les hommes au niveau du foyer et au niveau de la famille et de la communauté. C'est dans ces espaces qu'il y a lieu d'agir profondément pour changer la situation ambiante qui reste figée et en défaveur des femmes. Un programme de développement est-il en capacité de pouvoir influencer les choses jusqu'à ces niveaux ? Jusqu'où peut aller un projet ou un programme de développement et à quel moment l'Etat peut-il ou doit-il prendre le relai et jouer pleinement son rôle de garant du bien être de toutes ses populations ? La section suivante va tenter de répondre à ces interrogations.

9.3 Les mesures à prendre par le PRODALKA et l'Etat tchadien pour le renforcement du pouvoir des femmes

Les résultats de cette recherche montrent de manière évidente qu'il y a eu des manquements et des dysfonctionnements qui ont fait en sorte que les inégalités de genre dans la zone d'intervention du programme perdurent. Cette dernière section propose des mesures que le PRODALKA aurait pu mettre en œuvre (puisque la structure n'est plus en place) et celles que l'Etat tchadien devrait prendre pour permettre le renforcement du pouvoir des femmes, en vue de lutter contre les inégalités de genre. En effet, le renforcement du pouvoir dans la lutte contre les disparités de genre est une entreprise qui va largement au-delà d'un programme de développement pour atteindre le niveau de l'Etat national qui a pour rôle d'apporter le bien-être à tous ses citoyens. En effet, les projets et programmes n'ont pas pour vocation d'exister éternellement dans une région, ce qui est tout le contraire du gouvernement du pays d'accueil de ces organisations de développement.

Il a été démontré dans les développements précédents les effets que les actions de développement réalisées par le PRODALKA ont pu avoir sur la vie des femmes, en termes de bien-être matériel et de valorisation relative de leur statut. Ces dernières continuent encore à faire face à un maximum d'injustices liées au simple fait qu'elles sont femmes.

9.3.1 Mesures que le PRODALKA aurait dues prendre

Les causes ayant conduit à l'échec de la plupart des projets mis en œuvre par le PRODALKA ont déjà fait l'objet de longs développements¹⁹⁶. Une rapide rétrospective s'impose pour examiner ce que le programme de développement aurait dû faire pour adresser la question des femmes, en vue de contribuer à la diminution des inégalités de genre dans sa région d'intervention. Ayant dès le début de ce travail choisi d'observer la situation des femmes sous deux angles, à savoir l'amélioration de leurs conditions matérielles et la valorisation de leur statut dans leur milieu de vie, c'est également ce même diptyque qui va être utilisé dans cette section.

9.3.1.1 Mesures appropriées pour améliorer les conditions matérielles des femmes

Pour éviter les échecs du PRODALKA dans la mise en place des projets destinés aux femmes, notamment ceux générateurs de revenus, deux principales actions auraient dû être mises en place, à savoir une meilleure implication des groupes cibles et un choix judicieux des activités et des équipements pour les projets à réaliser.

9.3.1.1.1 L'implication de tous les groupes cibles

L'implication des groupes cibles reste un impératif qui ne saurait être négligé sous aucun prétexte par toute organisation qui travaille avec les populations, hommes ou femmes. De ce point de vue, le PRODALKA n'aurait jamais dû mener ses projets sans véritablement associer les personnes supposées être les bénéficiaires de ses interventions. L'implication s'entend comme un arrangement conclu avec toutes les parties prenantes afin de contribuer au processus de décision (O'connor, 2009). En employant l'approche participative et les principes de l'approche « Genre et développement », le programme aurait permis aux femmes d'être des actrices effectives de leur autonomisation et du développement de leur terroir par l'expression claire et la prise en compte des besoins qui étaient les leurs. En procédant de

¹⁹⁶ Voir chapitre 7.

cette manière, il aurait été facile de créer des échanges entre toutes les parties, une adhésion des femmes et leur intérêt pour la réalisation des projets préalablement conçus avec elles. Les bénéficiaires des actions à mener devaient être associés à toutes les phases des actions, depuis la conception jusqu'à leur réalisation totale. C'est cette façon de faire qui facilite l'appropriation (Ouédraogo, 1992) et la pérennité des actions de développement par le groupe cible. Il s'agit en définitive de parvenir à créer une ingénierie sociale consistant à mettre sur pied une expertise collective de transformation sociale (Penven, 2013). Ainsi, les bénéficiaires des actions de développement, en étant parties prenantes dans l'action, allaient tout faire pour permettre des changements positifs qui auraient été de nature à transformer la société et rendre plus facile la vie de toutes les catégories sociales.

Les femmes, particulièrement dans les zones rurales, parlent peu, il est par conséquent nécessaire de mettre en place des mécanismes qui leur permettent de s'exprimer et surtout qu'elles sentent que leurs opinions comptent et ne sont pas négligées. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que la participation est un processus qui suit son propre rythme. Il n'y a donc pas lieu de l'accélérer outre mesure, si telle n'est pas la volonté ou la capacité des partenaires, car il s'agit d'une confiance à instaurer entre toutes les personnes concernées par une action de développement. Le fait de mûrir la concertation aurait sûrement permis d'éviter des projets sans bases solides et sans impact, en termes financiers mais surtout organisationnels.

Dans cette logique, les projets ne devraient pas être imposés aux femmes (Gueneau & Lecomte, 1998), mais construits ensemble en tenant compte le plus possible du contexte social et des points aussi sensibles que la division sexuée des tâches, le triple rôle, de l'utilisation des outils de planification en matière de genre et le contrôle des ressources, sans oublier les capacités réelles des uns et des autres. L'implication de toutes les parties prenantes signifie aussi que le PRODALKA devrait formellement choisir dès le départ d'opter pour la dimension genre dans son approche de développement. Ce qui aurait permis de tout mettre en œuvre pour rechercher étroitement le bien-être de toutes les catégories sociales afin de promouvoir un développement harmonieux au sein de la société.

9.3.1.1.2 Le choix des activités à mener et celui des équipements pour les projets

Le choix des activités à mettre en œuvre présuppose une planification détaillée des actions avec un plan opérationnel consensuel de toutes les parties prenantes. Il s'agit là d'un pré requis pour une fin heureuse des projets à exécuter. L'essentiel des actions de développement à mettre au profit des femmes devait concerner la réalisation de leurs besoins pratiques. On a observé qu'un accent avait été mis sur des projets allant dans le sens de la

perpétuation des rôles que la société veut voir les femmes jouer (transformation et commercialisation des produits agricoles, de pêche ou d'élevage). Si l'activité planifiée est un besoin réel des femmes, il est nécessaire que tout soit mis en œuvre pour que tous les préalables soient réunis à temps afin de tenir compte de ce besoin. Il s'agit entre autre de s'assurer de l'engagement des porteurs du projet, de leur disponibilité, des moyens propres qu'ils peuvent mettre dans l'action. Il ne doit pas être négligé les besoins en formation, de même que la proximité des sources de ravitaillement par rapport au projet. Nous avons montré de nombreux cas où les femmes des associations n'ont pas reçu les formations indispensables qui leur auraient permis de mener au mieux l'activité réalisée. Ce fût le cas dans les domaines, tels que le marketing, la gestion et la commercialisation qui ont fait défaut à des organisations qui avaient comme projet la transformation des produits de l'agriculture ou de la pêche en savon, beurre de karité ou en poisson séché respectivement.

Pour ce qui est de la qualité de l'outil technique, il est clair que le PRODALKA se devait de faire montre de beaucoup plus de professionnalisme et de s'assurer non seulement de la disponibilité des équipements de bonne qualité, mais aussi de tout ce qui s'en suit comme l'existence d'un lieu de réparation desdits équipements, la disponibilité d'une personne chargée de la mise en marche et de la gestion des appareils acquis pour les projets. L'assurance que les pièces de rechange pour les équipements de transformation existent devait être également un élément important dans la réalisation et la réussite de l'activité. Pour en terminer avec les problèmes liés aux matériels de transformation, il y a lieu de signaler que le suivi des différents projets par le programme de développement se devait d'être plus régulier pour que les problèmes inattendus, qui surviennent en cours de projet, puissent trouver des solutions rapides. Cette difficulté fut insurmontable pour le cas, par exemple, de l'homme meunier qui a pris les femmes en otage en bloquant l'utilisation de l'appareil de transformation et en invoquant des pannes plus ou moins réelles.

S'agissant des activités génératrices de revenus, des préalables doivent exister pour que ces actions réussissent et connaissent une certaine pérennité dans l'acquisition des gains par les bénéficiaires. Ces activités se devaient de bénéficier de plusieurs mesures d'accompagnement que le PRODALKA n'a pas pu ou su mettre en œuvre. Il s'agit, entre autres, de l'accompagnement organisationnel de proximité des associations de femmes pour susciter une adhésion dans le travail collectif. On peut aussi relever la nécessité de contribuer

à l'identification et à la résolution de tous les problèmes annexes et connexes existant au sein des organisations féminines et susceptibles d'entraver le bon déroulement du projet¹⁹⁷.

Il en est de même pour les magasins de stockage qui jouent un rôle important dans la sécurisation des céréales en milieu rural. Toutefois, cette infrastructure n'a pas pu jouer tous les rôles qui sont les siens. En effet, en dehors de la fonction de sécurisation des céréales déjà mentionnée, ces magasins jouent aussi un rôle économique tout aussi important, celui de générer des recettes provenant des sacs de céréales que les populations parfois externes à l'association viennent stocker presque gratuitement dans les magasins des femmes. Le PRODALKA a reconnu le fait de n'avoir pas su montrer aux organisations féminines détentrices de ces magasins, la manière de les rentabiliser afin d'obtenir des gains additionnels. En définitive, il s'agit donc d'un ensemble d'actions qui auraient dû être pensées avant la mise en œuvre concrète des différents projets.

En considérant les besoins pratiques des femmes, dont la résolution est censée accroître la participation de ces dernières au développement, on remarque que deux problèmes ont édulcoré leur impact auprès des bénéficiaires des actions de développement :

- leur non prise en compte de manière spécifique dans un premier temps,
- la mauvaise qualité de certaines des actions de développement réalisées par le PRODALKA, notamment celles mises en œuvre pour adresser les problèmes des femmes dès 2009 dans un deuxième temps.

9.3.1.2 La valorisation du statut des femmes dans leur milieu de vie

En dehors de l'amélioration des conditions matérielles des femmes, la dimension de leur valorisation est très importante et mérite d'être prise en compte de manière sérieuse. Il s'agit à ce niveau de mettre en exergue ce que le PRODALKA aurait dû faire pour qu'une plus grande reconnaissance soit accordée aux femmes dans leur milieu de vie. Un point semble nécessaire à signaler, c'est celui d'une meilleure planification des projets des femmes en tenant compte de leur temps disponible, de la division sexuée des tâches et du triple rôle.

9.3.1.2.1 Meilleure planification des projets avec utilisation des outils appropriés pour tenir compte du temps des femmes

Les outils, tels que les cadres conceptuels de planification du développement ont totalement fait défaut dans les projets du PRODALKA, comme le cadre de référence pour les

¹⁹⁷ C'est le cas de certaines organisations mentionnées dans cette recherche qui ont été paralysées par des querelles intestines de lutte de leadership entre femmes.

rôles selon le genre (Kabeer, 2000) ou les autres grilles d'analyse des relations de genre (Harvard, Oxfam etc.). Ces outils sont utiles car ils permettent de tenir compte de la répartition du temps à l'intérieur du ménage pour ne pas davantage empiéter sur les occupations des femmes. L'exemple des projets de construction des écoles est à cet effet très édifiant. Ce type d'infrastructure que le programme a toujours considéré comme transcendant le genre était une demande des hommes inscrite dans les plans de développement local. Pourtant, les femmes étaient soumises à l'obligation de transporter l'eau et certains autres agrégats (sable, briques etc.) sans tenir compte du temps qu'elles devaient consacrer aux tâches domestiques qu'elles sont par ailleurs les seules à assumer. Cette préoccupation n'existait pas suffisamment dans la réflexion du programme. Son application effective aurait pu, comme le pense Ann Whitehead (1991) citée par Naila Kabeer (2000), contribuer à faire en sorte qu'il existe une interdépendance entre les femmes et les hommes dans tous les domaines par la nécessaire coopération, suite aux rôles différents joués par les deux groupes sociaux.

En effet, une bonne prise en compte des besoins différenciés et des rôles des uns et des autres, grâce à une bonne explication des enjeux, pouvait faire en sorte que s'installe la coopération plus que la confrontation entre ces divers groupes sociaux. La meilleure prise en compte du temps de travail des femmes, suite aux différents rôles qu'elles jouent, aurait pu permettre de leur aménager certaines facilités pour que la spécificité de leur situation soit prise en compte afin de ne pas empiéter sur leur temps de travail par l'ajout des tâches supplémentaires qui ne leur laissent pas suffisamment de période de repos et jouent sur leur santé et partant, leur qualité de vie.

9.3.2 Contribution de l'Etat tchadien dans la lutte contre les inégalités de genre

Œuvrer dans la lutte contre les inégalités de genre est une des prérogatives de l'Etat national en tant que garant du bien-être de toutes ses populations. En effet, grâce à l'exercice de ses fonctions régaliennes, l'Etat a l'obligation de maintenir la justice sociale afin d'assurer le libre épanouissement de chaque citoyen (Naudet, 2014). Par ailleurs, la deuxième partie de l'article 14 de la constitution tchadienne¹⁹⁸ prend l'engagement de lutter contre les discriminations qui peuvent être faites contre les femmes. Dans les précédents développements, il a déjà été fait mention du peu d'empressement des autorités à faire aboutir des chantiers majeurs qui concernent justement les actions contre les discriminations à

¹⁹⁸ Voir (Tchad, Constitution du 31 mars 1996 révisée, 2005) qui met l'accent sur la responsabilité de l'Etat de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

l'endroit des femmes, à savoir : rendre effectifs la politique nationale de genre, la stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes et le Code des personnes et de la famille. Dans le même ordre d'idée, la politique de planification et de la santé de reproduction ne semble pas être une priorité au Tchad. La croissance de sa population est l'une des plus élevée de la région (3,5%) et l'utilisation de la contraception très faible. Malgré cette situation, l'action de l'Etat reste peu visible pour prévenir l'accroissement trop rapide de la population (Guengant & Gueyalbaye, 2012). Quel que soit le travail fait par un programme de développement, à l'instar du PRODALKA auprès de sa cible féminine, c'est l'Etat qui a l'impérieux devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire avancer le statut des femmes. Pour parvenir au mieux à régler ces problèmes d'inégalités vécus par la gent féminine, le pays doit s'engager à mettre en place une politique basée sur la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes et la prise en compte de leurs besoins pratiques. C'est pour cette raison qu'il est investi des pouvoirs constitutionnels les plus étendus.

9.3.2.1 Satisfaction des intérêts stratégiques des femmes

En qualité de puissance publique, l'Etat a le devoir de résoudre les problèmes généraux qui concernent ses citoyens et notamment, ceux qui retiennent encore les femmes dans les chaînes de la subordination. A ce titre, il est impératif qu'il prenne deux séries d'engagements : les lois et les actes réglementaires.

Les lois sont des textes législatifs qui prescrivent de manière impérative, ce qui est interdit, légal ou licite (Derrida, 2005). Ces instruments sont très importants parce qu'ils manifestent la volonté des pouvoirs publics de voir ces normes de droit devenir des acquis qui ne vont pas être changés à la va vite, au gré des circonstances et des autorités au pouvoir. La force de la loi est qu'elle peut être d'ordre constitutionnel et a donc une autorité très importante par rapport aux autres normes juridiques.

Les autres actes sont ceux qui ne sont pas du domaine de la loi mais qui restent également indispensables, bien que leur portée juridique ne soit pas de même nature. La mise en œuvre des actes juridiques s'imposant à tous les citoyens d'un pays de manière impersonnelle, il y a lieu de croire que de telles mesures sont susceptibles de contribuer à un mieux-être des femmes. Le tableau récapitulatif ci-dessous montre de manière schématique, les principales mesures dans différents domaines qu'il nous semble urgent de prendre par le Tchad afin de lutter contre les inégalités de genre et renforcer ainsi les intérêts stratégiques des femmes.

Tableau 17 : Mesures à prendre pour lutter contre les inégalités subies par les femmes

Domaines	Mesures à prendre
Ecole	Rendre l'école obligatoire et gratuite dans le cycle primaire (jusqu'à 15 ans)
	Prévoir des toilettes séparées dans les établissements scolaires selon les sexes
	Equiper les écoles dans les zones rurales en termes de cantines et kits scolaires
	Pourvoir toutes les écoles d'enseignants formés
Santé	Fixer à 18 ans l'âge minimum de mariage
	Assurer la gratuité des frais d'accouchement au moins en zone rurale
	Créer des centres de planification familiale dans tous les centres de santé et les pourvoir en personnels disponibles et compétents
	Pénaliser ou criminaliser les actes de mutilations génitales féminines
	Sensibiliser à l'utilisation des latrines en famille et aménager le système d'évacuation des eaux usées
Politique	Prévoir un quota d'au moins 30% des femmes à tous les postes électifs et dans le gouvernement
	Lutter contre toutes sortes d'intégrisme
	Faire des campagnes et des lois incitant les hommes à respecter les femmes et contribuer au travail domestique et parental
Droit	Créer un haut conseil à l'égalité femme/homme
	Appliquer les conventions internationales et les lois nationales relatives aux droits des femmes
	Elaborer un système juridique unique et harmoniser le droit de propriété et de succession pour tous
	Sanctionner les crimes d'honneur ¹⁹⁹
	Réglementer la pratique de la dot
	En cas de polygamie, favoriser les conditions de prise en charge des femmes et leur accorder la possibilité de divorcer

Source : PDQVFT 2013

¹⁹⁹ Ce sont des crimes commis par des membres d'une famille ou d'une communauté sur une de leur parenté en réaction à un comportement qu'ils perçoivent comme ayant apporté le déshonneur à la famille.

Les différentes mesures ci-dessus énumérées constituent à notre sens, un ensemble d'actions prioritaires et à prendre dans des délais raisonnables. Ces différentes mesures qui ne sont pas exhaustives peuvent déjà permettre de créer des conditions d'une valorisation des femmes. Après avoir longtemps sillonné le pays et rencontré les diverses parties prenantes, il nous semble que l'effectivité des mesures annoncées peut contribuer à relever de manière substantielle la qualité de vie des femmes non seulement dans la zone de recherche, mais aussi dans tout le pays. Ces actions demandent une volonté politique accrue et une bonne rationalisation des richesses du pays. Dans le premier cas, il s'agit des droits à mettre en application dans le domaine politique ainsi que sur le plan légal. Par contre, dans le deuxième cas, l'accent doit être mis dans la bonne gouvernance et la gestion rationnelle des moyens de l'Etat pour mettre en œuvre des investissements dans les secteurs sociaux, telles que la santé et de l'éducation notamment. C'est en mettant en œuvre une telle politique que le pays sera capable de contribuer à lutter efficacement contre les multiples inégalités que les femmes endurent du simple fait qu'elles sont des femmes.

On constate que le pays reste encore muet par rapport à la validation de certains documents importants qui sont de nature à adresser les problèmes spécifiques que connaissent les femmes. Il nous semble que l'Etat ne saurait continuer indéfiniment à ne pas réagir pour mettre en place l'arsenal juridique qu'il faut (politique de genre, Code des personnes et de la famille, stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes) pour véritablement contribuer à rendre la qualité de vie des femmes améliorée. Cette inaction de l'Etat est peu compréhensible et semble constituer un défi à la communauté internationale qui conçoit des politiques ou des actions qui devraient avoir un intérêt global et que chaque pays devrait mettre en œuvre pour diminuer les inégalités de genre.

9.3.2.2 La prise en compte des besoins pratiques des femmes

Le Tchad est également invité à lutter contre les inégalités de genre en prenant une autre série de mesures qui cette fois-ci, n'ont pas besoin de passer sous forme de loi, de simples actes réglementaires étant suffisant. Dans ce cadre, on peut suggérer la nécessaire mesure facilitant l'accès des femmes aux pôles de financement formels pour les aider à résoudre un certain nombre de leurs problèmes prioritaires. Au lieu de créer artificiellement tout un Ministère de micro finance dont le résultat a été un grand échec (Ramadji, 2010), il peut être utile de faciliter la création des caisses d'épargne et de crédit, à l'instar de l'Union des clubs d'épargne et de crédit (UCEC-MK) créée par l'église catholique dans le Mayo-

Kebbi et qui fonctionne normalement depuis plus d'une décennie en couvrant une bonne partie de la zone Sud du Tchad. Cette structure jouit d'une bonne réputation, en raison du travail effectué, qui lui vaut d'être soutenue périodiquement par des institutions de renom comme l'Union européenne (UCEC, 2014).

Il nous semble nécessaire que l'Etat encourage des institutions de crédit adaptées pour les populations pauvres afin de les aider à pouvoir bénéficier des produits financiers qui tiennent compte de leur faible capacité d'endettement. Il ne s'agit pas à notre sens de faire des populations rurales des hommes et femmes d'affaires, mais seulement de leur faciliter l'accès à de petits financements qui peuvent leur permettre de débloquer certaines situations d'urgence auxquelles ces populations n'arrivent souvent pas à faire face.

Le temps de l'informel semble achevé, il s'agit de chercher à chaque fois des solutions singulières mais innovantes pour trouver des voies et moyens satisfaisants afin de pallier les difficultés des femmes, notamment rurales, qui ont beaucoup de difficultés à résoudre leurs problèmes basiques. Il faut toutefois rester sensible au fait que le micro crédit n'est pas une panacée et être vigilant face à ses potentielles dérives qui finalement peuvent créer une élite à l'intérieur de la catégorie femme qui reprend le flambeau de la domination qui était précédemment masculine (Guérin, 2011).

A la fin de cette section, une attention particulière a été portée sur la très grande responsabilité de l'Etat tchadien qui doit prendre les dispositions nécessaires pour faire en sorte que les problèmes de toutes ses populations, y compris les femmes, trouvent des réponses satisfaisantes. Il est urgent de régler les problèmes d'inégalité de genre que cette dernière catégorie sociale subit de manière presque structurelle et qui ne lui permettent pas de vivre d'une manière normale et autonome. Pour ce qui est du PRODALKA, on peut affirmer qu'une bonne partie des problèmes constatés dans les actions menées aurait sûrement trouvé une solution, si cette structure avait mis en place dès le début de son intervention des mécanismes suivant les principes de l'approche « Genre et développement », ce qui lui aurait permis de mener des actions profitables pour toutes ses catégories sociales. Ce type de structuration doit être mûrement pensée avant sa réalisation en suscitant l'adhésion de toutes les parties prenantes (Gautier & Labrecque, 2013).

Au terme de ce dernier chapitre de la thèse, on peut dire que grâce aux acquis du PRODALKA, certaines femmes ont pu développer des capacités qui leur ont permis de jouer des rôles dans l'espace communautaire. Ces rôles ont été reconnus par les hommes qui ont pu apprécier les actions menées par les femmes. Mais en général, ces cas restent isolés et n'ont

pas toujours été provoqués par le PRODALKA. En réalité, il n'est pas possible d'affirmer que les femmes ont vu leur pouvoir amélioré au point où elles sont devenues une catégorie sociale qui compte et que de ce fait, les inégalités de genre ont diminué. Les cas de réussite mentionnés ne sont pas nombreux et donc peu significatifs pour valoriser davantage le statut des femmes. La réponse à la quatrième question de recherche confirme l'hypothèse qui fait état de ce que les axes d'intervention du programme n'ont pas été orientés de manière spécifique vers le renforcement des capacités et du pouvoir des femmes. Si l'on a pu noter ici et là quelques avancées, en général, la situation des femmes est restée globalement insatisfaisante. Ces dernières continuent encore à faire face à un maximum d'injustices liées au simple fait qu'elles sont femmes. Le PRODALKA n'a pas su dès le départ se positionner de telle sorte qu'il puisse véritablement apporter des solutions aux problèmes des femmes. La neutralité clairement affichée à sa création ne lui a pas permis d'adresser frontalement les besoins des populations féminines. Même lorsqu'il y a eu un essai de mise en œuvre d'une approche spécifique pour les femmes, là encore, l'impréparation a prévalu et d'innombrables dysfonctionnements ont été détectés et n'ont pas véritablement permis l'application des règles de l'approche « Genre et développement ».

Par ailleurs, les femmes pensent que l'amélioration de leur statut passe nécessairement par de meilleurs rapports avec les hommes (époux) ainsi que les familles et la communauté, sans oublier leur adhésion à des regroupements de la société civile qui sont de nature à leur apporter des soutiens, comme les organisations de défense des droits humains.

Enfin, dans la valorisation du statut des femmes, il a été évoqué les nécessaires actions que le PRODALKA aurait dû prendre mais aussi les actions que le pays doit mettre en œuvre sur le plan législatif, réglementaire et infrastructurel afin d'accélérer la résolution des problèmes des femmes et contribuer à l'atténuation des inégalités de genre et à l'amélioration de la qualité de vie des femmes tchadiennes.

Conclusion générale

Que peut-il être retenu du programme de développement bilatéral tchado-allemand, le PRODALKA, dans son intervention de huit années en terre du Tchad ? La résonance de ce programme dans son pays d'intervention a été en général très positive. Cette structure a suppléé l'Etat dans beaucoup de domaines et a fait avancer un certain nombre d'actions, comme la préparation des communautés à la décentralisation, la préservation des ressources naturelles etc. La structure a également été très active en termes de construction d'infrastructures sociales diverses, de formations, des appuis conseils de toutes sortes et même du transfert de connaissances aux populations locales. Mais la présente thèse ne s'appesantit pas sur ce type d'acquis du programme, mais bien sur sa contribution à favoriser une bonne qualité de vie de son groupe cible, notamment les femmes, au double plan de l'amélioration de leurs conditions matérielles, mais aussi et plus important, de la contribution à leur émancipation en favorisant leur valorisation dans leur milieu de vie.

Le PRODALKA pendant son temps d'activité au Tchad n'a pas mis en œuvre une véritable politique de développement basée sur le genre. La différence et la complexité de chacune des catégories sociales n'ont pas été prises en compte pendant la même période. Il s'en est suivi la réalisation d'un ensemble d'actions qui avaient pour objectif principal de lutter contre la pauvreté dans une région, le sud-ouest du pays. Les interventions du programme ont été menées de manière neutre, ce qui fait qu'elles ont été ressenties différemment selon qu'on était femme ou homme. En ne pensant pas ses activités de manière genrée, le programme a ainsi favorisé un développement à double vitesse qui n'a pas été très favorable aux femmes. Celles-ci ont donc été généralement discriminées dans le bénéfice des actions de développement du PRODALKA, parce qu'il n'a pas été tenu compte des inégalités de genre qui existent dans la zone d'implantation du programme et font que les femmes ont leurs problèmes spécifiques qui demandent des solutions particulières. Les femmes et les hommes ne bénéficiant pas des actions de développement de la même manière (Moser, 2000), la conséquence a été que sur le plan matériel, les populations féminines ont peu profité du programme et elles n'ont pas vu leurs conditions matérielles améliorées au point de leur assurer une bonne qualité de vie. En effet, les conditions de réalisation des actions de développement n'étaient pas souvent optimales du fait de beaucoup d'insuffisances qui empêchaient la bonne exécution desdits projets. Cette manière de faire a contribué aux

nombreux échecs constatés, notamment pour les projets générateurs de revenus qui étaient surtout destinés aux femmes. Un passage dans la zone d'activité du PRODALKA, plus de quatre ans après sa fermeture, n'a pas fait observer une évolution dans les conditions d'existence des femmes qui soit de nature à contraster radicalement avec les situations connues dans la région avant le départ de la structure.

Sur le plan de la reconnaissance, il n'a pas été non plus constaté que le statut des femmes se soit véritablement amélioré, faisant de cette catégorie sociale, des personnes pleinement reconnues dans leur environnement, en raison des capacités dont elles font montre ou de leur plein engagement dans les affaires communautaires ou dans la transformation de la société. Il demeure cependant vrai qu'ici et là et de temps en temps, on a pu observer quelques actions des femmes qui sortaient du lot et manifestaient un engagement et un dynamisme certains pour faire bouger les lignes. Mais de manière globale, on ne peut pas dire qu'à la suite du déploiement du PRODALKA, les femmes aient beaucoup gagné, en termes de prestige ou de reconnaissance de la part des hommes. Dans un tel contexte, les inégalités de genre demeurent et continuent de rendre peu visibles les actions menées par les femmes qui sont de nature à avoir des conséquences positives sur la vie aussi bien de la famille que de la communauté ou de la société.

Le peu d'impacts visibles des actions du programme de développement sur la qualité de vie des femmes tient à plusieurs raisons évoquées dans ce travail, dont la plus importante est l'absence d'une véritable approche du genre dans la démarche méthodologique du PRODALKA. L'absence d'utilisation des outils du genre ne pouvait conduire qu'au grand nombre de projets peu matures qui ont été mis à la disposition des populations féminines. Les activités de développement exécutées sous le prisme du genre auraient à coup sûr eu un impact plus important. L'on peut raisonnablement se poser la question de savoir, comment un programme bilatéral entre deux Etats parties aux résolutions des grandes conférences qui se sont tenues pour aboutir en 1995 au consensus sur la mise en œuvre dans tous les projets de développement de l'approche consacrant le genre, n'est pas allé au bout de la logique. Pourquoi ce consensus n'a-t-il pas été appliqué dès le commencement des activités du PRODALKA en 2003 ? Et pourquoi tant de lacunes constatées en 2009 au moment du changement de paradigme qui semblait consacrer l'approche genre dans les activités de la structure? En réalité, les interventions de développement mises en œuvre par le programme correspondaient plus à l'approche de l'« Intégration des femmes au développement » des années 1970, qui a fait naguère l'objet de beaucoup de critiques, plutôt qu'aux principes concernant l'approche « Genre et développement ». Au-delà de la démarche utilisée dans la

mise en œuvre de ses actions destinées aux femmes, on a également constaté qu'en ce qui concerne la politique de recrutement de ses personnels, Le PRODALKA a réservé à la gent féminine la portion congrue, ce qui confirme que cette structure dans son fonctionnement ne prenait pas véritablement en considération les aspects liés au genre.

Sur un autre plan, lutter contre les inégalités de genre n'est pas seulement une affaire d'un programme de développement, mais c'est aussi et davantage celle de l'Etat national. Le Tchad lui-même ne brille pas spécialement par la célérité des mesures qu'il prend dans le sens de la préservation de la dignité et des intérêts des femmes dans le but de leur permettre de mener une vie plus autonome. En effet, en dehors de ce que le pays ne s'est pas particulièrement investi pour inclure l'approche genre dans la stratégie d'intervention du PRODALKA, alors que c'était un programme bilatéral de deux pays ayant souscrit aux recommandations des conférences internationales sur les questions de développement des femmes, il lui reste encore à poursuivre de grands chantiers inachevés. C'est le cas de la validation de la politique nationale du genre et du Code des personnes et de la famille. Ces deux documents sont d'une particulière importance dans la lutte contre les inégalités de genre que les femmes continuent de subir quotidiennement au Tchad.

Un engagement fort de l'Etat par l'adoption et la promulgation de ces instruments de régulation de la vie civile des femmes est capable de créer des conditions favorables à l'amélioration de leur condition, y compris sur le plan juridique. Par ailleurs, on peut dire que le Tchad a adhéré à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ce sont là des engagements juridiques contraignants que les Etats prennent dans le but de respecter, de protéger et d'assurer l'exercice des droits des femmes, à moins que ce ne soit un simple geste rhétorique, voire une obligation imposée par les bailleurs internationaux. Pourtant, avec un tel dispositif, le Tchad tient là une possibilité de traduire dans les faits, une politique d'égalité de genre qui peut servir à orienter les programmes d'action pour consolider le statut des femmes (ONU-FEMMES, 2015). Le pays ne montre pas un grand intérêt à accélérer la mise en œuvre des normes du genre, telles que la communauté internationale et nombre de femmes que nous avons rencontrées le souhaitent. Il reste à espérer que l'Etat du Tchad soit plus entreprenant et plus audacieux en faisant en sorte qu'aucun autre projet ou programme de développement ne puisse mener ses activités dans le pays sans que l'approche du genre ne soit comprise dans sa stratégie d'intervention. A cet effet, il serait d'un très grand apport que l'Etat crée une instance véritablement autonome à l'instar du Haut Conseil à l'Egalité femme/homme, chargée de mettre en place des stratégies pour faire avancer l'égalité entre les deux différents groupes.

On ne peut donc pas affirmer que le PRODALKA a réussi à faire que les femmes, un de ses groupes cibles, passent de la dimension d'assistées à celle de véritables actrices, capables de compter dans la société en devenant une catégorie sociale reconnue et à même d'influencer le cours des choses. Les femmes risquent d'être encore pendant longtemps le groupe le plus pauvre et le plus marginalisé, parce que le développement ne s'est pas entouré de tous les instruments et de toutes les conditions nécessaires pour s'adresser à elles, d'une façon qui tienne en compte leurs besoins. Dans la lutte contre la pauvreté, à travers la mise en œuvre des actions de développement, il n'est plus possible d'adopter une posture de neutralité qui tend à faire croire que toute action qui est menée dans la société finit par profiter à tout le monde sans exclusive (Young, 1993).

En ne considérant que le plan de l'amélioration des conditions matérielles et économiques des femmes et donc finalement la lutte contre la pauvreté selon le genre, on peut affirmer que les stratégies actuellement appliquées au Tchad (des politiques nouvelles et innovantes n'ayant pas encore été mises en œuvre) n'augurent pas des lendemains meilleurs. Il y a lieu de réfléchir à une manière d'aborder les questions de développement. De ce point de vue, ce ne sont pas des politiques s'adressant exclusivement aux femmes un peu en compensation (Hofmann & Marius-Gnanou, 2003) qui peuvent changer fondamentalement les choses. Il s'agit davantage de penser à des approches de développement qui mettent en avant la complémentarité de genre en favorisant la réflexion et l'action commune de toutes les catégories sociales pour que le développement profite également à toutes les populations. Des stratégies doivent être trouvées localement afin de stimuler au maximum les hommes à soutenir les changements, notamment en développant des comportements nouveaux qui facilitent l'acceptation des femmes comme des partenaires dans toutes les activités à mener au sein des familles et des communautés. Une société apaisée est celle où les femmes et les hommes vivent en harmonie, collaborant de manière permanente en tenant compte des besoins des uns et des autres et non une société de subordination, où une catégorie sociale domine éternellement sur l'autre. Le genre comme un outil méthodologique d'analyse permet de rester conscient et attentif par rapport à ces différences qui existent entre les femmes et les hommes. Il s'agit de savoir les gérer pour que de la différence naisse la collaboration et non la confrontation (Kabeer, 2005) et que finalement tous les groupes au sein de la société vivent en parfaite harmonie. Il reste à espérer que tous les projets et programmes qui vont s'implanter dorénavant au Tchad auront une telle vision du développement et participeront ainsi à l'émergence d'une société plus égalitaire entre toutes ses composantes sociales. (France24, 2016)

BIBLIOGRAPHIE

- Abba Ngolo, M. (2012). *Tchad: le Code des personnes et de la famille rejeté*. Consulté le Septembre 2015, sur [nouvelessor: nouvelessor.over-blog.com/article-tchad-le-code-des-personnes-et-de-la-famille-rejete-par-abba-ngolo-109479181.html](http://nouvelessor.com/article-tchad-le-code-des-personnes-et-de-la-famille-rejete-par-abba-ngolo-109479181.html)
- ACE The Electoral Knowledge Network. (2007). *Tchad: Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique du 13/08/2007*. Consulté le Juillet 15, 2015, sur aceproject.org: <http://aceproject.org/ero-en/regions/africa/TD/tchad-accord-politique-en-vue-du-renforcement-du/view>
- AFD. (2013). La santé des femmes au Tchad, entre urgence et développement. *Savoirs communs n°15*, p. 104.
- Alami, S., Desjeux, D., & Garabuau-Moussaoui, I. (2009). *Les méthodes qualitatives*. Paris: Que sais-je?
- Ali Koré, A. (2011). La socialisation politique au Tchad. Analyse critique du contenu des livres scolaires pour la période 1960-2005. *Thèse de doctorat en sociologie*. Franche-Comté, France: Université de Franche-Comté.
- Allély, D., Drevet-Dabbous, O., & Etienne, J. (2002). *Eau, genre et développement durable: expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne*. Paris: Gret.
- Alvarez, S. (1990). *Engendering Democracy in Brazil: Women's Movements in Transition Politics*. New Jersey: Princeton University Press.
- Amiel, M. H., Godefroy, P., & Lollivier, S. (2013). Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair. (Première, Éd.) *INSEE PREMIERE*, N° 1428, pp. 1-4.
- Anderson, J. (2000). Le "triple rôle". Dans J. Bisilliat, *Le genre: un outil nécessaire introduction à une problématique* (pp. 175-178). Paris-Genève: L'Harmattan.
- Antoine, P. (2002). *Les complexités de la nuptialité: de la précocité ses unions féminines à la polygamie masculine en Afrique*. Consulté le Octobre 2016, sur [DIAL/IRD: en.dial.ird.fr/content/download/49154/377794/version/1/file/2002-06.pdf](http://DIAL/IRD:en.dial.ird.fr/content/download/49154/377794/version/1/file/2002-06.pdf)
- Antoine, P., & Nanitelamio, J. (1995). *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar?* Paris: CEPED.
- Antonius, R. (2007). *Ce que doit inclure un projet de mémoire ou de thèse*. Montréal: UQAM.
- Arborio, A.-M. (2007). L'observation directe en sociologie: quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier. *Recherches en soins infirmiers*, pp. 26-34.

- Arditi, C. (2003). Les violences ordinaires ont une histoire: le cas du Tchad. *Politique africaine*, pp. 51-67.
- Asselin, L. M., & Dauphin, A. (2000). *Mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel*. Québec: Centre canadien d'étude et coopération internationale.
- ATLAS. (2012). *Tchad-commerce quantité d'importation de céréales*. Consulté le Août 23, 2015, sur knoema, Atlas mondial des données: <http://knoema.fr/atlas/Tchad/topics/Agriculture/Commerce-Quantit%C3%A9-dimportation/C%C3%A9r%C3%A9ales>
- Auzias, D., & Labourdette, J.-P. (2012). *Le petit futé Rwanda*. Paris: Nouvelles éditions de l'Université.
- AWID. (2012). *L'accès aux ressources et leur contrôle*. Consulté le Janvier 20, 2014, sur AWID: <http://www.forum.awid.org/forum12/fr/6585-2/1%E2%80%99acc%C3%A9s-aux-ressources-et-leur-contr%C3%B4le/>
- Azevedo, M. J. (1998). *Roots of violence. A history of war in Chad: War and Society*. Londres: Breach Publisher.
- Bacro, F. (2013). *La qualité de vie: approches psychologiques*. Rennes: Presses universitaires de Rennes .
- Bähr Caballero, K., & Florence, D. (2006). *Reproduction contre accumulation: pour une nouvelle intégration des problématiques "femmes" et "développement"*. Consulté le Octobre 22, 2015, sur uclouvain: <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/dvlp/documents/BahrDegavre.pdf>
- Baldal, O. (2013). *Etude sur les ressources minières et pétrolières dans le Mayo-Kebbi Ouest, Tchad*. Consulté le Juillet 10, 2014, sur Groupe Ressources pour la Paix: <http://www.peaceresources.net/actualites/items/etude-mayo-kebbi.html>
- Banegas, R., Brisset-Foulcault, F., & Cutolo, A. (2012). Espaces publics et pratiques de la citoyenneté en Afrique. *Politique africaine*, 5-20.
- Banque Mondiale, B. (2001a). *Combattre la pauvreté*. Paris: Eska.
- Banque Mondiale, B. (2007). *Le système éducatif tchadien, éléments de diagnostic pour une politique éducative nouvelle et une meilleure efficacité de la dépense publique*. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Batou, J., & Rosende, M. (2001). *Christine Delphy: comment penser et combattre l'oppression spécifique des femmes?* Consulté le Septembre 25, 2016, sur europe-solidaire.org: <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article18135>
- Battagliola, F. (2004). *Histoire du travail des femmes*. Paris: La Découverte.

- Bayart, J. F. (1989). *L'Etat en Afrique: la politique du ventre*. Paris: Fayard.
- Beaud, S. W. (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La découverte.
- Becker-Schmidt, R., & Knapp, G. A. (2000). *Feministische Theorien zur Einführung*. Hamburg: Junius Hamburg.
- Bereni, L., & al. (2008). *Introduction aux Gender Studies, Manuel des études sur le genre*. Bruxelles: Edition de Boeck.
- Bereni, L., & al, e. (2012). *Introduction aux études sur le genre* (éd. 2e édition). Bruxelles: De Boeck.
- Bereni, L., & Trachman, M. (2014). *Le genre, théories et controverses*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Bisilliat, J. (. (2003). *Regards de femmes sur la globalisation: Approches critiques*. Paris: Karthala.
- Bisilliat, J. d., Pinton, F., & Lecarme, M. (1992). *Relations de genre et développement: femmes et sociétés*. Paris: ORSTOM.
- Bisilliat, J., & Verschuur, C. (2000). *Le genre: un outil nécessaire, introduction à une problématique*. Paris-Genève: L'Harmattan.
- Blasco, C. (2006). Féminisation de la pauvreté. *Genreaction* , pp. 1-9.
- Bonnet, B., & Busacker, D. (2005). *PRODALKA: bilan de l'exécution du programme et réflexions pour la suite*. Montpellier/Franckfurt: Eco/iram.
- Boserup, E. (1983). *La femme face au développement économique*. Paris: Presses universitaires de France.
- Botchi Morel, C. (2007). Femmes et développement durable en Afrique Noire. *Thèse de doctorat en sociologie* . Fribourg, Suisse: Université de Fribourg.
- Bounang Mfoungué, C. (2012). Le mariage africain, entre tradition et modernité: étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise. *Thèse de doctorat en sociologie* . Montpellier, France: Université Paul-Valéry, Montpellier.
- Bourdieu, P. (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Paris: Editions du Seuil.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris: Seuil.
- Bourdieu, P. (2003). *L'objectivation participante*. Consulté le Décembre 21, 2014, sur Actes de la recherche en sciences sociales: <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2003-5-page-43.htm>.
- Bourgeois, E. (1996). *L'adulte en formation: regards pluriels*. Bruxelles: De Boerk Université.

- Boutinot, L. (2006). Le beurre et l'argent du beurre. Intérêts et limites du concept "genre" dans les études préalables aux projets de développement. *Bulletin de l'APAD* , p. 15.
- Bovin, M. (1991). "Mariages de la maison" et "mariages de la brousse" dans les sociétés Peule, WooDaabe et Kanuri autour du lac Tchad. Dans N. Echard, *Les relations hommes-femmes dans le bassin du lac Tchad* (pp. 265-329). Paris: ORSTOM.
- Brya, E.-G. (2013). *Où est passé le projet du code des personnes et de la famille?* Consulté le Juillet 26, 2015, sur tchadmeilleur: <http://tchadmeilleur.blogspot.fr/2013/03/ou-est-passe-le-projet-du-code-des.html>
- Bugeja-Bloch, F., & Couto, M.-P. (2015). *Les méthodes quantitatives*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Buscatto, M. (2014). *Sociologies du genre*. Paris: Armand Colin.
- Butler, J. (2005). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité (1990)*. Paris: La découverte.
- Cabot, J. (1965). *Le bassin du Moyen Logone*. Paris: ORSTOM.
- Cabot, J. (1955). *Région du Mayo-Kebbi (Territoire du Tchad)*. Consulté le Janvier 24, 2016, sur [horizon.documentation.ird: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/17471.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/17471.pdf)
- Calvès, A.-E. (2009). "Empowerment": Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde* , pp. 735-749.
- Catatayud, J. (2009). *Egalité et équité*. Consulté le Décembre 04, 2012, sur [letudiant.fr: http://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/egalite-et-equite-0719.html](http://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/egalite-et-equite-0719.html)
- Caulier, M., Querrien, A., & Selim, M. (2013). Déplacements de la domination. Nouvelles substantialisations dans et par les normes du genre. *L'Homme et la société* , 245-268.
- CEA, C. é. (2014). *Rapport économique sur l'Afrique 2014*. Addis- Abeba: UNECA.
- Charlier, S. (2006). L'analyse de l'empowerment des femmes qui participent à une organisation de commerce équitable. Une proposition méthodologique. Dans C. Auroi, & Y. Isabel, *Economie Solidaire et Commerce équitable. Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine* (pp. 1-23). Genève: Presses Universitaires UCL/IUED.
- Charmes, J. (2005). Femmes africaines, activités économiques et travail: de l'invisibilité à la reconnaissance. *Revue Tiers Monde* , pp. 255-279.
- Chazel, F., Raymond, B., & Lazarsfeld, P. (1970). *L'analyse des processus sociaux*. Paris: Mouton.
- CILSS. (2004). *Normes et consommation des principaux produits alimentaires dans les pays du CILSS*. Niamey: CILSS.

- Clair, I. (2011). *Les rapports sociaux de sexe*. Consulté le Janvier 24, 2017, sur sociologie: <http://sociologie.revue.org/687>
- Cling, J.-P., Razafindrakoto, M., & Roubaud, F. (2002). *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*. Paris: Economica.
- CNLS, C. n. (2014). *Rapport d'activités sur la riposte au SIDA au Tchad 2012-2013*. N'Djaména: ONUSIDA.
- Collignon, B., & Vézina, M. (2000). *Independent Water and Sanitation Providers in African Cities, Full report of a Ten-Country Study*. Washington: World Bank Print Shop.
- Commission Femmes et Développement, (. (2010). *L'accès et le contrôle des ressources par les femmes: un défi pour la sécurité alimentaire*. Consulté le Juin 18, 2015, sur CFD: http://www.pfsa.be/IMG/pdf_Webp_Triptyque_CFD_FR_2_.pdf
- Commission, e. (2009). *Evaluation de la coopération de la Commission européenne avec la République du Tchad*. N'Djaména.
- Conseil-de-l'Europe. (2004). *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Strasbourg: Ateliers du Conseil de l'Europe.
- Coopération-belge. (2011). *les approches projets et programmes de développement*. Consulté le Novembre 29, 2013, sur btcctb.org: <http://www.btcctb.org/fr/projets-programmes>
- COTONTCHAD. (2012). *Rapport pays à la 71e réunion plénière*. N'Djaména: Coton Tchad.
- Coudray, H. (2015). *Musulmans et chrétiens au Tchad, entre convivialité et affrontement*. Consulté le Janvier 16, 2016, sur jesuites.com: <http://www.jesuites.com/actualites/archives/2000/islamtchad.htm>
- Coulom-Gully, M., & Rennes, J. (2012). *Genre, politique et analyse du discours. Une tradition épistémologique française gender blind*. Consulté le Octobre 2016, sur mots.revues.org: <http://mots.revues.org/19883>
- CQFD, C. q. (2004). *Trousse de formation Genre et Développement*. Québec.
- Crenshaw, K. (2005). Cartographies des marges: intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Les cahiers du genre*, pp. 51-82.
- Dagenais, H., & Piché, D. (1994). *Femmes, féminisme et développement*. Montréal et Kingston: Mac-Gill-Queen's University Press.
- D'Almeida, M. (2007). *Genre en action*. Consulté le Juin 2012, 2012, sur genreenaction: <http://www.genreenaction.net/COMPRENDRE-LE-CONCEPT-GENRE.html>
- Damamme, A. (2005). *Le genre à l'épreuve du développement au Maroc: discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets. Thèse de doctorat*. Orléans: Université d'Orléans.

- Damamme, A., & Saussey, M. (2010). Les coopératives d'huile d'argan au Maroc et les coopératives de beurre de karité au Burkina-Faso. Dans I. Guérin, M. Hersent, & L. Fraisse, *Femme, économie et développement: de la résitance à la justice sociale* (pp. 87-128). Paris: ERES.
- Darmon, M. (2006). *La socialisation*. Paris: Armand Colin.
- Davis, K. (2015). *L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe*. Consulté le Novembre 20, 2015, sur Les cahiers du CEDREF: <http://cedref.revues.org/827>
- De Boodt, C., & Caubergs, L. (1998). *Femmes pionnières de Guinée: dix ans d'appui aux groupements d'autopromotion de Bangaya*. Bruxelles: KARTHALA.
- Debos, M. (2013). *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*. Paris: Karthala.
- Decraene, P. (1993). *L'Afrique centrale*. Paris: C.H.E.A.M.
- DED. (2005). Genderansatz/Geschlechtergleichstellung, HB-Nr. 1.1.9.4. Bonn, Allemagne: DED.
- DED. (2005). Querschnittsthemen. *Querschnittsthemen, HB-Nr. 1.1.9*. Bonn, Allemagne.
- Degavre, F. (2011). La pensée "femmes et développement". Critique des fondements et pistes pour reconstruire un point de vue féministe croisé Nord/Sud. Dans I. Guérin, M. Hersent, & L. Fraisse, *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale* (pp. 63-84). Paris: IRD/ères.
- Delphy, C. (1998). *L'ennemi principal. 1 Economie politique du patriarcat*. Paris: Syllepse.
- Delphy, C. (2001). *L'ennemi principal. 2 Penser le genre*. Paris: Syllepse.
- Delphy, C., Molinier, P., Clair, I., & Rui, S. (2012). *Genre à la française?* Consulté le Décembre 10, 2015, sur sociologie.revues.org: <https://sociologie.revues.org/1392>
- Derrida, J. (2005). *Force de la loi*. Paris: Editions Galilée.
- Desanti, R., & Cardon, P. (2010). *Initiation à l'enquête sociologique*. Rueil-Malmaison: Editions ASH.
- Desrosières, A., & Kott, S. (2005). Quantifier. *Genèses*, pp. 2-3.
- Diop, A. (2013). *La diffusion du français au Tchad. Les centres d'apprentissage pour arabophones*. Paris: Karthala.
- Djikoloum Benan, B. (2002). La condition de la veuve dans le droit positif tchadien des personnes et de la famille. *Revue internationale de droit comparé*, pp. 811-833.

- Djimoguinan, P. (2014). *Le lévirat au Tchad, une fatalité?* Consulté le Décembre 2015 10, 2015, sur Blogspot: <http://pascaldjim.blogspot.fr/2014/11/le-levirat-au-tchad-une-fatalite-par.html>
- Droy, I. (1990). *Femmes et développement rural*. Paris: Karthala.
- Dubois, J.-L., & Mahieu, F.-R. (2002). La dimension sociale du développement durable: réduction de la pauvreté ou durabilité sociale? Dans J.-Y. (. Martin, *Développement durable? Doctrines, pratiques, évaluations* (pp. 73-94). Marseille: IRD.
- Dumas-Champion, F. (1991). Les relations entre les sexes chez les Masa du Tchad. Dans N. Echard, *Les relations hommes-Femmes dans le bassin du lac Tchad* (pp. 225-248). Paris: ORSTOM.
- Dumont, G.-F. (2007). *Géopolitique et populations au Tchad*. Consulté le Septembre 16, 2015, sur cairn.info: www.cairn.info/revue-oltre-terre1-2007-3-page-263.htm
- Dupuis-Déri, F. (2014). *Petit guide du "disempowerment" pour hommes profémnistes*. Consulté le Octobre 28, 2015, sur Redtac: http://possibles/files/2014/07/vol38_n°1_s1p1_Deri.pdf
- Duteurtre, G., Kamil, H., & Le Masson, A. (2002). *Etude sur les sociétés pastorales au Tchad*. Montpellier: CIRAD.
- Echard, N. (1991). *Les relations hommes-femmes dans le bassin du Lac Tchad*. Paris: ORSTOM.
- ECOSIT2. (2006). *Deuxième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad*. N'Djaména: INSEED.
- ECOSIT3. (2013). *Troisième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad*. N'Djaména: INSEED/Banque mondiale.
- EDST 2, E. D. (2004). *Tchad, Enquête Démographique et de Santé*. N'Djaména.
- EDST2. (2009). *Rapport d'enquête de la sécurité alimentaire et de vulnérabilité au Tchad*. N'Djaména.
- Ehrhart, C. (2008). Développement économique et répartition des revenus: une revue de la littérature empirique... *Economies et Sociétés* , pp. 737-769.
- Epicum, R. (2009). *Parlons genre*. N'Djaména: Imprimerie du Tchad.
- Falquet, J. (2003). *"Genre et développement": une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin"*. Consulté le Mai 24, 2014, sur [Graduate Institute: http://gradutainstitute.ch/files/live/sites/iheid/files/sites/genre/shared/Genre_doc/2886_Actes2003/05_pouvoirs-j.falquet.pdf](http://gradutainstitute.ch/files/live/sites/iheid/files/sites/genre/shared/Genre_doc/2886_Actes2003/05_pouvoirs-j.falquet.pdf)

- FAO. (2004). *Evaluation des importations et aides alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture: évidence par l'étude de cas République du Tchad*. N'Djaména: FAO.
- FAO. (2011). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome: Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
- FAO. (2008). *L'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest: problématique et pistes de solution au Sénégal et au Burkina Faso*. Consulté le Décembre 26, 2014, sur FAO: <http://www.fao.org/docrep/016/ap532f/ap532f.pdf>
- FAO. (2000). *Les femmes, l'agriculture et la sécurité alimentaire*. Consulté le Juillet 10, 2016, sur fao.org: <http://www.fao.org/worldfoodsummit/french/fsheets/women.pdf>
- Fassin, E. (2014). Genre scientifique, genre politique. Dans L. Bereni, *Le genre, théories et controverses* (pp. 81-94).
- Fassin, E. (2008). L'empire du genre. L'histoire politique ambiguë d'un outil conceptuel. *L'Homme*, pp. 375-392.
- FIDH, F. i. (2010). *Cahier d'exigences: Tchad*. Consulté le Juillet 25, 2016, sur [africa4womensrights.org](http://www.africa4womensrights.org): <http://www.africa4womensrights.org/tag/Tchad>
- Fisher, A. G. (2001). *Slavery in the History of Black Muslim Africa*. Londres: Hurst and Co.
- Flintan, F. (2008). *Etude sur la bonne pratique: l'autonomisation des femmes dans les sociétés pastorales*. Addis Ababa: UICN.
- FMI. (2015). *Tchad: document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Note consultative conjointe sur le rapport de suivi 2013 du plan national de développement 2013-15*. Washington: FMI.
- France, D. (2016). *Présentation du Tchad*. Consulté le Janvier 19, 2016, sur [diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr): <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tchad/presentation-du-tchad/>
- France24. (2016). *Victime de viol collectif*. Consulté le septembre 2016, sur france24: <http://www.france24.com/fr/20160217-victime-viol-collectif-tchad-zouhouura-temoignage-idriss-deby-video-reseaux-sociaux>
- France-Bénévolat. (2014). *La place des "bénéficiaires" dans les projets associatifs*. Consulté le Mars 28, 2016, sur [francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org): <http://www.francebenevolat.org/uploads/documents/259b12911806a8cbdeaa3c200f824a9d9ad7f707.pdf>
- Freud, S. (1998). *(1911b) Formulations sur les deux principes de l'avenir psychique*. Paris: Presses Universitaires de France.

- Garfinkel, H. (1967). Passing and the Managed Achievement of Sex Status in an "Intersexed Person". *Studies in Ethnomethodology* , pp. 116-185; 285-288.
- Gautier, A. (2006). Les relations conjugales d'après les codes civils. Dans P. Vimard, & Vignikin, *Familles au Sud, familles au Nord* (pp. 115-163). Bruxelles: Bruylant.
- Gautier, A., & Labrecque, M.-F. (2013). *"Avec une touche d'équité et de genre...": Les politiques publiques dans les champs de la santé et du développement au Yucatan*. Montréal: Presses de l'Université Laval.
- Gelb, A., & Grasmann, S. (2009). Déjouer la malédiction pétrolière. *Afrique contemporaine* , 87-135.
- genreenaction. (2010). *Fiches pédagogiques genre et développement*. Consulté le Avril 27, 2014, sur genreenaction: http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/fiches_pedagogiques.pdf
- Gondeu, L. (2013). *La dynamique d'intégration nationale: dépasser la conflictualité ethnique d'un Etat entre parenthèses*. Floride: Sahel research group.
- Granié, A.-M., & Guétat-Bernard, H. (2006). *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail/Institut de Recherche pour le Développement.
- Griot, L. (2015). *Le Tchad n'abritera plus le sommet de l'Union africaine*. Consulté le Juillet 20, 2015, sur legriot.info: <http://legriot.info/14040-le-tchad-nabritera-plus-le-sommet-de-lunion-africaine/>
- Gueneau, M.-C., & Lecomte, B. J. (1998). *Sahel: les paysans dans les marigots de l'aide*. Paris: L'Harmattan.
- Guengant, J.-P. (2012). *Population, développement et dividende démographique au Tchad*. Paris: Agence Française de développement.
- Guengant, J.-P., & Gueyalbaye, M. (2012). *Population, développement et dividende démographique au Tchad*. Consulté le Février 2017, sur afd: <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010057789>
- Guérin, I. (2003). *Femmes et économie solidaire*. Paris: La Découverte.
- Guérin, I. (2011). L'expérience vécue de la microfinance. Appropriations, tensions et recompositions des rapports sociaux. *Cultures et conflits* , 39-56.
- Guétat-Bernard, H. (2008). Culture du café et dynamique des rapports de genre en pays bamiléké au Cameroun: effet de similitude avec la situation kikuyu au Kenya. Dans C. d. Masselière, & B. e. al., *Café et politiques* (pp. 339-354). Bordeaux: Presses Universitaires de Bordeaux.

- Guétat-Bernard, H. (2011). *Développement rural et rapports de genre: Mobilité et argent au Cameroun*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir: l'idée de nature*. Paris: Indigo et côté-Femmes.
- Guillet, C. (2015). *Le statut matrimonial: mettre fin aux discriminations dans l'espace francophone*. Consulté le Juin 2016, sur apf.francophonie.org: https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/reseau_-_rapport_sur_le_statut_matrimonial_mme_guittet-france_.pdf
- Hagberg, S. (2011). *Les élites religieuses dans l'arène du développement*. Consulté le Mai 22, 2012, sur APAD: <http://apad.revues.org/4071>
- Haldon, S. (2007). *The Cairo Consensus: Demographic Surveys, Women's Empowerment, and Regime Change in Population Policy*. Lanham: Lexington Books.
- Heintz, B. (1993). Die Auflösung der Geschlechter. Dans E. (. Bühler, *Ortssuche. Zur Geographie der Geschlechterdifferenz* (pp. 17-19). Zürich/Dortmund: efef-Verlag.
- Heintz, B., & Nadai, E. (1998). Geschlecht und Kontext: De-Institutionalisierungsprozesse und geschlechtliche Differenzierung. *Zeitschrift für Soziologie* , pp. 75-93.
- Hesseling, G., & Locoh, T. (1997). Femmes, pouvoir sociétés. *Politique africaine* , 3-20.
- Hindou, O. I. (2009). *L'importance de la langue maternelle au Tchad*. Consulté le Septembre 25, 2016, sur [makaila.fr](http://www.makaila.fr): www.makaila.fr/article-34840792.html
- Hindou, O. I. (2016). *Situation des Peuls Mbororo autochtones du Tchad*. Consulté le Janvier 21, 2016, sur [unesco.org](http://www.unesco.org): http://www.unesco.org/culture/fr/indigenous/Dvd/pj/PEUL/PEULC1_3.pdf
- Hirata, H., & Laborie, F. &. (2000). *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Hofmann, E. (2006, octobre). Les relations femmes/hommes comme enjeu de développement. *Economie et humanisme* , pp. 12-15.
- Hofmann, E., & Marius-Gnanou, K. (2003). Le crédit pour les femmes pauvres. Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation? Etat du débat. Dans J. (. Bisilliat, *Regards de femmes sur la globalisation: approches critiques sur la mondialisation* (pp. 217-233). Paris: Karthala.
- INSEED. (2014). *Deuxième Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPG 2, 2009)*. N'Djaména: Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.
- INSEED. (2009). *Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Résultats globaux*. N'Djaména: Ministère du Plan.

- INSEED. (2006). *Profil de pauvreté, deuxième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad*. N'Djaména: INSEED.
- INSEED. (2009). *Recensement général de la population et de l'habitat 2 au Tchad*. N'Djaména: Ministère du Plan.
- INSEED. (2014). *Tableau de bord social du Tchad*. N'Djaména: Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.
- Jackson, C. (1998). Rescuing Gender from the Poverty Trap. *Feminist Visions of Development Gender Analysis and Policy*, London, New York.
- Kabeer, N. (2005). *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et Objectifs du Millénaire pour le Développement. Manuel à l'intention des instances de décision et d'intervention*. Paris: L' Harmattan.
- Kabeer, N. (1994). *Reversed realities. Gender hierarchies in development thought*. Kali Press for women: New Delhi.
- Kabeer, N. (2000). Triple rôle, rôles selon le genre, rapports sociaux: le texte politique sous-jacent de la formation à la notion de genre. Dans J. & Bisilliat, *Le genre: un outil d'analyse introduction à une problématique* (pp. 155-174). Paris-Genève: L'harmattan.
- Kergoat, D. (1982). *Les Ouvrières*. Paris: Editions du Sycomore.
- Kervella-Mansaré, Y. (2014). *Pulaaku, le code d'honneur des Peuls*. Paris: L'Harmattan.
- Klein, I. (2008). *Rapport final de la mission externe d'évaluation et d'appui aux plans de développement local*. Pala: PRODALKA.
- Koumakoi, H. (2007). *Pratique de la polygamie au Tchad: A la recherche des facteurs explicatifs*. Yaoundé: Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD).
- Kroll, R. (2002). *Gender Studies, Geschlechterforschung. Ansätzen- Personen- Grundbegriffe*. Stuttgart: Metzler Lexikon.
- Labourie-Racapé, A. (2004). Genre et territoire: quelles questions? *Espace populations sociétés*, pp. 113-119.
- Lacombe, D., Marteu, E., Jarry-Omarova, A., & Frotié, B. (2011). Le Genre globalisé: cadres d'actions et mobilisations en débats. *Cultures & Conflits*, pp. 7-13.
- Lanne, B. (1990). Scolarisation, fonction publique et relations interethniques au Tchad. *Colloque MEGA-TCHAD* (pp. 235-266). Paris: ORSTOM.
- Laoukoura Mbaïssatar, J. (2011). *Pour une éducation adaptée contre une solidarité ethnique exclusive*. N'Djaména: CEFOD.
- Lejeune, M. (2010). *Statistique. La théorie et ses applications*. Paris: Springer-Verlag.

- Lelart, M. (1990). *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. Paris: John Libbey Eurotext.
- Leloup, C., & Ryckmans, H. (2006). *Le rôle des femmes dans le développement*. Consulté le Mai 18, 2012, sur Globonet: <http://www.globonet.org/archives/web/2006/www.globonet.org/horizon-local/shelter/femmmdevept.html>
- Leon, M. (2003). Le renforcement du pouvoir des femmes et l'importance du rapport entre genre et propriété. Dans C. Versuur, & F. Reyssoo, *Genre, pouvoirs et justice sociale* (pp. 29-36). Genève-Paris: L'Harmattan.
- l'Europe, C. d. (2004). *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Strasbourg: Ateliers du Conseil de l'Europe.
- Macé, E. (2015). *L'après-patriarcat*. Paris: Seuil.
- Maoundonodji, G. (2009). *Les enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad*. Louvain: Presses universitaires de Louvain.
- Martin, J. (1998). Politique familiale et travail des mères de famille: Perspective historique: 1942-1982. *Population*, 53 (6), pp. 1119-1154.
- Mathieu, N.-C. (. (2007). *Une maison sans fille est une maison morte: la personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxorilocales*. Paris: Maisons des sciences de l'Homme.
- Mathieu, N.-C. (1991). Tendances actuelles de la recherche en anthropologie des sexes. Dans N. Echard, *Les relations hommes-femmes dans le bassin du Lac Tchad* (pp. 13-34). Paris: ORSTOM.
- Mbaïosso, A. (1990). *L'éducation au Tchad: bilan, problèmes et perspectives*. Paris: Karthala.
- Mead, M. (1966). *L'un et l'autre sexe*. Paris: Gonthier.
- Mead, M. (1969). *Moœurs et sexualité en Océanie*. Paris: Plon.
- Meillassoux, C. (1975). *Femmes, greniers et capitaux*. Paris: Maspero.
- Meron, M., Omalek, L., & Ulrich, V. (2009). Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes. Dans INSEE, *France, portrait social* (pp. 195-217). Paris: La documentation française.
- Millett, K. (1971). *La politique du mâle*. Paris: Stock.
- Minces, J. (1990). *La femme voilée: l'islam au féminin*. Paris: Calmann-Lévy.
- Ministère de la Santé publique, d. l. (2014). *Rapport d'évaluation des 20 ans de mise en oeuvre des recommandations de Beijing*. N'Djaména.
- Ministère de l'Action Sociale, d. l. (2011). *Politique Nationale de Genre*. N'Djaména, Tchad.

- Ministère de l'Action Sociale, d. l. (2011). Stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad. N'Djaména, Tchad.
- Ministère des Finances, e. d. (2015). *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)*. Consulté le Janvier 06, 2016, sur [tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr): http://www.tresor.economie.gouv.fr/3766_initiative-en-faveur-des-pays-pauvres-tres-endettes-ppte
- Molinier, P. (2006). Le care à l'épreuve du travail. Vulnérabilités croisées et savoir-faire discrets. Dans P. Paperman, & S. Laugier, *Le souci des autres. Ethique et politique du care* (pp. 299-316). Paris: Editions de l'EHESS.
- Molyneux, M. (2000). Mobilisation sans émancipation? Participation des femmes, Etat et révolution au Nicaragua. Dans J. Bisilliat, *Le genre: un outil nécessaire. introduction à une problématique* (pp. 123-131). Paris-Genève: L'Harmattan.
- Möser, C. (2011). *Les débats féministes sur le "genre" en France et en Allemagne, thèses voyageuses et traductions culturelles*. Berlin: Thèse de doctorat en sciences politiques à l'Université Humboldt de Berlin.
- Moser, C. (2000). Planification selon le genre dans le Tiers monde: comment satisfaire les besoins pratiques et stratégiques selon le genre. Dans J. e. Bisilliat, *Le genre un outil nécessaire introduction à une problématique* (pp. 133-138). Paris-Genève: L'Harmattan.
- Mucchielli, A. (1986). *L'identité*. Paris: Presses universitaires de France.
- Narayan, D. (2004). *Autonomisation et réduction de la pauvreté*. Washington D.C.: The World Bank.
- Naudet, J.-Y. (2014). *La subsidiarité*. Aix-Marseille: Presses Universitaires d'Aix-Marseille.
- Negura, L. (2006). *L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales*. Consulté le Mars 12, 2015, sur sociologies.revues.org/663: <https://sociologies.revues.org/993>
- Ngangbet Kosnaye, M. (2002). *Entre cuisine et maternité, la femme tchadienne*. (C. ". tchadiennes", Éd.) N'Djaména, Tchad: CEFOD.
- Ngansop, G. J. (1986). *Tchad vingt ans de crise*. Paris: L'Harmattan.
- Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention: Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec: Les presses de l'Université Laval.
- Nirantar. (2007). *Examining Self Help Groups: A Qualitative Study*. New Delhi: Nirantar.
- Ntampaka, C. (2005). *Introduction aux systèmes juridiques africains*. Louvain: Presses Universitaires de Namur.

- OCHA. (2014). *Aperçu des besoins humanitaires Tchad*. Consulté le Juillet 08, 2015, sur Principaux problème humanitaires: http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO%20CHAD%202015%20FINAL_0.pdf
- OCHA. (2015). *Aperçu des besoins humanitaires Tchad 2016*. Consulté le février 21, 2016, sur [humanitarianresponse.info](http://www.humanitarianresponse.info): https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/tchad_hno_2016_final.pdf
- O'connor, M. (2009). *Les approches participatives et le modèle politique de la démocratie délibérative*. Consulté le Juin 15, 2012, sur UVED: <http://www.e-campus.uvsq.fr/claroline/backends/download.php?url=L01vZGVsZV9EZWxpYmVyYXRpZl9NT0NfMTIzNDUucGRm&cidReset=true&cidReq=MSEME401>
- OHCHR. (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Consulté le Mai 18, 2015, sur [ohchr.org](http://www.ohchr.org): <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>
- OHCHR. (2014). *Le comité des droits de l'homme examine le rapport du Tchad*. Consulté le Septembre 20, 2015, sur [ohchr.org](http://www.ohchr.org): <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14396&LangID=F>
- OIM. (2012). *Etude préliminaire du phénomène des migrations au Tchad*. Consulté le Janvier 20, 2016, sur reliefweb: <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/etude-preliminaire-du-phenomene-des-migrations-au-tchad-FR.pdf>
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris: KARTHALA.
- ONU. (2010). *Violence à l'égard des femmes: état des lieux*. Consulté le Décembre 11, 2015, sur [un.org](http://www.un.org): <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>
- ONU-FEMMES. (2015). *La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont 20 ans, rapport de synthèse*. New York: ONU FEMMES.
- ONU-FEMMES. (2015). *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016*. New York: Nations Unies.
- Oppong, C. (1988). Les femmes africaines: des épouses, des mères et des travailleuses. Dans D. Tabutin, *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara* (pp. 421-440). Paris: L'Harmattan.

- Ouédraogo, H. B. (1992). *L'appropriation des projets de développement: le cas des Micro-réalisations au Burkina Faso*. Rimouski: Université du Québec.
- Overholt, C., Anderson, M. B., & Cloud, K. (1985). *Gender Roles in Development Projets: A Case Book*. Harvard: Kumarian Press.
- OXFAM. (2010). *Conséquences de la sécheresse au Tchad*. Consulté le Août 10, 2015, sur oxfam.org: <https://www.oxfam.org/fr/multimedia/photos/cons%C3%A9quences-de-la-secheresse-au-tchad-photos-de-2010>
- OXFAM-TCHAD. (2013). *6 réalités sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde rural au Tchad*. OXFAM: N'Djamena.
- Padacke, F. (2016). *La filière cotonnière du Tchad. Historique, évolution et perspectives*. N'Djamena: COTONTCHAD-SN-Ministère de l'Agriculture.
- Penven, A. (2013). *L'ingénierie sociale: expertise collective et transformation sociale*. Toulouse: Erès.
- Percheron, A. (1993). *La socialisation politique*. Paris: Armand Colin.
- PNUD. (2014). "Substituer le bois de chauffage par des solutions innovantes" pour préserver l'environnement. Consulté le Octobre 20, 2015, sur bi.undp.org: <http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/presscenter/articles/2014/09/24/substituer-le-bois-de-chauffage-par-des-solutions-innovantes-pour-preserver-l-environnement-au-burundi.html>
- PNUD. (2007). *Guide pour l'institutionnalisation de l'approche genre*. Alger: PNUD.
- PNUD. (1995). *La révolution de l'égalité entre les sexes*. Paris: Economica.
- PNUD. (2003). *Rapport mondial sur le développement humain 2003*. New York: PNUD.
- PNUD. (2015). *Rapport sur le développement humain 2015*. New York: PNUD.
- Porter, M., & de Lavergne, P. (2003). *L'avantage concurrentiel*. Paris: Dunod.
- Pourtier, R. (2014). *Afriques noires. Héritages et mutations*. Paris: Hachette livre.
- Prévost, B. (2010). Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté: de Sen à la Manque mondiale. Dans I. Guérin, M. Hersent, & L. (-d. Fraisse, *Femmes, économie et développement: de la résistance à la justice sociale* (pp. 31-61). Paris: érès.
- PRODALKA. (2011). *Concours "bâtissons nos écoles". Procédures et instruments*. Francfort: GIZ.
- PRODALKA. (2010). *Rapport annuel 2010, période du 1er novembre 2009 au 31 octobre 2010*. Pala.

- PRODALKA. (2007). *Rapport d'avancement du PRODALKA* . PRODALKA. N'Djaména: GTZ:KfW.
- PRODALKA. (2004). *Rapport d'avancement du programme*. PRODALKA, N'Djaména.
- PRODALKA. (2006). *Rapport de fin de phase 1 du PRODALKA*. Pala.
- Radas, A.-L. (2006). *Les études de genre à l'IRD*. Paris: IRD.
- Ramadji, B. A. (2010). *Etat des lieux de l'opération d'octroi de crédits: un quasi échec*. Consulté le Janvier 22, 2016, sur cefod.org: <http://waldar.over-blog.com/article-etat-des-lieux-de-l-operation-d-octroi-de-credits-un-quasi-echec-tchad-et-culture-45996347.html>
- Rathgeber, E. (1988). Femmes et développement: les initiatives de quelques organismes subventionnaires. *Recherches féministes* , pp. 103-116.
- Rathgeber, E. (1994). WID, WAD, GAD. Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement. Dans H. Dagenais, & D. Piché, *Femmes, féminisme et développement* (pp. 73-95). Montréal et Kingston: Mac-Gill-Queen's University Press.
- Rawls, J. (2009). *Théorie de la justice*. (Points, Éd., & C. Audard, Trad.) Points Essais, numéro 354.
- Roasngar, T. A. (2008). *L'accès de la terre au Tchad*. N'Djaména: CEFOD.
- Roberts, P. (1979). The integration of women in the development process: some conceptual problems. *IDS Bulletin*, vol. n°3.
- Rocher, G. (1970). *Introduction à la sociologie générale 3. Le changement social*. Paris: Points.
- Rogers, B. (1980). *The domestication of women: discrimination in developing societies*. (A. T. London, Éd.) London.
- Rolland, J.-P. (1994b). Désirabilité sociale de "marqueurs" des dimensions de personnalité du modèle en 5 facteurs: le rôle de l'enjeu. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée* , 65-71.
- Rollinde, M. (2010). *Genre et changement social en Afrique*. Paris: Agence universitaire de la francophonie.
- Rousseau, N. (2012). *Fiche de droit administratif: l'ordre administratif*. Consulté le Septembre 2016, sur Les chevaliers des grands arrêts: <https://chevaliersdesgrandsarrets.com/2012/04/10/fiche-droit-administratif-ordre-public/>

- Rubin, G. (1992). *Thinking Sex: Notes for a Radical Theory of the Politics of Sexuality (1984)*. Consulté le September 22, 2016, sur ipce.info/library: https://www.ipce.info/library_3/pdf/rubin_thinking_sex.pdf
- Ryckmans, H. (1993). Les programmes de développement pénalisent-ils les femmes africaines? *Peuples & Libérations*, pp. 17-23.
- Ryckmans, H. (1995). L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines. *Recherches féministes*, 8, pp. 51-74.
- Sahel, A. p. (2012). *Les mils, céréales à la base de l'alimentation au Sahel*. Consulté le Février 03, 2016, sur Action: <http://actionpourlesahel-blog.overblog.com/les-mils-cereales-a-la-base-de-l-alimentation-au-sahel>
- Saint-Hilaire, C. (1996). La production d'un sujet-femme adapté au développement. Le cas de la recherche féministe aux Philippines. *Anthropologie et sociétés*, 81-102.
- Scott, J. (1988). Genre: une catégorie utile d'analyse historique. *Les cahiers du GRIF*, pp. 125-153.
- Sen, A. (1992). *Inequality Reexamined*. (2. Seuil, Éd., & T. f. Repenser l'inégalité, Trad.) Paris: Harvard University Press.
- Sen, G., & Grown, C. (1987). *Development, Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*. New York: Monthly Review Press.
- Silvera, R. (1996). *Le salaire des femmes: toutes choses inégales...* Paris: La Documentation Française.
- Sow, F. (2011). La globalisation en Afrique: les femmes, l'Etat et le marché. 1-21.
- Stottok, B., Bergaus, M., & Andrea, G. (2011). *Color Coding: an Alternative to analyse Empirical Data via Grounded Theory*. Consulté le Septembre 21, 2011, sur stottok.rollsport-nuernber.de: http://stottok.rollsport-nuernberg.de/2011-03-13_ECRM_Colour_Coding.pdf
- Stottok, B., Bergaus, M., & Andrea, G. (2011, Mars 03). *Color Coding: an Alternative to analyse Empirical Data via Grounded Theory*. Consulté le Septembre 21, 2011, sur stottok.rollsport-nuernber.de: http://stottok.rollsport-nuernberg.de/2011-03-13_ECRM_Colour_Coding.pdf
- Tabutin, D. &. (1988). *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*. Paris: L'Harmattan.
- Tahon, M. B. (2004). *Sociologie des rapports de sexe*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

- Tchad. (2005). *Constitution du 31 mars 1996 révisée*. Consulté le Octobre 22, 2015, sur [presidence.td: https://www.presidence.td/fr-page-86-La_Constitution.html](https://www.presidence.td/fr-page-86-La_Constitution.html)
- Tchad. (2008). *Document de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté, 2008-2011*. N'Djaména.
- Tchad. (2013). *Plan National de Développement*. N'Djaména.
- Tchad. (2003). *Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement du Tchad 2003-2020*. New-York: PNUD.
- TCHAD/FAO, Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation. (2013). *Plan quinquennal de développement de l'agriculture au Tchad, document principal (Version finale)*. N'Djaména: FAO.
- Tchadenligne. (2012). *Point d'arrêt sur l'Accord du 13 août 2007*. Consulté le Juillet 23, 2015, sur [tchadenligne.com: http://www.tchadenligne.com/article-point-d-arret-sur-l-accord-du-13-aout-2007-au-tchad-109081783.html](http://www.tchadenligne.com/article-point-d-arret-sur-l-accord-du-13-aout-2007-au-tchad-109081783.html)
- Temporal, F., & Larmarange, J. (2006). *Déroulement des enquêtes quantitatives et/ou qualitatives*. Consulté le Juin 20, 2015, sur Laboratoire Poplnter, Département des Sciences Humaines et Sociales-Université Paris 5 René Descartes: http://www.joseph.larmarange.net/IMG/pdf/deroulement_enquete.pdf
- Thébaud, F. (2007). *Ecrire l'histoire des femmes et du genre (2ème édition revue et augmentée)*. Lyon: ENS .
- Thorne, B., & Yalom, M. (1982). *Rethinking the Family. Some Feminist Questions*. Boston: Northeastern University Press, 1982.
- Tubiana, M.-J. (1985). *Des troupeaux et des femmes*. Paris: L'Harmattan.
- Tubiana, M.-J. (2004). *Parcours de femmes, les nouvelles élites*. Paris: Sésia.
- Tubiana, M.-J. (1964). *Survivances préislamiques en pays Zaghawa*. Paris: Institut d'ethnologie.
- Tubiana, M.-J., & Tubiana, J. (1989). *Contes Zaghawa*. Paris: L'Harmattan.
- UCEC. (2014). *Première institution de microfinance au Tchad*. Pala: UCEC.
- UNDRO. (1984). *Tchad-Sécheresse et guerre civile (Novembre 1984)*. Genève: UNDRO.
- UNEP. (1992). *Les femmes et la gestion de l'eau: une approche intégrée*. Consulté le Octobre 27, 2015, sur Programme d'environnement des Nations Unies: <http://www.unep.org/PDF/Women/french/ChapterFive.pdf>
- UNFPA, M. d. (2010). *Analyse documentaire sur les violences basées sur le genre au Tchad*. N'Djaména: UNFPA.

- UNICEF. (2015). *Protection mariage des enfants, engagement au plus haut sommet de l'Etat: Le Tchad s'engage pour zéro cas de mariage des enfants d'ici 2020*. Consulté le Janvier 15, 2016, sur reliefweb: <http://reliefweb.int/report/chad/m-re-et-enfant-bulletin-dinformation-de-lunicef-chad-avril-2015>
- URD. (2011). *Foyers améliorés au Tchad, solutions pour réduire la consommation de bois de cuisson*. Consulté le Novembre 09, 2015, sur urd.org: http://www.urd.org/IMG/pdf/Foyer_ameliore_Tchad.pdf
- VENRO. (2009). *Le genre dans la coopération au développement*. Bonn: VENRO.
- Verschuur, C. (2003). L'"empowerment", des approches contrastées; études de cas en Amérique latine. Dans C. Verschuur, & F. Reysoo, *Genre, pouvoirs et justice sociale* (pp. 235-250). Paris-Genève: L'Harmattan.
- Vincens, J. (2001). Expérience professionnelle et formation. *Agora débats/jeunesses* , 55-67.
- Wahnich, S. (2006). *Enquêtes quantitatives et qualitatives, observation ethnographique*. Consulté le juin 21, 2014, sur Bulletin des bibliothèques de France: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-06-0008-002>
- Wijdan, A. (2002). Les femmes musulmanes: entre cliché et réalité. *Diogène* , pp. 92-105.
- Witang. (2009). *La famille*. Consulté le Septembre 2016, sur witantoua-la-tchadienne: witantoua-la-tchadienne.over.blog/article-28266571.html
- Witang. (2009). *Le mariage*. Consulté le Septembre 2016, sur witantoua-la-tchadienne: witantoua-la-tchadienne;over-blog.com/article-28266797.html
- Wong, K. F. (2003). Empowerment as a Panacea for Poverty. Old Wine in new bottles? Reflections on the World's Banks Conception of Power. *Progress in Development Studies* , pp. 307-322.
- Xinhua. (2015). *Le Tchad face au défi de l'eau potable et de l'assainissement*. Consulté le Septembre 01, 2019, sur french.peopledaily.com.cn: <http://french.peopledaily.com.cn/n/2015/0324/c96852-8867459.html>
- Xinhua. (2010). *Tchad: les ajustements structurels paralysent l'agriculture*. Consulté le Août 29, 2015, sur Le quotidien du peuple en ligne: <http://french.peopledaily.com.cn/International/7156685.html>
- Young, K. (1993). *Planning Development with Women; Making a World of difference*. London and Basingstoke: MacMillan.

TABLE DES MATIERES

Résumé de thèse.....	4
Abstract.....	5
Sigles et abréviations.....	6
Introduction générale.....	8
Première partie : cadre théorique et méthodologique	15
Chapitre 1. Cadre théorique	16
1.1 Problématique.....	18
1.1.1 Les différentes facettes du genre	20
1.1.1.1 Le concept de patriarcat	28
1.1.1.2 Egalité comme dispositif de défense des droits des femmes	31
1.1.1.2.1 Les deux courants en lice.....	31
1.1.1.2.2 Trois façons de penser et de combattre l’oppression des femmes.....	34
1.1.1.3 Problématique du genre en Allemagne.....	35
1.1.1.4 L’idée du genre au Tchad.....	37
1.1.1.4.1 Quelques observations du concept du genre au Tchad.....	37
1.1.2 Genre et développement.....	38
1.1.2.1 Présupposés théoriques et approche de l’Intégration des femmes dans le développement (IFD).....	39
1.1.2.2 De l’approche de « l’Intégration des femmes au développement » (IFD) à l’approche « Genre et développement » (GED).....	42
1.1.2.3 Prise en compte de la pauvreté	47
1.1.2.3.1 Le concept de « féminisation de la pauvreté »	47
1.1.2.3.2 Approche de prise en compte de la pauvreté	48
1.1.2.4 Domaines où sévissent les inégalités de genre dans le développement... ..	49
1.1.2.4.1 La division sexuelle du travail.....	49

1.1.2.4.2	Le triple rôle	53
1.1.2.4.3	L'accès et le contrôle des ressources	55
1.1.2.4.4	Situation des femmes (besoins pratiques et intérêts stratégiques).....	59
1.1.2.4.5	<i>Empowerment</i>	63
1.1.2.5	Cadres conceptuels d'analyse du genre	69
1.2	Questions de recherche.....	71
1.3	Les hypothèses de recherche	72
1.4	Les objectifs	72
1.4.1	Objectif général	72
1.4.2	Objectifs spécifiques	73
1.5	Le contexte et intérêt de la recherche	73
1.6	La matrice des dimensions ou le modèle d'analyse	77
Chapitre 2.	Cadre méthodologique	79
2.1	Méthodes et techniques de recherche	79
2.1.1.	Méthodes et techniques qualitatives.....	79
2.1.1	Méthodes et techniques quantitatives.....	87
2.1.1.1	L'échantillonnage.....	90
2.1.1.2	Les cibles du questionnaire	91
2.2	L'enquête de terrain	92
2.2.1	Le cadre d'étude	92
2.2.2	Logistique de recueil des données.....	97
2.2.3	Exploitation des données empiriques	99
2.2.4	Difficultés rencontrées	101
Deuxième partie : Cadre institutionnel du PRODALKA, contexte sociopolitique et économique du Tchad, représentations sociologiques du milieu et les stratégies pour adresser la situation des femmes.....		103
Chapitre 3.	Cadre institutionnel et présentation du PRODALKA	105
3.1	Le PRODALKA	105

3.1.1	Présentation de la structure	105
3.1.1.1	Clarification des termes projet et programme.....	106
3.1.2	Caractéristiques et organisation du PRODALKA.....	108
	Coordination sectorielle	110
3.1.3	Brève présentation des trois composantes du PRODALKA et des résultats obtenus	111
3.1.4	La stratégie nouvelle mise en place en faveur des femmes(Klein, 2008)	116
3.1.4.1	Les raisons du peu d'implication des femmes dans le processus des plans de développement local (PDL).....	118
3.1.4.2	Stratégie d'implication des femmes dans les plans de développement local	119
3.1.5	Réalité de la stratégie de genre dans la coopération allemande au Tchad	121
3.1.5.1	Problématique du genre dans les Accords entre Tchad et Allemagne et considérations générales pour sa mise en œuvre sur le terrain.....	122
3.1.5.2	Tentative de mise en œuvre de l'approche genre au PRODALKA	125
3.2	Les représentations sociologiques dans le milieu étudié.....	127
3.2.1	Différentes représentations sociales	127
3.2.1.1	L'apport du religieux et de la langue.....	128
3.2.1.2	Les autres apports et les types de représentations.....	130
Chapitre 4. Contexte du développement au Tchad (des soubresauts politiques à l'inquiétude socio-économique).....		135
4.1	Situation politico socioéconomique	135
4.1.1	Les soubresauts sociopolitiques	135
4.1.2	La déliquescence économique et le temps des plans d'ajustement structurel (PAS)	137
4.1.2.1	Les effets combinés de la guerre et de la sécheresse.....	138
4.1.2.2	Les déboires du coton.....	139
4.1.2.3	Autres difficultés.....	140

4.2	Les alternatives pour faire face à la situation politico-socioéconomique	142
4.2.1	Les solutions politiques envisagées.....	142
4.2.1.1	L'Accord politique du 13 août 2007	142
4.2.1.2	Principaux acquis de l'Accord politique	143
4.2.2	Les solutions en matière de développement.....	146
4.2.2.1	La stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP).....	146
4.2.2.2	Le Plan national de développement.....	149
4.2.2.3	L'apport de la coopération internationale.....	150
4.2.2.4	Appréciation des investissements réalisés sur les fonds de la coopération multilatérale	152
Chapitre 5.	Les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad	155
5.1	La politique nationale de genre au Tchad	155
5.1.1	Contexte de son élaboration	155
5.1.2	Analyse des inégalités au Tchad	158
5.1.2.1	Dans les secteurs sociaux.....	158
5.1.2.1.1	Au plan socioculturel.....	158
5.1.2.1.2	Au plan éducationnel	160
5.1.2.1.3	Sur le plan de la santé	161
5.1.2.1.4	Sur les plans de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement	162
	Ces différents secteurs sont très mal couverts pour les populations tchadiennes. .	162
5.1.2.2	Dans le secteur de la production	164
5.1.2.3	Au niveau institutionnel (politique et prise de décision)	165
5.1.2.4	Au niveau de la justice et des droits humains	166
5.1.3	Les mécanismes prévus pour la promotion du genre	167
5.2	Le Code des personnes et de la famille	169
5.2.1	Etat des lieux de la question	170

5.2.2	Difficulté d'élaboration du Code et perpétuation des inégalités entre les hommes et les femmes.....	173
5.3	Les autres politiques liées aux femmes: la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad	175
5.3.1	L'analyse de la situation des violences	176
5.3.2	Les orientations stratégiques	178
Troisième partie : Analyse et interprétation des données de l'enquête menée sur le terrain.....		181
Chapitre 6. Analyse des caractéristiques de la population d'étude.....		183
6.1	Les caractéristiques sociodémographiques.....	183
6.2	Des caractéristiques socioéconomiques	202
6.2.1	Actions économiques pouvant améliorer la situation des femmes	203
6.2.1.1	Les revenus	203
6.2.1.2	La production agricole.....	204
6.2.1.3	Les ressources en bétail.....	204
6.3	Des caractéristiques sexospécifiques de la population cible de la recherche.....	208
Chapitre 7. Contribution du programme de développement à l'amélioration de la situation économique des femmes		220
7.1	Actions engagées pour générer les revenus.....	220
7.1.1	Situation des revenus avec l'avènement du PRODALKA et appréciation des bénéficiaires	220
7.2	Présence du PRODALKA et les autres ressources	227
7.2.1	La situation de la production agricole	227
7.2.2	La situation du bétail avec l'avènement du programme	230
7.3	Principales raisons de la non augmentation substantielle des ressources des femmes à la fin de l'activité du programme de développement	233
7.3.1	L'impréparation dans la réalisation des projets spécifiques aux femmes	233
7.3.2	Les projets spécifiquement femmes ne faisaient pas partie du plan opérationnel du PRODALKA.....	234

7.3.3	Faiblesse au niveau de l'identification et de la planification des projets	234
7.3.4	La mauvaise qualité des équipements destinés à mener des projets générateurs de revenus	236
7.3.4.1	Association Katbo :	236
7.3.4.2	Union des groupements féminins Djoksaguiri :	237
7.3.4.3	Groupement Ngayam/Halla de Domo :	238
7.3.4.4	Groupement Peebang de Bissi-Mafou :	238
7.4	Autres types de difficultés rencontrées dans les autres projets	239
7.4.1	Détournement des fonds générés par un projet et non prise en compte des aspects de gestion et de commercialisation: l'exemple du groupement Naré de Tikem	239
7.4.2	Difficulté de réalisation d'un projet de plantation d'arbres fruitiers : le cas de Peebang de Pala	240
7.4.3	L'exploitation à minima des magasins de stockage	241
7.5	Etat de la santé.....	244
7.5.1	Situation sanitaire des femmes et le programme de développement.....	244
7.5.2	Les autres obstacles liés à la santé	247
7.6	La question de l'éducation	249
7.6.1	Situation de l'éducation et le programme de développement	249
7.6.2	Situation difficile des femmes face à la scolarisation des enfants	251
7.7	La question de l'habitat	256
7.7.1	Etat de l'habitat dans la zone du PRODALKA.....	256
7.7.2	Difficultés liées l'habitat rudimentaire.....	258
Chapitre 8.	L'effectivité de la stratégie du genre au sein du PRODALKA.....	262
8.1	Prise en compte des aspects sexospécifiques dans les activités menées par le PRODALKA	263
8.1.1	La participation à l'élaboration des activités du programme de développement... ..	264
8.1.2	Fréquence des rencontres et le suivi des activités	265

8.1.3	Le déni du genre	267
8.1.3.1	La question de la prise en compte des besoins des femmes.....	267
8.1.3.2	Convaincre les hommes d'accepter l'insertion des projets féminins dans le plan de développement local (PDL)	268
8.1.3.3	Mobiliser la contribution des femmes pour le financement de leurs projets	269
8.1.3.4	Difficile accès des femmes aux financements du PRODALKA	270
8.1.4	La faible application des principes de l'approche « Genre et développement »	271
8.1.4.1	Les axes d'orientation vers la prise en compte des besoins des femmes .	271
8.1.4.2	Stratégie inopportune dans la réalisation des actions de développement	273
8.1.4.3	L'incohérence dans la réalisation des actions de développement pour les femmes	274
8.1.4.4	La réalisation mitigée des besoins pratiques des femmes	276
8.1.4.5	Impossible réalisation des intérêts stratégiques des femmes	277
8.2	La prise en compte du genre dans le recrutement des personnels au sein du PRODALKA	279
8.2.1	Typologie des personnels	280
8.2.2	Répartition des personnels selon les postes dans l'organigramme	280
8.2.2.1	Difficulté de trouver des femmes tchadiennes correspondant aux standards de recrutement requis	281
8.2.2.2	L'effort volontariste de recruter les femmes au sein du PRODALKA..	282
Chapitre 9.	Contribution du PRODALKA et de l'Etat à l'atténuation des inégalités de genre	287
9.1	Actions du PRODALKA dans la valorisation des femmes et appropriation des dites actions	288

9.1.1	Actions du PRODALKA comme déclencheurs de la valorisation des femmes ...	288
9.1.1.1	Les ressources matérielles.....	288
9.1.1.2	Les formations réalisées et les mesures significatives prises	291
9.1.1.3	Les appuis institutionnels accordés et leurs effets.....	296
9.1.1.4	Les différents apprentissages grâce au PRODALKA (cas des voyages d'échange).....	299
9.1.2	Contribution du PRODALKA dans la lutte contre la domination des femmes	301
9.1.2.1	Au niveau de la division sexuée des tâches et du triple rôle des femmes	301
9.1.2.1.1	Par rapport aux gains reçus.....	302
9.1.2.1.2	L'apport des formations et divers appuis en conseils.....	303
9.1.2.2	Difficile contribution du PRODALKA à l'égalité ou à l'équité du genre et à l'accès et au contrôle des ressources	304
9.2	Besoins et aspirations des femmes dans la perspective du renforcement de leur pouvoir.....	309
9.2.1	Besoin d'ouverture	309
9.2.2	Changements attendus des maris.....	312
9.2.3	Type de changement souhaité au niveau de la famille et de la communauté..	312
9.3	Les mesures à prendre par le PRODALKA et l'Etat tchadien pour le renforcement du pouvoir des femmes.....	313
9.3.1	Mesures que le PRODALKA aurait dues prendre	314
9.3.1.1	Mesures appropriées pour améliorer les conditions matérielles des femmes	314
9.3.1.1.1	L'implication de tous les groupes cibles	314
9.3.1.1.2	Le choix des activités à mener et celui des équipements pour les projets..	315
9.3.1.2	La valorisation du statut des femmes dans leur milieu de vie.....	317

9.3.1.2.1	Meilleure planification des projets avec utilisation des outils appropriés pour tenir compte du temps des femmes	317
9.3.2	Contribution de l'Etat tchadien dans la lutte contre les inégalités de genre.....	318
9.3.2.1	Satisfaction des intérêts stratégiques des femmes.....	319
9.3.2.2	La prise en compte des besoins pratiques des femmes.....	321
Conclusion générale		324
BIBLIOGRAPHIE		328
TABLE DES MATIERES		347
ANNEXES.....		358

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1: Modèle d'analyse (approche conceptuelle).....	78
Tableau 2: Nombre d'organisations féminines et personnes rencontrées	91
Tableau 3: Type d'infrastructures réalisables par le FDD selon les secteurs	112
Tableau 4: Quantité de sacs de céréales stockés dans les magasins des femmes.....	121
Tableau 5: Déficit céréalier du Tchad de 2000 à 2004.....	139
Tableau 6 : Situation matrimoniale et l'âge	185
Tableau 7 : Structure de la population recensée dans le Mayo-Kebbi selon la religion	188
Tableau 8 : Répartition de la population âgée de 15 à 65 ans selon la situation d'activité (en %) %)	198
Tableau 9 : Répartition du niveau d'instruction au niveau national et régional (en %)	200
Tableau 10 : Principaux groupes ethniques dans le Mayo-Kebbi	201
Tableau 11 : Tâches exécutées par les femmes	216
Tableau 12: Comment alléger les tâches des femmes	218
Tableau 13: Comparaison des revenus par régime matrimonial	224
Tableau 14 : Prestations du centre de santé.....	246
Tableau 15 : Les 10 étapes à parcourir pour l'élaboration d'un plan de développement local (ici celui d'un canton)	269
Tableau 16 : Personnels cadres par sexe dans l'organigramme du PRODALKA au 30 juin 2008	281
Tableau 17 : Mesures à prendre pour lutter contre les inégalités subies par les femmes.....	320

Liste des photos

Photo 1 : Entretien collectif avec les femmes du village Zabily (zone de Léré).....	83
Photo 2 : Récolte de sorgho et de maïs	95
Photo 3 : Une infrastructure sociale, le centre de formation féminin de Gounou-Gaya	113
Photo 4 : Récolte et transport du mil.....	115
Photo 5: Différents types de foyers améliorés portatifs	120
Photo 6: Exemple d'un magasin de stockage à Zabily	242
Photo 7 : Un centre de santé construit par le PRODALKA	245
Photo 8: Exemple d'une école communautaire de la région	250
Photo 9 : Bâtiment de deux classes construit par le PRODALKA	252
Photo 10 : Exemple d'habitation dans la région	256

Liste des cartes

Carte 1 : le pays et la région d'étude	96
Carte 2 : Localités où la collecte des données a eu lieu	97
Carte 3: Découpage administratif de la zone d'intervention du PRODALKA	106

Liste des graphiques

Graphique 1 : Etat comparatif de la religion au Tchad et dans l'échantillon d'étude.....	188
Graphique 2 : Echantillon réparti selon l'âge des enquêtées.....	192
Graphique 3 : Echantillon selon l'âge (boîte à moustaches de Tukey).....	193
Graphique 4 : Echantillon des emplois masculins	196
Graphique 5: Etat comparé des revenus avant et après le PRODALKA	221
Graphique 6: Boîte à Moustaches représentant la situation des revenus avant et après l'avènement du PRODALKA	222
Graphique 7 : Etat comparé de la production agricole avant et après le PRODALKA	227
Graphique 8: Boîte à moustaches représentant la situation de la production agricole pendant les deux périodes	229
Graphique 9 : Etat comparé de l'acquisition du bétail avant et après le PRODALKA	230
Graphique 10 : Boîte à moustaches représentant la disponibilité en bétail avant et après le PRODALKA.....	231

ANNEXES

ANNEXE I : Outils de recueil de données

- Questionnaire

Questionnaire Femmes

jan-mars 2013 - Emmanuel

Impact des projets de développement sur la qualité de vie des femmes: l'exemple du PRODALKA au Tchad.

Les réponses à ce questionnaire sont essentiellement confidentielles et rentrent dans le cadre d'une thèse.

Merci de répondre le plus objectivement possible.

Relations inégalitaires dans la société

1. Quel est l'état des relations entre hommes et femmes dans votre région ?

- Satisfaisant Pas du tout satisfaisant

2. Si l'état des relations avec les hommes n'est pas satisfaisant, quelles en sont les raisons ?

- Domination des hommes Violence Polygamie

3 réponses au maximum

3. Comment jugez-vous les rapports que vous vivez dans votre foyer? Dans votre famille et dans votre communauté?

- Egalitaires Inégalitaires

4. Si les rapports sont inégalitaires, comment cela se manifeste-t-il: dans le foyer?

- Actes de domination du mari
 La femme travaille beaucoup dans le foyer
 Le mari ne subvient pas aux besoins du foyer
 Le mari violence son épouse
 Mauvaise répartition des revenus du foyer
 Autres (Le mari ne rend aucun compte à l'épouse et préfère sa nouvelle femme)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

5. Comment se manifestent les inégalités dans la famille ou dans la communauté?

- Voix des femmes ne compte pas
 Pas d'héritage pour les femmes
 Peu de considération pour les femmes
 Femmes exclues des instances de décision
 Autre (travail des femmes peu valorisé)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

6. Quelles sont les actions à mener pour lutter contre les inégalités?

- Sensibilisation des hommes à tenir compte des femmes
 Revendication des droits par les femmes à travers des plateformes solides
 Changements sont imposés aux hommes par l'Etat et les organisations internationales
 Pas de solution
 Concertations entre hommes et femmes en vue de trouver une solution satisfaisante pour tous
 Fondements de la société sont à repenser
 Autres (apprendre aux enfants à respecter les femmes, intervention de Dieu)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

7. Quelles sont les charges qui vous incombent à titre principal ?

- Alimentation Santé Logement
 Scolarité Transport

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

8. Quelles sont les charges qui incombent à votre partenaire ?

- Alimentation Santé Logement
 Scolarité Transport

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

9. Par rapport aux tâches domestiques, qui de l'homme ou de la femme est le plus occupé?

- L'homme La femme

10. Pourquoi la charge de travail des femmes est-elles aussi importante?

- La tradition
 Femme propriété de l'homme, suite à dot versée
 Refus de l'homme d'aider dans les tâches domestiques
 Age avancé du mari
 Difficultés liées au veuvage
 Surcroit de tâches pour les femmes à cause du mariage polygamique
 Volonté de Dieu

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

11. Qu'est ce qui peut être fait pour alléger vos tâches domestiques?

- Permettre aux femmes de faire des activités génératrices de revenus afin de rémunérer les personnes qui les aident
 Offrir une technologie adaptée pour réduire la pénibilité des tâches des femmes
 Enfants de la maison aident les femmes dans les tâches domestiques
 Sensibiliser les hommes à aider les femmes dans leurs tâches domestiques
 Autres (former les femmes aux compétences pratiques, favoriser des cadres de concertation entre hommes et femmes)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

12. Comment avez-vous connu le PRODALKA ?

- Par mon association
- Par une autre organisation de développement
- Famille
- Amis
- Le PRODALKA s'est présenté lui-même

13. Quels types de relations aviez-vous avec le PRODALKA ?

- Formations
- Mise en place d'un équipement de transformation
- Echanges d'informations
- Prestation de services
- Dotation en matériels
- Mise en place d'une infrastructure

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

14. Aviez-vous un contrat formel avec le PRODALKA?

- Oui Non Ne sait pas

15. Quelle était la durée du partenariat ?

- Durée inconnue Dépend du projet 10 jours
- 6 mois 1 an 1 à 2 ans

16. Que devriez-vous offrir au PRODALKA dans votre collaboration?

- Votre temps Votre force de travail
- Vos ressources matérielles ???

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

17. Votre relation avec le PRODALKA était-elle... ?

- Individuelle Associative

18. Vos activités avec le projet profitaient-ils uniquement aux femmes ?

- Oui Non

19. En quoi consistaient les activités menées en collaboration avec le PRODALKA?

- Formation et transformation des produits
- Acquisition de matériels
- Construction d'un magasin de stockage
- Mise en place de petits projets

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

Participation et implication dans le PRODALKA

20. Le PRODALKA vous a-t-il donné la possibilité de participer à l'élaboration de ses activités ?

- Oui Non Ne sait pas

21. Si oui comment cela se passait-il ?

22. Le PRODALKA vous a-t-il donné la possibilité de participer à la mise en oeuvre de ses activités ?

- Oui Non

23. Comment cela se remarquait votre participation dans les activités du programmes ?

- Présence lors de la présentation de l'offre de service du PRODALKA
- Différentes rencontres d'échange
- Décisions concertées pour le projet
- Acceptation par le PRODALKA de travailler avec nous

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

24. Quelle était la fréquence des contacts avec le programme?

- Régulière Pas régulière

25. Le PRODALKA vous considérait-il, vous et votre association comme ses partenaires?

- Oui Non

26. Comment cela se manifestait la considération du programme?

- Implication effective des femmes à l'activité
- Le PRODALKA s'est présenté à nous et nous a proposé la collaboration
- Présence aux réunions et travail fait ensemble
- Formations organisées à notre intention
- Voyage d'échange
- Autre (différents contacts établis)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

27. Comment s'est manifesté le peu de considération du programme à votre endroit?

- Le PRODALKA a mis à notre disposition un projet que nous n'avons pas choisi
- Peu de suivi de nos activités
- L'objet principal de notre collaboration n'a pas été pris en compte
- Autres (mauvais équipements pour le projet, pas de réalisation de grande envergure)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

28. Qu'est ce qui a le mieux marché dans le PRODALKA selon vous?

- Formations et connaissances apportées
- Projets réalisés pour les femmes
- Equipements collectifs réalisés
- Interventions dans les zones rurales
- Autre (éveil des consciences)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

29. Qu'aurais dû faire le PRODALKA pour que son intervention soit plus bénéfique aux femmes?

- Fonds pour financer les activités génératrices de revenus des femmes
- Suivi et accompagnement de longue durée du PRODALKA
- Dotation en équipements fonctionnels et formations pour mener à bien les projets
- Technologie adaptée pour diminuer la pénibilité de la tâche des femmes
- Autre (mise en place des cadres de concertation permanents dans les localités)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Situation économique et de bien-être des membres (avant le projet)

30. Aviez-vous un revenu avant votre collaboration avec le PRODALKA?

- Oui Non

31. A combien évaluez-vous vos revenus en Francs CFA?

- de 40000 De 40000 à 79000
 De 80000 à 119000 Des 120000 à 159000
 De 160000 à 199000 De 200000 à 250000
 + de 250000

32. Aviez-vous d'autres ressources non monétaires

- Oui Non

33. Quelles ressources non monétaires possédez-vous?

- Stock de produits agricoles Bétail
 Biens mobiliers Terrains

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

34. Quelle est l'estimation de votre production agricole (en kg)

- de 200 De 200 à 399 De 400 à 599
 De 600 à 799 De 800 à 1000 + de 1000

35. Quelle est la superficie dont vous disposiez (en ha)?

- 1 ha 2 ha + de 2 ha

36. Possédez-vous de biens mobiliers?

- Lits Chaises Tables Armoires Canapés

37. Combien de têtes de bétail possédez-vous? (par tête)

- de 2 De 2 à 4 De 5 à 7 De 8 à 10
 De 11 à 13 + de 13

38. Disposiez-vous d'un habitat personnel avant le programme?

- Oui Non

39. Votre habitat disposait-il de toilettes aménagées avant le programme?

- Oui Non

40. Tous vos enfants d'âge scolaire (6/15 ans) étaient-ils scolarisés?

- Oui Non

41. Existait-il un centre de santé qui pouvait vous accueillir?

- Oui Non

42. A quelle distance vous situez-vous par rapport au centre de santé (en mètres)?

- de 1000
 De 1000 à 2000
 De 2001 à 3000
 De 3001 à 4000
 De 4001 à 5000: De 5001 à 6000
 + de 6000

43. Quelles sont les prestations que vous y recevez?

- Consultations simples Soins infirmiers
 Accouchements Analyses sanguines
 Vaccination

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

44. Toutes les personnes à votre charge pouvaient-elles se faire soigner au centre de santé?

- Oui Non

45. Pourquoi ne pouviez-vous pas accéder aux soins?

- Pas de moyens suffisants pour s'occuper de tout le monde
 Eloignement du centre de santé
 Absentéisme du personnel soignant

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

46. Participiez-vous à d'autres regroupements en dehors de votre association?

- Oui Non

47. A quels regroupements participiez-vous?

- Partis politiques
 Syndicats
 Organisations de défense des droits
 Association des femmes chrétiennes
 Association d'entraide familiale
 Association des femmes commerçantes
 Association des parents d'élèves
 Associations traditionnelles
 Autre organisation de développement

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

48. Pourquoi ne participez-vous pas à d'autres regroupements?

- Peu d'intérêt
- Pas de temps
- Ne comprend rien à ces choses
- Affaire des hommes
- Vieillesse
- Mon mari n'aime pas que je sorte souvent

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

49. Avez-vous l'impression d'avoir eu une bonne vie avant de collaborer avec le PRODALKA ?

- Oui Non

50. Pourquoi vous sentiez-vous épanoui?

- Mes problèmes de base sont résolus
- Variété d'activités menées
- Bonne gestion de mes activités

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

51. Pourquoi ne vous sentiez-vous pas épanoui?

- Trop de charges et pas de temps pour les loisirs
- Pas de moyens suffisants pour régler les problèmes
- Dépendance vis-à-vis des hommes

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

Situation économique et de bien-être des membres à la fin du projet

52. Vos revenus étaient-ils supérieurs ou égaux à ceux d'avant la collaboration avec le PRODALKA?

- Oui Non

53. En quoi consistaient vos revenus après le PRODALKA?

- En argent En stock de produits agricoles
- En têtes de bétail

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

54. A combien évaluez-vous vos revenus après le PRODALKA (en Francs CFA)?

- de 40000 De 40000 à 79000
 De 80000 à 119000 De 120000 à 159000
 De 160000 à 199000 De 200000 à 250000
 + de 250000

55. A combien estimez-vous votre production agricole après la collaboration avec le programme (en kg)

- de 200: De 200 à 399 De 400 à 599 De 600 à 799
 De 800 à 1000 + de 1000

56. A combien estimez-vous votre cheptel (en têtes de bétail)?

- de 2 De 2 à 4 De 5 à 7 De 8 à 10
 De 11 à 13 + de 13

57. Après le PRODALKA, à combien estimez-vous la superficie de terrains disponibles que vous pouvez exploiter (en ha)?

- 1 ha 2ha + de 2 ha

58. Disposez-vous d'autres ressources après le programme?

59. Pourquoi vos revenus ne sont pas supérieurs ou égaux à ceux obtenus avant l'activité du PRODALKA?

- Difficulté de s'en sortir sans soutien externe et mauvais accompagnement du programme
- Activités génératrices de revenus ne fonctionnent plus et mauvaise organisation des associations
- Charge familiale accrue
- Conditions naturelles défavorables
- Mauvaise qualité et insuffisance des équipements mis à notre disposition

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

60. A la fin du programme, avez-vous encore un habitat personnel?

- Oui Non

61. Pourquoi manquez-vous d'habitat?

- L'inondation a emporté ma case
- Ressources financières insuffisantes
- Charges de famille lourdes
- J'habite encore chez les parents

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

62. A la fin des activités du PRODALKA, votre habitat avait-il des toilettes aménagées?

- Oui Non

63. Pourquoi vos toilettes ne sont pas toujours aménagées?

- Peu de ressources financières
- Négligence
- L'essentiel est d'avoir des toilettes
- L'habitude dans la région
- Destruction par la pluie

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

64. Tous vos enfants d'âge scolaire sont-ils toujours scolarisés?

- Oui Non

65. Pourquoi vos enfants ne sont pas scolarisés?

- Peu de ressources financières
- Ecole pas obligatoire pour les filles
- Pas encore d'enfants en âge scolaire
- Les enfants doivent aider la famille en travaillant
- Eloignement de l'école

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

66. Existe-t-il un centre de santé dans votre localité à la fin du programme?

- Oui Non

67. Quelles sont les prestations offertes par le centre de santé?

- Consultation pour affections simples
- Soins infirmiers
- Accouchement
- Vaccination
- Analyse sanguine

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

68. Pourquoi toutes les personnes à votre charge ne pouvaient-elles pas se faire soigner au centre de santé?

- Eloignement du centre de santé
- Peu de moyens financiers
- Indisponibilité du personnel soignant
- Le personnel de santé est désagréable
- Je préfère les tradipraticiens

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

69. Le PRODALKA vous a-t-il permis d'améliorer votre qualité de vie?

- Oui Non

70. Donnez les raisons qui vous font penser que vos conditions de vie s'améliorent

- Formations reçues et ouverture d'esprit
- Infrastructures collectives (centres de santé, écoles, marchés)
- Encadrement et conseils techniques
- Dotation financière et équipements pour les projets

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

71. Quelles sont les raisons qui vous font penser que le PRODALKA n'a pas contribué à améliorer la qualité de votre vie?

- Insuffisance de dotations financières pour les organisations locales
- insuffisance d'équipements collectifs
- Trop de procédures
- Défectuosité des équipements de travail pour les projets
- Suivi peu régulier de nos activités et brusque arrêt des activités du PRODALKA
- Indélicatesse de certains personnels du PRODALKA

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

72. Pensez-vous que grâce au PRODALKA, vous avez eu de nouvelles capacités?

- Oui Non

73. Quelles sont les capacités acquises grâce à l'action du PRODALKA?

- Connaissances en techniques de transformation, de préservation de l'environnement, de fabrication du foyer amélioré
- Gestion des magasins de stockage de céréales
- Alphabétisation et fonctionnement de l'association
- Gains à travers de nouvelles activités
- Ouverture d'esprit, maturité dans la réflexion, prise de parole en public
- Autres (occupation à de nouvelles activités, conscience d'un leadership féminin)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

74. Pourquoi n'avez-vous pas acquis de nouvelles de capacités?

- L'activité principale n'a pas été réalisée
- Encadrement insuffisant
- Analphabétisme
- Autre (arrêt prématuré du PRODALKA)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

75. La collaboration avec le PRODALKA vous a-t-elle donné envie de faire des activités auxquelles vous n'avez pas pensées avant ?

- Oui Non Ne sait pas

76. Quelles sont les nouvelles activités que vous souhaitez mener?

- Défense des intérêts des femmes et des familles
- Renforcement des activités génératrices de revenus
- Activités politiques et syndicales
- Mise en place des champs communautaires et activités de solidarité féminine
- Expression libre et leadership féminin

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

77. Pourriez-vous désormais postuler à des charges électives ?

- Oui Non Ne sait pas

78. Si oui, quelles charges électives vous plairaient ?

- Organisations citoyennes
- Députation
- Mairies
- Syndicats de différents corps de métiers
- Partis politiques

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

79. Vous sentez-vous disposer à vous engager dans des relations qui influencent votre milieu de vie?

- Oui Non Ne sait pas

80. Comment devrait se manifester le changement attendu du mari?

- Echanges plus libres avec mon mari
- Compréhension de mes difficultés par mon époux et aide en conséquence
- Gestion concertée de nos biens
- Autre (protection des intérêts du foyer)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

81. Comment envisagez-vous le changement au niveau de la famille ou de la communauté?

- Partage des connaissances
- Création d'un cadre de concertation pour favoriser les échanges
- Sensibilisation de la communauté sur les questions de développement
- Autre (prise en compte des problèmes spécifiques des femmes)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

IDENTIFICATION

82. Quelle est votre situation matrimoniale ?

- Célibataire Mariée Veuve Divorcée

83. Quelle religion pratiquez-vous ?

- Catholique Protestante Musulmane
 Sans religion

84. Où habitez-vous ?

- Mayo-Dallah La Kabbia Lac Léré Mont d'Illi

85. Quel est votre âge ?

- De 20 à 24 De 25 à 29 De 30 à 34 De 35 à 39
 De 40 à 44 De 45 à 49 De 50 à 54 De 55 à 59
 De 60 à 65 + de 65

86. Combien d'enfants avez-vous ?

- Sans enfant De 1 à 3 De 4 à 7
 De 8 à 10 + de 10

87. Votre foyer est-il polygamique ?

- Oui Non

88. Combien de femmes y a-t-il dans votre foyer polygamique ?

- 2 De 3 à 4 De 5 à 6 De 7 à 8

Situation économique

89. Avez-vous une activité professionnelle rémunérée ?

- Oui Non

90. Quelle type d'activité exercez-vous ?

- Aide soignante bénévole Commerçante
 Enseignante Cultivatrice

91. Quelle est l'activité de votre mari ?

- Cultivateur
 Opérateur économique (commerçant, transporteur, entrepreneur)
 Personnels sociaux
 Personnel subalterne (agent vulgarisateur, forgeron, manoeuvre)
 Chasseur, pêcheur
 Fonctionnaires (ancien combattant, agent de la justice, technicien agricole, militaire)
 Autres (chef de village, étudiant, pasteur)

- Guide d'entretien

**Guide d'entretien n°1 destiné aux décideurs politiques, gestionnaires et cadres du
PRODALKA**

1. Organisation des activités du programme de développement

- Répartition des tâches entre les trois agences de développement de l'Allemagne et la partie tchadienne
- Priorisation des axes de développement
- La place de la question du genre dans l'exécution du programme
- Les actions concrètes entreprises pour enraciner cette thématique dans le projet
- Le PRODALKA et les objectifs sexospécifiques

2. Le lien entre les femmes et le développement

- La place des femmes au sein du programme de développement
- La situation des femmes pour les personnels en service
- Les projets spécifiquement adressés aux femmes
- La vision de la partie allemande par rapport à la question du genre
- La politique de la partie tchadienne concernant le genre

3. Activités du projet et ses effets sur les relations hommes/Femmes

- La réalisation des activités menées allait-elle dans le sens d'apporter une satisfaction égalitaire aux besoins entre les hommes et les femmes ?
- L'objectif de réduction de la pauvreté dans la région d'implantation du PRODALKA et la question des inégalités entre les hommes et les femmes
- Le programme/projet de développement comme une option pour améliorer les conditions de la femme ?

5. Evaluation de l'action du programme de développement

- Satisfaction par rapport à l'émancipation des femmes de la région d'implantation du programme
- L'adéquation entre les moyens mis dans le programme et le niveau où se trouvent les femmes à la fin du programme

- La politique de développement est-elle susceptible de faire bouger véritablement les lignes : une volonté endogène ou un impératif de la coopération bilatérale ?
- Le programme a-t-il permis le renforcement des capacités institutionnelles et politiques des femmes ?
- L'autonomisation de la femme : mission réalisable ?
- Les leçons tirées du programme par les parties prenantes

Guide d'entretien destiné aux femmes, services étatiques, membres des autres organisations de développement et ceux la société civile

1. Relations inégalitaires dans la société

- L'état des relations sociales entre les hommes et les femmes dans la région d'implantation du PRODALKA
- Les inégalités entre les sexes et la question de la domination masculine
- La question de l'alternative à la pénibilité des tâches des femmes

2. Relations entre les femmes et le programme de développement

- Type de relations avec le PRODALKA
- Qualité des rapports entre les femmes et le programme de développement
- Entre collaboration et dépendance ?
- L'individu fondu dans le collectif ?

3. Implication dans le programme

- Apprentissage commun ou éternelle assistance ?
- Relation de partenariat ?
- Réalisation commune des activités ?
- La place réelle des organisations locales féminines et leurs relations avec le PRODALKA

4. Situation économique et de bien-être de la femme avant la mise en place du programme de développement

- Nature et état des revenus des femmes
- Les autres ressources disponibles
- Facilité de certains services de base
- Couverture d'un minimum de charges
- Niveau d'épanouissement matériel/immatériel
- Raisons de l'existence ou de l'absence de certaines facilités

5. Situation économique et de bien-être à la fin du projet

- Nature et état des revenus des femmes
- Les autres ressources disponibles

- Facilité de certains services de base
- Couverture de charges de base
- Capacité d'épanouissement matériel/immatériel
- Raisons d'atteinte ou de non atteinte de certaines facilités de vie
- Raisons de la contribution possible ou non du PRODALKA à l'amélioration du standard de vie des femmes

6. Evaluation des activités du PRODALKA

- Interrogations et explications sur les objectifs atteints
- Divers jugements de valeur sur la qualité du travail fait par le programme dans la région et les gains éventuels accordés aux femmes

ANNEXE II : Tableaux de données de l'enquête

- Tableaux de tri croisé

Tableau II-1 : Résidence et religion

Religion Résidence	Catholique	Protestante	Musulmane	Sans religion	TOTAL
Mayo-Dallah	50,8%	35,8%	5,8%	7,5%	100%
La Kabbia	25,0%	53,4%	10,2%	11,4%	100%
Lac Léré	25,0%	69,4%	0,0%	5,6%	100%
Mont d'Illi	46,7%	36,7%	6,7%	10,0%	100%
TOTAL	37,1%	48,7%	5,8%	8,4%	100%

chi2 = 99,99

Tableau II- 2 : Type d'activité et situation matrimoniale

Type d'activité Situation matrimoniale	Autres professions	Cultivatrice	TOTAL
Vivant seule	6,2%	93,8%	100%
Mariée	16,7%	83,3%	100%
TOTAL	14,5%	85,5%	100%

Chi2 = 96,87%.

ANNEXE III : Personnels du PRODALKA par poste dans l'organigramme

Organigramme du PRODALKA

